
VE
RI
TAS
ET
CHRISTO
ECCLESIAE
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE NOV ANG


Digitized by Google

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

1893

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHECAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Eugène Asse, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Paul Bonnefon, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gust. Brunet, de Bordeaux; A. Claudin, Lauréat de l'Institut; E. Delaplace; Joseph Denais; Victor Develay, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Georges Duplessis, de la Bibliothèque Nationale; Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris; Dupré-Lasale, conseiller à la Cour de cassation; Charles Ephrussi; d'Eylac; Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte de Grouchy; Marais, de la Bibliothèque Mazarine; P. Margry; Henry Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gaston Paris, de l'Institut; Léon-Gabriel Pélissier; Baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Émile Picot; Bernard Prost, archiviste-paléographe; Duc de Rivoli, de la Société des Bibliophiles français; Baron de Ruble, de la Société des Bibliophiles français; Vicomte de Savigny de Moncorps, de la Société des Bibliophiles français; Schwab, de la Bibliothèque Nationale; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales; P. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut; Maurice Tourneux; abbé Ch. Urbain; abbé Tougard; Georges Vicaire, de la Bibliothèque Mazarine, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

Charles Nodier; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); J. Ch. Brunet; Leber; G. Peignot; Paulin Paris; L. Barbier; Victor Cousin; Silvestre de Sacy; J. de Gaulle; Charles Giraud; Le Roux de Lincy; Monmerqué; Ch. Asselineau; Comte Clément de Ris; Marquis de Gaillon; Rathery; Sainte-Beuve; Francis Wey; Comte de Barthelemy; Meaume; Moulin; Cuvillier-Fleury; Baron A. Ernouf; le Comte de Baillon; Comte de Longpérier Grimoard, etc., etc.

1893

ON SOUSCRIT A PARIS

A LA LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC et P. CORNUAU)

219, RUE SAINT-HONORE

AU COIN DE LA RUE D'ALGER

1893, March 11 - 1894, Jan. 26.
Lowell fund.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

1893

(*Suite et fin*) (1).

I. LIVRES.

I. Philosophie du droit et bibliographie.

294. **Dramard.** — Bibliographie de la bibliographie générale du droit français et étranger. Paris, Larose et Forcel, 1893. In-8°.

295. **Engels** (F.). — L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État (trad. Ravé). Paris, Carré, 1893. In-18, xxxiii-296 p.

296. **Frank** (L.). — La femme dans les emplois publics. Bruxelles, c. Rozez. In-8°, 152 p. .... Fr. 2

297. **Gondy** (H.) et **Mackay and Campbell.** — Addresses on codification of Law. Edinburgh, William Green, 1893. In-8°, 82 p.

298. **Greef** (G. de). — Les lois sociologiques. Paris, Alcan, 1893. In-18, 187 p. .... Fr. 2 50

299. **Pollock** (Fr.). — Introduction à l'étude de la science politique (trad.). Paris, Thorin, 1893. In-8°.

300. **Rothe.** Traité de droit naturel. T. II (le mariage). Paris, Larose, 1893. In-8° .... Fr. 10

301. **Tarde** (G.). — Les transformations du droit. Paris, Alcan, 1893. In-18, 212 p.

II. Droit grec et orifntal.

302. **Clerc** (M.). — Les métèques athéniens. Etude sur la condition des étrangers domiciliés à Athènes. Paris, Thorin, 1893. In-8°, 475 p. ....

303. **Lecoutère** (C.). — L'archontat athénien (hist. et organ.). Louvain, Peeters, 1893. In-8° .... Fr. 2 50

(1) Nous nous proposons de joindre, dans notre prochain numéro, à la bibliographie de 1894, les indications sur la bibliographie de 1893 que nous n'avons pu réunir encore, notamment pour les publications en langue allemande.

304. **Spiegelberg** (W.). — Studien und materialen zum Rechtswesen des Pharaonenreiches der Dynast. XVIII-XXI. Hannover, 1892. In-4°, 132 p.

III. Droit romain.

305. **Carnazza** (G.). — Le obligazioni alternative nel diritto romano e vel diritto civile italiano. Cantaniæ, 1893. In-8°, 206 p.
306. **Cohen** (H.) et **Feuardent** (A.). — Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain. T. VIII, Paris, Rollin et Feuardent, 1893. In-8°, 516 p.................. Fr. 20
307. **Ferrini** (C.). — Sull' origine del contratto di vendita in Roma. Modena, 1893. In-4°, 36 p.
308. **Ihering** (Von). — OEuvres choisies (trad. de Meulenaere), 2 vol. Paris, Chevallier-Marescq.
309. **Keil.** — Roma toervényhozasa a nepgyülések koraban. 410 p.
310. **Koschembahr-Lyskowski**. — Die theorie der Exceptionen nach klassischem romischen Recht. Band I, Heft I. Berlin, Guttentag, 1893. In-8°.
311. **Marquardt** (J.). — La vie privée des Romains. T. II (trad. Henry). Paris, Thorin, 1893. In-8°.................. Fr. 12
312. **Mommsen** (Th.). — Le droit public romain (trad. Girard). T. III. Paris, Thorin, 1893. In-8°, 395 p.
313. **Neumann** (J.). — De quinquennalibus coloniarum et municipiorum. Iena, Pohle. In-8°, 76 p.
314. **Pineau** (M.). — Histoire de l'édilité romaine. Paris, Larose, 1893. In-8°, 268 p.
315. **Ruggiero** (E. de). — L'arbitrato publico in relazione col privato presso i Romani. Rome, 1893. In-8°, 395 p.

IV. Histoire du droit français.

316. **Babeau** (H.). — Les assemblées générales des communautés d'habitants en France, du XIIIe siècle à la Révolution. Paris, Rousseau, 1893. In-8°............................ Fr. 3
317. **Beautemps-Beaupré**. — Coutumes et institutions antérieures au XVIe siècle. Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale. T. II, Paris, Pedone-Lauriel, 1893. In-8°, VIII-555 p........................ Fr. 12
318. **Besson** (E.). — Un chapitre de notre histoire financière. L'enregistrement et la ferme générale. Paris, Guillaumin, 1893, 103 p.. Fr. 2
319. **Boudon** (A.). — Les municipalités du Puy, de 1789 à 1889. Le Puy, Prades-Freydier, 2 vol. In-8°.

320. **Carré** (H.). — La Chalotais et le duc d'Aiguillon. Correspondance du chevalier de Fontette. Paris, May et Motteroz, 1893. In-8°, 620 p.
321. **Devic** (Cl. dom) et **Vaissette** (J. dom). — Histoire générale du Languedoc. T. XV, Toulouse, E. Privat, 1893. In-4°, 1251 p.
322. **Esmein.** — Cours élémentaire d'histoire du droit français. Paris, Larose, 1892-1893. In-8°, 765 p................ Fr. 10
323. **Espinay** (G. d'). — La réforme de la coutume du Maine en 1508. Mamers, Fleury et Dangin, 1893. In-8°, 54 p.
324. **Glasson** (E.). — Histoire du droit et des institutions de la France. T. V, Paris, Pichon, 1893. In-8°, LXIII-549 p... Fr. 10
325. **Glasson** (E.). — Le Châtelet de Paris et les abus de sa procédure aux XIVe et XVe siècles, d'après les documents récemment publiés. Paris, Picard, 1893. In-8°, 52 p............. Fr. 2 50
326. **Glasson** (E.). — Le droit de succession au moyen-âge (extrait de la nouvelle Revue historique de droit). Paris, Larose, 162 p.
327. **Guigue** (G.). — Cartulaire des fiefs de l'Église de Lyon (1173-1521). Lyon, 1893. In-4°, XVI-581 p.................. Fr. 25
328. **Laurent** (P.). — Le droit d'asile à Charleville au XVIIe siècle. Paris, Picard, 1893. In-8°, 54 p..................... Fr. 6
329. **Marcé** (V.). — La comptabilité publique pendant la Révolution. Les commissaires de la comptabilité. Paris, Picard, 1893. In-8°, 94 p.. Fr. 2
330. **Marquet** (J.). — Discours sur la charte des libertés d'Aigues-Mortes. Nîmes, Chastanier, 1893. In-8°, 47 p.
331. **Prost** (A.). — Les institutions judiciaires dans la cité de Metz. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1893. In-8°, 259 p... Fr. 7 50
332. Registres consulaires de la ville de Limoges (1741-1773). T. V, Limoges, Ducourtieux, 1893. In-8°, XII-462 p........... Fr. 8
333. **Viollet** (P.). — Histoire du droit civil français. 2e éd., Paris, Larose, 1893. In-8°, XII-942 p...................... Fr. 12
334. **Wodon** (L.). — La forme et la garantie dans les contrats francs. Malines, Godennes, 1893. In-8°.

V. Histoire du droit étranger.

335. **Bibliotheca** juridica medii ævi. Pars prima. Vol. II, Bologne, Trèves, in-fol., 279 p.............................. Fr. 60
336. **Demole** (E.). — Histoire monétaire de Genève, de 1792 à 1848. Genève, H. Georg, 1892. In-4°.
337. **Desimoni** (C.). — Actes passés à Famagouste, de 1299 à 1301, par devant le notaire génois Lamberto di Sambuceto. Le Puy, 1893. In-8°, 152 p.

338. **Gilliodts-Van Severen.** — Recueil des anciennes coutumes de la Belgique. T. VI, Bruxelles, Gobbaerts, 1893. In-4°, 647 p. .... Fr. 12

339. **Giudice** (P.). — Feudo : origine e introduzione in Italia. Torino, 124 p.

340. **Mommsen** (Th.). — Chronica minora. Berlin, Weidmann, 1892. In-4°.

341. **Paolucci** (G.). — L'origine dei comuni di Milano e di Roma. Palermo, C. Clausen, 1892. In-16.

342. **Pyfferoen** (O.). — Berlin et ses institutions administratives. Paris, Soc. d'éc. soc., 1893. In-8°, 67 p.

VI. Droit civil français.

343. **Frèrejouan du Saint.** — Jeu et pari, au point de vue civil, pénal, et réglementaire. Paris, Larose, 1893. In-8°, 509 p. .... Fr. 8

344. **Geouffre de Lapradelle.** — De la nationalité d'origine. Paris, 1893. In-8° .... Fr. 8

345. **Glard.** — De l'acquisition et de la perte de la nationalité française au point de vue du droit civil et du droit international. Paris, Rousseau, 1893. In-8°, IX-551 p. .... Fr. 7

346. **Grasserie** (R. de). — De la recherche et des effets de la paternité naturelle. Paris, 1893. In-8° .... Fr. 4

347. **Guillouard** (L.). — Traité des contrats aléatoires et du mandat. Paris, Pedone-Lauriel, 1893. In-8°, 622 p. ...... Fr. 8

348. **Hamande** (L.). — De l'inobservation des formes de publicité dans la cession des créances. — Bruxelles, F. Larcier, 1893. In-8°, 72 p.

349. **Huc** (T.). — Commentaire théorique et pratique du Code cicivil. T. V. Paris, Pichon, 1893. In-8°, 603 p. .... Fr. 9

350. **Lambert** (E.). — Droit coutumier contemporain. Paris, Giard et Brière, 1893. In-8°, XI-422 p. .... Fr. 10

351. **Pouillet.** — Traité théorique et pratique de la propriété littéraire et artistique et du droit de représentation. 2e éd. Paris, Marchal et Billard, 1893. In-8°, 926 p. .... Fr. 11

352. **Thiry** (V.). — Cours de droit civil. T. IV. Liège, Vaillant-Carmanne; Paris, Larose, 1893. In-8°, 592 p .... Fr. 9

353. **Watrin.** — Usages locaux du département d'Eure-et-Loir. Chartres, 1893. In-8°.

VII. DROIT CIVIL ÉTRANGER.

354. **Beauchet.** — Loi de Vestrogothie, trad. et ann. Paris, Larose, 1893. In-8° .... Fr. 12

355. **Borelli-bey.** — La législation égyptienne annotée. 1re partie Codes égyptiens pour les procès mixtes. 1892. In-8°..... Fr. 26

356. **Borno.** — Code civil d'Haïti annoté. 1892. In-12.... Fr. 10

357. **Code général** des biens pour la principauté de Montenegro de 1888. Trad. par MM. R. Dareste et A. Rivière. Paris, Impr. Nat., 1892. In-8°, 285 p.

358. **Cuevas Garcia.** — Tratado de la propriedad intelectual en España. Legislacion novisima. Historia de la legislacion. Barcelona, J. Famades, 1893. In-4°, III-236 p.

359. **Ebn Acem.** — Traité de droit musulman. La Tohfat. Texte arabe avec trad. franç., commentaire juridique et notes philologiques par Oudas et F. Martel. Alger, Gavault Saint-Lager.

360. **Field** (D. Dudley). — American progress in jurisprudence. Br. 1893.

361. **Filippis** (Fr. de). — Corso completo di diritto civile italiano comparato. Milan, Vallardi, 1893. In-8°, 503 p......... L. 12

362. **Gallardo y Martinez** (A.). — La movilizacion de la propriedad y el acta Torrens. Madrid, Fé, 1893, 199 p.. Pes. 3 50

363. **Mollet** (E.). — Etude de législation étrangère sur le mariage religieux. Paris, Retaux, 1893. In-8°, 269 p.

364. **Grasserie** (R. de la). — Code civil du canton des Grisons. Trad. Pédone-Lauriel, 1893. In-8°..................... Fr. 8

365. **Holland** (Th.). — The elements of jurisprudence. Oxford, Clarendon press, 1893. In-8°.

366. **Huber** (E.). — System und geschichte des Schweizerischen Privatrechtes. T. IV, Bâle, 1893. In-8°.

367. **De Johannis.** — Manuale del credito fondiario. T. I, Firenze, Le Monnier, 1893, 597 p............................... L. 6

368. **Kovalewsky** (M.). — Coutume contemporaine et loi ancienne. Droit coutumier Ossétien. — Paris, Larose, 1893. In-8°. .... Fr. 12

369. **Lawson** (J. D.). — The principles of the american law of contracts. Saint-Louis, 1893........................... Doll. 5

370. **Rinn** (L.). — Régime pénal de l'indigénat en Algérie. Le séquestre et la responsabilité collective. Alger, Jourdan, 94 p.

371. **Rossel.** — Manuel du droit fédéral des obligations. 1892, gr. in-8° .... Fr. 15

372. **Savvas pacha.** — Etude sur la théorie du droit musulman. 1892. In-12 .... Fr. 5

373. **Tchacos** (G.). — De la succession en droit ottoman. Paris, Pédone-Lauriel, 1893. In-8°, 104 p.

VIII. Procédure civile.

374. **Elliott** (N.). — Teinds or tithes and procedure in the court of Teinds in Scotland. London, Blackwood............ Sh. 8 6

375. **Franqueville** (Comte de). — Le système judiciaire de la Grande-Bretagne. Paris, Rotschild, 1893, 2 vol. in-8°.. Fr. 30

376. **Garsonnet.** — Traité théorique et pratique de procédure. T. V, Paris, Larose, 1893. In-8°.................... Fr. 10

377. **Kapnitz** (J.). — Code d'organisation judiciaire de l'empire de Russie de 1864 (édit. de 1883 avec le supplém. de 1890). Trad. et annoté. Paris, Imp. nat., 1893. In-8°, cxxiv-528 p.

IX. Droit commercial.

378. **Amar** (M.). — Dei nomi, dei marchi e degli altri segni e della concorrenza nell' industria e nel commercio. Turin, 1893. In-8°.

379. **Barrachina Pastor.** — Codigo de comercio español : jurisprudencia y Leyes extranjeras en materia de cambio. Alicante, 1893. In-4°, iv-399 p.............................. Pes. 7

380. **Godinez y Mihura.** — Elementos de derecho maritimo español. Madrid, 1892, 735 p......................... Pes. 11

381. **Guillery** (J.). — Des sociétés commerciales en Belgique. Bruxelles, Bruylant, 1893. In-8°, 436 p................ Fr. 7

382. **Lyon-Caen** et **Renault.** — Traité de droit commercial. T. IV, Paris, Pichon, 1893. In-8°, 752 p.

383. **Vavasseur.** — Traité des sociétés civiles et commerciales, avec le commentaire de la loi du 1er août 1893, 2 vol. Paris, Marchal et Billiard, 1892-1893. In-8°.................... Fr. 18

X. Droit criminel.

384. **Boies** (H. M.). — Prisoners and paupers : a study of the abnormal increase of criminals. New-York, Putnam, 1893. Doll. 1 50

385. **Borciani** (A.). — La scuola del diritto penale. Reggio nell' Emilia, 1893. In-8°, 38 p.

386. **Desjardins** (Al.). — La méthode expérimentale appliquée au droit criminel en Italie. Paris, Pedone-Lauriel, 1893. In-8°, 184 p.. Fr. 4

387. **Eon** (M.). — Les indigènes devant la loi pénale et les juridictions répressives. Alger, Jourdan, 1893. In-8°, 96 p.

388. **Ferri** (E.). — Nuevos estudios de antropologia criminal. Madrid, Cuesto, 1893. In-8°, 293 p................. Fr. 3 50

389. **Florian** (E.). — La theoria psicologica della diffamazione. Préf. di E. Ferri. Torino, Bocca, 1893. In-8°.

390. **Fournier** (A.). — Code de procédure criminelle de l'Etat de New-York, traduit, annoté et précédé d'une introduction sur la procédure criminelle aux États-Unis. Paris, Larose, 1893. In-8°.

391. **Lombroso e Ferrero.** — La donna deliquente, la prostituta e la donna normale. Torino, L. Roux, 1893. In-8°, 640 p. L. 15

392. **Teisseire.** — La transportation pénale et la relégation. Paris, Larose, 1893. In-8°.................................. Fr. 10

393. **Vidal.** — Etat actuel de l'anthropologie criminelle. Paris, 1892. In-8°.. Fr. 2

394. **Vidal** (G.). — Imputation de la détention préventive sur la durée des peines. Paris, 1893. In-8°.................. Fr. 3

XI. Droit public.

395. **Anson** (W. R.). — The law and custom of the constitution. II The crown. London, Macmillan, 1893. In-8°, xxix-494 p. .... Fr. 17 50

396. **Beach** (C. F.). — Company law : commentaries on the law of public corporations, including municipal corporations and political or governmental corporations. 2 vol. Indianopolis. Doll. 12

397. **Cortland Bishop.** — History of elections in the america colonies. N.-Y., Columbia college, 1893. In-8°.

398. **Desjardins** (Ar.). — Questions sociales et politiques. Paris, Plon, 1893. In-8°, 495 p.............................. Fr. 7 50

399. **Duguit** (L.). — La séparation des pouvoirs et l'Assemblée nationale de 1789. Paris, Larose, 1893. In-8°, 118 p.

400. **Dupriez** (L.). — Les ministres dans les principaux Etats d'Europe et d'Amérique. T. II, Paris, Rothschild, 1893. In-8°, 544 p.

401. **Hervieu** (H.). — Les ministres, leur rôle et leurs attributions dans les différents États organisés. — Paris, Larose, 1893. In-8°, 786 p.. Fr. 12

402. **Posada** (A.). — Tratado de derecho politico. Madrid, Suarez, 1893. In-8°, 425 p.

403. **Walpole** (S.). — The land of Home-Rule : an essay on the history and constitution of the Isle of Man. London, Longmans, 280 p.. Sh. 6

XII. Droit administratif.

404. **Bellanger** (P.). — Études d'organisation politique et administrative. Paris, Larose, 1893. In-18, 185 p........... Fr. 2 50

405. **Carpentier.** — Essai sur le régime des canaux. Paris, Larose, 1892. In-8°.. Fr. 7

406. **Carpentier** et **Maury.** — Traité des chemins de fer. 3 vol. in-8°. Paris, Larose, 1893........................ Fr. 30

407. **Delanney.** — Les occupations temporaires et la loi du 29 décembre 1892. Paris, Berger-Levrault, 1893. In-18, 300 p. Fr. 3 50

408. **Guerra** (E. del). — L'amministrazione publica in Italia. Firenze, Barbera, 1893, 801 p.......................... L. 4

409. **Hauriou** (M.). — De la formation du droit administratif français depuis l'an VIII. Nancy, Berger-Levrault, 1893. In-8°, 34 p.

410. **Léchalas** (G.). — Manuel de droit administratif. Service des ponts et chaussées. T. II. Paris, Gauthiers-Villars, 1893. In-8°, 407 p.. Fr. 10

411. **Marques di Braga** et **Lyon.** — Traité des obligations et de la responsabilité des comptables publics. 6 vol. in-8°, 1890-1892. .... Fr. 60

412. **Marques di Braga** et **Tissier.** — Manuel théorique et pratique, de la comptabilité des fabriques. 2e édit. Paris, 1893. In-8°.. Fr. 4

413. **Maton** (A.). — Principes de droit fiscal. 2 vol. in-8°. Bruxelles, 1891-1892.. Fr. 30

414. **Pabon.** — Traité des infractions du contentieux et des tarifs des douanes. Préf. de M. Ribéreau. Paris, Larose, 1893. In-8°, 820 p. .... Fr. 12 50

415. **Picard** (A.). — Traité des eaux. T. III. Paris, J. Rothschild, 1893. In-8°.

416. **Récy** (de). — Traité du domaine public. 2 vol., 1893, in-8°. .... Fr. 20

417. **Swarte** (V. de). — L'impôt sur le revenu : historique et législation comparée. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1893. In-16, 124 p.

418. **Van Mighem.** — Étude sur les différents services de police de la Belgique. Bruxelles, E. Ramlot, 1893. In-8°, 276 p. Fr. 5

XIII. Droit international.

419. **Barraud.** — Droit civil international du mariage et des régimes matrimoniaux. Paris, 1893. In-8°.................. Fr. 2

420. **Chrétien** (A.). — Principes de droit international public. 1re partie. Paris, Chevalier-Marescq, 1893. In-8°.

421. **Gemma** (S.). — La guerra e il diritto internazionale. Bologne, 1893. In-8°; IV-178 p.

422. **Hawley** (J. G.). — The law and practice of international extradition betwen the U. S. and foreign countries. Chicago, Callaghan, 1893, 249 p. .... Doll. 3 75

423. **Kleen** (R.). — De la contrebande de guerre. Paris, Pedone-Lauriel, 1893. In-8°.

424. **Leseur** (P.). — Introduction à un cours de droit international public. Paris, Pedone-Lauriel, 1893. In-8°, 152 p..... Fr. 3 50

425. **Moore** (J.). — Asylum in legations and consulates. N.-Y. Ginn, 1892.

426. **Pellis** (G.). — Du régime matrimonial des époux mariés sans contrat, en droit international privé. Lausanne, Bridel, 1893. In-8°.

427. **Roszkowski** (G.). — Ueber das Wesen und die Organisation der internationalen staatengememschaft. Erlangen, 1893. In-8°.

428. **Ruppert** (P.). — Le grand-duché de Luxembourg dans ses relations internationales. Recueil des traités, conventions et arrangements internationaux et des dispositions législatives concernant les étrangers. Luxembourg, Buck, 1892. In-8°, 886 p.

429. **Vella.** — La nave in alto marc. Firenze, Bocca, 1873. In-8°, III-73 p. .... L. 2 50

430. **Walker** (T. A.). — The science of international law. New-York, Macmillan, 1893, 544 p. .... Doll. 4 50

XIV. Économie politique et législation industrielle.

431. **Bureau** (P.). — La diminution du revenu. Didot, 1893. In-12, 131 p.

432. **Cauwès** (P.). — Cours d'économie politique. 3e édit., 4 vol. in-8°. Paris, Larose.............................. Fr. 40

433. **Cohendy.** — Recueil des lois industrielles avec des notices de législation comparée. 1893. In-18.................... Fr. 2

434. **Loria** (A.). — Les bases économiques de la constitution sociale (Trad. Bouchard). Paris, Alcan, 1893. In-8°, XIII-430 p. Fr. 7 50

435. **Piret** (J.). — Essai sur l'organisation et l'administration des entreprises agricoles. T. III. Bruxelles, A. Manceaux, 1892. In-8°.

436. **Quarta** (A.). — Prolegomeni alla storia dell' economia politica. Vol. I. Roma, VI-457 p......................... L. 10

437. **Richter** (E.). — Où mène le socialisme. Journal d'un ouvrier. Paris, 1893. 80 p.

438. **Schöne** (L.). — Histoire de la population française. Paris, Rousseau, 1893. In-18, XV-429 p....................... Fr. 5

439. **Schœnfeld** (H.). — Les principes rationnels de l'assurance ouvrière. Bruxelles. In-8°, 92 p. .... Fr. 2

440. **Sering** (M.). — Die innere kolonisation im œstichem Deutschland. Leipzig, Duncker et Humblot, 1893, 330 p.

441. **Worms** (E.). — Essai de législation financière. Le budget de la France dans le passé et dans le présent. Paris, Giard et Brière, 1893. In-8°, 550 p........................... Fr. 10

II. PÉRIODIQUES.

I. France.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1883, t. XXI.

Diehl (Ch.). Note sur l'emplacement de la ville romaine de Lamiggiga en Numidie, p. 75-79. — Héron de Villefosse (de la part du R. P. Delattre). Seconde inscription de Carthage mentionnant le proconsulat de Symmaque, p. 99-102. — A. de Barthélemy. Note sur la classification des monnaies carolingiennes, p. 145-152. — A. de Barthélemy. Note sur les Longostalètes, peuple gaulois, p. 243-248.

Académie des sciences morales et politiques, 1893, t. XXXIX.

Simon (J.). — Notice sur la vie et les travaux de M. E. Charton, p. 28-68. — Glasson. Les douze pairs du roi au moyen-âge, p. 83-98. — Aucoc. Une nouvelle école libre des sciences sociales et politiques en Belgique, p. 98-102. — Desjardins (A.). Le congrès international de droit maritime de Gênes (1892), p. 169-192. — Legrand (L.). Les Universités françaises et l'opinion, p. 242-286. — Boutmy (E.). La notion de l'État aux États-Unis, p. 389-436. — Doniol (H.). A propos de l'idée de l'État, p. 489-540. — Bérenger. Note sur la vie et les travaux de M. Ch. Lucas, p. 540-577. — Levasseur. Professions relatives à la subsistance du peuple et aux services publics dans l'Empire romain. Observations à la suite, p. 777-806. — Bibesco (G.). Question des Lieux-Saints. Les biens conventuels ou couvents dédiés, p. 806-883. — Picot (G.). Neuvième rapport de la commission chargée de publier les ordonnances des rois de France, p. 883-887. — Gomel (G.). Le ministère de d'Ormesson (1783), p. 865-903.

1893, t. XL. — Lefèvre-Pontalis. Société historique d'Utrecht, p. 37-45. — Glasson. Le Châtelet de Paris et les abus de sa procédure aux xive et xve siècles, d'après des documents récemment publiés, p. 45-116. — Dareste (R.). Rapport sur le concours pour le prix Od. Barrot. Les travaux publics en France depuis Henri IV jusqu'en 1789, p. 182-185. — Pascaud (H.). Le domicile de secours à l'étranger et en France, p. 221-267. — Raffalovich (A.). Les ins-

titutions patronales en Allemagne, p. 273-289. — Picot (G.). Les institutions patronales. Observations, p. 290-302. — Geffroy (A.). Le *liber censuum*, p. 303-381. — Larombière. Rapport sur le prix du budget. Etude sur la participation des particuliers à la poursuite des crimes et des délits, p. 474-497. — Aucoc (L.). Des changements apportés depuis 1884 à la législation sur les fabriques des Églises. Observations, p. 529-550. — Neymarck (A.). Une nouvelle évaluation du capital et du revenu des valeurs mobilières en France, p. 619-681 ; 789-824. — Morizot Thibault. Droit du Sénat fédéral américain en matière de finances, p. 745-788.

Annales de l'École libre des sciences politiques, 1893.

Véran (M.). De la condition des étrangers en Alsace-Lorraine, p. 118-131; 281-298. — Borgeaud. L'établissement et la révision des constitutions aux États-Unis, p. 212-237. — Leclerc (M.). Fonctionnaires et hommes d'État anglais, p. 257-280. — Payen (E.). Les enquêtes parlementaires et la loi belge du 3 mai 1880, p. 327-340. — Leclerc (M.). L'État et l'instruction publique en Angleterre, p. 502-526.

Annales de droit commercial, 1893, 7e année.

Wahl (A.). Etude sur l'augmentation du capital dans les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par actions, p. 81, 161, 273, 361. — Thaller (E.). Toujours le report, p. 349-358. — Buchère (A.). Réponse à une théorie sur le report, p. 397-401.

Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble, t. IV, 1892.

Jay (R.). Une corporation moderne (Suisse), p. 89-113. — Pillet (A.). La notion moderne de la guerre, p. 115-128. — Dugit (E.). Les Hellènes, p. 241-253. — Pillet. Le droit international privé considéré dans ses rapports avec le droit international public, p. 309-369. — Balleydier. Les questions d'état devant les cours d'appel, p. 461-487. — Wahl (A.). Du conflit de l'hypothèque générale avec des hypothèques spéciales, p. 541-572.

T. V (1893). — Michoud (L.). De la gestion d'affaires appliquée aux services publics, p. 69-106. — Capitant (H.). Des moyens de remédier aux inconvénients de la détention préventive, p. 107-153.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, 1891, n° 4.

Bladé (J.-F.). L'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne (suite et fin), p. 251-275. — Duméril (A.). Aperçus sur l'histoire de l'Empire romain depuis la mort de Tibère jusqu'à l'avènement de Vespasien, p. 276-326.

1892.—Bladé (J.-F.) Fin du premier duché d'Aquitaine, p. 145,235.

1893. — Marion (M.). La rédaction des grandes remontrances de

1753, p. 133-152. — IMBART DE LA TOUR. Les coutumes de La Réole, p. 221-263.

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LIV, 1893.

DEMANTE (G.). Observations sur la formule « car tel est notre plaisir » dans la chancellerie française, p. 86-96. — PRUDHOMME (A.). De l'origine et du sens des mots Dauphin et Dauphiné, p. 429-456.

Bulletin de la Société de législation comparée, 24e année (1893).

RIVIÈRE (A.). Du régime pénitentiaire institué par le nouveau Code pénal italien, p. 140-164. — FROMAGEOT (H.). Étude sur les pouvoirs des commissions politiques d'enquête en Angleterre, p. 165-192. — LELOIR (G.). Étude sur la représentation proportionnelle dans le canton de Neufchâtel, p. 232-253. — BRIDEL. Étude critique sur la fidélité conjugale et l'adultère, p. 273-281. — MAILLARD. Étude sur le projet de loi autrichien concernant le droit d'auteur. Observations, p. 285-307. — PAPPAFAVA. Étude sur la condition civile des étrangers en Italie, p. 365-372. — PENET. Étude sur les voies ferrées d'intérêt local et la législation prussienne, p. 476-534. — DE SONZA BANDEIRA. Étude sur le régime légal des corporations de mainmorte au Brésil, p. 569-594.

La France judiciaire, 17e année (1893).

ABEL (G.). Quelques notes historiques sur la propriété artistique et littéraire, p. 157. — DE BARANDIARAN (A.). Du contrat de transport, p. 196, 247, 298, 341, 381. — GALLET (E.). L'extradition et la procédure anglaise, p. 26.

Journal des savants, 1893.

DARESTE (R.). Loi et coutume du Caucase, p. 81, 157. — JANET (P.). Mélanges inédits de Montesquieu, p. 142-157. — BOISSIER (G.). Histoire du Collège de France, p. 170-178. — DARESTE (R.). Enquêtes et procès, p. 419-428.

Recueil de l'Académie de législation de Toulouse, 1892-1893, t. XLI.

PASSAMA (A.). De la réduction par le gouvernement de donations et de legs soumis à son autorisation, p. 1-50. — VIDAL (G.). Etat actuel de l'anthropologie criminelle, p. 51-114. — VIDAL (G.). Commentaire des articles 23 et 24 du Code pénal, modifiés par la loi du 15 novembre 1892, relative à l'imputation de la détention préventive sur la durée des peines, p. 229-312. — ARNAULT (A.). Examen du projet tendant à modifier le régime de la séparation de corps, p. 313-370. — PASCAUD (H.). De la communication des procédures criminelles, p. 371-403. — PRUDHOMME (H.). — Une troisième école italienne de droit pénal, p. 404-427. — TIPALDO-BASSIA. La constitution d'Athènes d'après Aristote, p. 428-439. — AUZIES. De la situation

générale de la province de Languedoc et de certains privilèges dont jouissait en particulier la ville de Toulouse avant la Révolution, p. 440-457.

Revue Algérienne et Tunisienne, 1893, 9e année.

Eyssautier. Réformes à la loi du 26 juillet 1873 et *Act Torrens*, p. 61-91. — Gérard. De la nature juridique du protectorat déterminée par les traités et la jurisprudence, p. 117-129, 215-229. — Eyssautier. Examen du projet de loi sénatorial sur la propriété foncière en Algérie, p. 149-180. — Sumien. Un souvenir du droit romain en Tunisie. Du contrat d'*enzel*, p. 201-214.

Revue critique de législation et de jurisprudence, 1893, t. XXII.

Bouvier-Bangillon. Du paiement des legs *ultrà vires*, p. 28-33. — Chesney (F.). De l'action civile et plus particulièrement de la prescription de cette action, p. 33-60. — Yseux (V.). Nature du droit du preneur, p. 102-119. — Denisse. De la nullité d'une clause insérée dans les baux à domaine congéable, p. 160-181. — Arthuys (F.). Du transport au point de vue international, p. 279-294. — Comte de Vareilles-Sommières. Une théorie nouvelle sur la rétroactivité des lois, p. 444-492. — Charmont (J.). Un nouveau mode de publication des incapacités, p. 468-474. — Planiol (M.). Dol civil et dol criminel, p. 545-649.

Revue catholique des institutions et du droit, 1893, 10e année.

S. de la Chapelle. Représentation proportionnelle, p. 43, 173, 245. — De Lajudie (Ch.). Le chancelier d'Aguesseau, p. 289-405.

1893, 11 vol. — De Lajudie. Le chancelier d'Aguesseau (suite et fin), p. 3.

Revue générale du droit, 1893, 17e année.

Pollock (F.). Théorie de la persécution, p. 25-52. — Valery (J.). Origine du pacte de constitut (suite et fin), p. 52, 97. — Trévédy. Des gens infâmes selon la très ancienne coutume de Bretagne (suite et fin), p. 60, 197, 316. — Nicole. Le livre du préfet : Édit de l'empereur Léon VI, p. 74, 132. — Appleton. Le fou et le prodigue en droit romain, p. 136, 232. — Vigneaux. Essai sur l'histoire de la *præfectura urbis* à Rome, p. 147, 349, 530. — Pollock (F.). Note sur le *judicium aquæ frigidæ*, p. 328. — Yseux (V.). Droits du possesseur de bonne foi quant aux fruits produits par la chose et quant aux améliorations faites sur cette même chose, p. 396, 503.

Revue générale d'administration, 1893, 16e année.

I. Dejamme (J.). Du pouvoir réglementaire (suite), p. 24, 146, 257, 405.

II. DE SWARTE (V.). Un banquier du Trésor royal au XVIIIe siècle. Samuel Bernard. Sa vie, sa correspondance, p. 257.

Revue d'Économie politique, 1893, 7e année.

DUGUIT. La séparation des pouvoirs et l'Assemblée nationale de 1789, p. 99, 336, 567. — VILLEY (E.). Le travail aux pièces et le travail à la journée, p. 373. — ISSAÏEW. Le travail en famille en Russie, p. 427. — SITTA (P.). Le problème de l'immigration dans les États-Unis d'Amérique, p. 815.

Revue internationale de l'enseignement, 1893, 13e année.

I. JULLIAN (C.). Les premières Universités françaises. L'École de Bordeaux au IVe siècle, p. 21-50. — MARTHA (J.). Les transformations économiques et morales de la société romaine au temps des guerres puniques, p. 113-132. — LIARD (L.). L'enseignement supérieur de 1848 à 1852, p. 209-220. — LIARD (L.). Les Universités françaises, p. 409-418. — MOLINIER (A.). Les sources de l'histoire de France, p. 418-440.

II. BUFNOIR. La réforme du doctorat en droit (propose de prolonger la licence d'un an, et de réduire le doctorat à une thèse), p. 35-48. — DUPUIS (Ch.). La loi militaire et la licence en droit (propose de réformer la licence et d'y attacher l'exemption militaire), p. 506-518.

Revue historique, t. LI (janvier-avril 1893).

DESCLOZEAUX. Observations critiques sur les *Économies royales*, p. 275-285.

T. LII (mai-août 1893). — DESCLOZEAUX. Observations critiques sur les économies royales (suite), p. 43, 316. — DUPUICH (P.). Un procès criminel au XVIIe siècle, p. 53-73. — CARTELLIERI (A.). L'avènement de Philippe-Auguste, p. 241-258. — OSTROGORSKI (M.). Les origines des associations politiques en Angleterre, p. 259-297.

T. LIII (septembre-décembre 1893). — PIRENNE (H.). L'origine des constitutions urbaines au moyen-âge, p. 52-83. — CARTELLIERI (A.). L'avènement de Philippe-Auguste (suite), p. 261-279.

Revue des questions historiques, 1893, 27e année, t. I.

BEAUNE (H.). L'affaire des jésuites de France en 1845, p. 136-184. — VACANDARD (E.). L'Église et les ordalies au XIIe siècle, p. 185-200. — FABRE (P.). Les fausses décrétales de Catanzaro, p. 519-522. — BATIFFOL. Même sujet (réponse), p. 522-527.

T. II. THÉDENAT (H.). L'Afrique militaire sous les empereurs, p. 549-555. — FOURNIER (P.). Les origines de l'ancienne France, d'après un livre récent, p. 556-568. — BEAUDOUIN (Ed.). La procédure du Parlement au XIVe siècle, p. 568-573.

II. Italie.

Annali dell' Università di Perugia, 1893, vol. III.

Innamorati. I delitti contro l'amministrazione della giustizia nel codice italiano (suite et fin), p. 5-212.

Archivio della Società Romana, vol. XVI, 1893.

Ricci (G.). La nobilis universitas bobacteriorum Urbis, p. 131-180.

Archivio giuridico, vol. L, fasc. 5-6, 1892.

Costa. Il diritto privato nelle Comedie di Terenzio, p. 407-527. — Capone. Saggio di ricerche sulle vicende della proprietà e sulla origine storica del possessio in Roma, p. 528-564.

Vol. LI, 1893.

Grego. Del volontario abbandano quale causa di separazione fra coniugi, p. 3-117. — Lusignoli. Sul fondamento della collazione, p. 118-147. — Capone. Saggio di ricerche sulle vicende della proprietà (suite et fin), p. 158-197. — Lucci. Del diritto di superficie, p. 251-292. — Pappa d'Amico. Il *jus retentionis* nel fallimento, p. 293-306. — Bonelli. L'ipoteca per debiti futuri in diritto romano, p. 395, 520. — Sacchi. Sulla teoria degli assenti nel diritto civile e giudiziario dei romani, p. 493-519. — Blandini. Note sul diritto penale dell' Editto Langobardo, p. 579-589.

Bulettino dell' istituto di diritto romano, anno V, fasc. 5-6.

Ruggiero (E. de). L'arbitrato publico presso i Romani (suite et fin).

Anno VI, fasc. 1-5.

Perozzi (S.). *Fructus servitutis esse non potest*, p. 1-36. — Ricci (R.). L'iscrizione di Arykanda, p. 41-43. — Bonfante (P.). Essenza della *bona fides* e suo rapporto colla teorica dell' errore, p. 85-118. — Riccobono (S.). Studi critici sui libri XVIII di Paulus ad Plautium, p. 119-171. — Alfredo Ascoli. Sulla legge Cincia, p. 173-228. — Riccobono (S.). Proposta di emendazione del fr. 25, § 2, D. 41, 2 (Pomp. ad Q. M.), p. 229-233.

Rivista italiana per le scienze giuridiche, vol. XIV, 1893.

Perozzi (S.). Perpetua causa nelle servitù prediali romane, p. 175-257. — Ferrini (C.). Le presunzioni in diritto romano, p. 258-294. — Campogrande (V.). La teoria generale del mandato di credito nel diritto civile odierno, p. 295-328. — Ermini (F.). Gli ordinamenti politici e amministrativi delle costituzioni Egidiane, p. 69-94.

Vol. XV, 1893. — Bonfante (P.). La iusta causa dell' usucapione, p. 161-195, 321-362. — Ermini (F.). Gli ordinamenti politici e amministrativi delle costituzioni Egidiane (suite), p. 196-240. — Coviello (N.). Del contratto estimatorio, p. 363-419.

Studi e documenti di storia e diritto. Anno XIV, 1893.

Savi (P.). La Dottrina dei dodici apostoli (suite et fin), p. 3-48. — Ciccotti (E.). Le istituzioni pubbliche Cretesi (suite et fin), p. 67-126. — Colani (E.). Alcuni documenti sul diritto di ancoraggio nel medio evo, p. 163-178. — Ascoli (A.). Il concetto della donazione nel diritto Romano, p. 245-372. — Cerasoli (F.). Il testamento di Pro IV, p. 373-382. — Cerasoli (F.). Ricerche storiche intorno agli alberghi di Roma dal secolo XIV al XIX, p. 383-410.

III. Angleterre et États-Unis.

The law quarterly review, vol. IX, 1893.

Lyall. The land systems of british India, p. 23-30. — Maitland (F.-W.). The survival of archaic communities, p. 36-211. — Budd (H.). The U. S. circuit courts of appeals, p. 51-61. — Hirschfeld (J.). Paternship with limited liability in Germany, p. 62-69. — Jenks (Ed.). On the early history of negotiable instruments, p. 70-85. — Fry (Ed.). Some aspects of law teaching, p. 115-128. — Greer (A.). Custom in the common law, p. 153-170. — Mews (J.). The present system of law reporting, p. 179-187. — Farrelly (J.). The basis of international law, p. 242-260. — Owen (H.). The reorganization of provincial courts, p. 321-330. — Lyall. Our Indian protectorate, p. 341-347. — Leadam (S.). The last days of bondage in England, p. 348-365.

Political science quarterly, vol. VIII (1893).

Prof. Goodnow. Interest in mandamus cases, p. 48-57. — Prof. Seligman. Progressive taxation, p. 220-251. — Max West. Theory of the inheritance tax, p. 426-444.

John Hopkins University Studies in historical and political science, 11th séries, 1893.

I. **Gould** (L.). — The social condition of labour....... 50 cents.

II. **Alden** (Ed.-K.). — The World's representatives assemblies of to-day.................................... 50 cents.

III-IV. **Ingle** (Ed.). — The negro in the district of Columbia.

V-VI. **Weeks.** — Church and state in North Carolina. 50 cents.

VII-VIII. **Bentley** (F.). — The condition of the western farmer as illustrated by the economic history of a Nebraska township. Doll. 1

IX-X. **Steiner** (B.). — History of slavery in Connecticut. 75 cents.

XI-XII. **Bemis** (Ed.). — Local Government in the South and the Southwest.. Doll. 1.

G. Appert.

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

1893
SOIXANTIÈME ANNÉE

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Paul Bonnefon, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gust. Brunet, de Bordeaux; A. Claudin, Lauréat de l'Institut; E. Delaplace; Jules Delpit; Joseph Denais; Victor Develay, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Dramard, conseiller à la Cour de Limoges; J. Dukas; Georges Duplessis, de la Bibliothèque Nationale; Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris; Dupré-Lasale, conseiller à la Cour de cassation; Charles Ephrussi; Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte de Grouchy; Léonce Janmart de Brouillant, de la Société des Bibliophiles de Belgique; Lieutaud; Marais, de la Bibliothèque Mazarine; P. Margry; Henry Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gaston Paris, de l'Institut; Léon-Gabriel Pélissier; Baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles françois; Duc de Rivoli, de la Société des Bibliophiles françois; Baron de Ruble; Vicomte de Savigny de Moncorps, de la Société des Bibliophiles françois; Schwab, de la Bibliothèque Nationale; Alexandre Sorel, président du Tribunal civil de Compiègne; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales; P. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut; Maurice Tourneux; abbé Ch. Urbain; abbé Tougard; Georges Vicaire, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

Charles Nodier; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); J. Ch. Brunet; Leber; G. Peignot; Paulin Paris; L. Barbier; Victor Cousin; Silvestre de Sacy; J. de Gaulle; Charles Giraud; Le Roux de Lincy; Monmerqué; Ch. Asselineau; Comte Clément de Ris; Marquis de Gaillon; Rathery; Sainte-Beuve; Francis Wey; Comte de Barthélemy; Meaume; Moulin; Cuvillier-Fleury; Baron A. Ernouf; le Comte de Baillon; Comte de Longpérier Grimoard, etc., etc.

JANVIER-FÉVRIER

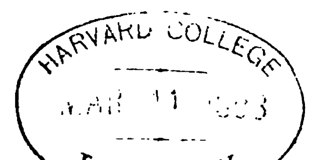
ON SOUSCRIT A PARIS
A LA LIBRAIRIE TECHENER
(H. LECLERC ET P. CORNUAU)
219, RUE SAINT-HONORÉ
(AU COIN DE LA RUE D'ALGER)
1893

LIVRAISON DE JANVIER-FÉVRIER

Pages

Les ouvrages dont il sera envoyé DEUX EXEMPLAIRES seront annoncés d'abord

Plus tard il en sera rendu compte, s'il y a lieu.



LES ENLUMINEURS
LES RELIEURS
LES LIBRAIRES ET LES IMPRIMEURS
DE TOULOUSE
AUX XVe ET XVIe SIÈCLES
(1473-1530)

Documents et notes pour servir à leur histoire.

(SUITE)

ENLUMINEURS, RELIEURS, LIBRAIRES ET IMPRIMEURS DE TOULOUSE

D'après les registres d'impôts de la ville.

(1480-1530)

Les registres d'impôts de Toulouse comprennent deux séries, l'impôt ordinaire de la taille « *talha ordenaria* », et les contributions supplémentaires ou extraordinaires : impôt pour l'artillerie et les fortifications, cotisation pour le pont de Tounis, ou le pont de Garonne, octroi ou don pour le Roi, dépenses pour les gens d'armes de passage, emprunts, etc.... Ils sont rédigés généralement dans un patois mêlé de mots français et latins. A l'époque qui nous occupe, la ville était divisée en huit *capitoulats* ou quartiers : La Daurade, le Pont-Vieux, la Dalbade, Saint-Pierre-Saint-Géraud, Saint-Étienne, Saint-Pierre-des-Cuisines appelé aussi Saint-Pierre-Saint-Julien, Saint-Sernin-le-Taur et Saint-Barthélemy.

Nous avons constaté de nombreuses lacunes dans les diverses séries de ces registres ; d'autres, comme ceux de

Saint-Barthélemy, ne nous ont fourni aucun renseignement utile pour les industries du livre.

Nous avions communiqué le résultat de notre premier dépouillement au docteur Desbarreaux-Bernard qui s'en est servi dans son ouvrage de l'*Établissement de l'Imprimerie en Languedoc;* (Toulouse, Privat, 1875, in-8), et y a inséré nos notes aux pages 388 à 409.

Les listes que nous publions aujourd'hui sont quatre fois plus considérables et s'étendent plus loin. Notre intention était d'aller jusqu'en 1550. Nous n'avons pu dépasser l'année 1530, sauf pour un registre de Saint-Pierre-des-Cuisines de 1531, des plus intéressants. Nous livrons notre travail tel quel, quitte à le poursuivre plus tard.

Le docteur Desbarreaux-Bernard, en classant séparément par métiers, les libraires, les enlumineurs, les relieures, les parcheminiers, et les papetiers de Toulouse n'a pas donné la véritable physionomie des livres d'impôts et a, en quelque sorte, interverti l'ordre dans lequel les noms sont inscrits.

Nous avons rétabli cet ordre; nous avons en même temps relevé quelques omissions ; rectifié quelques noms mal lus; ajouté quelques mentions oubliées ou négligées.

Les comptes de tailles des *communaliers* ou receveurs comprennent généralement une partie de l'année courante et une partie de la suivante, sauf pour les impôts supplémentaires ou extraordinaires. Nous n'avons inscrit que les dates où ils commencent. On saura qu'ils comprennent aussi quelques mois de l'année qui vient après. Nous n'avons pu indiquer que quelques cotes actuelles des registres, l'inventaire de la série CC n'étant pas terminé. Les numéros des cotes ne sont que provisoires, et doivent être modifiés, lors du classement définitif.

1480

LA DAURADE.

Peyre Paquier, enluminayre; huna livra, detz sos I l x s

Pierre Paquier ou Pasquier, enlumineur, est un des signataires de la supplique de 1477 et de la requête de 1481. En 1492, il devient libraire. Il est inscrit en 1498 comme relieur (*religayre*). Depuis 1502 jusqu'à la date de sa mort, il est taxé comme libraire. En 1520, une société ou confrérie de libraires hérite de sa librairie : « *La confrayria des libraires come heretiera de Mestre Peire Pasquié, libraire.* »

Pierre Brison relliayre (relieur) ; una livra, sinq sous I l v d

Lo vendor de los libros de pressa que demora a lostal de Mre Antony Frayret ; una livra I l

Antony Frayret qui loge ce marchand de *livres de presse* (c'est-à-dire de *livres imprimés*) était un barbier comme l'indique sa cote à la page précédente du registre.

1480

LE PONT-VIEUX.

Mestre Jehan Papies, empresador ; das livras II l

Il s'agit ici de maître Jean Parix, imprimeur, dont le nom a été défiguré par le scribe municipal. Il y avait tout à côté dans le quartier de la Daurade un hôtelier du nom de *Jean Papies* que nous avons trouvé de 1483 à 1493 dans les rôles. Johann Parix était Allemand et originaire d'Heidelberg. Il indique sa demeure près du Pont-Vienx « *juxta pontem veterem* » dans le traité « *de Dissaysinis* » qu'il imprima en 1479, l'année précédente. La Serna Santander et d'autres bibliographes le donnent comme étant le premier imprimeur de Toulouse, connu sous le nom de « *Johannes Teutonicus* », tandis qu'il n'en est en réalité que le second.

Le proto-typographe de Toulouse qui a exercé de 1476 à 1478 est anonyme. Comme les registres d'impositions pour ces années manquent, nous ne pouvons indiquer son nom d'après les renseignements qu'ils nous auraient indubitablement fournis. Nous croyons cependant être parvenu à le découvrir par la comparaison de documents imprimés que nous présenterons et discuterons lorsque nous traiterons plus spécialement la question des *Origines de l'imprimerie à Toulouse*.

1480

SAINT-SERNIN ET LE TAUR.

Johan Gari, relieuer *(sic)* ; dos livras, quat sous II l iiij s

Pe. (Peyre) del Claus, scriptor (écrivain) ; seize sous xvi s

Pierre du Claus est le troisième parmi ceux qui présentèrent aux Capitols les requêtes de 1477 et 1481. Il est inscrit ici comme écrivain. Le registre de 1483 le porte comme enlumineur (*illuminaire*). Il meurt en 1506 ou 1507. Jean et Guillaume du Claus qui paraissent être ses fils lui succèdent comme libraires dans la même maison.

1481

LA DALBADE.

Bartholy (Barthélemy) Buyer et son compaignon, les libraires II l

Au-dessous, le contrôleur de la taille a ajouté d'une autre écriture : « *Georgy Jacques, libraire.* »

Barthélemy Buyer est taxé à 2 liv. avec son *compagnon*. Il n'est pas fait mention de son paiement, la colonne à ce destinée est restée vide. Le nom

de Georgy Jacques qui suit, paraît être celui de son *facteur* ou représentant.

Johannes librayre que demeure en lostal de Laguilla (l'hôtel de l'Aiguille) I l

En marge cette observation : « *Ny demora arma* » (n'y demeure plus). Celui-là non plus n'a pas payé.

1483

LA DAURADE.

Peyre Pasquier, illuminayre; doas livras II l

Johan Alamanh librayre, quatre livras IIII l

Ce Jean l'Allemand est peut être le même que le vendeur de livres imprimés, signalé en 1480 au même endroit.

1483

LA DALBADE.

Cotisation pour un emprunt (CC, 276)

Bartoly Boyer (Barthélemy Buyer, de Lyon), detz s. x s

1483

SAINT-ÉTIENNE.

Pierre Brisson, reliaire ; huna livra, sinc soux I l v s

Le vendeur des livres ; honze soux xi s

Les héritiers de Mre Guyot et de Guillaume son compaigno ; sinc livres V l

Nous croyons qu'il est ici question de maître Guyot Brisson, si malmené dans la supplique de 1477. Il était mort depuis quelque temps déjà ; son compagnon Guillaume qui avait continué ses affaires, était mort à son tour. Le décès de Guyot Brisson débarrassa les enlumineurs d'un concurrent redoutable, et c'est alors qu'ils songèrent en 1481 à s'unir avec les relieurs. La maison était importante, car les héritiers furent taxés à 5 livres.

1483

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

Guilhem David, escriptor (écrivain) et illuminaire (enlumineur) ; cinq solz torn. (tournois) v s.t

Maistre Johan Johannetys, escriptour (écrivain) ; cinq solz torn. (tournois v s.t

Jean Johanniet ou Johannety est le second dans l'ordre, des enlumineurs qui signèrent la pétition de 1477. Son fils, *Mately Johaneti,* est inscrit comme libraire en 1497 et 1499.

1483

SAINT-SERNIN ET LE TAUR.

Peyre del Claus, illuminaire; quatorse sols, quatre deniers t. (tournois) xiiii s iiij d.t

Loys Hudier librayre ; una livra t. (tournois) I l

Maistre Johan de Villes (ou de Villers), libraire ; quinze solz t. (tournois) xv s.t

1484

DALBADE.

Bartoly Boier (Barthélemy Buyer) et son companho, librayres que demoren à la Croix blanca ; una l. I l

Le 11 avril 1485, Buyer a payé cette taxe ainsi qu'il résulte de la note du receveur :

« *Pag. a xi abryel 85, I l.* »

L'hôtelier de la Croix-Blanche où était descendu Buyer se nommait Alain Rousel ou Roussel. Sa cote de contribution précède celle de Buyer:

« *Alen Rousel, hoste de la + blanca; tres l. t. (livres tournois)* *III* l.t.

1484

LA PIERRE-SAINT-GÉRAUD.

Lo Papies; una livra, ung sou et sieys I l i s vi d

Serait-ce Johan Papies (J. Parix), l'imprimeur du Pont-Vieux? Nous n'osons nous prononcer pour l'affirmative, le métier n'étant pas ici indiqué. Ce n'est point à coup sûr l'hôtelier de la Daurade du même nom. Parix n'était plus au quartier du Pont-Vieux dès 1481, ainsi que nous avons pu le vérifier sur le registre de la taille de cette année et nous ne savons où il transporta alors son atelier. Le quartier de la Pierre-St-Géraud était limitrophe de celui de St-Étienne. Nous retrouverons Jean Parix, en 1488 et 1489, dans la circonscription de Saint-Pierre-des-Cuisines.

1484

SAINT-ÉTIENNE.

Le heretiers de Peyre Brison (relieur); doas livras II l

Au-dessous cette note : « *Diminut de detz sous.* »

Jamet Mestre, estesyonnaire (stationnaire); doas livres, detz sous II l x s

C'est l'un des deux maîtres relieurs qui se joignirent aux enlumineurs pour pétitionner en 1481.

Johan Grosset, illuminayre; una livra, detz soux I l x s

Jean Grosset ou Croset, enlumineur, change plus tard sa demeure. Nous le trouvons en 1489 dans le quartier de St-Pierre-des-Cuisines. En 1497, il devient libraire. Nous le suivons assez loin. Il a dû mourir en 1522, car nous trouvons ses héritiers imposés de 1523 à 1525.

Johan Reynaud, illuminayre; una livra I l

1484

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

Mestre Masse, illuminayre; sieys sous, huyct deniers vi s viii d

Maître Masse doit être Macé Cochon ou Cochen, l'un des pétitionnaires de 1477 et 1481; il était aussi peintre en miniature.

Jean Penateu, alias Peyto, religayre de libres (relieur de livres); tres livres, dodze sous, sieys deniers III l xii s vi d

Jean Penateau, dit Peyto ou Porto, devient dizainier en 1499 et remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, en 1512. Ses héritiers sont imposés à sept sous en 1513. Ils figurent sur les rôles jusqu'en 1525.

Nycolau Borion, illuminayre; detz sous. x s

Mestre Johan Johanety, illuminayre, detz sous x s

1484

SAINT-SERNIN ET LE TAUR.

Mestre Loys, lo libraire; dos livras II l

Le nom de ce libraire est donné plus loin. C'est *Louis Linders* qui est inscrit à la même place dans le registre de 1487.

Peyre del Claus (enlumineur); una livra, sint sous I l v s

Mestre Johan de Villers (libraire); una livra, detz sous I l x s

Voir plus haut à l'année 1483.

1486

SAINT-ÉTIENNE.

Lous heretiers de Peyre Brison (ou Brisson, relieur) ; una livra I l

Jammet Mestre esitacionayre (stationnaire) ; una livra I l

Le docteur Desbarreaux-Bernard a mis *Pinet, mestre esitacionayre*. Il y a bien *Jamet* et non *Pinet*. Il n'y avait pas d'hiérarchie parmi les *stationnaires*. Il faut donc lire *Jammet Mestre*. Jammet, Jamme ou Jacmes Mestre, désigné comme relieur sous le nom de *Jacobus Magistri* dans la requête de 1481 est déjà inscrit comme stationnaire dans le rôle de 1484. A partir de 1489, il est indiqué comme libraire. Il se déplace peu après. Nous le retrouvons en 1497 dans le quartier Saint-Sernin et du Taur, près de l'Université. Il devient dizainier et est désigné sous le titre de *Senher* (équivalent roman de *Messire*) en 1521. Il dut mourir fort âgé. Nous avons suivi sa trace jusqu'en 1530, là où nos recherches se sont arrêtées. L'époque de son décès doit se trouver indiquée dans les registres suivants que nous n'avons pas encore consultés.

Johan Grosset, illuminaire, una livra I l

Johan Reynaud, illuminaire, doze sous xii s

Mathieu Coussin, illuminaire, detz sous x s

1486

SAINT-ÉTIENNE.

(2e registre, CC, 172).

Los heritiers de Peyre Brison (relieur) ; una livra I l

Jammet Mestre, esteciونayre (stationnaire) ; una livra I l

Johan Grosset, illuminaire; una livra I l

Johan Reynaud, illuminayre ; doze sous xii s

Mathieu Coussini, illuminaire ; detz sous x s

1487

LA DALBADE.

Bartholi (Barthélemy Buyer) et son conpanho librayres ; una livra et quinse sos. Item p. lostal de Reviga ; doas livras III l xv s

Au-dessous de cette cote, se trouve le décompte du receveur :

Paga los companhos... I l xv s

Paga... p. lostal... a xxviij d'aost, II l

En outre de l'hôtellerie de la Croix-Blanche, Buyer occupait un autre logis, l'hôtel de Revigues, compris dans sa taxe.

1487

SAINT-ÉTIENNE.

(CC, 175)

Les heretiers de Peyre Brison (relieur) ; deyx seit sous xvii s

Jacmes Mestre, stisonayre (stationnaire); una l., quatorze sous I l xiiii s

Johan Groset, inluminaire; una l., quatorze sous I l xiiii s

Johan Reynaut, inluminayre ; treze sous xiii s

Matiu Cossin, illuminayre ; detz sous x s

1487

SAINT-SERNIN ET LE TAUR.

Antoni(Crousi), reliayre; nau sous et quatre deniers ix s iiij d

Mestre Loys Linders, librayre ; una livra et douze sous et seys deniers I l xii s vi d

Peyre Delclaus (enlumineur) ; setze sous xvi s

1488

LA DAURADE.

Peyre Paquier, enluminaire ; doas l., dos sos II l ii d

Johanns Lalamant, lybrayre ; das l. II l

1488

LA DALBADE.

Bartholy (Barthélemy Buyer) e son companho, librayres ; una livra, detz sous ; plus p. lostal de Rabibigua, una livra, quatorze sous III l iiij s

En note sont inscrits les à-comptes versés :

P. a xi de may. . . . . I l
Pagat a xxvii de jung . . . I l x s
Pagat a xiii de novembre. . xiiij s

1488

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

Johan Groset, ylluminayre; quinse sous xv s

Johan Peneteau, reliayre, alias Peyto et son gendre ; doas livres II l

Mestre Nicolau Borion, illuminayre ; detz sous. x s

Johan lo illuminayre.

En marge : *Miser*. N'est pas imposé.

Johan Jammet, illuminayre; quatre sous iiij s

Mestre Jehan Papillet, reliayre.

On a ajouté en note : *De la Universitat*. En sa qualité de suppôt de l'Université il est exempt et n'est pas taxé.

Mestre Anric, impresayre de libres (imprimeur de livres) ; una livra, sint sous I l v s

Il s'agit ici d'Henri Mayer, troisième imprimeur de Toulouse, dont on connait deux volumes édités cette même année, date de son établissement. Il a payé sa contribution le 28 avril :

« *A pai a xxviij de abryll I l v s* »

Henri Mayer était originaire de Bâle. Il figure dans le registre matricule de l'Université de cette ville, et reçut ses grades en 1483, sous le rectorat de J. Herborn.

Voici son inscription : « *Heinricus Meyer, de Basilea. iij sz. pp.* » (fol. 62, verso, 8e ligne).

Mestre Jehan l'impreseur (l'imprimeur) ; una livra, sept sous et sieys. I l vi s

Jehan l'impreseur, ici mentionné, n'est autre que Jean Parix, l'imprimeur du Pont-Vieux qui avait quitté ce quartier dès 1481. Il est compris dans la « *Detzena de Miquel de Berc* », à la fin du registre. Suivant l'annotation du receveur, il a payé sa taxe le 19 mai (1489). « *A pagat a xix de may.* »

1488

SAINT-SERNIN ET LE TAUR.

Anthoni Crousi, religayre ; quinze sols xv s

Pieyre de Clause (enlumineur) ; treze sols xiii s

Mestre Loys (Linders), lo librayre ; duas livras II l

Mestre Erart, librayre ; sint sos v s

1489

La Daurade.

Peire Pasquier, enluminaire ; sies sos vi s

Johannes Lalamant, libraire ; sies sos vi s

1489

La Dalbade.

(Impôt pour l'artillerie).

Bartoly (Barthélemy Buyer) e son conpainho, libraires ; katre s., sies. Item pour loustal de Rabigua, sinc s. ix s vi d

1489

La Dalbade.

(Taille ordinaire).

Bartholy (Barthélemy Buyer) et son companho, librayres; huna livra, detz sos. Et por la mayson ont demoren qui es deu Reviga; huna livra quinze sos III l v s

Le nom de *Bartholy* est barré. Au-dessus on a mis *Jacques*, prénom du frère de Buyer et son exécuteur testamentaire (Voir Péricaud, *Bibliographie lyonnaise du* xv *siècle*, iv partie, Additions, pages 22-23). Le dépôt des livres de Buyer était à l'hôtellerie de la Croix-Blanche, mais il demeurait avec son compagnon à la maison de Revigues (nom d'un village de Toulouse), ainsi que le constate la mention ci-dessus.

Lo librayre que te la mayson de lad. dona Guilla (Guillelma) ; huna livra, detz sos I l x s

Ce libraire tient boutique à côté de Buyer, deux maisons plus loin.

1489

Saint-Étienne.

(Livre du Capitoulat commençant en mars 1489.)

Mestre Esteve, molayre de libres (mouleur de livres), en lod. hostal Deyssus demoran ; detz sous x s

Maître Estève doit être identifié avec *Estevan* ou *Esteban Clebat*, qui s'associa cette même année avec l'imprimeur Jean Parix. Il était plus spécialement fondeur de caractères. C'est ainsi, selon nous, que l'on doit expliquer l'appellation de « *molayre de libres* » qui lui est donnée par le percepteur. Cette interprétation est d'autant plus vraisemblable que les volumes connus, imprimés par l'association sont exécutés avec une fonte différente de celle employée précédemment par Jean Parix seul. Son atelier de fonderie était dans la maison de « *Moss. Deyssus* » dans le quartier Saint-Étienne, tandis que l'imprimerie était établie à l'extrémité de Saint-Pierre-des-Cuisines. Les prénoms de *Estevan* ou *Esteban* pourraient faire supposer que Clébat était originaire de Toulouse ou du Midi. Il était Allemand, comme Parix, ainsi qu'il prend soin de nous le faire connaître à la fin de deux ouvrages imprimés en espagnol : « *En Tholosa, per los honorables et discretos maestros Juan Parix et Estevan Clebat Alemanos.* »

Johan Raynaut, scriptor (écrivain) ; honze sous et sieys deniers t. xi s vi d

Jacmes Mestre, librayre ; una livra, catorze s. I l xiiii s

Mace, illuminayre ; detz sous x s

Mace Cochon ou Cochen est un des signataires des suppliques et requête de 1477 et 1481. (Voir plus haut, à l'année 1484, quartier de Saint-Pierre-des-Cuisines, où il demeurait auparavant.)

1489

SAINT-ÉTIENNE.

(Impôt pour l'artillerie. — Octobre. CC, 174.)

Mestre Stève, molayre de libres en lod. hostal Dessus ; dos soutz ii s

Il s'agit encore de Maître Estève ou Estevan Clebat, fondeur, associé dans l'imprimerie de Parix.

James Mestre (libraire) ; sinq soutz v s

Johan Grosset (libraire) ; quatre soutz et sieys. iiii s vi d

Masse, illuminayre ; ung sout et dos i s ii d

1489

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

(Taille ordinaire.)

Johan Grosset, illuminaire; doas livras II l

Mestre Nicolau Borion, illuminaire ; sept sous, sieys denies vij s vi d

Johan Penateu (relieur) et son gendre; una livra et detz so I l x s

Mestre Jacques lo librayre ; set sous et sieys d. vii s vi d

Johan Blanc, illuminayre ; dos sous et sieys deniers ii s vi d

Mestre Jehan Paupillat, reliayre ; (pas taxé).

C'est le relieur de l'Université, déjà dénommé dans le rôle de 1488. Il est exempté de la taille.

Mestre Anric (Henry Mayer), impresayre (imprimeur) ; una livra I l

Mathelin Baylet, de Mestre Enric q. demora en aquo de Paupilyet ; dos sous et sieys d. ii s vi d

Mathelin Baylet, ici désigné, paraît être le contre-maître ou le prote de l'imprimerie d'Henry Mayer. Il a son logis dans la maison de Paupillet, relieur de l'Université qui est tout à côté.

Mestre Johan (Parix) l'impressayre (l'imprimeur) ; una livra I l

1489

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

(Impôt supplémentaire.)

Johan Grosset, illuminayre; sinc soutz v s

Johan Panatier (ou Penatau), reliayre ; sieys soutz vi s

Mestre Nicolau Borion, yluminaire ; i soutz, sieys deniers i s vi d

Johan Jamet, illuminayre ; nov. s. ix s

Mestre Anric (Henry Mayer), empressur (imprimeur); sinc soutz v s

Mestre Johan (Parix) lempresseur ; quatre solz iiii s

1491

LA DALBADE.

Le nom de Buyer ne paraît plus à « *l'ostal de la Crotz blanca.* »

1492

LA DAURADE.

Pierre Pasquier (enlumineur); doas livras, detz solz II l x s

Jacques Combal, libraire; quinze solz xv s

1493-1496

Les registres d'impôts manquent pour tous les quartiers indistinctement.

1497

LA DAURADE.

Mestre Peyre Pasquier, librayre ; tres livres, quatre sos III l iiij s

Mestre Jacques Combal, librayre; detz e veyt sos xviij s

1497

LA DALBADE.

Los librayres que demoran a lad. hostellaria (de la Crotz Blanquat); douze soux xii s

En marge : « *Alibi assunt, pr. III.* » — L'hôtellerie de la Croix-Blanche a changé de maître. Nous y trouvons à la place d'Alain Rousel : « *Johan Lalaman, hoste de Crotz Blanqua* » taxé à une livre. Ce Jean l'Allemand est peut-être le même que le libraire que nous voyons figurer dans les rôles de la Daurade à partir de 1483 et qui en disparaît à partir de 1492. Ce cumul de métier de logeur et de libraire n'est pas sans exemples à cette époque (1). Plus tard, nous verrons, dans les rôles, Jacques de la Porte, libraire, « *hoste de la Nau* », tenir en même temps l'hotellerie de la Nef.

(1) En 1488, on voit à Dijon un écrivain, ne trouvant plus à exercer son métier, par suite de la concurrence ruineuse faite par les vendeurs de livres imprimés aux écrivains et aux enlumineurs, se faire aubergiste. Voici le texte inédit de la curieuse supplique dans laquelle il expose sa situation précaire :

« A Messeigneurs les Maieurs eschevins de la ville de Dijon.

« Supplie humblement Enguerrant Moquet, hostelier de la Fleur de Lys du Marchie ou blé de Dijon, qu'il soit ainsy que on lait mis a limppos de la ville pour la somme de trois frans, veu que le pouvre suppliant na point de mestier, ne pratique pour ganier sa vie ainsy comme il avoit a coustume de le ganier a escripre en livre de loys, de medicine, de decret et aultres sciences, a cause que les livres de maulle sont mys dessus, qui nos empeschent a nous aultres escripvens de ganier nostre vie et si me fault laissier mon hostellerie a cause que je ne puis paier le louage, ne ganier la vie de moy ne de mes enffans, pour ce que le guain nest trop petit pour tant. Mes tres honores Seigneurs, le povre suppliant requiert qu'il soit de vostre bonne grace y regarder en pitté, et il prira Dieu pour vous. Que Dieu vous doint grace de venir a vos bonnes entencions. Amen. »

Le Conseil fit remise à Enguerrand Moquet de cinq gros sur sa contribution, d'après cette annotation du secrétaire de la ville :

« *Messieurs luy ont donné quicte et remis cinq gros sur limpost de XL^s frs. le xiij^e jour davril apres Pasques lan mil IIII^c IIII^xx et huit.* BAISSEY. »

1497

SAINT-ÉTIENNE.

(CC, 160.)

Anthoni Morin (libraire); quatre sous iv s

Laurens, lo pintre (le peintre); sept sous, sieys d. vii s vj d

Ce Laurent est probablement *Laurent Robin*, l'un des enlumineurs qui s'adressèrent aux Capitouls en 1477 et 1481.

Bertomieu, reliayre; sinc s. v s

Johan Ducros, reliayre; (pas taxé).

Leonart, reliayre; detz sous x s

Léonard Vermhendon, d'abord relieur, devient libraire l'année suivante (1498).

Gm (Guilhem) Carle, reliayre; quinze sous xv s

Johan Grand Johan, librayre; dos livres, quinse sous II l xv s

Johan Grand Johan, devint plus tard imprimeur. (Voir à l'année 1518, la note qui le concerne.)

1497

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

Johan Groset, librayre; dos livras, detz sous II l x s

Anry Cort, reliaire; una livra, sies sous I l vi s

Henry Court ou Cort, appelé aussi Curt, d'abord relieur, est écrivain dans le quartier Saint-Étienne, en 1499. La même année, il tient boutique de libraire dans Saint-Pierre-des-Cuisines. (Voir plus loin, à l'année 1499, 1er registre de Saint-Étienne, la note qui le concerne.)

Johan Penateu, reliaire; una l. I l

Jacques Begnatan (Huguetan, de Lyon, voir plus loin) que demora ha la botiqua deld. Penateu; doetze sous, sies dinies xii s vi d

Mateli Johanety, lybraire; una livra, sint sous I l v s

Jaques Combalh, lybraire; quinse sous et sies dinies xv s vi d

Petit Johan, de Tarba (de Tarbes), reliaire; sies s., sies dinies vi s vi d

En marge : *Mort es*.

1497

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

Petre lo librayre; dos l. II l

Petre doit être Pierre Crozet, libraire. Voir les rôles de 1503 et 1507.

Mestre Johan (Chabron ou Chevron) lo librayre, à la maysson de Phelipo Quert; una livra, detz s. I l x s

Le libraire Jean, ici mentionné, est Jean Chabron, Chaubron ou Chevron que nous suivons jusqu'en 1530 dans Saint-Sernin. Il parait avoir avoir quitté la maison de Philippe Quert et devint propriétaire d'un immeuble où il établit ensuite sa demeure.

Jammet Mestre, librayre; tres l. III l

Johan Claret, librayre; tres l. III l

Johan Chanadel, librayre; dos l. II l

C'était le facteur de Hans Koberger, de Lyon. (Voir plus loin.)

1498

LA DAURADE.

Mestre Peyre Pasquier, reliaire ; tres ll. (livres), catre sos III l iiij s

Pieres, gendre del Abat, reliaire ; sinc sos v s

1498

LA DAURADE.

(2e registre.)

Mestre Peyre Pasquier, religayre ; tres livres III l

Pierres, gendre del Abbat, religayre ; sinc s. v s

1498

SAINT-ÉTIENNE.

(CC, 161).

La relicta (la délaissée, c'est-à-dire la veuve) de Mtre Gme (Maître Guillaume), reliayre ; sinc sos v s

Maître Guillaume, relieur, dont la veuve est ici imposée, peut être identifié avec *Guilhem Carle, relgaire*. (Voir à l'année précédente, 1497.)

Bertomieu, reliayre ; sieys sous vi s

Leonard Vermhendon, librayre ; una livra I l

Alixandre, librayre, sinc sous v s

Il s'agit peut-être ici d'Alexandre, libraire de l'Université d'Angers, un des éditeurs les plus entreprenants de son temps qui faisait imprimer pour son compte à Paris, à Rouen et jusqu'à Lyon, et qui aurait essayé de créer un dépôt de ses éditions à Toulouse.

Mathieu Cosin, pinctre ; detz heyt sous, nau d. xvii s ix d

Mathieu Cosin ou Cousin, appelé aussi Cosini, est inscrit comme enlumineur (Voir les deux rôles de 1486.) Il devient peintre en miniature.

1498

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

Petre (Croset), lo librayre ; dos livras, x s. II l x s

Mestre Jhan (Chabron ou Chevron), librayre ha la mayso de Phelippo Querc ; una livra, sinc sous I l v s

Me Pre (Pierre) de Clausa (enlumineur, ensuite libraire) ; nau sous, sinc deniers ix s v d

Jamet Mestre, librayre ; una livra, sinc sous I l v s

Jhan Claret, librayre ; tres livras III l

Pierres, librayre ; dos sous ii s

Jhan Coberger, libraire ; dos lievras, detz sous II l x s

Le nom de *Chanadel* ou *Chavadel* était d'abord inscrit. Il a été biffé et au-dessus de la rature, le scribe a mis celui de *Coberger*.

Hans Koberger, l'un des fils du célèbre Antoine Koberger, imprimeur et éditeur de Nuremberg, était fixé à Lyon. Voir plus haut les autres mentions qui le concernent.

1499

LA DALBADE.

Los librayres que demora lod. hostal (de la Crotz Blanca) ; tres l. III l

C'est Jean l'Allemand qui est le maître de l'hôtellerie : *La hostalaria de la Crotz Blanca hout demora Johan Lo Alaman ; una livra quinze solz.* Le paiement n'est pas indiqué, le

receveur a mis cette note : « *Alibi est etiam quia ille qui moratur est serviens*. STILHETI. » (Il est aussi inscrit autre part, parce que celui qui y demeure n'est qu'un serviteur.)

1499

SAINT-ÉTIENNE.

Philippe Baret, factor de Guillaume Boyso, libraire de Lyon, pour lo cabal ; das livras II l

Philippe Baret, facteur de Guillaume Boyso ou Boysson, de Lyon (1), logeait dans la maison de « *los hereties de Mestre Nicolau Barbari*. » Ces derniers, taxés à trois livres, réclamèrent. Le percepteur Stilhet biffa leur cote, mit à la place celle de Baret et répartit ainsi la somme de trois livres : « *Solvat una libra et Philippus Baret, institor Guilielmi Boysso Lugduni, pro cabale; duas libras*. STILHETI. (Que l'on paye une livre et que Philippe Baret, facteur de Guillaume Boysso, de Lyon, paye deux livres pour son *cabal*.) Le mot *cabal* ou *capbal* que l'on trouve ici et qu'on lira par la suite, principalement lorsqu'il sera question des libraires du dehors venant s'installer à Toulouse, signifie mobilier, fonds de boutique d'un marchand, matériel et train de marchandise. (Voir DE SAUVAGES, *Dictionnaire languedocien-français* ; édition d'Alais, 1820.)

La relicta (la veuve) de Me Gmi (Guilhelmi), reliaire; sinc s. v s

Voir la note qui la concerne, à l'année précédente.

Mestre Anric Co (Cort ou Court), script. (*scriptor*, écrivain) ; sept s., seis. vij s vi d

Maître Henry Çort, Court ou Curt, inscrit comme relieur en 1497 dans le rôle de Saint-Pierre-des-Cuisines, devient par la suite libraire. Il avait deux demeures en 1499. Son atelier d'écrivain était près de la Cathédrale, dans le quartier de Saint-Étienne. Sa boutique de librairie était aux environs de l'Université, car nous le retrouvons cette même année à Saint-Pierre-des-Cuisines, où nous le voyons jusqu'en 1515-1526. Il s'établit ensuite dans le quartier Saint-Sernin. Nous le trouvons inscrit dans les rôles de ce capitoulat, à partir de 1521. Il y était venu peut-être plus tôt; nous n'avons pu préciser davantage, à cause d'une lacune dans les registres antérieurs. Il paraît avoir fait ses affaires dans son nouveau métier, car il est porté pour de fortes contributions de cinq et six livres.

(1) Guillaume Boisson, libraire à Lyon, a fait imprimer par Nic. Wolff en 1499 le livre suivant : *Tullius de Officiis, cum commentariis Petri Marsi ejusque recognitione... insunt præterea Paradoxa, de Amicitia, de Senectute cum interpretibus suis*; in-4 gothique. (*Incunables de Besançon*, n° 340.)

Le nom de Boisson ne figure ni dans Péricaud, ni dans Panzer, ni dans Hain. La marque que l'on voit sur le titre de ce volume n'est pas relevée dans Silvestre. Elle est imitée de celle de Jean Petit, libraire de Paris. Deux lions de chaque côté d'un arbre, tiennent un écu suspendu par une courroie aux branches du tronc ; au milieu de l'écu, le monogramme G. B. surmonté du signe en forme de 4 de chiffre avec deux croix de Saint-André, l'une au milieu de la tige du 4, l'autre dans le haut. Au bas, dans une banderolle, le nom : *Guillaume Boisson*.

A partir de 1524, il est indiqué comme propriétaire « en sa maison. » Nous le suivons jusqu'en 1530.

Berthomieu, reliaire; sieis s., tres. vi s iij d

Gm (Guilhem) Carle, libraire; dos livras II l

C'est probablement le fils du relieur du même nom. Il est indiqué, à la même place, sous le nom de *Guilhelmot* (le petit Guillaume ou le fils Guillaume) *Charles, librayre*, en 1502. Il tomba plus tard dans la misère et vécut de charités (Voir le rôle de 1508.)

Léonard Vermhendon, libraire; una livra. I l

Alixandre, libraire; tres s. iij s

Johan Gran Johan, libraire; quatre livres IIII l

1499

SAINT-ÉTIENNE.

(2e registre.)

La relicta de Me Gm (Guilhem), reliaire; sinc s. v s

Maistre Anric Co. (Cort ou Court); sept s. sieis vij s vi d

Pas de métier indiqué. C'est l'écrivain *(scriptor)*, mentionné au registre précédent, qui s'établit libraire la même année dans Saint-Pierre-des-Cuisines. (Voir ci-dessus la note qui le concerne.)

Barthomieu, reliaire; sieis s., tres vi s iij d

Gme (Guillaume) Carle, libraire; dos livres II l

Leonard Vermhendon, libraire; una livra I l

Alexandre, libraire; tres s. iij s

Johan Grand Johan, libraire; quatre livres. IIII l

1499

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

Johan Grosset (libraire); doas livras, dos s. vi d. II l ii s vi d

Anric Cort, librayre; doas livras II l

Johan Penateu (relieur) Xuier (*detzenier*, dizainier); detz sous x s

Jacques Ugatan (Huguetan), librayre a lad. hostal (de Johan Penateu); una livra, sinc sos I l v s

Mestre Johanneti, librayre I l xi s iij d

Jaques Combal, librayre; una livra, detz s. I l x s

1502

LA DAURADE.

Pierre Pasquier (libraire) II l x s

1502

SAINT-ÉTIENNE.

(CC, 163.)

Guilhelmot Charles, librayre; une lyvre I l

Mestre Leonart (Vermhendon), librayre; dos lyvres II l

Johan Grant (Johan), librayre; syes VI l

Johani Bessoni, librayre; detz lyvres X l

1503

LA DAURADE.

Mestre Peyre Pasquier, librayre; tres livres III l

1503

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

Mestre Peyre Croset, lybrair ; cinq livres V l

Jehan Chaubron, reliayr ; una livra I l

Est indiqué comme libraire dans les rôles précédents de 1497 et 1498. Le rôle de l'impôt supplémentaire de 1503, rétablit la mention de libraire.

Mestre Peyre Clausa (libraire) ; detz sous x s

Jacmes Mestre, lybrair ; una livra, detz sous I l x s

Johan Colberga (Coberger), lybrair de Lyon ; cieis livres VI l

En marge, le contrôleur de l'impôt a écrit : « *Fuit dessus de una libra* », ce qui veut dire : augmenté d'une livre.

Me Jaques Hugatan (Huguetan), lybrair de Lyon ; cieis livres VI l

Augmenté d'une livre comme le confrère précédent.

Johan de Mes, lybrair ; une livre detz sous I l x s

1503

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

(Impôt supplémentaire.)

Mestre Pierre Croset, librayre xv s

Mestre Jehan Chabron, librayre ; detz sous x s

Mestre Pierre de Clausa (libraire) ; sinq sous v s

Jammet Mestre (libraire), detzenier ; destz sous x s

Le petit Mychau, reliayre ; dos s. ii s

Jehan Cobergia (Coberger) ; librayre ; una livra I l

Johan Demes, librayre ; detz sous x s

1504

LA DALBADE.

Les libraires demorans a lad. hostal (l'hôtellerie de la Croix-Blanche) ; quatre livres treize soutz et sieys deniers tournois IIII l xiij s vi d

1504

LA PIERRE-SAINT-GÉRAUD.

Mestre Arnaud Delost, escrivain ; dos solz, sieys denies ii s vj d

1504

SAINT-ÉTIENNE.

Johan Cloy (ou Cley), librayre de Lion ; tres livres III l

Ce Jean Cloy ou Cley pourrait être *Jean Clein*, l'ami et le compatriote du typographe lyonnais Jean Trechsel, et imprimeur lui-même, qui exerça de 1488 à 1519.

Mychau, lo lybraire e son companho ; sincq sols v s

Johan Gran Johan (libraire) ; das livras, detz solz II l x s

Johannis Boysso, librayre ; quatre livres IIII l

1505

LA DALBADE.

Los libraires que demoran ald. hostal (de la Crotz blanca) IIII l

1506

LA DAURADE.

Mestre Peyre Pasquier, libraire ; dos livres II l

1506

LA DALBADE.

P. lo libraire que demeure ald. hostal (de Peyrato del Pont, tondeur de draps); cinq solz v s

Cette taxe est diminuée et réduite à *tres solz*.

Lo libraire q. demoura ald. hostal (de la Crous Blanqua, alias de Saint-Cristofe); doas livras, sept solz, y seix deniers II l vii s vi d

1507

LA DAURADE.

(CC, 96.)

Mestre Peyre Paquié, librayre; una livra detz sous I l x s

1507

LA DAURADE.

(Impôt supplémentaire, CC, 97).

Mestre Peyre Paquie, librayre; quinze sous xv s

1507

LA DALBADE.

Mestre Jehan Damus, libraire ald. hostal (de James Faure de Castanet). I l v s

***Jehan Damus* n'est autre que *Maître Johan de Nuss*, que nous retrouvons au même logis en 1509. Ce logis est l'ancienne hôtellerie de la Croix-Blanche, puis de Saint-Christophe dont l'immeuble appartient à partir de 1507 à Jacques Faure, de Castanet.**

1507

SAINT-ÉTIENNE.

Mestre Guido Grant Johan; doas livras, setge soutz II l xvi s

Bien que le métier ne soit pas indiqué, il s'agit évidemment de l'éditeur Grand Johan qualifié ici de *Maître* comme l'étaient généralement les imprimeurs à cette époque. Pour plus de détails, voir la note qui le concerne à l'année 1518.

1507

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

Mestre Peyre Croset, librayre; quinze sos xv s

En lostal de Mestre Peyre Croset, lo cabal de ung apelat Chirat, librayre de Lion; detz sos x s

Les herities de Mestre Peyre de Clauso (enlumineur)

Jammet Mestre, librayre, Xnie (*detzenié*, dizainier); detz s. x s

Mestre Jehan Chauvon (Chabron ou Chevron), librayre; detz s. x s

Simo Vincens, librayre (de Lyon), en ladite mayso (de la relicta de Guilhem Combret); una livra sinq sos I l v s

Johan Parisat, librayre que demora en la mayso de Mossr Peyre Bonat lo qual te lo cabal de dos librayres de Lion, so es assaber de Mestre Pierre Mareschal et Barnabas Chusard (Chaussard), librayres de Lion; detz sos x s

En la mayso de Mossr Anthoni Guysot, demora ung apelat Johan Maset alias petit ganh (petit gain, gagne-petit), servitor dun apelat Jaques Bigatan (Huguetan), librayre de Lion; una livra, sept sos et sies I l vii s vi d

En lad. mayso (de Johan Gippolo, notaire), ung librayre; ung sou e sies $i^{s}\ vi^{d}$

En la mayso de Ramonet Barta, candelier, ung apelat Johan Merle (ou Mestre), illuminare ; ung sou i^{s}

Jehan de Mes, librayre ; $xii^{s}\ vi^{d}$

Augusti Bossat, librayre ; v^{s}

1508

LA DAURADE.

(CC, 100.)

Mestre Pierre Pasquier, librayre ; una livra sinq s. t. $I^{l}\ v^{s}$

1508

SAINT-ÉTIENNE.

Berthomieu, lo librayre ; ung soul i^{s}

Berthomieu était auparavant relieur, sur les registres de 1497, 1498 et 1499.

Guilhaume Charles, librayre ; ung sou I^{s}

C'est le même que *Guillaume Carle*, inscrit en 1499 et en 1502 sous le nom de *Guilhelmot Charles*. Il était tombé dans la misère et en était réduit à demander l'aumône ; aussi fut-il déchargé de sa modique contribution comme le porte l'annotation suivante :

« Li. [liberatus] quare pauper et queret elemosinas. »

Micheu, lo librayre, en la mayson deld. Charles ; ung sou i^{s}

Mestre Bernart, lo libraire ; sinc soutz v^{s}

Johan Grant (Johan), librayre ; detz et sept soutz sieys d. $xvi^{s}\ vi^{d}$

1508

LA DALBADE.

(La date de 1508 est inscrite sur le dos du registre, mais nous pensons qu'il y a erreur).

Le libraire ald. ostal (d'Yvonet Roault alias Plasancon), quinze sous xv^{s}

Johan Claret, libraire ; ung s. seis d. $i^{s}\ vi^{d}$

1509

LA DALBADE.

Me Johan de Nuss, librayre ald. hostal (de James Faure de Castanet) $v^{s}\ vii^{d}$

Me Jehan Clerc, librayre, a lostal de la Guelha (l'hôtel de l'Aiguille) ; sinq soutz torn. (tournois) $v^{s.t}$

L'hôtellerie de l'Aiguille avait eté déjà occupée par un libraire désigné seulement par son prénom de *Johannes* en 1481.

1509

SAINT-PIERRE-SAINT-JULIEN.

Jhoan Grosset, libraire ; una livra I^{l}

Johan Guiman, reliaire et librer ald. ostal (de Jean Grosset) ; dos sous, neu d. $ii^{s}\ ix^{d}$

Anric Cort, lybraire ; dos livras II^{l}

Johan Penateu, dit Porto (relieur), X^{n} (*detzenier*, dizainier) ; sinq sous, catre d. $v^{s}\ iiij^{d}$

Peire Mutin, libraire ; una livra, tres sous, quatre d. $I^{l}\ xiij^{s}\ iiij^{d}$

Guony de Turquin (libraire) ald. hostal (de Johan Pelicie, sabatier); una livra, nau sous e dos d. I l ix s ij d

Jaques Mounié, libraire ; sies sos vj s

Matiu Coralo, libraire ald. hostal (de los heretie de dona Joana Sabatiera) ; dos s. ij s

Mathieu Coral, ici nommé, ne serait-il pas un des fils ou simplement un parent du lyonnais Étienne Coral qui s'établit imprimeur à Parme où il exerça de 1473 à 1477? — Plus tard, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, un libraire du nom de Benoît Coral, éditait à Lyon des ouvrages du P. Menestrier.

Jaques de la Porte, libraire, oste (hôtelier) del Sicne (du Cygne) ; sept sous, sies d. vij s vi d

Ald. hostal (de los heret. de Me Antoni Andrieu), ung libraire (Pas taxé).

Ce libraire, dont le nom n'est pas donné dans le rôle pourrait bien être *Mestre Antony de Blaix*, stationnaire (Voir à l'année 1511.)

1509

SAINT-PIERRE-SAINT-JULIEN.

(Impôt pour le Pont de Garonne.)

Johan Grosset, librayre ; quinze s. xv s

Jacque Moynié, libraire ald. hostal (de Johan Grosset) ; quatre sous, sinq den. iiij s v d

Johan Guyman, reliaire, ald. hostal (de Johan Grosset) ; ung sol, tres d. i s xiii d

Anric Cort, librayre ; una livra, sept sous, sies d. I l vii s v d

Johan Peneteu dit Peyto (relieur) Xnie (*detzenié*, dizainier) ; quatre sous iiij s

Peyre Mutin, librayre, ald. hostal (de Peneteu) ; detze sept sous, sept d. xvij s vij d

Mathieu Coralo, librayre ; tres s., nau d. iij s ix d

Jacques de la Porta, librayre ; sinq sous, sies d. v s vi d

1510

LA DALBADE.

Mestre Jehan Danis (ou Denis), librayre ald. hostal (de Jacmes Faure de Castanet, ancienne hôtellerie de la Croix Blanche et de Saint-Christophe) ; 4 l. detz s., et viij d. IIII l x s vii d

Mestre Jehan Clerc, librayre, a lhostal de Laguelha (de l'Aiguille) ; sinc s. t. (sous tournois) v s.t

1510

SAINT-PIERRE-SAINT-JULIEN.

Johan Grosset, librayre ; una livra I l

Johan Guine, reliayre (Pas taxé).

Le nom est biffé.— *Johan Guine* est *Jean Guiman*, relieur et libraire, logé dans la maison de Grosset, qui est porté sur les deux rôles de 1509.

Anric Cort, librayre ; una livra I l

Les héritiers Johan Panateu (relieur), Xier (dizainier) ; sinc sos v s

Gouy de Turqui, librayre ; una livra, nau sos et dos d. I l ix s ij d

Jacques Moune (ou Mounié), librayre ; quinze sos xv s

Jacques de la Porta, librayre, hoste del Signe (du Cygne); sies sos, sieys d. vi s vi d

1510

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

Peyre Croset, librayre. Lo cabal de ung appelat Cirat librayre (de Lyon) ; una livra tres soulz I l iij s

Johan de Classe (del Claus, de Clauso), librayre ; quatorze soulz xiiij s

Jammet Mestre (libraire) ; tretze soulz xiij s

Jehan Chevron (ou Chabron), librayre ; seize soulz xvi s

Symon Vincent (de Lyon), à la mayson de Gme Combret ; das livras, onze soulz II l xi s

En marge : *Johan Faure, a crompat lo cabal* (a acheté le matériel). Jean Faure était non-seulement libraire, mais exerçait le métier d'imprimeur dès 1509. Le marquis de Castellane dans son *Essai d'un catalogue chronologique de l'imprimerie à Toulouse* cite comme imprimé par lui un discours prononcé par Marc de Rorgues à l'Université de Cahors (1). Jean Faure mourut vers la fin de 1524. L'année suivante (1525), ce sont ses ayants-droit « *los hereties de Johan Faure, imprimeur, en lor maison* » qui sont inscrits sur les registres d'impôts (ÇC, 483 et 484).

P. (Pierre) Moinié, librayre en la mayson de Moss. Johan Galep ; dotze solz xii s

Jacques Huguetan (de Lyon) en la mayson de Mosseu Anthoni Guisot ; doas livras, detz sous II l xii s

(1) En voici le titre, plus exact que celui donné par ce bibliographe, que nous copions d'après un exemplaire en notre possession : *Elegantissima et ornatissima oratio et pulcherrimis novitatibus plena habita per reverendum in Christo patrem dominum et magistrum Marcum de Rorgues juris utriusque clarissimum professorem, christianissimi Regis consiliarium, cœnobiique du Boys Dallonne ordinis Grandimontensis comendatarium et supremi dicti christianissimi Regis Conislii (sic* pour *Consilii) famosissimum advocatum vicariumque generalem R. in Christo P. D. Germani de Ganay episcopi et comitis Catharcensis, ad celebrem et inclytam universitatem Cathurcensem in assequtione juris utriusque lauree a prefata Universitate eidem secundo gratis oblate. Cum privilegio. Venundatur Tholose per Jo. Fabri, è regione Sancti Quantini.* Au verso du 24e feuillet, on trouve le libellé suivant qui nomme positivement Jean Faure comme imprimeur : « ... *Impensa Johannis Fabri calcographi Tholosani caracteribus Tholouse (sic) mandatum xviij Kal. novembris, anno D. M. quingentesimo nono* (1509) *isto (quem cernis) terminatum est periodo. Telos.* Cet opuscule se compose de 32 ff. non chiffrés, assez mal imprimés en gros caractères gothiques dits « de somme » ou de Missel, avec quatre grossières figures sur bois. Brunet, dans son *Manuel du Libraire* (IV, col. 1389) en rapporte le titre d'après l'indication de Du Verdier (édition de Rigoley de Juvigny, tome IV, pag. 165), mais il ne parle pas du colophon dans lequel Jean Faure est indiqué comme imprimeur.

En la maison de Moss. Galep, Pierre Moynier, Jacque Moynier (Non taxés).

Le nom de Jacques Moynier est biffé et suivi de l'annotation suivante : « *Nichil hic quare aliby dessus.* » Cette mention s'applique à Pierre Moynier qui effectivement est déjà inscrit plus haut, au-dessus de Jacques Huguetan. Quant à Jacques Moynier, il était établi dans Saint-Pierre-des-Cuisines où nous le trouvons en 1509, 1510 et 1511. Il vient ensuite dans le quartier de la Daurade où il est recensé dès 1512.

Ald. ostal (de Moss. Anthoni Guisot) ; Simon Buyer, libraire, por lo cabal que lo ten Mre Matiu (Mathieu), lybraire ix s

Simon Buyer, libraire, dont le nom paraît cette seule fois, appartenait sans aucun doute à la famille des Buyer, de Lyon. Son facteur était Mathieu Du Mont ou Del Mont, qui devient aussi facteur de Simon Vincent, de Lyon.

1510

SAINT-SERNIN-LE TAUR.
(Emprunt de 3.000 livres pour le Roi.)

Lo cabal de Sirat, libraire (de Lyon), al hostal de Pre Crozet ; una livra, catre sous I l iiij s

Johan de Clausa, lybraire ; tretze sous xiii s

Jean de Claus était associé en 1511 avec un libraire lyonnais du nom de Jean Robion. Ils firent imprimer à frais communs à Lyon le volume suivant : *Quinti Horatii Flacci de arte poetica opusculum aureum, cum regulis prosaïcis auctum et ab Ascensio familiariter expositum ; Venundantur Lugduni et Tholose a Johanne de Clauso et Robioni sociis, anno domini M.ccccc.xi* (1511), *die vero xviij octob.* ; pet. in-4 gothique de 38 ff.

Jammet Mestre, libraire ; tretze sous xiij s

Johan Chabron, libraire ; detz sous xii s

Johan Faure, libraire, que dit de la dita Combreta (la relicta de Gme Combret) ; nau sous ix s

Pierre Moinié, libraire à la maison de Me Johan Gualop ; septz sous, sies d. vij s vi d

Jaques Uguetan (Huguetan, de Lyon) en la maison de Me Antoni Guizot ; dos l., dotz sous. II l xij s

Mestre Matiu (Mathieu Du Mont ou Del Mont), libraire que ten lo cabal de Simon Vinsen (Vincent), tant por el que por lod. cabal ; dos livras, detz sous II l x s

Simon Vincent, de Lyon, après avoir cédé la boutique qu'il occupait précédemment dans la maison de la veuve Combret, avec son matériel à Jean Faure, établit un dépôt quelques maisons plus loin, chez Mathieu Du Mont.

Johan Mestre (ou Merle), illuminaire, à la maison de Ramonet Barta (chandelier) ; ung sou i s

Mately, à la maison de Matiu (Mathieu), libraire ; dos sous ij s

Johan de Mes, libraire ; una livra, detz sous I l x s

1511

SAINT-PIERRE-SAINT-JULIEN.
(Emprunt de 3.002 livres tourn.)

Johan Grosset, librayre ; una livra I l

Johan Guim. (Guiman), reliayre (et libraire). — Ce nom est raturé et remplacé par celui de Anric Cort, librayre; una livra, v s. I l v s

Johan Panateu (relieur) Xnie (dizainier) ; sinc sos v s

Avec cette note rectificative : « *Los heret.* (les héritiers). »

Gouy de Turquy, libraire ; quinse sos xv s

Jaques Moinié, libraire ; quinze sos xv s

Jaques de la Porte, librayre, hoste del Signe (hotelier du Cygne) ; sies sos, sieys de nies vi s vi d

Lo estationaire (stationnaire) qui demora a lostal desdits heritiers de M. Antoni Andrieu desusd., apelat Mre Antony de Blaix. (Pas taxé.)

Il était sans doute stationnaire de l'Université et en ce cas exempt.

1512

La Daurade.

(CC, 108.)

Mestre Peyre Pasquier, librayre ; dous livras II l

1512

La Daurade.

(Cotisation pour le don au Roi, CC, 97.)

Les heretiers de Maistre Peyre Pacquyer, librayre ; quatre livras IIII l

Guilhaume Boysson, librayre ; quatre lievras IIII l

Guillaume Boysson, de Lyon, est déjà signalé en 1499 au capitoulat de Saint-Étienne. Il avait alors pour facteur un nommé *Philippe Baret*. Il paraît avoir eu deux boutiques à Toulouse, l'une dans le quartier de Saint-Étienne et l'autre à la Daurade.

1512

La Dalbade.

Mre Jehan Denys, librayre ald. (l'hostal de Senher James Faure de Castanet) xvi s

1512

La Dalbade.

(2e registre.)

Mestre Johan Danys (Denys) librayre ; unze s. tres d. xi s iij d

Mestre Johan Clerc, librayre. v s

1512

Saint-Étienne.

(CC, 162.)

Lostal de Antoni, le libraire ; detz sous et sieys x s vi d

Peyre Moti, libr. (libraire) ; dotz sous et syeys xii s vi d

Guillaume Boyso (de Lyon), libraire ; tres l. v s. III l v s

Jehan Ramiere, libraire, ald. hostal (de les heretiers de Gacques de Motié) ; tres sous et quatre d. iij s iiij d

Johan de Las, libraire ald. hostal (de Mons. Deyssus) ; sieys sous vi s

Johan Grand Johan, libraire ; huna livra, sinc sous I l v s

1513

La Dalbade.

(Imposition de l'octroi fait au Roi.)

Ald. hostal (de Senher James Faure de Castanet), Me

Johan Denys, libraire ; una livra, deux s. I l ij s

1513

SAINT-ÉTIENNE.

Lo. Mondy, libraire ; una livra, sieis sos I l vi s

Johan Ramiera, libraire ; sept sos vij s

Guillames Boixo (ou Boisso), libraire ; catre livres, detze sos, sieis d. IIII l xij s vi d

Guilhem Brelha Vincha, libraire ; catre sos iiij s

Grant Johan, libraire, Xer (dizainier) ; dos livras, setze sos II l xvi s

1513

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

(Livre du Capitoulat.)

Johan Grosset, libraire; una livra, dix huyt solz. I l xviij s

Henry Curt (Court ou Cort), librayre ; troys livres III l

Guilhem de Clausa, librayre ; sieis s s. vi s

Los hereties de Johan Panateau (relieur) ; sept solz vij s

Gouyn de Turqui, librayre ; troys livres, huyt solz III l viij s

Jacques Moyne (ou Moynier), librayre ; deux livres, troys solz II l iij s

Jacques de la Porte, hoste (et libraire) ; douze solz xij s

Maistre Anthoni de Blaix, librayre ald. ostal (des heret. de M. Antoni Andrieu) ; una livra, cinq solz I l v s

1513

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

(Juin. — Cotisation de 6.000 livres pour le Roi.)

Jehan Grosset, libraire ; una livre, dix huyt solz I l xviij s

Henry Court, libraire ; troys livres III s

Gilhem de Clausa, librayre ; sies s. vi s

Les hereties de Johan Penateau (relieur) ; sept solz vij s

Guoyn de Turqui, librayre ; troys livres III l

Jacques Moyne (Moynier ou Molinier), librayre ; deux livres, troys solz II l iij s

Jacques de la Porte, hoste (et libraire) ; douze solz xij s

Mestre Anthoni de Blaix, librayre ald. hostal (des heretiers de Moss. Anthony Andriu).

N'est pas imposé. — Est inscrit comme *stationnaire* dans le rôle de 1511.

1513

SAINT-SERNIN. — LE TAUR.

Lo cabal de Cirac, librayre a lostal de Me Pr Crosset ; dos livras, seytze sous II l xvi s

Johan de Clausa, librayre ; una livra, unze sous I l xi s

Mestre Jamme Mestre, librayre ; Xier (dizainier) ; dotz te oust sous xviij s

Dans la liste du docteur Desbarreaux-Bernard, on lit : « Mestre Jamme, marchand libraire. » Il y a dans le registre *m̄* avec un signe abréviatif qui n'a jamais voulu dire *mar-*

chand, mais *Mestre*, nom du libraire en question que l'on trouve à la même place dans les autres registres avant et après 1513. Il y a aussi erreur dans son interprétation de X^{ier} (dizainier) par *religaire* (relieur).

Jehan Berge (ou Bergier), librayre; tres livras, tres sous III l xiij s

Johan Chabron, librayre; detze scpt sous xvij s

Johan Faure, librayre; dos livras, ung s. II l i s

Johan Masse, librayre; dos livras, dos s. II l ii s

Matiu (Mathieu) Del Mont, por lo capbal de Simo Vincent, librayre de Lion; sinq livres, dotze s. V l xij s

Pierre Moinié, libraire; dos livras, ung s. II l i s

Laurens Cariera, libraire; una livra dotze sous tres d. I l xij s iij d

Jacques Molinié, librayre; dos livras, dos s., sies d. II l ij s vi d

Los hereties de Pre Sirac (libraire de Lyon); una livra, dos s. I l ij s

Matoli, lo librayre, à la maison de Matiu (Mathieu); quatre sous, tres d. iiij s iiij d

Johan de Mes, librayre, dixainier; dos livras detz s. II l x s

1514

LA DALBADE.

Mestre Dyoniso (Denys), libraire xij s

Lo libraire dans le palais. vij s

1515

LA DALBADE.

Mestre Jehan Claret, librayre v s

1515

SAINT-SERNIN.

(Juin. — Emprunt de 1.200 livres pour payer les dépenses des gens d'armes qui passèrent le présent mois en la ville de Toulouse « *p. pagar les depenses de la gendarmeria q. passa le present mes de jung en le present ciutad de Tholose.* » (CC, 44.)

Peyre Crozet (libraire). II l

Johan de Claustre (libraire) II l

Johan Masse, librayre. I l

Jehan Masse, librayre. I l

Jehan Chaballon (librayre) II l

1515

SAINT-SERNIN.

(Même emprunt)

2e LISTE

Mestre Peyre Croset, librayre II l

Mestre Johan de Clauso, librayre I l x s

Peyre Berges (ou Bergier), librayre. II l

Mestre Johan Mase (Massé ou Macé) I l xi s

Laurens (Cariera), librayre xi s vi d

1515

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

(Même emprunt que ci-dessus; se trouve à la suite dans le même cahier (CC, 44.)

Mestre Anric Cort, lybraire; una l. I l

Guoy de Turquy, libraire ; una livra I l

1516

La Dalbade.

Mestre Johan Claret, libraire II s vj d

Mestre Johan Dionis (Denys), libraire viij s vi d

1516

La Dalbade.

(Cotisation pour le pont de Tounis. « *Cota part del pont de Thonis.* »)

Mestre Jehan (Claret), libraire ; scinq sous v s

Mestre Jehan Dionisi (Denys), a lostal de Jammet Faure ; quinse sous xv s

1517

La Dalbade.

Taille ordinaire. « *Talha ordenaria.* »

Mestre Johan Claret, librayre ; sieys sous vi s

Mestre Johan Dionisi (Denys), librayre ald. hostal (de Jacmet Faure, senhor de Castanet) ; detz soulz x s

1518

La Dalbade.

Mestre Johan Claret, librayre ; sieys solz vi s

Mestre Johan Dionyse (Denys), librayre ald. hostal (de Jamme Faure, consenhor de Castanet) ; detz soulx. x s

1518

Saint-Étienne.

Lostal del Mondi, lo librayre. I l vi s

Cette taxe est annulée avec la mention : *Nichil*. Le nom *del Mondi* est un sobriquet. Il signifie *le Toulousain*. Nous verrons plus loin quel était le véritable nom de ce libraire.

Pierre Motin, librayre. I l i s

Mestre Guillaume Boysso (libraire de Lyon) II l x s

Senher (Messire) Johan Gran Johan (libraire et imprimeur), detzenier (dizainier) II l vi s vi d

Johan Grand Johan, appelé ici *Senher* (Messire) n'a pas de profession indiquée. Il est recensé comme libraire à partir de 1497. Il se fit ensuite imprimeur, comme son confrère Jean Faure. On trouve des livres portant son nom à dater de 1504. (Voir Castellane, *Essai d'un Catalogue chronolog. de l'Imprimerie à Toulouse*, pag. 26 et suiv.). La plupart de ces volumes portent les libellés suivants : *Empremits per Mestre Johan Grand Johan; — Impressum Tholose industria Magistri Johannis Magni Johannis ; — Exaratum Tholose per Joannem Magni Johannis.* Il imprime en 1518 une édition du Concordat fait entre Léon X et François Ier pour le compte des libraires Jacques Molinier, Jean de Claus et Jean Mace : « *Sumptibus Jac. Molnier, J. de Clauso et J. Mace bibliopolarum.....* » Ces suscriptions permettent de le mettre au nombre des imprimeurs de Toulouse, bien qu'il ne soit pas indiqué comme tel dans les rôles. Sa maison était située au coin de la Grande-Rue de la Portarie « *in angulo vie Portarietis.* »

(A suivre.)

A. Claudin.

MELANGES

DE

BIBLIOGRAPHIE

(SUITE)

VI

Le premier Séjour de Jean Jannon à Paris.

Le célèbre créateur de la « petite Sedanoise », Jean Jannon, un des plus habiles typographes protestants du XVII[e] siècle, a été peu étudié jusqu'à présent. Nous possédons déjà quelques renseignements utiles dans une brochure intitulée : *Jean Jannon, ses fils, leurs œuvres* (1), que l'auteur, M. J.-B. Brincourt, compte développer quelque jour au point de vue spécialement sedanais ; il a entre les mains tous les éléments du travail auquel il promet de se livrer.

En attendant, qu'il veuille bien nous permettre de signaler, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la présence de Jean Jannon à Paris, de 1607 à 1610, d'abord chez Robert Estienne, ensuite à son propre compte.

(1) Sedan, 1887, in-8· de 9 pp. (extr. du *Bulletin du Musée municipal de Sedan*).

On a déjà cité (1) le charmant petit volume qui, tout en portant la marque et l'adresse de Robert Estienne, est assurément l'œuvre de Jean Jannon, alors compagnon imprimeur à Paris, puisque au f° 70 v°, immédiatement après les derniers vers grecs, l'élève typographe a été autorisé par son patron à inscrire cette légende :

EXCUDEBAT IOANNES
IANONVS IN TYPOGRA-
PHIA ROB. STEPHANI,
ANNO M. DC. VII.

Ce livre est une anthologie des poésies de Martial, avec traductions en grec par Joseph Scaliger, dédiée par lui à Isaac Casaubon. On sent que le typographe chargé de ce travail a mis un soin extrême à le façonner, et a eu conscience du petit chef-d'œuvre accompli ; beau papier, bon tirage, soin extrême, notamment dans l'impression du grec, telles sont les qualités de ce petit recueil dont les exemplaires sont assez rares et que j'ai pu examiner à loisir chez M. Claudin qui le possède.

Bientôt Jannon se sent assez sûr de lui et assez confiant en son talent, et, avec l'aide de Robert Estienne lui-même, il s'établit à Paris, rue Saint-Jean-de-Latran, à deux pas de l'atelier de la rue Jean-de-Beauvais où il venait de faire ses premières armes. Trois volumes parus en 1609 et un quatrième en 1610 sont jusqu'à présent les seuls témoins que nous ayons pu retrouver de l'activité de son officine, pendant les quelques mois qu'il demeura à Paris avant de prendre le chemin de Sedan, un peu contraint par les circonstances.

(1) *Annales de l'imprimerie des Estienne*, par A.-A. Renouard, 2e édition (1843), p. 199.

Le premier des ouvrages que nous connaissons a pour titre :

ARTICLES
DV TRAICTÉ DE
TREFVE FAICT ET CON-
clud en la Ville & Cité d'Anuers, le neufiesme d'Auril 1609. entre les Commissaires des Serenissimes Princes Archiducs Albert & Isabella Clara Eugenia, tant au nom de la Maiesté du Roy Catholique, que de la leur : Auec les Commissaires & Deputez des Illustres Seigneurs Estats Generaux des Prouinces Vnies des Pays bas : & ce avec l'interuention et par l'aduis des Seigneurs ambassadeurs des Roys Tres-Chrestien, & de la Grande Bretagne.

Au-dessous un petit fleuron insignifiant, en place de marque, et plus bas :

A PARIS,
Par IEAN IANNON, rue Sainct Iean de Latran à la Rose rouge.
M.DC.IX.
Iouxte la copie imprimee à la Haye.

C'est un simple in-8 de 16 pages dont les deux dernières sont restées blanches. L'impression et bonne et convenable, mais c'est une simple réédition qui ne présentait aucune des difficultés d'exécution du Martial. L'exemplaire de ces « Articles » m'a été obligeamment communiqué par M. Claudin.

Le second de ces ouvrages, datés de 1609, est intitulé :

Tombeav de tres haute, tres illustre
et tres vertueuse Princesse Catherine
de Rohan, duchesse de Deux-Ponts.

C'est un travail peu considérable, in-4°, avec une planche, mais que je n'ai pas eu l'occasion d'examiner. Il a passé il y a quelques années en vente, à la librairie Durel (1), c'est tout ce que je puis en dire. Il ne se trouve dans aucune de nos grandes bibliothèques parisiennes.

Le troisième ouvrage est un in-8° de 128 feuillets; le privilège pour l'impression est du 16 décembre. Jean Jannon avait changé de domicile et s'était installé rue du Foin, à l'enseigne de Janus (2), comme nous l'apprend le titre même :

La
CONVERSION
DV Sr. PELLETIER
à la Foy Catholique.
En laquelle il represente au naïf les vrayes & infaillibles marques de l'Eglise.
Contre les erreurs & fausses opinions des Caluinistes.

Et au-dessous d'un assez élégant cul-de-lampe, en guise de marque :

A PARIS,
Par IEAN IANNON, rue du Foin
à l'enseigne du Ianus.
M. DC. IX.

Auec Priuilege du Roy.

(1) *Le Bibliophile huguenot*, n° 1 (1889), p. 43.
(2) Allusion à ses noms.

Un exemplaire existe à la Bibliothèque Nationale (D. 22055). Le livre est dédié à Monseigneur le Cardinal du Perron, archevêque de Sens et grand aumônier de France, auquel le sieur Pelletier s'adresse pour lui déclarer qu'il s'est converti, que l'hérésie est vaincue, que les Huguenots sont pleins de vices, etc.; puis vient une préface à Messieurs de la religion prétendue réformée.

En 1610, il imprime à notre connaissance un quatrième volume :

LA

RELIGION

CATHOLIQUE

SOVSTENVE EN TOVS

les poincts de sa doctrine.

CONTRE LE LIVRE

Adressé avx Rois, Potentats & Républiques de la Chrestienté par Serenissime & tres puissant Prince Iacques I. Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande.

Au-dessous de ce titre, un cul-de-lampe, et plus bas .

A PARIS,

Par Iean Iannon, rue du Foin à l'enseigne du Ianus, vis-à-vis les Mathurins.

M. DC. X.

Auec priuilége.

Ce livre rarissime, que j'ai pu examiner grâce à l'obligeance de la maison Techener, est un petit in-8 de 289 feuillets, entièrement dirigé contre les partisans de la doctrine de Calvin ; l'approbation de la Faculté de théologie de Paris est du 1er décembre 1609.

On peut penser que Jannon, bien que simple éditeur non responsable de « La Conversion du sieur Pelletier », fut à partir de ce moment assez mal vu de ses coreligionnaires. Mais il refusa de rester longtemps en butte à leurs attaques, et se décida à accepter les offres que lui fit, en 1610, Henry de la Tour, prince de Sedan, pour aller installer ses presses sur les bords de la Meuse, probablement sur la recommandation de Robert Estienne qui n'avait cessé de protéger un ancien élève, devenu un ami et un confrère habile, ardent au travail et désireux d'acquérir une situation prépondérante. Jean Jannon quitta donc Paris en 1610 : il avait alors trente ans. Le premier ouvrage qu'il imprima à Sedan porte la date de 1611.

VII

Le premier typographe de Laon.

On peut fixer d'une manière précise l'arrivée du premier typographe à Laon. C'est fort tard que cette ville posséda des presses ; elles lui furent apportées par un certain Rennesson, auquel on accorda, à titre d'encouragement et sur sa demande, le bénéfice de l'exemption des logements des gens de guerre : privilège dont jouissaient beaucoup d'imprimeurs provinciaux sous l'ancien régime. La délibération des échevins de la ville de Laon est du 2 mars 1661 (*Archives communales*, BB. 6) :

Veu et lecture faite de la requeste présentée par Agrand Rennesson, imprimeur à présent demeurant en la ville de Sedan, par laquelle il offre d'establir sa demeure en ceste ville et y faire conduire et amener son imprimerie et les choses nécessaires pour l'exercice de sa vaccation, et pour ce faire plaise à la compagnie de l'exempter de touttes charges et impositions de deniers qui ont accoustumé d'estre faites sur les habitants de la ville et de le gratiffier d'une

somme de deniers pour subvenir aux frais de la voiture et transport de ses meubles ; les advis pris de la compagnie, a été résolu que, pour favoriser l'establissement dudit Rennesson, imprimeur en ceste ville, il sera tenu exempt de logement des gens de guerre et de tous les frais de ville quy se lèvent par ordre du Conseil en assemblées générales de ville.

Le sieur Rennesson paraît exercer précédemment son art à Sedan ; toutefois aucun imprimeur de ce nom n'est connu dans cette ville. Mais son origine est à coup sûr ardennaise, et l'on voit figurer fort tard cette famille dans les registres paroissiaux de la contrée, notamment à Cheveuges en 1781.

L'introduction de l'imprimerie à Laon n'est donc pas de 1660, comme l'a dit Deschamps, mais bien de 1661. Ce qui a pu tromper Deschamps, c'est que le livre cité par lui porte à sa dernière ligne une faute d'impression d'autant plus étrange que ce n'est qu'une réédition textuelle d'une brochure à peine plus ancienne.

En effet, la Bibliothèque Nationale possède (1) un exemplaire de chacune des deux premières éditions de *La Sainte Face de Notre-Seigneur au monastère de Montr'œil les Dames, et maintenant au bas de Laon. Sur l'extrait d'un livre fort approuvé qui porte en titre, Les rayons éclatans du Soleil de Justice.* Composé par un prédicateur capucin nommé Pierre de Saint-Quantin, ce livre fut approuvé par le chanoine Herman, théologal de Saint-Quentin, le 1er juillet 1660, et par le docteur en théologie de la faculté de Paris F. N. Le Cat, le 13 janvier 1661.

Cette plaquette destinée à la propagande et aux pèlerins devait se vendre assez facilement. Aussi n'est-il pas

(1) Sous la cote LK^{7} 5175 et 5175^{A}.

surprenant de voir deux éditions successives se suivre de très près et s'épuiser bientôt. La première est très probablement l'œuvre des presses saint-quentinoises en 1660, et la seconde sortit de chez Rennesson, nouvellement installé à Laon, comme on lit sur le titre :

A LAON,
Par A. Rennesson, Imprimeur & Libraire,
proche la porte du Cloître de Notre-Dame.

Ce petit in-16 de 32 pages ne porte pas de date ; c'est une réimpression pure et simple, — je ne dis pas exacte, — de la première édition. Le dernier feuillet est occupé par les deux approbations d'Herman et de Le Cat, mais cette dernière est, par suite d'une faute d'impression singulière, datée non plus du 13 janvier 1661 mais du 13 janvier 1660. Il est certain que l'approbation de Paris n'est venue qu'après celle de Saint-Quentin, et que le 13 janvier 1661 est la seule vraie date.

La brochure sortie de l'atelier de Rennesson n'est donc vraisemblablement pas antérieure au mois de mars 1661, époque à laquelle il obtint son droit de cité à Laon ; et il faut modifier d'une année la date de l'introduction de l'imprimerie dans cette ville.

VIII

La papeterie du Marais en 1680.

On écrira peut-être quelque jour une notice historique sur les papeteries de la vallée du Grand-Morin. Il y a là un centre d'activité industrielle qui dure depuis plusieurs siècles et qui n'a pas encore été étudié, bien que ses produits soient renommés. Il s'étend en amont aussi bien qu'en aval de Coulommiers, et les centres

principaux sont La Ferté-Gaucher, Le Marais (commune de Jouy-sur-Morin), et Courtalain (commune de Pommeuse).

L'établissement de La Ferté-Gaucher est, croyons-nous, le plus ancien de tous. Il doit remonter au XVIe siècle, et nous connaissons (1) des lettres royales, données à Compiègne en mai 1624, qui accordent à l'Université de Paris le droit de prendre dans les villée de Troyes et de La Ferté-Gaucher (2) les quatre ouvriers papetiers qu'elle ne trouve plus à Corbeil et à Essonne, et qui concèdent aux ouvriers en papier qu'elle choisira les privilèges accordés aux autres officiers de l'Université.

L'établissement de Courtalain a eu son heure de célébrité, à la fin du XVIIIe siècle, et si les documents qui le concernent sont épars et peu nombreux, ils mériteraient toutefois d'être mis en lumière.

L'établissement du Marais est le plus connu aujourd'hui ; il fournit des papiers de haut luxe ainsi que les papiers destinés à la fabrication des billets de banque, et il a pris une extension territoriale considérable,

(1) *Archives de l'Université*, à la Sorbonne, 3e liasse, n° 13.

(2) L'un des plus anciens documents qu'il nous ait été donné de retrouver sur les papetiers de la Ferté-Gaucher est un arrêt de la Cour des Aides, du 7 juillet 1627, où nous lisons : « Louis, par la grâce de Dieu, roy de France « et de Navarre, au premier des huissiers de nostre Cour des aydes ou autre « nostre huissier ou sergent sur ce requis, salut. Comme cejourd'hui veu par « nostre dicte Cour l'instance pendante entre Anthoine Foucquet, ouvrier « papetier juré en l'Université de Paris, demeurant au moulin de Nageot, « près La Ferté-Gaucher, opposant et demandeur aux fins de l'exploict du « 12 février 1626, et réplicques par luy fournies en may ensuivant, d'une part, « contre les manans et habitans de la ville de La Ferté-Gaucher, deffen- « deurs, et Noël de Saint-Marc, Claude Bourguignon, Jehan Lemé et Pierre « Fournier, collecteurs des tailles de ladicte paroisse, en l'an 1626, ...ordonne « que ledit Foucquet sera rayé et biffé des roosles des tailles et fortiffications « de la ville de La Ferté-Gaucher tant et sy longuement qu'il sera demeu- « rant au moulin dont est question, couché et employé au roosle de l'Uni- « versité de Paris, et que les deniers par luy payéz lui seront restituéz par « lesditz habitans. » (*Archives de l'Université*, C. 12, n° 26.)

depuis quelques années et sous la remarquable et intelligente administration de M. H.-L. Dumont. Malheureusement il nous est absolument impossible de dire à quelle époque remonte la création d'une papeterie au Marais ; sœur ou fille de celle de La Ferté-Gaucher, sa voisine, elle a mieux prospéré et l'a finalement fait disparaitre à son profit. La société qui exploite le Marais n'a point d'archives, point de papiers qui permettent de rechercher et l'origine et les progrès de cette industrie locale, et les archives publiques ne paraissent guère plus riches ; le chercheur les explore sans succès. Le seul document que, jusqu'à présent, il nous ait été possible de nous procurer pour l'histoire de la papeterie du Marais est un état, avec estimation, de ce qui constituait l'établissement au mois d'avril 1680. La rareté des pièces de cette nature rend celle-ci plus intéressante, surtout par les détails où sont entrés les auteurs de l'état de situation, et nous engage à la publier en entier :

Cejourd'huy lundi quinziesme avril mil six cens quatre vingtz, prisée et estimation a esté faicte du tournant, travaillant, battons et autres ustencilles ci-après déclaréz du mollin à papier des Maretz, scitué en la paroisse de Joui sur Morain en présence et du consentement de Charles Jouvenon (1), marchant demeurant audit lieu, et de Pierre Queriel, marchant papettier y demeurant, par les nommés Marie Thomé, me papettier demeurant à La Fontaine, Noël Simonnet, me papettier demeurant à La Planche (2), et Jacque Remy, me charpentier demeurant à Joui, par lesquelz Jouvenon et Simonnet nommés, choisis et convenus par eux amiable-

(1) Les noms des experts de la prisée, des bailleur et locataire du moulin à papier existent encore dans le pays.

(2) Ces deux moulins voisins du Marais, qui appartiennent aujourd'hui à la *Société anonyme des papeteries du Marais et de Sainte-Marie,* n'étaient pas moulins à papier quand elle en a fait l'acquisition. Moulins à papier en 1680, devenus ensuite moulins à blé et à huile, ils sont rendus aujourd'hui à leur ancienne destination.



ment, en exécution du bail et loier fait par ledit Jouvenon dudict mollin audict Simonnet, passé par devant le notaire soubzsigné le 19 mars dernier ; à laquelle prisée a esté proceddé comme ensuit :

Premier la pille dudict mollin garnie de fer, chantiers deux longs et trois travers, prisés cent livres . . . . c l. t.

Item quatre plateaus garnis de leurs crampons, priséz vingt sept livres. xxvii

Item deux hottes attenant de la pille, priséz neuf livres ix

Item quatre clefz, quatre tremiers avecq les garnitures et chevetz, priséz les quatre, cinquante livres L

Item douze mailletz ferrés, garnis de leurs queux, priséz les douze ensemble, quarante six livres . xlvi

Item les trois mailletz de la pille à effleurer, priséz cent solz. . , ... v

Item la planche du mollin, prisée quarente solz. xl s.

Item l'harbre des lieures, garni de frettes et turillons, prisé avecq les levers et chevreteaux, prisé cinquante livres . . . . L l. t.

Item la lanterne garnie de frette et fuseaux, prisé quinze livres xv

Item la grande goutière garnie de ses soupantes avecq deux autres petittes pour conduire à l'ouvroir, prisé six livres vi

Item le cacque et quesse du mollin, prisé vingt sols . . . . xx s.

Item l'harbre de la roue garni de frette, turillons, chantiers et chevretiaux, prisé quarante-cinq livres . . . . xlv l. t.

Item le rouet du mollin, prisé. . . . . »

Item la roue dudit mollin, garnie d'auve et coreaux, prisée vingt livres xx

Item la goutière garnie de ses chevetz, chevalletz, prisé trente solz . . . . xxx s.

Item le nou du mollin, garni de pieux et vantrière, prisé douze livres . . . . xii l. t.

Item le vauvage enthier, avecq le petit pont, prisé quarante six livres xlvi

Il n'y a que trois longerons.

DANS L'OUVROI

Item la presse qui est dans icellui, avecq les levier et poulains, prisé trente deux livres. . .	xxxii
Item la cuve garnie de trois cercles de fer, fourneau, trapant et goutière de plon, prisèz douze livres	xii
Item ung cuveau garni de deux cercles de fer, prisèz cent solz.	v
Item deux couchoirs, un trapant et levier, deux mises, deux seillons, la selle et la faux, un seau de bois ferré.	»
Item le cacque de l'ouvroi garni d'un cercle de fer, la fontenne, trois planches, prisé vingt solz.	xx s.
Item la presse de la salle, prisé vingt-quatre livres	xxiv l. t.
Item un lessouer garni de ses chevalletz, prisé soixante solz.	iii

DANS LE FOURNEL A LA COLLE

Item la chaudière à la colle, prisée trente-quatre livres.	xxxiv l. t.
Item la presse dudit fournel, cinq trapants et cinq filletz, prisèz sept livres.	vii
Dans les bas estandouers c'est treuvé trente perches de corde telz quelz, prisèz, compris le bois, dix-huit livres	xviii
Item dans les hault estandouers vingt-quatre perches de corde, compris le bois, prisèz dix-huit livres.	xviii

Item soixente planches, non prisèz.

Item quatre selle de bois, et quatre piedz, et trois piedz, non prisèz.

Laquelle prisée et estimation lesdit Thomé, Simonnet et Remy ont juré et confirmé en leur âme et conscience, en la main dudit notaire, excepté les trois articles qui ont esté réservéz, fesant mention de la cire, cuidan, fourneau, et le contenu avecq trois articles.

Faict présent Mre Lemaire l'esné, et Lemaire le jeune, et Pierre Lemaire ; et ledit Simonnet et Queriel ont déclaré ne scavoir signer.

J. REMY. — N. LEMAIRE. — P. LEMAIRE. — N. LEMAIRE jne. — M. THOMÉ. — JOUVENON. — HOULDRYE, notaire (1).

C'est au moulin de La Fontaine qu'a existé la seconde machine à papier montée en France : la première le fut chez Didot. Sur les différentes fabrications qui sortent de ces usines, on consultera une notice intitulée : *Exposition universelle de Vienne; Société anonyme des papeteries du Marais et de Sainte-Marie* (Paris, 1873, in-8). Les dernières modifications survenues datent de 1885.

IX

Un imprimeur Nantais supposé.

Parmi les éditions de l'*Éloge de la folie,* d'Érasme, il en est une qui mérite d'être remarquée au point de vue bibliographique, non pas tant pour elle-même qu'à cause de l'« Avis au libraire » dont elle est précédée. Cette édition (2) est celle qui fut donnée à Leide, par Van der Aa, en 1715 ; c'est un petit in-12 avec 80 figures; la traduction est de Gueudeville.

Dans cet « Avis au libraire », que je me permettrai de signaler comme un chef-d'œuvre d'ironie, P. Van der Aa nous donne quelques détails sur les contrefaçons dont ses livres ont été l'objet de la part d'éditeurs étrangers. De la part d'un Hollandais, est-ce assez joli ? Jusqu'à

(1) *Archives de Seine-et-Marne*, E. 1234.

(2) Ou plutôt réédition, car le même volume avait été paru en 1713 dans la même maison.

quel point a-t-il le droit de se plaindre ? Oublie-t-il donc que ses compatriotes ont depuis un siècle vécu aux dépens des auteurs et éditeurs français? A-t-il pour principe de tout se permettre sans rien tolérer aux autres ? Et n'admet-il pas une revanche de la part de gens exploités par des procédés malhonnêtes ?

Mais le vertueux Van der Aa n'a voulu laisser prise à aucune critique; il dénonce d'indignes contrefacteurs, et, afin que nul n'ignore la véracité de ses assertions, il donne un exemple. Mais quel exemple ! Une fausse édition d'Érasme a été publiée à Amsterdam, sur laquelle un audacieux français a, malgré cette origine indéniable, imprimé son adresse :

NANTES, CHEZ JACOB COURTIN, RUE DU PONT.

M.DCCXIII.

Voyez la gravité de l'affaire : ce livre a une origine hollandaise, et on veut le faire passer pour un produit des presses nantaises ! Bien plus, lui, l'éditeur d'Érasme, est particulièrement lésé dans ses intérêts par un concurrent qui a livré au public une édition en même temps que la sienne propre, il y a deux ans. Et ce concurrent, quel est-il ? Un Français.....

Aussitôt sa colère se déchaîne, et vous voilà, ami lecteur de l'*Éloge de la Folie,* mis en garde contre les scandaleux procédés de la maison Courtin (de Nantes). Vos malédictions ne tariront pas à son égard, je l'espère, et vous aviserez à purger le genre humain de ces gens dangereux qui déshonorent le commerce de la librairie et les relations internationales. En échange, les Van der Aa de l'avenir vous inviteront à choisir dans leur étalage un exemplaire de leurs dernières nouveautés, avec l'assurance de leur considération.

Par malheur, le bibliographe conserve ses droits impérissables de rechercher à tout prix la vérité et de la divulguer. Or, après examen sérieux, force m'est de vous avouer que Jacob Courtin n'a jamais existé à Nantes, ni comme imprimeur ni comme libraire (1), pas plus en 1713 qu'à aucune autre époque ! Peut-être la rue du Pont est-elle d'aussi belle invention. Voilà donc un nom supposé, non pas par un éditeur français désireux de dissimuler son véritable état-civil, mais par un étranger avec le désir unique de faire croire à ses compatriotes que la librairie hollandaise est en butte à toutes sortes de contrefaçons, et que, peut-être, si l'on n'y prend pas garde, elle tombera bientôt dans un état voisin du marasme.

C'est égal, voilà un cas de rare cynisme que je livre aux méditations de tous ceux qui voudront bien me lire. Et maintenant, existe-t-il une édition d'Amsterdam sur laquelle se pourrait vraiment voir l'adresse ci-dessus reproduite ? Je ne la connais pas, et j'en doute. Mais alors, dans quel but aurait été composé cet « Avis au libraire » ? Serait-ce pour pouvoir se permettre lui-même de lucratives contrefaçons que Van der Aa crie sus au contrefacteur imaginaire ? On voit parfois des incendiaires qui, après avoir jeté la flammèche criminelle, se trouvent être des premiers pour aller chercher des secours et crier : Au feu !

X

Descentes de police chez Cazin, libraire à Reims, et chez des libraires de Bouillon.

Ce n'était pas une sinécure d'être, au XVIIIe siècle, inspecteur de la librairie et de l'imprimerie. Les notes

(1) Mes recherches négatives ont été corroborées par M. Arth. de la Borderie, le savant dépisteur de tant de raretés bretonnes.



de Joseph Dhémery, qui remplit ces fonctions pendant une vingtaine d'années, ont été conservées (1), et l'on y peut voir la trace de toutes les affaires auxquelles il se trouva mêlé (2).

Nous avons retrouvé dans les archives du Châtelet de Paris des détails très précis sur un des voyages qu'il dut entreprendre, de concert avec le commissaire Chénon, pour exécuter un ordre du roi; ils sont naturellement beaucoup plus complets que les mentions de ses notes dont nous pourrions faire usage, et ils ajoutent une page nouvelle à la liste déjà longue des poursuites exercées par la police de l'ancien régime contre les libraires suspects et recéleurs de livres prohibés, censurés ou condamnés (3).

Le 23 novembre 1764, Dhémery fut invité à se rendre chez les sieurs Cazin, libraire à Reims, Brasseur, Foissy et Trousseau, libraires à Bouillon, à l'effet d'y faire une exacte perquisition, et d'y saisir ou mettre sous scellés tous manuscrits ou imprimés non revêtus de permission (4).

Le résultat de ces visites est consignée dans les procès-verbaux suivants :

L'an mil sept cent soixante-quatre, le vendredy quatorze décembre, huit heures du matin, nous, Pierre Chénon, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, nous étans rendus avec le sieur Dhémery, inspecteur de la librairie, en la ville de Reims, à l'effet de faire perquisition en vertu des ordres du Roy chez le sieur Cazin, libraire de la ville, nous

(1) Elles sont à la *Bibliothèque Nationale*, mss. nouv. acq. françaises, 1214.

(2) Et ce fut bien autre chose encore pendant la période irritante et aiguë qui commença sous la direction de M. de Malesherbes (cf. F. Brunetière, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1882).

(3) Le principal recueil des ouvrages condamnés au XVIIIe siècle se trouve dans F. Rocquain, *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution* (Paris, 1878, in-8).

(4) *Archives nationales*, Y. 11354. — De la même liasse proviennent tous les textes cités plus loin.

sommes transportés avec M. Maillefer, subdélégué de l'Intendance de Champagne, résidant en la ville de Reims, chez le sieur Hubert Cazin, marchand libraire en ladite ville, en sa demeure ruë des Tapissiers; y avons trouvé ledit sieur Cazin auquel avons fait entendre le sujet de notre transport; avons fait en sa présence et celle de M. le subdélégué perquisition dans ses livres, par l'évènement de laquelle avons trouvé :

Un exemplaire des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse ;*

Un exemplaire des *Pièces libres,* de M. Ferrand;

Un exemplaire des *Lettres iroquoises,* en deux partyes ;

Un exemplaire des *Œuvres philosophiques* de La Mettrie, en deux partyes ;

Un exemplaire des *Lettres à M. ....., conseiller au Parlement de Paris ;*

Sept exemplaires du premier volume de *La Nature,* brochés ;

Six exemplaires du premier volume du même livre, en feuilles, trouvé dans un pacquet contenant d'autres livres, lequel pacquet ledit sieur Cazin a déclaré devoir renvoyer au sieur Rousseau, journaliste à Bouillon, qui le luy avoit adressé ;

Plus quatre exemplaires en feuilles de l'*Esprit;*

Et douze exemplaires en feuilles de la *Tolérance.*

Avons pareillement fait perquisition dans les papiers dudit sieur Cazin, parmy lesquels avons trouvé un registre couvert de parchemin, contenant les fournitures qu'il fait à crédit, commencé au 18 février 1757, et finissant au f° 113. Examen fait de ce registre, s'est trouvé :

Au f° 44, art. du 19 mars 1763, à M. Donat, chez M. Aubry, l'*Apologie des Jésuites* ;

F° 45, du 31 mars, à M. Carbon, maître particulier des eaux et forêts, le même livre ;

Même f°, à la datte du 6 avril, à M. Bazin, chez M. Richard, à Château-Thierry, trois exemplaires du *Contrat social ;*

F° 51, à la datte du 19 juin, à M. Serrurier, contrôleur de la monnoye, l'*Origine du despotisme oriental;*

Même f°, à la datte du 23 juin, audit Bazin, quatre exemplaires du *Contrat social;*

Même f°, à la datte du 24 juin, à M. Graillet, de Beine, *Recherches sur l'origine du despotisme ;*

F° 56, du 24 aoust, à M. Deperthe, chanoine de Montfaucon, l'*Apologie des Jésuites ;*

F° 59, du 3 octobre, à M. Bedel, nottaire à Soissons, *Lettre de Jean-Jacques à M. l'Archevêque* et l'*Origine du despotisme ;*

F° 65, du 25 novembre, à M. l'abbé Coüette, le 2e volume de *La Nature;*

Même f°, du 29, à M. l'abbé d'Hérigny, le même livre ;

F° 67, du 16 décembre, à M. Bedel, nottaire à Soissons, le même livre, le *Despotisme* et la *Lettre de Jean-Jacques;*

Même f°, à la datte du 22 décembre, à M. le commandeur du Temple, l'*Histoire du pélagianisme ;*

F° 70, du 15 janvier 1764, à M. Delamotte, à Bourgogne, l'*Antifinancier ;*

F° 71, du 22 janvier, à M. l'abbé Henry, le même livre;

F° 72, du 6 février, à M. Goguet, l'*Apologie des Jésuites*, 2 vol. in-8°, et la *Lettre de Jean-Jacques ;*

F° 73, du 10 février, à M. Bedel, la *Nature*, l'*Apologie des Jésuites*, et le *Colporteur;*

F° 74, du 18 février 1764, à M. Boisson, capitaine de dragons, l'*Histoire naturelle de l'âme* et l'*Origine du despotisme ;*

F° 75, du 29 février, pour l'abbaye de Saint-Thierry, l'*Antifinancier;*

Même f°, dudit jour, à M. Couette, 2 *Antifinancier ;*

F° 76, du 8 mars, à M. Bedel, l'*Antifinancier ;*

Même f°, du 11 mars, pour l'abbaye de Saint-Thierry, l'*Antifinancier* ;

F° 77, du 11 mars, à M. Le Goix, l'*Antifinancier ;*

F° 81, du 12 avril, à M. l'abbé Maguinet, à M. Colard, à M. l'abbé Couette, à M. Cloquembert, à M. Aubert, et à Mme Dorigny, la *Tolérance ;*

Même f°, du 14 avril, pour Saint-Nicaise, le même livre;

F° 82, dudit jour, à M. Gandelot et à M. Bedel, la *Tolérance;*

F° 83, du 18 avril, à M. Petrinck, la *Tolérance ;*

F° 84, du 30 avril, à M. Futaine, la *Tolérance;*

F° 86, du 10 may, à M. Petrinck, 2 exemplaires de *La Pucelle*;

Même f°, du 11 may, à M. Graillet, la *Tolérance;*

Même f°, du 14 may, à Mme Sainvainne, la *Lettre de Jean-Jacques Rousseau;*

F° 87, du 18 may, à M. Petrinck, la *Tolérance ;*

F° 90, du 1er juin, est un article en ces termes que nous avons copié figurément : à M. Desanges............ de p........... envoyé par la voye du........... à la........ de M...... N.... à la........ 25 *Tolérances ;*

F° 91, du 4 juin, à M. Duchesne, libraire à Paris, 50 exemplaires de la *Tolérance ;*

F° 92, du 9 juin, à M. Pouly, *La Pucelle;*

F° 106, du 4 septembre, à M. Dubois-Herlin, six exemplaires des *Lettres et Mémoires* que le sieur Cazin nous a dit être de Déon; deux dictionnaires que le sieur Cazin nous a dit être le *Dictionnaire philosophique et portatif* de M. de Voltaire, et deux *Tolérances ;*

F° 107, du 13 septembre, à l'abbé de Saint-Pouan, un dictionnaire pareil ;

Même f°, du 14 septembre, à M. Coüette, chanoine de Notre-Dame, un même *Dictionnaire ;*

F° 108, du 27 septembre, à M. Juvant, avocat du Roy, un exemplaire de la *Tolérance;*

Même f°, du même jour, à M. Maréchal, de Soissons, un *Dictionnaire philosophique.*

Les commissaires saisirent encore dans la maison de Cazin un registre de copie de lettres, plus une liasse de quatre-dix-neuf lettres extraites de sa correspondance. On lui laissa son livre de crédit que l'on reconnut, à sa demande, comme nécessaire à la poursuite de ses opérations commerciales. Mais le libraire se refusa à parapher avec eux les objets saisis.

De là, Chénon et Dhémery se transportèrent au bureau des carrosses de la ville, expliquèrent au sieur Barbereux qui le tenait l'objet de leur mission ; ils savaient y trouver un ballot de livres suspects, envoyés par Thésin, libraire à Charleville, à son confrère Cazin. Mais le paquet venait précisément d'être remis au domicile du destinataire. Ils reprirent le chemin de la rue des Tapissiers, et ne trouvèrent plus chez Cazin que sa femme, Françoise Duhamel. L'ayant informée de leur nouvelle mission, ils firent ouvrir le ballot qui venait d'arriver, et

y trouvèrent neuf exemplaires brochés, et recouverts de papier marbré, d'un livre ayant pour titre : *Réponse au livre intitulé Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre que les soy disans Jésuites ont dans tous les temps persévérament soutenus,* 1re partie formant un volume in-4 de 538 pages, sans nom d'imprimeur, 1763.

La femme du libraire Cazin déclara qu'elle ignorait le contenu du paquet, que rien n'avait été demandé au libraire de Charleville avec qui la maison n'était pas en relations d'affaires, et qu'elle ignorait pourquoi cet envoi a été fait. Le ballot n'en fut pas moins saisi par l'inspecteur de la librairie.

Il est à peine besoin d'ajouter que Hubert Cazin est un libraire rémois très connu par des éditions en un petit format spécial, qui sont assez recherchées des bibliophiles et qui ont amené la publication d'un petit travail de Ch. A. Brissart-Binet : *Cazin, marchand libraire rémois, essai sur sa vie et ses éditions, par un cazinophile* (1), et d'une bibliographie intitulée *Manuel du cazinophile,* qui a paru en 1878, à Paris, chez Rouveyre.

Avant de venir à Reims, Chénon et Dhémery s'étaient transportés à Bouillon pour le même objet. Là, la perquisition s'était faite avec plus d'apparât ; les commissaires s'étaient fait escorter d'une compagnie de grenadiers de régiment d'Enghien, et avaient opéré l'investissement des librairies suspectes, malgré les protestations des officiers du prince duc de Bouillon. Leurs recherches furent infructueuses chez Jean Le Brasseur, imprimeur de la ville, et chez Foissier, autre imprimeur ; ils avaient été plus heureux chez Luc Trousseau, marchand libraire, où ils saisirent un certain nombre de livres (les mêmes

(1) Reims. 1859, in-12 ; nouvelle édition, Reims, 1876, in-16.

que chez Cazin) et où ils reconnurent des relations particulières entre ledit Trousseau et d'autres libraires, notamment Bassompierre, de Liége, et Jacquemart, de Sedan.

XI

Les filigranes et la fabrication du papier.

A l'occasion d'une lettre écrite par l'inspecteur de la librairie à Caen, Desmarest, membre de l'Académie des Sciences et auteur d'un *Art de la papeterie*, publié en 1789, a donné un avis motivé sur la fabrication du papier et sur l'utilité des filigranes (1). C'est un document intéressant sur la matière.

Le question de la place et de la forme des filigranes (qui parfois atteignaient des dimensions fort exagérées) n'était pas absolument nouvelle, puisque dans une ordonnance du 27 janvier 1562 sur l'imprimerie et la papeterie à Genève (2), on trouve déjà le renouvellement des « défenses faites aux dits marchands papetiers de ne « plus apporter en ceste ville aucun papier qui ne soit « marqué au milieu de la feuille, affin que la marque « n'empesche point l'ouvrage de l'impression (3), etc... »

Voici ce qui motiva les explications de l'académicien. Fouquet, inspecteur de la librairie à Caen, se plaignit de ce que les papiers dont se servaient les imprimeurs étaient

(1) Aujourd'hui plus que jamais reconnue, ne fût-ce qu'au point de vue judiciaire. Cf. *De l'utilité des filigranes du papier et de leur signification à propos d'un récent procès*, par C.-M. Briquet; Berne, 1888, in-16 (extr. de l'*Union de la papeterie*).

(2) *Archives de la ville de Genève*, 56e registre du Conseil, f° 300.

(3) Il s'agit bien de la feuille entière ouverte et non de la demi-feuille. Les Estienne ont tous été imprimés ainsi, et cette mesure est restée en vigueur pendant soixante ans environ.



plus étroits et plus légers que ne l'ordonnaient les règlements, et qu'on ne pouvait connaître ni le nom du fabricant ni le lieu de la fabrique ; il demanda en conséquence que les papeteries fussent surveillées :

« Monsieur,

En qualité d'inspecteur de la librairie, il est de mon devoir de veiller à ce que les impressions soient faites en *beau et bon papier,* et en cas qu'il s'en trouve de contraire dans les impressions, l'art. 88 du Réglement du 28 février 1723 enjoint de le saisir, et de le faire transporter à la Chambre syndicale, ce qui est conforme à l'esprit de l'art. 23 de l'édit de 1571 et de l'art. 59 de celui du mois d'aoust 1686; depuis plus de quatre ans je ne cesse de porter des plaintes aux imprimeurs, sur ce que leurs papiers sont plus étroits et plus légers que ne l'ordonnent les règlements, et que d'un autre côté ils sont azurés avec excès insuportable; j'ai même trouvé un défaut encore plus grand dans quelques imprimeries, c'est du papier sans philigranne, de sorte que l'on ne peut connoître ny l'année ny le lieu de la fabrique, ny le fabriquand, ainsi que les règlements de cette partie l'ordonnent.

La majeure partie de ces deffauts ont également excités des plaintes de la part des imprimeurs qui demandent que les manufactures soient veillées, n'ayant pû parvenir à corriger les fabriquants, attendu qu'il se trouve souvent entre ces deux classes des commissionnaires.

La grande quantité de mauvais papier en tout genre oblige de ne pas suivre les règlements de la librairie, parce qu'on ne laisseroit que peu de matière dans les imprimeries, et la crainte de mettre des entraves trop considérables au commerce a fait perpétuer ces abus à un point qu'il est nécessaire et même indispensable que le gouvernement s'en occupe sérieusement.

Le défaut de fourniture au papier est une friponnerie; la diminution sur les largeurs et hauteurs fait un dérangement pour les éditions; l'azur que l'on emploie dans la fabrique ne sert qu'à faire consommer des pâtes bises qui rendent les impressions affreuses, dans un certain espace de tems où cette couleur se dissipe en tout ou partie.

Enfin le papier, qui se pratique sans philigranne devant porter le nom du fabriquant, le lieu et l'année de la fabrique,

présente des dangers beaucoup plus grands encore, non seulement pour les impressions, mais encore pour la société.

Ils sont à réprimer et à poursuivre dans le premier cas, parce qu'ils facilitent les contrefaçons, les libelles diffamatoires et autres écrits ou imprimés, attendû que l'imprimeur est sûre à peu près de l'impunité lorsque le papier ne peut donner d'indice dans quelle province il a été fabriqué, parce qu'il y a beaucoup à croire qu'un imprimeur d'Angoulême ne contrefera pas sur du papier de ce pays-cy, qui lui reviendroit beaucoup plus cher que celui des manufactures de son canton; alors il n'aurait plus le bénéfice qu'il compte trouver dans son opération, et, ayant sous sa main un papier sans philigranne dont on ne peut reconnoitre la fabrique, ce qui le garantit des rapprochements de conviction pour la contrefaçon.

Dans le second cas, parce qu'il se fait des actes sous signature privée que fort souvent l'on entidatte et dont on ne peut prouver la fausseté par l'année de fabrique, de sorte qu'il arrive des affaires de la plus grande conséquence dans des familles, faute de ce secour probant contre l'improbité.

Si les règlements m'ont autorisé de faire enlever dans les imprimeries les mauvais papiers qui s'y rencontrent, ils n'ont pas supposé qu'ils pourroient jamais y exister en aussi grande quantité; par conséquent je dois porter à votre administration, Monsieur, comme Intendant des finances, du commerce et des manufactures, les plaintes de ce genre, pour vous solliciter de faire veiller avec toute la sagesse, la sévérité et l'exactitude qui vous sont connues à l'exécution des règlements, ne me croyant obligé par état qu'à vous observer de vous garantir des phrases que l'on vous présentera, pour vous assurer le contraire de ce que j'ai l'honneur de vous marquer, n'ayant point de qualité dans votre administration pour en prévenir les évènements, celle de les dénoncer ainsi que les fabriquants ne doit me convenir, surtout leurs manufactures n'étant point sujettes à mon inspection.

Je dirai seulement, si vous daignés jetter un coup d'œil sur mes observations, qu'il seroit indispensable pour cette province que vous eussiez la complaisance de faire renouveller les règlements à ce sujet, vu que l'on observe souvent qu'ils sont en désuétude. Alors, il seroit indispensable de condamner à des amendes ceux qui se trouveroient en contravention,

soit pour le poids, soit pour la grandeur, soit pour l'uzure, soit enfin pour le deffaut de philigranne, et dans ce dernier cas la déchéance d'État ne seroit pas trop douce.

Je désire bien, Monsieur, que cette lettre puisse entrer dans vos vües d'administration.

Je suis avec respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FOUQUET.

A Monsieur de Tolozan, intendant des finances, en son hôtel à Paris.

En marge de la lettre, on écrivit le mois suivant qu'il y avait lieu d'en faire des extraits et d'écrire aux propriétaires des papeteries une lettre-circulaire en conséquence, mais qu'il était préférable tout d'abord de prendre l'avis de M. Desmarets, pour savoir de lui quelle était la meilleure voie à suivre pour faire cesser les abus.

Desmarets, « personne de confiance et parfaitement instruite dans l'art de la papeterie », rédigea un rapport qu'il intitula : *Examen des griefs contre les fabricants de papier de Normandie allégués dans la lettre de l'inspecteur de la librairie à Caen.* En voici la teneur :

Les plaintes que fait dans sa lettre l'inspecteur de la librairie de Caen contre les fabricants de papier de la province doivent, selon moi, retomber toutes sur les imprimeurs, attendu que les fabricants leur fournissent des papiers d'une dimension et d'un poids assortis à leurs demandes.

Le commerce a pris un tel essor à ce sujet que plusieurs sortes de papiers ne sont plus conformes au tarif, mais ont varié suivant les différents besoins des consommateurs ; par conséquent on n'a aucun reproche à faire aux fabricants qui ont joui depuis 1764 d'une liberté pleine et entière à ce sujet.

Si donc l'inspecteur de la librairie de Caen croit être autorisé à se plaindre des imprimeurs à l'occasion des papiers qu'ils emploient, qu'il les détermine à donner des commissions aux fabricants de papier, conformément aux règlements de la librairie, et ils rempliront très exactement les intentions bien connues des imprimeurs.

Caen était autrefois le centre d'un grand commerce de librairie et d'une consommation considérable de papiers d'impression; mais les droits sur les papiers et les vexations que la perception de ces droits ont occasionné, ont totalement dérangé le commerce. Je doute qu'on put le rétablir par les moyens que propose l'inspecteur de la librairie.

Plusieurs imprimeurs de Paris ont prié les fabricants d'Auvergne, du Limousin, de l'Angoumois, de ne pas emploier de bleu dans les papiers qu'ils leur destinoient, et ils ont été pleinement satisfaits à ce sujet sans que le gouvernement ait interposé son autorité. Les imprimeurs de Caen seront servis également par les fabricants de la province, s'ils leur témoignent le même désir.

L'inspecteur de la librairie insiste beaucoup sur la nécesité de maintenir les règlements relativement aux marques de papiers; mais il paroit qu'il n'est pas instruit des inconvénients qui résultent des filigranes étendus et multipliés qu'on obligeoit les fabricants à coudre sur la verjure de leurs formes. Il est visible d'abord que ces filigranes gâtent beaucoup les feuilles de papier en dérangeant la distribution régulière et uniforme de la pâte. D'ailleurs ces filigranes étant cousus sur la verjure des formes avec le manicordion, il arrive souvent que le fil mince se casse, que le filigrane se décompose, ce qui occasionne plusieurs trous, plusieurs endroits foibles à l'étoffe du papier, et comme les ouvriers qui travaillent aux formes sont éloignés des papeteries, on ne peut réparer les filigranes sur-le-champ, et l'on est forcé de fabriquer en attendant des papiers défectueux. Ces motifs ont engagé les fabricants à indiquer leurs noms par une seule lettre et à supprimer les autres indications; et l'administration des manufactures y a consenti en différents temps : car il y a eu à ce sujet des décisions des contrôleurs généraux et des permissions accordées à des fabricants.

D'après ces considérations, M. de Tolozan décidera ce qu'il convient de répondre à l'inspecteur de la librairie qui veut tout mettre en combustion dans nos fabriques de papier (1).

Ce 29 février 1788.

DESMAREST.

(1) *Archives Nationales*, F12 1478, n° 462.



Desmarest, homme très compétent en la matière, devint inspecteur général et directeur des manufactures. Il a publié, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, plusieurs mémoires très étudiés sur la papeterie, et donné un important article sur ce sujet à l'*Encyclopédie*. On conçoit donc que son avis ait été intéressant à connaître.

XII

L'imprimerie de la Propagande à Rome et le général Bonaparte.

Les *Archives nationales* (AA, 13, n° 542) possèdent la minute d'une lettre écrite par Merlin de Douai, ministre de la Justice, le 1er mars 1797 (11 ventôse an V), au général Bonaparte, dans laquelle il lui fait connaître l'intention du Directoire exécutif d'avoir à expédier en France les poinçons et les caractères des langues étrangères possédés par l'imprimerie de la Propagande, en même temps que d'autres monuments précieux de la ville de Rome. Cette lettre est intéressante à publier en entier :

Au Général Bonaparte,

Vos succès chaque jour plus rapides en Italie, Général, fixent tous les regards de la politique et ouvrent une nouvelle carrière à la philosophie. Les arts et les sciences réclament une foule d'objets précieux qu'ils ont créés et qui, longtemps détournés de leur véritable destination, doivent rentrer aujourd'hui dans le domaine de la liberté, source première de tout ce qu'ils offrent de beau et d'utile. Je suis chargé de mon côté par le Directoire exécutif de vous inviter à faire comprendre dans les envois dont vous ordonnerez le transport en France les poinçons des caractères de langues étrangères de l'imprimerie de la Propagande que Rome possède et qui forment une collection infiniment précieuse : je joins à ma lettre le mémoire présenté au Directoire sur cet objet par le Directeur de l'Imprimerie de la République qui se trouve placée dans les attributions de mon Ministère;

vous savez à quel usage ces caractères ont originairement servi et vous sentirez que les envoyer à Paris, le dépôt le plus riche des connaissances humaines, c'est mettre entre les mains du Gouvernement de puissans moyens de propager les principes de la philosophie, les créations des sciences, les découvertes du génie, et d'accélérer le développement de tous les germes de raison et de bonheur qui appartiennent à l'humanité.

Je profite avec empressement de cette occasion, Général, pour unir ma voix à celle des amis de la liberté que le récit de vos victoires frappe d'admiration et pénètre de reconnaissance. Vous marchez sur les traces des guerriers de l'antiquité qui si longtemps ont illustré l'Italie; mais, plus heureux et plus digne d'éloges, vous abattez les ennemis de votre pays, vous affermissez les fondemens de sa gloire et de sa prospérité, en même tems que vous portez aux peuples d'inestimables bienfaits. Continuez à parcourir votre honorable carrière; les détracteurs de la liberté essayeront encore peut-être de flétrir les lauriers dont vous êtes couvert; mais c'est le destin de la gloire de voir l'envie obstinée à la suivre. Qu'importe ses lâches manœuvres et ses cris injurieux au général français dont l'armée campe aux pieds du Capitole ! Il s'est préparé dans les cœurs de tous les vrais Républicains un triomphe qui ne peut plus lui être ravi, et que consacrera l'hommage de l'équitable postérité.

Salut et fraternité.

MERLIN.

Le général Bonaparte obéit donc en cette circonstance à des ordres supérieurs. Dans l'état général des objets d'art livrés par le Pape le 6 juillet 1798, on trouve bien mention (1) de divers objets, manuscrits et dessins, destinés à l'Imprimerie Nationale, mais de caractères typographiques, point. Ils étaient partis depuis le 21 messidor an V (9 juillet 1797), comme l'atteste une lettre de Monge et Tinet au consul général de la République

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, tome III, p. 655.



française à Livourne (1). Mais les deux caisses embarquées ce jour-là pour la France ne contenaient pas tous les caractères exotiques de la Propagande : on a deux lettres (2) du général Bonaparte, adressées à Monge, alors à Rome, les 2 et 5 avril 1798, où il lui recommande l'imprimerie arabe de la Propagande comme pouvant servir à l'expédition d'Égypte. Quelques-uns des caractères et poinçons arabes ont pris, suivant les désirs pressants de Bonaparte, le chemin d'Alexandrie, mais ils n'ont pas dû revenir à Paris, en dépit des intentions formelles du Directoire de la République française. La collection des poinçons arabes, coptes, éthiopiens, malabars, persans, samaritains, syriaques, arméniens et thibétains qui fut amenée à Paris n'y resta que peu de temps ; le 15 novembre 1815, elle fut restituée au Pape sur les instances du préfet des archives secrètes de Rome (3), après qu'on en eût pris au préalable des frappes en cuivre qui servent encore aujourd'hui, à l'Imprimerie Nationale, pour les publications orientales.

HENRI STEIN.

(1) H. DU CHANOY, *Notes et correspondance du baron Redon de Belleville, consul de la République française à Livourne et à Gênes* (Paris, Techener, 1893), I, p. 222.

(2) *Correspondance de Napoléon Ier*, tome IV, pp. 52 et 57. Cf. F.-A. DUPRAT, *Histoire de l'Imprimerie impériale de France* (Paris, 1861, in-8), p. 219.

(3) DUPRAT, *op. cit.*, p. 260.

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A

JEAN RACINE

ET A SA FAMILLE

(Suite et fin)

LIQUIDATION DU 16 AVIL 1701

Furent présents, dame Catherine de Romanet, veuve de Mre Jean Racine, conseiller secretaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, etc. heritière mobiliaire de dame Elizabeth Racine, sa fille, au moyen de sa profession de religion, au couvent de Notre-Dame de Variville, évêché de Beauvais, faite le douze octobre mil sept cent, demeurant à Paris, rue Saint-Etienne du Mont, d'une part,

Jean Baptiste Racine, escuier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, émancipé d'âge par lettres obtenues en chancellerie le neuf may mil six cent quatre vingt dix neuf, entérinées par sentence du Chastelet, portant homologation de l'avis des parents du dit sieur Racine du unze du mesme mois, assisté et autorizé de Claude-Pierre Collin de Morambert, seigneur de Riberpré, avocat au parlement, son beau frère et curateur, aux causes de ce présent, demeurant le dit sieur Racine avec la dame sa mère,

Et encore le dit sieur de Riberpré au nom et comme tuteur de dame Marie Catherine Racine, son espouze mineure et de demoiselles Françoise, Jeanne, Nicolle, Magdelaine et du sieur Louis Racine, enfants mineurs du dit deffunt sieur Racine et de la dame sa mère, esleu en la dite charge de tuteur par la sentence susdatée tant à la dite dame son espouze qu'aux dits demoiselles et sieur mineurs pour diri-

ger leurs droits et actions contre la dite dame leur mère, demeurant le dit sieur de Riberpré, rue des Noyers, paroisse Saint Severin, les dits sieur Racine, dame de Riberpré, demoiselles Racine et sieur Louis Racine héritiers quant aux propres de la dame Elizabeth Racine, leur sœur, religieuse à Variville d'autre part.

Lesquels désirant fixer en quoi consiste la succession de la dite.dame Elizabeth Racine ont reconnu que par l'état de liquidation arrêté entre la dite dame Catherine de Romanet, d'une part et le sieur de Riberpré comme tuteur de tous les enfants mineurs du dit feu sieur Racine, qui sont le dit sieur Jean Baptiste Racine, la dite dame Elizabeth Racine, demoiselles Françoise, Jeanne, Nicolle, Magdelaine et Louis Racine, passé pardevant Caillet et son confrère le dernier juillet 1699 et par acte estant ensuite passé devant les dits notaires le 23 fevrier 1701.

Il appartenait aux cinq enfants du dit feu sieur Racine, non compris la dame de Riberpré, la somme de soixante et unze mil cent vingt et une livres huit deniers d'effets immobiliers et douze mil sept cent sept livres cinq sols huit deniers d'effets mobiliers dont il revient au profit de chacun des cinq enfants, scavoir, d'effets immobiliers, quatorze mil deux cent vingt quatre livres, quatre sols et un denier, et d'effets mobiliers, deux mil cinq cent quarante et une livres neuf sols et un denier. Aux quels effets mobiliers on adjoutera sept cent soixante douze livres, quatre sols, neuf deniers, qui se sont trouvez de reste des revenus de la dame Racine, religieuse, eschus depuis le jour qu'ils ont couru suivant la date de la liquidation jusqu'au jour 12 octobre 1700 jour de sa profession, desduction faite des despenses de la dite dame Racine, religieuse, cela composera trois mil trois cent livres, treize sols, six deniers d'effets mobiliers;

Et les debtes de la succession de la dite dame Racine, religieuse, pour une fois payer, montent à quatre mil huit cent dix huit livres, treize sols tant pour sa dot de relligion, que pour les frais de profession, ce qui se doit prélever sur les dits effets mobiliers et immobiliers, par contribution au sol la livre.

Sur lequel pied, il se trouve que les effets mobiliers en doibvent pour neuf cent dix livres, huit sols et un denier et qu'il n'en revient à la succession mobiliaire que deux mil

quatre cent trois livres, cinq sols et neuf deniers, et les immobiliers trois mil trois cent sept livres, dix neuf sols, dont par conséquent ne reste plus d'effets que dix mil trois cent seize livres, cinq sols, dix deniers.

Les biens de la succession de la dite dame Racine, religieuse à Variville, sont encore chargez de trois cent dix livres par an de revenu viager dont il y a deux cent quarante livres pour la cinquieme portion du douaire de la dame Racine, vingt livres pour la part de la dame Racine, religieuse à Variville, de la pension due à la dame Racine, religieuse professe, constituée par le dit feu sieur Racine aux dames Ursulines de Melun et cinquante livres pour la pension créée au profit de la dite dame Racine, religieuse à Variville, et les dites charges annuelles se doibvent pour par contribution entre tous les héritiers, la dite dame Racine emportera annuellement cinquante huit livres, et ses cinq enfants héritiers des propres emporteront chacun cinquante livres huit sols, ce qui fait pour les cinq, deux cent cinquante deux livres par an.

Il résulte de la liquidation ci-dessus qu'il revient à d'effectif à la dite dame Racine, à prendre sur les biens de la dame Racine, religieuse à Variville, quatre mil huit cent dix huit livres treize sols pour sa dite dot et frais de profession,

Plus douze cent quatre vingt dix huit livres un sol huit deniers, déduction faite de sept cent soixante douze livres quatre sols neuf deniers, que la dame Racine a entre ses mains des revenus de la dite dame Racine, relligieuse, et de trois cent trente trois livres neuf sous six deniers qu'elle lui debvoit pour son cinquieme en seize cent soixante sept livres, sept sols, huit deniers suivant l'acte du 23 février dernier, lesquelles trois sommes du présent article appartiennent à la dame Racine en qualité d'héritière mobiliaire.

Les dites deux sommes reviennent ensemble à six mil huit cent seize livres, quatorze sols, huit deniers effectivement dues à la dame Racine par ses enfants, sur quoi, estant fait desduction de treize cent trois livres, dix sept sols, quatre deniers pour les quatre cinquièmes qui reviennent au sieur Jean Baptiste Racine emancipé, demoiselles Françoise, Jeanne Nicole, Magdelaine et le sieur Louis Racine dans les seize cent soixante sept livres, seize sols, huit deniers et des intérets des

quatre cinquiemes depuis le premier jour de juillet jusqu'au 12 octobre 1700, reviennent à quatre vingt trois livres, sept sols, trois deniers et les deux sommes ensemble à quatre cent dix sept livres, ne sera plus deub à la dame Racine que quatre mil six cent quatre vingt dix neuf livres, quatorze sols, huit deniers dont elle sera payée et remboursée ensemble sur les biens de J. B. Racine émancipé et des demoiselles Françoise, Jeanne Nicole, Magdelaine et Louis Racine, y compris les interets jusqu'au 12 octobre 1700, pour lequel payement elle commencera par consommer tout ce qu'elle leur doit jusqu'à ce jour, de reste de leurs revenus, leur dépense desduite, au moyen de quoy les effets mobiliers deslaissez par la dite dame au dernier juillet 1699, appartiéndront aux dits sieurs J. B. Racine, demoiselles Françoise, Jeanne Nicolle, Magdelaine et Louis Racine, comme héritiers de leur sœur relligieuse.

Reconnaissant le s[r] de Riberpré au nom et comme tuteur de son espouze que la dame Racine, sa belle-mère, lui a présentement payé la somme de mil cinquante cinq livres, cinq sols, qui lui reviennent comme héritier pour un cinquième des propres de la dite dame Racine, relligieuse à Variville, desduction faite de sa contribution aux debtes passives de la succession

Et des charges annuelles et viagères, la dame Racine mère payera annuellement cinquante huit livres.

Et chacun de ses enfants cinquante livres huit sols.

Fait le 16 avril 1701.

RACINE

CATHERINE DE ROMANET.

COLLIN DE MORAMBERT DE RIBERPRÉ.

MOUFFLE — CAILLET.

30 AOUST 1703.

Constitution de rente de Messieurs de la Chambre des comptes à Madame Racine, demeurant rue S[t] Victor, paroisse S[t] Etienne du Mont, 200 l. t. au capital de 4.000 l. t.

Cette rente fut remboursée le 19 janvier 1707.

Nous trouvons à la date du 9 fevrier 1714, constitution sur les quatorze millions de livres créées par édit de 1713.

Louis Racine, 200 livres de rente au capital de 5.000 l. t.

Catherine de Romanet, veuve de Jean Racine :

1° 350 l. de rente au capital de 7.850 l.
2° 314 l. de rente au capital de 7.850 l.
3° 152 l. de rente au capital de 3.800 l.
4° 84 l. de rente au capital de 2.100 l.
5° 314 l. de rente au capital de 7.850 l.
6° 314 l. de rente au capital de 7.850 l.

Madame Racine demeurait alors rue St Victor, paroisse Saint Etienne du Mont, ainsi que son fils.

6 Mai 1721.

Constitution de 125 livres de rente au capital de 5.000 livres à Louis Racine, demeurant carré et paroisse St Etienne du Mont.

Constitutions de rente du 29 Novembre 1720.

Madame Racine, demeurant Carré Ste Genevieve, paroisse St Etienne du Mont.

1° 10.000 l. t. de capital pour 250 l. t. de rente.
2° 10.000 l. t. de capital pour 250 l. t. de rente.
3° 10.000 l. t. de capital pour 250 l. t. de rente.

FIN

LES LIVRES

DES

FEMMES BIBLIOPHILES

AVANT-PROPOS

Tous les amis des livres connaissent le très intéressant et consciencieux travail consacré aux femmes bibliophiles par un bibliographe éminent, qui est en même temps un connaisseur de premier ordre, M. Quentin Bauchart.

A la suite des notices concernant chacune des femmes inscrites dans cette galerie, on rencontre la liste des livres qui leur ont appartenu ; les uns sont conservés dans des dépôts publics, les autres ont figuré dans des ventes aux enchères. Nous avons pensé qu'il y avait lieu de faire quelques additions aux listes qu'a dressées M. Quentin Bauchart, soit en relevant ce qui a été enregistré dans des catalogues publiés depuis l'apparition de ses deux beaux volumes, soit en signalant nos découvertes dans d'autres catalogues que notre prédécesseur n'avait pas eus sous les yeux.

Nous savons combien notre travail laisse à désirer, mais nous croyons qu'il aura quelque

intérêt pour les amateurs de plus en plus nombreux qui recherchent avec ardeur les livres de provenances historiques ; nous n'avons prétendu qu'à réunir quelques notes, fruit de longues et fastidieuses recherches dans un grand nombre de catalogues qu'on ne conserve guère une fois que la circonstance à laquelle ils doivent le jour a disparu.

Ce n'est guère que depuis une cinquantaine d'années que les libraires ont commencé à joindre aux volumes offerts au public les noms des rois, des princes et des amateurs illustres, anciens possesseurs de ces volumes, autrefois dédaignés et aujourd'hui objet de convoitises ardentes. En recueillant à cet égard certaines indications, nous nous sommes seulement proposé de fournir quelques matériaux aux travailleurs qui s'occupent avec un zèle plus actif que jamais d'écrire l'histoire de la reliure française ; nous avons eu l'occasion de citer des prix qui causeront peut-être quelque surprise ; les volumes inscrits au-delà de 1.000 fr. sont nombreux, on en trouvera à 10.000 fr. et à 14.000 fr. et même deux ouvrages différents à 15.000 fr. chacun.

ANNE DE BRETAGNE

Anne de Bretagne épousa successivement deux rois de France, Charles VIII en 1491 et Louis XII en 1499.

Sa *librairie,* pour parler le langage du temps, était considérable pour l'époque, puisqu'elle renfermait environ 1.500 volumes dont une grande partie provenait des conquêtes éphémères de Charles VIII en Italie.

M. Quentin Bauchart est parvenu à en découvrir quatorze, la plupart manuscrits.

Un volume d'*Heures* à l'usage de Rome, Paris, Gilles Hardouyn, 1514 à 1529, est entré dans la bibliothèque de la ville de Bordeaux. Il est revêtu d'une reliure remarquable en veau, abeilles de Louis XII, hermines d'Anne de Bretagne et fleurs de lys frappées à froid. Signalons aussi : *Les Louanges de Louis XII,* par Claude de Seyssel, Paris, 1510 ; exemplaire sur vélin. Bibliothèque Nationale.

Le même dépôt possède un exemplaire du *Passe-Temps de tout homme et de toute femme,* par Guillaume Alexis, Paris, 1503 ; très bel exemplaire orné de 22 miniatures. Celle qui accompagne le titre montre l'éditeur Vérard présentant le volume à la reine.

Nous signalons aussi dans la même bibliothèque : Stoa (J.-F.) *Quintianus, De Parrhisiorum urbis laudibus*. Paris, 1514 ; in-4, exemplaire sur vélin.

ANNE DE BRETAGNE ET LOUIS XII

Un bibliophile des plus distingués, M. le baron L. Double, signale, dans un très intéressant volume qu'il a publié en 1892 : (*Le Cabinet d'un Curieux, description de quelques livres rares; se donne chez l'auteur à Paris,* p. 3), un précieux manuscrit du xve siècle aux armes de Louis XII et d'Anne de Bretagne intitulé : *Sensuyvent les Chroniques de France espécialement celles advenues en cettuy temps.*

. Manuscrit sur vélin, du xve siècle, in-4, veau brun, estampage à froid, armoiries, emblêmes, ornements, etc. (Le volume est orné de trente-deux grandes miniatures). « La reliure est d'une cinquantaine d'années postérieure au manuscrit ; le semis d'hermines et la

cordelière répétée huit fois autour des armes et une fois au-dessus même de l'écusson, indiqueraient suffisamment sa provenance. » Ce manuscrit a appartenu au président Hénault, l'historien, dont il porte le très élégant ex-libris.

DIANE DE POITIERS

Sa bibliothèque était la plus belle de celles que présente le XVIe siècle. On y voyait de superbes manuscrits ornés de miniatures, des livres de tous genres, somptueusement reliés, portant sa devise de veuve : *Sola vivit in illâ.*

Un assez grand nombre de livres furent donnés par Henri II et ils portent les chiffres H. D. entrelacés. D'autres livres, portant le même monogramme et formant la bibliothèque particulière du roi, restèrent à Fontainebleau d'où il ont passé en bloc à la Bibliothèque Nationale.

Quant aux volumes réunis chez Diane, ils restèrent longtemps délaissés au château d'Anet. Ils y séjournèrent oubliés jusqu'en 1723, lors de la vente de ce château qui appartenait à la princesse de Condé. Il ne se présenta point d'acheteurs disposés à prendre en bloc cette précieuse collection qui fut dispersée.

Un assez grand nombre de volumes furent acquis par un amateur éminent, Guyon de Sardière, dont la Bibliothèque fut achetée en 1759 par le duc de la Vallière ; d'autres, après avoir passé par diverses mains, ont trouvé un asile dans la Bibliothèque Nationale.

M. Quentin Bauchart a dressé un catalogue des livres que Diane a possédés, nous y remarquons :

BOIARDO. *Orlando innamorato ; Venezia,* 1545, in-4, veau, mosaïque sur les plats, comp. peints. (1.100 fr., vente A. Z., en mars 1879.)

Estienne (Ch.) *La Dissection du corps humain ; Paris,* 1546, in-folio, mar. blanc, compart., volutes et rinceaux en noir brodé d'argent. (Vente d'un amateur anglais, 1882, numéro 90.)

Gringore. *Les folles entreprises ; Paris, Ledru,* in-8, exemplaire imprimé sur vélin avec 22 miniatures, belle et riche reliure.

Ce volume précieux avait appartenu à Renouard, qui l'avait cédé, ainsi que d'autres livres de choix, au libraire anglais J. Payne ; il est mentionné dans le *Catalogue d'un amateur,* t. III, p. 8, et ce qu'il y a de singulier c'est que Renouard ne signale pas la provenance qui donne tant de prix à ce volume; nous le retrouvons au catalogue Cigongne en 1861, nº 599, et il figure dans la somptueuse bibliothèque du château de Chantilly, Mgr le duc d'Aumale ayant fait l'acquisition de la très importante collection de livres rares réunis par M. Cigongne.

Chansons et motets en français et en latin; 1552, in-4, veau. Manuscrit, 191 ff., non compris les 6 ff. de la table. Magnifique reliure du xviᵉ siècle, tranche dorée et gaufrée. (Voir au sujet de ce très précieux volume une longue note, catalogue Techener J., numéro 1674 ; 1865).

La Magnifica e triumphale Entrata del christianiss. re Henrico Secondo, Lyone, 1549, in-4. (Chedeau numéro 1230).

Volume rare orné de 15 jolies figures sur bois ; sur plusieurs d'entre elles on remarque le chiffre de deux D et d'un H.

Livre des statuts et ordonnances de l'ordre de Saint-Michel; Paris, 1550; petit in-4. (1.350 fr., vente A.-F. Didot, 1878, numéro 710.)

Homeri. *Ilias (Græce), id est, de rebus ad Troiam gestis; Parisiis,* 1554, in-8, mar. bl. (250 fr.; vente Yéméniz, 1867, numéro 1397.)

HERODIAN. *Histoire de Marc-Aurèle; Lyon*, 1554, in-folio, veau. (Vente A. F. Didot, 1884, numéro 427.)

PARÉ (Ambroise). *La manière de traicter les playes; Paris*, 1551, in-8 veau. (5.000 fr., vente Yéméniz, 1867, numéro 802.)

PLAUTUS. *Comediœ; Lugduni*, 1549, in-12, veau.
Les livres de cette provenance, en aussi petit format, sont d'une rareté extrême; la reliure est d'une grande richesse. (Voir *Cabinet d'un curieux*, p. 13.)

PINDARI *Carmina. Callimachi Hymni; Dionysius de situ orbis, et Licophronis Alexandra; Venetiis*, 1513, in-8, mar. brun. (Vente Hamilton, 1884, numéro 1.529.)

PERIONI (Joachimi.) *Dialogorum de linguœ gallicœ origine libri quatuor; Parisiis*, 1554; in-8, mar. à riches et élégants comp. (Vente Brunet, 1868, numéro 152, 7.710 fr. Vente du baron Laroche-Lacarelle, 1888, nº 109.)

PTOLOMEUS (Cl.) *Geographicœ enarrationis libri* VIII; *Lugduni*, 1541, in-folio. (Bibliothèque Nationale, 1881, numéro 487.)

Psalmi Davidici; Lutetiœ, 1547, in-8, veau. (Catalogue Cigongne, 1861, numéro 11.)

N'oublions pas, pour la singularité du fait, un livre traitant un sujet scabreux et dont l'auteur, Thierry de Hery, offrit un exemplaire de luxe à Diane, qui le fit relier avec ses emblêmes :

Méthode (La) curatoire de la maladie vénérienne vulgairement appelée grosse vairolle et de la diversité de ses symptômes; Paris, 1552, in-8.
La Bibliothèque Nationale possède un exemplaire sur vélin qu'elle a acquis en 1809 au prix de 259 fr., prix qui serait aujourd'hui considérablement dépassé.

MARIE STUART

Marie Stuart fut dans l'impossibilité, durant son existance fort agitée, de former une collection de livres dignes de lui appartenir. Ceux qui sont connus de nos jours sont en bien petit nombre, et M. Quentin Bauchart, malgré toutes ses recherches, n'a pu découvrir que sept articles parmi lesquels figurent plusieurs manuscrits. Ce sont pour la plupart des livres d'heures. Sur un des catalogues de la librairie Morgand, on distingue le *Discours de la Religion des anciens Romains,* par Guillaume du Choul, 1556.

Le catalogue Cigongne, n° 32, en 1861, nous offre :

Ces présentes heures à l'usaige de Rome. Paris, Vérard, 1498 ; in-8, velours cramoisi. Exemplaire sur vélin, orné de 40 vignettes, grandes et petites, qui sont peintes avec le plus grand soin en or et en couleur.

Ce volume qui fait partie aujourd'hui de la bibliothèque du château de Chantilly, a appartenu à Pie V, canonisé en 1712 ; les armes de ce pape sont brodées en argent sur le velours de la reliure. Ces *Heures* auraient été en la possession de Marie Stuart, selon une note du catalogue Roth. (Cat. Techener, 1834 ; n° 21.)

CATHERINE DE MÉDICIS

Sa bibliothèque, une des plus considérables du XVI[e] siècle, contenait 4,000 volumes environ.

Après la mort de Catherine, sa collection courut le risque de tomber dans les mains de créanciers mécontents ; mais de Thou, qui venait d'être nommé maître de la librairie du roi, obtint un édit prescrivant que ces trésors littéraires feraient retour à la couronne.

Par mesure de sûreté, ces beaux volumes furent dépouillés de leur reliure compromettante et habillés aux armes du roi ; il s'ensuit qu'un très petit nombre ont conservé les insignes de Catherine.

Quelques volumes portent, enlacés, le chiffre de Catherine et celui du roi.

M. Quentin Bauchart dit que les livres de Catherine présentent un intérêt tout particulier pour l'histoire de la reliure au XVIe siècle.

Signalons quelques volumes que nous offrent divers catalogues :

AGAPET. *Déclaration des articles par forme d'advertissement* ; *Paris,* 1563 ; in-4. Bibliothèque Nationale, 1881, n° 418.

BAÏF. *Œuvres. S. l.,* 1573 ; in-8, (70 fr., de Bure, 1838 ; Brunet, 1868, n° 312 ; et 2.500 fr. Delbergue-Cormont, 1883.)

BASSANTIN (Jacques). *Discours Astronomiques. Lyon,* 1557 ; in-8. Bibliothèque Nationale, 1881, n° 417.

GIRARD DU HAILLAN. *De l'estat des affaires de France. Paris,* 1572 ; in-4, mar. vert. (Cat. Cigongne, 1861, n° 2464.)

XÉNOPHON. *La Cyropédie,* traduite par Vintemille. *Lyon,* 1545. (Vente Syston-Park, 1885.)

MADAME DE CHAMILLART

Mme de Chamillart, née en 1657, fille de Jean Le Rebours, maître des requêtes, épousa à l'âge de 20 ans, son cousin, Michel Chamillart, personnage sans capacité et que l'aveugle faveur de Louis XIV éleva au poste de contrôleur général des finances et plus tard au ministère de la guerre. Ses armes sont reproduites dans l'*Armorial du Bibliophile* : « d'azur à la levrette passante d'argent accolée d'azur au chef d'or chargé de trois molettes d'éperon du champ, alias de sable. »

Elles figurent dans un écu accolé du blason de la maison Le Rebours « de gueules de sept losanges d'argent, posés, 3, 3 et 1 », saint Simon a dit d'elle : « C'était la meilleure et la plus sotte femme du monde ». Amie des livres, elle se borna à en recueillir un petit nombre, d'un genre sévère, appartenant pour la plupart à la théologie et à l'histoire. Tous sont reliés en maroquin et portent son chiffre, deux C entrelacés aux angles et ses armes. On les attribue en général à Boyet ; cette attribution paraît exacte pour quelques-uns de ces volumes, mais M. Quentin Bauchart, si bon juge en pareille matière, émet l'avis que la plupart se rapprochent de la manière de Padeloup. Quoi qu'il en soit, leur perfection justifie les prix très élevés qu'ils obtiennent en vente publique.

Un inventaire, dressé par le notaire Rabouine après la mort de Mme de Chamillart, consacre seulement 48 numéros à sa bibliothèque, mais plusieurs ouvrages sont souvent réunis ensemble.

M. Quentin Bauchart a classé ce catalogue dans un ordre méthodique en le divisant en trois parties principales et en ajoutant à chaque ouvrage le prix d'estimation fait par le notaire.

Ce catalogue contient quatre-vingt-sept numéros dont quarante-cinq pour la théologie, vingt pour les Belles-Lettres et vingt-deux pour l'Histoire.

AUGUSTIN (SAINT). *Lettres; Paris,* 1701 ; 6 vol. in-8, mar. citron. (5.025 fr., vente Pichon, 1869, numéro 34 ; 9.000 fr., vente Laroche-Lacarelle, 1889, et 6.800 fr., vente Marquis, 1890.)

BOILEAU. *Œuvres; Paris,* 1701 ; 2 vol. in-12, mar. citron. 2.100 fr., vente Pichon en 1869, numéro 592 ; et 4.200 fr., vente Laroche-Lacarelle, en 1889.)

CICÉRON. *Paris,* 1698 ; in-12, mar. bleu. (610 fr., vente Pichon en 1869, numéro 110.)

CHAPELLE (Sieur de la). *Œuvres ; Paris,* 1700 ; 2 vol. in-12, mar. rouge. (305 fr., vente Radziwil, en 1865, numéro 1148.)

CORNEILLE. *Théâtre ; Paris,* 1706 ; 10 vol. in-12, mar. vert. (5.200 fr., vente comte Roger du Nord en 1884, numéro 300.)

Ces volumes avaient été adjugés 550 fr. à la vente Soleinne et 4.100 fr. à la vente Brunet en 1868.)

CYRANO DE BERGERAC. *Œuvres ; Paris,* 1676 ; 1 vol. in-12, mar. rouge. (Catalogue Cigongne, 1861, numéro 2292, 299 fr. vente Pichon en 1869.)

DES HOULIÈRES (Mme). *Poésies ; Paris,* 1688 ; in-8, mar. rouge. (1.620 fr., vente Pichon, en 1869, numéro 595.)

PASCAL. *Les Provinciales, Cologne,* 1700 ; 2 vol. in-12, mar. rouge (1.620 fr., vente Brunet, en 1868, numéro 51 ; 10.000 fr., vente de Ganay.)

RICHELIEU (Cardinal de). *Testament politique ; Amst.,* 1688 ; petit in-12, mar. vert. (1.000 fr. vente comte Roger du Nord, 1884, numéro 735).

SAINT-EVREMONT. *Véritables œuvres ; Londres,* 1706 ; 5 vol. in-12, mar. rouge. (172 fr., vente comte Roger du Nord, 1884, numéro 449.)

SANDERUS. *Histoire du schisme d'Angleterre* ; *Paris,* 1678 ; in-12, mar. citron. (2.500 fr.. Morgand, novembre 1888, numéro 16041.)

SOLIS (Antoine). *Histoire de la conqueste du Mexique ; Paris,* 1704 ; in-12, mar. bl. doublé de maroq. r. (3.500 fr., vente d'un amateur anglais, 1882, numéro 527.)

VOITURE. *Œuvres ; Paris,* 1702 ; 2 vol. in-12, mar. citron. (1.010 fr., vente Pichon, 1869, numéro 849.)

MARGUERITE DE NAVARRE

Reine de Navarre, sœur de François Ier, naquit à Angoulême, le 21 décembre 1492.

Marguerite avait pour devise un souci regardant le soleil avec ces mots : *Non inferiora secutus.* Elle en avait une autre, représentant un lys entre deux marguerites, et ces mots à l'entour : *Mirandum naturæ opus.*

Parmi les livres lui ayant appartenu, un catalogue du libraire anglais Quaritch, nous offre :

Appolinarius, Interpretatio Psalmorum. Parisiis, 1540 ; mar. olive, mis au prix de 15 l. st. 10 sh.

Horæ beatæ Virginis, vers 1390, ancien mar. 100 l. st.

RONDELET (Guillaume). *Histoire des poissons. Lyon,* 1558 ; mar. olive, 52 l. st. 10 sh.

On rencontre fort rarement dans les collections françaises des livres aux insignes de Marguerite de Navarre ; et il y a lieu de croire que des rédacteurs de catalogues les ont parfois confondus avec celles de Marguerite de Valois.

MARGUERITE DE VALOIS

Troisième fille de Henri II, née en 1552, Marguerite de Valois figure au premier rang des femmes célèbres de la fin du XVIe siècle.

Nous n'avons ici à nous occuper ni de ses brillantes qualités ni des irrégularités de sa conduite, nous devons nous en tenir à ses goûts de bibliophile. Elle aimait avec passion les beaux livres, et ceux qu'elle avait réunis sont, lorsqu'ils apparaissent dans les ventes, l'objet des convoitises les plus vives.

M. Quentin Bauchart a dressé (t. Ier, page 146, des *Femmes Bibliophiles)* la liste de ceux dont il a retrouvé

les traces ; liste qui comprend 72 articles auxquels il faut ajouter dix autres ouvrages (dont plusieurs manuscrits) mentionnés comme ayant pu appartenir à Marguerite de Valois et parmi lesquels on remarque dans la classe des imprimés :

Æliani de varia historia... Paris, 1584 ; in-16, mar.
Belle reliure reproduite dans l'album Techener. (L. Techener, 1889).

BUCHANAN. *Paraphrasis Psalmorum ; Antuerpiæ,* 1588 ; in-16, mar. rouge. (78 l. st., vente Syston-Park, 1885).

Breviarium romanum ; Parisiis, 1597, in-12, mar., mis au prix de 2.500 fr. (Morgand, 1890.)
Ce volume avait déjà figuré à la vente Yéméniz en 1867.

Breviarium romanum ; 1598. (Yéméniz, nº 53.)

Epicteti Enchiridion. Graece et Latine ; Lugduni, 1556, in-16, mar. (Yéméniz, 1867, nº 139.)

BERTERIUS (Philippe). *Pithanôn Diatribæ duæ ; Tolosæ* 1608, in-4, mar.
Ex. de dédicace ; très belle reliure. On trouve sur les plats les trois fleurs de lys de France, et la Marguerite, emblême adopté par la princesse ; on en trouve une reproduction dans le livre de M. Quentin Bauchart, *Les Femmes Bibliophiles ;* inscrit au prix de 2.000 fr. (Morgand, 1889, nº 16852).

CRINITUS. *De honesta Disciplina ; Lugduni,* 1585 ; in-8, mar. rouge, (550 fr., vente Richard, Lyon, 1885).

GRENADE (Loys de). *Prédications ; Paris,* 1584 ; in-8, mar. (Vente M., 1880.)

HERODIANI. *Historiæ ; Antuerpiæ,* 1585 ; 1 vol. in-12, mar. (Delestre-Cormon.)

HIPPOCRATIS. *Aphorismi,* 1587; in-12, mar. (G. Kaminki, avril 1882.)

LUCRETIUS. *Parisiis,* 1567; in-12, mar. (Voir *Cabinet d'un curieux,* page 28.)

MARGUERITE DE NAVARRE. *L'Heptaméron, Paris,* 1559; in-4, mar. vert.

Un exemplaire aux insignes de Louis XIV figure au cat. Morgand, d'avril 1890, n° 18179, au prix de 10.000 fr., avec un fac-simile de la reliure.

MESMES (Jean-Pierre de). *Institutions Astronomiques; Paris,* 1557; in-folio, veau fauve. (Cat. Libri, 1859, n° 1617).

AULI GELLI. *Noctes Atticae... Lugduni,* 1591; in-16, mar. Offert à 2.000 fr. (Morgand, 1890.)

Office de la Vierge. Paris, 1586; in-12, mar. olive; (9 l. st., Libri, 1862, n° 690; à 3 l. st. 10 sh., 1859.)

OVIDE. *Métamorphoses. Paris,* 1587; in-16; (113 l. st., vente Syston-Park, 1885.)

OVIDIO. *Le Metamorfosi; Venitia,* 1571; in-4, mar. (Giraud, n° 1077.)

PLATONIS. *Opera ex Marcilii Ficini versione. Genevæ,* 1592; 3 vol. in-12, mar. o., riche reliure, second plat un écusson avec lys et la devise: *Expectata non eludet.* Offert à 5.000 fr. (Morgand, 1882, n° 19100 :)

Un fac-simile de cette reliure est inséré dans le cat. que nous citons.

Psalmorum Enchiridion. Parisiis, 1543; in-8, mar. (131 l. st., vente Syston-Park, 1885.)

PETRARCA. *Con nuove spositioni. Lyone,* 1574; in-8, mar. olive. (Vente Beckord 1883, n° 658).

PAUSANIAS. *Greciæ Descriptio. Lugduni,* 1559; in-8 mar. rouge. (203 l. st., vente Syston-Park, 1885.)

Plutarchi. *Vitæ comparatæ. Parisiis,* 1571 ; 2 vol. in-12, mar. rouge. (21 l. st. Vente Libri, 1859, nº 2078.)

Ronsard (P. de). *Œuvres. Paris,* 1587 ; 10 vol. mar. brun. (Vente Beckford, 1883, nº 1469).

Saluste (Seigneur du Bartas). *La seconde semaine ou enfance du monde. Paris,* 1584 ; in-4 vélin. (Bibliothèque Nationale, 1881, nº 448).

Salmi di David, tradotti della lingua hebrea nella italiana. Parigi, 1588 ; in-12 mar. (Fontaine, 1875).

Senecæ Tragediæ. Lugduni, 1589 ; in-12, mar. vert. (1.900 fr. Vente d'un amateur anglais, 1882, nº 211).

Suetonius. XII Cæsares. Lugduni. 1551 ; in-12, mar. (Cat. du marquis de Morante, 1872.)

Silius Italicus, De Bello punico. Lugduni, 1603 ; in-16 mar. rouge. (Cat. Libri, 1859, nº 2503.)

Taciti. *Opera. Lugduni,* 1584 ; in-12, mar. rouge. (Cat. du marquis de Morante, 1872, nº 1616.)

Des volumes ayant appartenu à Marguerite de Valois figurent sur divers catalogues ; mais cette attribution est parfois contestable. Nous ne pouvons la discuter ici ; renvoyons à M. Guigard qui entre à cet égard dans de longs et judicieux détails : les adjudications anglaises que nous avons relevées dans un journal de Londres réclameraient une scrupuleuse vérification.

(A suivre.)

G. Brunet.



QUELQUES MOTS

SUR

DIFFÉRENTES RELIURES

DU CALENDRIER DE LA COUR

AU XVIIIe SIÈCLE

En même temps que les almanachs galants illustrés du XVIIIe siècle, paraissait, parmi ceux que M. Welshinger appelle à juste raison les almanachs techniques, le calendrier de la Cour qui date de 1700 et va jusqu'en 1792.

Le calendrier de la Cour donnait à ses lecteurs la chronologie des Rois, la composition de leurs maisons et de celles des Princes du sang, l'état administratif, religieux, militaire, commercial et judiciaire de la France. Aussi se trouvait-il entre toutes les mains et les relieurs couvraient ces petits *vade mecum* de l'habit le plus luxueux comme du plus humble. Pour le Roi, la Reine, les Princes de la Maison Royale, les grands seigneurs, les gens de qualité, les reliures étaient à compartiments de pièces de rapport de différentes couleurs et ornées de peintures sous mica représentant leurs chiffres et armoiries. Beaucoup de ces reliures étaient exécutées par le célèbre Dubuisson, dont M. Léon Gruel, relieur, dans son très intéressant *Manuel historique et bibliographique de l'amateur de reliures,* a reproduit l'étiquette suivante : « Dubuisson fils relieur doreur fait en or les armes de toutes les têtes couronnées, Princes, Princesses,

Prélats, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roi, Princes étrangers, Ambassadeurs et autres Seigneurs tant de Robe que d'Épée. Il peint les dites armes en mignature, surtout à l'usage des almanachs, depuis le plus petit volume jusqu'au plus grand. »

Pour les personnages de moindre importance, dentelles à petits fers, le milieu des plats ornés d'armes poussées en or, d'attributs emblématiques ou de sujets empruntés le plus souvent aux principaux faits de l'année, aux estampes les plus en vogue. C'est tantôt la figure de Moreau *les Amours de Glicère* pour les chansons de Laborde, reproduite tous le nom de *sollicitations pressantes*, tantôt la France en extase devant Mgr le Dauphin couché dans son berceau, tantôt le portrait d'une comédienne dans le costume de son rôle, ou bien l'enlèvement dans les airs d'un ballon et de sa nacelle, plus tard enfin la prise de la Bastille, etc., etc. Les dentelles souvent compliquées qui servaient d'encadrements à ces milieux frappés en or plein, étaient de composition très variée et venaient d'un seul coup. Tessier, doreur, successeur de Le Monnier, possédait dans sa *boëte* à dorer vingt plaques gravées pour les *Collombat,* treize pour les *Étrennes mignonnes* et une cinquantaine de milieux d'almanachs, petits personnages en pied, portraits du Roi et de la Reine, petits et grands bouquets groupes d'oiseaux, vases et corbeilles de fleurs, etc.

Les exemplaires ordinaires étaient simplement reliés en maroquin de différentes couleurs doublés de tabis bleu pâle ou rose, en veau façon écaille doublés de papier d'ornements à fond d'or, ou plus simplement encore couverts de ce même papier et dorés sur les feuillets.

Aujourd'hui que tout ce qui se rattache au XVIIIe siècle est à l'ordre du jour, que les curieux sont à l'affût des documents relatifs à l'art de cette époque élégante, sous

toutes ses formes, que les questions touchant à la reliure passionnent les amateurs, la publication du *Mémoire des livres fournis et impressions pour les menus plaisirs du Roy pendant l'année 1754, par* Collombat, *premier imprimenr du Roy et du cabinet de sa Majesté* me semble de nature à intéresser les bibliophiles.

Le voici tel qu'il a été conservé aux archives de l'Arsenal :

Archives O[1] 2096.

Menus
1754
Menues fournitures
de la Chambre.
817ˡ 12ˢ

MÉMOIRE des livres fournis et impressions pour les menus plaisirs du Roy, pendant l'année 1754, par Collombat, *premier imprimeur du Roy et du Cabinet de Sa Majesté.*

LE 1er JANVIER 1754

Fourny au Roy, sa boëte ordinaire remplie de calendriers de la Cour, reliez de differentes manières, ainsy qu'il suit :

SAVOIR

Un calendrier pour le Roy, relié à compartimens de pièces de Raport de différentes couleurs, doublé de maroquin et de moëre d'argent, doré en dedans plein or, comme dessus, avec ses armes en mignature d'un côté et son chiffre de l'autre, aussy en mignature, revenant à la somme de trente livres, cy. . . . . 30 l

Plus, un autre, pour Sa Majesté, avec des feuillets blancs entre les mois, relié en maroquin bleu, avec ses armes plein or, doublé de moëre d'argent, revenant à la somme de six livres, cy. . . . . 6 l

Plus, vingt calendriers, en maroquin, à compartimens de differentes couleurs, dorés plein or, et doublés en moëre bleue avec papiers d'ornemens à fonds d'or à cinq livres pièce, font ensemble la somme de cent livres, cy. . . . . 100 l

Plus, vingt des mêmes calendriers, en maroquin,

136 l

De l'autre part. . . . . 136 l

de différentes couleurs, doublés de moëre bleue, avec papiers d'ornemens à fonds d'or, dorés plein or, avec les grandes armes du Roy, à trois livres dix solz pièce font ensemble la somme de soixante et dix livres, cy. . . . . 70 l

Plus, vingt des mêmes calendriers, en maroquin de differentes couleurs, doublés de moëre bleue, avec papiers d'ornemens à fonds d'or, dorés plein or, sans armes du Roy; à trois livres cinq sols pièce, font ensemble la somme de soixante-cinq livres, cy. . . . . 65 l

Plus, douze des mêmes calendriers, en maroquin de differentes couleurs, doublés de moëre bleue avec papiers d'ornemens à fonds d'or, doré à bordures, avec les grandes armes du Roy; à trois livres pièce, font ensemble la somme de trente-six livres, cy. . . . . 36 l

Plus, douze des mêmes calendriers, en maroquin de differentes couleurs, doublés de moëre bleue, avec papiers d'ornemens à fonds d'or dorés à grandes bordures à petits fers; à cinquante cinq sols pièce, font ensemble la somme de trente trois livres, cy. . . . . 33 l

Plus, douze des mêmes calendriers, en maroquin rouge, doublez en moëre bleüe, avec papier d'ornemens à fond d'or, dorés à bordures, avec les moyennes armes du Roy; à cinquante sols pièce, font ensemble la somme de trente livres, cy. . . 30 l

Plus, douze des mêmes calendriers en maroquin rouge, doublés de moëre bleue avec papier d'ornemens à fonds d'or, dorez à bordures, avec les petites armes du Roy; à quarante cinq sols pièce, font ensemble la somme de vingt-sept livres, cy. . . . . 27 l

Plus, seize des mêmes calendriers, en maroquin rouge, tous unis, sans dorure sur le maroquin, doublés de moëre bleue, avec papier d'ornemens, à fonds d'or; à quarante sols pièce font ensemble la somme de trente-deux livres, cy . . . . . . 32 l

429 l

De l'autre part. . . . . 429 l

Plus, vingt quatre des mêmes calendriers, en veau façon d'Ecaille, doublez de papier d'ornemens à fonds d'or, et dorez à bordures, avec les petites armes du Roy; à trente solz pièce, font ensemble la somme de trente six livres, cy. . . . . . . 36 l

Plus, trente des mêmes calendriers, couverts de papier d'ornemens, à fonds d'or et doréz sur les feuillets; à douze sols pièce, font ensemble la somme de 18 livres, cy. . . . . 18 l

Plus, un Bref Romain, couvert de papiers d'ornemens à fonds d'or et doré sur les feuillets, revenant à la somme de douze sols, cy . . . . . . 12 s

483 l 12 s

POUR MONSEIGNEUR LE DAUPHIN

Fourny un calendrier de la Cour, pour son usage, relié à compartimens de pièces de raport de différentes couleurs, doublé de moëre d'argent avec papier d'ornemens à fonds d'or, avec ses armes en mignature d'un costé et son chiffre de l'autre, revenant à la somme de vingt-quatre livres, cy. . , ... 24 l

Plus, douze des mêmes calendriers, en maroquin rouge, doublés partie avec moëre bleue, partie avec papier d'ornemens à fonds d'or, dorés à grandes bordures, avec ses armes; à cinquante solz pièce, font ensemble la somme de trente livres, cy. . . . . 30 l

---

POUR MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOGNE

Fourny, un calendrier relié à compartimens de pièces de raport de differentes couleurs, doublé de moëre d'argent, avec papier d'ornemens à fonds d'or doré en plein avec ses armes en mignature, revenant à la somme de dix-huit livres, cy. . . 18 l

555 l 12 s

De l'autre part. . . . . 555 l 12 s

Plus, six des mêmes calendriers en maroquin rouge, doublés partie avec moëre bleue, partie avec papier d'ornemens à fonds d'or, dorés à grandes bordures avec ses armes; à cinquante sols pièce, font ensemble la somme de quinze livres, cy. . . . . 15 l

---

POUR MONSEIGNEUR LE DUC D'AQUITAINE

Fourny un calendrier relié à compartimens de pièces de raport de differentes couleurs, doublé de moëre d'argent, avec papier d'ornemens, à fonds d'or, doré en plein avec ses armes, revenant à la somme de dix-huit livres, cy. . . . . . . 18 l

Plus, six des mêmes calendriers, en maroquin rouge, doublés partie avec moëre bleue, partie avec papiers d'ornemens à fonds d'or, dorés à grandes bordures avec ses armes; à cinquante sols pièce, font ensemble quinze livres, cy. . . . . 15 l

---

POUR MADAME DE FRANCE

Fourny un calendrier relié à compartimens de pièces de raport de differentes couleurs, doublé de moëre d'argent, avec papier d'ornemens à fonds d'or, doré en plein, avec ses armes, revenant à la somme de dix-huit livres, cy. . . . . 18 l

Plus, six des mêmes calendriers, en maroquin rouge, doublés, partie avec moëre bleue, partie avec papier d'ornemens, à fonds d'or, dorés à grandes bordures avec ses armes; à cinquante sols pièce, font ensemble la somme de quinze livres, cy. 15 l

---

636 l 12 s

De l'autre part. . . . . 636 l 12 s

POUR MESDAMES ADÉLAIDE, VICTOIRE, SOPHIE ET LOUISE DE FRANCE

Fourny, quatre calendriers de la Cour, à chacune un, pour leur usage, reliés à compartimens de pièces de raport de différentes couleurs, doublés de moëre d'argent, avec papier d'ornemens à fonds d'or, dorés en plein, avec leurs armes en mignatures d'un costé et leurs chiffres de l'autre, revenant chacun à la somme de dix-huit livres, font ensemble la somme de soixante-douze livres, cy. . . . . 72 l

Plus, vingt-quatre des mêmes calendriers, à chacune six, en maroquin rouge, doublés partie de moëre bleüe, partie de papier d'ornemens à fonds d'or, dorés à grandes bordures, avec leurs armes; à cinquante sols pièce, font ensemble la somme de soixante livres, cy. . . . . 60 l

Plus, fourny à Messieurs de Curys, de Gagny et Fontpertuys, chacun un almanach royal, in-8, pour la présente année 1754, reliés en maroquin rouge, à treize livres pièce, font ensemble la somme de trente-neuf livres, cy . . . . 39 l

Plus, fourny à Monsieur le maréchal, duc de Richelieu, cent certificats de service, pour les officiers de la chambre du Roy, d'une page in-4o d'impression, la somme de cinq livres, cy. . . . 5 l

Plus, fourny à Monsieur le duc d'Aumont, cent des mêmes certificats de service, la somme de cinq livres, cy. . . . . 5 l

Total. . . . . 817 l 12 s

Bon à employer dans l'Etat des menues fournitures de la Chambre, pour la somme de huit cent dix-sept livres douze sols.

A Paris, ce 22 décembre 1757.

BLONDEL DE GAGNY.

N'est-ce pas que cette *boëte* remplie de calendriers de la cour, reliés de différentes manières, peut faire rêver et que le collectionneur qui ne possède aucun de ces bijoux a presque le droit de commettre le péché d'envie chez un rival plus heureux que lui ?

Pour ma part, je l'avoue humblement. Que celui qui n'a jamais péché me jette la première pierre !

Bien curieuse aussi la *boëte* contenant les fers à dorer qui servaient à Tessier pour les reliures des *Collombat* et des *Étrennes mignonnes.*

Une bonne fortune récente m'a mis en possession du précieux catalogue qui les énumère. C'est un volume in-8°, sorte de registre dont chaque feuillet est recouvert d'estampages en noir de tous les fers que le doreur employait pour son travail. Il est intitulé : *Catalogue des fers qui sonts dans la boëte à dorer de Tessier à lépoque de 1789.*

Chaque série est numérotée et classée sous des désignations écrites de la main du maître avec une orthographe un peu fantaisiste, mais qu'il est intéressant de conserver scrupuleusement :

Une plaque *plein or in-douze.*

Une plaque *in-18.*

Une *dantel in-18 plein or.*

Vingt plaques gravées pour les *Colombas ;* les nos 19 et 20 portent la mention « *Supplément de l'année 1760, deux fers de Calendrier ou de Colombas.* »

Treize plaques pour les *Étrenes mignones.*

Vingt huit *fers à rouler.*

Cent *petits fers*, fleurs, feuilles, fruits, enroulements, etc.

Deux cent soixante dix sept fers classés sous le nom de *petite pensee, petit Bouquest, grand Bouquest, grand Bouquest et Dantelle, fers pour servire à des Dantelles, millieux de plein or d'almanachs, millieux et autres fers d'almanachs, différents fers de traits, coin Denfolio et in-4°, coin in folio et in 4° avec Rosset ;*

Cent fers ; *Rossette in 4°, in 8° et in-12 : palette des tome in 12, in 4° et in 8°.*

Differ. Roulot et autre. Palette des queux, trente huit *fer à Dos.*

Soixante dix neuf fers — *Armes Louis XV, Mgr le Dauphin. Cartouche, armes D'orléans, de Chartres, du Roy, de la Reine. Cartouche de mar. de France* (maréchaux). *Cartouche pour les Roys Despagnes, de Naples, Don Philippe, l'infant Don louis l'infante fille de Don Philippe, autre idem, Don louis, cartouche pour des filles, cartouche pour des femme, différentes armes, cartouche armes in fol., cartouche de duc, id. le duc Daumont, dantelle* in fol. et in 4°.

Quatre vingt huit *diferens fert de blason* (couronnes pièces héraldiques, croix de Lorraine, fleurs de lys, Dauphins, merlettes, toison d'or, etc.)

Huit *support de blason,* étoiles, croissants, levrettes, lions, griffons.

Sur un des derniers feuillets, les autres sont encore en blanc, quatorze petits fers, milieux d'almanachs, fleurettes, etc., sans doute les dernières acquisitions du doreur.

Veut-on savoir maintenant ce que coûtait cet attirail de relieur-doreur ?

D'après les prix inscrits à côté de l'estampage de chaque fer, je relève pour fers, dentelles, pièces héraldiques, rouleaux, palettes : environ 1.385 l 12 s.

Plaques gravées pour les Collombat et Étrennes mignonnes, environ 1.320 l ; total 2.705 l 12 s.

La plupart de ces fers furent mis au rebut ; les armoiries de nos Rois remplacées par l'écusson impérial ; les fleurs de lys, par l'aigle de Napoléon. Nous retrouvons en effet sous le premier empire, Tessier relieur et doreur du duc d'Orléans et de sa maison, devenu, après avoir employé aussi pour ses reliures les emblèmes révolutionnaires, relieur et doreur de la trésorerie impériale et du bureau de la guerre.

Son adresse gravée entourée d'ornements style Empire était ainsi rédigée :

Rue de la Harpe, n° 45

TESSIER

RELIEUR et DOREUR de la Trésorerie impériale et du bureau de la guerre. Connu pour les grands et beaux ouvrages tels que la calcographie, Piranesi, Paris et ses monumens, antiquités de la France et le grand et superbe Musée Français.

A PARIS

Je ne saurais mieux terminer ces quelques mots sur les reliures du calendrier de la cour, qu'en adressant tous mes remerciements à mon confrère et ami, M. Germain Bapst.

En me communiquant le Mémoire de Collombat, trouvé par lui pendant ses savantes et laborieuses recherches aux archives de l'Arsenal, il m'a mis à même de faire connaître un document nouveau à ceux qui étudient le XVIIIe siècle dans ses moindres détails.

Vte DE SAVIGNY DE MONCORPS.

REDON DE BELLEVILLE

CONSUL A LIVOURNE ET A GÊNES

1796-1802

ET

SA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

Les *Mémoires* sont peut-être aujourd'hui en faveur plus qu'ils ne l'ont jamais été. Abstraction faite des exagérations, des partis pris et des appréciations partiales dont ils sont trop souvent empreints, ils constituent des documents toujours utiles à consulter lorsque l'on veut étudier l'histoire d'une époque ou d'un personnage. Mais, si intéressants qu'ils puissent être, ils n'entrent guère dans le cadre que s'est tracé le *Bulletin du Bibliophile*, plus spécialement consacré aux études relatives à la bibliographie, à la bibliophilie ou à l'art typographique. Toutefois, je me crois autorisé à faire une exception en faveur des *Notes et Correspondance* de M. Redon de Belleville qui me semblent, en effet, avoir quelques titres à figurer dans cette revue. La belle exécution typographique des deux volumes (1) imprimés avec le plus grand soin par Joseph Pigelet, de Châteaudun, et les nombreux fac-similés dont ils sont ornés, les recommandent suffisamment déjà, ainsi que leur tirage restreint à

(1) *Notes et Correspondance* du baron Redon de Belleville, consul de la République française à Livourne et à Gênes, du 17 pluviôse an IV au 21 fructidor an X, réunies et mises en ordre par son petit-fils H. du Chanoy, chevalier de la Légion d'honneur. Avec une préface de M. Germain Bapst, membre de la Société des Bibliophiles françois. Histoire financière de la campagne d'Italie (1796-1797). *Châteaudun, imprimerie J. Pigelet, 3, rue de Blois ; Paris, librairie Techener (H. Leclerc et P. Cornuau), 219, rue Saint-Honoré*, 1892, 2 vol. gr. in-8° de XVI-376 et 212 pp., portrait et 11 fac-similés.

Tirage à 181 exemplaires dont 56 sur pp. de Hollande; 150 ex. (dont 25 sur Holl.) ont été mis dans le commerce.

l'attention des bibliophiles, mais le titre le plus sérieux à faire valoir, c'est qu'à côté des renseignements du plus haut intérêt pour l'histoire financière de la campagne d'Italie (1796-1797), on rencontre des notes et des états excessivement instructifs sur les objets d'art et les manuscrits concédés à la France par le traité de Tolentino.

M. Redon de Belleville, frère de M. Redon de Beaupréau, ministre de la marine sous le Directoire et sénateur sous l'Empire, a occupé dans les relations extérieures et dans les intendances des situations qui lui permettaient de voir bien des choses et de pénétrer bien des secrets. Tour à tour consul à Livourne, à Gênes, puis encore à Livourne, préfet de la Loire-Inférieure, administrateur du Hanovre, sénateur, intendant général d'Illyrie, administrateur général des postes, il fut créé par Bonaparte baron et commandeur de la Légion d'honneur ; la Restauration le destitua des hautes fonctions qu'il remplissait dans les postes.

Pendant qu'il gérait les consulats de Livourne et de Gênes, il avait réuni d'importants documents ; il avait même, paraît-il, rédigé des *Mémoires*, mais, en 1815, au moment de l'évasion de La Valette, craignant que la police ne vînt faire des perquisitions chez lui et voulant, avant tout, éviter de compromettre ses amis, il les jeta au feu de même qu'une partie des pièces qui avaient servi à les écrire. Et, comme si la mauvaise fortune s'était attachée au sort de ces papiers, ceux que le feu avait épargnés en 1815 tombèrent, lors de la campagne de 1870, entre les mains des Prussiens qui en détériorèrent un certain nombre. Néanmoins, les documents qui subsistent sont encore très considérables et d'une très grande importance. Il suffit du reste de parcourir la longue liste des noms cités dans l'ouvrage et la table des lettres pour voir immédiatement avec quels personnages M. Redon de Belleville se trouvait en relations.

Ce ne sont pas des *Mémoires* que publie aujourd'hui le petit-fils de M. de Belleville, M. H. Du Chanoy, ancien inspecteur des finances, qui, de même que jadis son grand-père, fit vaillamment son devoir pendant la guerre de 1870. Emmené en Allemagne comme prisonnier, après le combat de Châteaudun, où la journée durant, il avait fait le coup de feu, il fut, à son retour de captivité, nommé chevalier de la Légion d'honneur. Mais je reviens au livre.

Il y a un peu de tout dans les lettres que M. baron de Belleville écrivait ou dans celles qu'il recevait. A Livourne, il connut le général en chef dont il sut conquérir l'estime par sa probité, sa franchise, et ses brillantes qualités d'administrateur ; il se trouva en rapports avec Masséna, Duroc, Joubert, Berthier, Brune, Clarke, et beaucoup d'autres personnages encore, avec qui il entretint une correspondance suivie ; il reçut les ordres des membres du Directoire et de différents ministres au nombre desquels Talleyrand.

Puisque j'ai cité ce nom, je dois signaler tout particulièrement une lettre du célèbre diplomate (1) écrite à M. de Belleville, au lendemain de l'attentat du 24 décembre 1800. Talleyrand, ministre des relations extérieures, informait ses agents du danger auquel venait d'échapper le premier consul. « Le génie de la France, écrit-il, a encore une fois sauvé ses jours. Quelques *(sic)* soient les conjectures que l'on formera sur la première impression, l'Europe en apprenant que le forfait n'a pu être commis, se convaincra de plus en plus que la destinée d'un grand homme est sous la sauvegarde même du ciel, qui l'a placé trop au-dessus d'une poignée de scélérats pour qu'il lui soit donné de l'atteindre et d'en interrompre le cours..... La voix publique réclame hautement un redoublement de précautions. Le premier Consul doit cette déférence à l'enthousiasme dont il est l'objet de satisfaire la sensibilité nationale en autorisant autour de lui une surveillance plus active ». Talleyrand pressentait l'Empereur dans le premier Consul, Talleyrand, ce sceptique qui, plus tard, devait se mettre au service de Louis XVIII avant même qu'il se fût assis sur le trône de France.

M. de Belleville se trouvait en relations suivies avec différents ministères et c'est pour cette raison que, dans sa correspondance, il existe maints détails de nature absolument différente. Principal agent financier de l'armée d'Italie à laquelle le gouvernement n'envoyait ni vêtements, ni argent, ni munitions et qui, pourtant, réalisa des prodiges de valeur, le consul de Livourne fut aussi un agent diplomatique des plus habiles ; les ambassadeurs ne dédaignaient pas de prendre ses conseils et M. de Belleville leur donna souvent, dans de délicates circonstances, d'utiles et sûrs

(1) Lettre 278 de l'édition, reproduite en fac-simile.

renseignements. Il fut également l'intermédiaire diligent et intelligent entre les mains duquel passèrent tous les objets d'art qui, par suite de traités, devaient être extraits des galeries italiennes pour enrichir les musées français.

Cette partie du bel ouvrage publié par M. Du Chanoy et présenté au public par M. Germain Bapst, de la Société des Bibliophiles françois, est une de celles sur lesquelles il convient ici de s'appesantir.

Une clause du traité d'armistice signé à Bologne le 23 juin 1796, confirmée par le traité de Tolentino le 19 février 1797, autorisait les Commissaires de la République française (1) à choisir 100 tableaux, bustes, vases ou statues et 500 manuscrits que devait livrer le pape. Ces commissaires, dont la compétence artistique et scientifique était grande, n'étaient cependant pas en mesure, comme le dit M. Léopold Delisle (2), « de discerner les manuscrits qu'il y avait le plus d'intérêt à réclamer. » La première idée avait été de faire venir en France les manuscrits les plus célèbres par leur antiquité ou par les miniatures dont ils étaient ornés. Mais un conservateur à la Bibliothèque Nationale, La Porte du Theil, fit remarquer avec juste raison que, puisque nous avions le droit de choisir entre toutes les richesses de la Bibliothèque Vaticane, il était préférable de puiser dans le fonds de la Reine Christine de Suède, composé presque exclusivement de manuscrits intéressant l'histoire de notre pays. L'opinion du savant français fut adoptée par tous ses collègues, un mémoire fut rédigé en ce sens; mais on peut se demander si les commissaires du gouvernement ont eu connaissance de ce mémoire, car il n'en fut tenu aucun compte. D'après une tradition que M. Delisle a recueillie en Italie le choix des manuscrits aurait été fait en grande partie à l'aide d'une liste envoyée de Copenhague par Niebuhr. Mais, pour les détails relatifs aux négociations qui eurent lieu entre les représentants du Saint-Père et les envoyés français, je ne puis que renvoyer le lecteur aux intéressants documents publiés par le savant administrateur de la Bibliothèque nationale dans le *Journal des Savants*.

Quant aux objets d'art, tableaux ou statues que le traité de Tolentino nous autorisait à prendre et que nous dûmes

(1) Ces commissaires étaient Monge, Barthélemy, Moitte et Tinet.

(2) Extrait du *Journal des Savants*, juillet-août 1892.



restituer, en 1815, ainsi que les manuscrits du Vatican, des notes très explicites avaient été dressées, afin de permettre aux commissaires français de retrouver les objets parmi lesquels on devait choisir ceux à envoyer en France.

Conformément aux conventions, tableaux, statues et manuscrits furent envoyés de Rome et de Pérouse à M. de Belleville qui en dressa un état détaillé et les expédia aussitôt de Livourne à Marseille d'où Thurini lui en accusait réception, le 22 septembre 1797, en l'assurant que la « précieuse collection se trouve dans le meilleur état possible (1) ». Il semblerait pourtant que l'état des lieux où avaient été déposés les envois du consul de Livourne n'auraient pas été à l'abri de toute critique, car, suivant M. Delisle, « les caisses dans lesquelles étaient renfermés les monuments d'art, de science et de littérature recueillis en Italie furent débarquées à Marseille et entassées, paraît-il, dans des magasins obscurs, humides et entourés d'un grand nombre de maisons très peuplées, faciles par conséquent à être incendiées. C'est du moins ce qu'affirme Belleville, alors consul de France à Livourne qui, le 12 septembre 1797, suppliait le général en chef d'user de son influence sur le Directoire pour faire arriver à Paris d'aussi glorieux trophées. » Cette lettre de M. Redon de Belleville, citée par M. Delisle, je l'ai cherchée vainement dans la *Correspondance* publiée par M. Du Chanoy et je suis heureux de la lui signaler, tout en regrettant de ne pouvoir lui donner, à son sujet, d'indications plus précises.

D'autres diront ailleurs tout l'intérêt historique que présente cette belle publication ; quant à moi, je n'ai fait ici que l'effleurer dans une de ses parties qui n'est pas, il est vrai, la moins intéressante et qui fournit à l'histoire de l'art et des bibliothèques un document instructif.

GEORGES VICAIRE.

(1) Les 500 manuscrits étaient contenus dans neuf caisses ; il y avait également une caisse destinée au Muséum d'histoire naturelle et deux caisses contenant les matrices des caractères exotiques de l'imprimerie de la Propagande, destinées à l'imprimerie Nationale. Treize bâtiments avaient été frétés pour transporter de Livourne à Marseille toutes ces caisses ainsi que celles qui contenaient les objets d'art.



A PROPOS DE LA POLYGLOTTE DE LE JAY

Jusque dans sa dernière édition (1860, vol. I, p. 861, A.), Brunet dit sèchement au sujet de ce bel ouvrage, l'un des chefs-d'œuvre de la typographie française au XVII[e] siècle: « Il y a des exemplaires de cette même « Bible auxquels on a mis de nouveaux titres ainsi « conçus : *Biblia alexandrina hepta glotta*... (*sic*). « Lutetiæ Parisiorum ; prostant apud Joannem Janson- « nium a Waesberge, 1666. »

Cette mention, si insuffisante, n'explique point l'odieuse supercherie dont Antoine Vitré fut quelque temps victime. Et cependant voilà plus de deux siècles que le récit détaillé en a été fait de main de maître. Écoutons en effet Mabillon :

« Parmi ses livres imprimés, dit-il, en parlant de la « Bibliothèque du cardinal Chigi, on remarque la Bible « polyglotte, imprimée à Paris, il y a plus de quarante « ans, aux frais de Le Jay. La reliure en est riche. Ce « fut par ce livre que tentèrent d'en imposer à « Alexandre VII trois imprimeurs hollandais : Jean « Jansson de Waesberge; Jean, fils de Jacques Chipper « et Elisée Weirstraet.

« Venus à Rome en 1666 pour y vendre des livres, ils « firent réimprimer en caractères neufs la première « feuille de ces volumes qui contient le titre de l'ouvrage « avec la date et le lieu de publication. Ils y ajoutèrent « une épître dédicatoire à Alexandre VII, pour lequel « ils voulurent que cette édition semblât avoir été « faite.

« On lit d'abord : *Bible Alexandrine en sept langues,* « *sous les auspices de S. S. Alexandre VII, la* XII[e] *année* « *de son pontificat heureusement commencée. Paris, se*

« *vend chez Jean Jansson de Waesberge ; Jean, fils de* « *Jacques Chipper, Elisée Weirstraet. MDCLXVI.*

« Tel est le titre. La préface ou dédicace commence en « cette sorte :

« *A Alexandre VII, par la providence divine Souverain* « *Pontife, félicité et longue vie.*

« *Les charmes variés de votre Sainteté, comme un* « *aimant tout puissant, nous ont attirés avec force et* « *douceur du fond de la Belgique vers la ville maîtresse,* « *qui est votre séjour. Pour nous, les divines Écritures* « *sont des provisions plutôt qu'un fardeau. Le corps et* « *l'esprit plus animés d'allégresse qu'épuisés de fatigue,* « *nous entrons donc dans Rome à petit bruit, ô Pontife* « *Souverain, l'objet le plus cher des vœux du monde et* « *des nôtres. A peine l'ardeur de nos désirs nous a-t-elle* « *heureusement amenés ici, que nous ne nous sommes point* « *arrêtés aux portes de la ville sainte ; l'auguste splen-* « *deur des palais qui, dès l'abord, se sont en foule offerts* « *à nous, n'a point attiré notre admiration. D'autres* « *flammes et un autre souci qu'une vaine curiosité* « *entraînent nos cœurs. Alexandre, Alexandre ! tel est* « *notre cri. Et droit au Vatican, terme de notre voyage,* « *d'un pas rapide, nous apportons ces présents qui consis-* « *tent dans la sainte Écriture vue sous sept aspects divers,* « etc. (*sic.*)

« C'était là l'encens, ou plutôt les livres que ces bons « apôtres (*palpatores*) cherchaient à vendre. Mais leur « ruse ne leur servit pas longtemps. (1) »

Cette indigne contrefaçon, à l'aide d'un simple titre, mérite une flétrissure spéciale s'il est vrai, comme on le prétend, que les frais énormes de l'impression de cette polyglotte mirent en péril la fortune de l'habile Vitré.

L'abbé A. Tougard.

(1) *Iter italicum*, I, 1, p, 95-96 ; sous la date du 28 septembre 1685.

UN TITRE PERFIDE

« Absent de Barbier. » Telle est la note qu'un libraire parisien, des moins novices en ces sortes de livres, écrivait naguère au titre de l'ouvrage « *Liturgie ancienne et moderne...* Troisième édition. A Paris, chez Vincent, 1752 ; » in-12.

Ce volume est de J. Grancolas. Disons tout de suite qu'il est également absent de Chaudon et de Feller, aussi bien que de Moreri, mais que Lécuy l'a cité dans la *Biographie Universelle.*

Il n'y est pourtant pas indiqué sous le titre qu'on vient de lire et où l'on a un échantillon assez curieux des métamorphoses plus ou moins avouables que l'industrieuse avidité des anciens libraires faisait parfois subir aux publications qui ne s'épuisaient pas assez vite à leur gré. Le cas présent est bon à signaler. C'est rendre un véritable service aux bibliographes qui seraient quelque jour fort empêchés à retrouver l'édition originale ou même la réimpression de cette *Liturgie ancienne et moderne*. Car il ne semble pas téméraire d'affirmer que cette troisième édition est bien en réalité la *première* (et selon toute apparence la *dernière*) du volume portant ce titre.

L'ouvrage lui-même, parut dès 1713 et est enregistré par Barbier (2e éd., no 18028) sous ce titre : *Traité de la Messe et de l'Office divin, par J. G.*

Ces initiales ont disparu (en revanche, le nom se lit en toutes lettres à la fin de l'épître dédicatoire) du titre de la *seconde* édition ou prétendue telle. En effet, comme elle a paru dès l'année suivante (1714) et qu'elle porte une approbation et un privilège de 1712, il est permis de

conjecturer, avant la preuve qu'en donnera le livre même, que tout ce qu'il y a de *second* en cette affaire consiste en un titre, la dédicace ayant été sans doute ajoutée.

Nous sommes plus à l'aise pour comparer la seconde édition avec la troisième, puisque nous les avons entre les mains. Ici le brave éditeur n'y a guère mis plus de façon en 1752 pour présenter du neuf au public; mais il a dû faire bien des dupes en modifiant de fond en comble un interminable titre : car s'il y conserve exactement le sens, il n'a pas maintenu trois mots de suite de la rédaction de 1714.

Le goût étant alors aux études liturgiques, les possesseurs du *Traité de la Messe et de l'Office divin* ont dû acheter avec empressement la *Liturgie ancienne et moderne* qui devait compléter leurs connaissances, se reprochant seulement, je suppose, d'avoir manqué la première et la seconde édition.

Or quel n'aura pas été leur désappointement, quand d'une comparaison minutieuse seront résultées les conclusions suivantes : le carton *a* renouvelé a permis de retrancher la dédicace et d'écrire un nouvel avertissement ; le corps même du livre jusqu'à la page 648 incluse est *identique*, page pour page et ligne pour ligne; la réimpression du carton *Ee* (p. 649 et suiv.) a rajeuni l'approbation et le privilège, en supprimant le catalogue des *nouveautés* en 1714.

L'abbé A. Tougard.



CONTRAT D'APPRENTISSAGE

7 Novembre 1647

Fut présent Nicolas Martin, marchand, libraire et relieur de livres, demeurant à Paris, rue Chartrière au Mont, paroisse S[t] Hilaire, le quel, confesse pour le profit faire, de Sébastien Martin, son fils, qu'il a certifié de toute loyauté et fidélité, l'avoir baillé et mis en apprentissage du jour d'hui jusqu'à six ans prochains venans, finir et accomplir, chez Jean Bauche, marchand libraire et relieur doreur sur cuir de mer, en la même rue, qui a pris et retient le dit Sebastien Martin pour son apprenty et au quel pendant le dit tems, il promet de monstrer et enseigner à son pouvoir sa dite vocation de libraire, relieur doreur, dont il se mesle, le nourrir, loger et traiter humainement, mesme faire blanchir son linge ; et son dit père l'entretiendra de tous habits, linge, chaussures et ce à ses nécessitez, sans aucune chose bailler ni payer par une des partyes à l'autre par raison des présentes ; et aussy a esté accordé que le dit Bauche permettra à son apprenty d'aller pendant le dit tems tous les jours une heure au moing à l'escholle pour apprendre à lire & à escrire, ce qui sera payé par son dit père au maistre de l'escholle. A ce faire présent le dit apprenty, agé de douze ans au moing, qui a ce que dessus bon et agréable ; et a promis d'apprendre au mieux au plustot ce qu'il pourra de la d. vocation ci-dessus, servir son maistre en icelle fidèlement et en autres choses licites à luy commandées, faire le proffit de son maistre & la direction de son dommage si tost qu'il sera venu à sa connaissance sans s'en deffaire ni aller ailleurs servir pendant le d. tems, et en cas d'absence promet le dit bailleur son père le chercher

& le faire chercher en la ville et banlieue de Paris pour le ramener à son maistre pour achever le dit tems.

Le dit apprenty a déclaré ne savoir signer.

NICOLAS MARTIN. JEAN BEAUCHE.

CONTRAT DE MARIAGE

4 JUILLET 1677

Furent présents Gabriel Martin, marchand libraire imprimeur à Paris, fils de feu Edme Martin, vivant aussy marchand libraire imprimeur à Paris et de Marie Cramoisy sa veuve, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît d'une part.

Et Thomas Guillerin, bourgeois de Paris et Louise-Alexandre-Rolland de Belebat sa femme, de lui autorisée demeurant rue Saint-Martin, paroisse Saint-Jacques la Boucherie, stipulant pour Marie Guillerin, leur fille.

En présence de Claude Cramoisy, libraire, ayeul maternel et Françoise Pasté sa femme, Claude Martin, chapelain de l'Église Saint-Benoît, frère ; Philippe Cottin, libraire, beau-frère ; Augustin Besoigne, libraire, beau-frère ; Sebastien Eschart, libraire, frère ; Jeanne Martin veuve de Robert Denain, libraire ; Denis Thierry, libraire, amys du dit Martin, etc.

De la part de la future : de Marie-Madelaine Guillerain ; de Louis Boucherat, conseiller du Roy, président de la chambre royale de l'Arsenal ; de Henri de Fouvay, président de la troisième chambre des enquêtes ; de Jeanne Pevé, veuve de Geoffroy Rolland de Belebat, vivant chirurgien ordinaire du roi, ayeule maternelle.

La fiancée reçoit 6.000 de dot.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Les Pineau, sculpteurs, dessinateurs des bâtiments du Roy, graveurs, architectes (1652-1886), d'après les documents inédits, contenant des renseignements nouveaux sur J. Hardouin-Mansard, les Prault, imprimeurs-libraires des fermes du Roy, Jean-Michel Moreau le jeune, les Feuillet, sculpteur et bibliothécaire, les Vernet, &c. Publié par la Société des Bibliophiles françois. *A Paris, pour la Société des Bibliophiles françois, Chez Morgand, libraire de la Société,* M.DCCCXCII, gr. in-4° de III-188 pp. (Prix : 50 fr.)

La Société des Bibliophiles françois, qui a déjà publié tant de beaux et bons livres, vient d'ajouter à la liste déjà longue de ses publications un magnifique ouvrage dont le charme et l'intérêt n'échapperont certainement pas aux admirateurs de l'art si gracieux du XVIIIe siècle.

On ne s'était guère occupé jusqu'à présent que des maîtres qui ont illustré le siècle de Louis XIV et de Louis XV ; il est cependant d'autres artistes qui, pour n'avoir pas eu les honneurs de la célébrité, n'en ont pas moins largement contribué au mouvement artistique de leur époque. Les Pineau sont du nombre, et leur place est désormais marquée parmi les membres de cette pléiade de peintres, de sculpteurs, d'architectes, etc., à laquelle on peut dire qu'ils ont appartenu. En les tirant de l'oubli où ils étaient tombés, la Société des Bibliophiles françois, toujours attirée par ce qui constitue un intérêt pour l'histoire ou pour l'art, a accompli un acte de justice en même temps qu'elle a procuré aux esprits délicats l'occasion de connaître et d'apprécier l'œuvre de ces artistes qui, de père en fils et pendant deux siècles, ont manié tour à tour

avec succès le compas, l'ébauchoir et le crayon. Certes, quelques livres du XVIIIe, un ou deux peut-être, ont mentionné le nom des Pineau et encore ces livres sont-ils aujourd'hui presque introuvables. Mariette a bien gravé des suites de dessins de Nicolas Pineau, mais quelques curieux et quelques bibliophiles seulement les connaissent.

Les Bibliophiles françois ont donc confié le soin de faire revivre ces maîtres-ornemanistes à un érudit qui, par ses relations amicales avec les descendants de la famille Pineau, se trouvait mieux que personne à même de publier cet important travail, M. Émile Biais, archiviste de la ville d'Angoulême.

M. Émile Biais a eu d'abord la bonne fortune de trouver « des liasses de croquis et de dessins pêle-mêle avec des tas d'actes de procédure et des monceaux de chiffons dans des greniers et jusque dans un coin de certain chai où ces précieux documents moisissaient en compagnie de paniers à vendanges abandonnés pour cause de phylloxéra », mais il a dû puiser aussi à d'autres sources; la collection de M. le baron Pichon, toujours si largement ouverte aux véritables travailleurs, a fourni à l'auteur bon nombre de renseignements; enfin, Mme veuve Pineau lui a communiqué des documents inappréciables tels que parchemins, papiers, lettres, cahiers, livres de raison, etc., et c'est grâce à cet ensemble de pièces authentiques que M. Biais a pu reconstituer sûrement la vie et l'œuvre de cette famille d'artistes.

Il y a eu cinq Pineau, nous dit-il, qui méritent d'être connus. Mais le plus célèbre d'entre eux est assurément Nicolas Pineau qui vécut de 1684 à 1754; ce fut surtout lui qui mit en honneur le nom de la famille.

Élève de Jean-Baptiste Pineau, son père, qui avait travaillé à la construction et à la décoration du palais de Versailles, il fut aussi pendant quelque temps celui de Germain Boffrand, le merveilleux décorateur de l'Hôtel de Soubise; Coysevox lui donna des conseils pour les figures en même temps que Thomas Germain, orfèvre du Roy, dont Nicolas Pineau fréquentait l'atelier, l'initiait à l'art de la ciselure. Avec de pareils maîtres et aussi avec la nature d'artiste dont il était doué, Nicolas Pineau ne pouvait manquer de devenir un maître à son tour. Son nom ne tarda pas à être connu; sa réputation, grandissant de jour en jour, s'affirma bientôt.

A cette époque, le czar Pierre-le-Grand, désireux de faire de son empire une puissance considérable tant au point de vue militaire qu'artistique, fit appel au concours d'artistes français en renom

et leur confia l'exécution d'importants travaux ; sur l'avis de son conseiller intime, François Le Fort, il fit venir en Russie l'architecte Alexandre Le Blond et Nicolas Pineau auquel il donna plus tard le titre de « premier sculpteur de Sa Sacrée Majesté czarienne. » Ce dernier, du reste, était aussi habile à manier le compas et l'équerre que la masse et le ciseau ; et ce qui le prouve, c'est qu'après avoir aidé Le Blond dans l'édification du palais de Saint-Pétersbourg, du château de Péterhof et dans l'agencement de ses jardins, imitation de Versailles, ce fut Nicolas Pineau qui, après la mort de Le Blond, fut chargé, en qualité d'architecte, de continuer seul les travaux commencés.

L'élève de Germain Boffrand fut un créateur dans la véritable acception du mot, et ses créations sont toutes empreintes d'une originalité exquise et du goût le plus délicat. Il suffit d'ailleurs de feuilleter le beau livre édité par la Société des Bibliophiles pour s'en convaincre. Consoles, lanternes et rampes d'escaliers, grilles de balcon, fauteuils, gaînes, piédestaux, commodes, carrosses, chaises à porteurs, surtouts de tables, tous ces divers travaux auraient pu être signés par les plus éminents artistes de l'époque qui ne les eussent pas reniés. Les croquis et les dessins qui nous sont restés de Pineau attestent que son art était éminemment français.

Une des inventions qu'il peut revendiquer avec un certain orgueil, c'est celle du contraste dans les ornements. « Rompant avec les traditions de l'antique symétrie, nous dit M. Biais, et changeant l'ordonnance des parallèles, Nicolas Pineau prouva que l'équilibre pouvait être maintenu, malgré des courbes inégales, par des enroulements qui se pondèrent entre eux et forment une décoration néanmoins harmonieuse et originale, très employée en rocaille ; il opposa un principe à un principe. C'est ainsi, comme Blondel (1) a pris soin de le constater, que Nicolas Pineau imagina le contraste dans les ornements et créa le style Régence (2). »

Lorsque Nicolas Pineau fut rentré en France, il abandonna l'architecture pour s'adonner entièrement à la sculpture ornementale. Sa vogue comme ornemaniste devint considérable et J. Hardouin-Mansard, architecte ordinaire du Roy, le prit pour collaborateur ; la noblesse et les fermiers généraux, le prince

(1) Architecte du Roy.

(2) Ce n'est que justice de dire que le célèbre et brillant architecte Oppenordt a eu une part peut-être encore plus large que Pineau à la création de ce charmant style de la Régence.



d'Isenghien, l'éminent bibliophile, le maréchal de Villars, la duchesse de Mazarin, M. Bouret, M. Grimod de la Reynière, le père du fameux gastronome, firent appel à son goût et à son talent. Nicolas Pineau, qu'on appelait alors Pineau le Russe ou bien encore Pineau le père pour le distinguer de son fils Dominique, devint l'artiste à la mode et cette fois au moins, la mode n'eut pas tort. Qu'y a-t-il de plus charmant que ces deux encadrements dessinés par Pineau le Père pour le portrait du Roi par Boucher et pour celui que Nattier fit de Mme de Pompadour ! Mais il faudrait détailler pour ainsi dire pièce par pièce l'œuvre de ce maître ornemaniste pour arriver à donner une idée de son œuvre. J'aurais voulu parler de Dominique Pineau qui épousa la fille de Pierre Prault, libraire-imprimeur des fermes du Roy, mais je m'aperçois que les pages se remplissent sans que j'aie encore parlé de la composition du livre lui-même.

Aux biographies des Pineau, M. Biais a joint — et c'est une des parties les plus importantes de l'ouvrage — une quantité de pièces justificatives des plus intéressantes : actes de baptême, de mariage, de décès, lettres, testaments, etc , etc., concernant leur famille et celle de leurs alliés, les Vernet, les Feuillet, les Prault, les Moreau le jeune, etc. Parmi ces pièces, je citerai comme une des plus curieuses celle relative à la « vente des effets mobiliers de Dominique Pineau faite à Saint-Germain-en-Laye le 28 mars 1786 » et dans laquelle on voit figurer, avec leurs prix, des bibelots, des bijoux, des meubles, des livres, des estampes et des dessins de Moreau, etc. ; mais la pièce principale, à mon avis, est l' « état des ouvrages de Nicolas et Dominique Pineau d'après leurs dessins originaux inédits. »

Au point de vue matériel, le livre si luxueusement édité par la Société des Bibliophiles françois que rien n'arrête lorsqu'il s'agit de faire beau a un attrait tout particulier, je veux parler des nombreuses gravures qui s'y trouvent, pour ainsi dire, à chaque page ; je n'en ai pas compté moins de 45 dont 14 hors texte, 24 dans le texte et 7 photogravures. Sans parler du frontispice et des nombreuses reproductions de dessins, je ne peux pas passer sous silence un délicieux portrait de Françoise-Nicole Pineau, femme de Moreau le jeune, d'après un pastel du temps et un autre fort beau de Nicolas Pineau, également d'après un pastel de l'époque. Une copieuse table analytique termine le volume. *Les Pineau,* imprimés par Lahure, ont été tirés à trente exemplaires sur grand papier pour les membres de la Société et deux cent cinquante sur petit papier.

GEORGES VICAIRE.



MANUEL DE PALÉOGRAPHIE. Recueil de fac-similés d'écritures du XIIe au XVIIe siècle (manuscrits latins et français), accompagnés de transcriptions par Maurice Prou, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale. *Paris, Alphonse Picard, éditeur, 82, rue Bonaparte,* 1892, in-4° (Prix : 6 fr.)

M. Maurice Prou, archiviste-paléographe et ancien élève de l'école française de Rome, avait déjà donné dans l'excellent *Manuel de paléographie latine et française* qu'il a publié en 1890, un certain nombre de fac-similés d'écritures du VIe au XVIIe siècle.

Aujourd'hui, comme complément à son livre et pour faciliter l'étude de la paléographie du Moyen-Age, l'auteur réunit en un album des exemples variés de manuscrits et de chartes. Chacun des douze fac-similés que contient ce recueil est accompagné d'une transcription intégrale placée en regard de chaque planche. Les documents que M. Prou a choisis avec beaucoup de discernement et fait reproduire avec la plus grande fidélité sont datés, ce qui permet d'appliquer plus aisément les règles et les principes énoncés dans son *Manuel*.

Les textes reproduits sont : des fragments de Saint-Jérôme (1114), du commentaire sur le Cantique des Cantiques (1153), d'un recueil de sermons (1291), des comptes du Temple (1295), des notes brèves de notaire de Marseille (1302), obituaire de l'abbaye d'Etival (XIVe-XVIIe siècles), vie de Saint-Denis (1317), une monstre de gens d'armes (1356), un essai d'une boîte de monnaies (1438), une inscription au registre d'écrou (1439), deux fragments des registres d'un notaire d'Avignon (1444), des notes brèves d'un notaire de Marseille (1476), un bail à cens (1541), une page des notes du prieur de Mondonville (vers 1600), une autre des notes de Jacques Vignier (vers 1640.)

Ces fac-similés sont, on le voit, d'un usage très commode et très pratique dans les cours de paléographie. Ils seront aussi d'un précieux secours pour les amateurs et les bibliophiles qui, n'ayant pas passé par l'École des Chartes ou n'ayant pas fait de la science des anciennes écritures une étude approfondie, recherchent néanmoins, pour leurs collections ou leurs bibliothèques, des pièces authentiques ou des beaux livres manuscrits.

G. V.



MANUEL DE L'AMATEUR de la gravure sur bois et sur métal au XVe siècle par W.-L. Schreiber. Tome deuxième contenant un catalogue des gravures xylographiques se rapportant aux saints et saintes, sujets religieux, mystiques et profanes, calendriers, alphabets, armoiries, portraits, et suivi d'une spécification des impostures, avec des notes critiques, bibliographiques et iconologiques. *Berlin, librairie Albert Cohn, 53 Mohrenstrasse,* 1892, gr. in-4° de xv-382 pp.

Au commencement de l'année dernière, nous avons consacré à l'ouvrage de M. W.-L. Schreiber un assez long article dans lequel se trouve exposé le plan du travail considérable que cet érudit iconographe a entrepris et qui a été accueilli, dès l'apparition du premier volume, avec la plus grande faveur par tous les amateurs de gravures. Nous avons fait ressortir les difficultés sans nombre que l'auteur du *Manuel* n'a pas manqué de rencontrer, chemin faisant, à travers son périlleux voyage et, en même temps, nous avons constaté qu'il s'était tiré, à son grand honneur, de sa tâche ardue. Nous ne nous bornerons pas aujourd'hui à renvoyer le lecteur à l'article déjà publié dans le *Bulletin* (1), bien qu'il ne soit pas cependant inutile de s'y reporter pour bien connaître la publication dont il s'agit.

Le tome deuxième qui vient de paraître et qui n'est pas d'un intérêt moins grand que le premier contient dix parties (VII à XVI) : 1° Les Saints et les Saintes ; 2° Sujets religieux et allégoriques ; 3° Les âges, la roue de fortune, la mort ; 4° Calendriers et illustrations des sciences médicales et naturelles ; 5° Sujets historiques, géographiques et mythologiques ; 6° Satyres et mœurs ; 7° Alphabets et ornements ; 8° Portraits ; 9° Armoiries et Ex-libris ; et 10° Impostures.

Ces parties comprennent elles-mêmes des subdivisions destinées à faciliter les recherches qui sont déjà faciles ; car M. Schreiber, notamment pour les gravures représentant des saints ou des saintes, a adopté la classification alphabétique par noms de personnages.

(1) Livraison de janvier-février 1892, p. 74.

Le second volume du *Manuel* s'adresse à plusieurs catégories d'amateurs en dehors des iconophiles. Les amateurs de blason, les généalogistes, les collectionneurs d'*ex-libris*, les ornemanistes y trouveront de précieuses indications, sans oublier tous ceux — et ils sont nombreux — qui recherchent avec activité les almanachs et les calendriers. Avec ce tome est terminé le catalogue des gravures sur bois ; le prochain contiendra la description des gravures sur métal.

Nous devons également signaler la dernière partie de ce volume relative aux falsifications. M. Schreiber avoue qu'elle n'a pas été sans lui donner beaucoup de peine à écrire, les amateurs, nous dit-il, cherchant pour la plupart à dissimuler ces falsifications afin de ne pas être soupçonnés d'avoir été dupés et, par conséquent, ne les communiquant pas aux travailleurs.

L'auteur explique aussi, dans son *Avant-propos,* les raisons qui l'ont déterminé à remettre à un des volumes suivants la « clef des attributs des saints » au lieu de la donner immédiatement, et l'on ne peut que l'approuver ; car nous trouverons ultérieurement, parmi les gravures sur métal, des figures de saints ou de saintes que le bois n'a pas reproduites ; il était donc tout naturel, dans ces conditions, de réserver cette partie de l'ouvrage.

Enfin, il n'est pas inutile non plus de répéter ce que nous avions dit dans notre article de 1892 à savoir que le travail de M. Schreiber — véritable labeur de bénédictin — constitue un monument des plus utiles pour l'histoire de la gravure au xve siècle.

G. V.

Viennent de paraître :

Les Publications en dépôt à l'imprimerie nationale il y a cent ans, par M. Paul Delalain (*Paris, imprimerie D. Dumoulin et Cie*. 1892), gr. in-8 de 8 pp.

C'est une copie de l'inventaire des publications de l'Imprimerie nationale au 1er décembre 1792, alors qu'Anisson Du Peron était directeur de cet établissement. Ce document n'est cité ni par Aug. Bernard dans son *Histoire de l'imprimerie royale du Louvre*, ni par M. Duprat, dans celle de l'*Imprimerie impériale de France*.

Alphonse Labitte. — Traité élémentaire du Blason. *Paris, Ch. Mendel, éditeur, 118, rue d'Assas,* **1893, pet. in-8 de 8 pp. n. chiffr. et de 279 pp.**

Nous avons parlé dans le dernier numéro du *Bulletin* du beau volume intitulé : *Les Manuscrits et l'art de les orner*, par M. Alphonse Labitte. L'ouvrage que publie aujourd'hui le même auteur est à la portée de tous ; c'est une méthode simple et facile à l'aide de laquelle on peut acquérir, en peu de temps, toutes les connaissances concernant le Blason.

Molière. — Le Sicilien ou l'amour peintre, comédie en un acte, avec une notice et des notes par Georges Monval. Dessin de L. Leloir gravé à l'eau-forte par Champollion. *Paris, librairie des Bibliophiles, E. Flammarion successeur, rue Racine, 26,* **1892, in-12 de xi-46 pp. (Prix : 4 fr. 50.)**

Tiré à petit nombre, plus 20 exemplaires sur Japon, 25 sur Chine et 25 sur Whatman.

G. V.

Un Prussien en France, en 1792 : Strasbourg, Lyon, Paris, Lettres intimes de J.-F. Reichardt, traduites et annotées par A. Laquiante. *Paris,* **Librairie académique, Didier, Perrin et Cie, 35, quai des Grands Augustins, 1892 ; in-8, de 2 ff. blancs + 431 pp. (7 fr. 50.)**

Parmi les témoins étrangers de la Révolution Française, qui, n'étant pas intéressés directement par le drame qui se jouait autour d'eux, ont pu le voir plus froidement et méritent par là même que les historiens leur attribuent une plus grande autorité, le musicien Reichardt est certainement l'un des plus exactement renseignés et des plus judicieux. Il a résidé à Strasbourg en janvier 1792, est arrivé par Colmar et le Jura à Lyon, vers le milieu de février, et y a fini ce mois ; de là, par Moulins, il est allé à Paris où son séjour s'est prolongé jusqu'au commencement d'avril. Dans les trois grandes villes, comme dans ses étapes de voyage, comme sur la

rive droite du Rhin lors de son départ, il n'a cessé d'observer l'esprit public, les courants d'opinions, les changements survenus dans les mœurs, les institutions et les idées. Ses observations rédigées journellement sous forme de lettres étaient envoyées à ses amis d'Allemagne. Elles ont été publiées sous le titre de *Lettres Intimes* dès l'année suivante. Ce sont ces lettres, qui forment véritablement, selon le mot de Reichardt, « une enquête sur la situation du pays » et un recueil « d'informations qu'on trouverait difficilement ailleurs », que M. A. Laquiante a récemment eu l'heureuse idée de publier sous le titre de *Un Prussien en France en 1792.* (*Strasbourg*, *Lyon*, *Paris.*) Il en a formé une collection de 47 lettres fort fidèlement traduites, il a collationné les textes de lois et les articles de journaux cités par Reichardt, qui fut un infatigable copiste, et il les a entourées de commentaires et d'éclaircissements, qui, — la chose n'est pas déjà si commune, — les éclairent et les commentent véritablement. Il ne se contente pas, en effet, de préciser et de rectifier les faits, les dates et les noms, d'identifier les personnages, il examine et critique les idées et les doctrines. Et comme Reichardt est fort enthousiaste de la Révolution et que son annotateur l'est... beaucoup moins, il est assez piquant de voir, dans ces lettres d'un Prussien traduites par un Français, le libéralisme au premier étage et le modérantisme (style de l'époque) au rez-de-chaussée. Mais n'aventurons pas le *Bulletin du Bibliophile* sur le terrain brûlant des discussions politiques.

Aussi bien, si elles n'étaient qu'un document strictement historique, pour intéressantes qu'elles soient, les lettres de Reichardt devraient-elles échapper à notre appréciation, mais Reichardt n'était pas moins soucieux des manifestations imprimées de l'esprit public que des autres. Il a dû recueillir une collection très-intéressante de journaux, de feuilles d'avis, d'estampes populaires ; il dit plusieurs fois qu'il en envoie des ballots en Allemagne. Il est bien regrettable qu'il ne les ait pas décrits d'une façon plus précise ; mais quoi ! l'on ne pense jamais à tout, et tout Allemand n'est pas forcément un bibliographe. Mais en revanche Reichardt décrit des journaux, cite des chansons, dont ses citations peuvent fournir la date précise. Le 12 mars 1792, il décrit fort exactement le *Père Duchesne*, qu'il appelle « le journal populaire le plus répandu et dont l'influence est incroyable ». Après avoir cité le titre — formant six lignes au moins — de ce numéro, il donne ce renseignement peu connu que « ce titre est crié tout au long par les rues » : les choses, heureusement, ont changé ! Grand amateur de théâtre

et surtout de musique, Reichardt donne les plus piquants détails sur les spectacles de Paris en mars 1792, sur les salles, les usages, les acteurs et les spectateurs. Il constate que dans les théâtres de vaudeville « les oreilles sont terriblement écorchées ! » : les choses n'ont point changé, hélas ! Collectionneur de curiosités de toute sorte, Reichardt décrit minutieusement, tantôt un jouet d'enfant — des soldats de bois représentant l'armée des émigrés, tous doués de difformités variées — tantôt un autographe de Mirabeau dont il caractérise à merveille l'écriture « difficile à déchiffrer. »

Les lecteurs du *Bulletin*, qu'on séduisait récemment par la description d'un manuscrit autographe des *Amours* de Mirabeau, sauront gré à Reichardt d'avoir si bien vu ces « grands caractères d'une écriture assez grosse, si serrés et si enchevêtrés, avec des lignes si rapprochées qu'à première vue on n'y peut rien démêler : le tout sur papier transparent. » L'histoire littéraire pourra recueillir bien d'autres traits intéressants ou piquants dans ce recueil ; laissons aux curieux le plaisir de les y découvrir eux-mêmes.

Il faut signaler, en terminant, une phrase de la courte et précise notice que M. Laquiante à consacrée à son auteur. « En octobre 1802, il retourne passer six mois à Paris. Son séjour a fait l'objet de trois volumes, de lettres *curieuses* imprimées en 1802 et 1804. » Que voilà une épithète malheureuse ! et que M. Laquiante aurait mauvaise grâce, après cet éveil de notre curiosité, à nous refuser, sur une époque bien moins connue que la Révolution, le supplément d'informations *curieuses* que ces lettres contiennent et que nous ne le tenons pas quitte de nous traduire.

LÉON G. PÉLISSIER.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

71. — Postilla clarissimi doctoris Nicolai de lyra sup. vetus et novũ testamentũ cũ libello qodã pulcherrimo ab eodez cõtra iudicã, 4 vol. in-fol., dem.-rel. vél. (204) 360 fr.

Très bel exemplaire des *Postilles* de Nicolas de Lyra ; conservation presque irréprochable. C'est l'édition en quatre volumes d'Octaviano Scote, 1489, gothique, à deux colonnes, le texte étant encadré dans les gloses volumineuses de Lyra.

Deux volumes avec gravures ; deux sans gravures. Comme on a recherché naturellement avec une préférence marquée les volumes à gravures, il arrive souvent que l'exemplaire est incomplet des deux autres volumes Les quatre tomes du nôtre sont absolument complets.

Quant aux vignettes qui ornent ce beau livre, elles sont d'une taille étonnamment fine, décelant une main très sûre, et appartiennent à la meilleure époque de l'illustration des livres vénitiens. Sans égaler les magistrales gravures du *Poliphile,* du *Fasciculus medicinæ*, du *Térence*, elles sont, dans un ordre plus modeste, une manifestation aussi probante de l'art consommé des graveurs vénitiens à la fin du xve siècle. Nous signalerons parmi les meilleurs bois des *Postilles :* la *Création*, et au-dessous la charmante vignette *Adam et Ève avec le serpent ;* la très belle figure du grand-prêtre, ombrée ; le *Campement des Israélites*, d'une délicatesse de trait qui n'a jamais été surpassée ; les diverses vues du Temple de Salomon (tome I). La plupart de ces bois semblent être du maître *b*, le prince de cette brillante série d'illustrateurs.

Au tome III. *Dieu tenant le globe, l'Éternel dans sa gloire* (de premier ordre) ; le plan de la ville des douze tribus (d'une taille exquise), etc.

Voir, pour une description plus détaillée : *Bibliographie des livres à figures vénitiens*, par le duc de Rivoli, p. 12 et 13.

---

72. — Manuscrit in-folio de la fin du XVe siècle, sur papier, de 116 et 79 ff. rel. en parchemin. (204) 500 fr.

Très beau manuscrit de la fin du XVe siècle, d'une superbe écriture gothique. Il se divise en deux parties bien distinctes :

La première, de 116 feuillets, est une traduction française de la *Consolation* de Boèce. Les titres des chapitres sont écrits en rouge ; les commentaires du traducteur, répartis sur les marges, sont d'une écriture plus fine, mais non moins nette, que la traduction. A la fin : *Explicit Boèce de Consolation. Guerard.* Ce nom est celui du scribe, qui devait être un des plus experts de son temps en belle écriture. Au-dessus de *Guerard*, en lettres ordinaires, d'une écriture plus moderne : Traduction de Jean de Meun. Lyon, 1483.

On sait en effet que le continuateur du *Roman de la Rose* avait composé une traduction du *Traité de la Consolation* de Boèce. Cette traduction a-t-elle été imprimée ? Brunet, qui cite un assez grand nombre d'ouvrages de Jean de Meun, est muet à ce sujet, aussi bien que le *Supplément* de Deschamps et Brunet.

Quoi qu'il en soit, cette partie du manuscrit est du plus haut intérêt. La prose de Boèce est traduite en un vieux français plein de charme et de naïveté. Mais c'est surtout la traduction de la partie poétique de la *Consolation* qui mérite l'attention des amis de notre vieil idiome ; Jean de Meun emploie uniformément pour cette traduction le vers de huit pieds qui lui est si familier et qu'il manie avec tant d'aisance. Nous avons comparé plusieurs passages de cette aimable version avec la seconde partie du *Roman de la Rose* et constaté entre ceux-là et celle-ci une trop étroite parenté pour qu'on puisse douter d'une paternité commune. Que l'on rapproche, par exemple, de certains vers du fameux *Roman* le couplet qui commence ainsi :

Orpheus par ses instrumens
Rendoit si melodieux chans
Qu'il faisoit apres soy aller.
. . . .

N'eût-on pas l'indication placée à la fin du manuscrit, on y reconnaîtrait assez aisément la manière de Clopinel.

La seconde partie du manuscrit (79 ff.) n'est autre qu'un excellent texte de l'*Exil* d'Alain Chartier. On peut être étonné de voir réunies dans un même volume deux œuvres aussi disparates que la *Consolation* de Boèce et l'*Exil*. Cette réunion s'explique par ce fait que le copiste des deux ouvrages est le même. L'écriture de la seconde partie est moins grosse, mais aussi lisible ; les lignes sont plus serrées ; les initiales sont en rouge. A la fin : *Explicit l'exil de mest. Alain Chartier. Guerard.* Le manuscrit, très correct, présente des différences assez sensibles avec les éditions imprimées d'Alain Chartier ; il pourrait fournir à la philologie d'utiles corrections.

Enfin, ce qui donne encore une plus haute valeur à ce beau manuscrit, c'est qu'il porte, au bas du dernier feuillet, la signature de *Marie de Luxembourg,* renommée pour son amour des livres rares et la protection éclairée qu'elle accorda aux lettres.

---

73. — Sermones de tp̃e et de sanctis cũ omeliis beati Bernardi abbatis clarevallẽsis ordinis cisterciensis cũ nõnullis eplis eiusdẽ. — *Venetiis,* 1495. In-4°, dem.-rel. (204) 40 fr.

Édition rare des Sermons de Saint-Bernard. 4 feuillets préliminaires et 225 feuillets numérotés en chiffres arabes ; gothique à deux colonnes. Au-dessus du titre, un curieux bois au trait : saint Bernard, nimbé, assis au milieu de moines (cinq de chaque côté), qui l'écoutent avec recueillement. Au-dessus de la tête du saint, un crucifix dont la branche verticale sépare en deux parties le mot SILENTIVM. Sous le titre, le lis noir des Giunta.

Au feuillet A, une jolie bordure, en haut et à gauche, formée de rinceaux, de fleurs, d'animaux, avec un oiseau dans un cercle, bordure qu'on trouve déjà dans le *Dialogo de la Serafica virgine* ; une S ornée du meilleur style vénitien ; enfin une exquise vignette au trait : la vierge en prière, à genoux devant un prie-dieu ; l'ange Gabriel, les mains jointes, vient lui annoncer qu'elle sera la mère de l'enfant divin ; au-dessus de l'ange, Dieu le Père. Cette scène est encadrée dans un gracieux décor, avec vue sur un paysage ; ce petit bois est certainement un des meilleurs de l'école vénitienne.

A la fin : *Divi Bernardi abbatis clarevallensis ordīs cisterciensis doctoris devotissimi et melliflui omelie et sermones de tpe et de scīs... diligentissime emendati et solertissime castigati feliciter expliciunt. Impressi Venetiis per Johannem Emericū de Spira alemannū. Sub anno ĩcarnatiõis dñice M.CCCCXCV qrto idus martias.* Au-dessous, la marque à fond noir d'Emeric de Spire. (Voir *Bibliographie des livres à figures vénitiens*, par le duc de Rivoli, p. 164 et 165.)

---

74. — Catalogue des livres donnez par le Roy à l'Académie françoise. *A Paris, de l'imprimerie de Pierre le Petit, imprimeur de Sa Majesté et de l'Académie.* M DCLXXIV. Pet. in-4 de 64 pag., cart. (204) 25 fr.

Ce catalogue se compose de 660 nnméros, dont bon nombre comprennent jusqu'à quinze ou vingt ouvrages réunis. Le donateur semble s'être préoccupé, avant tout, de fournir aux Immortels des éléments de travail pour l'élaboration (qui fut si lente) du fameux dictionnaire; aussi la série des livres de grammaire et de rhétorique est-elle de beaucoup la plus importante; on y voit figurer nombre de lexiques gréco-latins et latins-français, quelques dictionnaires de langues orientales, les *Aphthonii Progymnasmata*, le *Julii Pollucis Onomasticon*, les *Institutiones grammaticæ* de Demetrius Chalcondyle, le *Thresor de la Langue françoise*, par Aimar de Rançonnet et Jean Nicot, le *Dictionnaire des Langues Francoise et Angloise*, par Cotgrave, les *Ragionamenti della lingua Toscana*, etc. Les classiques grecs et latins, avec commentaires, forment un groupe respectable.

Très peu d'auteurs français antérieurs au XVIe siècle; ni trouvères ni troubadours, ni même Charles d'Orléans ou Villon; à peine rencontre-t-on le *Roman de la Rose* et les œuvres d'Alain Chartier. La littérature du XVIe siècle et de la première moitié du XVIIe est assez bien représentée : Marot est oublié, mais non Ronsard, Jodelle, Remy Belleau, Mellin de Saint-Gelais, Desportes, Balzac, Malherbe et Théophile. Peu ou point de contemporains : rien de Corneille, rien de Racine, mais en revanche, la *Pucelle* de Chapelain, l'*Ode sur les Conquestes du Roy en Flandres* de Cassagne, et toutes les traductions de l'abbé de Marolles!

Y avait-il, dans ce lot de livres octroyés à l'Académie par la munificence royale, quelques-unes de ces éditions précieuses, recherchées par les bibliophiles de notre temps ? C'est ce qu'il est assez difficile de déterminer, le catalogue ne donnant que de très insuffisants renseignements sur la condition intérieure et extérieure des ouvrages. Toutefois, l'*Hypnerotomachia Poliphili, vet. edit. fol.* devait être une des deux éditions aldines si appréciées de nos amateurs. On peut croire aussi que quelques autres livres vénitiens avaient leur prix, aussi bien que certaines *Entrées* de rois ou de princes, ou encore plusieurs gothiques, tels que le *Vergier d'honneur*, les *Gestes des Romains*, par Robert Gaguin, les *Renards traversans les perilleuses voyes des Folles Fiances du Monde*, et autres. Il serait intéressant de savoir si la bibliothèque de l'Institut conserve encore tout ou partie de cette donation de Louis XIV.

C'est « le sieur Evesque d'Auxerre, garde de la Bibliothèque de Sa Majesté » qui est chargé de remettre les livres à Charles Perrault, nommé *ad hoc* par l'Académie.

---

75. — Caii Julii Cesaris des grossmethtigen ersten Eomisthen Kensers historien vom Gallier uñ der Eomer Burgerische trieg.... *Mayence, s. d.*, in-fol. cart. (204.) 120 fr.

Traduction allemande des *Commentaires de César*, par Ringmann Philesius, imprimée pour la première fois à Strasbourg, chez Grüninger, en 1507, puis réimprimée dans la même ville en 1508, et à Mayence, par Jean Schœffer, en 1530 et 1532.

Elle comprend la traduction de la vie de César par Plutarque ; de quelques pages de Lucien sur Alexandre, Annibal et Scipion ; une table des matières très explicite ; puis la traduction de la guerre des Gaules, de la guerre civile et des guerres d'Alexandrie, d'Afrique et d'Espagne.

Titre en belles lettres gothiques. Au second feuillet, un bois montrant Jules César (ou plutôt un chef d'armée du XVIe siècle), à cheval, couvert d'une armure féodale ; au verso, l'assassinat du dictateur, au moment où Casca va porter le premier coup (bois répété à la fin de la vie de César). En tête de chaque livre, un grand bois, occupant toute la page, représentant le principal épisode militaire raconté dans ce livre. Toutes ces gravures sont d'une facture large

et vigoureuse ; malgré les mouvements raides des chevaux et les traits un peu grossiers des personnages, il s'en dégage une forte impression de vie intense et de furie guerrière. Outre ces grands bois, le volume est rempli de vignettes de dimensions diverses d'une expression non moins saisissante. Malgré quelques prétentions à l'archaïsme, il va sans dire que tout, armes, armures, forteresses, campements et le reste, est contemporain des dernières années, du XV[e] siècle et des premières du XVI[e]. César porte la couronne et le costume d'un empereur allemand ; les hommes d'armes sont enveloppés des lourdes armures qu'on retrouve dans toutes les gravures consacrées aux guerres de Maximilien I[er] ; les constructions semblent empruntées à quelques vues de Nuremberg, de Passau ou d'Augsbourg, on aperçoit même ici et là des clochers d'églises, ces anachronismes volontaires ne font qu'augmenter l'intérêt de ces curieux bois, très propres à donner une idée exacte de l'Allemagne militaire à la fin du Moyen-Age et au commencement des temps modernes.

Bel exemplaire d'un beau livre.

Châteaudun. — Imprimerie J. Pigelet

1893

SOIXANTIÈME ANNÉE

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. PAUL BONNEFON, de la Bibliothèque de l'Arsenal; GUST. BRUNET, de Bordeaux; A. CLAUDIN, Lauréat de l'Institut; E. DELAPLACE; JOSEPH DENAIS; VICTOR DEVELAY, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; GEORGES DUPLESSIS, de la Bibliothèque Nationale; ALFRED DUPRÉ, avocat à la Cour d'appel de Paris; DUPRÉ-LASALE, conseiller à la Cour de cassation; CHARLES EPHRUSSI; ALFRED FRANKLIN, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte DE GROUCHY; LÉONCE JANMART DE BROUILLANT, de la Société des Bibliophiles de Belgique; MARAIS, de la Bibliothèque Mazarine; P. MARGRY; HENRY MARTIN, de la Bibliothèque de l'Arsenal; GASTON PARIS, de l'Institut; LÉON-GABRIEL PÉLISSIER; Baron JÉRÔME PICHON, président de la Société des Bibliophiles françois; BERNARD PROST, archiviste-paléographe; Duc DE RIVOLI, de la Société des Bibliophiles françois; Baron DE RUBLE, de la Société des Bibliophiles françois; Vicomte DE SAVIGNY DE MONCORPS, de la Société des Bibliophiles françois; SCHWAB, de la Bibliothèque Nationale; ALEXANDRE SOREL, président du Tribunal civil de Compiègne; HENRI STEIN, archiviste aux Archives nationales; P. TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut; MAURICE TOURNEUX; abbé CH. URBAIN; abbé TOUGARD; GEORGES VICAIRE, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

CHARLES NODIER; PAUL LACROIX (Bibliophile Jacob); J. CH. BRUNET; LEBER; G. PEIGNOT; PAULIN PARIS; L. BARBIER; VICTOR COUSIN; SILVESTRE DE SACY; J. DE GAULLE; CHARLES GIRAUD; LE ROUX DE LINCY; MONMERQUÉ; CH. ASSELINEAU; Comte CLÉMENT DE RIS; Marquis DE GAILLON; RATHERY; SAINTE-BEUVE; FRANCIS WEY; Comte DE BARTHELEMY; MEAUME; MOULIN; CUVILLIER-FLEURY; Baron A. ERNOUF; le Comte de BAILLON; Comte DE LONGPÉRIER GRIMOARD, etc., etc.

MARS-AVRIL

ON SOUSCRIT A PARIS

A LA LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC ET P. CORNUAU)

219, RUE SAINT-HONORÉ

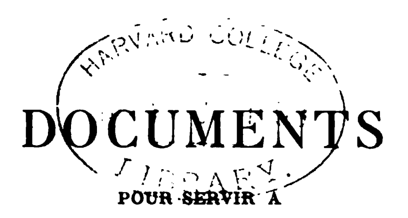
(AU COIN DE LA RUE D'ALGER)

1893

LIVRAISON DE MARS-AVRIL

Le *Bulletin du Bibliophile* rendra compte de tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) dont il sera envoyé un exemplaire.

Adresser les envois à M. Georges VICAIRE, rédacteur de la REVUE CRITIQUE, *51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Techener).*



DOCUMENTS

POUR SERVIR À

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

PUBLIÉS PAR

LE BARON JÉROME PICHON ET GEORGES VICAIRE

Les documents dont nous commençons aujourd'hui la publication ont été puisés à différentes sources. Les archives de la Cour des monnaies, quelques registres du Parlement et du Châtelet, des archives notariales nous les ont fournis.

Ce n'est pas une histoire de la librairie au XVI[e] siècle que nous prétendons écrire, mais nous pensons que les nombreuses pièces que nous avons recueillies sur les libraires de Paris ajouteront à ce qui a déjà été publié sur eux bien des éléments nouveaux. Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés nous permettent, par exemple, de faire connaître des libraires ou des imprimeurs ignorés de La Caille et de Lottin, de même que, pour certains autres, nous pouvons sûrement, puisqu'il s'agit de pièces authentiques, avancer ou reculer la date de leur exercice. Ce que nous apprenons surtout par ces actes qui donnent, la plupart

du temps, les adresses des libraires, c'est leurs degrés de parenté, leurs alliances, leur fortune. Mais toute dissertation serait ici superflue ; les pièces que nous avons la bonne fortune de publier parleront elles-mêmes bien mieux que nous ne pourrions le faire. Disons seulement quelques mots sur le plan du travail que nous livrons aujourd'hui au public.

Les pièces relatives aux libraires, aux imprimeurs, aux fondeurs et tailleurs de caractères font l'objet de la première partie de notre étude ; viendront ensuite les doreurs sur cuir et les relieurs, les enlumineurs et les papetiers sur lesquels nous possédons des documents bien curieux. Nous terminerons enfin par des notes, toujours puisées aux mêmes sources, concernant des bibliophiles sinon tous de marque, du moins intéressants par les livres qui composaient leurs « librairies ».

Les pièces ne sont pas données *in extenso,* mais les extraits qui composent notre travail ont été pris avec tout le soin possible, et nous ne croyons pas avoir omis rien d'utile.

On trouve, en effet, souvent des livres anciens portant la signature de leurs possesseurs au XVIe siècle. Les noms sont habituellement inconnus et nous serions heureux si notre travail donnait à ceux qui possèdent de tels livres la possibilité d'avoir quelques détails sur leurs anciens propriétaires.

Les actes que nous publions sont placés par ordre chronologique ; toutefois, nous avons groupé toutes les notes se rapportant à un même personnage à la suite de la première en date.

Nous pouvons aussi affirmer que tous nos documents sont inédits, sauf cependant le premier qui concerne Antoine Vérard et au sujet duquel nous nous expliquons en tête de la notice qui lui est consacrée.

LIBRAIRES ET IMPRIMEURS

ANTOINE VÉRARD ET SA FAMILLE

La note que nous donnons sur ce libraire a déjà été publiée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1889, pp. 81-85, par M. le baron Jérôme Pichon ; mais nous croyons devoir, en raison de l'importance d'Antoine Vérard et de l'intérêt que présentent ses belles publications, la réimprimer en tête des documents que nous avons recueillis sur les libraires parisiens de la fin du XVe et du XVIe siècle.

Dans le cours de mes travaux, j'ai trouvé sur notre grand libraire Antoine Vérard, ou plutôt sur sa famille, quelques renseignements intéressants par eux-mêmes et aussi parce qu'ils peuvent servir à compléter et à contrôler ceux qu'on pourra découvrir encore, je pourrais même dire qu'on a découverts depuis moi, mais qui n'ont pas encore vu le jour. (1)

(1) Ces renseignements ont été publiés par M. Ernest Petit, de Vauce, dans les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, Paris, Bourloton, 1889-1890, in-8, t. I., pp. 392-394.

Il s'agit de lettres de naturalisation octroyées, en 1497, par Charles VIII (Arch. nat., JJ 227, fol. 241) à Jean Pierre de Vérad qui était venu à Paris « pour y apprendre l'art et l'industrye de libraire », et l'on peut supposer avec vraisemblance que ce Jean Pierre de Vérad, libraire, n'est autre que le père du célèbre Antoine Vérard ou tout au moins quelque membre de sa famille. La différence d'orthographe des deux noms qui pourrait donner quelque doute, n'a, dans la circonstance, rien de contraire à la supposition

Nous voyons Antoine Vérard qualifié de *feu* dans le privilège des Chroniques de Saint-Denis donné en 1514. J'avais cru qu'il était mort en 1511 ou 1512, d'après la mention suivante consignée sur des exemplaires d'un certain nombre de ses publications (1).

« Antoine Vérard, libraire de Paris, a donné ce pré-« sent livre au monastère de Clervaulx le xxe jour de « mars mil cinq cens onze (1512 n. st.) Priez Dieu « pour lui. » Cette dernière formule semblait indiquer que Vérard était mort vers ce temps et que le don avait été fait par testament, mais Brunet cite des Heures de Vérard avec almanach de 1513, ce qui reculerait sa mort à 1513 ou fin de 1512.

Quelle raison avait eue Vérard pour donner ainsi une sorte de collection de ses publications au monastère de Clairvaux ? La voici. M. Émile Picot m'a fait remarquer que La Croix du Maine (éd. de 1772, t. I., p. 154) avait mentionné *Claude Vérard*, religieux de Clairvaux de l'ordre de Saint-Bernard, etc. *(sic)* comme ayant traduit un traité de saint Bernard : *De la manière d'aimer Dieu*, imprimé, à Paris, chez Nicolas Barbou, *pour Jehan André*, l'an 1542. Il est clair que ce Claude Vérard était parent

de M. Ernest Petit, car on rencontre assez fréquemment dans des livres édités par Vérard son nom écrit *Verad*. M. Claudin croit qu'Antoine Vérard était flamand. Citons encore un intéressant article de l'*Intermédiaire de l'Ouest*, livr. du 1er février 1893, dont l'auteur, M. Charles Grandmaison, nous apprend qu'Antoine Vérard, demeurant *à présent* à Paris, (ces mots pourraient donner à penser que Vérard aurait, à une certaine époque, demeuré à Tours ou ailleurs), avait acheté, en 1505, une maison à Tours, et mis en dépôt chez Jehan Sasin, libraire de cette ville, en 1509, des exemplaires de la *Coutume de Touraine*, impression de Paris.

Les grands libraires du XVIe siècle ne bornaient pas leur commerce à la ville qu'ils habitaient. Nous verrons plus loin, à l'article Langelier, en date du 17 juillet 1561, Jehan de Tournes, libraire lyonnais, en relations avec les libraires de Paris par l'intermédiaire d'un facteur, Loys Tachet.

(1) Catalogue du duc de la Vallière, 1783, *passim*, et Catalogue de ma bibliothèque de 1869. n° 862 (*Compendium hystorial* de 1509).

et probablement fils d'Antoine Vérard, qui, en faveur de la profession de son fils ou parent à Clairvaux, donna à cette abbaye plusieurs volumes publiés par lui.



Paris, Anthoine Vérard, 19 décembre 1505, in-4° goth. de 48 ff. n. ch., sign. A-H par 6, 14 fig. sur bois.
(Biblioth. de M. le Baron J. Pichon.)

Il faut noter aussi que Claude Vérard fit publier son livre (qui n'est ni à la Bibliothèque Nationale, ni à l'Arsenal, ni au British Museum) par *Jehan André* que nous verrons plus loin avoir été l'époux de Marie Vérard, probablement fille d'Antoine II.

Après la mort d'Antoine I Vérard, mort, comme nous l'avons dit, avant 1514, nous voyons reparaître un autre Antoine Vérard en 1518. Il était mort en avril 1527 (1528), car nous possédons un livre, *Les Mots dorés de Sénèque,* imprimé par Simon du Bois pour Germaine Guyart, veuve d'Antoine Vérard, qui porte la date du 20 avril 1527 (1528).

Le 20 mai de cette année 1528, Germaine Guyart comparut au Châtelet de Paris par procureur (1) :

1° Avec Pierre Roux (ou plutôt Raoul, qui est son vrai nom, mais on prononçait Roux) et Marguerite Vérard, sa femme ;

2° Avec Jehan Lancelin et Jeanne Vérard, sa femme ;

3° Avec les religieux de Saint-Denis, à cause de frère Guillaume Vérard, religieux profès dans l'abbaye de Saint-Denis.

Lesdits Marguerite, Jeanne et Guillaume Vérard, enfants et héritiers de défunt Antoine Vérard, leur père. Contre l'usage, leur mère n'est pas nommée, mais il me paraît évident que, si Germaine Guyart eût été leur mère, l'acte l'eût mentionné.

Comparut aussi par un procureur différent, Catherine Laillier (et non Luillier), *veuve de feu Barthélemy Vérard, qui fut aussi fils et héritier du dit défunt Antoine Vérard.*

Tous demandaient que partage fût fait entre eux (après toutefois que le compte de l'exécution testamen-

(1) Archives nation., Reg. d'audience du Châtelet, Y 5233, à la date.

taire d'Antoine Vérard serait terminé) de quatorze quartiers de vigne assis à Clamart, Cachan et l'Hay ayant appartenu à leur auteur et aussi des autres héritages et biens meubles restés de sa succession.

Malheureusement, je n'ai pas trouvé trace des pièces qui ont dû suivre celle-ci, et elle n'établit pas nettement l'état de la famille Vérard.

En effet, nous sommes forcés d'admettre l'existence de deux Antoine Vérard, l'un qui a commencé à imprimer en 1485 et est mort vers 1512, c'est le grand libraire si connu ; l'autre, qui paraît en 1518 et meurt vers 1527 ; Barthélemy Vérard, se place entre les deux Antoine. Il publie, en 1514, les *Triomphes de Pétrarque*. Or, d'après l'acte de comparution du registre du Châtelet du 20 mai 1528, Barthélemy Vérard, alors décédé, était fils d'Antoine Vérard II, qui fut libraire en 1518 et 1519 et mourut vers 1527. Il aurait donc été libraire avant son père et aurait succédé à son grand-père dont il occupait le domicile (Brunet, *Triomphes de Pétrarque*). Mais cet acte présente encore une difficulté plus grande.

Il mentionne deux filles d'Antoine II Vérard :

1° Marguerite, mariée à Pierre Raoul, marchand drapier ;

2° Jeanne, femme de Jehan Lancelin, dont la profession n'est pas indiquée.

Marguerite Vérard et son mari se retrouvent ailleurs.

Dans les épitaphes de Saint-Jacques de la Boucherie on voit que Pierre Raoul, qui fut marguillier de cette paroisse, avait fondé, le 25 mars 1538 (1539), un salut dans cette église, et qu'après sa mort, arrivée le 28 juillet 1540, il y fut inhumé, ainsi que sa femme, qui mourut, elle, le sixième jour de février de l'année 1560 (1561, n. st.) (1).

(1) Ce passage ne se trouve pas tel qu'il est ici dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*. Voir p. 118 les motifs de cette modification.

Sur Jehanne Vérard, au contraire, femme de Jean Lancelin, l'une des comparantes à l'acte du 20 mai 1528, je n'ai rien rencontré.

Cela ne serait pas étonnant, si je n'avais trouvé plusieurs pièces relatives à la succession de Marguerite Vérard, pièces dans lesquelles il n'est pas question de Jehanne, tandis qu'elles mentionnent comme héritières, pour les trois quarts, de Marguerite Vérard, les filles d'une Marie Vérard qui paraît avoir été sœur et, dans tous les cas, proche parente de Marguerite, quoique le degré précis de cette parenté ne soit nulle part déterminé. Nous savons seulement que cette Marie Vérard, qu'on s'étonne de ne pas voir citée dans l'acte du 20 mai 1528, avait été femme de Jehan André, libraire fort connu, qui a été accusé d'avoir dénoncé ceux de ses confrères qui recevaient ou imprimaient et vendaient des livres protestants (1). Elle en avait eu trois filles. L'une, l'aînée sans doute, nommée Marie, était à la date du 9 avril 1561 (1562) femme du libraire Jehan Corrozet (qui fut père ou frère de Gilles, car ce dernier hérita de lui). Elle était mineure, alors, ainsi que ses deux sœurs Nicole et Marguerite, ces deux dernières étant sous la tutelle de Pierre de la Court, marchand et bourgeois de Paris. Toutes trois sont dites filles de Jehan André et de Marie Vérard et orphelines de père et de mère.

A cette date, elles reçurent du sire Robert des Prez et de Mathurin Pigneron, marchands et bourgeois de Paris, exécuteurs du testament de Marguerite Vérard, diverses sommes et six boutons d'or, comme étant héritières,

(1) Jehan André était un des quatre *grands libraires* de l'Université de Paris et, en cette qualité, il était tenu de visiter les vingt-quatre *petits libraires* et de rendre compte au prévôt de Paris des livres prohibés qui se trouvaient chez eux. Voir, dans Chevillier, p. 358, le refus fait par François Estienne de laisser visiter ses livres par Jehan André et Jacques Nyverd en 1532 et l'arrêt du Parlement rendu à cette occasion, en octobre, contre François Estienne.



chacune pour une quarte partie, de Marguerite Vérard. Le dernier quart de sa succession appartenait à Jehanne Landras, veuve, en dernières noces, de Célestin Perrin, marchand tapissier. (Archives de Brulé, notaire, au 9 avril 1561 (1562). Je me suis demandé si cette Jehanne Landras n'aurait pas été fille de Jeanne Vérard, fille d'Antoine Vérard, et comparante à l'acte du 20 mai 1528, alors femme de Jehan Lancelin, qui, après la mort de celui-ci, se serait remariée à un Landras, et si Marguerite Vérard aurait partagé également sa succession entre ses quatre nièces sans avoir égard à la représentation, car, d'après ce principe, Jeanne Landras aurait eu droit à la moitié de la succession de Marguerite et les trois filles de Marie Vérard (1) à l'autre moitié et non aux trois quarts. Mais la lumière nous manque sur ce point, comme sur bien d'autres. Toujours est-il que le testament de Marguerite Vérard contenait de nombreuses dispositions, car on voit une fondation de 500 francs faite par elle à Saint-Jacques-la-Boucherie qui était l'objet de l'article *cinquante-deuxième* du compte des dépenses de l'exécution testamentaire.

Marguerite Vérard avait toujours conservé la boutique ou banc de ses pères au Palais *joignant* la Chapelle de MM. les Présidents. Le 13 juillet 1557, elle en avait fait bail pour neuf ans à Remond Sac, parfumeur à Paris,

(1) Jehan André, après la mort de Marie Vérard, se remaria à Anne Picard. Celle-ci, devenue veuve de Jehan André, se remaria à son tour à Claude Avelot, tailleur d'habits. Le dimanche 18 janvier 1568 (Archives de Cothereau, notaire, à cette date) ils marièrent Marguerite André leur *belle-fille et fille*, avec Guillaume Bouzonnet, tailleur. En présence d'une énonciation aussi formelle, il ne me paraît pas possible de croire que la Marguerite André, mariée le 18 janvier 1568, soit la même que la fille de Marie Vérard, et nous devons croire que Jehan André aura donné le nom de Marguerite à deux de ses filles, l'une qu'il avait eue de Marie Vérard et l'autre fille d'Anne Picard, sa seconde femme. J'ai vu plusieurs exemples de deux frères ou sœurs portant le même nom.

moyennant 26 francs. Celui-ci obligé d'aller recueillir une succession en Italie, avait voulu céder son bail à Innocent Bigot, marchand gantier, au commencement de l'année 1561 ou à la fin de 1560. Marie Vérard venait de mourir et Jehan Corrozet, libraire, se disant héritier de Marie Vérard à cause de sa femme, s'opposa au transport du bail, mais une sentence du bailli du palais mit à néant l'opposition de Corrozet et le bail fut transféré à Bigot le 3 avril 1560. (Arch. de Cothereau, notaire à Paris).

Dix-neuf ans plus tard, nous retrouvons encore le banc de Vérard en possession de la famille Corrozet; Catherine Cramoisi, veuve de Gilles Corrozet, en louait la moitié, le 11 juillet 1579, à Etienne Enorant (Enjorant?), marchand mercier au Palais, pour en jouir le reste du temps qu'elle avait encore à le tenir. Enjorant devait payer au roi une redevance de 1 écu 2/3 ou 50 sols (1). (Arch. de Cothereau, à la date).

ÉPITAPHE DE MARGUERITE VÉRARD, DANS L'ÉGLISE SAINT-JACQUES DE LA BOUCHERIE

Cy gist honorable homme feu sire Pierre Raoul, en son vivant marchand drapier et bourgeois de Paris, au jour de son trépas marguillier de l'église de céans, qui trespassa le 28e (2) *jour de juillet 1540.*

Et aussy gist honorable femme Marguerite Verard, veuve du dit Raoul, laquelle trespassa le 6e jour de (3)..... *l'an 1560.* (1561, n. st.) *Priez Dieu pour leurs âmes.*

(1) En 1579, l'écu valait 60 sols ; un écu et 2/3 auraient donc représenté 80 sols et non 50. C'est seulement en 1473 que je vois l'écu à 30 sols ; cela indiquerait que ces concessions et redevances avaient été établies en 1473.

(2) Un épitaphier ms. donne la date du 26 au lieu de celle du 28.

(3) Le même épitaphier donne le mois de février.

Pierre Raoul et Marguerite Vérard avaient donné, le 25 mars 1538, 325 l. t. à la fabrique de Saint-Jacques pour la fondation d'un salut.

(Hist. de Saint-Jacques de la Boucherie par l'abbé Villain, exemplaire avec annotations et augmentations manuscrites de la main de l'auteur (300 pp. environ), Biblioth. de M. le baron J. Pichon).

GUY MARCHAND

Le 7 septembre 1486, Guy Marchant (Guido mercatoris), étant imprimeur et demeurant au champ Gaillard, se constitua avec Jehan Le Cousturier, enlumineur, place Maubert, à l'image Saint-Estienne, pleige et caution des biens meubles trouvés en l'ostel de Me Jehan des Granges, et messire Emar de Margant, prestre, prisonniers en la Conciergerie, et prirent ces biens en leur garde. (Archives de la Cour des monnoies, liasse Z 3159).

Nous trouvons dans les Jugés du Parlement X1A 126, fol. 112, en date du 3 avril 1492 (1493) Guy Marchand plaidant contre Philippe de Hocberg, chevalier, maréchal de Bourgogne, qui lui devait des sommes importantes résultant de dépenses faites par Marchand, notamment dans plusieurs voyages pour le défendeur ; mais comme la qualité de libraire ne lui est pas donnée, nous ignorons s'il s'agit ici du libraire ou d'un de ses homonymes.

PIERRE LE CARON

1486 (1487), 1er février. — Entre Jean Le Caron, demandeur, et Pierre Le Caron, défendeur, tous deux frères, fils de feu Hugues Le Caron. — Jean Le Caron l'aîné, aussi frère, écolier étudiant en l'Université de Paris, s'était

joint au procès pour des héritages sis au village de Fransiès. Jehan le jeune paiera préalablement à ses frères 50 l. (Parlem. *Jugés* X[1a], 122).

Nous ferons ici la même observation que pour la pièce précédente relative à Guy Marchand ; on connaît la marque de Pierre le Caron qui porte dans le bas : *Franboys ;* n'y aurait-il pas quelque liaison entre ce mot et le nom du village de *Fransiès* où étaient situés les héritages, objet du litige ?

1561, lundi 11 août. — Arrangement de Raoul Spifame, bourgeois de Paris, et Guillemette Mestayer, sa femme, pour des travaux, cave, montée, chausse (*sic* pour fosse) à privez qu'il avaient fait faire dans une maison rue Quincampoix joignant celle où pend pour enseigne la Croix blanche (celle de Pierre Le Caron, autrefois), qu'ils louaient à Nicolas de Chausmes, tailleur d'habits. (Arch. de Cothereau, not.)

Pierre Le Caron a successivement habité la Grant rue du Temple joignant à Sainte-Avoye, faisant le coin de la rue Geoffroy-Langevin (1489), la rue de la Juyfrie, à l'enseigne de la Rose (1492), la rue Quincampoix, à l'enseigne de la Croix blanche (1493), et enfin la rue Neuve Saint-Merry, après l'enseigne des Rats (1495).

JEHAN BONHOMME

1506 (1507), 27 mars. — Permission à Jehan de Benigne, orfèvre, de faire un bassin d'argent pesant 3 marcs seulement pour Jehan Bonhomme, libraire de Paris, pour servir à l'église. (Arch. de la Cour des Mon. Z 3156).

SIMON VOSTRE

1507. — Dans un compte de la dépense de Jehan de la Saunerie, procureur et receveur de l'hostel Dieu de

Paris, daté de 1507, il est dit qu'il a été payé à Simon Vostre, marchand libraire, demeurant à Paris, xxx sols par. pour vingt-huit peaux de parchemin, pour faire imprimer des *perpetuons*. (Arch. de l'assistance publique de la Seine, tome II, p. 181, nº 6577.)

1521. — Compte 10e de Me Claude de Savignac. — Les exécuteurs du testament de la veuve de Simon Vostre, en son vivant marchand libraire à Paris, remettent à Me Claude de Savignac 80 livres par. (Mêmes archives, t. II, p. 185, nº 6590.)

Communiqué par M. Bernard-Prost.

Voyez Henri Pacquot à la date du 26 juillet 1557. Henri Pacquot avait été jadis apprenti chez Simon Vostre.

LES PETIT

JEHAN I PETIT

1511 (1512), 19 mars. — Dans un compte de remboursement de prêts faits par les habitants de Paris au Roi en 1496, en 1500 et en 1503, on voit Jehan Petit, recevant, le 19 mars 1511 (1512, n. st.) avec Marguerite Guymier, sa femme, fille et seule héritière de Jehan Guymier, cartier :

1º Dix écus à la couronne, prêtés par le défunt le 5 mai 1496.

2º Deux écus prêtés par Jehan Petit, le même jour.

3º Dix livres dix sols prêtés par Guymier, le 7 mai 1500.

4º Douze écus à la couronne prêtés par le même, le 7 août 1503.

(Biblioth. Nation., fonds franç., 11687.)

Il résulte des pièces que nous venons d'analyser que la femme de Jehan Petit était riche. La Caille dit que ce grand libraire eut pour femme Guillemette de la Vigne ; il est à présumer que cette dernière a été la seconde femme de Jehan Petit et que Marguerite Guymier fut la première, à moins toutefois que La Caille n'ait commis une erreur en donnant Guillemette de la Vigne comme femme de Jehan Petit.

L'indication de ces pièces nous a été aimablement fournie par M. Bernard Prost.

Estienne Petit

1561 (1562), 23 janvier. — Inventaire des livres de Roland Poussemye, conseiller au Chastelet, par Estienne Petit, libraire juré à Paris.

Beaucoup de droit.	
Bible de Benedicti (1), prisée	100 s.
Les ordonnances de la ville de Paris	15 s.
Une bible en françois, impression de Paris, prisée	20 s.
Grant coustumier	25 s.
Annales de France	5 s.

(Arch. de Brulé, not. à Paris.)

1564 (1565), janvier. — Estienne Petit, marchand libraire, demeurant à Paris, au Mont-Saint-Hilaire, et Jaquette Le Bouc, sa femme, à cause d'elle et comme ayant droit du maistre principal et des boursiers du collège de Fortet, reçoivent de Me Pierre Pignart, maistre des requestes, et de Françoise du Tillet, sa femme, 8xx l. 3 s. 3 d., pour rentes sur une maison, court et jardin, assise ès fauxbourg de Paris, sur les fossez et porte Saint-Victor et la rivière de Seine tenant à la rivière de Bièvre. (Arch. de Bardin, not. à Paris.)

Arch. nat., ZZ[1] 303, fol. 285. — Même pièce plus détaillée, *ibidem*, fol. 286 vo et 287. — Comm. par M. Bernard Prost.

(1) René Benoist, curé de Saint-Eustache ?

JEHAN II ET LES OUDIN PETIT

1568, samedi 15 mai. — Honorable homme Jehan Petit, libraire, confesse devoir 1058 l. t. à Robert Mauroy, bourgeois de Paris.

(Arch. de Cothereau, not.)

Jehan Petit était le beau-frère de Robert Mauroy qui avait épousé, comme on le verra par la pièce suivante, sa sœur Gabrielle. Il était fils d'Oudin Petit. Jehan Petit est vraisemblablement le Jehan II que Lottin nous donne comme exerçant encore en 1621. Si ce n'était pas celui-là, le Jehan II Petit indiqué par Lottin serait alors un Jehan III Petit.

1570, lundi 21 août. — Inventaire de Robert Mauroy, marchand, bourgeois de Paris; Gabrielle Petit, sa veuve, mère de Catherine, Claude (garçon), Gabrielle et Anne, âgés de 7, 5, 4 ans et Anne de 7 mois, rue Mauconseil, paroisse Saint-Jacques de l'Hospital.

Table de noyer à marqueterie tirant par les deux bouts, assise sur son tréteau à compartiments 12 l. 10 s.

Buffet de noier taillé à marquetterie taillé (*sic*) à compartiments à un guischet 25 l.

Six escabeaux carrés de noyer à piliers tournés à marqueterie 8 l.

Une couche de bois de noyer à piliers ...... (1) taillés ..... à feuillage à marquetterie et panneaux à gauderons enlevés, le dossier à compartiments — Tapisserie au point à bastons lassez ou cassés (rompus), franges de plusieurs couleurs, trois custodes (2), une bonne grâce de camelot rouge,

(1) Nous avons remplacé par des points les mots qu'il nous a été impossible de lire dans les actes originaux.

(2) Rideaux.

jaune et blanc, trois verges de fer, trois paulmes (pommes) de bois doré, façon de vaze, garnis de leurs panaches 70 l.

Espèces

87 escus d'or sol., 4 1/2 dont un à la royne ..... 8 ducats potentiers (1).

Peu d'orfèvrerie.

Dans l'inventaire de Robert Mauroy figure l'analyse des pièces suivantes trouvées en les papiers du défunt :

1° Sentence arbitrale entre Jehan Petit, marchand libraire en l'Université de Paris, et le dit défunt Mauroy à cause de Gabrielle Petit, sa veuve, d'une part, et Oudin Petit, libraire juré en l'Université de Paris, défendeur d'autre, du 1er avril 1567, signée de François de Lalouette et Jehan Frère, avocats, ordonnant que pour le contenu en l'inventaire mentionné en la dite sentence tant en meubles, cédules, etc., que marchandise de livres, lesdits Mauroy et sa femme, et Jehan Petit auroient maintenu et affirmé monter la totalité d'iceluy à la somme de 32.700 l. et la marchandise de 22 à 23.000 l., le dit Oudin Petit avoir esté condamné à payer la moitié de 32.300 l. *(sic)* dans la forme prescrite par la dite sentence.

2° *Item*, un long cayer de papier, contenant huit feuillets, signé en fin d'iceluy Cothereau et Herbin qui est le testament de feu Oudin Petit, marchand libraire, bourgeois de Paris, fils de Sire Oudin Petit, aussi marchand libraire et bourgeois de Paris, par lequel appert le dit défunt avoir donné et légué à Jehan Petit, Gabrielle Petit, Guillaume Petit, Léon (ou plutôt Léone Petit qui nous est indiquée par la pièce n° 3), et Charles Petit, ses frères et sœurs du premier lit, enfans dudit

(1) Pièces de Portugal qui portent la croix potencée.

Oudin Petit et de la dite défunte Leonne Le Goust son dit testament accompli le reste de tous ses biens (1).

3° Brevet signé Chappelain et Chappelain du mardi 27 juin 1570 par lequel Leone Petit, âgée de 27 ans et plus, jouissant de ses droits, fille de Oudin Petit, marchand, bourgeois de Paris et de feue Leone Le Goust, sa femme, doit à la dite veuve Mauroy 7^{xx} 16 l. t.

4° *15 may, 1569*. Oudin Petit doit 38 l. au défunt Mauroy.

5° *Mardy 25 août, 1562*. — Contrat, signé Benard et Crucé, du mariage du défunt Mauroy avec Gabrielle Petit, douée de 50 l. de rente. Trois reçus annexés, l'un de 1300 l. payé par Oudin Petit, père de Gabrielle, du dimanche 8 novembre 1562, promis pour le dit mariage, l'autre de 600 l., et un de 400 promis par Jehanne de la Ruelle, mère dudit Mauroy, signé ..... et Benard. (Arch. de Brulé, not.)

19 août 1571. — Gabrielle Petit (2), fiancée à Claude Roussel, marchand, bourgeois de Paris, lui apporte en dot, ung transport de Leone Petite de 25 l. de rente assurez sur certains héritages à elle appartenant, à

(1) Cette pièce n'est pas datée; il en résulte néanmoins qu'à la date de l'inventaire de Mauroy, Oudin Petit, deuxième du nom, fils d'un autre Oudin Petit, aussi libraire, n'existait plus. Ce ne serait donc pas lui qui aurait été victime de la Saint-Barthélemy et dont a parlé Crispin dans son Martyrologe. La Caille et Lottin ne citent qu'un seul Oudin Petit; nos pièces et Crispin nous en donnent trois. Les clercs de notaire se trompaient quelquefois dans les prénoms des clients de l'étude. Y a-t-il dans la pièce quelque erreur de ce genre, c'est ce que nous ne pouvons dire. Dans l'état, il est impossible d'identifier l'Oudin Petit qui fut tué à la Saint-Barthélemy. Autre difficulté : nous voyons, en 1573, Claude du Vivier, veuve d'Oudin Petit, et tutrice de ses enfants mineurs; si cet Oudin est le même que celui de la pièce n° 2, on se demande comment il pouvait, ayant plusieurs enfants, faire à ses frères et sœurs une pareille donation. Était-ce une restitution ?

(2) Cette Gabrielle Petit paraît bien être la veuve Mauroy, mais nous nous étonnons que cette qualité ne lui soit pas donnée dans l'acte.

Montlhéry, pour 300 l. qu'elle avoit receus lesquels héritages on pouvoit vendre 300 l.

Roussel reconnoit avoir reçu 8000 l. savoir : en deniers 1700 l., en marchandise de vins, 1712 l. 10 s., en meubles 1200 l., en une rente de 25 l., 300 l., en héritage à Montlhéry, 213 l. et le surplus en dettes (actives).

Roussel déclare avoir goûté les vins qui, au nombre de 137 muids à 12 l. 10 s. pièce, sont ès caves de la maison où demeure la future, rue de Mauconseil, derrière l'église Saint-Jacques de l'Hospital, et dans une cave de la maison de l'Estoile, rue Saint-Martin. (Arch. de Brulé, not.)

15 octobre 1573. — Claude du Vivier, veuve de feu Oudin Petit, tutrice de leurs enfants mineurs, suivant quatre sentences prononcées contre elle, paye 500 l. dues par elle à Claude Roussel, marchand, bourgeois de Paris, à cause de Gabrielle Petit, sa femme, suivant le contenu d'une cédule d'Oudin Petit, et 1600 l. qu'Oudin devoit par obligation à Charles Petit, son fils, dont Roussel a eu le droit par cession. (Arch. de Brulé, not.)

LES GALLIOT ET PIERRE DU PRÉ

Galliot I du Pré

1523, 25 décembre. — Noble homme et sage Me Adam Aymery, licentié ès loix, seigneur de Chaville et chastelain de Ferriéres en Brie, vend et donne à bail de rente à honorable homme Galliot du Pré, libraire juré de l'Université et bourgeois de Paris, une maison assise en la cité de Paris, rue de la Licorne, à laquelle pend pour enseigne *la Boulle,* 6 l. de rente, rachetable 72 l., et, en outre, 200 l. t. chargés de 10 l. 6 s. envers le dit Aymery.

Galliot du Pré déclare que la dite acquisition est faite par lui au profit de Jacques de Vaulx, procureur en Parlement (1).

Jacques de Vaulx avoit du bien à Villedavray.

(Arch. de Brulé, not. à l'année 1548.)

1544, vendredi 13 juin. — Inventaire de Jehan de Badonvilliers, s. d'Aunoy, de la Rivière, et maître des comptes (2).

Ensuit la librairie trouvée au dit hostel, prisée par Gallyot du Pré, libraire et imprimeur juré de l'Université de Paris.

Premièrement ensuivent les livres de théologie et sainctes lettres :

Le texte de la Bible, première impression de Paris, relié en ung volume	8 s.
Hugo Cardinalis, sur le psaultier	10 s.
Le moral de S. Grégoire, de première impression	6 s.
Vita Christi, de première impression	6 s.
Cato moralizatus	6 s.
Une autre Bible, telle quelle, reliée en un moyen volume	5 s.
Nicolaus de Gurra (Lyra?) sur les epistres S. Paul, impression d'Allemagne	12 s.

(1) Jacques de Vaulx paraît être le père de Michel de Vaux, grand bibliophile, dont nous parlerons dans la livraison suivante.

(2) Nous extrayons de cet inventaire très important la partie relative aux livres qui composaient la « librairie » de Jehan de Badonvilliers. La date du 13 juin 1544 est celle où a eu lieu la prisée des livres. Jehan de Badonvilliers avait plusieurs nièces mariées aux meilleures familles de la haute bourgeoisie de Paris, tels que les Chouart, les Huault de Montmagny, les Charmolue, les Montmirail, etc. Pour cet inventaire, comme pour les suivants, nous n'avons pas rectifié les titres de livres. Cette rectification et les explications qui en seraient résultées auraient donné à notre travail des proportions qu'il ne comporte pas.

Homeliarius doctorum 7 s. 6 d.

Les œuvres de Jehan Crisostome, première impression de Venise, reliée en 2 vol. 25 s.

L'Augustinus de Civitate Dei, aussi de première impression 10 s.

De optima policia tam ecclesiastica quam civile (1).

Ung vol. des epistres de S. Jherosme, première impression 12 d.

Dyonisius Cartusianus sur les évangiles 6 s.

Cathena aurea in psalmos 6 s.

Legenda sanctorum — Historia scolastica — Sopholorium (*sic* pour Sophologium) sapientie, reliez en trois moyens volumes, tels quels 10 s.

Les œuvres de S. Ambroise, reliez en trois petiz volumes, d'impression d'Allemaigne 25 s.

Une autre paire des Euvres de S. Ambroyse, reliez en moyen volume 10 s.

Deux Homeliarum Sti Gregorii 6 s.

Sermones Barclete — Hostila (Postilla ?) Evangeliorum — Mantuanus de Virgine Mariâ — Orationes Beroaldi — De vulneratione sanctorum — Conciones Cartusii, 6 petiz volumes 15 s.

Item, de officio misse — Anchiridium (Enchyridion) militis christiani — Apologia Bedæ (2) —

(1) Le prix d'estimation a été omis dans l'inventaire.

(2) Beda, syndic de l'Université, avait été chargé d'interroger et d'instruire Louis de Berquin arrêté comme luthérien. Les protestants répandirent le bruit que Berquin l'avait converti au luthéranisme et firent paraître, sous son nom, une pièce intitulée *La Confession*, etc. (voir le fac-simile p. 129), et adressée à François Ier, invitant ce prince à favoriser les opinions nouvelles. Le Roi, ayant envoyé cette pièce au Parlement, Beda fut condamné à l'amende honorable et à la prison qu'il subit. M. le Baron J. Pichon possède un exemplaire, qui est le seul que nous connaissions, de cette *Confession* dont le titre est donné ici en fac-simile. Or, le pauvre Beda était innocent. Hilarion de Coste, si parfaitement informé des choses du xvie siècle, le déclare formellement dans son *Parfait ecclésiastique ou Vie de François le Picard*, et M. Read, si compétent en la matière, croit la lettre de Marcourt. Voir aussi, sur cette affaire, le *Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, par Lalanne. L'apologie citée ici est peut-être de Beda, mais peut-être aussi du même Marcourt.

Alchuinus — Opuscula Pelargi — Guillelmus parisienses (*sic*), rel. en 6 p. vol. 8 s.

¶ La cōfessiō ⁊ raison
de la foy de Maistre Noel Beda/
Docteur en theologie ⁊ Sindique
de la sacree Uniuersite a Paris:
enuoyee au treschrestiē Roy
de France/ Francoys
premier de ce
Nom.



Eccles. 1.a.

La fontaine de Sapience, est
la parolle de Dieu.

Item, Bernardus ad Engelium (?) — Epistole sancti Pauli — De valore missario — Epistola exortativa — Confessionale Antonii — De imitatione Christi — Breviloquium Bonaventure — Speculum vite humane. — Augustinus de spiritu et littera — Erasmus de contentu (contemptu) mundi, rel. en 11 pet. vol. 12 s. 6 d.

Ung bréviaire à l'usage de Paris relié en grand volume 15 s.
Ung demy temps, usage de Paris, tel quel 3 s.
Ung pseautier, unes heures au dit usaige 2 s.
Unes heures en papier, usage de Romme, reliées et dorées 6 s.

Autres livres tant en grammaire, poésies, humanité, comme histoires.

Plinius de naturali historia, relié en grand volume, impression d'Italye 20 s.
Plutarque des faiz des hommes illustres, relié en 2 volumes, de première impression 20 s.
Officina Textoris, relié en un grant volume, etc., prisé 15 s.
Macrobius et Trogus Pompeius, reliez et dorez en ung volume 12 s. 6 d.
Les œuvres de Jo. Picus Mirandula, impression de Paris 8 s.
Les œuvres de Franciscus Petrarca, impression de Venise 15 s.
Item, Petrus Montius — Eticorum Aristotelis — Horatius de viris illustribus — Deux Cronica sive historia Gaguyny — Liber amorum Conradi — Faciculus temporum — Boetius cum commento — Epistole Horatii cum commento — Cicero ad Aticum — Gresismus cum commento, lesdits livres reliez en 11 moyens volumes, tels quels 30 s.
Item, Opera Cenecæ (Senecæ), secunde impression — Adagia Erasmi, rel. en deux volumes 12 s. 6 d.
Epitome [in] libros eticorum Aristotelis 5 s.
Vegetius de re militari 12 s.
Petrus crinitus 7 s. 6 d.
J. Bapt. Fulgorius — Cosmographia Pii papæ, rel. en deux moyens volumes 8 s.
Apothemata Erasmi — Colloquiorum Erasmi — Platina de honesta voluptate, rel. en trois petiz volumes 12 s.
Commentaria Cesaris, impression de Hallus (?), couvert de velours gris 12 s. 6 d.
Vitrurius de architectura, relié en un pet. vol. 10 s.

Moria Erasmi — Petrus Corbelinus — Enchiridium precum — Comes Carporum in Erasmum — Otonnius (Ausonius?) Institutio principis Erasmi — Bucolica Virgilii — Pomponius Letus — Stephanus Frisius (?) — Ode Orati — Somale Petri Hispani — Parabole Erasmi, lesdits livres reliés en 12 petits volumes	17 s. 6 d.
Thopica (*sic*) Ciceronis — Cronica regum Hispanie — Guillermus Capella — Epithome Patricii — Lingua Erasmi — Salva Jehan Autin (?) — Juvenalis, Percius — Dialogorum Luciani — Legatio Judorum — Mensa philosophica, lesdits livres reliés en 10 pet. volumes.	12 s. 6 d.
Cinq petits livres dont trois couvers de parchemin, les autres non reliez	4 s.
Septem linguarum latine elucidarius, relié et doré, prisé	3 s.
Un autre dictionnaire latin françois et allemand, relié en parchemin, prisé	6 d. t.

Autres livres en médecine, mathématique et cyrurgie.

Jo. Ruelius de natura stropñi, blanc non relié	30 s.
Cirurgia de Corigilata	7 s. 6 d.
Medicina Tacuyni	12 s.
Cœlum Philosophorum, avec figures	5 s.
Pratica Philonii, relié en un pet. vol.	6 s.
Pratica de Vigo	4 s.
Regimen sanitatis — Enchiridium Ancelini — Passionarius Galeni — Practica Varanane (?) — Practica Gathmarie — Marcius Fichinus, deux de re orteri (hortaria ?), rel. en 8 petiz volumes	12 s. 6 d.
Herbarum ymagines	5 s.
Ruelius de re veterinaria, blanc, non relié	6 s.
Une mappemonde par feuilles non collées	10 s.
Arismetica (*sic*) Martini, blanc, non relié	3 s.
Ung Cornelius Celsus, prisé	6 s.

Autres livres en françois.

Les Coustumes générales, reliées en un petit vol.	10 s.
Le Guydon des Barbiers	8 s.

Les Croniques d'Anguerrant de Monstrelet, reliées en trois volumes, prisés 25 s.

[Les Illustrations de Gaulle, prisé 7 s. 6 d.]

(*En marge :* C'est à M. de Champigny) (1).

Le bon mesnagier (Pierre de Crescens) — Les nouvelles de Boccace — Les triomphes de la noble dame — Les ordonnances royaulx — La Salade — La Prinse de Rhodes — La Chronique d'Argenton (2), les dits livres reliés en moyens volumes 20 s.

Ung livre d'architecture avec les figures 5 s.

La Passion par personnages, relié en un petit volume 4 s.

Le Trésor de Noblesse — Institution (Instruction ?) à porter patiemment les adversitez de ce monde, reliés en deux volumes 10 s.

Les ordonnances royaulx — Le Romant de la Roze — Le Prothocolle de chancellerie — Le doctrinal de court — Modus et Ratio — La Monarchie de France — Le bois de Gaiacum — Le testament de Villon — Les coustumes de Paris — La formation de l'homme — Les politiques de Plutarque — Les œuvres de Cretin — Les emblêmes de Alciat — Les ordonnances royaulx — La Célestine — L'histoire des empereurs de Turquie — Deffense pour les françoys contre les ennemys, tous les dits livres reliés en 17 petits volumes 25 s.

L'histoire ecclésiastique en blanc, non relié 6 s.

Les Ruzes de la Guerre — La manière d'escripre par réponce — Le quart (livre ?) de la Méthode — La manière de semer — Mars aux dames de la court — Les droitz de Coquillart — La décoration de nature humaine, les dits livres reliés en 7 petits volumes, couverts de parchemin 5 s.

Plusieurs caiers d'ordonnances, en blanc, non reliez 6 d.

Deux livres de Champfleury, en blanc, non reliés 8 s.

La science de pourtraicture 3 s.

(1) L'un des héritiers de Jehan de Badonvilliers.

(2) C'est Commines.

Ung nouveau monde — Le double des lettres, reliés en deux petits livres de parchemin 2 s.

Autres livres en droit, tant canon que civil

Et premièrement :

Ung code avec les gloses 5 s.
Budœus de asse 5 s.
Breviarium Fabri — Practica Jacobi — Casus Decretalium, rel. en trois moyens vol. 5 s.
Viatorium Juris — Pracmatica sanxion — Institutа cum casibus, rel. en trois petits volumes 5 s.
Summa angelica, rel. en un petit vol. 4 s.
Regula cancellarie — Sentencie Pilati — D... de regulis juris,reliés en trois petits volumes 2 s.

Livres en Italian et Espagnol.

Les œuvres de Dentes avec les commentaires 12 s.
Libro de Cortegiano, impression de Venise, relié et doré en ung grant volume 15 s.
Epistole et Evangelii 3 s.
Les sermons en Italian 3 s.
Les miracles de la Vierge Marie en Espagnol 12 d.

Livres de musique et chants.

Quinze messes, reliées en 4 parties, en moyen vol. 25 s.
Trente quatre chansons musicales, reliées en 4 petits volumes 20 s.
Vingt huit chansons nouvelles en musique, reliées en 4 petits volumes 20 s.
Ung Enchiridion musices 2 s.
De arte cantandi 2 s.
Editio motetorum Claudii de Sermin en quatre parties, blanc, non relié 12 s.
Motetti Johannis Lupi, aussi en blanc, en quatre parties, blanc, non relié 8 s.
Plusieurs livres de motets et chansons, blancs, non reliés 5 s.
Quatre paires d'heures à usage de Paris, grosses lettres de forme, blanches, non reliées 8 s.
Une paire d'heures à usage de Paris, longues, en lettre bastarde, historiées et non reliées 18 d.

Six paires d'heures à usage de Paris, de grosse lettre carrée, blanches, non reliées 4 s.

Ung livre intitulé *Chantepleure* aussi blanc, non relié 5 s.

Ung livre de perspective, blanc, non relié 4 s.

Plusieurs pourtraicts, figures et (*illisible*) en livres estans en une layette 5 s.

Livres en parchemin tant escriptz à la main que imprimez.

Premièrement :

Trois grands volumes de texte de droit civil, tels quels 15 s. t.

Le livre de la celeste gerarchie en françois, enrichis de plusieurs hystoires, dorées 20 s.

Ung missel aussi en parchemin à l'usage de Paris 25 s.

Deux Rommant, aussi en parchemin, escript à la main, tels quels 10 s.

Sept autres volumes en parchemin, escripts à la main, de diverses sciences, telz quelz 7 s.

Unes heures, en lettres de forme, escript à la main, enrichy de plusieurs histoires et lettres d'or 20 s. t.

Le dialogue du Crucifix, aussi en parchemin, escript à la main 7 s. 6 d.

Plusieurs (autres livres) escripts à la main en papier, tels quelz, le tout ensemble 6 s.

(Arch. de Brulé, notaire à Paris).

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE D'UN AMATEUR

DESCRIPTION ET ANALYSE
DE LIVRES ANCIENS
RARES ET CURIEUX

(SUITE)

14. — DISCOVRS || DE M. IEAN || MORELOT, doctevr || es loix Ivge en la || Regalie. || Aux excellents et magnifiqves || Seigneurs les Gouuerneurs de la Cité Imperiale || de Besanson. || — *A Besanson,* || *par Iaqves Foillet.* || CIↃ IↃ XXCIIX (1588).

Pet. in-4 de quinze pages chiffrées, y compris le titre. Signatures A-B. Cahiers de quatre feuillets. Imprimé en caractères italiques.

Le titre occupe le recto du premier feuillet, dont le verso contient : l'approbation de J. Dorothée, vicaire general, datée de Besançon, le 4 mai 1588 ; un quatrain en vers alexandrins, intitulé : *Anagramme de M. Bontemps, avocat dv Roy av siège d'Arbois sur le nom de l'auteur*, et une *Response* à cet anagramme, faite également en un quatrain. Le discours *Aux excellents et magnifiques Seigneurs les Gouverneurs de la Cité Impériale de Besançon,* commence au recto du second feuillet et se termine au recto du huitième, dont le verso est blanc ; il se compose de 286 vers alexandrins.

La description et l'analyse du discours de Jean Morelot aux Gouverneurs de Besançon, n'ont pas pour but de faire connaître une œuvre intéressante au point de

vue littéraire. Ce *docteur* es loix, était, peut-être, un bon *Juge en la Regalie*, mais il était certainement un poète fort médiocre, quoiqu'en dise M. Bontemps, avocat du Roy, dans l'anagramme du nom de l'auteur, placé au début de cet opuscule.

MORELOT, *cy-devant tu cachois ton sçavoir*
Ta vertu & tes vers estoyent cachez de mesme,
Maintenant qu'il te plait de les nous faire voir.
Tes vers, vertu, sçavoir font oreque lon t'aime.

JEAN MORELOT
ORE LON TAIME

Ce quatrain d'ailleurs, constate que J. Morelot ne se livrait pas habituellement à la poésie, ou tout au moins, qu'il avait la sagesse de ne pas montrer ses vers, et nous ne devons la divulgation de ceux adressés en 1588 aux Gouverneurs de Besançon, qu'à une circonstance particulière se rattachant à l'histoire de l'imprimerie dans cette ville. C'est ce qui donne un intérêt bibliographique à ce petit poème, inconnu je crois, jusqu'à présent.

Après avoir été à la fin du xv[e] et dans la première moitié du xvi[e] siècle un centre typographique important, Besançon fut abandonné par les imprimeurs. La censure trop rigoureuse à laquelle ils étaient soumis, les découragea. Ils allèrent alors se fixer soit à Lyon, soit à Montbéliard, soit à Bâle, où ils pouvaient exercer plus librement leur industrie. Ce ne fut qu'en 1588, que deux imprimeurs, Jacques Foillet et Jean Exertier, revinrent s'installer dans la Cité Impériale. M. Stein leur consacre un chapitre de ses *Mélanges bibliographiques*. (BULLETIN DU BIBLIOPHILE, novembre et décembre 1892). Il y exprime le regret que l'histoire de l'imprimerie à Besançon n'ait pas encore été écrite, et donnant quelques notes intéressantes recueillies sur ce sujet, il indique, d'après les

archives municipales, l'arrivée de ces deux typographes dans cette ville en 1588, le séjour qu'ils y firent jusqu'en 1591 et l'apparition du premier livre sorti de leurs presses, un Missel, qui porte la date de 1589.

Ce Missel pourrait passer pour le premier livre imprimé à Besançon par Jacques Foillet, si on n'avait pas le *Discours de Jean Morelot*, paru en 1588, probablement vers le mois de juin ou juillet, car l'approbation suivante placée au verso du titre est datée du mois de mai :

Nihil fidei aut morum hoc scripto contineri visum est, unde prœlo committi prohibeatur. Bisunt. quarto Id. Maij, anno 1588.

J. Dorotheus, vicarius generalis.

On voit qu'à cette époque encore, les autorités bisontines ne laissaient paraître un ouvrage, que muni d'une attestation de l'autorité ecclésiastique, certifiant qu'il ne contenait rien de contraire à la foi ou aux bonnes mœurs.

Le poème de Morelot n'avait rien à craindre de cette censure, car son but était simplement d'engager les Gouverneurs de Besançon à favoriser les arts et les belles lettres, et à se montrer bienveillants pour les jeunes imprimeurs nouvellement établis dans leurs ville.

Le discours débute ainsi :

Encore, Messeigneurs, que la cause premiere
Regit tout ce qui va-t & avant & arriere,
Nous avons toutes fois part aus evenements,
Qui naissent ici bas quasi à tous moments,
Et preveus desseignez par l'industrie humaine
Font croire qu'en part l'homme à leur fin les ameine.

Ainsi dire se peut, que les grandes citez
N'arrivent pas au point de leurs prosperitez,
Sinon que de leurs chefs l'estude paternelle
Et d'un commun devoir l'habitant y surveille

Combien de noz maieurs, à faute de la main
De quelque diligent, & adroit escrivain,
Gisent eus, & leurs faits, & leur longue souffrance,
Leurs travaux obscurcis d'une noire ignorance ?
Lesquels ont maçonné ce noble batiment
D'une loiale estoffe, & durable ciment,
En façonnant par loix le rude populaire,
Par armes repoussant leur voisin adversaire,
Et tant fait, qu'auiourdhuy ne doit nostre cité
Aux plus grandes citez rien de l'antiquité.

O alme Besanson, tu has le tesmoignage
Des anciens escrits de grand' part de ton age,
De ces beaux monuments erigez par les mains
Des doctes, & vaillants, & fortunez Romains :
Mains, ausquelles le clos de leur antique Empire
Doit une bonne part de ce qu'on en peut dire.
De deux liez, qu'un fleuve emmeine impetueux,
On ne sauve pas l'un qu'on ne sauve les deux,
Ainsi en espandant autant heureux que sages,
Leur gloire par escrits, par armes, par ouvrages,
Ils ont aussi sauvé les gestes anciens
De leur sugetz en fin faitz leurs concitoyens.

. . . .

Morelot fait ensuite à grands traits l'histoire de Besançon depuis les temps les plus reculés.

. . . .

Ce fut herbe autresfois, & le betail paissoit
Es valons, & coutaux, ou maintenant lon voit
Ces temples, ces palais, colomnes, & fontaines,
Et cet arc triomphal, ces places, ces arennes.

. . . .

Il raconte le développement de sa patrie, il chante l'héroïsme de ses ancêtres, et l'ardeur qu'ils mettaient à défendre leur liberté.

. . . .

Combien nos citoyens ont soustenu d'alarmes ?
Quantes & quantes fois sont ils sortis en armes ?
Ont respandu leur sang, afin d'entretenir

Leur chere liberté, & l'aigle maintenir ?
Quand les peuples lassez, les nations nouvelles
Ont ensemble essayé le priver de ses ailes.

C'est pourquoy les Cesars leur ont fait cet honneur,
De nommer leur cité, comme un bouclier tres seur
Ou elle est située, en rendant dans les pages
De leurs larges outroys des expres tesmoignages,
Leur donnant le pouvoir d'une Royale main
De tenir leur estat peu moins que souverain.

Besançon doit cette heureuse fortune à la protection toute puissante de

. . . . *Saints tutelaires*
Qui parmi tant de cas, tant de saisons contraires

Se sont opposés,

. . . . *en faveur de ces lieux*
Contre l'effort des ans, des hommes envieux.
Car si bien quelques fois la violence hostile
Prétendoit n'y laisser nulle marque de ville,
Tost apres toutesfois sur les vieux fondements
Ont esté reparez de nouveaux bastiments.
. . . .

Puis Morelot cite les saints que vénèrent ses compatriotes :

. . . .
Nostre cité se vante, entre ses autres los,
D'estre depositaire & garde des saints os,
Qu'au temps de l'ardeur de la foy primitive
Devoient saouler la rage & Payenne & Iuifve,
De ces grands saints martyrs, ces Ferris, ces Ferieuls,
Qui brulants du desir de sauver nos ayeuls
Vindrent icy courants mandez par Irénée
Premiers planter la foy de leur sang estrenée,
Et apres leur trespas quasi à chaque iour
Nous vont communiquant les fruits de leur amour.
Saint Line avoit desia esbauché cet ouvrage,

Mais estant rappellé au divin heritage
De la chaire Saint Pierre, à grand' peine avait-il
Tiré une ame ou deux de l'eternel peril.

Pour rester digne de ces hauts patronages, et continuer dans l'avenir les traditions glorieuses du passé, Besançon n'a qu'à rester fidèle à ses idées de piété et de justice.

. . . .
Cité, qui dureras encor vn plus grand age,
Ie te l'ose asseurer, tant que ton aigle sage
Ferme se posera-t entre ces deux pilliers,
Qui asseurent la paix & les ans par milliers,
L'ardente piété, la iustice imployable,
Qui rendent vn proufit plus certain & durable,
Que les emplois guerriers, qui vont tout destruisants,
Et font donner en terre aux peuples plus puissants.

Morelot conjure alors les gouverneurs d'abandonner toute idée belliqueuse. Où sont, dit-il, maintenant les trophées des peuples conquérants ?

. . . . *les armes en gloire*
Ont laissé seulement quelqu'ombre de memoire,

Et il termine ainsi :

Fuyez donc, Messeigneurs, cette flame de Mars,
Qui vous dissiperoit en mille & mille parts :
Poursuivez seulement de nourrir la iustice :
De bien entretenir vostre vieille police,
De laquelle autresfois nos voisins sont venus
Extraire les edits vers nos peres chenus :
Entretenez les artz, & les bons artisans :
Cherissez vostre peuple : & quant aux partisans,
Qui en divers endroits troublent la politique,
Ne les souffrez iamais en vostre republique :
Continuez aussi d'une mesme teneur
A ces gentils esprits vostre grace & faveur,
Qui commencent ici de dresser une presse.

Aucuns s'esleveront parmi vostre ieunesse,
Lesquels iusqu'à present autre part inconnus,
N'ont esté par defaut d'un bon sens retenus
De saillir en public, se mettre de partie,
Ains touchez seulement de pure modestie :
Et me seront tesmoings, qu'en l'air de Bezanson,
S'eslevent des esprits gaillards & à foison.

FIN

Telle est cette pièce de circonstance, que le temps a dû faire disparaître presque complètement, sans grand préjudice d'ailleurs pour la littérature, mais dont la connaissance, comme je le disais au début, présente un petit intérêt bibliographique pour l'histoire de Besançon et de l'imprimerie dans cette ville. C'est pourquoi, j'ai cru pouvoir donner aux lecteurs du *Bulletin*, l'analyse du *Discours de J. Morelot,* dont un exemplaire m'est tombé entre les mains, grâce au hasard, ce dieu parfois bienfaisant, des amateurs de vieux livres.

LES ENLUMINEURS
LES RELIEURS
LES LIBRAIRES ET LES IMPRIMEURS
DE TOULOUSE
AUX XVe ET XVIe SIÈCLES
(1473-1530)

Documents et notes pour servir à leur histoire

(SUITE ET FIN)

1519

LA DALBADE.

Mestre Johan Claret, librayre; seiys sous vi s

Mestre Johan Dionisy (Denys), libraire, ald. hostal (de Jacme Faure, consenhor de Castanet); detz sous x s

1519

SAINT-PIERRE-SAINT-GÉRAUD.

Mestre Jehan de Garlys (de Guerlins), emprempteur (imprimeur), à la maison de Me Manantis, licencié; una livra, detzonza sous, tres d. I^{l} xi^{s} iij^{d}

Jehan de Garlys n'est autre que Jean de Guerlins. *Emprempteur*, signifie littéralement *faiseur d'empreintes*, c'est-à-dire imprimeur. La date de 1519 et celle de 1521, à laquelle on trouvera encore J. de Guerlins, concordent exactement avec celles que l'on connaît sur les livres datés, sortis de ses presses à Toulouse. Il demeura d'abord dans le quartier de Saint-Étienne, près du cloître des Augustins. (Voir à la page suivante.)

Peyroton (Verdier), lo lybrayre, à la mayson de Monso Johan Nolet; sieys sos, tres d. vi^{s} iij^{d}

Voir plus loin, à l'année 1521.

1519

SAINT-ÉTIENNE.

Lostal del Mondy, (libraire.) Pas taxé.

Pierre Moty, librayre I^{l} vi^{s} vij^{d}

Senher Johan Grand Johan, (libraire), detzenié (dizainier) II l xviij s

1519

SAINT-ÉTIENNE.

(2e registre, CC, 168.)

Mestre Johan Guari (de Guerlins), imprimayre (imprimeur) III l v s

C'est là où cet imprimeur commença lorsqu'il s'arrêta à Toulouse, au retour de ses pérégrinations. Il a précisé lui-même, dans une de ses impressions, sa demeure : « *In vico novo prope portam Claustri Augustinorum* », dans la rue Neuve près de la porte d'entrée du couvent des Augustins (aujourd'hui rue des Arts, sur Saint-Étienne.)

La même année, il transporta son atelier un peu plus haut, dans le quartier de La Pierre, toujours aux environs des Augustins. Il était recensé dans la « *detzema de Rogié Cabrié.* »

Pierre Moti, librayre I l

Mestre Guilhem Peri (Perrin ou Perrini.) I l

Mestre Guillaume Bessonis (Besson, libraire de Lyon) III l

Los heretiers de Johan Gran Johan I l v s

Domengia Clamense (Dame Clémence), relicta (veuve) de Johan Gran Johan (libraire) xxv s

1520

LA DAURADE.

La confrayria des libraires, come heretiera de Mestre Peire Pasquié, libraire ; cinc livres, cinc sous V l v s

C'est la première fois qu'il est fait mention d'une confrérie de libraires à Toulouse. Il n'en est pas question dans les statuts et règlements de métiers de 1461 à 1533 qui existent aux archives municipales. — Cette taxe fut réduite d'une livre : « *Fuit diminuta de una libra* », ainsi qu'il est porté au registre.

Jacques Molhynier, libraire ; dos livres, dotz sous et sieis deniers II l xii s vi d

1520

SAINT-ÉTIENNE.

Lostal del Mondi (libraire.) Non taxé.

Jehan Fabrol, colorista, ald. hostal. iiij v

L'appellation de coloriste que nous voyons employée ici pour la première fois, a remplacé le métier d'enlumineur que nous voyons disparaître à mesure que les livres imprimés se substituent aux manuscrits. Le coloriste était spécialement chargé d'enluminer les images et les cartes à jouer. On peut voir, dans le recueil intitulé : *Panoplia artium illiberalium* (1568), une illustration de Jost Amman représentant l'atelier d'un enlumineur au XVIe siècle qui brosse et colorie au patron des rames d'images populaires. Cette planche gravée sur bois est accompagnée du texte suivant qui définit les détails du métier:

ILLUMINATOR IMAGINUM

Effigies variis distinguo coloribus omnes
Quas habitu pictor simpliciore dedit
Hic me peniculus juvat officiosus in omni
Parte, meumque vagis vestibus ornat opus,
Cuique suam tribuo quam debet habere colorem.

Mestre Guilhem Pierre (Perrin), libraire xviij s

Mestre Guilhaumes Bessonis (Besson, libraire de Lyon) I l vi s

1521

LA DALBADE.

Mestre Jehan Clerat (Cléret ou Claret), libraire; sept souls vij s

Mestre Johan Dionis (Denys), libraire; dioutze soulz et sieys deniers xij s vi d

1521

LA PIERRE-SAINT-GÉRAUD.

Mestre Johan de Garlis (Guerlins), emprempteur (imprimeur), en la maison de Moss. Manantis xx s.t

Voir la note qui le concerne, année 1519.

Peyroton Verdier, libraire, en la maison de Moss. Nolet (Pas taxé.)

1521

SAINT-ÉTIENNE.

Johan Fabrol, colorista, al hostal de De Claux; vij s vi d

La maison appartenait à Jean de Claus ou de Claux, libraire, dit *Le Mondi*. Voir à l'année 1526. Ce libraire payait l'impôt dans le quartier de Saint-Sernin où il était établi.

Pierre Moti, libraire x s

Johan Danis (ou Denys), libraire, en son hostal xv s

Jean Denys quitte l'ancien logis de la Croix-Blanche où il demeurait encore en 1520, pour s'établir au quartier Saint-Étienne, dans cette maison dont il paraît être propriétaire.

1521

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

Johan Grosset, librayre; una livra I l

Guilhem de Clauso, librayre; una livra, dotze sos I l xii s

Peyre Bergier, librayre; una livra, dotze sos I l xii s

Pierre Bergier, libraire, était d'Angoulême. Nous le trouvons d'abord établi à Saint-Sernin en 1515, (voir à cette date la 2e liste de l'emprunt). Nous avons relevé son nom au bas du titre de l'opuscule suivant daté du 14 des Calendes de janvier 1519 : « *Clarissimi viri Domini Stephani de Costa.... floridus tractatus de Consanguinitate & Affinitate. — Venalia referies Tolose in edibus Joannis Fabri Calchotypi morantis in vico Dagulheres... Et apud Petrum Bergier Bibliopolam ejusdem civitatis.* » Pet. in-4, de 20 ff. non chiffr. (Biblioth. Nation — Réserve. Inventaire : F. 828, 3e pièce.)

Il mourut en 1524, date à laquelle ses héritiers le remplacent dans le rôle des impositions.

Mathieu del Mont, librayre; una livra, doze sos I l xii s

Johan Chussot (ou Chasot), religayre de livres; sinc sos v s

Jaques de la Porte, librayre, en sa mayson; sieys sos vi s

Charles Archibel, librayre; dos sos et sieys v s vi d

1521

SAINT-SERNIN.

Mestre Peyre Crozet, librayre I l viij s

Sener Johan de Clauza, librairre I l x s

En ladite mayson, Guillaume de Clausa, son frère (aussi libraire.) I l

Sener Jamet Mestre, librayre I l v s

Johan Maze, librayre I l ij s

Franses Picho, librayre

(Le reste de l'inscription est détruit par l'humidité.)

Mestre Johan Chabron, librayre x s

Mestre Anric Cort, librayre II l x s

Estazi (Eustache) Marechal, (libraire), en la mayso del obit de (de feu) Mos. Johani Galop xi s vi d

Eustache Maréchal était Lyonnais. Bien que nous ne l'ayons pas trouvé dans les rôles avant cette date de 1521, nous avons la preuve qu'il était établi à Toulouse deux ans auparavant, en 1519. Il faisait imprimer à Lyon par Jean Marion les *Authores octo cum commento*, pet. in-fol. gothique. Au bas du titre sont indiquées ses adresses comme libraire, à Lyon, à l'enseigne Saint-Pierre, près du Puits-Pelu, et à Toulouse, Grande Rue de la Portarie (*Venundantur Lugduni ab Eustachio Mareschal in intersignio Sancti Petri, apud Puteum pilosum et Tolose ab eodem in vico Portarie*). Cette édition est datée du 28 avril 1519.

Goui de Tartays (ou Guy de Turquy, libraire), en ladita mayso (d'Amand Fagelo, notaire) xii s vi d

Gaston Recolena, libraire, en la mayson de Giraut Tozi vi s vi d

Anthony Limont (ou Lesmont), librayre, en la mayson de Vallerot (ou Ballerot) vi s

Johan Faure, librayre, pour sa mayson xij s vi d

1522

SAINT-ÉTIENNE.

(Impôt extraordinaire.— « Cotisation faite par autorité de la Court et de Parlement..... ordonnée par Mess. les Commissaires à ce deputez par lad. Court. »)

Mestre Guillaume Boisson (ou Besson), librayre ; trois livres, dix solz III l x s

La maison des héritiers de Johan Grand Johan (libraire) ; una livra, cincq solz I l v s

1522

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

Johan Grosset, librayre ; troys livres, douze sous III l xij s

Pierre Bergier, librayre ; quatre livres, cinq solz IIII l v s

Mathieu Du Mont, librayre ; tres livres III l

Guillaume du Puy, religayre de libres ; quatorze soulz xiiij s

A lostal de Mossieu Johan Rochas, Gouy de Turqui, libraire ; quatre livres, cinq solz IIII l v s

Guy, Gouy ou Gouvyn de Turquy appelé aussi Turquin et de Tartays, figure dans les rôles de Saint-Pierre à partir de 1509. En 1521, il se trouve à Saint-Sernin, mais l'année suivante il revient dans son ancien quartier. Il faisait un commerce important et avait un dépôt de livres liturgiques à Auch, confié au prébendier, Vital Cahuzac (1).

(1) Un arrêté de compte fut établi le 12 avril 1520. Nous devons communication de ce document à M. le chanoine J. de Carsalade du Pont, secré-

Jacques La Porta, librayre; quinze soulz xv s

Charles Archibel, librayre; quinze soulz xv s

Anthoni des Blancs, librayre ; doas livres II l

Antoine Le Blanc ou des Blancs est connu pour avoir fait imprimer à Lyon par Olivier Arnoullet en 1517, les « *Gestes des Tholosains* » de l'avocat Nic. Bertrandi. Le privilège qu'on lit au 2e feuillet du livre est accordé à *Anthoine Leblanc*, libraire à Toulouse. En 1522, il partage avec Eustache Maréchal, une édition des « *Consuetudines Tolose* ». (Voir ci-après.)

Nous croyons qu'Anthoine Le Blanc est le même que le *stationnaire* inscrit à la même place dans les rôles de 1509, 1511 et 1513, dont le nom est défiguré en celui de *Me Antoni de Blaix*. Nous suivons sa trace jusqu'en 1531.

1522

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

Pierre Croset, (librayre) ; vingt et cinq solz xxv s

Jehan de Clausa, (libraire) ; quarante et cinq sos II l v s

Jamet Maistre, (libraire) ; soixante sos III l

Jehan Masse, (libraire), pour son cabal; seges solz xvi s

Pierre Regis, librayre ; doze solz xij s

Mestre Jehan Chebron (ou Chevron), librayre; dix huyt solz xviij s

Mestre Anric Court, (libraire) ; sinq livres V l

Estasse Marescal (Eustache Mareschal), libraire, a lostal de Moss. Joh. Galob; vingt sols xx s

Arnaut Guilhem du Boys, imprimer (imprimeur), ald. hostal (lostal de Mossr Jehan Galob); onze solz xi s

Cette taxe est réduite à *ij s*, suivant une apostille du percepteur donnant

taire de l'archevêché d'Auch qui l'a découvert dans les minutes de Jean Labedan, notaire à Saint-Sauvy, près Auch (étude de Me Barailhé.)

En voici l'analyse telle qu'elle nous a été transmise par notre correspondant :

Reconnaissance de dette en faveur de Jérôme de Turquiis, libraire de Toulouse.

« *Anno Domini 1520 et die 18 aprilis*, etc. » Vital Cahuzac, prêtre et prébendier de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch, est mort laissant tous ses biens à son frère Jean Cahuzac, habitant de Roquelaure. Celui-ci en sa qualité d'héritier, reconnait devoir « *Hyeronimo de Turquiis librario Tholose* » la somme de 29 livres et 15 sous tournois due par ledit feu Vital, son frère, audit de Turquiis « *quia dictus de Turquiis tradiderat predicto domino Vitali de Cahuzaco, dum vivebat in humanis, certam quantitatem librorum, videlicet Breviariorum, Missalium et Matutinarum ordinis Auxitani pro vendendo, et ex finali computo.* »

Dans l'acte, le prénom *Gouvyn* a été quelque peu modifié et rendu en latin par *Geronymus, Hieronymus*. Néanmoins, l'identification avec le libraire de Toulouse précité n'est pas douteuse.

pour motif qu'il est imposé ailleurs : « *Quare alibi in taxa.* » (1)

Gaston Recolena (libraire) et son cugnat (cousin) ; doze sosz xij s

Anthoine Beaumont (ou Lesmont), libraire; dix sosz x s

Jehan Tierry, libraire, en sa maison ; doze solz xij s

1523

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

Les heretiers de Johan Grosset, libraire ; una livra, dix solz 1 l x s

Les Grosset ou Crozet appartenaient à une même famille dont des membres étaient fixés à Montauban (2).

(1) Nous n'avons pas retrouvé la cote d'imposition indiquée comme devant se trouver ailleurs et pour cause.

Arnauld Guilhem Du Boys travaillait avec le matériel de J. de Guerlins, repris à la veuve de cet imprimeur. L'atelier de De Guerlins était situé dans le quartier de la Pierre, en la maison de Mons. Manantis, ainsi qu'on a pu le voir plus haut (années 1519 et 1521). Le registre de 1522 pour la Pierre, manque. Il est fort probable que c'est là qu'Arnauld Guilhem du Bois avait sa plus forte imposition.

Il paraît avoir été commandité par Eustache Maréchal, dans la demeure duquel il transporta ensuite ses presses. On connaît de lui deux impressions de cette même année. La première est un Coutumier de Toulouse, in-4, « *Consuetudines Tholose* » achevé d'imprimer le 23 juin 1522, pour le compte des libraires Antoine Le Blanc et Eustache Maréchal qui en avaient fait les frais en commun « *pro magistros* (sic) *Anthonium Le Blanc et Eustachium Mareschal et communibus expensis. In edibus dicti Eustachii, Arnaldi Guilhem du Boys et J. Damoysel, in vico Portarietis commorantium.* » — La seconde de format pet. in-8, datée du 20 août suivant, a pour titre : « *Les articles et confirmation des previleiges du pais de Languedoc.* » Le libellé final fait mention d'une association pour l'exploitation de l'imprimerie formée entre Maréchal, Du Bois et Damoisel : « *Cy finissent les articles, confirmations des privileiges du pays de Languedoc... Imprimé à Tolose par Eustache Mareschal, Arnauld Guilhem du Boys et Jehan Damoysel, aux despends de Mathieu du Monde, libraire dudict Tholose.* »

Mathieu du Monde n'est autre que Mathieu Du Mont, Del Mont ou Du Mond (du Monde, selon la prononciation méridionale), libraire, établi dès 1510 dans Saint-Sernin, et facteur de Simon Vincent, de Lyon. A partir de 1521 nous le trouvons dans les rôles de Saint-Pierre-des-Cuisines où nous le suivons avec son frère Antoine jusqu'en 1531, date où se sont arrêtées nos recherches.

Arnauld Guilhem du Bois disparait comme imprimeur à partir de 1523. Nous le retrouvons libraire en 1527 « *a lostal de Savada* » dans Saint-Sernin.

(2) Voici quelques notes les concernant qui nous sont obligeamment communiquées par M. E. Forestié, de Montauban.

1507. — Antony Grosset est incrit au cadastre de Montauban, quartier (gache) de Montmurat.

« La honesta dama Iohanna Mordanha, molié (femme) et les hérés (héritiers) de Antony Grosset ses alibrat (s'est chargée) comme tutrix et gobernayra

Maistre Gouy Turquy, libraire ; deux livres, dix solz II l x s

Pierre Breugnier (ou Bergier), libraire ; una livra I l

Mathieu Del Mont, librayre; quinze solz xv s

Guilhem du Puy, religaire; cinq solz v s

Anthony Barriere, religaire de livres ; ses solz vi s

Jehan Chasot, religaire de livres ; ses solz vij s

En lad. maison (de Jean de Lacz), Jehan Bergier, religaire de livres ; quatre solz iiij s

Jean Bergier paraît être le frère de Pierre Bergier, libraire. Il figure aussi comme libraire en 1513, puis sans indication de métier, dans le registre de 1522, comme étant originaire d'Angoulême : « *Johan Bergier dit Dengoulema.* »

Charles Archibel, reliaire en sa maison, ensemble la relicta (la veuve) de Jaques de la Porte (libraire et hôtelier) ; una livra I l

Maistre Anthoine des Blancs, libraire en sa maison ; una livra, dix solz I l x s

1523

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

Mestre Pierre Crozet, livraire et sa maiso ; deux livras, quinze sous II l xv s

Johan de Clauza, livraire et sa maison ; deux livres, quinze sous II l xv s

Guilhem de Clauza, livraire et sa maiso; trente sous I l x s

Jammet Mtre (Mestre, libraire) et sa maison ; deux livres II l

Mtre Johan Chebron (ou Chevron), en sa maiso ; vint sous xx s

Anric Court (libraire) en sa maiso ; sieis livras, dix et set sous VI l xvij s

Estassy (Eustache) Mareschal, livrayre, à la mayso de Mc Johan Gualop ; vint et sing sous . I l v s

des efans netz de son marit Antony Grosset per un ostal à la carriera del Pouc (du Puits) 13l 17s. 10d. »

Et pour autres terres.

Guilhem Crozet, *reliayre*, est inscrit à la marge de la précédente déclaration.

1519. — On trouve Gilbert Grosset et Peyre Grosset, affaradors (fermiers). [Fol. 217].

1526. — Me Gilbert Grosset, libraire à Montauban, obtient la permission (du Parlement de Toulouse) de publier les commentaires de Jean Maurus sur les adages d'Erasme. Cette édition se vendait à Montauban et à Toulouse, d'après l'indication qu'on lit au bas du titre : *Venale prostat floridum hoc adagiorum Enchiridion Monsalbani in edibus M. Gilberti Grosseti et Tolose in edibus Antonii Maurin.* »

1536. — G. Grosset est inscrit à la taille pour 15s 2d.

Jan, libraire, à la maison de la Borbolha ; nau sous ix s

1524

SAINT-ÉTIENNE.

Guillem Perrin, librayre, en la maison de Peyre del Sol ; una livra et seys sous I l xvij s

Maistre Johan Dionys (Denys), libraire, en sa maison ; quinze sous xv s

Guilhem Voisson (Boisson ou Besson), libraire, en sa mayson ; tres livras III l

Jaques Moyne (Moynier ou Molinier), libraire, en la maison de Bessonis ; tres livras III l

Moynier fut diminué de quinze sous, d'après une requête en dégrèvement d'impôt qu'il présenta le 12 mars 1525 : « *Dictus Moynie fuit diminutus de quindecim solidis ...pro requesta die xii[e] martis M. V[e] XXV.*

Johan Alaup, colorista, a la mayso de Berengo Depena ; quinze sous xv s

Les coloristes avaient remplacé les enlumineurs. Voir à l'année 1520 la note relative à ce métier.

1524

SAINT-ÉTIENNE.

(2[e] registre ; CC, 165.)

Guilhem Perrini, librayre, en la maison de Pierre Delsol ; una livra, sieys sous I l vi s

Maistre Johan Dionis (Denys), librayre, en sa mayson ; quinze sous xv s

Guilhem Boisson (ou Besson, libraire), en sa mayson ; tres livras III l

1524

SAINT-ÉTIENNE.

(3[e] registre.)

Les heretiers de Johan Grand Johan (libraire) ; una livra, dos sous I l ij s

Domengia Clemensa, relicta (veuve) de Johan Grand Johan (libraire) ; una livra dos I l ij s

Domengia Clemensa (Dame Clémence), veuve de Johan Grant Johan, est mentionnée ici pour la seconde fois. On la trouve en premier lieu à l'année 1519, dans le 2[e] registre de Saint-Étienne (CC, 168). Elle demeurait comme son mari, dans la grande rue de la Portarie et était comprise dans la « *Detzema de Ramon Laurens, marchant de la Portaria.* » Voir à son sujet la note ci-dessous (1).

(1) Ce nom de Dame Clémence soulève une question historique grosse d'orages.

Johan Grant Johan, mari de cette dame, était libraire et en même temps imprimeur. Nous l'avons suivi dans les rôles depuis 1497 jusqu'en 1519. En 1505, il publiait les *Dictats de Dona Clemensa*, recueil cité par les auteurs de la *Biographie Toulousaine*, par M. Du Mège et par le marquis de Castellane, qui passe pour contenir les vers de Clémence Isaure. Dans un autre livre, également imprimé par Johan Grant Johan, intitulé : « *Les Estatuts de la*

1524

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

Mestre Gouuy Turquin, libraire, a ladite maison (de los hereties de Johan Peneteu, relieur) ; sinc lievras, detz sous V l x s

Ce libraire demeurait auparavant à « *l'ostal de Mossieu Johan Rochas.* » Voir le registre de 1522. En 1521, il était dans Saint-Sernin. Il demeurait auparavant dans St-Pierre, à « *l'hostal de Jehan Pélicié Sabatier* ». — Nous le verrons encore changer de demeure en 1529.

Pierre Bergier, ho sous heret. (ou ses heretiers) ; tres lievras III l

Mathieu del Mouns (Du Mont), libraire ; quinze sous XV s

devota et antiqua confrayria fundada en la antiqua gleysia de la Daurada de Tholosa » et dont il y eut au moins deux éditions, on trouve à la fin des poésies, anonymes il est vrai, mais qui peuvent être attribuées à Dame Clémence.

On n'a rien trouvé jusqu'à présent sur la personnalité de Clémence Isaure, la rénovatrice des Jeux Floraux, telle qu'elle est présentée par la tradition. Cette tradition a été dénaturée par l'exagération méridionale. La légende dont on l'a entourée est, disons le mot, « *une gasconnade.* » C'est au point que des écrivains sérieux, le docteur Noulet en tête, en sont arrivés à douter de l'existence de l'idole des Toulousains. On n'a mis en avant que des pièces fausses pour flatter leur amour-propre.

Il est reconnu aujourd'hui que le nom d'*Isaure*, nom fabuleux d'un géant, prétendu fondateur de Toulouse, est de pure invention. Il y a bien eu une vieille et illustre famille toulousaine des *Ysalguier* et une famille *Ysarn* dont nous avons trouvé un représentant *Guillaume Ysarn* en 1526, 1527 et 1528, locataire du libraire Guy Turquy. Ce sont les seuls rapprochements de noms que l'on puisse faire.

L'inscription latine qui se trouvait au piédestal de la soi-disant statue de Clémence Isaure au Capitole a été composée en 1557. « Bodin, dit M. d'Aldéguier, est le premier qui ait cité cette épitaphe et il a été accusé de l'avoir fabriquée, comme nous le dit Catel dans ses mémoires. » (*Réveries académiques* ou *la fausseté de la fondation des Jeux Floraux, par Clémence Isaure*, page 18). Plus loin, Catel dit avoir raison de croire que ce fut le Capitoul et Mainteneur Guascon qui fut l'auteur de la supercherie. Cet historien, qui vivait il y a près de trois siècles, était à même d'être bien renseigné. « Il s'explique assez clairement sur l'authenticité de ce monument lorsqu'il dit que personne ne doutait de son temps que l'inscription posée au pied de la statue ne soit nouvelle et faite en l'année 1577. » (*Réveries académiques*, page 18.)

Quant au tombeau que l'on voyait dans l'église de la Daurade, le savant continuateur de Dom Vaissette, M. Ern. Roschach, a tout récemment démontré que les fleurs qui s'y trouvaient sculptées (une touffe d'iris à cinq fleurs) sont les armoiries des Ysalguier, et que cette sépulture n'a pu être celle de

Guilhaume du Puy, reliaire; una livra, detz sous I l x s

Anthony Barrier, reliaire; quinze sous xv s

Charles Archibel, reliaire; dos lievras II l

Mestre Anthony Blanc, libraire; tres lievras III l

1524

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.
(2e registre).

Los heretiers de Johan Grosset, librayre; una livra, seize solz I l xvi s

Mestre Gouy Turquin, libraire; tres lievras III l

Les heretiers de Pierre Bergier, libraire; una livra, x s. I l x s

Mathieu Del Mont, libraire; desuhuit s. xviij s

Guilhem du Puy, religayre; hoect solz viij s

Clémence. « N'est-ce pas, dit-il, l'analogie de cet emblème héraldique avec le bouquet des fleurs du gai savoir qui a facilité la confusion quand on s'est mis à rechercher une représentation figurée de l'insaisissable patronne des Jeux Floraux ? » (*Une hypothèse sur la statue de Clémence Isaure*, p. 12).

Maintenant que nous avons dégagé l'auréole de Dame Clémence du brouillard de la légende, passons à des témoignages plus positifs.

Étienne Dolet, en 1527, paraît être le premier qui paya un tribut d'admiration à cette femme-poète dont il ne savait pas encore le nom, mais qu'il désigne suffisamment par l'intitulé de sa pièce de vers : « *De muliere quadam quæ ludos litterarios Tolosæ constituit.* » D'autres panégyristes suivirent. On peut lire dans la *Biographie toulousaine* (Paris, Michaud, 1823, tome Ier, page 326) la liste de tous ceux qui, de 1528 à 1694, célébrèrent ses louanges.

C'est à partir de 1526 seulement qu'il est fait mention dans les comptes de la ville de l'emploi d'un legs fait pour les Jeux Floraux. Voici ce passage cité par M. d'Aldéguier (*Rêveries académiques*, page 36) : « Pour l'entretenement de la fondation de Dame Clémence qui a laissé par légat à la ville, les revenus de la Place de la Pierre, etc... qui ne sont biens, ni deniers communs ou octrois du Roy, mais du patrimoine, etc... »

Si l'on rapproche ces dates de celles qui nous sont fournies par les registres d'impôt dans lesquels Dame Clémence figure pour la dernière fois en 1524-25, n'est-on pas fondé à émettre l'opinion que « *Domengia Clemensa, relicta de Johan Grand Johan* », c'est-à-dire Dame Clémence, veuve de Johan Grant Johan, libraire et imprimeur de Toulouse, pourrait bien être la Clémence Isaure, de la légende? Il y a tout au moins une curieuse coïncidence qui méritait d'être signalée.

D'autre part, nous trouvons d'après les mêmes registres que le « *vergeur de la gaya siensa* » en 1526, est précisément un libraire, Pierre Motin ou Mutin, voisin de Dame Clémence et qu'en raison de ses nouvelles fonctions auxquelles il avait peut-être été nommé par la testatrice, il est exempté de l'impôt par la ville. C'est la première fois que l'assemblée ou collège de la Gaie Science se trouve mentionnée dans les documents manuscrits que nous avons compulsés, et dont personne avant nous n'avait fait le dépouillement.

Anthoni Barrieur, religaire; sinq solz sobz v s

Jehan Chasot, religuaire (relieur); huict sobz viij s

Jehan Bergier, religaire; sincq sobz v s

Charles Archibel, reliaire en sa maison; ensemble la relicta (la veuve) de Jaques de la Porte (libraire et hôtelier du Cygne); una livra, sinq sobz I l v s

Mestre Anthoni des Blancs, libraire, en sa maison; una livra, seize sobz I l xvi s

1524

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

Pierre Crozet, librayre et son cabal; dix et huyt soubz xviij s

Johan de Claus, librayre en sa mayson; una livra, dix solz I l x s

James Mestre, (libraire), dezenier; doas livras II l

Jehan Masse, librayre; douze sousz, six deniers xii s vi d

Frances Pichon, librayre, en sa mayson; cinq soulx v s

Il figure déjà dans le registre de 1521. Dans les suivants, il est encore inscrit, mais sans que son métier de libraire soit toujours désigné.

Pierre Regis, librayre, en lad. mayson (de Frances Pichon); deux soz ij s

Johan Chevron, librayre, en sa maison; quinze sosz xv s

Enricus Cort, (librayre), en sa mayson; doas lievras, quinze sosz II l xv s

Estachi (Eustache) Mareschal, librayre; dix solz x s

Gaston Recolena, librayre, en la maison de Couzin; huyt solz viij s

Anthoni Mauri, librayre, en la dicta mayson (la maison de Robia); cinq soz v s

1525

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

(CC, 484)

Peyre Crozet, librayre, en sa maison; doas l. II l

Johan de Clauso, libraire, en sa maison; tres livras, detz soulz. III l x s

Guilhem de Clauso, libraire, en sa maison; una lievra, detz souls I l x s

Jacques Mestre, libraire, en sa maison; doas livras II l

Frances Pichon, libraire, en sa maison; detz et hoeict souls xviij s

Peire Regis, libraire, en sa maison; detz et hoeict souls xviij s

Johan Chevron, libraire, en sa maison; una lievra, cinq souls I l v s

Henric Court, libraire, en sa maison; quatre livres IIII l

Eustaci (Eustache) Mareschal, libraire, en lad. maison (la maison que ten Moss. Johan Galop); una lievra I l

La relicta (la veuve) de Chirac (libraire de Lyon), en sa maison; quatre lievras, quinze souls IIII l xv s

Los hereties de Johan Faure, imprimeur, en lor maison; detz souls x s

Jean Faure figure dans les registres de 1510, comme ayant repris le local et le matériel de Simon Vincent, de Lyon. Il est inscrit quelquefois sans indication de métier; nous n'avons pas relevé ces mentions; nous n'avons pris note que de celles où il est indiqué comme libraire. Bien qu'il fût en même temps imprimeur, comme son confrère Johan Grant Johan, il n'est signalé comme tel que dans le présent registre de 1525.

Jean Faure avait d'abord indiqué sa demeure en 1509 « *e regione Sancti Quantini.* » Plus tard, il annonce qu'il est fixé en la rue Dagulhères (aujourd'hui rue Matabiau), à l'enseigne *des Cinq Plaies*, près du couvent des Chanoinesses de Saint-Sernin. « *In vico Dagulheres, sub signo quinque Plagarum Jesu Christi, e regione Conventus Sancti Saturnini.* » (1).

Mestre Jacques de Colomies, Imprimeur, ald. hostal (des héritiers de Johan Faure); una livra I l

C'est la première fois que nous trouvons cet imprimeur mentionné dans les rôles. Le docteur Desbarreaux-Bernard ne l'a indiqué qu'à la date de 1528. Il succéda à Jean Faure et reprit l'imprimerie de Mondete Guimbaude, veuve de ce dernier. — Les Colomiès étaient de Toulouse. Ils tiraient leur nom d'une petite localité de la banlieue de cette ville. Un « *Johan de Colomyes alias Fortane* » est mentionné dans les rôles de la Daurade de 1480 à 1489. Un autre du nom « *Peyres de Colomies* » est au Pont-Vieux en 1489-90.

Anthoni Leymon, libraire, en lad. maison (des héritiers de Balarot, hoste de la Nau); treze souls xiij s

Antoine Leymont avait aussi une boutique au Palais du Parlement.

1525

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

(2e registre, CC, 483).

Peyre Croset, librayre, en sa maison; una livra I l

Johan de Clauso, librayre, en sa maison; una lievra, detz souls I l x s

Guillaume de Clauso, librayre, en sa mayson; una livra I l

(1) Jean Faure est le premier imprimeur français qui ait eu l'idée de faire des couvertures imprimées pour les livres.

La Bibliothèque Nationale possède (Inventaire. — Réserve, F. 28), un recueil in-4, de 4 ouvrages de droit, sortis des presses de cet imprimeur, en 1520. Le volume est recouvert d'une peau de parchemin. Sur le premier plat de la reliure, on trouve imprimé le contenu du recueil avec un titre collectif rappelant, en abrégé et d'une façon différente, les titres des ouvrages. Au-dessous de cet énoncé, imprimé avec les caractères de J. Faure, on voit une gravure sur bois, représentant un docteur assis, qui lit et feuillette un livre placé sur un pupitre en forme de lutrin. Sur le plat de derrière sont imprimées les grandes armoiries de la ville de Toulouse, gravées sur bois, avec cette inscription en très grosses lettres gothiques : « *Insigne Tolose.* »

C'est à M. Léop. Delisle que l'on doit la découverte de cette curiosité bibliographique de premier ordre, qu'il s'est empressé de signaler à notre attention, avec l'affabilité qui le distingue.

(Ici se trouve une lacune dans le registre en partie détruit par l'humidité).

Frances Pichon, librayre, en sa maison; tres l. III l

Peyre Regis, librayre, en ladicte maison (de Frances Pichon); sept souls vij s

Johan Chevron, libraire, en sa maison; treze souls xiij s

Henric Courc (ou Court), librayre, en sa maison; doas lievras, sieis souls II l vi s

Eustace Mareschal, libr... (le reste de l'inscription détruit par l'humidité)... douze souls xij s

Los hereties de Johan Faure, imprimier (imprimeur), en lor maison; sept souls vij s

Mestre Jacques de Colomies, Imprimeur, en ladicte maison (des heritiers de J. Faure); detz sous x s

Anthony Maury (ou Maurin), libraire, en ladicte maison (la maison occupée par Poncet Painchet, fustier et Johan Colas sergent); huict souls viij s

Cette maison était la première de « *doas maisons que ten lo hobit Mosser Domenge Audinet, prebstre.* »

Antoine Leymon, librayre, en lad. maison (de los heritiers de Balarot, hoste de la Nau); huit souls viij s

1526

SAINT-ÉTIENNE.

La maison del Mondi (le Toulousain), libraire. (Pas taxée).

L'annotation du percepteur « *In capitolatu Sancti Saturnini* » indique pourquoi la taxe n'est pas portée. L'immeuble appartenait au libraire Jean de Claus (voir le registre de 1527) qui habitait effectivement au quartier de Saint-Sernin.

Johan Fabrol, coloriste (enlumineur d'images), en lad. maison; una lievra, quinze sos I l xv s

La maison de Pierre Motin, verguier de la gaya sciensa (Pas taxée).

Pierre Motin était libraire. C'est, depuis la mort de Dame Clémence, veuve de son confrère, Johan Grand Johan, qu'il est désigné dans ces nouvelles fonctions. C'est la première fois qu'il est question dans les archives de la ville de Toulouse du Collège de la Gaie Science, dont les assemblées se tenaient probablement dans la maison de Pierre Motin et qui, en raison de ce fait, était exempté de l'impôt.

Guilhem Perrin, libraire, en lad. maison (de Peyre del Sol); detz hoeyt sos xviij s

Mestre Johan Dionis (Denys), libraire, en sa maison; tretze sous xiij s

Jaques Molinies, libraire, en lad. maison (la maison de Bessonis); una livra, quinze s. I l xv s

1526

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

Maistre Gouvyn Turquin, libraire, en lad. maison (des héritiers de J. Penateu, relieur); trois livres III l

Guy de Turquy (voir les notes qui le concernent années 1522 et 1524) était

propriétaire d'un immeuble, plus loin, dans le même quartier. Il avait pour locataires *Guillaume Ysarn* et *Donne Bernarde, espicière.* (Voir aussi sa cote de l'année 1527.)

Les héritiers de Pierre Bergier (libraire), en leur maison; una livra tourn. (tournois). Pour ce I l

Mathieu du Mond, libraire, en sa maison; sept sols, six deniers vij s vi d

Guillaume du Puy, libraire; sept solz vij s

Il était précédemment relieur. Voir aux années 1524 et 1525.

Jehan Dangolesme, libraire, à la maison de Croset; sept solz vij s

C'est « *Johan Bergier, dit Dangoulema* », mentionné dans le rôle de 1522, puis inscrit comme relieur en 1523.

Jehan Chasot, relieur de livres, en sa maison, cinq solz v s

Anthoyne Barrier, relieur de livres, en lad. maison (de Moss. Françoys de Muro, prebstre); deux sols, six deniers ij s vi d

Charles Archinbel (Archibel ou Archimbel), relieur de livres et sa femme, en leur maison; quinze solz. Pour ce xv s

Maistre Anthoyne Blanc, librayre, en sa maison; una livra, quinze solz. Pour ce I l xv s

1527

SAINT-ÉTIENNE.

Johan Fabie (ou Fabrol, coloriste, enlumineur d'images), en la maison de Johan de Clauso dit le Mondi (le Toulousain); una livra I l

Peyre Motin (libraire), en son hostal; una livra I l

Guilhem Peyrin, libraire à la maison de Pierre del Sol; una lievra, cinq sos I l v s

Mestre Johan Dionis (Denys), libraire, en sa maison; dotze sos xij s

Jacques Molnies, libraire, en lad. maison (la maison de Bessonis); una, quatre sos I l iiij s

1527

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

(Taille pour le don du Roy).

Maistre Gouyn Turquin, libraire, en lad. maison (des héritiers de Jean Peneteau, relieur) et en sa maison (la maison qu'il possédait plus loin dans le quartier et qui était louée à Guillaume Ysarn et Dame Bernarde, espicière); deux livres, quinze sols tourn. Pour ce II l xv s

Les héritiers de Pierre Bergier (libraire), en leur maison; quinze sols tourn. Pour ce xv s

Mathieu du Mond, libraire, en sa mays.; six solz tourn. Pour ce vi s

Guilhem du Puy, libraire; six solz. Pour ce vi s

Jehan (Bergier) Dangolesme (d'Angoulême), libraire, à la maison de Crozet; six solz tourn. Pour ce vi s

Jean Chasot, relieur de livres, en sa mayson; troys s., six deniers tourn. Pour ce iij s vi d

Anthoine Barriere, relieur de livres, en lad. maison (de Moss. Françoys de Muro, prebstre); deux solz tourn. Pour ce x s

Charles Archimbel, relieur de livres et sa fame, en leur maison; dix solz t. (tournois) x s.t

Mestre Anthoyne Blanc, librayre, en sa maison; une livre, cincq solz tourn. Pour ce I l v s

1527

SAINT-SERNIN.

CC, 494. — Le commencement du registre manque).

Peyre Crosset (libraire), en sa maison; una livra, cinq soulz I l v s

Jehan de Clausa, libraire, en sa maison I l x s

Guyllaume de Clausa (libraire), en sa maison; dix solz x s

James Maistre (libraire), en sa maison, dezenier xv s

Jehan Masse, libraire, en la maison de François La Borderie; dix soulz x s

Peyre Regis, libraire, en sa maison; dix solz x s

Maistre Jehan Chabro (Chabron ou Chevron), librayre, en sa maison; dix soulz x s

Maistre Anricq Court, librayre, en sa maison; una livra, six soulz I l x s

Anthoni Mauri, libraire; cinq solz v s

Estace (Eustache) Mareschal, libraire; dix solz x s

Gaston Recolene, libraire, à l'ostal de Guiraud loste; huic solz viij s

Maistre Jacques Colomes (Colomiez), emprimeur (imprimeur); douze soulz xij s

Arnauld Guilhem, libraire, a lostal de Savada; deux solz ij s

Arnauld Guilhem Du Boys est mentionné comme *imprimeur*, dans le rôle de 1522. Il demeurait alors dans la maison de Johan Galeb ou Galob et n'est pas qualifié de maître.

1528

SAINT-ÉTIENNE.

Johan Fabrol, coulorista (enlumineur d'images, en lad. mayso (la maiso del Mondi, librayre); una livra, quinze sous I l xv s

Cette maison qui appartenait à Jean du Claus, dit le Toulousain *(le Mondi)*, passe à Jean Fabarel, marchand cordier. Il est taxé en conséquence à 4 livres : « *Johan Fabarel, marchand de cordes qza comprada la mayso de la lycorn; quatre lievras.* »

Mestre Pons Coralh, scriptor (écrivain), a lad. mayso (des héritiers de Peyre del Sol); detz et hoeyt sous xviij s

La mayso de Peyre Motin, vergeur de la gaya sciensa (Pas taxée).

C'est la seconde mention du Collège de la Gaie Science. Comme en

1526, la maison du *vergeur* est exemptée de l'impôt.

Guilhem Perroni (Perrin), librayre, en lad. maiso (de Peyre del Sol); detz et hoeyt sous xviij s

Mestre Johan Dionis (Denys), libraire, en sa mayso; treze sous xiij s

Jaques Moynier, librayre, en lad. mayso (la maison de Bessoni, alle Peyra); una lievra e quinze sous I l xv s

Mestre Johan Julia, librayre, en lad. maiso; cinq sous v s

1528

SAINT-SERNIN.

(Cotisation pour l'hôpital; CC. 486).

Anthoni Bergier, librayre; ses cotisat ij s

Johan de Clauso (librayre); ses cotisat x s

Guilhaume de Clauso, libraire); ses cotisat x s

James Mestre (libraire); ses cotisat ij s

Mestre Henric Court, librayre ij s

Anthoni Mauri, libraire ij s

Jacques Colomies (imprimeur) v s

Anthony Lesmon, librayre i s viij d

1529

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

Jacques Moynier, librayre, en lad. maison (des heretiers de Johan Grosset); una livra I l

Les heretiers de Peyre Vergier (libraire), pour lor maison; una livra I l

Il y a bien *Vergier* au lieu de *Bergier*, comme dans les mentions précédentes. Le *B* et le *V* se confondaient souvent à cette époque.

Jehan Myles, libraire, en lad. maison (des héritiers de Pierre Bergier, d'Angoulême); une livre I l

Mathieu Del Mont et Anthoni Del Mont, en leur maison; dix souz x s

Guillaume Du Puy, relieur, en lad. maison; cinq soulz v s

Anthoni Bousquet, libraire, en la maison de Croset; cinq soulz v s

Aguet, imprimeur, en lad. maison; deux soulz ij s

Nous ne connaissons rien de cet imprimeur. — Comme Arnauld Guilhem Du Boys, il n'est pas qualifié de maître.

Anthoni Barrier, libraire, en lad. maison (des heretiers de Guillaume Durand, pasticier); quatre soulz iiij s

Antoine Barrier ou Barrieur est inscrit précédemment comme relieur de livres, à partir de 1523.

Johan Chasot, librayre, en sa maison; deux sous ij s

Avant d'être libraire, Jean Chasot était relieur. Nous l'avons trouvé dans les rôles en 1523 et années suivantes.

Anthoni Redon, libraire, en lad. maison (de Moss. Arnaud de Pitonibus, capella); deux soulz ij s

Domenge Forgas, relogayre (relieur ?), en la maison de Guillaume Pory; deux soulz ij s

Le scribe a voulu peut-être mettre *religayre* qui signifie relieur. Il y a aussi *relotgaire* qui veut dire horloger, du mot *relotge*, horloge.

Charles Archimbaud, libraire, en sa maison; cinq soulz v s

C'est le même que le relieur désigné sous le nom d'*Archibel*, à partir de 1523.

Anthoni des Blancs, librayre, en sa maison; une livre, dix soulz I l x s

Gouin de Turquis, libraire, en sa maison; deux livres, dix soulz II l x s

Ce libraire avait quitté la maison des héritiers du relieur Penateu où il était primitivement établi pour venir se fixer dans l'immeuble qui lui appartenait depuis quelque temps déjà. Il occupait le local précédemment loué par lui à Guillaume Ysarn et conservait encore comme locataire l'épicière: « *Dona Bernarde Katalana, pouvre femme en lad. maison* » taxée à deux sous seulement.

1529

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

(CC, 487.)

Les héritiers de Pierre Crosset (libraire), en leur maison; quatre livres, vi s. IIII l vi s

Jehan de Clause, librayre, en sa maison; six livres, troys sous VI l iij s

Jaques Maistre (libraire); dezenier, en sa maison; six livres, troys sous VI l iij s

Jehan Masse, librayre, en sa maison; una livra, neff souz I l ix s

Pierre Ragis (ou Regis), librayre, en sa maison; una livra, deux solz I l ij s

Un trou dans la page a fait disparaître les dernières lettres du nom. Nous avons pu le restituer d'après le second registre de la même année.

Jaques Colomiers, Imprimur (imprimeur), en la maison de Jehan Vesignier I l xj s

La demeure de Colomiez est indiquée dans la maison des héritiers de Jean Faure, en 1525.

Jehan (Myles), librayre, en lad. mayson (de Françoys de la Borderie); quatre soulz iiij s

Maistre Jehan Chabron, librayre, en sa maison; dux livres, troys sous II l iij s

Maistre Heinric Court, librayre, en sa maison; quatre livres, six souz IIII l vi s

Anthoine Morin, libraire, en ladite maison (des héritiers de Secundis); una livra, neff soz I l ix s

Eustache Mareschal, librayre, en ladite mayson (de Messire Helias, prebstre); una livre, deux soulz I l ij s

Meistre Jehan Domayseu, Imprimur (imprimeur), en ladite maison (la même maison occupée par Maréchal et appartenant à Messire Hélie, prêtre); una livra, dus soulz I l ij s

Il s'agit ici de *Jean Damoysel*, dont on connaît plusieurs impressions. Nous avons trouvé le nom de *Jehan Damoyseu*, dans des registres antérieurs, notamment en 1519 dans celui de Saint-Étienne, mais sans profession indiquée. Comme le Marquis de Castellane dans son *Catalogue chronologique de l'imprimerie à Toulouse* ne cite pas d'impression de Damoysel avant 1529, nous n'avons pas cru pouvoir identifier ce nom avec celui de notre imprimeur. Ce n'est qu'à partir de 1522, date à laquelle nous trouvons son nom associé avec ceux d'Arnauld Guilhem du Boys et d'Eustache Maréchal, que nous pouvons avec certitude faire remonter son exercice.

En 1526, il imprimait le livre suivant de format in-4 : « *Arnaldi Contadis Narbonensis... in Bonorum possessiones tractatus* ». Comme Arnauld Guilhem du Boys, il se servait des fontes de J. de Guerlins et nous paraît avoir été commandité par Maréchal dans la maison duquel il travaillait.

(Voir, à l'année 1522, la note concernant Arnauld Guilhem du Boys, son ancien associé.)

Combz, Imprimur (imprimeur), en la maison de Gran Johan ; quatre soulz iiij s

On ne connaît aucune impression portant le nom de cet imprimeur. Nous ferons remarquer qu'à l'exemple d'Arnauld Guilhem du Boys et d'Aguet, il n'est pas maître.

Anthoine Lesmont, librayre en ladite mayson (des héritiers de Balarot) ; quatorze solz xiiij s

1529

SAINT-SERNIN-LE TAUR.
2e registre : CC, 471.

Les heretiers de Pierre Croset (libraire) en leur maison ; una livra, ung soulz I l i s

Johan de Clauso, libraire, en sa maison ; una livra, sinc soulz I l v s

Jacques Maistre (ou Mestre) librayre, en sa maison ; douze soulz xij s

Jehan Masse, librayre, en sa maison ; hoeyt soulz viij s

Pierre Regis, libraire, en sa maison ; hoeyt soulz viij s

Anthoine Monestiers, librayre, en la maison de Jehan Reseguier v s

Maistre Pierre Chabron, librayre en sa maison ; hoeyt soulz viij s

Maistre Henric Court, librayre, en sa maison ; una livra, sinc sous I l v s

Anthoine Morei (ou Maurin), librayre, demor. à la maison susd. de Secundis iij s

Maurin fut exempté comme stationnaire de l'Université, suivant la note qui suit : « *Dictus Mauri fuit declaratus exemptus, quia stationarius Universitatis cum requesta in Xma novembris Milles. Vcm xxix, in composito approbata...* DE CRUCE. »

Heustache Mareschal, librayre, a lad. maison de Messire Helias ; hoeyt soutz viij s

Maistre Jehan (*le nom est laissé en blanc*), librayre, dans la maison de Messire Helias ; hoeyt soutz viij s

Maître Jehan est Jean Damoysel, imprimeur et en même temps libraire comme Jean Grand Johan et J. Faure. Il ne peut y avoir d'erreur

sur sa personne; il est identifié par la mention du précédent registre, dans lequel il est inscrit comme imprimeur et dans la même maison.

Mestre Jehan Colomies, imprimeur, en sa maison ; detz sous x s

Il y a erreur évidente de prénom, c'est *Jacques* qu'il faut lire.

Anthoyne Lesmont, librayre, en lad. mayson (des héritiers de Balarot); six soulz vi s

1530

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES.

Jacques Molinier, libraire, a ladicta maison (des héritiers de Johan Grosset) ; dos livras, dex et sept sos II l xvij s

Johan de Milles, libraire, en lad. maison (des heretiers de Peyre Bergier); tres livras, douze soulz III l xij s

Senhers Mathieu Del Mont et Anthoni Del Mont (libraire), en lor maison; una livra, dix et sept sous I l xvij s

Guilhem du Puy, libraire, en lad. maison (de Moss. l'oficial de Lumbes); quatorze soulz xiv s

Anthoni Bosquet, reliayre, en la maison de Croset; sept soulz vij s

Aguet, imprimeur, en lad. maison ; quatre soutz iiij s

Sa demeure est indiquée à côté du Collège de Foix.

Anthoni Barriera, (relieur), en lad. maison (des heretiers de Guilhem Durant, pasticier) ; sept sous vij s

Jehan Chasot, librayre, en sa maison ; quatre sous iv s

Anthoni Redon, libraire, en lad. maison (de Moss. Arnauld de Pitonibus capela) ; quatre soutz iv s

Charles Archibel, libraire, en sa mayso; quynze sous xv s

Anthoni dels Blancs, libraire, en sa maison ; sinq livres V l

Gouy de Turquis, en sa maison, libraire; hoeyt livres, douze soulz VIII l xij s

1530

SAINT-SERNIN-LE TAUR.

(CC, 488).

Les héritiers de Pierre Crosect (libraire), en leur maison ; una livra I l

Maistre Anthoane du Monestiers, librayre, en ladite maison (des héritiers de Pierre Crozet), viij souz viij s

Jehan de Clauso, librayre, en sa maison ; una livra, sinq souz I l v s

Jaques Meistre, librayre, en sa maison, douze soulz xij s

Jehan Masse, librayre, en sa maison ; huit souz viij s

Pierre Ragis (ou Regis); huit sous viij s

Regis présenta une requête en réduction d'impôt. On le diminua de moitié, soit quatre sous tournois. « *Dictus Ragis fuit diminutus de quatuor solidis t. secundum requestam, die XVe septembris, M^e V^cc XXXe*. DE CRUCE. »

Jaques Colomiers, Imprimur (imprimeur), en la mai-

son de Jehan Vesignier ; six sous vi s

Jehan Champs, libraire, en lad. maison (de Françoys de la Borderie) ; quatre souz iiij s

Maistre Jehan Chabron, librayre, en sa maison ; douze sous xij s

Maistre Henric Court, librayre, en sa maison ; una livra, sinq sous I l v s

Eustache Mareschal, librayre, en lad. maison (de Messire Helias, prebstre, collègue de Sancta Katherina) ; huit souz viij s

Combz (ou Cambz), imprimeur, en ladite maison (des héritiers de Pierre Chavany) ; quatre sous iiij s

Gaston Recolena, librayre, en la maison de Guiraud Cousin ; six souz vi s

Anthoine Lasmons (ou Lesmon), librayre, en ladite maison (des héritiers de Balarot) ; una livra I l

1531

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

(CC, 427.)

Jacques Moinier, libraire, a lad. maison (de los hereties de Johan Grosset) ; dezanen sos et scieis xix s vi d

Johan Milles, libraire, a lad. maison (de los hereties de Pierre Bergier) ; una lievra, scieis sos I l vi s

Mathieu Del Mon et Anthoni Del Mon (libraires), a lor maison ; dezenen sos et scieis xix s vi d

Guilhem du Puy, libraire, à lad. maiso (de Moss. l'official de Lumbes) ; scieis sos et scyeis vi s vi d

Anthoni Bosquet, libraire, en la maison de Crozet ; scieis sos et sieis vi s vi d

Aguet, imprimeur, en lad. maiso ; tres sous iij s

Nicolas Bilhard (ou Vilhard), en ladicta maiso, Imprimur (imprimeur) ; tres s. iij s

Çette mention concerne Nicolas Vieillard. Le docteur Desbarreaux-Bernard qui a consacré une monographie spéciale à cet imprimeur, ne fait commencer son exercice qu'en 1534. Vieillard est surtout connu pour avoir publié les *Annales de Foix* de Guill. de la Perrière eu 1539. C'était du reste un pauvre imprimeur. Les livres sortis de ses presses ne brillent guère par la beauté du tirage, ni de ses caractères, généralement empâtés ou usés.

Johan Chasot, libraire, en sa maison, tres sos iij s

Anthoni Redon, librayre, en lad. mayson (de Moss. Arnaud de Pytonibus, capela) ; tres sos iij s

Anthoni Barrieres, libraire, en lad. maison (de Senher Johan del Puech, marchant) ; sinc sos v s

Anthoni Laimon, libraire, en la maiso de M[e] Nicholau Argitie ; quatre sos iiij s

Mestre Guillem Perri (ou Perrin), libraire, en sa maison ; sinc sos v s

Anthoni des Blancs, libraire, en sa maison; una lievra, dezauan sos I l xix s

Mestre Guonyn de Turquis, en sa maison, libraire; tres lievras, sinc sos III l v s

Vidal de France, Imprimur (imprimeur), en sa maison; quatre sos iiij s

Le nom de cet imprimeur est inconnu aux bibliographes. Il demeurait dans la dizainerie de Philippe Morand.

Simon, lo libraire, en lad. bordes (las bordetes deld. coliège de Mon lasur); dos sos et scieis II l vi s

Bordes, bordetes : **petites maisons, échoppes.**

Les documents que nous venons de mettre en lumière permettent de suivre pas à pas les progrès de l'imprimerie à Toulouse. A partir de 1480, jusques dans les trente premières années du xvie siècle, nous constatons la présence de quinze imprimeurs exerçant dans la capitale du Languedoc : 1° Johann Parix, de 1480 à 1489 (quatre mentions); 2° Hainrich Mayer, de 1488 à 1489 (trois mentions); 3° Mathelin Baylet, contre-maître d'atelier ou prote du précédent, en 1489 (une mention); 4° Stephen Clébat, fondeur en caractères et imprimeur, associé de Johann Parix, en 1489 (deux mentions); 5° Johan Grand Johan, libraire et imprimeur de 1497 à 1519 (huit mentions); 6° Jean Faure, libraire et imprimeur, de 1510 à 1525 (quatre mentions); 7° Jean de Guerlins, de 1519 à 1521 (trois mentions); 8° Arnauld Guilhem du Bois, imprimeur et libraire, de 1522 à 1527 (deux mentions); 9° Jacques Colomiès, de 1525 à 1530, (sept mentions); 10° Aguet, de 1529 à 1531 (trois mentions); 11° Combz, ou Cambz 1529 et 1530 (deux mentions); 12° Jacques Damoysel, imprimeur et libraire en 1529, (deux mentions); 13° Nicolas Vieillard, en 1531 (une mention); 14° Vidal de France, en 1531 (une mention). Nous y ajoutons comme 15e et dernier, Eustache Maréchal, qui de libraire en 1521, devient imprimeur par la suite (dix mentions).

La librairie avait pris un essor et un développement considérables. Nous avons relevé près de cinq cents mentions concernant des libraires ou des stationnaires. Le docteur Desbarreaux-Bernard en a donné à peine un cent, et encore plusieurs noms sont-ils mal lus.

Nous n'avons eu garde d'omettre les relieurs, ces intéressants auxiliaires du livre. On ne trouve que dix-sept mentions sur ces artistes dans l'ouvrage du bibliographe toulousain. Nous en fournissons plus de soixante-dix.

Enfin, pour les enlumineurs qui disparaissent peu à peu dès le commencement du XVIe siècle et sont remplacés à dater de 1520 par des coloristes ou barbouilleurs d'images, nous doublons le chiffre des mentions déjà connues. En y ajoutant sept indications d'écrivains et deux coloristes, nous arrivons à cinquante citations.

Nous n'avons pas compris les miniaturistes dans ce tableau, ne voulant pas empiéter sur les recherches spéciales que M. Roschach, a pu faire sur les artistes de Toulouse. Ils sont généralement désignés sous le nom de « *pinctres* » et nous n'avions pas les éléments pour pouvoir distinguer les peintres en tableaux, en vitraux, ou autres d'avec ceux en miniature. Nous n'avons fait d'exception que pour deux d'entre eux « *Laurens le pintre* » et « *Mathieu Cousin* », qui sont désignés comme étant en même temps enlumineurs.

Nous avions commencé à relever les noms des « *cartayres* » ou papetiers qui se trouvent disséminés en assez grand nombre dans ces registres, mais en présence de l'impossibilité où nous nous trouvions de distinguer les fabricants de papier (1) auxquels on eût pu attribuer

(1) Il y avait plusieurs moulins où l'on fabriquait le papier dans les environs de Toulouse ou dans sa sénéchaussée. Nous en avons noté dans les localités suivantes : à Muret, à Buzet, à Saint-Sulpice-de-Lézat, à Cintegabelle, à Montgiscard et au Fourg. Nous avons trouvé ces noms dans un ordonnancement de paiement pour la visite de réparations faites aux dits

une marque ou un filigrane, d'avec les revendeurs ou simples colporteurs (1), nous n'avons retenu que ces deux mentions plus précises que les autres :

moulins qui dépendaient du domaine royal. Voici le texte de cette pièce inédite qui fait partie de notre collection :

Franciscus de Rochechouart, miles, dominus de Campo Denario, de Mota, de Javerzaco, et de Sancto Amancio, Consiliarius et Cabellanus ordinarius domini nostri Regis ejusque Senescallus Tholosanus et Albiensis, nobili viro Johanni de Monteforti thesaurario Regis et receptori ordinario senescallie predicte Tholose, Salutem. Vobis comictando mandamus quatenus de denariis Regis vestre recepte anni finiti ad sanctum Johannem Baptistam ultime preteritum, tradatis, solvatis et liberetis Paquerio Gilaberti locum tenenti magistri operum et reparacionum regiarum predicte senescallie Tholose summam triginta duarum librarum turonensium sibi per nos taxatam et per vos exsolvi ordinatam pro sexaginta quatuor diebus quibus tamquam locum tenens sepedicti magistri operum suis sumptibus vacavit in visitando reparaciones anno predicto factas in molendinis et paperiis dicte senescallie videlicet apud locum de Murello per undecim dies mensibus jullii, septembris et januarii M. V^{e} iij ; apud Buzetum et Sanctum Suplicium mensibus jullii, augusti, septembris et novembris eodem anno, viginti quinque dies apud Sanctam Gavellam ; novem in Montegiscardo, unum pro Furno Regis necnon per totum comitatum Convenarum in comitiva Petri Vitet commissarii vestri ubi vacavit decem octo dies ad racionem x. s. t. pro qualibet die ascendentes ad dictam summam quam sibi taxavimus et taxamus per partes predicte provincie Regis. Quoniam illas reportando cum quictancia dicti Gilaberti dicta summa xxxij libr. in vestris alocabitur compotis et de vestra deducetur recepta per quos decebit supplicando dominos Camere Compotorum ut ita appunctant et vellint. Datum Tholose prima febrarii, anno domini millesimo quingentesimo tercio. (Approbo raturam).

(Suivent les signatures.)

J. Chavanhaci, *Jud. (Judex) M. (Major).* — *Catherinus*

Campitistanne, *Regis advocatus.* — *Constat de taxato.* Roqueti (ou Rogueti)

Au dos on lit cet acquit :

Je, Pasquier Gilebert, lieutenant du maistre des euvres et reparacions de la seneschaussée de Tholose cognois et confesse avoir eu et receu de syre Jehan de Montfort, trésorier de Tholose, la somme de trente-deux livres tournois a moy tauxée pour les causes et raisons contenues de l'autre part. De la quelle somme xxxij l. tourn. suis contant et bien paié. Fait à Tholose, soubz mon seing manuel. le xve de fevrier lan mil cinq cens et quatre.

Gilabert, lieut. senesc.

(1) L'un de ces revendeurs sans sou, ni maille, se nommait « *Johan de Vivies* ». Il est porté dans le registre de la Daurade, année 1484, et ne paye pas sa taxe. Aussi le receveur a-t-il inscrit à côté : « *Nichil habet* ». ; il ne possède rien.

1499

DALBADE

Bernard Costa q. fa lo papié. I l

G. (Glaude ou Claude) q. fa lo papier et Simon le Molenier que demora a lostal de Alary Roge ; p. Simon ; detz solz et p. Glaude ; cinc solz. xvs.

Quant aux parcheminiers *(pergaminiers)* dont nous avions remis au docteur Desbarraux-Bernard une première liste qu'il a publiée dans son histoire de l'*Établissement de l'Imprimerie en Languedoc*, (pag. 404-406), le nombre en était tellement grand qu'il aurait grossi, sans grand intérêt pour l'histoire de l'imprimerie, les pages de cette notice. Nous y avons donc renoncé.

Il est bon au surplus de ne pas lasser la patience de nos lecteurs, que nous avons mise à contribution, aussi nous arrêtons-nous là pour le moment.

A. CLAUDIN.

LES LIVRES

DES

FEMMES BIBLIOPHILES

(SUITE)

MARIE DE MÉDICIS

Cette Reine, peu sympathique et qu'on appelait en France « la grosse marchande de Florence », avait cependant le goût des lettres et des arts. Sans parler de sa munificence à l'égard de Gombault, due à d'autres causes à ce que nous apprend Tallemant des Réaux, dont les médisances nous donnent la clef de l'Endymion, curieux roman de ce poète, on sait qu'elle protégea et fit travailler Rubens. Elle aima les beaux livres et devait, à ce titre seul, figurer dans notre galerie. Les siens sont moins précieux par leur provenance que comme monuments d'une époque qui marque dans l'art de la reliure une transition dont l'étude est intéressante, dit M. Quentin Bauchart.

Les livres de cette reine, parvenus jusqu'à nous, sont de deux sortes : il en est dont les reliures, dans le genre de ceux de De Thou, sont d'une richesse remarquable.

M. Quentin Bauchart en a donné une description détaillée accompagnée d'un fac-simile.

On attribue ces reliures au dernier membre de la famille des Eve ; Henri le Duc, qui avait alors la charge de relieur ordinaire du roi, y prit sans doute une large part.

Le catalogue des livres retrouvés, figure dans les *Femmes Bibliophiles* (t. Ier, p. 181), pour 35 numéros ; voici ceux que nous avons notés de notre côté :

BRIGIDE (Sainte). *Prophétie ; Paris,* 1611 ; in-8, mar. (Yéméniz, 1867.)

COSTE (Hilarion). *Éloges des dames illustres en piété ; Paris,* 1630 ; in-4, mar. (Behague.)

FAUCHET (Claude). *Origine des chevaliers; Paris,* 1600 ; 1 vol. in-8, mar. (Cigongne.)

MARILLAC (Michel.) *Psaumes de David ; Paris,* 1625 ; in-8, mar. (Pichon, 1869.)

MATHIEU (Pierre.) *Histoire de France; Paris,* 1605 ; 1 vol. in-4, mar. (Ach. Sellière, 1890.)

MATTHIEU (Jean-Baptiste.) *Éloge historial de Marie de Médicis, Paris,* 1626 ; in-8, vélin.

Belle reliure reproduite dans l'histoire de la bibliophilie. (Voir la pl. XLIV, Techener J., 1865.)

Recueil chrestien. Paris, 1611 ; in-8, mar. (Yéméniz, n° 933.)

Recueil chrestien. Où sont vne Prophetie de Sainte-Brigide... Paris, 1611 ; 1 vol. in-8, mar.

Exemplaire portant sur les plats et au dos des lis couronnés ; offert à 1.000 fr. (Morgand, 1878.)

Thesaurus Evonymi Philiatri de remediis ; Lugduni, 1555 ; in-16, veau. (Voir *Cabinet d'un curieux*, p. 14.)

ANNE D'AUTRICHE ET LOUIS XIII

On rencontre parfois des volumes offrant les insignes de la mère de Louis XIV et de son triste époux.

Indiquons d'abord ceux que nous présentent divers catalogues ; ils sont l'objet de vives convoitises de la part des bibliophiles :

Barnaud (Nic.) *Le Cabinet du roi de France, attribué à..., s. l.* 1581 ; in-8, mar. bleu. (Catalogue Cigongne, 1861, numéro 2504.)

Caussin. *Apologie pour les religieux de la compagnie de Jésus ; Paris,* 1644 ; in-12, vélin. (Béhague, n° 1564.)

Chocquet (Loys). *L'Apocalypse de St Jean Zébédée : Paris,* 1541 ; in-folio. (6.430 fr., vente Beckford, 1883, numéro 1136.)

Corozet (Gilles.) *Divers et mémorables propos des nobles et illustres hommes ; Lyon,* 1558 ; in-16, mar. bleu, (Vente Huillard, 1870, numéro 840.)

Un exemplaire, provenant de la bibliothèque de M. Odiot, fait partie de celle du baron James de Rotschild. (Catalogue numéro 1777, t. II, p. 295, avec un fac-simile de cette reliure.)

Des Accordz (Le seigneur). *Les Bigarrures* (par Tabourot) ; *Paris,* 1583 ; in-16, mar. bl. foncé. (18 l. st., vente Libri, 1862, numéro 522.)

Discours en forme de dialogue ; Paris, 1570 ; in-8, mar. rouge. (2.010 fr., vente Chartener, 1885.)

Gruget (Claude). *Les diverses leçons de Pierre Messie ; Paris,* 1572 ; in-16, mar. (Fontaine, 187, inscrit à 1.100 fr.)

Ce volume avait paru à la vente Huillard, 1870. Offert à 1.250 fr. Morgand, 1876.

Lavardin (Jacques de). *La Célestine fidellement repurgée et mise en meilleure forme ; Paris,* 1627 ; in-12, mar. bleu. (395 fr., vente Yéméniz, 1867, numéro 1979.)

Morus (Thomas.) *Description de l'Isle d'Utopie ; Paris,* 1550 ; in-8, mar. bleu. (1.500 fr., vente Brunet, 1868, numéro 116, et 9.100 fr., vente Laroche-Lacarelle, 1888.)

Olympe (Le Grand). *Hystoires poétiques du prince de poésie ; Paris,* 1537 ; in-8, mar. citron. (Vente Brunet, 1868, numéro 225.)

Questions diverses et responses d'icelles traduites du Tuscan en Françoys; Lyon, 1570 ; in-16, mar. bleu. (Catalogue Cigongne, 1861, numéro 2167.)

RABELAIS. *Œuvres, s. l.*, 1553 ; 2 vol. in-16, mar. citron. (Vente Chedeau, 1865, numéro 824.)

Silius Italicus de Bello punico... ; *Parisiis,* 1618 ; in-4, mar. (J. Techener, 1865.)

THYARD (Ponthus de). *Léon Hebreu, de l'Amour* ; *Lyon*, 1551 ; in-8, mar. noir. (460 fr., vente Didot, 1878, numéro 842.)

VIGENERE (Blaise.) *Les Annales de Pologne; Paris,* 1573 ; in-4, mar. (Pichon, 1869.)

ANNE D'AUTRICHE

Les livres qui furent reliés après la mort de Louis XIII sont justement recherchés ; ils attestent le goût qu'avait la régente pour des volumes de choix, goût que Mazarin avait sans doute fait partager à la Souveraine sur laquelle il exerçait un empire absolu ; nos recherches nous en ont fait connaître un certain nombre que nous enregistrons ici :

ARIOSTE. *Roland furieux; Paris,* 1615 ; 1 vol. in-4, mar. (Solar.)

APOLINARIS SIDONII. *Opera ; Parisiis,* 1609 ; in-8, mar. Belle reliure avec la cordelière de veuve ; plats et dos semés à l'infini du double A couronné et de fleurs de lys. (Cabinet d'un curieux, p. 30).

BOCCACE. *Des dames de renom ; Lyon,* 1551 ; in-8, mar. (Cigongne, nº 2819.)

BOCCACE. *De la généalogie des Dieux ; Paris,* 1498 ; mar. bl., riches compart. (980 fr. Yéméniz, 1867, nº 2913.)

Epistolæ et Evangelia... ; Parisiis, 1647 ; in-8, mar. (J. Techener 1865.)

Clairmont (De la Roque de). *Œuvres ; Paris,* 1619 ; in-12, mar. rouge. (Cat. Cigongne 1861, nº 909.)

Cauvigny (François de). *Réfutation de l'Astrologie judiciaire ; Paris,* 1623 ; in-8, mar. rouge. (Cat. Cigongne, 1861, nº 301.)

Crenne (Helisennc de). *Œuvres ; Paris,* 1560 ; 2 vol. in-16, mar. bleu. (650 fr., vente Yéméniz, 1867, nº 2385.)

Coeffeteau (Nic.). *Œuvres ; Paris,* 1622 ; in-folio, mar. (Sellière, 1890).

Ce volume s'était montré à la vente J. Techener, en 1865.

Coquillart (Guillaume). *Œuvres ; Paris,* 1546 ; in-16, mar bleu. (Vente Brunet, 1868, nº 275).

Des Marets (de Saint-Sorlin). *Œuvres poétiques ; Paris,* 1641 ; in-4, mar. (Offert à 800 fr., Fontaine, 1875).

Epistolæ et Evangelia... ; Parisiis, 1647 ; in-8, mar. (Ex. de dédicace, L. Techener, 1887).

Ce volume avait figuré à l'une des ventes de J. Techener en 1865, nous l'avons revu à la vente Danyau, 1872.

François de Sales. *Introduction à la vie dévote ; Paris,* 1651 ; in-8, mar. Ex. de dédicace, riche reliure. (De Bure, 1848).

Fernandez (Le Père). *La vie du parfait religieux ; Paris,* 1654 ; in-8, mar. (Vente H. de ***, 1885).

Godeau (Antoine). *Paraphrases des Psaumes de David ; Paris,* 1648 ; petit in-4, mar. rouge, (360 fr., vente Pichon, 1869, nº 9.)

Le Gauffre (Thomas). *Vie de Claude Bernard ; Paris,* 1642 ; in-8, mar. (Destailleur, 1891.)

La Chambre (de). *Les Charactères des passions ; Paris,* 1640 ; 3 vol. in-4, mar. rouge. (Cat. Cigongne, 1861, nº 189.)

J. Lipsi. *Politicorum, sive doctrinæ, libri* vi (Lefèvre-Dallerange, 1851.)

Office (L') de la semaine-Sainte; Paris, 1628 ; in-8, mar. rouge, (255 fr. Vente Yéméniz, 1867, n° 123.)

Phelippeau (J.). *Ouvrage des Saints... ; Paris,* 1638 ; in-8, mar. Ex. de dédicace. (Destailleur, 1891).

Sanguin (Claude). *Heures en vers Français... ; Paris,* 1640 ; in-4, mar. (L. Techener, 1887.)

Sainte-Marthe *Histoire de la maison de France ; Paris,* 1647 ; 2 vol. in-folio, mar. (Un amateur anglais, 1882).

Saint-Martin (Antoine). *Les conduites de la grâce ; Paris,* 1645 ; in-4, mar. Ex. de dédicace (Ach. Sellière, 1890).

Sainte Thérèse. *Œuvres ; Paris,* 1645 ; in-4, mar. (Roger du Nord, 1884).

Ursins (Juvénal). *Histoire de Charles VI..., Paris,* 1653 ; in-folio, mar.

Belle reliure. La dentelle, ainsi que le dos, sont ornés du monogramme de la reine, alternant avec des fleurs de lis. (L. Techener, 1887.)

Valmor. *Les Triomphes de Louis XIII ; Paris,* 1649 ; grand in-folio, mar. rouge, (400 fr., Didot, 1878, n° 703.)

DUCHESSE DE MONTPENSIER

La duchesse de Montpensier, si connue sous le nom de la Grande Mademoiselle, trouva au milieu d'une vie fort agitée le temps de former une bibliothèque qui occupe une place très distinguée parmi celles du xviie siècle.

On ne saurait citer qu'un petit nombre de ces volumes que possèdent des collections particulières et qui

se sont montrés en vente publique; heureusement la Bibliothèque Nationale a pu en placer un certain nombre dans sa réserve et parmi ceux-ci on remarque deux exemplaires de l'édition originale du recueil de portraits, dont nous avons noté l'adjudication au prix de 15.080 fr. à la vente du baron Laroche-Lacarelle, 1888, numéro 510, lequel avait payé ce volume 14.000 fr. à la vente Turner.

Les livres de la Grande Mademoiselle sont reliés avec solidité et une simplicité qui n'exclut pas l'élégance. Quelques-uns portent, à côté de ses armes : « De France au lambel d'argent à trois pendants », son chiffre couronné, entouré de palmes, et ont la tranche ciselée et peinte. Tous sont reliés en maroquin rouge à l'exception d'une imitation de Jésus-Christ sortie évidemment des mains de Le Gascon.

Une énumération des livres de la duchesse comprend 80 articles notés par M. Quentin Bauchart; de divers autres côtés on peut signaler en outre :

Airs et vaudevilles de Cour; *Paris*, 1665; in-12, (catalogue Cigongne, 1861, numéro 1223 ; Huillart, 1870, numéro 518.)

David. *Poème héroïque, s. l. ;* 1660; in-8. (Adjugé à M. Parran pour 3.000 fr., à la vente du comte de la Béraudière.)

Ce volume a été payé 3.100 fr. à la vente Delbergue-Cormont, en 1883.)

Un fac-simile de cette reliure figure au t. Ier, p. 259, des femmes bibliophiles.

Beurrier (Abbé.) *Homélies, prosnes ; Paris,* 1675 ; in-4, mar. (Destailleur, 1891.)

Bossuet. *Traitez du libre-arbitre ; Paris,* 1731 ; in-12, mar. (Yéméniz.)

Divers ouvrages de piété tirés de saint Cyprien... Paris, 1664 ; in-8, veau. (Roger du Nord, 1884.)

GUICHENON. *Histoire généalogique de la maison de Savoye, s. l....* ; 1660 ; 2 vol. in-folio. (1.515 fr., vente Turner, 1887, numéro 458 ; offerte au prix de 2.500 fr. sur un des catalogues de la librairie Morgand.)

JOINVILLE. *Histoire de saint Louis ; Paris,* 1617 ; in-4, mar. (A.-F. Didot, 1883.)

LAURI (Jacobi.) *Antiquæ urbis Romæ splendor ; Romæ,* 1612 ; 3 vol., in-folio. (Vente Libri, 1859, numéro 1.389.)

LESTANG (Antoine.) *Histoire des Gaules...; Bourdeaus,* 1618 ; in-4, mar. (L. Techener, 1887.)

LUYNES (Le duc de.) *Divers ouvrages de piété tirés des Saints-Pères et traduits par... ; Paris,* 1664 ; in-8. (Vente Roger du Nord, 1884, numéro 30.)

MONTPENSIER (Mlle Anne-Marie-Louise de). *La relation de l'Isle imaginaire ; Bordeaux,* 1659 ; in-8. (Vente Roger du Nord, 1884, numéro 333.)

Recueil de portraits et éloges en vers et en prose ; Paris, 1659 : in-8 de 192 pages, mar. r. (3e édition de ce célèbre recueil) ; la première édition imprimée à Caen en 1659, sous le titre de *Divers Portraits,* ne fut tirée qu'à 30 exemplaires. L'édition que nous citons renferme plus de 100 portraits au lieu de 59 que contient l'édition originale. (Laroche-Lacarelle, 1888. — Voir une longue note à ce catalogue, numéro 510.)

Notons en passant qu'une édition nouvelle a été publiée à Paris en 1860 avec des notes par M. Edouard de Barthélemy.

PATIN (Ch.). *Relation de voyages en Allemagne* ; *Lyon,* 1676 ; in-12, mar. (Grangier de la Marinière, 1883.)

Scudéry, *La Comédie des Comédiens; Paris,* 1636; in-8, mar. (Cigongne.)

Strada (F.) *Histoire de la guerre de Flandre*; *Paris,* 1650; 2 vol. in-folio, mar. (Radziwill, 1865.)

Virgile. *L'Eneïde* traduite en vers; *Paris,* 1658; 2 vol. in-4, veau. (Morgand, 1891.)

MADAME DE MAINTENON

Madame de Maintenon ne songea jamais à former à une bibliothèque; ce fut dans un âge déjà assez avancé qu'elle réunit quelques volumes se rapportant pour la plupart à des questions religieuses.

Les amateurs les recherchent, à cause de la célébrité de la femme qui régna sous le grand roi. Quelques-uns de ces volumes portent ses armes personnelles : De gueules, au lion d'hermine armé lampassé et couronné d'or. Les autres portent une croix fleurdelisée surmontée d'une couronne royale fermée.

M. Quentin Bauchart a dressé le catalogue de ces volumes qui ont figuré dans diverses ventes; nous avons de notre côté noté les suivants :

Adjuration du luthéranisme (par la princesse Éléonore-Charlotte de Würtemberg)... *Paris,* 1702; in-12, veau. (J. Techener, 1865.)

La Sainte Bible. Mons, 1703 ; 8 vol. in-12, mar. (Lambert 1884.)

Bossuet. *Conférence avec M. Claude..., Paris,* 1682; in-12, mar. r.

Exemplaire portant sur un des feuillets de garde son nom écrit de sa main et sur les plats la croix de la maison de Saint-Cyr. (La Roche-Lacarelle, 1888.)

Bussy-Rabutin. *La vie de Madame de Chantal ; Paris,* 1697 ; in-12, mar. (Morgand, 1891).

Cantique des Cantiques ; Paris, 1694 ; in-8, mar. (La Roche-Lacarelle, 1888).

Choisy (L'abbé de) *Histoire de Philippe de Valois ; Paris,* 1688 ; in-4, mar. (Morgand, 1891).

Choisy (L'abbé de). *Vie de saint-Louis ; Paris,* 1689 ; in-4, mar. (Fontaine, 1877).

Cordemoy, (L'abbé de). *Lettres sur divers sujets... Paris,* 1702 ; in-12, mar. (Pichon, 1869).

De Monceau (Gérome). *Histoire de sainte Christine ; Paris,* 1703 ; in-8, mar. (Destailleur 1891.)

Gervaise (J.). *Description du royaume de Macaçar ; Paris,* 1688 ; in-12, mar. (L. Techener, 1889).

Histoire de la reine Marthesie, (sans lieu ni date) ; in-12, mar. (Comte de L..., 1866.)

La Chétardie. *L'apocalypse expliquée ; Paris,* 1701 ; in-4, mar. (Morgand, 1878.)

Le Roux (L'abbé). *Concorde des quatre Évangélistes ; Paris,* 1699 ; in-8, mar. Ex. de dédicace. (A.-F. Didot, 1883).

Le Masson. *Éclaircissement sur la vie de Jean d'Aranthon d'Alex ; Chambéry,* 1699 ; in-8, mar. (Morgand, 1876.)

Racine. *Athalie ; Paris,* 1691 ; in-4, mar. (Cigongne).

Pavillon (Estienne). *Œuvres ; Amst.,* 1747 ; 2 vol. in-12, veau. (Comte de L..., 1866.)

Pie. *Les devoirs de la Vie Civile ; Paris,* 1681 ; in-12, mar. Armes de Louis XIV, signature de M[me] de Maintenon sur le frontispice. (Destailleur, 1891).

Sainte Marthe. *Histoire de Saint Grégoire le Grand ; Rouen,* 1697 ; in-4, mar. (Mis à 300 fr., Fontaine, 1872), n° 6206.

N'oublions pas un exemplaire de la traduction de l'*Imitation,* (par l'abbé de Choisy), volume qu'une circonstance particulière signale à l'attention des amateurs. En tête des exemplaires qui furent les premiers livrés à la publicité se trouvait une vignette représentant une femme à genoux et au-dessous ces paroles extraites du *Psalmiste : Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam ;* on s'aperçut que le public pourrait bien compléter le verset : *et concuspiscet rex decorem tuum,* et l'image compromettante fut promptement remplacée par une gravure insignifiante. Mme de Maintenon possédait un exemplaire du premier tirage, lequel, après avoir passé par diverses mains, se montra à la vente Ch. Nodier, en 1844, où il fut adjugé à 67 fr.

MADAME DE MONTESPAN

Mme de Montespan n'a pas le droit d'être rangée parmi les femmes bibliophiles ; elle eut cependant quelques livres, mais ils ont presque tous disparu et M. Quentin Bauchart n'a pu, malgré tous ses efforts, retrouver la trace que de six d'entre eux. Ce sont d'ailleurs des livres du genre le plus sérieux.

Il faut distinguer les *Psaumes de David,* 1698, qui ont passé, au prix de 3.000 fr., de la bibliothèque du comte de la Béraudière, 1883, dans celle de M. Parran ; c'est une édition que Mme de Montespan avait fait imprimer pour son usage personnel et qui ne fut tiré qu'à très petit nombre, on prétend qu'on n'en connaît aujourd'hui que trois exemplaires.

Les *Œuvres diverses* d'un auteur de 7 ans (le duc du Maine), volume que recommande une préface due à Racine (voir Nodier, *Mélanges extraits d'une petite*

Bibliothèque), ont figuré à la vente du roi Louis-Philippe et trouvé amateur au prix de 700 fr.

Fénelon. *Explication des maximes des saints; Paris*, 1697; in-12, mar. (Chedeau)

Loza (François). *Vie du bienheureux Grégoire Lopez; Paris*, 1674; in-12, veau. (Voir *Cabinet d'un curieux*, p. 80.)

MARIE-ADÉLAÏDE DE SAVOIE

Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, née en 1685, épousa en 1696, n'ayant pas encore 12 ans, Louis, duc de Bourgogne, fils du grand dauphin.

Nous n'avons pas à nous occuper ici du rôle qu'elle joua à la cour de Louis XIV; nous dirons seulement qu'elle aimait les livres; ceux qu'elle réunit se rapportent surtout à des objets sérieux et font partie du domaine de la théologie et de l'histoire; ils sont d'ailleurs d'une belle condition, justement recherchés des amateurs et se paient très cher dans les ventes publiques.

On attribue à Boyet ces jolies reliures.

M. Quentin Bauchart a recherché avec le plus grand soin les livres de la duchesse de Bourgogne dont on ne peut retrouver la trace. Il en a dressé une liste qui ne comprend pas moins de soixante articles.

Nous indiquons d'après lui ceux de ces volumes qui, en vente publique, ont dépassé le prix de 1.000 fr.

De l'Imitation de Jésus-Christ, 1706, 1.100 fr. (Vente du comte Octave de Behague.)

Fénelon. *Explication des maximes des saints*, 1698; (1.010 fr., vente du comte Roger du Nord.)

Fleury. *Mœurs des Israélites*, 1690; cet exemplaire vendu 1.350 fr. à la vente J.-Ch. Brunet, a atteint 4.900 fr. à celle de M. Lebœuf de Montgermont, prix excessif et

qui est dû à la concurrence acharnée de deux bibliophiles éminents.

A la vente du baron Laroche-Lacarelle, l'*Institution sur les états d'oraison,* par Bossuet, *Paris,* 1697, in-8, m. rouge, a atteint le prix de 660 fr.

Choisy (L'abbé de) *Histoire de l'Église ; Paris,* 1703 ; in-4, mar. rouge, 1.360 fr. (Vente L. Techener en mai 1887, nº 620.)

Bonain (Jean). *Les Psaumës appliquez à la religion... ; Paris,* 1706 ; in-12, mar. (Vente M. 1880).

Grenade (Louis de). *Vie de Barthélemy des martyrs ; Paris,* 1679 ; in-8, mar. (Solar).

Imitation de Jésus-Christ ; Paris, 1706 ; in-12, mar. r. (Vente Behague).

G. Brunet.

(A suivre).

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A

BOILEAU & A SA FAMILLE

LA CASSETTE DE FER DE BOILEAU

ÉTAT DE SA FORTUNE AU MOMENT DE SA MORT (AVRIL 1711)

Nous avons publié ailleurs (1) le testament de Nicolas Boileau-Despréaux, l'inventaire de son mobilier et le catalogue de sa bibliothèque, et nous regrettions alors que, pour des causes indépendantes de notre volonté, nous n'ayons pu donner ses « *papiers.* » Ceux-ci, enfermés dans un coffre de fer, avaient été portés chez le notaire Dionis, qui en fit l'analyse en présence des intéressés, Jacques Boileau, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, maison et société de Sorbonne, chanoine de la Sainte-Chapelle, — Geneviève Boileau, veuve de Dominique Manchon, commissaire au Châtelet, — Nicolas Dongois, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, greffier en chef du Parlement de Paris, — Charlotte Dongois, veuve d'Henri de Bessé, sieur de la Chapelle-Milon, et aussi de Gilbert-Marie du Monceau, substitut du procureur du Roi, au Châtelet, représentant Charlotte Boileau, veuve de Joachim Boisvinet, greffier des requêtes du Palais.

(1) Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, t. XVI, 1889, p. 103-115 et 130-146.

Ces papiers, retrouvés par nous aujourd'hui, sont l'acte de vente de la célèbre maison d'Auteuil au sieur Leverrier et l'état des revenus de Boileau qui se montaient à 7690 livres 9 sols, au capital de 122.920 livres, auxquelles il faut joindre 2.000 livres de pension faite par le Roi et 2.000 provenant de l'Académie. Boileau avait donc une douzaine de mille livres de revenu, ce qui était fort joli pour l'époque. Nous n'avons rencontré, dans ce dernier dépouillement, aucune trace des rapports de Boileau avec Racine que nous avions signalés, ici-même, lors de la découverte faite par nous de documents inédits sur ce dernier.

Nous prions le successeur de Me Dionis d'agréer nos plus sincères remerciements pour la bonne grâce avec laquelle il nous a permis de compléter notre précédent travail sur Boileau.

VICOMTE DE GROUCHY.

Du mercredy premier avril 1711, suivant l'assignation prise en la vacation du jour d'hier, et en présence et la requeste des mesmes partyes, a la réserve du Sieur Substitut, qui n'est point comparu, au moyen de la procuration envoyée par la dame de Boisvinet au sieur Jean Gilbert de l'Isle, commis de Mr Dongois, demeurant en sa maison, qui a comparu pour elle et qui a représenté la dite procuration laquelle a esté a l'instant deposée entre les mains du dit Sr Dionis, notaire, a esté par les dits notaires procédé en la maison du dit Sr Dionis a l'inventaire des papiers demeurez après le déceds du Sr Boileau Despréaux et qui avaient esté enfermés et réunis dans un coffre de fer et remis à la garde du Sieur abbé Boileau et portés en la maison du Sieur Dionis où le dit coffre a esté représenté et sur le quel le dit sieur commissaire avait apposé ses scellés qu'il a reconnus et levés avec le dit Sieur de l'Ile. A esté procédé dans la maison du Sr Dionis a l'inventaire des papiers dans le dit coffre qui a été représenté à cet effet :

Premièrement l'expédition en parchemin d'un acte passé devant Leclerc et Aroüet, (1), notaires à Paris, le 1er février 1683, par le quel il paraît que Messire Pierre Boileau, seigneur de Puymorin, conseiller du Roy, intendant et controlleur général de l'argenterie et menus plaisirs de la chambre de Sa Majesté, le dit sieur Jacques Boileau, et le dit feu sieur Despréaux, se sont fait donnation entre vifs et ensemble en faveur des survivants d'eux, de la somme de dix mil livres à prendre sur le plus clair de leurs biens, meubles et immeubles au choix des d. survivants, en sorte que, par le déceds du premier mourant des d. donateurs, les deux autres survivants prendraient sur les biens du prédécedé la somme de dix mille livres, de la quelle les deux survivants jouiraient par usufruit jusqu'au déceds de l'un d'eux; et après le décèds arrivé de l'un desd. survivans, le dernier survivant prendroit pareille somme de dix mil livres sur les biens du second décédé, des quelles deux sommes, montant ensemble à vingt mil livres, le dernier survivant jouirait en pleine propriété, en fin de la quelle expédition de donnation est l'insinuation d'icelle faite au greffe du Chastelet de Paris, le samedy vingt sept de février 1683. Et plus bas une autre insinuation faitte de la même donnation au greffe du bailliage de Sens, le 9 avril de la même année 1683, avec la quelle insinuation s'est trouvée une autre pareille de la dite donnation et ensuitte copie collationnée de la dite insinuation faite au dit Chastelet et après a este observé que sur la première des dites pièces il est escrit : Inventorié sept avec un paraphe et ont este les deux pièces, cottées, inventoriées, paraphées, par le dit Dionis . . . . *Un.*

Item la grosse en parchemin d'un contract passé devant Buon et son confrère, notaires à Paris, le dix janvier 1705, portant constitution par Mre Pierre Gilbert, chevalier, seigneur de Voisins, conseiller du Roi, président en la seconde chambre des enquêtes du Parlement et dame Françoise Geneviève Dongois son épouse, au profit du dit sieur Boileau Despréaux de six cent livres de rente au principal et racheptable de douze mil livres, la dite grosse inventoriée par le dit Dionis . . . . *Deux.*

(1) Le notaire Arouet était, on le sait, le père de Voltaire.

Item, la grosse en parchemin d'un contract passé devant Desescures et Boisseau, notaires à Paris, le 2 Janvier 1709, par le quel il paroist que le dit feu sieur Boileau Despréaux a vendu à Pierre Leverrier une maison scize au Village d'Autheuil et quelques portions de terres dépendantes appartenantes au dit sieur Despréaux tant sur le terroir d'Autheuil qu'ès environs, moyennant la somme de six mil livres, et par le mesme contract le dit sieur Boileau Despréaux a vendu au dit sieur Leverrier les meubles meublans de la dite maison et ustanciles du jardin avec les tableaux estant dans la dite maison, moyennant la somme de 2000 l. les quelles deux sommes de 6000 l. d'une part et 2000 l. d'autre, le dit sieur Leverrier s'est obligé de payer dans le courant du dit mois de janvier 1709, et au par dessus du dit prix le dit Sieur le Verrier a constitué au dit sieur Boileau Despréaux 300 l. de pension, pendant la vie et jusqu'au déceds de luy sieur Despréaux. Et par acte, en suitte, passé devant les dits Desescures et Boisseau, notaires, le 26 février au dit an 1709, il est stipulé que la dite somme de 8000 l. ne sera payable qu'au 26 janvier 1712 et que, cependant, le dit sieur Leverrier payera l'interet de la dite somme au denier vingt. Et a este la dite grosse inventoriée par le d. Dionis. *Trois*.

Item, trois pièces dont la première est la grosse d'un contract passé par devant Geoffroy et Savalette, notaires à Paris, le 26 octobre 1705, portant constitution par Charles de Cartigny, écuyer, conseiller secrétaire du Roy et dame Catherine de Ribeyrette, son epouse, et Me Armand François Lappe, avocat au Parlement, comme procureur fondé de procuration de Charles Arnauld de Cartigny, écuyer, inspecteur général de la marine et des galères de France, au profit du feu sieur Nicolas Boileau Despréaux de 200 l. de rente au principal de 4000 l., desclarées par le dit contract estre employées à payer une debte privilegiée sur le dit office d'inspecteur général de la marine et des gallères avec déclaration et subrogation au proffit du dit sieur Boileau Despréaux, en fin de laquelle grosse est l'expédition d'un acte passé devant de Lalou et le dit Savalette, notaires, le 26 avril 1706 par lequel il paroit que le dit sieur Boileau Despréaux a reconnu qu'il luy a este justiffié de l'employ qui luy avait esté promis par le dit contract. La seconde est la grosse d'un acte passé devant les dits de Lalou et Savalette, notaires,

le 6 novembre 1710, par le quel le dit sieur Charles Arnould de Cartigny, secretaire du Roy et dame Catherine Ribeyrette, père et mère, ont passé au dit sieur Boileau Despréaux titre nouvel et reconnoissance de la dite rente de 200 l. La troisième et dernière contient copie en suitte l'une de l'autre collationnée de la quittance du rachapt de l'annuel du dit office d'Inspecteur General de la marine et des gallères et des deux sols pour livre. Les dites trois pièces inventoriées l'une comme l'autre par le dit Dionis, ... *Quatre.*

Item, la grosse en parchemin d'un contract passé devant Guyot et Buon, notaires à Paris, le 11 septembre 1704 par le quel il paroist que le dit feu sieur Boileau Despréaux a transporté avec toutes garanties à dame Charlotte Dongois, veuve d'Henry de Bessé, escuyer, sieur de la Chapelle Milon, controlleur ordinaire des Bastimens du Roy, la somme de 8000 l., à prendre et recevoir de Mr le garde du tresor Royal, comme créancier et ayant le consentement de Mr Mathieu de Cirmont, cy devant greffier de la grande Chambre, sur les deniers procedant du remboursement du prix de l'office de greffier de la grande chambre, du dit sieur de Cirmont, qui estoit supprimé, sur le quel prix le dit sieur Despréaux avoit un privilège, au quel effet le dit sieur Despréaux a promis donner sa quittance au dit sieur garde du Tresor Royal, et a esté la dite cession faitte moyennant pareille somme de 8000 l. pour la quelle la dite dame de la Chapelle a constitué au dit sieur Despréaux 400 l. de rente, racheptable de la dite somme de 8000 l., à la quelle rente M. Henry de Bessé, seigneur de la Chapelle Milon, et dame Elisabeth Chardon, son épouse, se sont obligés solidairement et en leur nom avec la dite dame de la Chapelle leur mère et belle-mère. En suitte de laquelle grosse est l'expédition d'un acte passé par devant Guyot et Buon, notaires, le 16 octobre 1704 par lequel le dit sieur de la Chapelle a reconnu avoir reçu du dit sieur Boileau Despréaux la somme 8000 l. La d. grosse inventoriée par le d. Dionis . . . . . *Cinq.*

Item, la grosse en parchemin d'un contract passé devant Buon et Thomas Le Semellier, notaires à Paris, le 23 janvier 1669 portant constitution par le fondé de la procuration de messieurs le prevost des marchands et eschevins de la ville de Lyon au proffit du dit sieur Boileau Despréaux de 1500 l. de pension viagère payable de six en six mois en deux

termes, scavoir Noël et S[t] Jean Baptiste, en suitte de la quelle grosse est transcritte la rattification du dit contract par les d. sieurs prevost des marchands et eschevins de la ville de Lyon, apporté par le dit Le Semellier le 18 fevrier 1769, la dite grosse inventoriée . . . . *Six.*

Avec la dite grosse s'est trouvée quittance imprimée et remplye du nom du sieur Boileau Despréaux et non signée, de 562 l. 10 sols pour les trois quarts de la dernière année echeue à Noel 1710, la quelle quittance a esté laissée avec la dite grosse sans être parafée et seulement pour servir de memoire.

Item, la grosse en parchemin d'un contract passé devant Valet et Bobusse, notaires à Paris, le 18 décembre 1692, par le quel demoiselle Geneviève Boileau, veuve de M[r] Dominique Manchon, commis au Chastelet de Paris, et M[r] Jerosme Manchon, son filz, ayant lors traitté de l'office de commissaire des guerres, ont reconnu la promesse de constitution du 13 du dit mois, par eux faitte au proffit du dit feu sieur Boileau Despreaux de 150 l. de rente, au principal et racheptable de 3000 l. qui, par la dite reconnaissance sont desclarez avoir esté employez au payement de la finance de l'office de commissaire des guerres, crée par le dit sieur Manchon fils et la quelle rente de 150 l. le dit Sieur Manchon et le dit sieur son fils se sont obligez solidairement, par le dit acte, de payer et continuer au dit sieur Boileau Despréaux, la dite grosse, inventoriée par le dit sieur Dionis, notaire. . . . . *Sept.*

Item, la grosse en parchemin d'un contract passé devant le dit Valet et Bobusse, notaires à Paris le 6 fevrier 1693, par le quel la dite Geneviève Boileau, veuve de Dominique Manchon, tant en son nom, que comme procuratrice du dit sieur Hierosme Manchon, son fils, fondée de la procuration spéciale mentionnée et datée au dit contract a constitué solidairement au dit sieur Boileau Despréaux, cent livres de rente au principal et racheptable de la somme de 2000 l. La dite grosse inventoriée . . . . *Huit.*

Item, deux pièces dont la première est la grosse d'un contract passé devant Guyot et Buon, notaires à Paris, le 2 décembre 1699 par le quel le dit sieur Hierosme Manchon a constitué au dit feu sieur Boileau Despréaux 450 l. de rente au principal racheptable de 9000 l. avec promesse par le dit contract de faire employ de la dite somme de 9000 l. et de

celle de 9000 l. empruntée d'ailleurs du dit sieur Dongois et par le mesme contract, au payement de la somme de 15000 l. de nouvelle finance ordonnée par Sa Majesté estre payée par chacun des commissaires des guerres pour jouir du bénéfice de la déclaration de Sa Majesté donnée à ce sujet, et des augmentations des gages et appointements y mentionnées, et la deuxième et dernière est la copie collationnée par le dit Sieur Buon, notaire, de la quittance de la dite finance de 15000 l. donnée par Mr Bertin, trezorier des parties cazuelles, le 7 avril 1700, controlée le 21 du mesme mois. Les dites deux pièces inventoriées l'une comme l'autre . *Neuf.*

Item, trois pièces dont la première est la grosse d'un contract passé devant Barbas et le dit Bobusse, notaires à Paris, le 18 novembre 1702, par le quel la dite demoiselle Geneviève Boileau, veuve de Mr Dominique Manchon, a constitué au dit feu sieur Boileau Despréaux cent livres de rente au principal racheptable de 2000 l., soubz la promesse, portée au dit contract, de faire employ de la dite somme à l'acquit des legs y mentionnés, faits par Jeanne Frichot, fille majeure, cy devant domestique de la dite demoiselle Manchon, qui estoit exécutrice du testament de la dite Frichot; le second contient les expéditions, ensuite l'une de l'autre, de trois quittances passées devant le dit Bobusse et ses confrères, notaires, des payements faits en exécution et des deniers de la constitution, l'une des dites quittances de 661 livres 13 s. 4 deniers donnée par Simon Harlingue en date du 20 novembre 1702, l'autre donnée par Nicolas Trognon, Jeanne et Marie Frichot, le 25 du dit mois de novembre de la somme de 300 l. et la troisième donnée par Gilles Godefroy et Geneviève Frichot, sa femme, de la somme de 300 l. le unze décembre au dit an 1702 pour les causes portées auxdites quittances qui contiennent déclaration d'employ et subrogation en faveur du dit sieur Boileau Despréaux, et la troisième et dernière est l'expedition d'un acte passé devant Valet et Bobusse, notaires à Paris, le 6 février 1705, par le quel il paroist que la dite demoiselle Geneviève Boileau, veuve Manchon, pour faciliter au dit sieur Boileau Despréaux le payement des arrérages de la rente de 100 l. qu'elle luy avoit constituée par le contrat du 18 novembre 1702 et à la demoiselle Bourdet celuy de la pension viagère de 120 l. qu'elle lui doit à cause de la succession de Mr Pierre Boileau,

Sieur de Puymorin son frère a consenti que le dit sieur Boileau Despréaux touchât 220 l. par chacun an sur les arrerages de 400 l. de rente constituée par la communauté des jurés porteurs de foin au proffit du sieur Hierosme Manchon, son fils, des quelz arrérages il a été, par le dit acte, fait transport au sieur Boileau Despréaux, et en suitte de la dite expédition est la signification du dit faitte aux dits officiers porteurs de foin par le Comte, sergent à verge le 16 du mois de fevrier 1705. Les dites trois pièces inventoriées. . . *Dix.*

Item, copie en papier collationnée, signée Castaing, d'un contract passé le 19 janvier 1688, en la ville de Montpellier par devant le dit Castaing, notaire, et témoins, par le quel il paraît que Messieurs les sindics Généraux de la province du Languedoc, en conséquence de la délibération y mentionnée, ont constitué au dit feu sieur Boileau Despréaux 194 l. 9 s. de rente perpétuelle au principal de 16100 l. desclareez estre employees à rachepter et payer les debtes deues par la provincc du Languedoc, la dite copie de contract inventoriée . . . . *Unze.*

Avec la dite pièce s'est trouvé un mandement signé « CHARLES, ARCHEVÊQUE DE NARBONNE, » de 805 l. ordonnées estre payées au dit sieur Boileau Despréaux par le trézorier des estats du Languedoc pour l'année de la rente due au sieur Boileau Despréaux finissant le dernier décembre 1710, le dit mandement en date du 28 novembre 1709, signée plus bas « GUILLERMOT » la quelle pièce a este laissée avec la dite cotte unze pour servir d'instruction et valoir ce que de raison.

Item, six pièces dont la première est l'expédition en papier d'un contract passé devant Buon et Aroüet, notaires à Paris, le 14 aoust 1685, par le quel il paroist que le feu sieur Boileau Despréaux a vendu au sieur Hilaire Dumas, prestre, docteur en Sorbonne, cy devant Conseiller au Parlement, une maison scize à Paris au faubourg Saint Marcel, rue Françoise, appartenant au dit sieur Boileau Despréaux par les moyens desclarez au dit contract moyennant la somme de 7000 l. dont il a esté payé par iceluy mil livres comptant, et pour les 6000 l. restant, le dit sieur Dumas s'est obligé de les payer au dit sieur Boileau Despréaux dans trois ans du jour du dit contract et cependant l'interest de la dite somme de 6000 l. a raison du denier vingt jusqu'à l'actuel rembourse-

ment de la dite somme. La seconde est l'expédition d'un acte passé par devant le dit Aroüet et son confrère, notaires à Paris, le 10 janvier 1686, entre les dits sieur Boileau Despréaux et Dumas pour raison d'un droit de bienvenue dont la dite maison estoit chargée. Les trois, quatre, cinq sont lettres missives du Sieur Dumas. La sixième et dernière est une autre lettre missive du dit sieur Dumas, dattée en Sorbonne le 21 janvier 1711, qui s'explique encore plus particulièrement que les autres, et touttes les quelles lettres servent de reconnaissance de la dite debte de 6000 l., les quelles six pièces ont esté par le dit notaire Dionis cottées, paraphées et inventoriées . . . . *Douze.*

Item, la grosse en parchemin d'un contrat passé devant Morlon et Caillet, notaires à Paris, le 13 janvier 1690, portant constitution par Messieurs les Prevost des marchands et eschevins de ceste ville de Paris au proffit du feu Sieur Boileau Despréaux de 120 l. de rente viagère dite Tontine, portant accroissement, à prendre dans 1400.000 l. de rente viagère constituée sur les aydes et gabelles et crées par l'edit de novembre 1689, pour quoy le dit sieur Despréaux est employé dans la unzieme classe. La dite grosse, inventoriée par le dit Dionis . . . . *Treize.*

Item, la grosse d'un autre contract passé devant Guyot et Buon, notaires à Paris, le 19 janvier 1700, portant constitution au dit sieur Boileau Despréaux par Messieurs les Prevost des marchands et Eschevins de cette ville de 2876 l. de rente au denier vingt sur les aydes et gabelles à prendre sur les trois millions de livres crées par edit de décembre 1709, la dite rente au principal de 57.520 l. fournie au tresor royal par quittance de Mr Gruyn, garde d'iceluy, du 20 décembre au dit an 1699 jointe à la minute du dit contract et transcritte en fin de ladite grosse inventoriée . . . . . . *Quatorze.*

Item, la grosse d'un autre contract passé devant les dits Guyot et Buon, notaires à Paris, le 28 mai 1700, portant constitution au dit sieur Boileau Despréaux par les susdits sieurs les Prevost des Marchands et eschevins de ceste ville, au profit du sieur Boileau Despréaux de 150 l. de rente sur les aydes et gabelles à prendre dans les 2.400.000 l. de rente créees au denier vingt par l'edit de décembre 1699, la dite rente au principal de 3000 l. fournies au Tresor Royal suivant la quittance de Mr de Turmenyes, garde d'iceluy, du

29 avril au dit an 1700, jointe à la minute du dit contrat et transcritte sur la dite grosse inventoriée par le dit Dionis, notaire . . . . *Quinze.*

Item, la grosse d'un autre contract passé le même jour 28 mai 1700, par devant les dits Guyot et Buon, notaires, portant constitution au dit sieur Boileau Despréaux, de pareille rente de 150 livres sur les aydes et gabelles à prendre dans les 2.400.000 l. crées par edit de décembre 1699. La dite rente au principal de 3000 l. portées en la quittance du sieur Gruyn, garde du tresor royal, du 30 janvier 1700, jointe à la minute du dit contract et inventoriée . . . . . . *Seize.*

Item, la grosse en parchemin d'un contract passé devant Royer et le dit Buon, notaires, le 30 décembre 1706 portant constitution au dit feu Sieur Boileau Despréaux par mesdits sieurs les Prevot des Marchands et eschevins de ceste ville de Paris de 400 l. de rente au denier dix huit sur les aydes et gabelles à prendre dans le million de livres crée par l'edit d'octobre 1706, la dite rente au principal de 7.200 l. fournies au tresor royal suivant la quittance de Mr Poulletier, garde d'iceluy, en date du 6 décembre, jointe a la minute du dit contract et transcrite en fin de la dite grosse. En marge de la quelle est une mention que la dite rente ne subsiste plus que pour 360 l. par chacun an, au moyen de la déclaration du 7 octobre 1710, qui a reduit au denier vingt toutes les rentes des aydes et gabelles constituées au dessous du dit denier vingt, la dite grosse inventoriée . . . . *Dix-sept.*

Item, la grosse en parchemin d'un autre contract passé devant Bourin et Dionis, l'un des notaires soussignés, le 7 septembre 1708 portant constitution au profit du sieur Boileau Despréaux par mesdits sieurs les prevost des marchands et eschevins de cette ville de Paris de 200 l. de rente hereditaire au principal de 4000 l. à prendre dans les 500.000 de rente moitié viagère et moitié perpetuelle et hereditaire crées sur les aydes et gabelles par édit du mois de décembre 1707. La dite grosse inventoriée. . . . *Dix-huit.*

Item la grosse en parchemin d'un autre contract passé par devant les dits Bourin et Dionis, notaires, le mesme jour 7 septembre 1708, portant constitution par mes dits sieurs les Prévost des Marchands et Eschevins de cette ville, au proffit du feu sieur Boileau Despréaux de 200 l. de rente viagère sur les aydes et gabelles, au principal de 4000 l. four-

nies pour la rente constituée par led. contract, inventoriées sous la cotte dix huit, la dite presente grosse inventoriée par le dit Dionis, notaire . . . . *Dix-neuf.*

Item, la grosse d'un autre contract passé devant Joasse et le dit Dionis, notaires, le 25 fevrier 1710 portant constitution par mesdits sieurs les prevost des marchands et eschevins de ceste ville, au proffit du dit sieur Boileau Despréaux, de deux cents livres de rente au denier vingt sur les aydes et gabelles, à prendre dans les 500.000 de rente crées par edit du mois d'avril 1706, la dite rente au principal de la somme de 4000 l. fournies au Tresor Royal entre les mains de Mr de Montargis, suivant sa quittance du 28 décembre 1709, jointe à la minute du dit contract et transcrite en fin de la dite grosse, qui a esté par le dit Dionis inventoriée . *Vingt.*

A esté observé qu'il a esté nouvellement fourny au tresor royal 7500 l. dont Mr Gruyn, garde d'iceluy, doit expedier sa quittance au nom du dit feu sieur Boileau Despréaux, pour le principal de 375 l. de rente sur les aydes et gabelles, la quelle quittance sera cottée du nom de Dionis, l'un des notaires soussignés et que cette somme fait partie de celle de 8000 l. qui estoit due au sieur Boileau Despréaux, scavoir 2000 l. pour l'année 1710 de la pension ordinaire que le Roy lui avait donnée et accordée sur le tresor Royal et 6000 l. pour les années 1708, 1709 et 1710, a raison de 2000 livres chacune de la pension pour la quelle il estoit employé sur l'estat de l'academie des inscriptions, des quelles pensions le dit sieur Boileau avait fourny ses quittances, le surplus ayant esté retenu au Tresor Royal pour le dixième denier nouvellement estably, ainsy qu'il est à la connaissance de la plupart des partyes, et sera la dite quittance retirée pour estre en conséquence le dit contract passé par le dit Dionis au proffit de qui et ainsy qu'il appdra, attendu le deceds du sr Despréaux.

Item, s'est trouvé le brevet de la dite pension de 2000 l. accordée par Sa Majesté au sieur Boileau Despréaux ledit jour 15 avril 1692, signé « Louis » et plus bas « *par le Roy;* Phelypeaux » le quel brevet n'a été ni cotté ni parafé.

Item, quatre pièces dont la première est l'expedition d'un acte passé devant Gilles et Aroüet, notaires à Paris, le 11 décembre 1683, par lequel il appert que Mademoiselle Bourdet, fille majeure, au lieu de la somme de 1.200 l. a elle

donnée par Mr Pierre Boileau de Puymorin, intendant, controlleur de l'argenterie et menus plaisirs et affaires de la chambre du Roy, par contract passé devant Huart et son confrère, notaires à Paris le 28 juillet 1699, s'est contentée de la jouissance en usufruit sa vie durant de la dite somme, à la charge par les heritiers et ayant cause du sieur Boileau de Puymorin de payer à la dite demoiselle Madelaine Bourdet, pour le dit usufruit 600 l. de pension annuelle viagère en cas qu'elle survécût au dit sieur de Puymorin.

La seconde est l'expédition d'un acte passé par devant Garnier et le dit Aroüet, notaires, par la quelle le dit feu sieur Boileau Despreaux s'est obligé envers la dite demoiselle Madelaine Bourdet de lui payer en son propre et privé nom la dite pension viagère de 600 l. par chacun an jusqu'au déceds de la dite demoiselle, dont le dit sieur Boileau Despréaux a fait sa propre debte, sauf par luy a se pourvoir contre ses co-legataires du dit sieur de Puymorin, pour les parts et portions dont ils doivent contribuer à la dite pension.

La troisieme est l'expcdition d'un autre acte passée par devant le dit sr Aroüet et son confrère, notaires, le 23 janvier 1692 par la dlle Charlotte Boileau, qui est relatif a la dite pension.

Et le quatrième et dernier est une quittance signée : M. Bourdet, au 17 septembre 1710 par la quelle il parait que la dite demoiselle a reçu du sieur Boileau Despréaux 300 l. pour la demie année par avance de la dite pension qui devait eschoir le 11 décembre de la dite année, les dites quatre pièces inventoriées l'une comme l'autre . . . *Vingt-et-un.*

Item, un billet signé Bernard de Rezay du 30 octobre 1708 par lequel le soussigné reconnait devoir à Mr Despréaux 60 livres qu'il promet lui rendre a la fin du mois de janvier prochain, inventorié . . . . *Vingt-deux.*

Et a esté le dit coffre et la clef d'iceluy remis au sieur Abbé Boileau qui s'est chargé des d. papiers comme dépositaire, le tout sans préjudice des droits et prétentions respectifs des parties et ont signé :

Boileau.
Dongois. Boileau.
Dongois. Gilbert.
Joasse. Dionis.

BILLET DE DÉCÈS DE GILLES BOILEAU



Ous eſtes priez d'aßiſter au Conuoy, Seruice & Enterrement de Monſieur Boileau, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Controlleur des Plaiſirs du Roy, & Intendant general de l Argenterie de ſa Majeſté ; decedé en ſa maiſon rüe & Parroiſſe Saint Seuerin : Qui ſe feront Mardy 22me iour d'Octobre 1669. à dix heures du matin, en ladite Egliſe de S. Seuerin : où les Dames ſe trouueront, s'il leur plaiſt.

Requieſcat in pace.

INVENTAIRE DES BIENS DE GILLES BOILEAU

Le 24 octobre 1669, à la requête de Jerome Boileau, greffier au parlement, de Pierre Boileau, sieur de Puymorin, de *Nicolas Boileau, avocat en la cour, prieur de St Paterne, demeurant cour du palais, paroisse St Severin,* Joachim Boisvinet greffier de la seconde chambre du parlement à cause de Charlotte Boileau, sa femme, de Dominique Manchon, examinateur au Chastelet, ayant épousé Geneviève Boileau ; en l'absence de Jean Dongois et d'Anne Boileau et de Jacques Boileau, prêtre, docteur en theologie, estant de présent à la campagne, il fut fait inventaire des biens de feu Gilles Boileau, Intendant et controleur géneral de l'argenterie, menus plaisirs et affaires de la chambre de sa Majesté en sa maison, rue St Severin où il etait décedé le 21 du present mois.

On remarque dans cet inventaire : un tableau peint sur toile représentant un satire et Cupidon par Poussin, prisé 200 l. t.

La bibliothèque fut prisée par Gilles Alliot et Germain Clouzier, marchands libraires, et estimée 1.066 l. t.

CONTRAT DE MARIAGE

DE LA NIÈCE DE BOILEAU (1)

Nous avons retrouvé dans le minutier de Me Caillet, notaire, le contrat de mariage de Charlotte Dongois, nièce de Boileau, qui signe à cet acte, lequel n'est guère intéressant que par les parentés indiquées.

La fiancée apportait 36.000 livres, savoir 30.000 en argent comptant, et 6.000 représentées par un collier de perles, des bagues et des meubles.

Vicomte DE GROUCHY.

Le 4 novembre 1668, furent présents Henri de Bessé, escuyer, sieur de la Chapelle Millon, fils de deffunct Francois Bessé, vivant escuier, sieur de Millon et de la Chapelle, et de demoiselle Marie Symon, jadis son espouze, ses père et mère, demeurant chez M. le Premier Président, cy après nommé, en l'enclos du Palais, paroisse de la basse Sainte Chapelle, pour luy et en son nom d'une part, et demoiselle Charlotte Dongois, veuve de Noble homme M. Nicolas Gaultellier, vivant advocat en la cour de Parlement, fille de noble homme Jean Dongois, greffier de la chambre de l'esdit et de damoiselle Anne Boileau, sa femme, demeurant en la maison des dits sieur et dame, ses père et mère, en la cour du Palais, susdite paroisse en la présence de M. Claude de Bessé, docteur en theologie, curé de Draveil, frère du dit sieur futur espoux, procureur de la demoiselle Marie Symon

(1) Voir testament de Nicolas Boileau-Despreaux, et inventaire après décès de sa bibliothèque et de son mobilier, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France,* t. XVI, 1889, p. 103-115 et 130-146.

mere ; de demoiselle Elisabeth Symon, fille majeure ; de Mgr Guillaume de Lamoignon, seigneur de Boissy St-Yon et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, premier Président de sa cour de Parlement, et de dame Madelaine Potier son espouze ; de Mre Chrestien de Lamoignon, chevalier, conseiller au dit Parlement, leur fils ; de Mre Victor Maurice, chevalier, comte de Broglio, guydon des gendarmes de la garde du Roy et de dame Marie de Lamoignon, son espouze ; de Mgr Achilles de Harlay, chevalier, comte de Beaumont, conseiller du Roi en tous ses conseils, procureur général de Sa Majesté ; d'Edmond de Bessé, écuyer, seigneur de Millon ; de Denis de Bessé, seigneur du dit Millon, cappitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de La Ferté ; de Michel de Bessé, secretaire de Mgr le duc de Guyse, frere du sieur futur espoux ; de noble homme Nicolas Dongois, sieur d'Authel, advocat en la dite cour de Parlement ; de Mre Gilles Dongois, docteur en theologie, chanoine de la sainte chapelle du palais, conseiller en la cour souveraine des Décimes, frères de la demoiselle future espouze ; de noble homme Mre Gilles Boileau, greffier à la charge du conseil de la grande chambre du dit Parlement ; de Francois Boileau, sieur de Puymorin, et de noble homme Mre *Nicolas Boileau, sieur des Preaux, advocat en la dite cour de Parlement,* oncles maternels de la dite damoiselle future epouze.

CHRONIQUE DES VENTES

Catalogue d'un choix de livres rares et précieux composant le cabinet de feu M. Marigues de Champ-Repus. Vente des 24, 25 janvier 1893 ; libraire : M. Claudin. Produit de la vente : 52,658 fr.

4. Hist. Veteris Test. icones. *Antverp.*, 1540 ; pet. in-4, m. (*Niédrée*). Copie des fig. d'Holbein. — 140 fr.

6. Royaumont Hist. du vieux et du nouv. test, 1670 ; in-4, m. r. — 330 fr.

8. Heures à l'usage de Toul. *Simon Vostre*, (alm. de 1515 à 1530) ; gr. in-8, m. doublé. (*Duru*). — 896 fr. Superbe exempl. sur vélin.

9. Gringore. Heures de Nostre-Dame. *Jehan Petit, s. d.* ; in-4, mar. (*Duru*). Première édit. — 375 fr.

12. De Imitatione Christi, *Elz. s. d.* ; pet. in-12, mar., doublé, de *Cuzin*. — 170 fr.

13. Manuel des dames. *Vévard, vers 1500* ; pet. in-8, goth., mar. bleu. (*Chambolle*). — 300 fr.

19. Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par la duch. de La Vallière. *La Haye*, 1681 ; pet. in-12, mar. (*Purgold*). — 125 fr.

20. La practique et enchiridion des causes criminelles. *Louvain*, 1554 ; pet. in-4, fig. s. bois, mar. r., (*anc. rel.*). — 210 fr.

22. Champier. La Nef des princes. *Paris*, 1525 ; pet. in-4, goth., m. (*Capé*). — 180 fr.

24. Essais de Montaigne, 1580 ; 2 tom. en un vol. in-8, mar. vert. (*Duru*). Exempl. court de marges. — 205 fr.

28. Maximes de La Rochefoucauld, 1665 ; in-12, m. vert. (*Trautz*). — 170 fr. Court de marges.

34. Le grand calendrier des bergers. *Paris, veuve Jehan Trepperel et Jehan Jehannot, vers 1530* ; pet. in-4, goth., mar. (*Bauzonnet*). — 310 fr.

36. Pronosticatio in latino, rara et prius non audita quæ exponit et declarat nonnullos cœli influxus et inclinationem certarum constellationum magne videlicet conjonctionis et eclipsis quae

fuerant istis annis, quid boni malive hoc tempore et in futurum huic mundo portendant, durabitque pluribus annis. *Venetiis*, vers 1500 ; pet. in-4, mar. roug. (*Trautz*). — 341 fr.

38. Directorium humanae vite. *Strasbourg* (?) vers 1480 ; pet. in-fol., fig. s. bois, mar. r. (*Trautz*). — 405 fr.

39. Ars moriendi. *Nuremberg*, (*vers 1504*) ; pet. in-4, 13 fig. sur bois, mar. brun. (*Cuzin*). — 581 fr.

40. G. Tory. Champfleury. *Paris*, 1529 ; in-4, m. lav. (*Cuzin*). — 245 fr. Exemp. grand de marges mais fortement lavé.

41. Icones mortis. *Lugduni*, 1557 ; pet. in-8, m. vert. (*Capé*). — 151 fr.

42. La Perière. Morosophie. *Lyon*, 1553 ; in-8, m. lav. (*Chambolle*). — 135 fr.

45. Schopperus. Panoplia... 1568 ; pet. in-8, fig. de J. Amman, m. v. (*Thibaron*). — 173 fr.

46. Effigies regum Francorum omnium. *Nuremberg*, 1576 ; in-4 fig., m. (*Lortic*). — 146 fr.

50. Le Patissier françois. *Amst. Elzevir*, 1655 ; pet. in-12, mar. doublé, riche dorure, *rel. de Trautz*. — 3.020 fr.

54. Bossuet. Recueil d'oraisons funèbres. *Paris*, 1689 ; in-12, mar. roug. (*Thibaron*). — 176 fr.

56. Orais. fun. de Henriette d'Angleterre, édition orig., mar. r. (*Thibaron*). — 128 fr.

60. Orais. fun. du prince de Condé, édit. orig., mar. r. (*Thibaron*). — 116 fr.

61. Homère, l'Illiade (et l'Odyssée). *Holl.*, 1682 ; 2 vol. pet. in-12, m. r. (*Capé*). Exempl. non rog. — 95 fr.

62. L'Odyssée d'Homère en vers burlesques. *Leyde*, 1653 ; pet. in-12, m. r. (*Cuzin*). — 111 fr.

63. Idylles de Bion et de Moschus. *Paris*, *Didot*, 1795 ; in-18, m. r. (*Thibaron*), fig. avant la lettre. — 130 fr.

64. Catullus, Tibullus et Propertius. *Paris*, 1754 ; in-12, mar. r., dent. (*rel. anc.*) — 255 fr.

67. Horatius. *Londres*, *Pine*, 1733 ; 2 vol. mar. r., rel. de Derome. — 315 fr. Premier tirage.

68. Odes d'Horace en vers burlesques. *Leyde*, 1653; pet. in-12, m., doublé. — 125 fr.

70. Metamorphose d'Ovide figurée. *Lyon*, 1564; in-8, m. vert. (*Duru*). — 126 fr.

71. L'Ovide en belle humeur par Dassoucy. *Suiv. la copie*, 1651; pet. in-12, m. doublé. (*Thibaron*). — 110 fr.

72. Metamorphoses d'Ovide, 1767-1771; 4 vol. in-4, fig., mar. r. à longs grains (*Bozérian*). — 852 fr.

74. Martialis. *Paris*, 1754; in-12, m. r., dent. (*rel. anc.*). — 126 fr.

76. Stultifera navis... *Bâle*, 1498; in-4, fig., m. r. (*Lortic*). — 267 fr.

79. Roman de la Rose. *Vérard, vers 1500*, pet. in-4, goth. à 2 col. m. doublé. (*Trautz*). — 355 fr.

80. Pèlerinage de l'homme. *Vérard, s. d.;* in-fol., m. (*Niédrée*). — 285 fr.

81. Alain Chartier. *Galliot du Pré*, 1526; pet. in-fol., m. r. (*Lortic*). — 135 fr.

82. Alain Chartier. *Galliot du Pré*, 1529; pet. in-8, m. doublé. (*Bauzonnet*). — 205 fr.

83. Grand Testament Villon. *Imp. à Paris, par P. le Caron, vers 1490;* in-4, m. (*Chambolle*). Édition fort rare. — 730 fr.

84. Villon. *Paris, Galliot du Pré*, 1532; très pet. in-8, m. r. (*Trautz*). — 465 fr.

86. Séjour d'honneur, par O. de Saint-Gelais. *Vérard*, 1519; in-8, m. br., rich. comp. (*Thouvenin*). Ex. de Nodier. — 403 fr.

89. L'Espinette du jeune prince. *Michel Le Noir*, 1514; pet. in-fol., m. doublé. (*Lortic*). — 321 fr.

90. Le Jardin de Plaisance. *Lyon, vers 1520;* pet. in-fol., m. r. (*Trautz*). — 156 fr.

94. Crétin. Chants royaulx. *Paris*, 1527; in-8, m., doublé. (*Thibaron*). — 185 fr. Forts raccommodages.

96. Gringore. Notables enseignements. *Paris*, 1528; in-8, m. lav. (*Trautz*). — 181. Raccommodages.

97. Coquillart. *Paris*, 1533; très pet. in-8, m. doublé. (*Capé*). — 325 fr.

99. Marguerites de la Marguerite. *Lyon*, 1547; 2 vol. in-8, m. r. (*Duru*). — 420 fr.

100. Tombeau de Marguerite de Valois. *Paris*, 1551 ; in-8, m. (*Lortic*). — 170 fr.

101. Mellin de St Gelais. *Lyon*, 1574 ; in-8, m. v. (*Duru*). — 200 fr.

102. Œuvres de Mad. Helisenne de Crenne. *Paris*, 1560 ; in-16, m. v., aux arm. de la comt. de Verrue. — 210 fr.

103. Œuvres de Forcadel. *Paris*, 1579 ; in-8, m. r. (*Trautz*). — 155 fr.

104. Œuvres de Jodelle. *Paris*, 1574 ; in-4, m. — 225 fr.

105. Œuvres de Jodelle. *Paris*, 1583 ; in-12, m. r. (*Trautz*) — 135 fr.

106. Poésies de Le Caron. *Paris*, 1554 ; in-8, m. r. (*Bauzonnet*). — 165 fr.

107. Œuvres poétiques de Des Masures. *Lyon*, 1557 ; in-4, m. v. (*Thibaron*). — 205 fr.

108. L'amie rustique. — L'amie des amies, 1558 ; in-8, m. cit. (*Bauzonnet*). — 205 fr.

111. Poésies de Tahureau. *Paris*, 1574 ; in-8, m. v. (*Niédrée*). — 115 fr.

112. Œuvres poétiques de Pontus de Thyard. *Paris*, 1573 ; in-4, m. r. (*Thibaron*). — 305 fr.

113. Œuvres poétiques de Claude Turrin. *Paris*, 1572 ; in-8, m. bleu. (*Bauzonnet*). — 260 fr.

114. Œuvres de Baïf, 1572-73 ; 4 vol. in-8, m. r. (*Lortic*). — 350 fr.

115. Œuvres de Sainte Marthe. *Paris*, 1579 ; pet. in-4, m. bl. — 155 fr.

117. Œuvres poétiques d'Amadis Jamin. *Paris*, 1574 ; in-4, m. r. (*Cuzin*). — 200 fr.

119. Poésies de La Fresnaye Vauquelin. *Caen*, 1612 ; in-8, m. r. (*Bauzonnet-Trautz*). — 450 fr.

121. Le Loyer. Erotopegnie. *Paris*, 1576 ; in-8, m. r. (*Bauzonnet-Trautz*). — 165 fr.

122. Œuvres poétiques de Remi Belleau. *Paris*, 1578 ; in-12, m. r. — 180 fr.

124. Œuvres de G. du Buys. *Paris*, 1585 ; in-12, m. bl. (*Trautz*). — 155 fr.

125. Premières œuvres poétiques de Spifame. *Paris*, 1583; in-12, m. r. (*Thibaron*). — 125 fr.

129. Premières œuvres de Desportes. *Paris*, 1600; in-8, m. r. (*Bauzonnet-Trautz*). — 115 fr.

130. Recueil des œuvres de Passerat. *Paris*, 1606; in-8, m. bleu. (*Trautz*). — 145 fr.

133. Poésies de Mailliet. *Paris*, 1611; in-8, m. r. (*Joly*). — 113 fr.

135. Satyres de Régnier. *Elz.*, 1642; pet. in-12, m. doublé (*Thibaron*). — 215 fr.

137 et 138. Le Parnasse satyrique de Théophile et le cabinet satyrique. (*Holl.*) 1660-1666, 3 vol. pet. in-12, mar. cit. doublé. (*Thibaron*). — 365 fr.

139. L'Eschole de Salerne. *Elz.*, 1651; pet. in-12, m. doublé. (*Cuzin*). — 140 fr.

141. Fables de La Fontaine. *Paris*, 1668; in-4, m. bleu. (*Trautz*). — 490 fr.

143. Œuvres diverses de Boileau. *Paris*, 1674; in-4, mar. roug. (*rel. anc.*). — 116 fr.

144. Même ouvrage. *Paris*, 1701; 2 vol. in-12, mar. doublé. (*Thibaron*). — 175 fr.

147. Les Grâces. *Paris*, 1769; gr. in-8, m. r. (*Thibaron*). — 170 fr.

148. Dorat. Les Baisers, 1770; gr. in-8, m. bleu. (*Lortic*). Grand papier. — 705 fr.

149. Dorat. Les Fables, 1773; gr. in-8, d.-rel. Grand papier. — 615 fr.

150. Chansons de Laborde. *Paris*, 1773; 4 tom. en 2 vol. in-8, m. r. (*anc. rel.*). — 3200 fr.

153-154. Berquin. Romances et Idylles, 1775-76; 3 vol. pet. in-8, veau. Epreuves avant les nos. — 174 fr.

158. Chansons de Piis. *Paris*, 1785; in-12, mar. rouge, non rog. — 280 fr.

159. Même livre, mar. bleu, tr. dor. (*Thibaron*). — 215 fr.

160. La Jacobinéide. *Paris*, 1792; in-8. m. r. aux armes de Louis XVI — 240 fr.

161. Triomphes de Pétrarque. *Lyon*, 1531 ; pet. in-8, fig. mar. br. — 210 fr.

166. Théâtre de Pierre et Thomas Corneille. *Elz.*, 1664-78 ; 10 tom. en 9 vol. pet. in-12, m. r. (*Cuzin*). — 1120 fr.

168. Molière. *Paris*, 1666 ; 2 vol. in-12, m. r. (*Chambolle*). — 835 fr.

169. Molière. *Amst.*, 1674-84 ; 6 vol. p. in-12, m. doub. (*Cuzin*). — 279 fr.

170. Molière. *Paris*, 1682 ; 8 vol. in-12, m. r. (*Duru*). — 325 fr.

173. Racine. *Paris*, 1676 ; 2 vol. in-12, m. doublé. (*Thibaron*). — 230 fr.

176. Racine. *Paris*, 1697 ; 2 vol. in-12, m. r. (*Cuzin*). — 138 fr.

177. Racine. Esther, édit. orig., in-4, m. r. (*Trautz*). — 126 fr.

178. Racine. Athalie, édit. orig., in-4, m. r. (*Trautz*). — 111 fr.

181. Régnard, 1707 ; 2 vol. in-12, m. doubl. (*Thibaron*). — 300 fr.

182. Berquin. Pygmalion, 1775 ; gr. in-8, m. (*Chambolle*). — 288 fr.
4 vignettes tirées à part ajoutées.

185. Daphnis et Chloé, 1718 ; pet. in-8, m. r. (*anc. rel.*) — 425 fr.

187. Mélusine. *Paris, A. Lotrian vers 1520 ;* in-4, goth., mar. doublé, de Chambolle. — 230 fr.

189. Guérin de Mesquin. *Paris, A. Lotrian*, vers 1530 ; in-4, m. r. (*Thibaron*). — 190 fr.

192. Songe de Poliphile. *Venise*, 1499 ; in-fol., m. br. (*Chambolle*). — 530 fr.
Exempl. fortement lavé et incompl. de plusieurs feuillets.

194. Rabelais. *Amst.*, 1741 ; 3 vol. in-4, m. v. (*anc. rel.*). — 400 fr.

198. Zayde. Edit. orig., mar. vert. (*Duru*). — 181 fr.

199. Princesse de Clèves. Edit. orig., mar. cit. (*Trautz*). — 186 fr.

202. Télémaque. *Paris*, 1790 ; 2 vol. gr. in-8, m. r. (*Capé*). Plusieurs suites ajoutées. — 275 fr.

204. Gil Blas. *Paris*, 1747 ; 4 vol. in-12, m. r. (*Trautz*). 260 fr.

206. Manon Lescaut. *Amst.*, 1753 ; 2 vol. in-12, m. doublé. (*Cuzin*). — 335 fr.

209. Temple de Gnide. *Paris*, 1772 ; in-4, m. r. (*Cuzin*). — 241 fr.

210. Paysan perverti, 1776 ; 8 part. en 2 vol. in-12, m. r. (*anc. rel.*) — 650 fr.

211. Mérimée. Chroniq. du temps de Charles IX. Edit. des amis des livres, gr. in-8, mar. doublé. — 535 fr.

215. Décaméron. *Londres*, 1757 ; 5 vol. in-8. m. bl. (*anc. rel.*). — 380 fr.

219. Les Nouvelles de Marguerite. *Berne*, 1780-1781 ; 3 vol. in-8, m. r. (*Capé*). — 420 fr.

226. Contes de La Fontaine. *Paris*, 1745 ; 2 vol. pet. in-8, m. doublé (*Cuzin*). — 161 fr.

227. Contes de La Fontaine. *Amst.*, 1762 ; 2 vol. in-8, m. r. (*anc. rel.*). — 610 fr.

231. Contes du temps passé, 1697 ; pet. in-12, m. doublé (*Trautz*). — 198 fr. Contrefaçon de l'édition de Paris.

235. Aline, édition des amis des livres, in-8, br. — 275 fr.

250. Œuvres satiriques de Corneille Blessebois, 1676 ; 5 part. en un vol. pet. in-12, mar. doub. (*Cuzin*). — 210 fr.

263. Fasciculus temporum en françois. *Genève*, 1495 ; in-fol., m. vert (*Duru*). — 247 fr.

273. — Entrée de Charles IX à Paris, 1572 ; in-4, m. bleu (*Capé*). — 197 fr.

280. Sacre de Louis XVI. *Paris*, 1775 ; in-4, m. r., anc. rel. — 370 fr.

287. Statuts de l'ordre du Saint-Esprit, 1579 ; in-4, m. br., aux armes de Henri III. — 240 fr.

Livres rares et précieux, manuscrits et imprimés provenant de la bibliothèque de feu M. le comte de Mosbourg, vente des 6-9 février ; libraire : M. Charles Porquet.

Produit de la vente : 332.000 francs.

3. La Sainte Bible. *Paris*, 1707; 8 vol. mar. r. (*anc. rel.*). — 496 fr.

5. La Sainte Bible. *Paris*, 1789 ; 12 vol. in-4, d.-rel., fig. avant la lettre. — 610 fr.

9. Fig. de la Passion de J.-C. *Paris*, 1733 ; in-8, mar. r. aux armes de la chancel. d'Aguesseau. — 480 fr.

14. Les prières du salut. Superbe manuscrit sur vélin, rel. en m. bleu, dent. aux armes de Marie Leczinska. — 3.020 fr.

15. Heures de Nostre-Dame, 1584 ; in-4, m. br. aux armes de Henri III. — 515 fr.

16. Preces piae, in-16, m. r. Charmant petit manuscrit du xve siècle. — 2.100 fr.

17. Hieronymi Stridoniensis epistolae selectae, 1588 ; in-12, mar. r. Charmante reliure aux armes de Marguerite de Valois. — 2.050 fr.

19. D. A. Augustini... confessionum. *Elz.*, 1675 ; pet. in-12, m. bleu. Exempl. de Longepierre. — 2.600 fr.

21. Sentences... tirées de Saint-Augustin, 1677 ; 2 vol. pet. in-8, m. r., aux armes de la duchesse de Lesdiguières. — 580 fr.

22. Catéchisme pour Louis de Grenade, 1665 ; 4 vol. in-8, mar. r. aux armes de Mad. de Montespan. — 2.000 fr.

23. Recueil d'ouvrages du cardinal de Richelieu en un vol. in-8, m. r. aux armes du cardinal et avec des notes de sa main. — 1.525 fr.

24. Sermons et Pensées de Bourdaloue ; 16 vol. in-8, m. cit. Ex. de Longepierre. — 3.600 fr.

26. Les Provinciales. *Cologne*, 1700 ; 2 vol. in-12, mar. doublé aux armes de Madame de Chamillart. — 9.250 fr.

27. Bossuet. Instructions sur les estats d'oraison, 1697 ; in-8, m. r., aux armes de Bossuet et avec un autographe. — 820 fr.

28. Bossuet. Divers ecrits sur les Maximes des Saints, 1698 ; in-8, m. r., aux armes de la duchesse de Bourgogne. — 700 fr.

29. Abbé de Bellegarde. Manière de prier ; in-12, m. r., aux armes de Madame de Maintenon. — 510 fr.

38. Constitution des États-Unis d'Amérique, 1783 ; in-4, m. r., aux armes de Mad. Royale (?) — 1.255 fr.

39. Ciceron. De officiis. *Elz.*, 1642 ; pet. in-12, m. doublé aux armes du comte d'Hoym. — 3.450 fr.

56. Galerie du Palais Royal, 1710 ; gr. in-fol., épreuves avant la lettre, m. roug., aux armes de Louis XIV. — 430 fr.

57. Suite d'estampes grav. par Madame de Pompadour, gr. in-4, m. v. *(anc. rel.)*. — 599 fr.

59. Suite d'estampes pour servir à l'histoire des mœurs et du costume en France. Recueil des 3 suites non rog. contenant le texte de la 3e partie. Les planches de Freudeberg avant les nos et celles de Moreau avec les lettres A.P.D.R. — 9.000 fr.

60. Seconde suite d'estampes pour servir à l'histoire des modes et du costume en France ; in-8, m. r. *(Cuzin)*. — 725 fr.

62. Pluvinel. L'instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval, 1625 ; in-fol., mar. rouge. Superbe exempl. — 3.850 fr.

64. La Chasse royale composée par Charles IX, 1625 ; in-8, mar. rouge (*anc. rel.*). — 6.950 fr.

70. Anacreontis carmina. *Paris,* 1639 ; in-8, m. r. Superbe rel. de Le Gascon. — 2.715 fr.

78. Horatius. *Elz.*, 1676 ; in-12, m. r. (*anc. rel.*). — 450 fr.

80. Poésies d'Horace, 1750 ; 2 vol. in-12, m. r., aux armes de Mad. de Pompadour. — 580 fr.

84. Métamorphoses d'Ovide, 1767-1771 ; 4 vol. in-4, m. rouge (*anc. rel.*). — 2.185 fr.

91. J. Joviani Pontani opera. *Aldus*, 1518 ; in-8, m. br. comp. Ex. de Grolier. — 4.520 fr.

98. L'Eschole de Salerne. *Elz.*, 1651 ; pet. in-12, maroq. cit., mosaïque de mar. bleu et rouge doublé de mar., non rog. (*Trautz-Bauzonnet*). — 10.060 fr.

99. Le même livre, même édition, mar. doublé de Trautz-Bauzonnet. — 1.010 fr.

104. Alain Chartier. *Galliot du Pré,* 1529 ; pet. in-8, mar. doublé de Trautz. — 725 fr.

102. Coquillart. *Paris*, 1723 ; pet. in-8, mar. r., aux armes de Madame du Barry. — 1.395 fr.

103. Le Chevalier délibéré. *Imp. à Gouda par Gotfr. van Os, vers* 1486 ; pet. in-fol. mar. doublé de Trautz. Seul exemplaire connu de cette édition. — 13.520 fr.

105. Clément Marot. *La Haye,* 1700 ; 2 vol. pet. in-12, m. doublé, rel. de Boyet. — 2.600 fr.

106. Marguerite de la Marguerite. *Lyon*, 1547 ; 2 part. en un vol. pet. in-8, maroq. doublé de Trautz. — 1.200 fr.

110. Odes d'Olivier de Magny. *Paris*, 1559 ; in-8, mar. r. (*anc. rel.*) — 735 fr.

111. Diverses poésies de La Fresnaye Vauquelin. *Caen*, 1612 ; in-8, m. doublé de Trautz. — 1.000 fr.

114. La Guirlande de Julie. Précieux manuscrit de Jarry dans une ravissante reliure de Le Gascon. — 19.000 fr.

117. Loret. La Muse historique, in-4, m. r. aux armes du Cardinal Mazarin. — 1.205 fr.

118. La Fontaine. Fables choisies, 1668 ; in-4, m. v. (*Trautz*). — 550 fr.

119. La Fontaine. Fables choisies, 1678-94 ; 5 vol. in-12, m. r. doublé, rel. de Boyet. — 10.000 fr.

120. La Fontaine. Fables choisies. 1755-1759 ; 4 vol., in-fol., m. r., larges dent. (*anc. rel.*). — 7.500 fr.

125. Contes de la Fontaine, 1762 ; 2 vol. in-8, m. r., larg. dent. (*Derome*). — 3.000 fr.

126. Même ouvrage, mar. vert, rel. dite de présent. — 1.825 fr.

134. Voltaire. La Pucelle d'Orléans, 1774 ; in-8, m. r.. larg. dent., (*anc. rel.*), 21 dessins de Gravelot. — 6.500 fr.

138. Dorat. Les Baisers, 1770 ; in-8 grand papier, mar. roug. (*anc. rel.*). — 1.775 fr.

139. Le même livre, m. r. à longs grains (*Lefebvre*). — 805 fr.

140. Dorat. Fables, 1773 ; in-8 grand papier, mar. rouge, dent. (*anc. rel.*). — 1.000 fr.

144. Chansons de Laborde, 1773 ; 4 vol. gr. in-8, m. r. (*anc. rel.*). — 3.910 fr.

145. Recueil de 8 almanachs en un vol. in-18, m. r., aux armes de Marie-Antoinette. — 1.200 fr.

160. Corneille. 1664-66 ; 4 vol. in-8, m. r. (*Trautz*). — 525 fr.

163. Molière. *Paris*, 1739 ; in-8, m. bl. (*Anguerran*). Grand papier, fig. de Punt. — 1.605 fr.

164. Molière. *Paris*, 1741 ; 4 vol. pet. in-12, fig. de Punt, m. r. (*Anguerran*). — 510 fr.

166. Molière. *Paris*, 1773 ; 8 vol. in-8, fig. de Moreau, mar. r. (*rel. anc.*). — 1.510 fr.

168. Plaisirs de l'Isle enchantée, 1673-79 ; 3 part. en un vol. in-fol.. m. r., aux armes de Louis XIV. — 1.300 fr.

169. Racine, 1676. — Phèdre, 1677. — Esther, 1689. — Athalie, 1692 ; 3 vol. in-12, m. doublé de Trautz. — 610 fr.

174. Théâtre des Petits Appartements, 1747 à 1750 ; 4 vol. in-8, m. r. (*anc. rel.*) — 1.500 fr.

177. Amours de Daphnis et Chloé, 1718 ; pet. in-8, mosaïque de Padeloup, aux armes du Régent. — 12.500 fr.

178. Même livre, m. r., larges dent. (*anc. rel.*). — 1.900 fr.

181. Amours de Psiché et de Cupidon, 1669 ; in-8, mosaïque de Thibaron-Joly. — 2.800 fr.

186. Le Temple de Gnide, 1772 ; gr. in-8, fig. avant les nnméros, m. r., aux armes duc de Choiseul-Praslin. — 1.520 fr.

187. Rabelais. *Lyon, Dolet*, 1542-*Paris*, 1547. Précieux exemplaire à toutes marges dans sa première rel. en vel., des trois premiers livres en éditions rarissimes. — 8.020 fr.

188. Rabelais. Elz. 1663 ; 2 vol. pet. in-12, m. doublé, reliure de Boyet. — 1.000 fr.

193. La Princesse de Clèves, 1678 ; Lettres à Mad. la Marq. de *** sur la Princesse de Clèves, 1678. — Conversation sur la critique de la Princesse de Clèves, 1679 ; 4 vol. in-12, m. r. (*anc. rel.*). 1.780 fr.

197. Mém. de Grammont. *Londres*, 1792 ; gr. in-4 m. bl. (*Thouvenin*). Très bel ex., 78 port. — 520 fr.

202. Manon Lescaut, 1797 ; 2 vol. gr. in-18, m. bleu (*Trautz*). Gr. pap. vélin, fig. avant la lettre et eaux-fortes. — 1.200 fr.

204. Liaisons dangereuses, 1796 ; 2 vol. in-8, m. bl. (*Bozérian*), fig. avant la lettre. — 1.350 fr.

205. Amours de Faublas, 1798 ; 4 vol. in-8, m. (*Trautz*). Pap. vél., fig. avant la lettre. 1.300 fr.

213. Marmontel. Contes moraux, 1765 ; 3 vol. in-8, m. r. (*anc. rel*). Premier tirage. — 805 fr.

214. Il Decamerone, 1757-1761 ; 5 vol. in-8, m. vert, dent. (*anc. rel.*) — 1195 fr.

215. Le Decameron, 1757-1761 ; 5 vol. in-8, m. r. (*anc. rel.*). — 705 fr.

216. Songe de Poliphile. *Venise*, 1499 ; in-fol., veau fauve, riche rel. du XVIe siècle. Magnifique exemplaire. — 10.020 fr.

221. Don Quichotte. *Paris*, 1754 ; 6 vol. in-12, m. r. (*anc. rel.*). — 750 fr. Sans les 2 vol. de *Nouvelles*.

231. L'Origine des Puces, 1749 ; pet. in-12, texte gr., m. r., aux armes de Mad. de Pompadour. — 2.384 fr.

232. L'École des amans, 1700 ; in-12, m. r., aux armes de Pompadour. — 585 fr.

238. Giordano Bruno Nolano de gl'heroici furori dialogi x, 1585 ; pet. Très belle mosaïque de Padeloup. — 7.100 fr.

239. Les divers et mémorables propos des nobles et illustres hommes de la chrétienté, par Gilles Corrozet, 1558 ; in-16, m. bleu, rel. aux armes de Louis XIII et Anne d'Autriche. — 2.850 fr.

237. Œuvres complètes de Voltaire. *Kell*, 1785-98 ; m. cit. (*Bradel*). — 1.600 fr.

261. Bossuet. Discours sur l'histoire universelle, 1681 ; in-4, m. r. aux armes du Prince Eugène. Grand papier. — 1.380 fr.

265. Histoire du clergé séculier et régulier. — Histoire des ordres militaires. *Amsterdam*, 1716-1721 ; 8 vol. in-8, m. r. (*Derome*). — 5.200 fr.

266. P. Helyot. Histoire des ordres monastiques. *Paris*, 1721 ; 8 vol. in-4, fig. coloriées, mar. rouge (*anc. rel.*) — 1.530 fr.

268. Bossuet. Histoire des variations des églises protestantes, 2 vol. in-4, mar. rouge, aux armes de Bossuet. Edit. orig. — 5.100 fr.

269. Même livre, même édition, 2 vol., mar. roug., aux armes de la Grande Mademoiselle. — 5.200 fr.

275. C. J. Caesaris comment. *Amst.*, 1661 ; in-8, mar. r. Très belle reliure aux armes de Du Fresnoy. — 2.200 fr.

277. Procopius. De Bello Persico, 1509 ; in-4, riche rel. à comp. exécutée pour Maioli. — 5.300 fr.

285. Entrée de Henri II à Paris, 1549 ; in-4, vélin, fil., tr. dor. Magnifique exempl. aux armes de J. A. de Thou. — 13.000 fr.

286. Entrée de Charles IX, 1572 ; in-4 ; même reliure, même provenance. — 3.900 fr.

288. Commentaires de Monluc. Bordeaux, 1592 ; in-fol. m. r. (*Derome*). — 1.380 fr.

289. J. A. Thuani historiarum sui temporis, pars prima, 1604 ; 2 vol. in-8 vélin, aux armes de Henri IV. — 520 fr.

290. Journal de Henri III et de Henri IV. *La Haye*, 1741-1744 ; 9 vol. in-8, m. r. (*anc. rel.*) — 500 fr.

293. Œuvres de Brantôme. *La Haye*, 1740; 15 vol. pet. in-12, m. cit., aux armes de Mad. de Pompadour. — 2.200 fr.

296. Histoire de Henri le Grand. *Elz.*, 1664; pet. in-12, m. r. (*Derome*). — 505 fr.

302. Mémoires de Sully. Edit. orig., 2 vol. in-fol., m. r., aux armes de Philippe, comte de Béthune. — 455 fr.

304. Même ouvrage, 1752; 8 vol. in-12, m. cit., aux armes de Mad. Sophie. — 760 fr.

308. Mémoires de M. de La Porte, 1756; in-12, m. r., aux armes de Madame du Barry. — 1.320 fr.

309. Mémoires du cardinal de Retz, de Gui Joly, de la duchesse de Nemours, 1731-38; ensemble 7 vol. in-12, m. vert (*anc. rel.*) Charmant ex. — 1.650 fr.

310. Recueil des portraits et éloges (par Mlle de Montpensier et autres). *Paris*, 1659; in-8, mar. r., aux armes de Mademoiselle de Montpensier. — 10.685 fr.

311. Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, 1746; 8 vol. in-12, mar. cit., aux armes de Madame Sophie. — 1.010 fr.

314. Mémoires du duc de Saint-Simon. *Paris*, 1856; 20 vol. gr. in-8, mar. (*Chambolle*). Gr. pap., 500 port. ajoutés. — 1.045 fr.

316. Sacre de Louis XV; gr. in-fol., mar. r., dent. (*anc. rel.*). — 750 fr.

318. Fêtes données par la ville de Strasbourg... 1744; gr. in-fol., mar. r., dent. (*anc. rel.*) — 500 fr.

321. Almanach royal, 1780; in-8, mar. r., armes de Marie-Antoinette, sur mar. bleu. — 1.025 fr.

322. Almanach pour l'année 1781, contenant les noms et qualités des officiers de la maison de la Reine, in-18, mss., mar. r., aux armes de Marie-Antoinette. — 1.000 fr.

327. Histoire et description de l'église royale de Brou, 1767; in-8, mar. r., aux armes de Philippe de Noailles et de Louise d'Arpajon. — 460 fr.

330. Histoire de Gustave Adolphe, 1686; in-12, mar. r., aux armes du duc de Montausier et de Julie d'Angennes. — 595 fr.

340. Perrault. Les hommes illustres, 1696-1700; 2 tom. en un vol. in-fol., mar. r. (*Derome*). — 455 fr.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Les Relieurs français (1500-1800). Biographie critique et anecdotique précédée de l'histoire de la Communauté des relieurs et doreurs de livres de la ville de Paris et d'une étude sur les styles de reliure par Ernest Thoinan. *Paris, Em. Paul, L. Huard et Guillemin, libraires de la Bibliothèque Nationale, 28, rue des Bons-Enfants,* **1893, in-8 raisin, de VIII-412 pp. (Prix : 40 fr.)**

Voici un ouvrage que les bibliophiles et les libraires attendaient avec impatience. Depuis longtemps déjà, dans le monde qui s'intéresse à tout ce qui touche au livre, on parlait des recherches opiniâtres auxquelles se livrait M. Thoinan ; on savait qu'il explorait les archives nationales, les bibliothèques publiques, les cabinets d'amateurs, tous les dépôts enfin où il croyait pouvoir découvrir des documents certains pour l'histoire qu'il se proposait d'écrire. Sa compétence et son autorité en la matière faisaient désirer d'autant plus vivement l'apparition d'un livre destiné à rendre les services les plus incontestables.

Il existait sans doute de bons ouvrages sur la reliure, mais aucun ne répondait parfaitement aux besoins actuels ; le plan, tout à fait nouveau, adopté par M. Thoinan, constitue le principal élément du succès avec lequel a été accueillie l'apparition de ce remarquable travail. En outre, la sévérité dans le choix des documents et des renseignements que s'est imposée l'auteur est une garantie certaine pour tous ceux qui consulteront cette histoire. C'est, on peut le dire un guide absolument indispensable aussi bien aux libraires qu'aux bibliophiles, aux bibliothécaires qu'aux

relieurs. Tout le monde — j'entends par là les amateurs et les travailleurs — trouvera dans le bon et beau livre de M. Thoinan des données instructives, que rendent tout à fait précieuses leur intérêt, leur exactitude et leur nouveauté.

L'ouvrage est divisé en trois parties :

Dans la première, consacrée à l'Histoire de la Communauté des Relieurs et Doreurs de livres de la Ville de Paris, on trouve des détails curieux et du plus haut intérêt sur la condition et les mœurs des artisans, depuis le XV[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e], ainsi que sur le vieux Paris ; les amateurs de l'histoire de Paris y recueilleront bien des particularités ignorées jusqu'ici. Des figures diverses, reproduisant des monuments aujourd'hui disparus, des plans d'anciens quartiers de Paris, etc., complètent le texte et permettent au lecteur de se faire une idée exacte des lieux et des choses dont il est parlé.

La seconde partie, consacrée à une étude raisonnée des styles de reliure, nous montre les diverses transformations de cet art ; trente-et-une figures à pleine page donnent la reproduction exacte des compositions des diverses époques, choisies parmi les plus typiques et les plus propres à appuyer la démonstration du texte.

Ce sont d'abord de splendides reliures aux armes de Louis XII et d'Anne de Bretagne, de François I[er], de Henri II, etc.; plus loin, des reliures exécutées pour Catherine de Médicis, Grolier, Nicolas Fumée, évêque de Beauvais, Peiresc; des spécimens de l'art de nos plus grands relieurs français, Florimond Badier, Antoine-Michel Padeloup, les Derome, etc.

Enfin, dans la troisième partie, la plus importante de l'ouvrage, l'auteur donne les biographies assez étendues des artistes les plus connus et fournit des dates établissant les époques auxquelles vécurent plus de 1.700 relieurs parisiens et autres. Imprimée à deux colonnes, elle est ornée de figures reproduisant des documents divers et contient en outre des fac-similés de signatures, des tableaux généalogiques, etc.

Dans l'*Introduction* je signalerai tout spécialement le chapitre XII relatif à la suppression des Jurandes et des Communautés qui amena, comme on sait, la chute de Turgot. En ce qui concerne la *Biographie*, par ordre alphabétique, des 1700 relieurs parisiens et autres qui ont exercé leur art pendant la période de trois siècles embrassée dans le livre de M. Thoinan, j'appellerai l'attention sur les articles cosacrés à Badier, Gauffecourt et Le Gascon qui sont pleins de renseignements particulièrement curieux sur ces artistes.

Dans un travail important comme celui que viennent d'éditer avec autant de luxe MM. Em. Paul, Huart et Guillemin, il est impossible qu'il ne se glisse pas quelques erreurs ou qu'il ne se produise pas quelque omission. Aussi bien M. Thoinan voudra-t-il me permettre de lui signaler l'article *Bruneau* (Pierre-Aubert). L'acte du 27 mars 1569 (Arch. de Cothereau, notaire à Paris), auquel il fait allusion, indique que Marguerite Barbe, « servante de Jehan Bruneau, Me tapissier contrepointier » a épousé, en présence de Claude Barbe, maître doreur sur cuir, *Pierre Aubert, relieur de livres*. Aubert est le nom de famille du relieur en question et Jehan Bruneau, maître de Marguerite Barbe, n'a rien de commun avec lui.

Mais c'est là un bien petit détail à côté des documents si précieux et si nouveaux que nous offre l'ouvrage de M. Thoinan. Son livre a désormais sa place à côté des plus grands ouvrages bibliographiques dans toute bibliothèque publique ou particulière. Les *Relieurs français*, si je m'attache seulement maintenant à la forme extérieure du livre, ont également droit à la considération des bibliophiles. Imprimés avec luxe par MM. Chamerot et Renouard, ornés de planches soigneusement exécutées, on peut dire qu'ils ont été tirés à trop petit nombre, 650 exemplaires, numérotés à la presse dont 20 sur papier du Japon, déjà souscrits, 80 sur papier vélin du Marais (80 fr.) et 550 sur beau papier vélin mécanique (40 fr.) Les cent premiers exemplaires tirés de format in-4, permettent aux amateurs d'y intercaler des planches de reliures.

Georges Vicaire.

Paul Bonnefon, bibliothécaire à l'Arsenal. — Montaigne. L'Homme et l'Œuvre. Deux planches hors texte et 80 gravures dans le texte. *Bordeaux, G. Gounouilhou, éditeur, 8, rue de Cheverus, 8; Paris, J. Rouam & Cie, éditeurs, 14, rue du Helder, 14,* 1893, in-4, de 1 f. blanc, XIII-502 pp. et 1 f. n. chiff. (Prix : 15 fr.)

Le livre que M. Paul Bonnefon vient de consacrer à Montaigne est certainement le plus complet que nous ayons sur la vie du célèbre écrivain. S'il a mis à profit, comme il s'empresse de le

déclarer lui-même dans une courte préface, les nombreux travaux des érudits et des savants qui l'ont devancé dans cette étude, ceux de MM. Dezeimeris et Payen entre autres, M. Bonnefon a fourni une large contribution personnelle qui donne à son intéressant ouvrage une saveur toute particulière. Il a recueilli une quantité considérable de nouveaux documents dont l'authenticité ne peut être mise en doute, étant donné les sources auxquelles il les a puisés; il les a minutieusement analysés, disséqués serait plus juste, et il en a tiré des déductions qui l'ont amené à émettre des appréciations tout à fait originales.

Quoique rempli d'érudition, *le Montaigne* de M. Paul Bonnefon n'a pas la sécheresse de ces sortes de travaux; d'aucuns lui reprocheront peut-être la sobriété des références, comme ils regretteront peut-être aussi de ne pas trouver, soit en tête, soit à la fin de son ouvrage, la liste des publications et des documents consultés; mais c'est intentionnellement qu'il s'est abstenu et il s'explique, d'ailleurs, sur ce point. M. P. Bonnefon a voulu écrire un livre qui pût se lire couramment, en un mot faire œuvre littéraire plutôt qu'érudite. Il a fait l'une et l'autre.

Le livre est divisé en neuf chapitres dont voici les titres : I. La famille de Montaigne. — II. La jeunesse de Montaigne. — III. Montaigne magistrat. — IV. Montaigne chez lui. — V. Les *Essais*. — VI. Montaigne en voyage. — VII. Montaigne maire de Bordeaux. — VIII. Le troisième livre des *Essais*. Les dernières années de Montaigne. Sa mort. — IX. La publication posthume des *Essais*.

Ces chapitres nous permettent donc de suivre Montaigne depuis son enfance jusqu'à sa mort, à travers son existence privée comme à travers sa vie publique et littéraire.

Je n'ai pas la prétention d'analyser ici le gros volume de M. Bonnefon; il suffit de le signaler à l'attention des admirateurs de Montaigne et de tous ceux qui étudient la vie littéraire au XVIe siècle. C'est une œuvre historique et critique, pleine de finesse, écrite dans une langue alerte et vive par un admirateur enthousiaste de l'auteur des *Essais* et de son célèbre ami, Etienne de la Boëtie, dont il a publié les œuvres complètes l'an dernier. Le bibliophile se permettra cependant de regretter que le livre de M. Bonnefon et les curieuses gravures et fac-similés qu'il reproduit n'aient pas été traités avec plus de respect par l'imprimeur. Il est vrai que c'est surtout un livre de travail, un excellent livre qui deviendra presque classique et que nul ne pourra se dispenser de lire s'il veut connaître, jusque dans les plus petits détails, Montaigne et son œuvre.

G. V.

Louis XIV et le Saint-Siège. L'Ambassade du duc de Créqui, 1662-1665, par le comte Charles de Moüy, ancien ambassadeur de France à Rome. Ouvrage contenant 8 gravures. *Paris, librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain,* 1893, 2 vol. in-8, de x-484 et 432 pp. (Prix : fr.)

M. le comte Charles de Moüy, lorsqu'il était ambassadeur de France auprès du Vatican, avait conçu le désir d'écrire l'histoire du mémorable épisode dont le palais Farnèse, la place qui le précède et les rues adjacentes ont été le théâtre, à l'époque où le duc de Créqui représentait Louis XIV auprès du Saint-Siège.

C'est à l'aide des nombreux documents recueillis, après de patientes recherches, qu'il est parvenu à reconstituer très exactement, peut-on croire, les différentes phases et conséquences du drame du 20 août 1662. M. de Moüy a mis à contribution, pour arriver à son but, un grand nombre de dépôts publics, voire même des archives de famille comme celles si riches de M. le duc de la Trémoïlle. Les archives des ministères des affaires étrangères et de la guerre, la bibliothèque et les archives nationales, les bibliothèques du Vatican et du palais Chigi, les archives Médicis à Florence, lui ont fourni un grand nombre de pièces authentiques; les imprimés de l'époque lui ont également donné d'utiles renseignements.

L'ancien ambassadeur, que d'importants travaux historiques ont déjà fait justement apprécier, avant d'entrer dans le détail de l'événement qui est le point principal de son intéressante publication, expose, avec une grande netteté et une grande précision, l'état des relations de la France avec la cour de Rome. L'esprit monarchique et gallican dominait à Paris; le roi et le Pape demeuraient en paix; les dissidences étaient à l'état latent, mais la cour du Louvre n'avait conservé que peu d'influence à Rome.

Deux affaires, qui semblent aujourd'hui bien peu considérables, écrit M. de Moüy, perpétuaient et envenimaient les désaccords existant déjà entre la France et le Saint-Siège; ce sont les revendications poursuivies par les ducs de Parme sur les territoires de Castro et de Ronciglione et par le duc de Modène sur les vallées de Comacchio.

Durant plusieurs années, la France avait cessé d'entretenir un ambassadeur à Rome lorsque Louis XIV, désireux de relever l'influence française, y envoya le duc de Créqui.

Le chapitre où l'auteur nous peint le tableau de Rome sous le pontificat d'Alexandre VII est très important, et l'on comprend combien était difficile la situation de notre ambassadeur, en présence des mille difficultés qui surgissaient à chaque instant. Le duc de Parme, ayant offert le palais Farnèse au duc de Créqui, les susceptibilités du nonce furent éveillées.

A peine arrivé, M. de Créqui eut à se heurter à une question délicate, longtemps discutée à Paris et à Rome; la cour du Louvre considérait comme due par les parents laïques du pape la première visite à notre ambassadeur. Tel n'était pas l'avis du Saint-Siège; des difficultés s'élevèrent à ce sujet; les relations devinrent bientôt assez tendues. Le duc de Créqui se résigna enfin à faire la première visite, « mais la cour de Rome gardait plus de ressentiment du long refus de la visite que de reconnaissance pour la concession définitive. »

Quelques jours plus tard, éclate un évènement terrible, vaguement pressenti par quelques esprits attentifs, c'est l'attentat du 20 août 1662, à la suite d'une rixe entre des Français appartenant, suivant les uns, à l'ambassade, suivant les autres, à la maison de la reine Christine et des soldats de la garde corse. Ces derniers se soulèvent, cernent le palais Farnèse; des arquebusades ont lieu, des victimes tombent, une agression contre la carrosse de l'ambassadrice est commise, et l'un de ses pages, Bertaut, est tué.

Ce sont les conséquences de cet attentat et les rapports qui s'ensuivirent entre le Saint-Siège et l'ambassade, les conférences de San-Quirino, l'enquête et le procès de la garde corse, le traité de Pise, le voyage du légat en France et la fin de l'ambassade qui sont relatés avec la plus grande fidélité par M. le comte de Moüy dans ses deux volumes.

L'auteur a fait connaître sous un jour tout nouveau l'attentat du 20 août; il a réduit, pièces en mains, les évènements qui avaient été singulièrement exagérés, à leurs justes proportions. En publiant ces documents si intéressants pour notre histoire diplomatique, il a mis en lumière une fois de plus ses brillantes qualités d'historien et d'écrivain.

G. V.

JULES PHILIPPE. — Guillaume Fichet, sa vie, ses œuvres. Introduction de l'imprimerie à Paris. *Annecy, J. Dépollier et Cie*, 1892, pet. in-4 de 175 pp.

Dans son *Origine de l'imprimerie à Paris* (Paris, Charavay frères, 1885, in-4o), M. Jules Philippe a très nettement défini le rôle de Guillaume Fichet, professeur en Sorbonne, à qui revient la gloire d'avoir, de concert avec son collègue Jean Heynlin, créé en 1470, à la Sorbonne même, le premier atelier typographique. Ulric Gering, Michel Friburger et Martin Crantz furent, on le sait, les trois premiers typographes qu'ils firent venir de Bâle à Paris pour y exercer leur art, alors presque tout nouveau.

Dans cette histoire qui fait autorité, M. Jules Philippe a dû se borner à esquisser la physionomie de G. Fichet bien qu'il eut recueilli sur cet illustre personnage de nombreux documents relatifs à sa vie et à ses œuvres. L'auteur se préparait à les publier lorsque la mort est venue le surprendre, mais le manuscrit était presque achevé, et c'est ce manuscrit que, par un pieux souvenir, la famille de M. J. Philippe donne aujourd'hui au public. Cette œuvre posthume, écrite à un point de vue local — Guillaume Fichet était savoyard — nous montre, d'après des documents authentiques, l'introducteur de l'imprimerie à Paris dans sa vie et dans ses travaux ; cette bio-bliographie constitue le complément absolument indispensable du livre cité en tête de cette note.

G. V.

Histoire de l'imprimerie à Laval jusqu'en 1789, par l'abbé A. ANGOT. *Laval, de l'imprimerie de L. Moreau*, 1892, in-8 de 48 pp.

L'imprimerie à Laval n'a pas une origine très ancienne. Si nous en croyons M. de la Bauluère duquel M. l'abbé Angot tient ses renseignements pour cette époque, elle y fut introduite au XVIe siècle, mais aucun document bien certain ne le prouve. Le premier imprimeur lavallois dont on connaisse les productions, Ambroise Cormier, n'a commencé à exercer son art que dans la première moitié du XVIIe siècle, en 1633.

M. l'abbé A. Angot, dans son étude qui paraît faite très soigneusement, donne une bibliographie des ouvrages imprimés à Laval ; des fac-similés (titres de livres) ajoutent à l'intérêt de cette publication.

G. V.

Viennent de paraître :

Le Livre et l'Image, revue documentaire illustrée mensuelle. *Directeur littéraire :* J. Grand-Carteret. *Directeur-gérant :* Emile Rondeau. *Paris, librairie Auguste Fontaine, Emile Rondeau, successeur, 35, passage des Panoramas, 35,* MDCCCXCIII, pet. in-4 (40 fr. par an.)

Le *Livre*, le *Livre moderne,* l'*Art et l'Idée* ont cessé de paraître. Le *Livre et l'Image* succède à ces revues, dont la première surtout est fort estimée des bibliophiles. Son plan tout à fait nouveau et la liste des collaborateurs que cette intéressante et élégante publication s'est acquise en assurent le succès. C'est ce que le *Bulletin du Bibliophile* — un ancêtre, puisqu'il est né en 1834 — est heureux de souhaiter aujourd'hui à ce jeune confrère en annonçant à ses nombreux lecteurs l'apparition de son premier numéro.

L'invasion de la ville dv Mans par les religionnaires, en l'année mille cinq cens soixante & deux. Conversation par escrit à Mr D. R. A. C. *Av Mans, Par Lovis Pegvineav, Imprimeur & Libraire, demeurant au Pont-Neuf, à l'Enfant Iesvs.* M.DC.LXVII, pet. in-8 de 123 pp.

Réimpression d'un ouvrage rare, d'après l'exemplaire de M. J. Chappée, par M. A. Goupil, imprimeur à Laval.

Molière. — Amphitryon, comédie en trois actes avec une notice et des notes par Georges Monval. Dessin de L. Leloir gravé à l'eau-forte par Champollion. *Paris, librairie des Bibliophiles, E. Flammarion, successeur, rue Racine, 26, près de l'Odéon,* MDCCCXCIII, in-12 de XI-112 pp. (Prix : 6 fr.)

Tiré à petit nombre plus 20 exemplaires sur Japon, 25 sur Chine et 25 sur Wathman.

Anatole Delorme, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Société française de secours aux blessés militaires (comité du Loiret), membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Notice nécrologique lue en séance de la Société

archéologique, par L. Jarry, membre de la Société. *Orléans, H. Herluison, libraire-éditeur, 17, rue Jeanne d'Arc*, 1892, in-8 de 40 pp. (portrait.)

M. Anatole Delorme était un vrai bibliophile, si j'en juge par les quelques précieux ouvrages qui composaient sa bibliothèque. Il avait été — c'est M. Jarry qui le dit — l'élève de Techener. Il était à bonne école.

Quatrième Centenaire de la découverte de l'Amérique (1492-1892). Rapport sur les travaux et opérations du comité de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine, du Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan par le Marquis de Granges de Surgères, membre de la Société royale de Géographie de Madrid, président de ce comité. *Nantes, Imprimerie Bourgeois, rue St-Clément*, 57, 1893, in-8, de 51 pp.

Il a été tiré de ce rapport 25 exemplaires sur papier de Hollande.

Paul Cottin. — L'Angleterre devant ses alliés, 1793-1814. Toulon (1793) — Anvers et Nimègue (1794) — Quiberon (1795) — Guadeloupe (1795) — Égypte (1798-1800) — Naples (1799) — Cadix et Cabrera (1808-1814) *Paris, aux bureaux de la* Revue rétrospective, *55, rue de Rivoli*, 1893, in-8 de 100 pp. (Prix : 2 fr. 50).

G. V.

P. S. — Au moment de donner le bon à tirer de cet article je reçois de mon confrère, M. d'Eylac, un charmant volume intitulé : *La Bibliophilie en 1891 et 1892*. Paris, Rouquette, petit in-4, fort élégamment imprimé sur papier de Hollande, par Joseph Pigelet, de Châteaudun.

Il est trop tard pour que j'en puisse faire le compte-rendu ; je me borne donc à le signaler aux lecteurs du *Bulletin*, me réservant de détailler, dans la prochaine livraison, les mérites de cet ouvrage documentaire, écrit avec beaucoup de verve par un amoureux du livre.

G. V.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

76. — PHILIPPI GALTHERI poetæ Alexandreidos libri decem, nunc primum in Gallia Gallicisque characteribus editi. *Lugduni. Excudebat Robertus Granson typis propriis*, 1558; in-4, mar. rouge, fil., tr. dor. (*Aux troisièmes armes de J. A. de Thou*). 250 fr.

Poème épique en l'honneur d'Alexandre, de Philippe Gaultier de Chatillon (*Gualterus Castellonensis*), plus connu sous le nom de Gaultier de Lille (il était né dans cette ville) et confondu à tort avec Gaultier, évêque de Maguelonne. Cette *Alexandréide*, composée en 1170 sur la demande de Guillaume, archevêque de Reims, qui récompensa l'auteur par un canonicat, est tombée dans l'oubli; mais elle eut longtemps un très vif succès et Henri de Gand, dans son *Catalogus virorum illustrium*, affirme que, de son temps, on ne lisait pas autre chose.

L'auteur suit d'assez près le récit de Quinte Curce, en y mêlant d'étranges anachronismes : il appelle *Quirites* les soldats d'Alexandre, il parle de la passion de Jésus-Christ, comme si elle était antérieure aux conquêtes du héros macédonien. Mais sa versification, très directement inspirée de Lucain, est correcte et énergique; nombre de passages, l'invocation, la description du temple de la Victoire, les dernières paroles d'Alexandre, expliquent l'enthousiasme des anciens amateurs de poésie néo-latine. Le Camoëns paraît s'être souvenu, au début de ses *Lusiades*, des premiers vers de l'*Alexandréide*. C'est dans ce poème qu'on trouve le vers tant de fois attribué à Virgile, à Horace, à Ovide ou à quelque autre ancien :

Incidis in Scyllam, cupiens vitare Charybdim.

Il fait partie d'un discours que le poète adresse à Darius poursuivi par Alexandre : « Où cours-tu, fugitif et désarmé, roi condamné à périr ? Tu ne sais, malheureux prince, qui tu fuis. En fuyant un ennemi, tu te précipites au-devant d'autres ennemis ; tu tombes dans Scylla en voulant éviter Charybde. » Gaultier de Lille est si oublié aujourd'hui qu'il convient de lui restituer un vers devenu proverbe.

Un des premiers livres imprimés en caractères de civilité. Très belle reliure aux troisièmes armes de J. A. de Thou. Exemplaire payé 600 fr. à la vente Turner.

---

77. — La Chute de Rufin, poëme en deux chants, traduit du latin de Claudien, avec des notes historiques, géographiques, mythologiques et grammaticales. Par le marquis de Sy. *Londres, Dulau et Cie*, 1811. In-8, mar. rouge, à longs grains, dent. à fr., ornements et fil. dorés, dos orné, tr. dor. (*rel. anglaise*) 25 fr.

Curieux ouvrage d'un émigré français, réfugié en Angleterre, qui applique à la Révolution française et à Napoléon les passages les plus saillants du poème de Claudien sur la chute de Rufin. « Le *rapacem ferans* n'offre-t-il pas tout de suite à l'esprit ce *lion féroce* dont Albion seule arrête aujourd'hui si heureusement le progrès ? » Ailleurs, l'auteur trouve « le refuge accordé si généreusement à tous les émigrés des nations qui souffrent, le tyran arrêté dans ses ravages par un obstacle invincible, et jusqu'à l'évacuation récente du Portugal. » Il applaudit, sans le moindre scrupule, à tous les échecs de nos armées et en souhaite d'autres : « L'allusion la plus récente (puisse-t-elle n'être pas la dernière !) est sans doute la retraite de Masséna. »

L'inspiration poétique du traducteur n'est pas à la hauteur de ses colères et, malgré quelques vers facilement tournés, cette interprétation de Claudien est assez médiocre. Elle est dédiée au marquis de Wellesley, frère de Wellington.

Bel exemplaire d'un des plus violents pamphlets dictés par la haine de la Révolution et de l'Empire.

---

78. — ANDRELINUS *(Faustus)*. De fuga Balbi ex urbe parisia (Marque de Félix Baligault); pet. in-4, goth. de 6 ff., maroq. roug., fil., tr. dor. (204). 48 fr.

Très rare édition (imprimée à Paris par S. Félix Baligault en 1494) du *De fuga Balbi*. Elle est citée par Brunet, qui ne la connaît d'ailleurs que d'aprés le deuxième catalogue Crevenna (nº 4173). Elle présente la particularité suivante : tandis que, dans les autres éditions, la réponse de Gaguin à l'épître dédicatoire d'Andrelinus est datée 1496 ou 1498, elle est ici datée *anno salutis M. CCCC nonagesimo quarto* (1494).

Cette églogue satirique d'Andrelinus est dirigée contre Hieronymus Balbus ou Jérôme Balbi qui, lors de son arrivée à Paris, avait fait publier sous son nom quelques épigrammes d'Octavius Cleophilus et des centons dérobés aux élégies de Tite Strozzi. Accusé d'ailleurs de mœurs honteuses, Balbus dut quitter précipitamment Paris pour se réfugier en Angleterre.

---

79. — CAULIAC. Le Guidon en françois, pour les barbiers et chirurgiens. Reveu et corrigé de nouveau. *Paris, veufve Maurice de la Porte*, 1554; in-16 de 511 ff., veau br., compart. de fil. à fr., fleurons aux coins. *(Magnin)*. 40 fr.

Ce traité de médecine et de chirurgie, composé en 1363 par Guy ou Guidon de Cauliac, a été, pendant plusieurs siècles, en grande faveur dans toute l'Europe. Depuis les premières éditions latines d'Octaviano Scoto, Venise, 1490, 1497, 1498, il a été réimprimé très souvent, sous des titres assez différents, en latin, en français, en italien, en espagnol. Sa vogue se soutint jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle, puisqu'on en donnait encore un abrégé en 1704.

Dans son avis aux lecteurs, maître Jehan Canappe, docteur en médecine, à Lyon, expose les raisons qui l'ont décidé à publier cette nouvelle édition : « Me suis mis, à mon deuoir, selon la petite faculté et intelligence qu'il a pleu a Dieu me donner, de recongnoistre et emender la Chirurgie de maistre Guidon de Cauliac, en son temps excellent Chirurgien et docteur en médecine en

la tres-famée université de Monpellier. Non pas pour ceste fin et intention que je vueille deroguer a ce qu'il a escrit, mais plustost pour illustrer la bonne reputation qu'on a eu de sa doctrine par tant de temps. Laquelle a été deprauée et mutilée en beaucoup de lieux par le translateur..... » Jehan Canappe ajoute qu'il a essayé de corriger ces erreurs, de donner un meilleur texte « de parfaire les bonnes semences de nostre Guidon. »

Cette édition de Cauliac semble, en effet, assez soignée ; elle est de plus fort rare : Brunet, qui signale un grand nombre d'éditions françaises du *Guidon*, ne la mentionne pas.

---

80. — VIAGGI FATTI DA VINETIA, alla tana, in Persia, in India, et in Constantinopoli : con la descrittione particolare di Citta, luoghi, siti, costumi et della Porta del gran Turco : & di tutte le intrate, spese, & modo di gouerno suo, & della ultima impresa contra Portoghesi. *In Vinegia*, 1543 ; in-8 de 180 pag. parch. 45 fr.

Recueil intéressant, comprenant : les voyages « del Magnifico Messer Josaphat Barbaro, ambasciatore della Illustrissima Republica di Venetia » au pays de Tana ; du même en Perse ; d'Ambrogio Contarini auprès d'Ussuncassan, roi de Perse ; d'Aluvigi ou Aloigi à Colocut (Calicut) « nelquale narra le mirabil forze, provincie, terre, et città del gran Signore Sophi, et come passio infiniti spagnoli in soccorso di esso Signore contra Tachi : et etiam narra le maravigliose Isole che producono Oro et pietre preciose : cosa invero molto curiosa di intendere » ; trois livres « delle cose de Turchi », dont le premier est consacré au récit du voyage de Venise à Constantinople, avec les noms des lieux anciens et modernes, le second à la Porte, c'est-à-dire, la cour du Sultan Soliman et le troisième au système de gouvernement de ce prince ; enfin un voyage d'Alexandrie aux Indes, avec la relation de la tentative de Soliman Bassa contre la colonie portugaise de Diu (1538).

Les Aldes donnèrent une seconde édition de ce recueil dès 1545.

Châteaudun. — Imprimerie J. Pigelet



1893
SOIXANTIÈME ANNÉE

BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)
Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Paul Bonnefon, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gust. Brunet, de Bordeaux; A. Claudin, Lauréat de l'Institut; E. Delaplace; Joseph Denais; Victor Develay, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Georges Duplessis, de la Bibliothèque Nationale; Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris; Dupré-Lasale, conseiller à la Cour de cassation; Charles Ephrussi; Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte de Grouchy; Léonce Janmart de Brouillant, de la Société des Bibliophiles de Belgique; Marais, de la Bibliothèque Mazarine; P. Margry; Henry Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gaston Paris, de l'Institut; Léon-Gabriel Pélissier; Baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles françois; Bernard Prost, archiviste-paléographe; Duc de Rivoli, de la Société des Bibliophiles françois; Baron de Ruble, de la Société des Bibliophiles françois; Vicomte de Savigny de Moncorps, de la Société des Bibliophiles françois; Schwab, de la Bibliothèque Nationale; Alexandre Sorel, président du Tribunal civil de Compiègne; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales; P. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut; Maurice Tourneux; abbé Ch. Urbain; abbé Tougard; Georges Vicaire, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

Charles Nodier; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); J. Ch. Brunet; Leber; G. Peignot; Paulin Paris; L. Barbier; Victor Cousin; Silvestre de Sacy; J. de Gaulle; Charles Giraud; Le Roux de Lincy; Monmerqué; Ch. Asselineau; Comte Clément de Ris; Marquis de Gaillon; Rathery; Sainte-Beuve; Francis Wey; Comte de Barthelemy; Meaume; Moulin; Cuvillier-Fleury; Baron A. Ernouf; le Comte de Baillon; Comte de Longpérier Grimoard, etc., etc.

MAI-JUIN

ON SOUSCRIT A PARIS
A LA LIBRAIRIE TECHENER
(H. LECLERC ET P. CORNUAU)
219, RUE SAINT-HONORÉ
(AU COIN DE LA RUE D'ALGER)
1893

LIVRAISON DE MAI-JUIN

Le *Bulletin du Bibliophile* rendra compte de tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) dont il sera envoyé un exemplaire.

Adresser les envois à M. Georges VICAIRE, redacteur de la Revue Critique, *51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Techener).*



DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

PUBLIÉS PAR

LE BARON JÉROME PICHON ET GEORGES VICAIRE

GALLIOT I DU PRÉ

(SUITE)

1548 (1549), mardi 29 janvier. — Inventaire de Jehan Hennequin, conseiller au Parlement, s. de la Chapelle-feu-Payen, etc.

Livres prisés par Galliot du Pré.

Théologie, droit.

Autres livres tant grammaire, histoire, que philosophie.

Le registre des Grandes Chroniques avec les fig., impression d'Allemagne, en un grand volume (1) 60 s.

Vincent de Beauvais, impression d'Allemagne 25 s.

Autres livres en françois :

Les grandes cronicques de France, reliées en trois volumes 25 s.

Les coustumes générales, première impression 8 s.

Le grant herbier 4 s.

Livres escripts à la main :

La Nouvelle de Jehan André (2), parchemin 10 s.

(Arch. de Brulé, not.)

(1) C'est la crhonique de Nuremberg.

(2) Ce titre parait indiquer un livre curieux, mais nous n'avons aucun renseignement sur lui.

1553, 27 août. — Inventaire, après décès, de noble homme Françoys Sedille, conseiller au Parlement.

Livres prisés par Galliot du Pré.

Croniques de Gaguyn — Ordonnances royaux — Huon et Budeus, — Marcolain (Marc Aurèle ?) — Ordonnances de l'an 1539, les dits livres reliés en 5 moyens volumes	7 s. 6 d.
Recueil de diverses histoires, relié et doré	5 s.
Coustumes du Mayne, d'Orléans, de Paris, — la Monarchie de France, — les Pseaumes de David, — l'Ystoire des e... de Troyes, reliés en 7 petits volumes	10 s.
Oraison aux états d'Allemagne, les croniques.... exposition des évangiles	3 s.

(Arch. de Contesse, notaire à Paris.)

1557, 13 juillet. — Jehan Frolo, avocat en Parlement, seigneur de Champrosé (1), confesse que, à sa prière et requeste, honorable homme Galyot du Pré, libraire juré de l'Université, s'est constitué pleige et caution pour Estienne Hamelin, marchand, demeurant à Tournan en Brie, pour 3 muids de grain dus (?) à la Sainte Chapelle du Vivier en Brie. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir Robert le Mangnier, à la date du 13 novembre 1557.

1558, 12 août. — Inventaire et prisée des livres de feu Michel de Vaux, advocat en Parlement, faict par Galliot du Pré, libraire juré en l'Université de Paris, à la requeste d'Ysabelle Sanguin, sa femme.

Théologie.

Bible, impression de Paris, 5 gros volumes, etc.
Livres, impression d'Alde, de Colinet, Gryphius.
(Nouveau testament, doré, impression de Collinet) (2).

(1) C'est un autre Champrosé que celui de Draveil; celui-ci est du département de Seine-et-Marne. Cette pièce est très mal écrite.

(2) Simon de Colines. Il est désigné de la même manière dans les *Contes d'Eutrapel* (1586), in-12.

Autres livres en droit canon.

Neuf articles.

Droit civil.

Quinze articles (Coustumes).

Aultres livres tant histoires, humanitez, que autres.

Soixante-six articles dont quelques-uns multiples.

Les œuvres de Pierre Lambin, impression de F. (Froben ?), reliées et dorées en un grand volume, enrichies sur le ply (*sic*) 101 s.

Tite-live doré

Paulus Emilius, *idem*

Selyus Calcaginus, relié et doré, en volume couvert d'or et de couleur 60 s.

Vita alcorani (*sic*), relié, doré, couvert en parchemin, fermé de soye 25 s.

Epistolæ familiares, impression d'Alde, reliées et dorées sur le cuir

Virgile, Horace, Catulle, Juvenale, Persius, tout d'Alde

Apuleius, Commentaires de Beroalde, vieille impression

Autres livres en françoys

Premièrement :

Les Cronicques et annales de France, première impression, prisée 8 s.

Discours de la Religion des Romains, relié et couvert en parchemin 30 s.

Les Ori......... reliées en un grand volume 20 s.

La Bibe (*sic*), en un moyen volume 20 s.

Le songe du Vergier 4 s.

Observations de Belon 6 s.

La Marguerite des Marguerites 8 s. 6 d.

Epithome de l'antiquité des Gaulois — Le Siège de Metz — Commentaires de Langey — Les Regrets du Belloy — La Théologie naturelle, relié en parchemin, en 5 volumes 16 s.

Coustumes de Lodunoys — Défense de la langue françoise — Art poétique — Le lis (ris) de Democrite — La guerre entre le roy more et le roy blanc — Ordonnance de l'admirauté — L'Iphigénie d'Ereupide — Cantiques du comte d'Alcinoy (Nicolas Denisot) — Que les Princes doibvent savoir les lettres — Le procès d'Ajax — Le Mirouer du temps — La Claire de la Prudence — Les amours d'Anthoine Bayf — Les tragédyes Euripide — Cronique abrégée des Roys — Amoureux repos — Epithome de la vraye astrologie — Les trois premiers livres de Artemydore — Les 32 pseaumes de David — Coustumier de Paris — Les dits — Les dits de Pelletier — (.... Titre illisible pour déchirures et jaunissures) — Histoire de l'expédition de P... — Les epistres des (*sic* et) heroïdes, lesdits livres reliés en 26 petits volumes de parchemyn 15 s.

Coustumes de Normandie, petit volume 8 s.

Le Prince de Machevelle (*sic*) — Les Instructions de Valence — Paraphrase de l'Astrolabre — La philosophie de Loys Caron — L'opuscule St Augustin — Les Azolains de Bembo — Contre la nouvelle erreur des prédestinez — Le livre du monde — Les œuvres de Hugues Salel — Les Georgiques de Virgile, les dits livres reliés en 10 petits volumes, tant cuir que parchemin 20 .

Le 1er livre de la destruction du f. (déchiré), parchemin, gr. vol. 10 s.

Epistres S. Père (St Pierre) en françoys, reliées en ung petit volume 4 s.

Amours de Ronsard, relié et doré, couvert en parchemin 4 s.

De la grand ire (?) de Dieu — Dyalogue de Prymaléon (1) — Les jugements d'astrologye — Paradoxe de playder contre les calompnies des impériaulx — L'Evangille des dymenches.

(1) Voir le *fac-simile* à la page suivante.

Petit discours

D'VN CHAPITRE DV *liure de* Primaleon, *autrefois enuoyé par le seigneur des* Essars N. *de* Herberay, *Commissaire ordinaire de l'artillerie du* Roy, *à une damoiselle* Espagnolle, *belle, & de meilleure grace.*

ACVERDO OLVIDO.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

A PARIS

Pour Vincent Sertenas *libraire tenant sa boutique au* Palais, *en la galerie par ou lon ua à la chancellerie, & au mont* S. Hilaire *à l'hostel d'Albret.* 1549.

Aultres livres en vulgaire Italyen.

Le livre du courtizan	7 s. 6 d.
Œuvres de Dante, reliez et dorez	7 s. 6 d.
La rytme d'Arioste	5 s.
Sannazaro	
Merlinus Cocaius	
Tractatus de astrologia — Regole grammaticali — Angustie militari, parch.	4 s.
Les Coustumes de Normandie — Le 4e livre de Pantagruel, prisés ensemble	2 s.

Poliphile vulgaire (en françois) avec les figures, relié et doré, en un grand volume 35 s.

(Arch. de Brulé, not.)

1559 [1560], jeudi 8 février. — Honorable femme Geneviève Le Blanc, femme de honorable homme sire Galliot du Pré, marchand libraire, bourgeois de Paris, au nom et comme ayant charge expresse du dit Dupré, son mari, par qui elle s'engage à faire ratifier, convient avec André Le Large, laboureur, demeurant à Plaly, paroisse de Ste Hode, près la Ferté au Coul en Brie que, pour s'acquitter de 251 l. 11 s. t. due par Lelarge par obligation du 30 octobre 1558, plus 11 l. t. pour vente de deux poinssons et une caque de vin que Lelarge a acheté et reçu de Dupré, plus pour 100 s. pour 400 fagots, 30 s. pour 1500 eschalatz, 22 s. 6 d. pour 150 perches, 8 l. t. pour la tonture des laines de sept années, 60 s. pour certaines dépenses. — Lelarge paiera 106 l. 4 s. 6 d. dont il s'est trouvé redevable par le compte fait aujourd'hui entre eux, et quitte Galliot du Pré de toutes sommes payées pour luy et des chariages qu'il a faits, des thuilles, plâtre, bois, clouds, etc. sans préjudice toutefois des labours et semences que Lelarge prétend avoir fait en la ferme du Boys des Escoliers appartenant au dit Dupré, depuis son bail fourny, et au dit Dupré des clauses et conditions contenues audit bail qui est demeuré ès mains du dit Dupré.

Il est, en outre, accordé que les deux couches garnies de leurs lits et traversins, une table, deux treteaulx, un banc, une forme, un buffet, deux chenêts et une chaize qui sont en la possession du dit Lelarge et appartiennent à G. Dupré, demeureront à Lelarge pour ses peines et sallaires d'avoir vaqué aux affaires du dit Dupré, sans préjudice des autres meubles étant en la ferme du bois des Escoliers qui restent à G. Dupré.

(Arch. de Cothereau, not.)

1561 (1562), 28 février. — Josse de Mery, escuyer, sieur en partie de Mery, et Jacques Chevalier, aussi escuyer, sieur de Marchays, vendent à honorable femme Geneviefve Le Blanc, veuve de feu Galyot du Pré, en son vivant marchant libraire, bourgeois de Paris, 25 l. de rente sur les terres de Mery et de May en Mulcien. Prix 300 l. t.

Geneviève Le Blanc confesse que la dite acquisition est faite pour Me Despretz, procureur au Châtelet, et de ses deniers (1). (Arch. de Cothereau, not.)

GALLIOT II DU PRÉ

1567, 18 juin. — Gyrard Tannerye, marchand libraire, met son frère Pierre apprenti avec honorable homme Galyot du Pré (2), aussi marchand libraire juré en l'Université de Paris. (Arch. de Cothereau, not.)

1568, mardi 3 février. — Edmond de Sathenat, escuier, sire du Pont en Berry, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Savigny d'une part, et honorable homme Gallyot du Pré, marchand libraire, bourgeois de Paris, pour lui et Geneviève Le Blanc, sa mère, mis en procès par Sathenat devant les connetable et mareschaux de France, afin d'être réintégré dans la maison où il avoit été placé par fourrier et qu'on lui restituat des armes et des meubles qu'il disoit estre en la maison de Pierre du Pré en laquelle il avoit esté logé par fourrier comme dit est.

(1) Galliot I du Pré mourut en avril 1560 ainsi que le constate un fragment de pierre votive actuellement conservé au Musée de Cluny (n° 8057 du catalogue) et dont M. Paul Delalain donne un fac-simille dans son intéressante *Notice sur Galliot du Pré*. Paris, 1890, in-8. Mais on ne sait pas dans quelle église était déposée cette pierre qui fut trouvée dans la cave d'une maison de la rue de Seine et malheureusement brisée par la pioche du démolisseur.

(2) Galliot II du Pré, frère de Pierre que nous verrons plus loin, était le deuxième fils de Galliot du Pré.

La veuve disoit Sathenat mal fondé, car la maison appartenoit à la veuve Jehan de Louvain, Pierre du Pré y demeuroit seulement et n'en avoit pas expulsé Sathenat, ny osté les meubles, lits, couches, paillasses et autres ustencilles et n'en sauroit rien prouver le dit Sathenat. Lui et ses gens avoient transporté plusieurs meubles estans en la dite maison. Ils s'estoient constitués demandeurs pour éviter la demande de Dupré et de Geneviève Le Blanc. Ceux-ci avoient été déboutés malgré leur bon droit par les mareschaux d'ailleurs incompétents et avoient appellé.

Transaction. Les deux parties se désistent. (Arch. de Cothereau, not.)

1574, samedi 15 mai. — Fleury Prevost, maître imprimeur à Paris, confesse que honorable homme Galiot du Pré, marchand libraire à Paris, luy a payé 525 l. pour l'impression de cent feuilles des *Histoires de Palmerin d'Olive* et de *Primaléon de Grèce* par ledit Prevost imprimés ou fait imprimer suivant le marché fait entre les dits Fleury Prevost, Galiot du Pré et Pierre Trepperel, marchand d'Orléans, dès le 28 juillet 1571, et oultre confesse que le dit du Pré luy a entièrement fourny le papier qu'il a convenu pour la dite impression d'iceulx livres, et, en ce faisant, Prevost a rendu ès mains dudit s. du Pré le dit marché comme nul et satisfait, affirmant par iceluy Prevost n'avoir aucune chose receue sur iceluy dudict Trepperel. (Arch. de Cothereau, not.)

1574, vendredi 6 août. — Jehane d'Argent, femme de Jacques Morin, marchand, bourgeois de Paris, déclare à Galliot du Pré qu'elle se porte comme héritière de Pierre Trepperel, son cousin-germain, libraire à Orléans; le 11 aoust, elle donne procuration. (Arch. de Cothereau, not.)

1579, vendredi 10 avril. — Honorable homme Gallyot du Pré, marchand libraire, rue Saint-Jacques, nomme un procureur pour plaider avec Anthoyne Maria Spinelli, marchand, demeurant à Paris, qui avoit appellé en Parlement d'une sentence du Chastelet du 29 janvier dernier rendue contre luy, fixer les dommages et intérêts à réclamer, transiger, etc. (Arch. de Cothereau, not.)

1581, lundi 5 juin. — Jehan Le Bouteillier, escuier, sieur de Moussy le vieil et de Moussy le neuf, demeurant à Moussy le vieil, près Dammartin, confesse que, dès le 18 juillet 1577, Geneviefve Le Blanc, veuve de feu Me Galliot du Pré, libraire juré, bourgeois de Paris, lui avoit délaissé à titre de rente tout ce qu'elle pouvoit avoir de droit indivis avec le dit s. de Moussy en la maison du Chesne Chaumontel, au terroir de Moussy, le neuf et ès Cruvrain près Dammartin, selon que ces droits étoient tenus par Nicolas Clairin, laboureur, demeurant à Moussy le neuf, fermier du dit Chesne, moyennant 50 l. t. ou 16 escus 2/3 par an (contrat passé devant Loys Le Gendre et Jacques Landry, notaires à Paris,) et depuis la dite Le Blanc seroit décédée laissant Pierre Dupré le jeune, fils mineur de défunt Pierre Dupré l'aisné et de Françoise de Louvain, jadis sa femme, et de présent femme d'Abel Langelier, marchand libraire au Palais, tuteur et curateur du dit Pierre Dupré le jeune à ce présent. Cette rente échue à Pierre Dupré le jeune. — Jehan Le Bouteillier se reconnoit débiteur de cette rente envers Pierre Dupré le jeune (1), mineur. (Arch. de la Barde, not. à Paris.)

Une note de La Barde (successeur de Cothereau), écrite en marge, constate que cette rente a été rachetée, le 7

(1) Pierre Dupré, dont il est ici question, était le fils de Pierre Dupré I et le petit-fils de Galliot I du Pré.



juillet 1601, par Mess. Charles Le Bouteillier, chambellan du Roy, s. de Moussy, de Pierre Dupré, marchand, bourgeois de Paris.

PIERRE I DU PRÉ

1579, mercredi 14 juillet. — Honorable femme Geneviève Montault, veuve de feu Jehan de Louvain, joaillier, confesse avoir reçu d'Abel Langelier, marchand libraire, tuteur de Pierre Dupré, enfant mineur d'ans de feu Pierre Dupré et de Françoise de Louvain, jadis sa femme, 79 escus 1/3 dus à ladite Montault par le défunt Pierre du Pré, par deux cedules, l'une de 200 l. du 8 juin 1568, et l'autre du 12 du dit mois, et se montant à 38 l. t. (Arch. de Cothereau, not.)

1564, 29 avril. — Compte rendu par Jehan du Pré, frère de Jacqueline et Marie du Pré, par le commandement de nostre grand père Jehan Gentil, tuteur de Jacqueline et Marie du Pré, mes sœurs.

Robes pour le mariage de Jacqueline.

Le 14 octobre 1563, donné par Anthoine Lucas, mari de Jacqueline, 50 l. t.

Diverses dépenses dont Jacqueline et Marie doivent le tiers.

A esté payé à un libraire pour avoir collationné les livres de la succession de feu Gallyot du Pré, la somme de 72 s. qui est, pour un tiers, à payer à chascune des dites mineures (*sic*) 24 s. (cela ferait 48 s.) 24 s.

A esté payé à un autre libraire qui a esté employez deux jours et demi a escripre sur les paquets des dits livres et pour sa nourriture dudit temps, la somme de 25 s. qui est, pour un tiers, à payer à chacune des dites mineures, 8 s. 4 d. 8 s. 4 d.

Jehan Gentilz l'aîné, marchand, bourgeois de Paris, tuteur de Jacqueline et Marie Dupré, enfans mineures

d'ans de feu Jehan Dupré l'aîné et de Nicole Gentilz, confesse que Jehan Dupré, marchand mercier à Paris, frère de Jacqueline et Marie, lui a remis onze quittances pour le compte ci-dessus. (Arch. de Cothereau, not.)

C'étaient sans doute les petits enfants de Galiot du Pré, enfants de son fils Jean.

On trouvera à l'article *Relieurs* un Jehan du Pré, relieur en papier, qui, en 1544, a fait l'inventaire des livres de Jehanne Charpentier, femme de Pierre Boucher, clerc au greffe des généraux de la justice des aides, et à la même date, celui des papiers qui faisaient partie de la succession de Jehan Leclerc, enlumineur.

JEHAN DE LUPIERRE

1528, mardi 21 avril. — Richarde Gressier, veuve de feu Jehan de Lupierre, en son vivant libraire, a affirmé avoir montré tous les biens meubles et immeubles, lettres, dettes du dit défunt, et inventaire en avoir été fait par deux notaires au Chastelet. (En marge : Sollempnité). (Registres d'audience du Châtelet Y, 5233).

Ce libraire n'est cité ni par La Caille, ni par Lottin. (1)

GUILLAUME EUSTACE

1528, samedi 20 juin. — Julien, procureur de la veuve Jehan Eustace, d'une part et.... (2), procureur de Guillaume Eustace, tant en son nom que comme soi-disant ayant la garde de Jehan Eustace l'aîné et aussi procureur

(1) La Caille, Histoire de l'imprimerie et de la librairie où l'on voit son origine et son progrès jusqu'en 1689.... *Paris, Jean de la Caille*, 1689, in-4. — Lottin. Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris depuis l'an 1470.... jusqu'à présent. *Paris, Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-8.

(2) Le nom a été laissé en blanc dans l'original.

d'icelui Jehan Eustace l'aîné d'autre part. — Julien avoit fait appeler Guillaume Eustace, et demandoit que défenses fussent faites à lui et à tous autres..... pour raison des biens et successions de feue Guillemette Duché, jadis femme de Guillaume Eustace et mère desdits Jehan Eustace l'aîné et le jeune, attendu qu'il y avait procès entre la dite veuve Jehan Eustace, pour elle et comme garand des locatifs d'une maison à N. D. des Champs et Guillaume Eustace en son nom et comme ayant soi-disant la garde dudit défunt Jehan Eustace l'aîné. Guillaume Eustace se disoit procureur de son dit fils ; le prévôt défend à Guillaume de poursuir la veuve Jehan Eustace el jeune pour la maison de N. D. des Champs et, pour raison de la succession Guillemette Duché, défend de plaider devant le maire de N. D. des Champs et leur ordonne de venir par devant lui. (Registre d'audience du Châtelet Y, 5233.)

1561, 23 juillet. — Diverses personnes dont demoiselle Jehanne Marteau, veuve d'Ant. Petremol, auditeur des comptes, et auparavant de feu Pierre Hoteman, comme tutrice des enfans Hoteman, Jehan de Cancy, maître joueur d'instruments à cause d'Isabeau Eustache, sa femme. — Estienne Maheu, fils mineur de Jehan Maheu, en son vivant imprimeur à Paris, et d'Isabeau Eustache, jadis sa femme, Claude Eustache, veuve de feu Pierre Lefevre, baillent à Jehan Bocaige, maître chapelier à Paris, une maison rue de la Juifrie où pend pour enseigne le *Sagittaire* (c'est sans aucun doute la maison du grand libraire Guillaume Eustace) contenant cave, cellier, ouvrouer, court, chambres haultes, avec les bouges et greniers. Prix : 120 l. t. (Arch. de Cothereau, not.).

Voir Jehan Maheu, à la date du 23 juillet 1561.

JEHAN LOYS

1538 (1539), 21 mars. — Jehan Loys [Tiletan ou le Tiletain, c.-à-d. de Tielt en Gueldre, d'après Lottin], marchand libraire et imprimeur, avance pour un nommé Perrault 27 l. t. pour loyer d'une maison rue des Sept-Voies. (Arch. de Turpin, notaire à Paris).

PONCET LE PREUX

1539, 29 novembre. — Honorable homme sire Poncet Le Preux, l'un des quatre grands libraires jurez de l'Université, bourgeois de Paris, consent que..... *(sic)* Mignart, laboureur, demeurant aux Bordes, près La Celle, baille à Laurens Potier, laboureur, demeurant à la petite Ligue, toutes les vaches et veaux au dit Le Preux appartenant et qui par luy dès longtemps a, et durant le vivant de feue Germaine Pygouchet (1), jadis sa première femme, avoient été baillées au dit Mignart ou que, pour et au lieu des dites vaches et veaux, il paye au dit Potier 12 l. t. à laquelle somme Le Preux acquitte au dit Mignart les dites vaches et veaux. Il donne puissance à Potier de recevoir l'un ou l'autre. Il acquitte et garantit Mignart envers les héritiers de la défunte Pigouchet. (Arch. de Yves Bourgeois, notaire à Paris).

PIERRE THYART

1539 (1540), vendredi 23 janvier. — Pierre Thyart, marchand libraire et relieur de livres à Paris, reçoit à loyer à prix d'argent (9 l.) la tierce partie par indivis d'une maison rue des Noyers, à l'image S. Jehan, de

(1) Probablement une fille du célèbre libraire Philippe Pigouchet.

Phil. Voisin, tanneur, demeurant au boulevard de la porte S. Marcel. (Arch. de Yves Bourgeois, not.)

Pierre Thyart n'est cité ni par La Caille, ni par Lottin, non plus que par M. Thoinan (1).

GRACIEN PINSON

1540, 19 juillet. — Noble dame Jehanne de la Haye, veuve de feu Me Guillaume Luillier, maistre des requestes, sieur d'Oursines (2), loue à Gracien Pinson, marchand libraire, demeurant à Paris, une maison rue S. Jacques, tenant à celle qui a pour enseigne la *Roze blanche* (3) appartenant à la dite dame, 32 l. t. et 20 s. de rente dus sur icelle au collège de Fortet. (Arch. de Louvencourt, notaire à Paris.)

LES TREPPEREL

Jehan II et Pierre Trepperel

Bien que la première pièce concernant les Trepperel soit datée du 26 juillet 1550, nous avons cru devoir placer tous les documents que nous avons recueillis sur cette famille, à la date de 1541, en raison de certaines lettres de cette date qui y sont annexées.

(1) Les relieurs français (1500-1800), biographie critique et anecdotique.... par Ernest Thoinan. *Paris, Em. Paul, L. Huard et Guillemin*, 1893, in-8°.

2) Orsines ou bien *Ursines* était une paroisse près de Chaville et de Vélizy (Seine-et-Oise) qui disparut au XVIIIe siècle, étant alors réduite à un très petit nombre d'habitations. M. Le Tellier fit démolir l'église après en avoir rebâti une à Vélizy, et la remplaça par un étang. La tradition était restée dans le pays que M. Le Tellier mourut la même année ainsi que le curé de Meudon qui avait transporté le Saint-Ciboire à Vélizy. Cet étang était presque entièrement desséché en 1739, année où l'abbé Le Beuf le visita. V. Le Beuf, t. VIII, p. 356.

(3) Probablement la maison de Philippe Le Noir ; cependant l'enseigne de ce libraire était la Rose blanche *couronnée*.

1550, 26 juillet. — Pierre Trepperel, marchand libraire à Orléans, reçoit de Guillaume Duchemin, examinateur au Chastelet, commis à la garde et distribution de prix de l'adjudication faite à Arnoul de Hacquemye de deux maisons assises à Paris, rue Grenier S. Ladre qui furent à Jehan Trepperel, son père, diverses lettres. (Ce sont les suivantes :) (1)

1541, 22 avril (après Pâques). — Vente par Jehan Trepperel à Arnoul de Hacquemye, fondeur en cuivre, de 100 s. t. de rente pour 60 l.

1543, 23 janvier. — Vente de 10 l. de rente au même pour 120 l.

1544, 23 septembre. — Jehan Trepperel constitue à Hardouyn Corcivault, maître maçon, 8 l. 10 s. de rente pour 102 l.

1544, 12 décembre. — Jehan Trepperel loue ses deux maisons à l'*Image S. Laurent,* rue Grenier S. Ladre, 50 l. t. à Hacquemye. Pierre reçoit 19 l. 5 s.

1544 (1545). — Jehan Trepperel constitue à Richard Roux, compagnon imprimeur, 10 l. t. de rente pour 120 l.

1545, 27 août. — A Orléans, autre vente de 20 l. de rente à Simon Le Roy pour 210 l.

1546. — Jehan accepte le transport de la rente constituée à Hardouyn Corcivault, le 23 septembre 1544.

1547, 15 juin. — Sentence contre Jehan pour payer les arrérages de la rente constituée à Richard Roux.

1547, 20 novembre. — Vente par Jehan Trepperel à Arnoul de Hacquemye de 100 s. t. de rente pour 60 l.

(Arch. de Brulé, not.)

(1) Ces deux maisons de la rue du Grenier S. Ladre où pendait pour enseigne l'*Image S. Laurent,* la même que celle Jehan I Trepperel sur le Pont Notre Dame, avaient été adjugées à Arnoul de Hacquemye le 29 mai 1549. Hacquemye, avant de les acheter, avait été locataire de ces maisons dès le 12 décembre 1544.



Pierre Trepperel, petit-fils de Jehan Trepperel premier du nom, était, nous l'avons déjà vu à l'article Galliot II du Pré (Acte du 15 mai 1574, p. 228) en relation avec les libraires et les imprimeurs parisiens. Pierre Trepperel figure, en effet, dans un marché passé entre Fleury Prevost, maître imprimeur à Paris, Galliot du Pré et lui, le 28 juillet 1571, pour l'impression de cent feuilles des *Histoires de Palmerin d'Olive* et de *Primaléon de Grèce*. (Voir Brunet, *Manuel*, tome IV, col. 875, et Silvestre, *Marques typographiques*, nº 756. Voir aussi à l'article Galliot II du Pré l'acte du 6 août 1574, p. 228). Pierre Trepperel, libraire à Orléans, ne paraît pas l'avoir été jamais à Paris ; mais nous n'avons pas hésité à donner ici tout ce que nous avons trouvé sur le dernier rejeton de cette famille célèbre d'imprimeurs parisiens.

1573, mardi 30 juin. — Guillaume Poiret, marchand teinturier en toile, laine, fil et soye, demeurant à Paris, donne procuration à Jacques Morin, marchand mercier au Palais, son cousin, pour prendre et appréhender la succession de feu Pierre Trepperel, en son vivant marchand libraire, demeurant à Orléans, faire partage, etc. (Arch. de Cothereau, not.)

1573, jeudi 16 juillet. — Guillaume Poyret, teincturier en toiles, layne et soye, demeurant à Paris, et Jehanne Dargent, femme autorisée par justice au refus de Jacques Morin, son mari, font et constituent leur procureur Mᵉ Jehan Pelet, procureur au Chastelet, pour plaider et opposer et par especial, pour et au nom des dits constituants, eux déclarer par devant M. le Prevost de Paris et partout ailleurs où il appartiendra, heritiers simples pour une tierce partie de deffunt Pierre Trepperel, leur cousin germain, en son vivant libraire demeurant à Orléans et se joindre à ceste fin en ladite qualité par le dit Poyret en cause avec la dite Jehanne d'Argent (effacé : *fᵉ Jacques Morin héritière pour une autre moitié* [*tierce partie* substitué à *moitié* dans la phrase raturée]) du dit defunt, à l'encontre de

(effacé : *la veuve du dit deffunt*) Denise Jodelle, femme de Amy Reversé (1), héritière pour un autre tiers pour le remboursement des frais, mises, despens et intérêts qu'ils ont faits, eus et soufferts pour la confection de l'inventaire des biens du dit deffunct estant de la dite succession et où le dit Pelet auroit jà faict la dite déclaration a advoué et advoue tout ce qui par luy a esté faict et généralement les présentes faites et passées l'an 1573 le jeudi 16e jour de juillet. (Arch. de Cothereau, not.)

Macée Trepperel

1569, 12 mai. — Denis Picot, s. d'Amboile, auditeur des comptes, Dlle Jehanne de Meaulx, veuve de Michel Picot, escuier, s. de Santeny en Brie, Louis Picot, son fils, escuier, s. de Santeny, et les frères et sœurs de celui-ci, mineurs, reconnoissent que, sur la sie d'Amboile, celle de Santeny et sur la maison, rue de la Verrerie, ou demeure Denis Picot, Jehan Jannot, Martin, Simon et Nicolas Jannot, marchands bourgeois de Paris, et les enfans mineurs de feu Simon Jannot (Jehan leur tuteur), tous héritiers de défunt Simon Jannot, leur père qui fut fils et héritier de défunte Macée Trepperel, sa mère, jadis femme et depuis veuve de Jehan Jannot, son père, ont droit de prendre 25 l. par an de rente, constitués le 2 octobre 1537 par lesdits s. d'Amboile, le défunt s. de Santeny et dlle Jehanne de Meaulx à Me Gilles d'Averly, procureur au parlement qui avoit transféré cette rente à Macée Trepperel. La dette étoit propre au s. de Santeny, frère de Denis Picot. (Arch. de Brulé, not.)

(1) Amy Reversé était orfèvre, il demeurait sur le Pont au Change à la *Crémaillère*. Il semble résulter de ce passage que Denise Jodelle avait été femme de Pierre Trepperel après le décès duquel elle s'était remariée à Amy Reversé. On a effacé les mots « *veuve* du dit deffunt » parce qu'elle était remariée.

Il résulte de cette pièce fort intéressante pour l'histoire des libraires que Jehan Janot, associé de la veuve de Jehan I Trepperel, avait épousé Macée Trepperel, sa fille, et était ainsi beau-frère de Jehan II Trepperel dont Macée était la sœur. Ils eurent un fils nommé Simon de qui provinrent cinq fils dont deux portaient aussi le nom de Simon (il y a d'assez fréquents exemples d'un même nom donné à deux frères.)

L'excellent imprimeur Denis Janot était aussi fils de Jehan Janot et de Macée Trepperel et oncle de tous les Janot cités dans cette pièce. Voir sur les Janot l'intéressant article de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, du 18 juillet 1887, nº 29, par M. Emile Picot à qui M. Pichon a communiqué les renseignements donnés ici.

JEHAN AMAZIEUX

1544, mercredi 7 juin. — Jehan Bailleur, relieur de livres, et Antoinette Canetier, sa femme, composent avec Jehan Amazieux, imprimeur, stipulant pour Jehan Le Blanc, tavernier, son gendre. Bailleur remet à Le Blanc les excès et navreures faits depuis huit jours à sa femme Antoinette Canetier par Le Blanc pour 10 l. t. (Arch. de Turpin, not.)

La Caille et Lottin citent un libraire-imprimeur nommé Jean Amazeur; d'après Lottin il n'aurait exercé qu'à partir de 1550. Il est bien probable que Jean Amazieux est le même que Jean Amazeur et que le clerc qui a rédigé l'acte a défiguré son nom, ce qui arrivait assez fréquemment. Si Jean Amazieux n'est pas le même libraire que Jean Amazeur, aucun des deux auteurs cités plus haut ne l'a connu. Si c'est le même, cet acte nous le montre, en tout cas, comme ayant exercé six ans plus tôt que ne l'indiquent La Caille et Lottin.

LES KERVER

THIELMAN II ET JACQUES

1544, 16 novembre. — Antoine Jacquet, compagnon imprimeur, demeurant, à Paris, en l'hostel de Thielman Kerver, maître juré libraire en l'Université de Paris, nomme des procureurs pour vendre les biens sis à Tarare, près Lyon, à lui laissés par Antoine Jacquet, mercier, son père. (Arch. de Turpin, not.).

1573, jeudi 27 août. — Noble personne Jacques Kerver, bourgeois de Paris, libraire juré en l'Université, et dame Madeleine Kerver, veuve de Me Thomas de Bragelogne, s. de Mesnil les ports (?), lieutenant criminel de la prévôté de Paris, et Jehan Palluau, tuteurs des enfans mineurs de feu Thielman Kerver et Marie Palluau, jadis sa femme, héritiers chacun pour un tiers de feu Me Michel Kerver, chanoine d'Auxerre, donne procuration à Me Léon de Brageloigne, avocat au Parlement, pour recevoir la succession de Michel en la ville et bailliage d'Auxerre. (Arch. de Cothereau, not.)

Jacques, Thielman, Madeleine et Michel Kerver, étaient fils et fille de Thielman I Kerver, décédé en novembre 1522. Lottin, cite un premier fils de Thielman I, Jean Kerver, aussi libraire, qu'il indique comme étant déjà mort en 1584. Il est certain que Jean est décédé au moins dix ans avant la date à laquelle Lottin le donne comme défunt, sinon nous le verrions partager avec ses frères et sœur la succession de Michel.

Il y a eu deux Jacques Kerver, tous deux libraires : l'un était le frère de Thielman II, l'autre son fils ; c'est du premier qu'il s'agit dans les diverses pièces que nous publions sur cette intéressante famille, ainsi que cela résulte de l'acte du 4 juin 1581 (voir p. 240) où Jacques Kerver est dit « oncle paternel » de Marie Kerver, fille mineure de Thielman II.

Thielman I Kerver a successivement habité : 1° sur le pont Saint-Michel, à *la Licorne;* 2° rue des Mathurins vis-à-vis Cluni ; 3° rue Saint-Jacques, à l'enseigne *du Gril,* et 4° même rue, à *la Licorne.*

1574, 3 avril. — Procuration de Madeleine Kerver et et de son frère Jacques pour recueillir la succession de Michel Kerver, chanoine d'Auxerre, leur frère. (Arch. de Cothereau, not.)

1581, dimanche 4 juin. — Mariage de Me Nicolas Bridon, avocat au Parlement, avec Marie Kerver, fille mineure d'ans de feu sire Thielman Kerver, en son vivant bourgeois de Paris (1) et de dame Marie Palluau, sa femme.

Jehan Palluau, bourgeois de Paris, son oncle et tuteur, noble homme sire Jacques Kerver, bourgeois de Paris (libraire), oncle paternel et subrogé tuteur. — Noble dame Madeleine Kerver, veuve de feu M. Thomas de Brageloigne, lieutenant criminel de la prévôté de Paris, tante paternelle, Me Loys Kerver, son frère. Jérôme de Montholon, sieur de Parouzeau, Claude de Bragelogne, sieur de Charmoy, Léon de Bragelogne, seigneur du Mesnil les Paris, tous conseillers au Parlement, Jacques Chasteau de Lutteau, maître des comptes, Guillaume Grellé, lieutenant criminel, cousins-germains de Marie.

Pour le mari Oudin Crucé, procureur au Châtelet, beau-frère. Dot 1500 écus. (Arch. de Cothereau, not.)

1582, 31 décembre. — Les enfans de Thielman Kerver, marchand, bourgeois de Paris, Mme Bridon, Loys Kerver, secrétaire de M. le comte de Châteauroux, et Marguerite

(1) Quoique Thielman ne soit pas dit ici libraire, c'est bien de lui qu'il est question ; la mention de son frère Jacques, comme oncle paternel de Marie Kerver, dans cette pièce ne laisse aucun doute à cet égard.



Kerver, mineure, donnent à loyer quelques terres à Chaillot. (Arch. de Cothereau, not.)

Aucun des trois enfants de Thielman II Kerver, dont le nom figure dans cet acte, n'a embrassé la profession de libraire dans laquelle s'étaient distingués leurs ancêtres. Nous avons vu Marie Kerver épousant un avocat au Parlement, Nicolas Bridon ; il n'est pas probable que Marguerite Kerver, — nous n'avons trouvé aucune pièce la concernant postérieure à celle-ci et Lottin ne fait pas mention d'elle — se soit alliée à un libraire. Quant à Louis Kerver, plusieurs documents des archives de Cothereau nous le montrent dans une condition toute différente de celle de ses parents : le 16 février 1582, il est « clerc suivant les finances » ; le 30 janvier 1586, il est appelé « noble homme» et « escuier » ; sieur de la Fontaine, il demeure à Fontenay près Bagneux et vend à noble homme Loys (?) Hubert, chirurgien du Roy, 33 écus 1/2 de rente moyennant 400 écus ; le 9 mars 1587, nous le voyons gentilhomme ordinaire de Mgr le duc de Montpensier et homme d'armes de sa compagnie ; il vend à Madeleine Kerver, veuve de Thomas de Bragelogne, sa tante paternelle, 75 écus de rente ; le 24 novembre de la même année, il est commissaire ordinaire des guerres, il demeure rue des Mathurins, paroisse Saint-Benoît et vend quelques terres à Châtillon.

Enfin, mentionnons encore une pièce relative à Madeleine Kerver, datée du 12 août 1587, et de laquelle il résulte que la veuve du lieutenant criminel Thomas de Bragelogne avait acheté de messire Anthoine de Brichanteau, chevalier des ordres du Roy, conseiller d'état et privé, seigneur de Beauvais-Nangis, et d'Antoinette de La Rochefoucault, sa femme, et de Jehan de la Porte, tailleur, une rente de 50 écus d'or.

PIERRE GRASSETEAU

1544, 17 novembre. — Me Jehan Le Cirier, conseiller au Parlement, loue à Pierre Grasseteau, libraire, demeurant en l'Université de Paris, pour six ans, une maison

rue Saint-Jehan de Beauvais, en laquelle souloit pendre pour enseigne *le Soufflet*, 50 l. par an, et chaque année à Noël, à la femme du bailleur une *paire de heures bonnes et honnestes*. (Arch. de Turpin, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

FRANÇOYS ESTIENNE

1546, 8 août. — Françoys Estienne, marchand libraire, demeurant à Paris, retient pour son apprenti, le recevant des administrateurs de l'hospital du S. Esprit, Jehan Becquet, orfelin du dit hospital, âgé de 14 ans, auquel il promet montrer son mestier de libraire; il l'entretiendra, après qu'on lui aura baillé du dit hospital une jacquette, trois chemises, une paire de chausses et un bonnet ainsi qu'on a accoutumé faire aux autres enfans du dit hospital. (Arch. de Brûlé, not.)

Françoys Estienne était le premier fils de Henri I Estienne, et le frère de Charles Estienne.

BONADVENTURE GUILLOTOIS

1547 (1548), 14 mars, — Bonadventure Guillotois, marchand libraire, bourgeois de Paris, reçoit comme apprenti Henry Le Bé, fils de feu Pierre Le Bé, marchand et bourgeois de Paris, mis par Jehan Carnaux, frippier et Anth. de Martignac, maître menuisier, ce dernier tuteur.

Non cité par La Caille ni par Lottin. C'est par erreur que M. Thoinan le fait figurer dans sa *Biographie* des relieurs sous le nom de Bonaventure Guillotin.

LES LE BÉ

Voir Bonaventure Guillotois, 14 mars 1547 (1548), p. 242.

1556, 5 juin. — Inventaire, après décès, de Marguerite la Porte, femme de Sire Gaudefroy Roussel, apothicaire, bourgeois de Paris. (1)

Libraires qui étoient ses débiteurs lors du décès de sa femme en 1556 :

Guillaume Le Bé		118 s. 6 d.
Martin Le Jeune, libraire		59 s.
Chesneau		21 s. 2 d.
Guillaume Cavelat	4 l.	12 s.
Jehan Ruelle		75 s.
Jacques Blanchet, relieur		10 s.
Jehan, imprimeur à *l'image S. Christofe*		36 s. 4 d.
Michel Fezandart *(sic)*	67 l.	14 s. 4 d.
Sire Gomart, relieur (ou Grivart)		100 s.
Madame la Barbée (veuve de Jehan Barbé)	9 l.	3 s.
Me Robert Estienne, gendre de la Barbée	9 l.	9 s.
Jehan Roigny	15 l.	12 s. 6 d.

(Arch. de Contesse, not.)

1558, mardi 12 octobre. — Jehan Le Bé, marchand hostelier, place Maubert, *à l'Image S. Loys,* et Henri Le Bé, libraire, demeurant rue des Sept-Voyes près S. Hilaire, enseigne du *Griffon blanc* — frères : le dit Henry se disant âgé de 24 ans ou environ, enfans et héritiers de feuz Pierre Le Bé, libraire, et Marcelle (2) Preudhomme, sa seconde femme, confessent que honorable homme Henry Pacquot, marchand libraire, demeurant paroisse Sainte-Geneviève-des-Ardents, naguères leur tuteur et

(1) Nous avons placé ici cette pièce curieuse parce que Guillaume Le Bé est le premier libraire cité.

(2) Plus loin (acte du 30 novembre 1560) elle est nommée Nicole.

curateur, leur a baillé trois pièces en parchemin relatives à la maison de *l'Image S. Loys*. — Jeanne Le Bé, femme de Jacques de Brethon, transaction avec Pierre Le Bé en 1539.

(Arch. de Cothereau, not.)

Voir plus loin Le Vasseur (Robert), 18 septembre 1559.

1560, samedi 30 novembre. — Jehan Carnaux, maître fripier en son nom et comme tuteur des enfans de luy et feue Isabeau Le Bé, jadis sa femme, Jehan Le Bé, marchand hostelier, place Maubert, et Henry Lebé, marchand libraire à Paris, confessent que Jehan Thuilier, chanoine de Bourges, exécuteur du testament de Henry Pacquot l'aisné, leur a baillé tous les papiers et titres trouvés en la maison de Pasquot en procédant à l'inventaire de ses biens meubles appartenant aux dits Lebé, enfans de feu Pierre Lebé et de Nicole (1) Preudhomme, sa femme, dont Pacquot avait esté tuteur. (Arch. de Cothereau, not.)

1563 (1564), 20 janvier. — Henry Le Bé, libraire, Jehan d'Aumale, aussi libraire, à cause de Geneviève Lebé, sa femme, et autres donnent reçu de pièces. Première acquisition (par Pierre Lebé, leur père) le 24 mars 1506-1507, de 57 arpens de terre à Villeras. (Arch. de Brûlé, not.)

JEHAN ANDRÉ

Voir Galiot du Pré, *Inventaire Hennequin*, 1548, p. 221.

1561, 9 avril. — Pierre de la Court, marchand et bourgeois de Paris, comme tuteur de Nicolle et Marguerite André, filles mineures de feuz Jehan André et Marie

1) Dans l'acte du 12 octobre 1558, elle est nommée Marcelle.

Verart, jadis sa femme, Jehan Corrozet, md libraire, bourgeois de Paris, à cause de Marie André, sa femme.



Liuret intitulé

C'EST NOSTRE DAME.

Faict & cõposé en deuotion, par noble personne maistre Tristand de Lescagne, prebstre, Licencié és droicts, Official de sainct Iulian du Sault, diocese de Sens, dedié au treschrestiẽ roy Henry, second de ce nom.

En l'hõneur de la tressacrée vierge Marie, mere de dieu, maistresse & aduocate des pauures pecheurs, & à la cõfusion de ces mal aduisez & mauldictz Lutheriens, & pour confondre & destruire leur pernicieux & mauuais propos.

AVEC PRIVILEGE.

On les vend au Palays, à Paris, par Iehan André, libraire iuré de l'Vniuersité.

1548.

Titre d'un livre singulier et trés rare publié par Jehan André. (Biblioth. de M. le Bon J. Pichon.)

— Jehanne Landras, veuve en dernières noces de Célestin Perrin, maître tapissier à Paris, les dites Nicole, Mar-

guerite et Marie André et Jehanne Landras, héritières chascune pour une quarte partie de feue Marguerite Verard (1), jadis veuve de feu Pierre Raoul, marchand drapier, reçoivent de Sire Robert des Prez et Mathurin Pigneron, marchand bourgeois de Paris, exécuteurs du testament de Marguerite Vérard 496 l. 12 s. t. — ils reçoivent de plus 6 boutons d'or et une cédule de Jehan Guéret de 34 l. et une obligation de Nicolas Le Pescheur de 250 l. le tout mentionné aux 1er, 2e et 3e articles du chapitre de deniers comptez et non receus dudit compte. Mention de 500 l. payés par les ditz exécuteurs aux marguilliers de S. Jacques la Boucherie pour une fondation mentionnée au 52e article du premier chapitre de depense du dit compte. (Arch. de Brulé, not.)

1568, dimanche 18 janvier. — Claude Avelot, tailleur d'habillements, bourgeois de Paris, et Anne Picard, sa femme, jadis veuve de Jehan André, marchand libraire, marient Marguerite André, leur belle-fille et fille, avec Guillaume Bouzonnet, tailleur d'habillements. Marie Chefdeville, ayeule maternelle de Marguerite, Sire Jacques Chefdeville, marchand drapier, bourgeois de Paris et M Jehan Picard, bachelier en décret, ses oncles maternels. Dot 200 l. t., douaire 100 l., bagues et joyaux jusqu'à concurrence de 50 l. (Arch. de Cothereau, not.)

1568, jeudi 28 octobre. — Jacques Bertheau, marchand drapier, bourgeois de Paris, et Nicole André (2), sa femme, reçoivent de Catherine Cramoisy, veuve de feu Gilles Corrozet, et de Galliot Corrozet, marchand libraire au Palais, tant en son nom que comme tuteur des enfans

(1) V. Vérard, p. 117.

(2) L'une des filles de Jehan André. V. aussi les Corrozet, à la date du 3 avril 1560 (1561).

mineurs du dit défunt Gilles Corrozet, la dite veuve et Galliot à ce présens, 300 l. en quoy par les obligations passées devant Jacques et Cothereau le lundi 21 juillet 1567, le dit défunt Gilles Corrozet estoit tenu envers le dit Bertheau. (Arch. de Cothereau, not.)

BENOIST DE GOURMONT

1548 (1549), 29 janvier. — Inventaire, après décès, de noble homme Me Jehan de Thumery, lieutenant-général du grand maître des eaux et forêts.

. . . .

Sensuyt la prisée faicte par Benoist de Gourmont, marchand libraire, demeurant à Paris, rue S. Jehan de Latran, des livres du dit défunt estant en la maison de la dame Marguerite Boucher.

[Livres de droit sans intérêt]
Ung Jason vieil, relié en 6 volumes.
[Une page laissée en blanc]
Lettres, cedules et titres.

(Arch. de Louvencourt et Brûlé, not.)

Lottin n'a connu ce libraire qu'en 1559. En 1542, il demeurait rue S. Jacques à l'enseigne *des 3 brochets* et imprima, cette année, la *Complainte des Citoyens de Milan envoyée à l'Empereur*, pet. in-8, goth. (Catalogue Cocheris, 1882, no 1715.)

RICHARD ROUX

1549, mardi 30 avril. — Richard Roux, maître imprimeur à Paris, rue neuve Nostre-Dame, reçoit le remboursement d'une rente de 10 l. à lui constituée le 27 janvier 1544.

(Arch. de Brulé, not.)

Voir les Trepperel, p. 235. — Lottin ne connaît cet imprimeur qu'en 1556.

1562, 20 mai. — **Inventaire, après décès, de François Ducloz, marchand, bourgeois de Paris.**

18 août 1561. — Acquisition par Duclos, de Richard Roux, imprimeur, et Catherine Marchand sa femme, de partie d'une maison, sise à Paris, rue Alexandre Langlois, autrement dite du Paon, pour 80 l. t. (Arch. de Cothereau, not.)

NICOLAS BUFFET

1549 (1550), 11 février. — Nicolas Buffet, imprimeur, elargy de sa prison après que la chambre lui a défendu d'imprimer des placars sur les monnoies et ordonné de rendre à Guillaume Formentier, Jehan Marchant, Jehan Roger et autres contreporteurs de livres les prix des placars qu'il leur avoit vendus. (Arch. de la Cour des monnoies, liasse Z 3172.)

La cause de son emprisonnement était sûrement la publication faite par lui d'ordonnances relatives aux monnaies dont le privilège exclusif était donné à un autre imprimeur.

(A suivre.)

ADDITION A LA NOTICE SUR LES VÉRARD

Depuis la publication de notre premier article, nous avons eu la bonne fortune de trouver à la Bibliothèque de l'Arsenal (Théol. 225, in-fol.), une *Bible en françois* (Bible de Comestor) portant le nom, la marque et l'adresse de Barthélemy Vérard, et dont voici la description bibliographique :

LE PREMIER VOLUME || DE LA BIBLE EN FRANÇOIZ. — *Sans date,* [entre 1512 et 1518 ?] — A la fin : ℭ *A la louenge de dieu le createur et de sa tressacree || mere finyst le premier*

volume de la grant Bible en || francois hystoriee et corrigee nouuellement auecques || le psaultier. Imprime a paris). **In-fol., caract. goth., de 10 ff. limin. n. chiffr. (sauf le f. VI qui est chiffré) et 256 ff. chiffr., impr. à 2 col., 92 fig. s. bois.**

Au titre, rouge et noir, orné d'un encadrement sur bois, marque de Barthélemy Verard dont nous donnons ici le *fac-simile* :



Les flammes dont sont entourées les salamandres ainsi que le cœur qui les surmonte sont imprimés en rouge.

Les ff. limin. contiennent le titre, le prologue, la table et le « répertoire des signatures des quayers » ; le dernier de ces ff. est blanc. Le texte de la Bible commence au r° du f. I au-dessous d'une figure sur bois, occupant les trois quarts de la page ; il finit au r° du f. 256 après la 13° ligne de la première colonne par la souscription donnée plus haut : « A la louenge de dieu... » Le v° est blanc.

LE SECOND VOLUME || DE LA BIBLE EN FRANÇOIZ. — (A la fin : ℭ *A lhonneur et louenge de la benoiste trinite de pa || radis a este imprimee ceste bible en francois hystoriee || pour Barthelemy verard marchant libraire demou || rant a Paris deuant la rue neufue nostre dame a len || seigne sainct iehan leuangeliste Ou au palais au pre || mier pillier deuant la chappelle ou len chante la mes || se de messeigneurs les presidens.*) Sans date, in-fol., caract. goth., de 10 ff. limin. n. chiffr., 134 et 102 ff. chiffr., impr. à 2 col., 89 fig. s. bois.

Au titre, rouge et noir, même marque que sur celui du premier volume.

Les ff. limin. comprennent le titre (v° blanc), la table et le prologue (r° blanc). Le texte du second volume de la Bible commence au f. I, au-dessous d'une figure occupant les trois quarts de la page et finit au v° du f. 134. Puis vient une nouvelle pagination. Au r° du f. I, commence le nouveau Testament, au-dessous d'une figure occupant les trois quarts de la page; il finit au r° et en tête du f. 102 (dont le v° est blanc) par la souscription donnée plus haut : « A lhonneur et louenge de la benoiste trinite..... »

Cette Bible est une nouvelle édition de celle donnée par Antoine I Vérard, tout à fait dans les premières années du XVIe siècle. Barthélemy Vérard a utilisé les bois employés par son grand-père, bois qui avaient été, pour beaucoup, gravés d'après les miniatures ornant une autre Bible de Comestor, également publiée par Antoine I Vérard au XVe siècle.

La note suivante est inscrite sur un feuillet de garde de l'exemplaire de l'Arsenal. « Cette Bible est de la dernière rareté; on ne connoît qu'un seul exemplaire à Paris, chez les PP. Capucens *(sic)*, rue d'Orléans ».

L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal, si nous en croyons cette inscription « Bibl. Lovan », provient de la Bibliothèque de Louvain. La Bibliothèque Nationale possède aussi un exemplaire de la Bible publiée par Barthélemy Vérard, relié en parchemin vert, aux armes de Condé, mais rien n'indique qu'il ait jamais appartenu aux PP. Capucins.

La marque si intéressante de Barthélemy Vérard n'avait jusqu'ici été citée nulle part. La phrase imprimée qui l'entoure nous paraît digne de remarque. « Trop ten deplaist, mais honneur te aydera et a tousjoursmais ce te vauldra. » Ne dirait-on pas que Barthélemy Verard aurait pris à regret la librairie de son grand-père et aurait consigné ce regret dans sa marque?

B. J. P. G. V.

LES LIVRES

DES

FEMMES BIBLIOPHILES

(SUITE)

MADAME DE VERRUE (COMTESSE)

La comtesse de Verrue, une des figures de femme les plus remarquables du commencement du XVIIIe siècle, ne doit nous occuper que comme bibliophile. Nous renverrons d'ailleurs à la très intéressante notice que M. Paulin Pâris lui a consacrée dans le *Bulletin* de M. Techener. Consulter aussi quelques pages placées en tête de la reproduction du catalogue de ses tableaux dans le *Trésor de la curiosité,* de M. Ch. Blanc, (t. 1er, 2 vol.), 1857, et l'intéressant volume que M. de Lévis a consacré à cette aimable femme sous le titre suivant : *La comtesse de Verrue et la Cour de Victor-Amédée II de Savoie*, Paris, Quantin, 1881 ; in-8 de 260 pp.

Le catalogue, rédigé par Gabriel Martin, comprend trois mille articles. Il est dressé d'après l'inventaire officiel et classé d'après la place que les livres occupaient dans la bibliothèque. Le défaut de méthode en rend les recherches difficiles. Les poètes du XVIe siècle sont représentés par de beaux exemplaires. On peut citer encore les *Fables de la Fontaine,* édition originale, le *Molière* de 1734, grand papier, et le *Longus* de 1718 également en grand papier.

M. Quentin Bauchart, dans l'intéressante notice qu'il a consacrée à la *Dame de Volupté*, indique aussi divers ouvrages qui ne figurent pas au catalogue « par la raison qu'ils atteignent la limite de la galanterie en la dépassant quelquefois. »

Ses livres reliés en maroquin de diverses nuances ou en veau fauve aux armes écartelées de Luynes et de Rohan, accolées à celle de Verrue, n'offrent pas pour la reliure la perfection qu'on admire chez Mme de Chamillart. Un grand nombre sont reliés très simplement. Mme de Verrue, esprit très cultivé, n'avait pas seulement des livres parce qu'il était de bon ton d'en avoir. Sa bibliothèque était considérable. Elle lisait avec soin, ainsi que l'attestent les notes de sa main qu'on rencontre sur quelques-uns des volumes qui lui ont appartenu. Un assez grand nombre de ses volumes proviennent de la bibliothèque que la comtesse avait formée à Meudon et portent, au-dessus des armoiries frappées sur leurs plats, la mention suivante timbrée en or; *Meudon*. La bibliothèque du Louvre possédait un ex. de l'*Usage des romans*, par Lenglet-Dufresnoy, aux armes de la comtesse de Verrue et couvert de notes de sa main. Il a été détruit avec bien d'autres richesses dans l'incendie qui signala si tristement les derniers jours de la guerre civile dont Paris fut le théâtre en mai 1871. Un bon nombre de ces volumes ont souffert de l'humidité et on n'en rencontre qu'un petit nombre dont la conservation ne laisse rien à désirer.

Les recueils de pièces de théâtre passèrent pour la plupart dans la bibliothèque du duc de la Vallière et figurent aujourd'hui sur les rayons de la bibliothèque de l'Arsenal.

Amant de bonne foy ; Paris, 1695; in-12, mar. vert. (Béhague, nº 1009.)

AUBERY. *Histoire du cardinal Mazarin ; Paris,* 1688 ; 2 vol. pet. in-8. (Giraud, nº 2827.)

AULNOY (Mme d'). *Vogage d'Espagne ; Paris,* 1699 ; 3 vol. in-12, veau. (Grangier de la Marinière, 1883).

Axiamire ou le roman Chinois ; Paris, 1675 ; in-12, veau. (J. Techener, 1865).

BAYLE. *Lettres choisies. Rotterdam,* 1714 ; 2 vol. in-12, mar. (A.-F. Didot, 1883).

BASSOMPIERRE. *Mémoires... Cologne,* 1665 ; 2 vol. in-12, mar. (Vente M. Avril 1883.)

BAUDOT DE JUILLY. *Germaine de Foix. Paris,* 1701 ; in-12, mar. (Fontaine, 1875.)

BLACWOD (Adam). *Histoire et martyre de la royne d'Escosse ; Paris,* 1589 ; 1 vol. in-16, mar. (Turner, 1878.)

BACILLY (De). *Recueil des plus beaux vers ; Paris,* 1661 ; in-12, mar. bl. (Vente Giraud. 1855, nº 1497.)

BAUDOUIN. *Les Advantures de la cour de Perse ; Paris,* 1629 ; in-8, mar. noir. 205 fr., (vente Pichon, 1869, nº 746, et 150 fr. Béhague, 1880, nº 973).

BELLEAU (Remy). *Œuvres ; Paris,* 1578 ; 1 vol. in-12, mar. (Béhague, nº 592).

BEKKER. *Le Monde enchanté ; Amst.,* 1694 ; in-12, 4 vol., veau. (P. J. D..., 1856.)

BONNECASE (R.-A.). *Voyage d'Espagne fait en 1655 ; Cologne,* 1666 ; in-12, veau. (Vicomte d'Auteuil, 1864).

BENSERADE. *Œuvres ; Paris,* 1697 ; 2 vol. in-12, mar. rouge. (Cat. Cigongne, 1861, nº 988.)

BOULAINVILLIERS. *Mémoires présentés au duc d'Orléans ; La Haye,* 1727 ; 1 vol. in-12, veau. (J. Techener, 1865).

CERVANTES. *Nouvelles ; Paris,* 1707 ; in-12, mar. (Vente M., 1880.)

CAMUS. *La Cleoreste, histoire Française ; Lyon,* 1626 ; 2 vol. in-8, mar. r. (Vente Giraud, 1855, nº 1947).

Célinte, première ; Paris, 1641 ; in-8, mar.

Jolie reliure reproduite dans l'histoire de la bibliophilie, planche XXXIII. (J. Techener, 1865.)

Chansons pour danser et pour boire ; Paris, 1645-1652 ; réunion de divers volumes de chansons de plusieurs auteurs., 2 vol. in-8, mar. (L. Techener, 1889).

Crenne (Mme Hélisenne de). *Œuvres ; Paris,* 1560 ; in-16, mar. (Vente Brunet, 1868, n° 540.)

Colet (Cl.). *Histoire palladienne ; Paris,* 1555 ; in-folio, veau. (A. F. Didot, 1881).

Desjardins (Mlle). *Alcydamie ; Paris,* 1661 ; in-8, mar- (J. Techener, 1865.)

Desmarets. *L'Ariane ; Paris,* 1639; in-4, mar. (Fontaine, 1872. Ce vol. avait paru à la vente Pichon, 1869, n° 718.)

Du Perret. *La Cour d'amour ; Paris,* 1667 ; 2 vol. in-8, mar. (Comte de L., 1866, vente de J. Techener, 1865).

Duchesne (François). *Recherches historiques de l'Ordre du Saint-Esprit ; Paris,* 1710 ; 2 vol. in-12, mar. r. 140 fr. (On avait vu passer le volume à la vente Behague 1880, n° 1899, à 159 fr. Techener, 1886, n° 807.)

Du Verdier. *Sibile, histoire de notre temps ; Paris,* 1633 ; in-8, mar. vert. (Vente Giraud, 1855, n° 1945.)

Diversités curieuses ; Paris, 1700 ; 10 vol. in-12, mar. r. (Vente Didot, 1883, n° 435.)

Fénelon. *Télémaque ; Paris,* 1699 ; 2 vol. in-12, mar. citron. 120 fr. (Vente Didot, 1878, n° 637.)

Gacon. *Le poète sans fard ; S. l.,* 1702 ; in-12, mar. rouge. (Vente Giraud, 1855, n° 1405.)

Gascon (Le). *Extravagant ; Paris,* 1639 ; in-8, veau. (Giraud, n° 1955.)

Germaine de Foix ; Paris, 1701 ; in-12, mar. (Fontaine, 1877.)

Gumble. *La vie du général Monk ; Londres,* 1672 ; in-12, mar. rouge. (105 fr. Vente de Ganay 1881, n° 260.)

Histoire des ordres militaires ; Amst., 1721 ; 4 vol. in-8, veau (Giraud, 1855, n° 2503.)

Histoire de Gustave Adolphe ; Prade, 1695 ; in-12, veau. (Giraud, n° 3067.)

Histoire Palladienne traitant des gestes et faits d'armes de plusieurs grands princes et seigneurs ; Paris, 1555 ; in-folio, veau écaille. (Vente Didot, 1881, n° 412).

Histoire politique et secrète de la cour de Madrid dès l'avènement du roi Philippe V. Cologne, Pierre le Sincère, 1719 ; in-8, veau.

JODELET. *Comédie ; Paris,* 1648 ; in-4, mar. (Marquis, 1890.)

LA FONTAINE. *Œuvres ; Anvers,* 1726 ; 3 vol. in-4, veau, texte encadré. (Un amateur étranger, 1877.)

LA MOTTE. *Odes ; Paris,* 1707, in-12, mar. (Béhague, numéro 719, ex. Génard, 1882.)

LA CALPRENÈDE. *Faramond ou l'histoire de France ; Paris,* 1661 ; 12 vol. in-8, veau. (Solar, numéro 1932.)

L'Ambigu d'Auteuil ; Amst., 1725 ; 1 vol. in-12, veau. Fontaine, 1875.)

Le Courrier dévalisé ; Villefranche, 1644 ; in-12, mar. (Fontaine, 1875, offert à 120 fr.)

L'heureux chanoine de Rome ; 1707 ; 1 vol. in-12, mar. (P. J., D... 1856.)

LA CHAMBRE (De). *Discours sur les débordements du Nil... ; Paris,* 1665 ; in-12, veau. (P. J. D... 1856).

La Gibecière de Mome ; Paris, 1644 ; in-8, veau. (Vicomte d'Auteuil, 1864.)

La liberté des Dames ; Paris, 1693 ; in-12, veau fauve, (Vente Pichon, 1869, numéro 817.)

LAFAYETTE (Mme de), *Zayde, histoire espagnole ; Paris,* 1670 ; 2 vol. petit in-8, mar. bl. (Vente comte Roger du Nord, 1884, numéro 335.)

LARREY. *Histoire de France sous le règne de Louis XIV ; Liège,* 1723 ; 9 vol. in-12, veau. (Grangier de la Marinière, 1883.)

MAFFÉE (J. P.). *Histoire des Indes... ; Paris,* 1665 ; in-4, veau. (J. Techener, 1865.)

MATHIEU (Pierre). *Histoire des troubles de France.*

Imprimé l'an de grâce, 1601 ; in-8, veau. (Vente Grangier de la Marinière, 1883.)

MARCASSUS. *La Clorymène ; Paris,* 1626 ; in-8, veau fauve. (Vente Huillard, 1870, numéro 705.)

MARIGNY. *Œuvres ; Paris,* 1674 ; in-12, veau. (Comte de L..., 1866.)

MAROT (Clément). *Œuvres ;* 1731 ; 6 vol. in-12, mar. Cet exemplaire provient des bibliothèques Double et Huillaire. (G. Haminski, 1866.)

*Marie Stuart, reine d'Écosse; Paris,*1675 ; in-12 (Chedeau.)

MACHIAVEL. *Œuvres ; Amst.,* 1697 ; 6 vol. in-12, mar. rouge. (Vente L. Techener, 1886. 178 fr., numéro 603.)

MARGUERITE DE VALOIS. *Mémoires ; La Haye,* 1715 ; 1 vol. in-12, mar. (Destailleur, 1891.)

Meliadus de Leonnoys ; Paris, Denis Janot, 1532 ; in-folio, veau. (Vente Didot, 1881, numéro 404.)

Mémoire du chevalier Hazard ; Paris, 1705 ; in-12, mar. (Béhague, numéro 1032.)

MONTPENSIER (Mlle). *Recueil de portraits* en *vers et en prose ; Paris,* 1659 ; 2 vol. in-8, mar.

Deuxième édition offrant comparée avec la première publiée la même année de nombreuses additions et quelques retranchements. (Voir cousin) Mme de Sablé, page 48. (Pichon, 1869.)

MONTAIGNE. *Essais ; S. l.,* 1725 ; 3 vol. in-4, veau. (125 fr. Vente Silvestre de Sacy, mai 1879, numéro 177.)

NADAL (L'abbé). *Le voyage de Zulma dans le pays des fées ; Amst.,* 1734 ; in-12, veau. (Vente comte Roger du Nord, 1884, numéro 352.)

NICOLE (Le président). *Œuvres ; Paris,* 1693 ; 2 vol. in-8, mar. (Vicomte d'Auteuil, 1864).

NODOT. *Histoire de Mélusine ; Paris,* 1700 (220 fr. Beckford.)

Nouvelliste du Parnasse (Le) ; Paris, Chaubert, 1731 ; 3 vol. in-12, veau.

Très bel exemplaire bien complet de ce journal curieux, rédigé par l'abbé des Fontaines, et qui peut servir d'introduction à l'*Année littéraire*.

Poètes Français de la collection Coustelier ; 7 vol. in-12, veau. (Villon Jehan, Marot, Coquillart, Faifeu, Martial d'Auvergne, Guillaume Crétin.

Prison sans chagrin (La) ; Paris, 1704 ; in-12, mar. (Giraud, n° 1974) ; autre édition. *Paris,* 1669 (Génard, 1882.)

PALAPRAT. *Œuvres ; Paris,* 1712 ; 2 vol. in-12, mar. (Solar.)

PUGET DE LA SERRE. *Le Roman de la Cour de Bruxelles ; Paris,* 1628 ; in-8, mar. (Béhague, numéro 972.)

PURE (L'abbé). *La prétieuse... ; Paris,* 1660 ; 2 vol. in-8, mar. (Pichon, 1869.)

Polixène de Molière (La) ; 1635 ; in-8, veau. (Catalogue Fontaine, 1875.)

PLUTARQUE. *Décade contenant les vies des empereurs ; Paris,* 1567 ; in-8, mar. r. (Vente Didot, 1884, n° 499.)

Quinte Curce ; Amst., 1696 ; petit in-8, mar. (Giraud, n° 2573.)

Recueil en deux parties de poésies diverses ; Paris, 1678 ; in-12, mar. (*Voir cabinel d'un curieux,* p. 92.)

Recueil de soixante-cinq mazarinades ; 1649 ; 1 vol. in-4, mar. (Pichon, 1869.)

ROUSSEAU (J.-B.). *Œuvres ; Amst.,* 1726 ; 3 vol. in-12, mar. (Offert à 500 fr. Morgand, 1891.)

RICHARD (L'abbé). *Vie du père Joseph Leclerc ; Paris,* 1702 ; 2 vol. in-12, veau. (Grangier de la Marinière, 1883).

SAINT-AMANT. *Œuvres ; Paris,* 1629 ; in-4, mar. (Pichon, 1869.)

SCUDÉRY. *Clélie, histoire Romaine ; Paris,* 1656 ; 9 vol. in-8, mar.

Exemplaire de Sainte-Beuve avec des notes de sa main. (Fontaine, 1870.)

SAINT-HYACINTHE. *Historiettes ; La Haye,* 1730 ; in-12, veau. (Destailleur, 1891.)

SAINT-HYACINTHE. *Le chef-d'œuvre d'un inconnu ; La Haye,* 1714 ; in-12, mar. (Vente M., 1880.)

SCARRON. *Théâtre s. l. n. d. ;* in-4, mar. bleu. (305 fr. L. Techener, 1886, nº 425.)

SCUDÉRY' (Mlle). *Célinte ; Paris,* 1661 ; in-8, mar. (Béhague, numéro 989), exemplaire porté au Catalogue Morgand, 1888.

STRAPAROLE. *Les Facécieuses nuits ; Paris,* 1726 ; 2 vol. in-12, veau. (Béhague, nº 1194.)

SOREL (Ch.). *La maison des jeux ; Paris,* 1657 ; 2 vol. in-8, mar. (Pichon, 1194).

SCUDÉRY (Mlle de). *La morale du monde ; Paris,* 1686 ; 2 vol. petit in-8, mar. r. (Vente comte Roger du Nord, 1884, nº 411.)

SAINT-PIERRE (L'abbé de). *Discours sur la polysynodie : Amst.,* 1719 ; in-12, v. (P.-J). D..., 1856.)

TASSO. *La Jérusalem de la version de Baudouin* ; *Paris,* 1648 ; in-8, mar. (G. Kaminski, 1882.)

TIDERIC, prince de Galles ; *Paris,* 1677 ; in-12, veau. (Comte de L..., 1866.

VALESIANA. *Paris,* 1695 ; in-12, veau. (Vente H. de ***, 1885.

VOITURE. *Œuvres ; Paris,* 1691 ; 1 vol. in-12, mar. (Pichon, 1869.)

Voyages de Sulma (Les) ; Amst., 1734 ; in-12, veau. (Roger du Nord, 1884.)

VILLEDIEU (Mme de). *Alcidamie ; Paris,* 1661 ; 2 vol. in-8, mar. bleu. (72 fr., vente Béhague, 1880, nº 993.)

WILKINS (John). *Le monde dans la lune ; Rouen,* 1656 ; petit in-8, mar. r. (32 fr., vente Soleil, 1871, nº 623.)

MADAME DE POMPADOUR

Nous n'avons rien à dire ici au sujet de la biographie de cette femme célèbre et de l'influence qu'elle exerça sur les arts et sur la littérature de son époque. Occupons-nous seulement de la bibliothèque qu'elle réunit à grands frais et qui est une des plus considérables du XVIIIe siècle.

Le catalogue publié en 1765 après la mort de la Marquise par le libraire Hérissant comprend, avec la musique et les recueils d'estampes, près de 4.000 articles et forme un fort beau volume in-8 de XVI-404. L-XXII pp.

Amelot de la Houssaie; Paris, 1677; 2 vol. in-8, veau. (Amédée Rigaud, 1874).

AUGUSTIN (SAINT). *Les Confessions; Paris,* 1658; 3 vol. in-12, mar. (G. Kaminski, avril 1882.)

Cet exemplaire se retrouve au catalogue Marquis, 1890.

ARISTOTE. *Rhétorique ; Paris,* 1675 ; in-12, mar. (Vente M., 1880.)

ANDROUET DU CERCEAU. *Premier et second volume des plus excellents bastiments de France; Paris,* 1576-79; mar. r., in-folio. (Vente Hamilton, 1884, numéro 76, 15 livres 19 sous en 1765.)

AMADIS DE GAULE. *Les 24 livres ; Lyon,* 1775-1615 ; 24 volumes in-16, mar. bl. (680 fr., vente A. F. Didot, 1878, nº 580, 120 livres 19 sous en 1765.)

ARGENS (Marquis d'). *Mémoires pour servir à l'histoire de l'esprit...; La Haye,* 1745 ; 2 volumes in-12, veau.

(Voir *Cabinet d'un curieux*, page 92.)

AUBIN. *Histoire des diables de Loudun ; Liège,* 1749 ; 2 volumes in-12, veau. (Vente comte Roger du Nord, 1884, numéro 831 ; 6 livres en 1765.)

BELLIN. *Description géographique de la Guienne; Paris,* 1663; in-4, mar. r. (270 fr., vente Pichon, 1869, n° 861 (*bis*), 1.800 fr., Behague, 1880, n° 1893; 24 livres en 1765.)

BARRET (J.) *Le chant du cocq François...; Paris,* 1621; in-8, veau. (Vente M., 1880.)

BAYLE. *Dictionnaire historique; Roterdam,* 1720; 4 vol. in-folio. mar. (Vente M., 1880).

GODIN (Jean), horloger. *Les échappements à repos; Paris,* 1754; in-12, mar. (Comte de L..., 1866.)

GUER (M.) *Histoire de l'âme des bêtes; Amsterdam,* 1749; 2 vol. in-8, mar. r. (140 fr., Beckford, 1883, n° 438. 6 livres 19 sous en 1765.)

GUICHARDIN (F.) *Histoire des guerres d'Italie; Londres,* 1738; 3 vol. in-4, mar. (Giraud, n° 3002.)

Histoire badine du Congrès d'Utrecht; Liège, in-12, mar. (Solar.)

Histoire du différent entre les états de Zélande...; Londres, 1752; in-8, veau. (P. J. D..., 1856.)

HODDE (Comte de la). *Histoire de Louis XIV; La Haye,* 1740; 5 vol. in-4, mar. vert. (151 fr., Pichon, 1869, n° 971. 114 livres 19 sous en 1765.)

KAEMPFER. *Histoire du Japon; La Haye,* 1729; 2 vol. in-folio, mar. (Morgand, 1884.)

La journée du chrétien sanctifiée par la prière; Paris, 1754; in-12, mar. Exemplaire Radziwill, payé 121 fr. (Pichon. 1869).

LA GRANGE-CHANCEL. *Œuvres; Paris,* 1735; 3 vol. in-12. (Vente Solar.)

La promenade de Livry; Paris, 1678; un vol. in-12, veau. (Scalini, 1859.)

LA FONTAINE. *Contes et Nouvelles; Amsterdam,* 1762; 2 vol. in-8, mar. Fort belle reliure en mosaïque sur fond de maroquin vert. Exemplaire de Ch. Nodier, ayant figuré à sa vente en 1844. (Laroche-Lacarelle, 1888, n° 253, mis au prix de 15.000 fr.)

La Chapelle. *Amours de Catulle; Paris,* 1725; 3 vol. in-12, veau. (Vente M., 1880.)

L'Alouete (Frauçois). *Traité des nobles et des vertus dont ils sont formés; Paris,* 1577; in-4, mar. (L. Techener, 1886.)

Le blason des couleurs; Paris, sans date, in-8, veau. (Fontaine, 1867, offert à 500 fr.)

Ce volume a déjà paru dans le catalogue de 1875.

Lécluse (L'abbé de). *Mémoires du duc de Sully, Londres,* 1747; in-4, mar. vert. (Vente d'un amateur anglais, 1882, numéro 429. 78 livres 19 sous en 1865.)

Le Corvaisier. *Eloge du Roi; Paris,* 1754; in-8, mar. (Fontaine, 1870.)

Légende de Domp Claude de Guise; 1581; in-8, veau. (Roger du Nord), 1884.)

Le miroir, exemplaire selon la compilation de Gilles de Romme...; Paris, 1517; in-4, mar. (Pichon, 1869.)

Le moyen de parvenir; Paris, 1732; 2 vol. in-12, mar. (Fontaine, 1875.)

Le romant de la rose; 1538; 2 vol. in-8, veau. (Vente M., 1880.)

Le Sage. *Le diable boiteux; Paris,* 1756; 3 vol. in-12, mar bl. (4900 fr. Béhague, 1880, nº 1036. 24 livres en 1765.)

L'Estoile. *Journal d'Henri III et d'Henri IV; La Haye,* 1741; 9 vol. in-8, mar. (Mis à 2500 fr., Morgand, 1884.)

Longus. *Daphnis et Chloé; Paris,* 1757; in-4, mar., mosaïque sur fond de mar. vert. (Laroche-Lacarelle, 1888, numéro 312.)

A la première vente de cet amateur un exemplaire de la même édition s'éleva au prix de 7000 fr.

Lucain. *La Pharsale.....; Paris,* 1682; in-12, veau. (J. Techener, 1865.)

Lussan (Mlle de). *Anecdotes de la cour de François Ier; Londres,* 1748; in-8, mar. vert. (Vente d'un amateur anglais. 1882; numéro 409. 8 livres en 1765.)

MAUPERTUIS. *Réflexions sur l'origine des langues, sans lieu ni date*, in-12, mar. (Léon Techener, 1886.)

Mémoire du duc de Rohan ; Paris, 1758 ; 3 vol. in-12, mar. (Un amateur anglais, 1882.)

Mémoires de Sully ; Londres, 1747 ; 3 vol. in-4, mar. (Un amateur anglais, 1882.)

MEZERAY. *Mémoires sur divers points de l'histoire de France ; Amsterdam*, 1732 ; un vol. in-12, veau. (Destailleur, 1891.)

MONTAIGNE. *Essais ; Paris*, 1588 ; in-4, veau. (1655 fr., vente Lebœuf de Montgermont en janvier 1876, nº 18, mis à prix à 1500 fr. au catalogue Morgand, 1890, avec un fac-simile de la reliure. 7 livres 19 sous en 1765.)

MYSIS GLAUCÉ. *Poème ; Genève*, 1748 ; in-12, veau. (Potier, 1872.)

NERVÈZE. *Les amours de Filandre et de Marizée ; Lyon*, 1603 ; in-12, veau. (Génard, 1882.)

NIEUHOFF (Jean). *Ambassade en Chine ; Leyde*, 1665 ; in-folio, mar. (L. Techener, 1886.)

OHEGUERTY (Comte). *Essai sur le commerce maritime ; La Haye*, 1754 ; in-12, mar. (L. Techener, 1887.)

ONGARD (A). *Alceo, favola pescatoria ; Venitia*, 1582 ; in-8, veau. (Lambert, 1884.)

Œuvres du Philosophe de Sans-Souci (Frédéric II) ; *Berlin*, 1750 ; 3 vol. in-8, mar. (Behague.)

OVIDE. *Epitres ; Bruxelles*, 1736 ; in-12, veau. (Vente M., 1880.)

PALINGENIUS (Marcellus). *Vitae, id est de hominis vita studio ac moribus optime instituendis libri XII ; Rotterodami*, 1722 ; in-8, veau. (Vente H. de ***, 1885.)

Il est bien rare de rencontrer un livre latin dans la bibliothèque de la célèbre Marquise.

PARABOSCO. *La Fantesca, comedia... ; Vinegia*, 1557 ; in-8, veau. (J. Techener, 1865 et comte de L..., 1866).

Patin (Charles). *Histoire des médailles ; Amsterdam*, 1695 ; in-12, mar. (L. Techener, 1886.)

Petis de la Croix. *Les mille et un jours ; Paris*, 1710 ; 5 vol. in-12, veau. (Scalini, 1859.)

Phèdre. *Fables ; Paris*, 1702 ; in-12, veau. (Lambert, 1884.)

Philostrates. *Les images de platte peinture ; Paris*, 1615 ; in-folio, mar. (Vente E., 1880.)

On lit au-dessous des armes de la marquise cette légende : *Menus plaisirs du roy*.

Polignac. *L'Anti Lucrèce ; Paris*, 1759 ; 2 vol. in-8. (Offert à 1200 fr., Morgand et Fatout, nº 5133.)

Premier volume contenant les choses mémorables advenues soubs la Ligue..., 1587 ; 6 vol. in-8, mar.

Première édition, très rare, connue sous le nom de *petits Mémoires de la Ligue*. (Turner, 1878.)

Promenade de Livry ; Paris, 1678 ; un vol. in-12, mar. (Scalini, numéro 2162.)

Pufendorff. *Introduction à l'histoire de l'Univers ; Amsterdam*, 1743 ; 8 volumes in-12. (Un amateur anglais, 1882.)

Rabelais. *Vie inestimable de Gargantua , Lyon*, 1537 ; in-16, mar. (1200 fr., A.-F. Didot, 1878, numéro 625. 3 livres en 1765.)

Racan. *Bergeries ; Paris*, 1632 ; in-8, veau. (Lambert, 1884.)

Recueil de pièces sur la convalescence du Roy ; Paris, 1745 ; in-8, mar. (Pichon, 1869.)

Recueil des choses mémorables, advenues par le roy, 1570 ; in-8, mar. (Fontaine, 1870.)

Relation de ce qui s'est passé en Catalogne ; Paris, 1679 ; 1 vol. petit in-12, veau. (Giraud, nº 3030.)

Rémy (A.) *La Galatée ; Paris*, 1625 ; in-12, veau. (Lambert, 1884.)

RONSARD. *Œuvres ; Paris,* 1629 ; 3 volumes in-12 veau. (Vente M., 1880.)

SAINTE-PALAYE. *Mémoires sur l'ancienne chevalerie ; Paris,* 1753 ; in-4, mar. (Tirage à part d'un mémoire inséré dans le recueil de l'Académie des inscriptions exemplaire de M. Odiot. (Fontaine, 1870.)

SAURIN (Jacques). *Discours sur le Nouveau-Testament ; La Haye,* 1728 ; 6 vol. in-folio, mar. (Vente V. de U..., 1884.)

SEYSSEL (Cl.) *La grande monarchie de France ; Paris,* 1541 ; in-8, veau. (Vicomte d'Auteuil, 1864.)

THIRIOT OU DESFONTAINES. *Tableau de l'Empire germanique ;* 1741 ; in-12, veau. (Fontaine, 1872.)

Traicté des causes des armes en janvier 1589 ; Paris, 1590 ; in-8, mar. (Destailleur, 1891.)

Dédicace au pape Sixte-Quint. (Destailleur, 1891.)

TRISTAN (DE). *Le page disgracié ; Paris,* 1643 ; 2 vol. in-8, veau. (45 fr. Béhague, 1880, nº 976. 4 livres 3 sous en 1765.)

TURPIN DE CRISSÉ et JEAN DE CASTILLON DE TOULOUSE. *Amusements de deux amis ; Paris,* 1756 ; in-12, mar. (Fontaine, 1872.)

VAN HOEY. *Lettres et négociations ; Londres,* 1743 ; un vol. in-12, veau. (Destailleur, 1891.)

Vie inestimable du grand Gargantua ; Lyon, 1537 ; in-16. (Chedeau.)

VILLE-HARDOUIN. *L'empire de Constantinople... ; Paris,* 1657 ; 2 vol. in-folio, mar. (L. Techener, 1886.)

VIEILLEVILLE. *Mémoires ; Paris,* 1757 ; mar. rouge. (Vente Techener, 1886.)

VILLEROY. *Mémoires ; Paris,* 1634 ; 4 vol. in-8, veau. (Destailleur, 1891.)

VOLTAIRE. *Lettres sur l'âme ; La Haye,* 1739 ; in-12, veau. (Pichon, 1869, nº 633. 2 livres 19 sous en 1765.)

Il s'est trouvé à la vente A. Dinau, seconde partie, numéro 1, un exemplaire des *images* de Philostrate, traduction de Vigenère, 1615, in-folio, portant au-dessus des armes de la marquise une légende : *Menus plaisirs du roi,* qui peut provoquer bien des commentaires. 13 livres 2 sous en 1765.

La bibliothèque de M. de Bordes-Fortage renferme un certain nombre de volumes qui ont appartenu à Mme de Pompadour. Nous citerons les suivants à cause de l'intérêt qu'ils présentent : *Histoire secrète du connestable de Bourbon ; Paris,* Paulus du Mesnil, 1724 ; in-12, relié en simple veau marbré, tranches rouges.

Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes, par Ménard, 48 livres. *Paris, Chaubert,* 1751-1753 ; 5 vol. in-4, mar. vert.

Très bel exemplaire de dédicace, en grand papier. Les volumes portent le timbre de Crécy, numéro 3046 du catalogue des livres de Mme de Pompadour, dame du palais de la reine.

On chercherait inutilement sur le catalogue imprimé en 1765 l'exemplaire des *Contes de Lafontaine* (Amsterdam, 1762), 2 vol. in-8, que les fermiers généraux, qui firent exécuter cette édition à leurs frais, présentèrent à Mme de Pompadour, cet exemplaire après avoir passé par diverses mains et s'être montré à la vente Nodier, en 1844, où il ne dépassa pas le prix de 357 fr. 50, s'est élevé en 1890 à la vente Laroche-Lacarelle au prix très respectable de 15000 fr., 1888, n° 253.)

Cet exemplaire est relié en mar. rouge, larges dentelles, dos orné, doublé de tabis, tr. dor., aux armes de Mme de Pompadour, en mosaïque, sur fond de maroquin vert.

G. BRUNET.

(A suivre.)

LES DEUX TESTAMENTS

D'ÉTIENNE BALUZE (1)

M. Léopold Delisle a publié dans la « *Bibliothèque de l'École des Chartes,* » XXXIIIe volume, 1872, d'après une copie contemporaine, heureusement retrouvée par lui, un testament d'Étienne Baluze, du 25 mai 1716. De notre côté, nous avons rencontré, dans nos recherches sur l'ancien Paris, un autre document similaire, authentique et original et, puisqu'il porte la date du 24 avril 1704, fort antérieur au suivant, avec lequel il présente d'assez notables différences pour que nous n'hésitions pas à le reproduire, malgré le consciencieux travail que M. l'administrateur général de la Bibliothèque Nationale a consacré au même objet. Nous avons pris soin, du reste, de signaler les variantes qui peuvent exister entre les deux textes.

Ce précieux document, le seul malheureusement que nous ayons découvert sur Baluze, forme un cahier de neuf pages, entièrement écrites par l'un des notaires qui l'a reçu, et signées de lui et de son confrère ; la signa-

(1) Étienne Baluze, né à Tulle, en 1630, mort à Paris en 1718, devint en 1667, bibliothécaire de Colbert, et en 1670, professeur de droit canon au collège Royal. En 1707, il donna « l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* » qui le fit exiler de Paris jusqu'en 1713. A sa mort, ses livres furent dispersés, ayant été vendus en détail au mois de mai 1719, au domicile du défunt, rue de Tournon ; quant aux manuscrits et aux papiers, ils furent cédés moyennant 30.000 livres à la bibliothèque du Roi, où ils forment le « *fonds Baluze* » bien connu des érudits.

ture du testateur est tracée d'une main ferme. Ce morceau est beaucoup plus détaillé que l'autre et montre bien que les préoccupations de Baluze, au sujet de ses legs, tant à ses parents, qu'à ses amis, principalement à la famille Muguet, et aussi du sort réservé après lui à ses livres et à ses papiers, existaient déjà dans son esprit lorsqu'il fit son premier testament, douze ans avant celui qu'a donné M. Léopold Delisle.

Baluze

Vicomte DE GROUCHY.

Pardevant les Conseillers du Roy, Notaires au Chastelet de Paris, soussignéz, fut présent Messire Etienne Baluze, prieur et seigneur de Talluy, et professeur Royal en droit canon en l'Université de Paris, demeurant sur les fosséz des Pères de la doctrine Crétienne, Paroisse St Etienne du Mont, gissant au lit, malade de corps, en une chambre, au premier étage, ayant veüe sur la cour et sur le jardin de la maison où il demeure, toutes fois, sain d'esprit, mémoire et entendement, comme il est aparu aux susdits notaires soussignez, par l'inspection de sa personne et par ses parolles et actions; lequel a fait son testament, qu'il a dicté et nommé aux dits notaires soussignez, ainsy qu'il ensuit (1) :

Premièrement, déclare que Dieu lui ayant fait la grâce d'estre né de parens catholicques et ayant toujours fait profession de la religion catholicque, apostolicque et Romaine, il veut y vivre et mourir. Desire le dit sieur testateur estre inhumé dans le cimetiere de la paroisse où il décèdera,

(1) Dans l'acte de 1716, ce passage est beaucoup plus court et ne mentionne ni la maladie ni la demeure de Baluze.

prohibant expressement la superfluité et le luxe dans ses honneurs funèbres (1).

Donne et lègue le dit sieur testateur aux pauvres honteux de la dite paroisse, où il décedera à Paris, la somme de six cens livres (2), et pareille somme de six cens livres aux pauvres malades de la dite paroisse, le tout une fois payé et, néanmoins en cas qu'il décède et soit inhumé hors de Paris, les dits deux legs de six cens livres chacun n'auront lieu que pour deux cens livres chacun à quoy ils demeureront réduits, faisants ensemble quatre cens livres au proffit, scavoir moitié des pauvres honteux de la dite paroisse hors Paris, où il aura esté inhumé, et l'autre moitié au profit des pauvres malades de la dite paroisse (3).

Donne et lègue le dit sieur testateur à l'hopital général de Tulle, lieu de sa naissance, la somme de mil livres, une fois payée une année après son déceds, sans aucun interest, cependant (4).

Et à l'egard de tous les autres biens du dit sieur testateur, qui proviennent tous de son œconomie et épargnes; les gratifications qu'il reçoit depuis longtemps du Roy, et les apointemens que feu Monseigneur Colbert, Ministre et Secretaire d'Estat, et controlleur général des finances, dont il avoit l'honneur d'estre bibliothéquaire, lui donnoit l'ayant mis en estat de faire des espargnes considérables, n'en ayant fait aucunes des biens de ses père et mère, dont il n'a jamais rien eu (5), ny de ses bénéfices dont le revenu estoit très modicque, le dit sieur testateur a disposé de ses dits biens ainsy qu'il ensuit :

Premièrement donne et lègue le dit sieur testateur à son frère, Jean Baluze, chanoine de Tulle, toute la part et portion qui peut appartenir au dit sieur testateur, à quelque titre et qualité que ce soit, dans les biens de leurs père et mère, ensemble toutes les sommes de deniers que son dit frère, Jean Baluze, se trouvera lui devoir au jour de son

(1) Ce vœu est exprimé d'une manière différente dans le texte de la Bibliothèque de l'École des Chartes.

(2) Mille livres dans le document de M. Leopold Delisle.

(3) Ce paragraphe n'existe pas dans le dernier testament.

(4) Ce legs n'est pas maintenu en 1716.

(5) Autrement exprimé dans le texte de 1716.

déceds (1), et toutes les acquisitions qui ont esté ou seront faittes cy après au nom du dit sieur testateur, et de ses deniers dans les lieux où leur dit père avait du bien (2).

Et en outre, donne et lègue le dit sieur testateur à son dit frère, Jean Baluze, la somme de trois mil livres qu'il veut lui estre payée dans un an après son déceds, sans aucun intérêt, cependant (3).

Et en cas que le dit sieur testateur, avant son déceds, n'ait pas disposé des biens et maisons que tant son dit frère que feüe sa femme luy ont donnéz par acte passé à Tulle le douzième de Juillet de l'année 1682, accepté par le dit sieur testateur à Paris, le 29 des ditz mois et an, par acte passé par devant Debeauvais et son confrère, notaires au Chastelet, le dit sieur testateur veut et entend que les dits biens et maisons appartiennent à son dit frère, Jean Baluze, tout ainsy qu'ils lui appartenaient, et à sa dite femme, avant la dite donation, et que son dit frère venant à déceder sans en avoir disposé, les dits biens et maisons appartiennent à Louise et à Caterine Baluze, ses filles, chacune par moitié aux quelles et à leur dit père, chacun dans les cas cy dessus, le dit sieur testateur a fait don et legs desd. biens et maisons (4).

Item, le dit sieur testateur donne et lègue à Julienne et Marie Baluze, ses sœurs, cent cinquante livres de pension annuelle et viagère, à chacune d'elles, qu'il veut leur estre exactement payée pendant leur vie (5).

Item, donne et lègue à sa sœur, religieuse au couvent de Ste Claire à Tulle la somme de cinquante livres de pension annuelle et viagère, pendant sa vie pour ses menues nécessitez (6).

Item, donne et lègue aux dites Louise et Caterine Baluze, ses nièces, cy dessus nommées, la somme de douze mil livres, qui est six mil livres pour chacune, une fois payé, qu'il veut leur estre payée le plus promptement qu'il se pourra après son déceds, leur faisant ce legs pour les aider à se marier, et cependant l'intérest en sera payé à chacune

(1) Ces dispositions sont les mêmes dans les deux testaments.

(2) Ne se trouve pas dans l'acte de 1716.

(3) Le legs de trois mille livres se retrouve dans le dernier testament.

(4) Cette clause n'existe pas dans le testament de 1716, où Baluze parle du contrat de mariage de Catherine avec M. de la Serre.

(5) En 1716, Marie Baluze seule est portée pour cent cinquante livres de pension.

(6) Ce paragraphe ne se retrouve pas en 1716.

d'elles au denier vingt, à compter du déceds du dit sieur testateur (1).

Item, donne et legue le dit sieur testateur à son filleul, Etienne Melon, fils de sa niéce du Verdier, la somme de quatre mil livres (2) qu'il veut luy estre payée, ou à son père, pour luy, deux ans après son déceds, sans aucun intérest cependant, et en cas que son dit filleul vienne à déceder sans enfants nez en légitime mariage, avant qu'il aye atteint l'âge de vingt six ans, le dit sieur testateur donne et lègue les dites quatre mil livres aux dites Louise et Caterine Baluze, ses nièces, par égalles portions, le tout, outre et pardesus les autres legs qu'il leur a cy-dessus faits (3).

Item, donne et lègue à Mr Etienne Muguet, prestre, et Louis Muguet, advocat, fils de feu le sieur Muguet, libraire et imprimeur ordinaire du Roy, qui a imprimé les ouvrages du dit sieur testateur, la somme de dix mil livres, une fois payée, qui est cinq mil livres pour chacun, payables trois ans après son déceds, et ce pendant l'intérest au denier vingt.

Item, donne et lègue le dit sieur testateur à sa filleule, Madelene Lemaire, la somme de deux mil livres, pour une fois, payable deux ans après son déceds, et ce pendant l'intérest au denier vingt (4)

Item, donne et lègue à la veuve du sieur de Levrye, qui sert le dit sieur testateur depuis près de vingt ans, et qui l'a toujours servi avec beaucoup d'affection, de soin et de fidélité, la somme de cinq cents livres de pension alimentaire et viagère, par chacun an, sa vie durant, la quelle pension, il veut lui etre payée annuellement par avance de quartier en

(1) En 1716, Madame de la Serre est portée pour deux mille livres, outre les six mille précédemment données par contrat de mariage.

(2) Plus tard, Baluze lègue à son « *fillot* » Etienne Melon, receveur des tailles à Nevers, les six mille livres qu'il lui a données par contrat de mariage.

(3) Cette clause n'a pas été renouvelée en 1716.

(4) En 1716, Madeleine Muguet, veuve de M. le Maire, avocat et banquier expéditionnaire en cour de Rome, et Louis Muguet « *le quel est affligé de la perte de la vue* » reçoivent six mille livres, Catherine Muguet, leur sœur, outre une donation entre vifs, six mille livres, et Madeleine Le Maire, filleule de Baluze, si elle n'est ni mariée ni religieuse au jour du décès de son parrain, deux mille livres.



quartier, sur ses simples récepissez, sans autres quittances et sans que la dite pension viagère puisse etre saisie ou arrestée par aucun de ses créanciers, ni autrement pour quelque cause que ce soit (1).

Item, donne à Angelique de Levrye, fille de la dite veuve de Levrye, sus nommée, qui sert aussi le dit sieur testateur depuis longtemps, la somme de six mil livres (2) pour une fois, payable deux années après son déceds, et ce pendant l'intérest au denier vingt, plus il luy donne et lègue la tapisserie qui est dans la salle à manger, avec les deux pièces de la mesme tapisserie qui sont dans la chambre de la dite Angélique de Levrye, le grand miroir qui est dans la grande chambre du dit sieur testateur, et toute sa vaisselle d'étain et batterie de cuisine en quoy qu'elle puisse consister, sans nulle réserve, déclarant en outre que les meubles qui sont dans la chambre de la dite Angélique de Levrye appartiennent entièrement en propre à icelle de Levrye (3).

Item, donne et lègue à Louis Choubert, garçon menuisier, qui l'a servy plusieurs années, la somme de trois cents livres, outre ce qu'il lui a donné pour le mettre en mestier, lequel legs, il veut luy estre payé dans un an, du jour de son déceds, avec l'intérest, à compter du dit jour (4).

Item, donne à Charles de Laubelles, son lacquais s'il se trouve actuellement estre à son service, au jour de son déceds, la somme de trois cent livres une fois payée, outre ses gages, payable avec l'intérest, du jour du dit déceds, dans une année après iceluy (5).

Item, donne et lègue à Charlotte Hérisson, sa servante, en cas qu'elle demeure à son service au jour de son déceds, pareille somme de trois cens livres, pour une fois, outre ses gages, payable aussi un an après son déceds, et cependant, l'intérest à compter du jour d'icelui (6).

Item, donne et lègue à d[lle] Caterine Muguet, aussy fille du dit sieur Muguet, imprimeur et libraire du Roy, la somme de dix mil

(1) Ce legs ne se retrouve pas en 1716.

(2) Trois mille en 1716.

(3) Ce legs est bien plus important plus tard.

(4) En 1716, ce legs n'est plus que de deux cents livres.

(5) Dans le second testament, Charles Lambelles reçoit deux cents livres.

(6) En 1716, Charlotte Hérisson, femme de Charles Lambelle, est portée pour un legs de deux cents livres.

livres (1) pour une fois, payable dans deux années, du jour de son déceds avec l'intérest au denier vingt, à compter du mesme jour, pour employer la dite somme de dix mil livres, par la dite demoiselle Muguet, qui est présentement pensionnaire aux religieuses de Corbeil, à son établissement par mariage, ou autrement en disposer à sa volonté.

Et quant au surplus de tous les biens meubles et immeubles du dit sieur testateur, qu'il délaissera au jour de son déceds, de quelque nature et en quelque lieux qu'ils soient scituez et deubs, à quelque somme qu'ils puissent monter, sans aucune réserve, après le présent testament accomply, le dit sieur testateur a donné et légué le dit surplus de tous ses biens à celuy des enfants masles nez et à naîstre du mariage de M[r] François Le Maire, conseiller du Roy, banquier expéditionnaire en cour de Rome et de dame Geneviève Madeleine Muguet, son épouze, que ledit sieur Le Maire, seul, voudra choisir, et nommer pour recueillir le présent legs, à l'effet de quoy, le dit sieur testateur a fait et institué son légataire universel du surplus de tous ses dits biens celuy des enfants mâles des dits sieur et dame Le Maire que le dit sieur Le Maire aura choisy et nommé; et au cas que le dit sieur Le Maire vienne à décéder sans avoir fait le dit choix, et nomination, le dit sieur testateur veut et entend que en ce cas tous les biens qui composeront le dit legs universel appartiennent, et en fait don et legs au profit de l'aisné des enfants masles des dits sieur et dame Le Maire, et s'il décédait avant majorité et sans enfants, à son frère puiné, pour faire jouir et disposer de tous les dits biens en propriété par celuy des enfants masles des dits sieur et dame Le Maire, que son dit père aura ainsy nommé, et au défaut de nomination, par l'aisné des dits enfants masles, ou par le puisné, dans les cas et comme il est ci-dessus marqué, le tout à la charge par le dit légataire universel de porter le nom et armes du dit sieur testateur et à condition que le dit légataire universel ne jouira des dits biens donnés que du jour de sa majorité, si non du jour du déceds de son dit père, en cas qu'il arrive avant la dite majorité, jusqu'au quel temps le dit sieur Le Maire père en aura l'usufruit et jouissance, à son profit dont le dit sieur testateur lui fait don et

(1) Six mille seulement dans le dernier testament.

legs et d'autant qu'une partie des biens du dit sieur testateur consiste en sommes de deniers qui lui sont dues par la succession du dit sieur Muguet, par la demoiselle sa veuve, et leurs enfants, et que si les dits légataires voulaient les obliger de leur payer les dites sommes, incontinent après son déceds, cela pourrait causer du désordre dans leurs affaires, pour l'éviter le dit sieur testateur veut et entend que ses dits légataires ni autres ne puissent faire, pendant l'espace de cinq années, du jour de son déceds, aucunes demandes ni poursuittes contre la dite veuve Muguet et ses enfants pour le payement des sommes principalles, qu'ils doivent au dit sieur testateur, en payant par eux les intérets des dites sommes au denier vingt, qui les ont esté adjugées par sentence, annuellement de trois en trois mois ; l'intention du dit sieur testateur estant que la dite veuve Muguet et ses enfants ayent le terme de cinq années pour payer les dites sommes principales (1).

Déclare le dit sieur testateur qu'il ne doit aucune chose à qui que ce soit, si non à M. l'abbé Galloys, la somme de deux mil livres, dont il a entre ses mains un billet du dit sieur testateur (2).

Désire le dit sieur testateur qu'après son déceds il ne soit fait aucun inventaire ou description de ses papiers de litterature, ce qui serait d'un travail infiny, et d'une très grande dépence très inutille, déclarant que tous ses papiers d'affaires sont dans une cassette couverte de cuir noir, et souhaitant qu'on ne fasse inventaire d'autres papiers, que ceux qui se trouveront dans cette cassette, ce qu'il recommande expressément à ses exécuteurs testamentaires, cy après nommés (3). Et deffend et prohibe expressément que l'on vende en gros les livres de sa bibliothèque, ordonnant qu'ils soient vendus en détail au plus offrant, et dernier enchérisseur, affin que les curieux en puissent avoir leur

(1) En 1716, Baluze renouvela cette disposition en faveur de Geneviève-Madelaine Muguet, veuve le Maire, et ajouta : « dans le quel legs universel, je comprends ma bibliothèque et mes papiers. »

(2) Nous ne retrouvons pas cette déclaration dans le second testament.

(3) Plus tard, Baluze écrivait : « Je deffends aussy et prohibe expressé-« ment de faire inventaire de mes papiers de littérature et autres, qui sont « dans les trois armoires garnies de fil d'archal, attendu que ce seroit une « très grosse dépense, très inutille. »



part, ayant une très grande quantité de livres rares et difficiles à trouver, que les gens de lettres seront bien aises d'avoir occasion d'acquerir (1).

Et pour exécuter le présent testament le dit sieur testateur a choisi et nommé les personnes du dit abbé Galloys, son ancien amy, du dit sieur Le Maire, banquier expéditionnaire en cour de Rome, aussy son amy, les quels il prie d'en prendre la peine par amour de luy et de vouloir recevoir chacun un diamant de cinquante pistolles, dont il leur fait don et legs pour marque de son amitié (2).

Revocquant le dit sieur testateur tous autres testaments, codiciles, donnations à cause de mort, et autres dispositions testamentaires, qu'il pourrait avoir fait auparavant son présent testament, au quel seul il s'arrete, comme etant sa dernière volonté (3).

Ce fut ainsy fait, dicté et nommé par le dit sieur testateur aux dits notaires soussignés, et à luy par l'un d'eux, l'autre présent, leu et releu, qu'il a dit bien entendre, et y a perseveré, en sa dite chambre, où il est alité, sus désignée, l'an mil sept cent quatre, le vingt quatrieme jour d'avril, sur les huit heures demy de relevée, après avoir vacqué à tout ce que dessus depuis trois heures et demy de relevé et a signé.

BALUZE.

DOYEN. MARCHAND.

(1) Cette clause est reproduite textuellement dans le testament de 1716, où se lit encore : « J'excepte néantmoins de cette prohibition ma bibliothèque « de manuscrits, au cas qu'il se trouve quelqu'un qui les veuille acheter en « gros et en donner un prix raisonnable, dont ma légatrice universelle « puisse etre contente. » La phrase précedant cette exception a été, suivant M. Léopold Delisle, imprimée dans l'avertissement du catalogue de la bibliothèque de Baluze, publié par Gabriel Martin en 1719. Voyez aussi le *Cabinet des manuscrits* I, 367.

(2) En 1716, l'exécuteur testamentaire est M[e] de Beauvais, notaire au Chatelet de Paris, logé rue Coquillière, lequel reçoit un diamant de cent pistolles.

(3) Une clause semblable se trouve dans le dernier testament.



QUELQUES
AMIS DE MALHERBE

I

Et vous n'ignorez pas que j'eus dans la Régence,
Des nocturnes plaisirs la suprême Intendance.

La charge d'intendant des plaisirs nocturnes à la Cour, sous la régence de Marie de Médicis, aurait été remplie par d'Arbaud de Porchères, si l'on en doit croire Saint-Evremont ; il fait dire ces deux vers à l'intendant dans sa comédie des *Académiciens*. Point délicat, non encore bien éclairci, et pourtant curieux à dégager de la légende ; nous le signalons à quelque nouveau Loret. Mais ce Porchères doit être plus vraisemblablement Honoré de Laugier, seigneur de Porchères, académicien, favori de la Princesse de Conti, pour laquelle il écrivit les *Cent lettres d'amour* (1646.)

Le lieu de naissance de François d'Arbaud de Porchères est incertain ; il est bien acquis qu'il a été baptisé, le 26 décembre 1590, à Brignoles (Var), ville voisine de Saint-Maximin où résidaient ses père et mère : Jacques d'Arbaud, écuyer, seigneur de Porchères, et Anne d'Almaric. Le président de Mazaugues indique Saint-Maximin ; à sa suite se rangent Achard, Roux-Alphéran et les biographies générales. Seul, le chevalier de Berluc-Pérussis incline pour Brignoles.

Cousin de la femme de Malherbe, son père l'envoya à Paris pour y faire ses études ; au contact du poète, il devint bientôt son élève et la grâce de ses premiers vers

le placent dans son cœur. Présenté à Godeau, il est introduit chez Conrard et reçoit de l'élite des beaux esprits le baptême de poète. L'Académie française naissante l'acueille (1634) ; il y a des amitiés profondes. Boisrobert le fait inscrire pour six cents livres sur la cassette du cardinal de Richelieu, et il obtient de faire l'éducation des enfants de M. de Chenoise et du comte de Saint-Héran.

Son livre de débutant est peut-être un mystère bibliographique. On le croit inédit ou perdu. Nous affirmons avoir glané dans un catalogue de livres à prix marqués, — il y a plus de dix ans, — ce titre du poème de d'Arbaud : *La Magdeleine Penitente et le Rosaire de la Sainte-Vierge, A Paris, chez Du Bray, 1627, in-12,* au sujet duquel Racan lui disait :

Cette sainte, dont tes veilles
Mettent la gloire en si haut lieu,
Fait voir deux sortes de merveilles :
Les tiennes et celles de Dieu.
Il est vrai que je porte envie
A tes beaux vers comme à sa vie ;
Mais, quoique je veuille tenter,
Ma foiblesse y fait résistance ;
Je ne puis non plus imiter
Tes écrits, que sa pénitence.

Le docte président de Mazaugues va nous contredire. S'adressant à l'abbé d'Olivet, il lui marque : « J'ai fait de grandes perquisitions sur le Poëme de la Madelêne. J'ai même été à Saint-Maximin la patrie de notre poète. Mais mes recherches ont été inutiles. J'ai seulement découvert une ode assez belle et qui sent son Malherbe, qu'il composa à la louange du cardinal de Richelieu (1),

(1) Un sonnet d'Arbaud « au Grand Cardinal » est dans *Le Sacrifice des Muses*, t. I, p. 286.

pour le remercier de lui avoir donné une place à l'Académie. Cette ode méritoit bien que Pellisson en eût fait quelque mention (1). On m'a parlé aussi d'un sonnet sur les yeux de la belle Gabrielle d'Estrées (2) qui lui valut, dit-on, une pension de quatorze cents livres : fait que je tiens un peu apocryphe, et qui ne s'accorde pas avec ce qu'il dit lui-même dans la préface de ses Pseaumes, où il se plaint de la rigueur de sa fortune. Mais, pour revenir au poëme de la Madeleine, vous pouvez avancer, sans craindre de vous tromper, qu'il n'a jamais été imprimé (3). »

Arbaud de Porchères, insouciant et quelque peu galant, vécut dans un état de gêne approchant de la misère. Malherbe lui légua la moitié de ses livres et le chargea, en mourant, de faire imprimer ses œuvres « tant en prose qu'en poésie (4) ». Retiré en Bourgogne, il s'y maria avec Rose de La Font, fille du seigneur de La Chapelle-Sennevoy (2 mai 1634), et mourut à Sennevoy après le 5 mai 1640.

On prise encore, à titre de curiosité, son livre intitulé: *Paraphrase des Pseavmes Gradvels. A Paris, chez Avgvstin Covrbé, M.DC.XXII* (5); une pièce manuscrite de lui est à la bibliothèque de Carpentras (fonds Peiresc, *varia*

(1) *Le Parnasse des plus excellents Poëtes de ce temps*, p. 15, donne son ode à Louis XIII.

(2) Il est de Laugier de Porchères, bas-alpin.

(3) *Histoire de l'Académie Françoise*, t. I, p. 210, édit. in-4.

(4) *Œuvres de Mᵉ François Malherbe*. Paris, Ch. Chappelain, 1630, 2 part. in-4.

(5) Pet. in-8, composé du titre gravé, de 6 ff., 50 pp., d'un f. sur lequel on lit : *Paraphrase de qvelqves avtres Pseavmes par le mesme;* la pagination va de 53 à 203; ici autre feuillet avec ce titre : *Poesies dv mesme svr divers sujets A Paris, Avgvstin Covrbé, M.DC.XXXIII.* Suit la pagination de 207 à 221; une erreur de typographie fait passer brusquement de la page 102 à la page 203. Un de ses parents a publié : *Rimes d'Arbaud de Porchères, éditées pour la première fois par M. Ch. d'Arbaud-Jouques.* Paris, chez Techener, 1855, gr. in-8, 128 pp. et fac-simile; tiré à 100 exemplaires.

Poemata, sous le titre de *Stances sur les beautés de la Coignace ou du délicieux verger de M. le Marquis des Arcs ;* elle a quarante-deux strophes de quatre vers chacune; comme spécimen de cette poésie gothique, nous citerons les deux premières et les deux dernières :

Bienheureux habitant de plaines bienheureuses
Qui goutez a souhait les fruits Ambrosiens
Et humez à longs traits les liqueurs savoureuses
Des Champs Elisiens ;

Si vous cherchiez un lieu pour trouver (chère race)
Le bonheur qu'en vivant vous aviez mérité,
Trop aveuglés esprits ! Pourquoy n'a la Coignace
Vos désirs limité ?

Debonnaire Marquis, puisses-tu voir sans cesse
Tes desseins prospérer, et tes désirs constans,
Et comme tu fais voir d'un Nestor la sagesse
T'en voyes-tu les ans.

Le ciel comme ta gloire accroisse ta chevance,
Et qu'éternellement ta Coignace et mes vers
Sur l'aile de ton nom volent parmy la France
Et par tout l'univers.

II

On a toujours eu des doutes sur l'authenticité du personnage de la famille de Villeneuve, à qui Malherbe adresse une lettre et une ode, découvertes dans une mine riche de documents curieux (1), et que nous rééditons ici fidèlement, avec les notes et les commentaires. Aucun auteur local n'a établi la personnalité de cet ami de Malherbe, toujours désigné : *N... de Ville-*

(1) *Continuation des mémoires de Littérature et d'Histoire de M. de Salengre,* t. I, partie I, p. 149.

neuve-la-Garde. Le père Bougerel, premier éditeur et annotateur de ces pièces, dans la quatrième note, a indiqué Arnaud de Villeneuve, marquis des Arcs, poète et militaire, député aux États-Généraux du Royaume, mort à Paris, le 14 décembre 1614, et dans la note suivante, le même est confondu avec son frère, venant ici à la suite de Malherbe, qui a été mal interprété. La date présumée (1628) est encore une contradiction, le marquis étant mort en 1614, ne pouvait évidemment recevoir une lettre en 1628. Le marquis des Arcs n'avait pas de frère et alors la famille de Villeneuve ne possédait pas les seigneuries de la Motte et de la Garde.

Nous avons la conviction, sans preuves il est vrai, que le mystérieux ami de Malherbe est Esprit de Foulques, seigneur de La Motte, de la Garde et du Freinet, né à Draguignan, par conséquent l'auteur des livres introuvables, — si jamais ils ont vu le jour, — loués par Malherbe et dont l'un promet des choses récréatives, à en juger par son titre de *Carnaval des honnestes gens*. Ce seigneur de la Garde a laissé un manuscrit déposé à la Bibliothèque de Carpentras, intitulé : *Spiritus de Foulques. Theologica et Moralia, ex variis auctoribus excerpta, tum sacris, tum profanis; nec non alia notatu digna* (1). Il y traite de Dieu et des principaux dogmes. Il y a des pensées et des réflexions. On trouve à la fin la vie abrégée de quarante-quatre empereurs romains, suivie chacune d'un quatrain moral italien. Au folio 192, de Foulques donne quelques détails sur lui :

« Il m'est advenu à moy-mesme, estant jeune enfant en la ville de Paris, dans le college du Mans, un lundy matin entendant la messe devôtement, le 24 juillet 1580, que comme j'estois presque en extase, il me sembla voyr

(1) In-fol. de 432 ff. chiffrés.

une vision d'esprits portant ma mère ez cieux; et me sembla que l'un d'iceux m'admonestant de prier Dieu pour ma dite mère trespassée la mesme heure. Cela excita mes larmes. Contraint de partir de Paris, à cause de la contagion, et voulant continuer mes études à Rome, je parvins à Thurin; là, la triste nouvelle de la mort de ma dite mère me feust donnée par exprez, avec observation veritable du jour et heure de ma vision, comme j'en feus bien informé despuis, estant arrivé à ma maison à Draguignan. »

La vie de ce seigneur de La Garde ne manquerait pas d'intérêt. A M. Mireur, l'érudit archiviste de Draguignan, de nous la donner, avec son talent réel d'écrivain et d'historien.

LETTRE DU P. BOUGEREL
DE L'ORATOIRE
A M.***

En lui envoyant une Lettre et une Ode de Malherbe, qui n'ont point été imprimées.

A Marseille, le 21 Février 1724.

Monsieur,

Je vous ai promis une Lettre et une Ode de M. Malherbe, je m'acquitte de ma promesse : ces deux Pièces qui n'ont point encore été imprimées, méritent une place dans le Recüeil que vous méditez. Il est fâcheux qu'elles ayent echapé à M. Ménage, il les eût embellies de ses observations. Je m'en vais tâcher d'ébaucher ce qu'il eut fait de main de Maître : peut-être que vous ne désaprouverez pas ma tentative; je n'ai d'autre dessein que de faire plaisir à une personne que j'honore et que j'estime aussi parfaitement que vous. Je ne m'engage qu'à vous faire connoître le Gentil-Homme à qui M. de Malherbe a adressé ces deux Pièces, et quelques autres personnes dont il parle, qui ont rempli pour la plûpart les premiers Emplois de cette Province.

M. de Malherbe n'avoit gueres plus de dix-sept ans lors qu'il vint en Provence, avec Henry Duc d'Angoulême, Grand-Prieur de France : il y passa la plus grande partie de sa vie; il y composa presque tous ses ouvrages et s'y maria même avec une Dame d'une famille distinguée d'Aix (1); il en eut un fils (2), qui fut tué l'an 1628. Cette datte sert à fixer celle de la Lettre, puisqu'elle ne fut écrite qu'après la mort de ce cher fils, qui fut suivie dans la même année de la sienne.

M. de Malherbe adresse ces deux ouvrages à M. de Villeneuve, seigneur de la Garde du Freinet et de la Motte; c'étoit un Gentil-Homme de la Maison de Villeneuve. Vous n'ignorez pas que cette Maison est une des plus anciennes et des plus illustres de Provence; l'opinion la plus fondée est celle qui la fait originaire de la même Province, et qui prétend qu'elle a donné son nom à la Terre de Villeneuve, au diocèse de de Vence, ou qu'elle l'a pris de cette Terre. Cette Maison s'est divisée en plusieurs Branches, dont la plûpart subsistent encore. En differens tems elle a produit des Personages distinguez, autant par leurs emplois, que par leur mérite. De ce nombre ont été :

I. Romée de Villeneuve, mort l'an 1250, un des plus grands hommes de son siècle. Il gouverna en qualité de premier Ministre les États de Raymond Bérenger, comte de Provence, avec tant de sagesse et d'habileté, qu'il a mérité les éloges de tous les Historiens de son tems. De lui sont descendus Messieurs de Villeneuve, Marquis de Vence.

II. Eléon de Villeneuve, Grand-Maître de Rhodes, mort en 1346. L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le met au nombre de ses plus grands hommes.

III. La bien-heureuse Rossoline, sœur de ce Grand-Maître, chartreuse, qui mourut quatre ans après lui.

Enfin, Louis de Villeneuve, seigneur de Serenon, chambellan de Charles VIII et un des Generaux de ses Armées navales, connu sous le nom de premier Marquis de Trans. Ses lettres de Marquis furent enregistrées au Parlement de

(1) Magdeleine de Coriolis, fille du président Louis de Coriolis, et de honorade d'Escallis; contrat du 1er octobre 1581, notaire Hugoleni à Aix. Voy. Roux-Alphéran, *Recherches biographiques sur Malherbe et sur sa famille;* Aix, imp. Nicot et Aubin, 1840, in-8, 64 et 3 pp.

(2) Marc-Antoine, et un autre, Henri, baptisé à Aix, le 1er août 1585, et mort jeune.



Provence l'an 1505. C'est le plus ancien Marquis du Royaume, à ce que l'on asseure, au moins de ceux dont les Lettres ont été vérifiées dans quelque Parlement. Je ne parle pas des Grands Évêques que cette famille a donné à l'Église, non plus que de ses grandes alliances. Toutes les Branches de Villeneuve portent de Gueule, freté de six Lances d'or accompagnées de petits Ecussons semez dans les Clairvoyes de même, et sur le tout un Ecusson d'Azur chargé d'une Fleur de lis d'or ; deux syrenes pour supports : pour devise ce mot, *Liberalité*.

J'en reviens à celui à qui M. de Malherbe écrit, il etoit cadet d'Arnaud de Villeneuve, Marquis des Arcs ; c'etoit un des plus sçavans Gentils-hommes de son tems. Les loüanges que notre Poëte lui donne ne doivent point paroître suspecte. « Qui dit Malherbe, écrit M. Bayle, dit un homme qui ne loüoit et n'estimoit presque personne, et l'un des premiers et les plus Grands Maîtres qui ayent formé le goût et le jugement de nôtre siècle, en matière d'ouvrages d'esprit. » (Bayle, Dictionn. critique. Art. Mad. Desloges. N. D.). De sorte qu'il est glorieux à M. de Villeneuve d'avoir mérité les éloges d'un si habile homme, et qui ne prodiguoit son encens qu'avec discernement. Je renvoie aux éclaircissemens ce que j'ai encore à dire. J'ajoûterai seulement ici que ces deux pièces ont été tirées des manuscrits du fameux M. de Peiresc, qui sont aujourd'hui entre les mains du sçavant M. de Thomassin-Mazaugues, Président aux Enquêtes, au Parlement de Provence.

LETTRE

DE M. DE MALHERBE

A M. DE VILLENEUVE

Seigneur de La Garde et de La Motte.

Monsieur,

J'avois pressenti les contentemens que m'ont donné vos bonnes nouvelles deux jours avant de les avoir reçües ; car j'avois l'honneur d'entretenir Madame la Princesse de Conti, fort accompagnée en son Hôtel, où il fut bien parlé de vous, qu'elle témoigna de connoître en présence, comme vôtre bonne réputation, vous pouvez croire que je n'y

oubliay rien à dire de ce que je suis obligé, depuis quarente années de vôtre heureuse connoissance : il est bien vrai que je ne parle pas d'un si longtems par tout, car par discretion il faut vous en retrancher, étant encore vous garçon à marier par bonheur (1).

En cette illustre compagnie, on mit sur les rangs vôtre belle conversation, et vôtre Histoire sainte, de laquelle M. Votre Gouverneur (2) a compté des merveilles; même Messieurs les Marquis de Gordes et Desplans (3), lui pour l'avoir vûë chez vous avec vôtre bonne chere, comme il me dit un peu avant son trépas, digne d'être regreté veritablement, même de vous qui avez perdu en lui un très assuré ami. Votre longue et agreable Lettre me fut rendüe au point qu'un petit frisson de fievre me faisoit retirer en mon logis, et elle diminua beaucoup mon incommodité par la douceur de son stile, et d'autant plus par l'assurance que vous me donnez de venir à Paris faire le present de vôtre Livre à cette auguste Reine la Mere du Roi, de laquelle vous serez très bien recû (je vous en assure), pour l'avoir ainsi appris de sa propre bouche; ne tardez donc que le moins que vôtre délicieuse Garde du Freinet, et vôtre La Motte (4)

(1) Arnaud de Villeneuve était marié avec Isabelle d'Aluyn, et il eut des enfants.

(2) Charles de Lorraine, duc de Guise et de Chevreuse, Prince de Joinville et Amiral des mers du Levant, étoit alors Gouverneur de Provence. Il avoit été nommé à ce Gouvernement au mois de décembre 1594; il se retira en 1631 à Florence et mourut dans le Siennois le 30 de septembre 1640. Il étoit fils ainé de François de Lorraine, duc de Guise, surnommé le Balafré, et de Catherine de Clèves, fille du duc de Nevers.

(3) Guillaume de Simiane, Marquis de Gordes fut chevalier des ordres du Roi, premier Capitaine des Gardes du Corps Ecossois, Gouverneur du Pont Saint-Esprit. En faveur de ses services, Loüis XIII érigea sa Terre de Gordes, qui est au diocèse d'Apt en Provence, en Marquisat. La famille de Simiane est une des plus anciennes et des plus illustres de Provence. Elle a pris son nom du village de Simiane au Diocèse d'Apt. Je ne sçai qui étoit ce M. Desplans.

(4) La Garde du Freinet est un village dans le diocèse de Fréjus, auprès de la Mer, et au voisinage du Golfe de Grimaud. Il y avoit au neuvième et dixième siècle une forteresse fameuse, que les Sarrasins avoient occupée, et dont ils furent chassez par Guillaume I, comte de Provence, environ l'an 980. On appeloit cette forteresse *Fraxinetum*. Plusieurs historiens l'ont placée mal à propos dans les Alpes et ailleurs. La Motte est un village situé auprès de Draguignan, au même diocèse.

que j'ai nommé un petit Saint-Germain, vous le permettront, afin que l'inconstante fortune qui regne, ne vous ravisse ni diminüe le bien que vous meritez, et que chacun vous desire.

Vous ne me trouverez plus tel que vous m'avez vû ; car ma derniere saison oragée de tant d'afflictions qui ont désolé ma Calliope, ressent aussi mes enthousiasmes grandement refroidis. Ce nonobstant, j'envoie à vôtre Livre des vers qu'elle m'a dicté parmi les inquietudes de ma tristesse, je vous y exprime une partie de mes bonnes intentions et de mes sentimens, sans adulation, en attendant avec impatience le bien de votre vûë ici, pour vous faire ressentir mes bons offices et mes services.

On parle bien en cette Cour, et de vôtre petit carnaval des honnêtes gens (1), que je n'ai point vû, et dont vous me parlez dans vôtre Lettre ; étant de ce nombre-là, je vous en dirai mes avis dans même logis, que je vous ai préparé, très-commodément, selon vôtre résolution et vôtre desir : nous y conterons à loisir, et vous ferai voir que durant mon absence, ma plume n'a pas été inutile.

Recevez cependant ma contribution d'aussi bon cœur que je vous la donne, beaucoup plus sterile que de mon ordinaire, à mon grand regret ; mais l'apathie des Stoïciens n'étant point en moi, mon affliction la rend de moindre estime, par la perte que j'ai faite de la personne que j'avois la plus chere au monde. Voilà l'ennui qui tirannise mes esprits et mon ame, le peu de justice qui m'en ai faite. J'en porterai l'interest et le déplaisir au tombeau, et elle la peine au-delà.

Je ne vous dis rien des divers changemens qu'on voit ordinairement en cette Cour, car ce seroit autant vous en conter si je venois de l'île de Chypre, où l'on rencontre des Cameleons par tout ; il est vrai que nôtre expérience est capable de connoître par les causes les évenemens, et d'y profiter par prudence.

Si vous venez, vous reculerez mon soleil pour dix ans, aussi je ne vous serai pas inutile par mes adresses, et les grandes connoissances que j'ai ici. Cependant, je finis ma

(1) C'étoit un ouvrage que M. de Villeneuve avoit composé, aussi bien que son histoire sainte. Je n'ai pû découvrir si ces deux ouvrages ont été imprimez. On trouve des vers François de ce Gentil-Homme, dans la seconde partie des Theorêmes spirituels du Premier Président de La Cépede.

Lettre par un violent trouble d'esprit, qui me remet en memoire le funeste catalogue de tant de bons amis que la mort nous a ravis : et parmi eux, le bon Marquis des Arcs, vôtre cher Frere (1), le genereux comte de Sault (2), le brave Crillon, Mestre de camp des Gardes du roi, le judicieux du Vair, nôtre ami commun (3), arraché de votre

(1) Arnaud de Villeneuve avoit été un des Gentils-Hommes ordinaires d'Henry III. Il fut aussi capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, Gouverneur de la ville de Draguignan, et viguier de celle de Marseille, charge que la principale Noblesse de Provence se faisoit autrefois honneur de remplir : cette charge étoit annuelle. Louis XIII érigea en faveur d'Arnaud de Villeneuve l'an 1612, en Marquisat sa Terre des Arcs, qui est au diocèse de Fréjus. Dans la première partie des Théorêmes spirituels de M. le Premier Président de la Cépede, on trouve quelques vers de sa façon. C'étoit le Gentil-Homme de Provence le mieux fait.

[C'est à ce point que Bougerel se trompe: il eût dû mettre le chiffre 1 ou 5 de la note après le mot des *Arcs; votre cher frere* désigne sans doute le frère de Foulques de la Garde et non le frère du Marquis des Arcs, puisqu'il n'en avait point.]

(2) M. de Malherbe parle de Louis d'Agoult de Montauban, Gentil-homme ordinaire de la Chambre de Sa Majesté : il fut fait chevalier du Saint-Esprit en 1585. Il servit utilement Henry le Grand. Il épousa Catherine d'Aguerre, fille de Claude d'Aguerre, baron de Vienne, et de Jeanne de Hangest; elle étoit veuve d'Anthoine de Crequy, Prince de Poix. Cette Dame se rendit celebre dans les guerres de la ligue en Provence, sous le nom de la Comtesse de Sault. Le comte de Sault, son mari, tiroit son origine du côté maternel de la Maison d'Agoult, et du paternel il étoit issu des seigneurs de Montauban, comtes de Diois en Dauphiné : ainsi il sortoit de deux Maisons très illustres. Celle d'Agoult a toûjours été regardée comme la première de Provence. Elle avoit possédé avec titre de souveraineté la Terre de Sault, qui est dans le diocèse d'Apt jusques en 1291 qu'Isnard d'Entrevenes, seigneur d'Agoult et de Sault en fit hommage à Charles II, comte de Provence. Cette Famille tire son nom d'un village de la même Province, qu'on appelle en françois Gout et en latin *Agousta,* du diocèse de Cavaillon. Depuis l'an 1284 jusques en 1386, cette Maison donna douze grands senechaux à la Provence, alors la première et la plus importante charge de cet État. La comté de Sault passe pour la première et la plus ancienne Terre de Provence. Elle fut érigée en comté l'an 1561, elle sortit de la Maison de Montauban l'an 1609, passa dans celle de Crequi et de Lesdiguières, et de celle-ci dans celle de Villeroy qui la possède aujourd'hui.

(3) Ces deux illustres personnages sont connus de tout le monde. Louis de Berton-Crillon étoit d'une Maison noble du Comtat-Venessin, il naquit, s'il faut en croire Varillas, dans le village de Mus en Provence ; il fut chevalier du Saint-Esprit, etc., et mourut à Avignon l'an 1615. Guillaume Du Vair,

Province pour sa perte, tant l'envie a de pouvoir sur la vertu, M. le Président de la Cépede Premier aux comptes à Aix (1), ce jeune Heros le chevalier de Guise, de qui l'on a vû préci piter le bel Orient dans l'Occident d'un déplorable désastre, auquel par un excès de vanité, il s'étoit lui-même fatalement destiné, ainsi qu'on m'a dit; car, faisant son entrée de Lieutenant de Roi dans la ville de Manosque une bande de femmes équipées et armées en Amazones lui firent de braverie une salve de mousquetades, et comme les plus apparens de ceux qui l'accompagnoient voulurent les faire cesser, pour la crainte de quelque facheux accident en telles occasions, il ne les avoüa pas pourtant, mais en riant il leur dit : qu'il ne craignoit point les mousquetades, s'asseurant qu'il ne pouvoit mourir que d'un coup de canon, ainsi qu'il lui arriva peu de jours après au château des Baux proche la ville d'Arles, par l'éclat d'un canon auquel il voulut lui-même opiniâtrement mettre le feu quoi qu'il en fût instamment dissuadé; ce qui servira de leçon aux courages peu considerez, et trop faciles à vouloir choquer le peril, et à vouloir tenter la fortune (2).

Parisien, fut fait premier Président du Parlement de Provence, l'an 1596. Il fut appellé à la Cour l'an 1616, et fait Garde des sceaux de France : les sceaux lui furent ôtez et remis. Il mourut en 1621. Il avoit été nommé trois ans auparavant à l'évêché de Lisieux.

(1) Jean de la Cepede, sieur d'Aigalades, fut reçu premier Président de la Chambre des Comptes et Aides de Provence. Ce fut un des plus grands Magistrats de son siècle, qui se distingua autant par sa solide piété que par son profond sçavoir. Il composa un ouvrage en vers françois, intitulé : *Theorémes spirituels sur la vie et la Passion de J.-C.* M. de Malberbe a fait un sonet à la louange de cet ouvrage. Il parle encore de ce Président dans sa lettre à Madame la Princesse de Conti, sur la mort du chevalier de Guise. Il mourut environ l'an 1623. Il ne laissa qu'une fille de son mariage avec Magdeleine de Brancas, qui fut mariée avec Henri de Simiane, sieur de La Coste. Cette Branche de Simiane demeure à Aix, et porte aussi le nom de la Cépede.

(2) Alexandre Paris de Lorraine, chevalier de Guise, etait frere de Charles duc de Guise, dont nous avons parlé; en l'absence de son frere, il gouverna, depuis l'an 1613 jusqu'à sa mort, la Provence en qualité de Lieutenant General. Il mourut, comme le dit M. de Malherbe, au château des Baux, l'an 1614. Les villes d'Aix et d'Arles, dit Bouche, se disputèrent l'honneur de lui donner la sepulture; il fut réglé que l'une auroit le cœur et l'autre le corps. M. de Vallegrand, archevêque d'Aix, prononça son oraison funèbre dans son Église, en présence des Cours de Parlement et des Comptes et des Consuls d'Aix, Procureurs ,du Pays. Arnaud de Villeneuve, dont j'ay parlé, étoit le premier.

Mais continuant mon funeste catalogue, en retrogradant, je mettrai dans le compte de nos pertes plus signalées, cet incomparable Prince Henry d'Angoulême, Grand Prieur de France, Gouverneur de vôtre Province, mon bon Maître (1), qui vous estimoit et aimoit uniquement; le roi Henry III, de qui vous eûtes l'honneur d'être connu et favorisé par un heur de peu de durée, par la rigueur de la Parque, le grand Henry, la merveille des Rois, et plusieurs autres seigneurs de grande consideration : et jugeant de tous ceux-là ce que je dois, je fais le meme que ceux qui nous suivront feront de nous, aprës avoir payé la Nole à Caron : qu'il plaise donc à Dieu de ne nous point denier de l'ordinaire vie des hommes qui la passent doucement comme nous, et de n'interrompre point aussi la continuation de l'inviolable amitié qui nous a liés depuis nôtre printems, étant asseuré que la vôtre me sera telle, la mienne ne sera point aussi terminée, non pas même par la mort naturelle de vôtre très-humble etc.

MALHERBE.

ODE

DE M. DE MALHERBE

A MONSIEUR DE VILLENEUVE

Seigneur de la Garde du Freinet,

SUR SON HISTOIRE SAINTE.

La Garde tes doctes Ecrits,
Montrent les soins que tu as pris
A sçavoir toutes belles choses ;
Et ta prestance et tes discours,
Etalent un heureux concours
De toutes les graces écloses.

(1) Henry, duc d'Angoulême, Grand Prieur de France, frere naturel du roi, vint en Provence l'an 1574, avec le Maréchal de Retz, qui en étoit Gouverneur. Cette époque est remarquable, puisqu'elle nous fixe l'année que M. de Malherbe vint en Provence, car il étoit à la suite de ce prince, qui fut commandant en Provence, l'an 1579, il en fut fait Gouverneur, et fut tué aprés à Aix par Philippe d'Altouvitis, Gentil-homme Marseillois, l'an 1586.

Davantage tes actions
Captivent les affections
Des cœurs, des yeux, et des oreilles,
Forçant les personnes d'honneur
De te souhaiter tout bonheur
Pour tes qualitez nompareilles.

Tu sçais bien que je suis de ceux
Qui ne sont jamais paresseux
A louer les vertus des hommes,
Et dans Paris, en mes vieux ans,
Je passe à ce devoir mon tems,
Au malheureux siècle où nous sommes.

Mais las ! la perte de mon fils,
Ses Assassins d'orgueil bouffis
Ont toute ma vigueur ravie ;
L'ingratitude et peu de soin
Que montrent les grands au besoin.
De douleur accablent ma vie.

Je ne désiste pas pourtant
D'être dans moi-même content
D'avoir bien vêcu dans le Monde,
Prisé (quoique vieil abbatu)
Des gens de bien et de vertu,
Et voilà le bien qui m'abonde.

Nos jours passent comme le vent,
Les plaisirs nous sont décevant,
Et toutes les faveurs humaines
Sont Hemerocales d'un jour,
Grandeur, Richesses et l'Amour,
Sont fleurs périssables et vaines.

Nous avons tant perdu d'amis,
Et de biens par le sort transmis
Au pouvoir de nos adversaires ;
Néanmoins nous voyons du port
D'autruy les débris et la mort,
En nous éloignant des Corsaires.

Ainsi puissions-nous voir long-temps
Nos esprits libres et contens,
Sur l'influence d'un bon Astre;
Que vive et meure qui voudra,
La constance nous resoudra
Contre l'effort de tout desastre.

Le soldat remis par son chef,
Pour se garantir de méchef,
En état de faire sa garde,
N'oseroit pas en deloger
Sans congé, pour se soulager;
Nonobstant que trop il luy tarde.

Car s'il procedoit autrement,
Il seroit puni promptement,
Aux depens de sa propre vie.
Le parfait chrétien tout aussi
Créé pour obêïr ainsi,
Il tient sa fortune asservie.

Il ne doit pas quitter ce lieu
Ordonné par la Loy de Dieu;
Car l'ame qui luy est remise,
Fellone, ne doit pas fuir
Pour sa damnation encourir,
Et d'être en l'Herebe remise.

Désolé, je tiens ce propos
Voyant approcher Atropos,
Pour couper le nœud de ma trame;
Et ne puis, ni veux l'éviter,
Moins aussi la précipiter,
Car Dieu seul commande à mon ame.

Non, Malherbe n'est pas de ceux
Que l'Esprit d'Enfer a déçus,
Pour acquerir la Renommée,
De s'être affranchis de prison
Par une lame, ou par poison,
Ou par une rage animée.

Au seul point que Dieu prescrira,
Mon Ame du corps partira,
Sans contrainte ni violence ;
De l'Enfer les tentations,
Ni toutes mes affections,
Ne forceront point ma constance.

Mais, La Garde, voyez comment
On se divague doucement,
Et comme notre esprit agrée,
De s'entretenir près et loin,
Encor qu'il n'en soit pas besoin,
Avec l'objet qui le recrée.

J'avois mis la plume à la main,
Avec l'honorable dessein
De louer votre sainte Histoire;
Mais l'amitié que je vous dois,
Par delà ce que je voulois,
A fait débaucher ma mémoire.

Vous m'êtiez present à l'esprit,
En voulant tracer cet écrit,
Et me sembloit vous voir paroître
Brave et galant en cette Cour,
Où les plus hupez à leur tour
Tâchoient de vous voir et connoître.

Mais ores à moy revenu
Comme d'un songe advenu,
Qui tous nos sentimens cajole ;
Je veux vous dire franchement,
Et de ma façon librement,
Que votre Histoire est une École.

Pour moy en ce que j'en ai veu
J'asseure qu'elle aura l'aveu
De tout excellent personnage :
Et puisque Malherbe le dit,
Cela sera sans contredit,
Car c'est un très juste présage.

Toute la France sçait fort bien
Que je n'estime ou reprens rien,
Que par raison et par bon titre,
Et que les Doctes de mon tems
Ont toujours été très contens
De m'élire pour leur arbitre.

La Garde, vous m'en croirez donc,
Que si Gentilhomme fût onc
Digne d'éternelle mémoire,
Pour vos vertus vous le serez,
Et votre lot rehausserez
Par votre docte et sainte Histoire.

Il n'est pas nécessaire que je vous prouve que ces deux Pièces sont de M. de Malherbe ; quand même nous n'aurions pas le témoignage de M. de Peiresc, le tour et l'expression qui lui est particulière, cette douceur et cette justesse qui distinguent ses ouvrages des autres, nous le diroient assez, pour peu qu'on ait lû ses ouvrages on ne sçauroit s'y méprendre. Cette Ode n'est pas la meilleure de ses Poësies, cependant elle a ses beautez ; c'est un précieux fragment échapé de la plume d'un des plus grands Poëtes du Royaume, qu'on doit conserver avec soin. Vous y remarquerez des hiatus, preuve qu'il n'avoit pas eu le tems d'y mettre la dernière main : je croy que c'est ici le dernier Ouvrage de ce grand homme et le dernier effort de sa Muse expirante.

J'ay l'honneur d'être, etc.

Bougerel,
Prêtre de l'Oratoire.

(A suivre.)

INAUGURATION DU BUSTE DE JACOPO MORELLI

AU PANTHÉON DE VENISE

On a inauguré, en novembre dernier, au Panthéon de Venise, le buste de Jacopo Morelli. Ce tribut d'une reconnaissance un peu tardive était bien dû au savant abbé qui, pendant plus de quarante ans (1778-1829), présida aux destinées de la bibliothèque de Saint-Marc. Surnommé par toute l'Italie contemporaine « principe dei bibliografi », Morelli n'était pas moins apprécié hors de la péninsule : Villoison loue en lui *diffusam eruditionem et immensam doctrinæ copiam;* Wyttembach le proclame *virum eruditissimum, litterarum nostrarum singulare ornamentum et historiæ bibliographicæ facile principem ;* enfin, Chardon de la Rochette, après l'avoir rapproché de Mercier de Saint-Léger (qui venait de mourir) ajoute : « Puisse-t-il régner longtemps sur une science dans laquelle il n'a plus de rival ! »

Pendant sa longue direction, Morelli enrichit la Marciana de précieuses acquisitions. Gràce à lui, la bibliothèque des Dominicains de Saint-Jean et Saint-Paul, les collections Farsetti, Nani, Giustiniani et autres, un grand nombre de manuscrits grecs et latins, de livres à figures, vinrent s'ajouter au fonds primitif. On doit en outre, à Moreli, un ensemble de travaux bibliographiques qui font autorité, entre autres le Catalogue de la bibliothèque Pinelli.

Dans une courte et chaleureuse allocution, M. Castellani, le *prefetto* actuel de la Marciana, a rappelé les divers titres de l'illustre abbé. Nul n'était plus digne que lui de rendre ce pieux hommage au maître vénéré : dirigeant avec un soin vigilant et une compétence éprouvée la bibliothèque si bien installée dans le palais des Doges, augmentant chaque jour le vieux patrimoine, accueillant les visiteurs avec une prévenance courtoise, prodigue de renseignements utiles, il continue brillamment les traditions de son glorieux prédécesseur.

E. D.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Dessins, gouaches, estampes et tableaux du dix-huitième siècle. Guide de l'amateur, par Gustave Bourcard, membre d'honneur de la Société des peintres-graveurs français. *Paris, Damascène Morgand, libraire de la Société des Bibliophiles françois, 55, Passage des Panoramas, 55,* **1893, in-8 de 6 ff. prélim. n. chiffrés (dont un blanc), 675 pp. et 2 ff. n. chiffr. Prix : 35 fr.**

Les travaux antérieurs de M. Gustave Bourcard sur le dix-huitième siècle ont déjà fait apprécier sa compétence et son goût éclairé par les collectionneurs et les bibliophiles. Aussi est-ce avec une véritable et légitime faveur qu'a été accueilli, dès son apparition, l'important ouvrage qu'il vient de publier et qui constitue pour tous les amateurs d'estampes, de dessins et de tableaux un guide absolument indispensable.

S'il existe déjà d'excellents travaux sur les œuvres si charmantes du XVIIIe siècle, si des écrivains autorisés comme MM. Emmanuel Bocher et le baron Roger Portalis nous ont donné d'instructives monographies d'artistes célèbres de cette époque, le *Guide* de M. G. Bourcard, loin de faire double emploi avec ces documents qu'il a lui-même consultés avec fruit, est, au contraire, leur complément nécessaire.

L'auteur s'est, en effet, placé à un point de vue tout spécial et dont le côté pratique ne saurait échapper à personne. Quelques collectionneurs de vieille race connaissent jusque dans ses plus petites particularités l'art du XVIIIe siècle, cela est bien évident, mais n'est-il pas vrai qu'on peut en compter le nombre ? En revanche, combien est-il d'amateurs désireux de se former une collection de choix, et qui, manquant souvent des renseignements nécessaires pour mener à bien la réalisation de leurs désirs, ont besoin d'être conduits par un guide expérimenté et sûr à travers

les chemins hérissés de difficultés ou d'embûches qu'ils ont à parcourir ; car le métier de collectionneur, quoi qu'on en dise, n'est pas toujours métier facile, et plus d'un, avant d'en posséder les secrets, a fait, à ses dépens, de fâcheuses et d'inoubliables écoles.

M. Bourcard s'est constitué le guide des amateurs d'estampes, gouaches, dessins et tableaux du siècle passé, et je suis d'autant plus convaincu de sa fidélité que, si j'en avais le loisir et autre chose surtout, je n'hésiterais pas à le prendre pour cicerone.

L'auteur a eu la patience de compulser les catalogues des ventes marquantes qui ont eu lieu depuis quinze ans, c'est-à-dire depuis la vente Behague, en 1877, jusqu'aux ventes de l'année dernière, afin de dresser une sorte de tableau des prix atteints, pendant cette période, par les pièces vendues. Cependant, je m'empresse d'ajouter qu'il ne s'agit pas d'une simple énumération de chiffres, qui, bien que très utile, serait un peu fastidieuse ; quelques mots sur le plan adopté par M. Bourcard feront voir immédiatement l'importance de l'excellent travail dont M. Morgand s'est fait l'éditeur.

L'auteur du *Guide* procède par l'ordre alphabétique des artistes ; c'est ainsi que, commençant par Alibert, il termine par Wright, en passant par Baudouin, Boilly, Debucourt, Greuze, Huet, Janinet, Lavereince, Le Prince, l'inventeur de l'aqua-teinte, Marillier, Moreau, etc., etc. Au nom de chacun des artistes, graveurs ou peintres, cités dans le livre, se trouve la liste des œuvres dues à son burin ou à son pinceau. Pour les œuvres de haute importance, connues de tous, devenues pour ainsi dire classiques, ou pour celles moins connues, M. Bourcard a donné une description minutieuse du sujet représenté, ainsi que les prix qu'elles ont atteints dans les ventes, suivant leur état ou leur condition. En outre, il a semé presqu'à chaque page des notes très étudiées dans lesquelles il met l'amateur au courant de bien des particularités qui auraient pu lui échapper et qui, pourtant, sont d'une grande importance. Les conseils pratiques ou les renseignements techniques tiennent également une large place dans ce *Guide*. Ouvrons-le par exemple à l'article *Bartolozzi*, nous y trouvons des notes instructives sur la gravure au pointillé, sur la différence d'une gravure *coloriée* avec une gravure *en couleur*, sur l'aqua-tinte, la manière de crayon, la manière noire ; à l'article *Baudouin*, voici des renseignements sur les quatre grandes classifications que l'on peut établir, au XVIIIe siècle, pour les *états* des gravures, classifications qui donnent, d'ailleurs, lieu à quelques sous-divisions. On y trouve même aussi, relatée dans ses détails, la mésaventure arrivée récemment à un collectionneur à propos d'une gouache de *Rose et Colas*. Je

pourrais ainsi multiplier les exemples, mais il me faudrait presque les 600 pages du livre de M. Bourcard, et le *Bulletin du Bibliophile* a des proportions plus modestes. Toutefois il me faut encore consacrer quelques lignes à la *Conclusion* de l'auteur, remplie d'utiles conseils à l'adresse des jeunes amateurs qui veulent se composer un portefeuille d'élite.

Ne vous pressez pas, leur dit-il sagement, et surtout n'achetez que de belles épreuves ; puis il leur dresse la liste des œuvres belles, rares ou curieuses qui, suivant son esthétique, donneraient, par leur choix et leur diversité, la physionomie absolument fidèle de toute l'École française.

Un tel portefeuille — plus enviable que celui d'un ministre — n'est pas, il est vrai, à la portée de tous, car, d'après M. Bourcard, il représenterait une valeur de 110.000 à 120.000 francs.

Enfin, j'ajouterai que trois bonnes tables, table des artistes, table des œuvres et table des collections cités dans l'ouvrage complètent parfaitement ce *Guide* que M. Bourcard a dédié au général Mellinet, président d'honneur de la Société des Bibliophiles bretons.

Cet ouvrage, édité avec le luxe habituel aux publications qui portent le nom de Morgand, a été tiré à 50 exempl. in-8 jésus, réimposés de format sur van Gelder (I à L) et 550 exempl. in-8 raisin sur papier vergé à la cuve (51 à 600).

GEORGES VICAIRE.

D'EYLAC. — La Bibliophilie en 1891-1892. *Paris, librairie A. Rouquette, 69-73, passage Choiseul, 69-73*, 1893, pet. in-4 de 1 f. blanc, VII-165 pp. et 2 ff. n. ch. (Prix : 10 fr.)

En annonçant, dans mon dernier article, le charmant ouvrage que vient de publier M. d'Eylac — lisez M. de Claye — je me réservais de revenir sur cette publication qui mérite assurément mieux qu'une simple mention. Je tiens aujourd'hui ma promesse avec d'autant plus de plaisir que la *Bibliophilie en 1891 et 1892* est un de ces livres qui intéressent tout particulièrement les nombreux lecteurs du *Bulletin du Bibliophile*.

M. de Claye est un fervent du livre, il l'aime dans le fond et dans la forme; il dissèque l'un avec consciénce, il apprécie l'autre

en connaisseur éclairé. Éclectique, du reste, comme il convient, et ne se confinant pas dans un genre étroit, ce qui est bien près de devenir une manie, il a le profond respect du livre ancien sans mépriser pour cela le livre moderne, ce qui serait peut-être une exagération. La *Bibliophilie* est la réunion d'articles publiés dans le *Moniteur universel* sous le titre de « Tablettes d'un Bibliophile », articles qui, au fur et à mesure de leur publication, ont été très remarqués et ont attiré à leur auteur la sympathie de tous ses confrères amis des livres.

Dans une courte préface, M. de Claye souhaite que « son petit livret aie des frères », il les aura, ajoute-t-il, si le succès encourage l'auteur et si Dieu lui prête vie. Il peut, ce me semble, préparer, dès maintenant, sans crainte, la copie qu'attend l'imprimeur. Mais peut-être serait-il plus de saison de parler du présent, puisque l'avenir est désormais assuré, si j'en juge par le succès qu'a déjà obtenu la *Bibliophilie en 1891 et 1892.*

Ce qui constitue un des principaux charmes de ce livre, si coquettement imprimé par Joseph Pigelet, de Châteaudun, c'est d'abord l'intérêt des sujets abordés, ensuite la grande variété qu'il offre au lecteur, car il y a de tout dans ce petit volume, j'entends de tout ce qui peut retenir l'attention des bibliophiles et flatter leur si belle passion.

Pas de livre sans avant-propos ; M. de Claye s'est conformé à l'usage et il en a profité pour rendre visite aux principales librairies de Paris dont, en quelques coups de plume, il nous esquisse une curieuse physionomie. Puis, il entre dans le vif de son sujet ; il traite avec beaucoup de jugement et de compétence des questions bibliographiques fort intéressantes ; la première édition des *Contes de Perrault* qui ont, comme on sait, été publiés en 1697 sous le titre de *Contes du Temps passé,* l'édition originale des *Caractères de la Bruyère,* celle des *Scènes de la Bohême,* et la Bibliothèque Spencer forment le premier chapitre intitulé : *Vieux livres.* L'article relatif à la fameuse *Bohême* de Murger est, certes, très curieux, mais rien ne me paraît justifier sa présence moderne au milieu d'ancêtres vénérables comme le bon Perrault et le sentencieux La Bruyère. La chicane est légère, on en conviendra, comme la faute, du reste, et M. de Claye ne m'en voudra pas de l'avoir suscitée.

Le second et le troisième chapitres sont consacrés à des *Comptes rendus bibliographiques.* Je passe rapidement, car ce n'est pas sans une certaine confusion que j'ai feuilleté ces pages où M. de Claye a bien voulu consigner de trop bienveillantes appréciations

sur un livre auquel je ne me défends pas de porter quelque intérêt. Mais n'insistons pas.

La *Chronique du Livre*, qui forme l'objet du quatrième chapitre, est une revue des ventes marquantes qui ont eu lieu en 1891 et en 1892, telles les ventes Destailleur, Cousin, Pougny, Müller, etc. M. de Claye les a suivies fidèlement ; il a assisté aux joies et aux grincements de dents de ses confrères heureux ou malheureux et il nous en fait un tableau sincère, en même temps qu'au point de vue pratique, il enregistre les prix des adjudications les plus importantes, le tout accompagné de réflexions fort judicieuses.

Enfin, dans un cinquième et dernier chapitre, l'auteur aborde la question de la reliure qui joue un si grand rôle pour les bibliophiles ; ce qu'il a fait dans son Avant-propos pour les libraires, il le refait pour les relieurs et il donne aux néophytes des conseils sur le choix d'une reliure.

Je n'ai, malheureusement, pu donner qu'un très faible aperçu des nombreux documents que l'on peut trouver dans cet ouvrage écrit, comme je l'ai déjà dit, avec verve et talent par un amoureux du livre, édité avec luxe par Rouquette, mais je suis heureux de pouvoir dire, en toute assurance, à M. de Claye : A l'année prochaine.

GEORGES VICAIRE.

L'ILLUSTRATION DES LIVRES PAR LA PHOTOGRAPHIE

Les compositions de M. Magron.

Un amateur photographe de Caen, M. Magron, vient de publier, en collaboration avec M. G. Lavalley, chez l'éditeur Charles Mendel, une grande plaquette intitulée : *Un chanoine enlevé par le diable.* Le titre pourrait paraître quelque peu subversif, mais, en réalité, il ne s'agit que d'une légende normande du XVIe siècle, tout à fait inoffensive, assez amusante comme texte et tout à fait réussie comme illustrations. Je formulerai cependant une réserve pour la couverture tirée en couleurs — qui n'est pas de M. Magron — et dont la composition ne me paraît pas du meilleur goût. Cette légende, dont le héros est un chanoine du chapitre de Bayeux, a fourni à M. Magron l'occasion de nous montrer d'excellentes compositions. Les monuments sont photographiés d'après nature, les personnages d'après des modèles vivants.

Ces seize compositions, reproduites par la phototypie, ont été tirées d'une manière irréprochable, dans des tons différents pour chaque page. Elles évoquent parfaitement et l'époque, et le lieu, et l'action. Voici d'abord des vues de la cathédrale de Bayeux, avec des détails de la façade, de la salle capitulaire, du transept, de la nef, de la sacristie, du portail ; voici ensuite le héros, maître Patye, ressuscité pour la circonstance, il n'y a pas à en douter, tant les poses sont naturelles, tant les jeux de physionomie sont remplis de vérité ! Signalons enfin une épreuve représentant un vieil usurier : si la race s'en éteint un jour — hélas ! c'est peu probable ! — cette épreuve pourra rester comme représentant le type de l'espèce.

M. Magron n'a pas la prétention d'avoir inventé l'illustration du livre par la photographie, mais il est certainement un des premiers qui l'ait pratiquée avec succès. L'idée première lui a été suggérée par un concours que signalait le *Wilson's Magazine* pour l'illustration, par la photographie, du poëme de Longfellow, *Evangeline*. Son premier essai a été l'illustration d'une nouvelle d'Alphonse Daudet, *L'Elixir du R.-P. Gaucher*, dont je n'ai sous les yeux que les épreuves photographiques, un grand éditeur parisien préparant, en ce moment, la publication de cette œuvre qui, reproduite en héliogravure, ne tardera vraisemblablement pas à être livrée à la publicité. Ces compositions sont peut-être encore plus originalement drôles que celles du *Chanoine enlevé par le diable*.

La seconde production de M. Magron, dont le talent égale la persévérance, est une série de clichés photographiques éditée par la Société des Beaux-Arts de Caen, qui lui a décerné une médaille d'or, et destinés à illustrer l'*Ensorcelée* de Barbey d'Aurevilly. La lande de Lessay, les ruines de l'abbaye de Blanchelande et les principales scènes de l'œuvre du célèbre écrivain, tout a été photographié d'après nature ; ces illustrations, d'une finesse charmante, n'ont, à mon avis qu'un défaut, c'est d'être exécutées d'un format trop grand pour pouvoir être utilisées dans les éditions existantes de l'*Ensorcelée*.

Parlerai-je du *Mortier de Marc-Aurèle*, amusante nouvelle de M. Georges Vibert, dont l'illustration fut mise au concours par la Société photographique de Douai et qui valut encore à M. Magron une nouvelle médaille d'or. D'autres œuvres sont en préparation, notamment *Mariage manqué*, qui est actuellement chez l'éditeur.

En résumé, les tentatives heureuses de l'amateur caennais ont un attrait de nouveauté bien évident et qu'il convient d'encourager ; M. Magron a triomphé des mille difficultés qu'il n'a pas manqué de rencontrer au cours de ses intéressantes expériences, qui

prouvent qu'une œuvre toute d'imagination peut être avantageusement illustrée par la photographie.

J'aurai probablement encore l'occasion de parler ici des œuvres de M. Magron, car elles ne peuvent manquer d'obtenir, parmi les amateurs de livres modernes, le succès auquel elles ont droit.

G. V.

MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE BIOGRAPHIQUE ET D'ICONOGRAPHIE DES FEMMES CÉLÈBRES, par *un Vieux Bibliophile. Turin, Roux, Paris, Nilsson,* 1892; in-8 à 2 col. de XI-896 col. Prix: 30 fr. (Tirage à petit nombre, numér. 20 ex. sur vélin).

On est effrayé quand on parcourt un des numéros hebdomadaires du *Journal de la Librairie* de voir la quantité prodigieuse de publications de tous genres qui naissent chaque jour. Sans doute, rien n'est éternel en ce monde, et nos livres du XIXe siècle, tout comme leurs devanciers des XVe et XVIe siècles — aujourd'hui pour la plupart disparus — disparaitront à leur tour. Ils vivront pourtant relativement davantage, étant donnés les soins intelligents dont ils sont l'objet dans nos grandes collections privées ou publiques, plus nombreuses qu'autrefois, les conditions meilleures d'aération et de sécheresse de nos maisons, enfin les chances moins grandes d'incendie et de pillage, — si toutefois MM. les pétroleurs et dynamitards veulent bien nous permettre ces prévisions optimistes. Mais, si nos livres continuent à naitre aussi pressés et vivent en moyenne deux ou trois siècles comme leurs ainés, il est permis de se demander comment feront bientôt nos grandes bibliothèques pour arriver à emmagasiner ces millions de volumes, et se reconnaitre au milieu de rayons sans fin. La seule liste des titres des ouvrages entrés à la *Bibliothèque nationale*, liste que publie la librairie Champion, forme mensuellement un fascicule d'une centaine de pages. D'ici à quelques mois, les galeries actuelles de ce vaste établissement seront au complet et on s'occupe déjà de les agrandir en leur adjoignant de nouveaux locaux, ce qui, au centre de Paris, n'est point chose commode, mais ces locaux ne tarderont pas à leur tour à être rapidement remplis, et il faudra, à grand renfort d'argent, percer dans tous les sens du quartier Richelieu de nouvelles galeries pour Sa Majesté le Livre. Déjà actuellement, où les rayons ne sont pas très éloignés de la salle de lecture, la recherche des ouvrages nécessite un temps fort long, étant donnée

la distance assez grande qu'ont souvent à parcourir à l'aller et au retour les employés chargés de leur recherche. Que sera-ce lorsque, dans un demi-siècle, le nombre des livres ayant quintuplé, un lecteur demandera un ouvrage placé à plusieurs kilomètres de la salle de travail?

A ce point de vue, les bibliothèques récemment construites par les grandes et riches universités américaines, celle de Philadelphie par exemple, sont admirablement comprises : la salle de lecture est un bâtiment circulaire autour duquel s'enroule extérieurement en forme d'hélice, une galerie garnie de rayons, qui est ainsi indéfiniment extensible et dont tous les points sont relativement le plus près possible du lecteur. Des travées permettent de couper directement et de gagner rapidement les divers points des galeries, sans avoir à suivre l'hélice. Enfin un service très bien organisé de téléphones, d'ascenceurs et de petits chemins de fer, permet plus de célérité, en même temps qu'il ménage les pas des employés.

Devant cette marée montante du livre et cette obligation de se spécialiser de plus en plus, qui en est la conséquence, il devient difficile de se tenir au courant des publications anciennes et récentes même dans la seule branche d'études dont on s'occupe. Aussi la science bibliographique affirme-t-elle chaque jour davantage son importance et gagne-t-elle sans cesse du terrain : les bibliographies se multiplient et surtout se spécialisent. On s'était contenté d'abord des bibliographies universelles, puis on en vint comme Oettinger et l'abbé Ulysse Chevalier, aux *bio-bibliographies*. Aujourd'hui, détaillant davantage, M. U. qui signe : *un vieux bibliophile*, et dont nous respectons l'anonymat, consacre un volume, fruit de longues années de recherches à la *Biobibliographie des Femmes célèbres*.

Cet ouvrage comprend un dictionnaire des femmes qui se sont fait remarquer à un titre quelconque dans tous les siècles et dans tous les pays, avec les dates de leur naissance et de leur mort ; la liste des principales monographies biographiques relatives à chaque femme avec la mention de leurs traductions ; l'indication de leurs portraits les plus connus et de leurs autographes, avec les prix de vente de ces derniers articles. Un appendice comprend un répertoire fort complet de biographies générales, nationales et locales.

Ce plan est encore, comme on le voit, très vaste... et srʌa pto même pour qu'on puisse demander à l'auteur d'être complet sur chacun de ses personnages, si nombreux. Il devait se contenter de ne point oublier d'ouvrages importants, mais forcément bien des

monographies devaient lui échapper, d'autant qu'il a négligé un peu trop à notre avis les indications si précieuses données par le chanoine Ulysse Chevalier dans son *Répertoire des sources historiques,* ainsi que les bibliographies spéciales déjà publiées sur diverses femmes célèbres. (C'est ainsi qu'il ne cite que 162 ouvrages sur Jeanne d'Arc, c'est vraiment trop peu.) Aussi le titre de *Manuel* est-il bien celui qui convient à cette bibliographie.

L'auteur a laissé de côté, comme il nous en avertit lui-même, la bibliographie de la Sainte-Vierge « car il en existe, dit-il, de spéciales. » Nous avouons que la raison ne nous satisfait guère. Pourquoi alors n'avoir pas négligé de même Jeanne d'Arc dont il existe aussi plusieurs bio-bibliographies spéciales ? N'eût-il pas été préférable de mettre une bonne notice de la Sainte-Vierge plutôt que les articles si peu intéressants relatifs à la maitresse du général Boulanger, à Gabrielle Fenayrou, etc.? Le livre eût assurément gagné à négliger ces personnalités d'un éclat aussi douteux qu'éphémère.

A dire vrai, nous aimerions bien quelques détails de plus sur les livres en eux-mêmes, comme le nom d'éditeur, le nombre de pages ; il est important en effet de savoir si on se trouve en face d'une simple plaquette ou d'un ouvrage véritable, d'un livre d'érudition ou de vulgarisation.

Nous signalons aussi à l'auteur en vue d'une nouvelle édition quelques erreurs de classement. Agnès Sorel se trouve à la lettre S, alors que les autres Agnès sont à la lettre A ; n'eût-il pas été préférable d'adopter dans chaque notice pour classer les ouvrages l'ordre chronologique plutôt que l'ordre alphabétique de noms d'auteurs.

Tel quel cet ouvrage consciencieux, sera d'une utilité incontestable pour les travailleurs, les chercheurs et pour tous ceux qui s'occupent d'études hitoriques ; ce qui n'empêchera pas pourtant que dans bien des cas donnés il faudra recourir aux *bio-bibliographies spéciales*, appelées pour les raisons que nous avons exposées, à devenir chaque jour de plus en plus nombreuses. C'est là l'avenir de la bibliographie historique.

P.-L. D'Arc.

M. le Dr Armand Després a fait paraitre le supplément annoncé aux éditions illustrées des Fables de la Fontaine.

Toute personne qui a acquis le livre peut dès aujourd'hui retirer le supplément qui est délivré gratuitement.



CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

81. — **Istoria del conclave** onde usci pontefice il Cardinal Pietro Ottoboni col nome di Alesandro VIII, opera divisa in tre parti, overo in tre tempi. Dedicata dall' autore all' Emo, e Rmo Signor Cardinal Pietro Ottoboni Nepote di sua santita. In Roma XXV Decembre 1689. In-fol. manuscrit de 201 pp., m. r., rich. comp. *(anc. rel.)* 140 fr.

Très beau manuscrit italien, d'une excellente écriture. C'est le récit de l'élection du pape Alexandre VIII, par un contemporain très étroitement mêlé à toutes les intrigues du conclave et aux manœuvres des factions. L'auteur note avec précision les rivalités des cardinaux *papables*, les influences des diverses puissances et de leurs représentants à Rome, la part prise par lui-même à l'élection d'Alexandre VIII, etc. Un extrait du sommaire des trois parties permettra d'apprécier l'intérêt de cette narration :

Quali, quante le fazzioni.
Soggetti che papeggiavano, et loro qualità.
Cardinal Pietro Ottoboni considerato e piu d'ogni altro creduto digno del Pontificato.
Stretta unione fra i Cardinali Chigi e Altieri.
Divisione nella fazzione Odescalca.
Prattiche tentate et svanite.
Nuova diligenza dell' Autore per l'esaltazione del Cardinal Ottoboni.
Venuta in Roma et ingresso de' Cardinali Francesi in Conclave.
Udienza publica data dal Sacro Collegio al Duca di Sciòn, come ad ambasciadore del Rè Cristianissimo al Conclave; sua orazione e risposta dal Cardinal Ottoboni.

L'auteur est un zélé partisan d'Alexandre VIII et paraît avoir grandement contribué à son élévation ; peut-être est-ce un des cardinaux de la faction Ottoboni.

---

82. — CALENDARIUM hoc est libellus, in quo quid singulis cuiusqz mensis diebus constitutũ sit, breuiter traditur : Una cum manibus et figuris necessariis, per Eligium Vergerium. *Lugduni apud Principem,* 1553 ; pet. in-4, fig. s. bois, v. br., fil., tête dor. (204) 40 fr.

Livre singulier. Figures astronomiques et huit mains pour l'indication de la lettre dominicale. des années bissextiles, des jours de fêtes fixes ou mobiles, etc., avec vers mnémoniques. Voici un échantillon de ces vers :

El. pia Barba, Nicol. concepti sancta Lu. sunt De.
Postulat inde Thomam sibi. nat. Steph. Io. Pueros. Syl.

Cela veut dire que la Saint-Éloi, la Sainte-Barbe, la Saint-Nicolas, la Conception de la Vierge, la Sainte-Lucie, la Saint-Thomas, la Nativité, la Saint-Étienne, la Saint-Jean, le Massacre des Innocents et la Saint-Sylvestre tombent en décembre !

Un des plus curieux ouvrages de ce genre spécial, publié *apud Principem*, c'est-à-dire chez Claude Nourry, dit le Prince, éditeur ordinaire de cette sorte de livres, entre autres d'un *Computus novus,* de Petrus Turrellus, non moins étrange que ce *Calendarium.*

---

83. — EDICTUM HENRICI regis Galliæ de pace ; e gallico in latinum sermonem fideliter conversum, *s. l.,* 1576 ; petit in-4, de 1 f. et 38 pag., cartonné. (204) 34 fr.

Traduction latine de l'édit très libéral de 1576. Au feuillet 1 : *Edictum regis ad compositionem tumultuum regni ejus pertinens, quo forma data est, quam ad eam compositionem tuendam ejus Majestas servari velit.*

Cet édit de pacification, du mois de mai 1576, enregistré au Parlement le 14, était le cinquième et le plus favorable que les

Calvinistes eussent encore obtenu. Henri III déclare qu'il déteste les crimes commis le 24 août 1572, tant à Paris que dans les provinces, et qu'il veut en effacer les traces, autant qu'il sera possible. Il exempte les veuves et les enfants des victimes de tout impôt pendant six ans ; il reconnait tous les Protestants comme ses fidèles sujets, ordonne que les prisonniers et les condamnés aux galères, pour cause de religion, soient mis immédiatement en liberté. Il annule les arrêts rendus contre l'amiral de Coligny, La Mole, Coconnas, Montgommery, Montbrun, Briquemaut, Chavagnes et La Haye, lieutenant-général en Poitou, et réhabilite leur mémoire. Il accorde aux Calvinistes le libre exercice de leur religion, des chambres mi-parties dans les Parlements, et des places de sûreté, etc.

Cet édit, qui irrita les Catholiques et donna lieu à l'organisation de la *Sainte-Union*, fut révoqué par les États-généraux assemblés à Blois, le 6 décembre 1576.

C'est dans cette pièce, que pour la première fois, on prescrit de donner au Calvinisme, dans les actes publics, le nom de *religion prétendue réformée. In omnibus actis et actionibus publicis, in quibus mentio fiet supradictæ religionis, conceptio verborum hæc erit : Religio, ut eam haberi volunt, reformata* (Art. 16).

---

84. — **VÉRITÉ DÉFENDUE (La) pour la religion catholique, en la cause des Jésuites, contre le plaidoyé d'Antoine Arnaud, par François des Montaignes (Louis Richeome).** *Tolose, Vve Jac. Colomiez,* **1595 ; in-8, vél. (204)** **38 fr.**

Volume d'une parfaite conservation dans sa reliure originale. Livre rare. Le plus célèbre plaidoyer d'Antoine Arnauld est celui qu'il prononça en 1594, en faveur de l'Université contre les Jésuites. Il imputa à cette Société tous les crimes de la Ligue, et conclut à son expulsion du royaume. Cette violente déclamation, connue sous le nom de Philippique, fut imprimée plusieurs fois et ne précéda que de quelques mois l'arrêt du Parlement, qui décréta, le 29 décembre 1594, l'expulsion des Jésuites.

Louis Richeome, de la compagnie de Jésus, né à Digne en 1544 et mort à Bordeaux en 1625, est l'autenr de la *Vérité défendue.* Les circonstances l'obligèrent à publier ce livre sous le pseudonyme de

François des Montaignes. La dédicace, adressée au cardinal de Joyeuse, est datée du 29 mars 1595, trois mois après l'arrêt du Parlement.

Richeome cherche à prouver que toutes les accusations d'Arnauld sont des calomnies et qu'elles ne lui sont inspirées que par un esprit d'hérésie. Il ajoute qu'en attaquant les Jésuites et en provoquant leur ruine, il n'a eu d'autre but que d'anéantir la religion catholique, qu'il prive de ses plus zélés défenseurs. Cette apologie, dit l'auteur, n'est donc pas composée seulement en faveur des Jésuites, mais encore de la religion catholique et même de la France.

Si le plaidoyer d'Arnauld était une Philippique, la *Vérité défendue* par Richeome ne lui cède point en violence.

---

85. — Démosthène, poème burlesque divisé en quatre chants; composé et écrit par moi Claude du Chemin, maitre écrivain, arithméticien, musicien, etc. Fait le 15 juillet 1722. Ætatis meæ ; 53. Mss. in-8 du xviiie siècle, sur pap., de 156 pp., d.-rel., veau vert. 25 fr.

L'auteur se montre assez irrévérencieux pour la mémoire du grand orateur; il prend ouvertement contre lui le parti de la Macédoine ; comme la Pythie ancienne, il philippise; il s'égaie avec trop de complaisance des faiblesses de Démosthène. Sans avoir rien de la verve burlesque de Scarron, ces vers de huit pieds sont d'un tour assez facile. Voici comment Claude du Chemin raconte l'aventure de son héros accroché par un buisson après la déroute de Chéronée :

Pour se tirer de l'embarras,
Il vous jetta ses armes bas,
Et s'enfuyant de la mêlée,
Le corps tremblant, l'âme troublée,
Il courut, mais courut si fort,
Pour se garantir de la mort,
Que l'on aurait dit que le Diable
L'attendait pour se mettre à table.
Mais, ô malheur ! comme il courait
A travers champs tant qu'il pouvait,
Une forte et maudite ronce
Dedans son vêtement s'enfonce
Et de part en part l'accrocha
De sorte qu'il en trébucha.

Lors saisi d'une sueur froide,
Il pensa bien mourir tout roide,
Croyant que tous les ennemis
Sur ses épaules s'étaient mis.
. . . .

---

86. — Catechesis Ecclesiarum Polonicarum, unum Deum Patrem illiusque Filium unigenitum, una cum Spiritu Sancto ex S. Scriptura confitentium.... a Johanne Crellio Franco ac nunc tandem a Jona Schlichtingio a Bucowiec recognita, ac dimidia amplius parte aucta. *Irenopoli, sumtibus Friderici Theophili,* 1659. In-8, 355 pp. et 37 pp. pour les notes de Martinus Ruarus; tr. dor., mar. citr., fil. (204). 40 fr.

Ce catéchisme des églises polonaises est assez fortement empreint de socinianisme, et il n'y a pas lieu de s'en étonner; on sait en effet que les deux Socin, et surtout le second, séjournèrent longtemps dans le royaume de Pologne, où ils propagèrent leurs doctrines; ce dernier même y mourut. Toutefois, ce catéchisme n'accepte pas le socinianisme jusque dans ses dernières conséquences, et, comme le prouve le titre même, il est loin de repousser le dogme de la Trinité. Ce qu'il emprunte surtout aux deux Socin, c'est cette thèse que le christianisme découle exclusivement des Saintes Écritures, que celles-ci sont certaines (*de certitudine Sacrarum Literarum*), suffisantes (*de sufficientia S. Scripturæ*) et claires par elles-mêmes (*de perspicuitate S. Literarum*). L'intervention d'une autorité souveraine en matière de dogme est donc inutile. La préface est très explicite à cet égard : *Catechesin, seu Institutionem Religionis Christianae, prout eam ex sacris Literis haustam profitetur Ecclesia nostra, damus in lucem.* Et plus loin, établissant une distinction entre les croyances nécessaires et celles qui ne le sont pas, les auteurs du catéchisme disent nettement : *Hæc necessaria et paucissima sunt, et tam clara, tamque aperta in Sacris Literis, et penè solis radio scripta, ut non possint non facile cerni ab iis, quibus est mens sana in corpore sano. Quæque ita clara non sunt, ea pro necessariis habenda esse negamus.*

Exemplaire de l'abbé Rive, de Perrin de Sanson (avec son ex-libris), de Mac-Carthy et de Potier.

---

87. — La Phisionomie d'Adamant sophiste. Interprétée par J. Lebon. A Madame d'Aumalle. Avec privilege. *A Paris, chez Guillaume Guillard, demeurant rue Sainct Jacques, à l'enseigne Saincte Barbe,* 1556. Pet. in-8, parch. (204.) 45 fr.

Traduction de l'ouvrage grec *Adamantii sophistæ physiognomi-nica*. Jean Lebon, le traducteur, était né à Autreville, près Chaumont en Bassigny, d'où le surnom d'Hétropolitain qu'il se donne. Ce fécond écrivain, outre plusieurs traductions d'auteurs grecs, a laissé un assez grand nombre d'opuscules, dont le plus intéressant est peut-être une plaquette intitulée : *Le Tumulte de Bassigni appaisé et esteint par l'auctorité, conseil et vigilance de monseigneur le cardinal de Lorraine,* etc., 1573, pièce importante pour l'histoire des troubles de religion dans le Bassigny.

Quant à « la Phisionomie d'Adamant sophiste », elle est divisée en deux livres. Le premier est consacré exclusivement aux yeux et aux indications qu'ils peuvent donner sur les différents caractères. Les « yeulx enfoncés, dardés, troubles et ténébreux, clers, reluisans, rians, ayant le regard tors » et autres, sont l'objet d'examens successifs. Veut-on savoir ce que révèlent les yeux ténébreux ? « Ils baillent à cognoistre l'hõme constant, studieux, qui a beaucoup veu, qui aprend facillement, religieux, timide et espargnant. » Quant aux yeux de « tors regard », ils signifient « grande quantité de sollicitude, et soucy d'ars et disciplines. »

Le second livre est réservé aux conjectures tirées des ongles, de la plante des pieds, du gras des jambes et du dedans des cuisses, des genoils et des hanches, des costes et du ventre, etc.

A la fin, « livret des nèves ou verrues naturelles », qui autorisent des pronostics non moins certains. Ainsi « si la verrue se monstre au front de l'homme, celuy la qui l'y a sera grand seigneur. Si elle se trouve au front de la femme, elle sera grãde dame selõ son estat. » Quand la verrue est au-dessous des sourcils, que l'on se garde bien de se marier ; autrement l'homme aurait sept femmes et la femme sept maris !

Au verso du titre, portrait de J. Lebon.

Petit livre curieux. Quelques mouillures.

VIENT DE PARAITRE

CATALOGUE

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DRAMATIQUE

DE

FEU LE BARON TAYLOR

DONT LA VENTE AURA LIEU

DU LUNDI 27 NOVEMBRE AU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 1893

à huit heures du soir

RUE DES BONS-ENFANTS, 28

Salle n° 2

CATALOGUE

DE

BONS LIVRES ANCIENS ET MODERNES

RELATIFS

A L'AMÉRIQUE, A L'ESPAGNE, AUX VOYAGES, ETC.

PROVENANT

De la Bibliothèque de M. le Comte de MIR***

DONT LA VENTE AURA LIEU

LES MARDI 21 ET MERCREDI 22 NOVEMBRE 1893

à huit heures du soir

RUE DES BONS ENFANTS, 28, MAISON SYLVESTRE

Salle n° 2

CATALOGUE

D'UNE

JOLIE COLLECTION DE LIVRES

DE

L'ÉPOQUE ROMANTIQUE

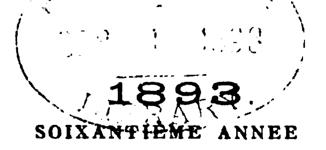
La plupart brochés.

VENTE RUE DES BONS-ENFANTS 28

les Jeudi 23, Vendredi 24 et Samedi 25 Novembre 1893.

Châteaudun — Imprimerie J. Pigelet





SOIXANTIÈME ANNEE

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Paul Bonnefon, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gust. Brunet, de Bordeaux; A. Claudin, Lauréat de l'Institut; E. Delaplace; Joseph Denais; Victor Develay, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Georges Duplessis, de la Bibliothèque Nationale; Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris; Dupré-Lasale, conseiller à la Cour de cassation; Charles Ephrussi; Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte de Grouchy; Léonce Janmart de Brouillant, de la Société des Bibliophiles de Belgique; Marais, de la Bibliothèque Mazarine; P. Margry; Henry Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gaston Paris, de l'Institut; Léon-Gabriel Pélissier; Baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles françois; Bernard Prost, archiviste-paléographe; Duc de Rivoli, de la Société des Bibliophiles françois; Baron de Ruble, de la Société des Bibliophiles françois; Vicomte de Savigny de Moncorps, de la Société des Bibliophiles françois; Schwab, de la Bibliothèque Nationale; Alexandre Sorel, président du Tribunal civil de Compiègne; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales; P. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut; Maurice Tourneux; abbé Ch. Urbain; abbé Tougard; Georges Vicaire, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

Charles Nodier; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); J. Ch. Brunet; Leber; G. Peignot; Paulin Paris; L. Barbier; Victor Cousin; Silvestre de Sacy; J. de Gaulle; Charles Giraud; Le Roux de Lincy; Monmerqué; Ch. Asselineau; Comte Clément de Ris; Marquis de Gaillon; Rathery; Sainte-Beuve; Francis Wey; Comte de Barthelemy; Meaume; Moulin; Cuvillier-Fleury; Baron A. Ernouf; le Comte de Baillon; Comte de Longpérier Grimoard, etc., etc.

JUILLET-AOUT

ON SOUSCRIT A PARIS

A LA LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC ET P. CORNUAU)

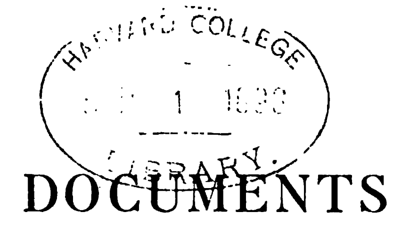
219, RUE SAINT-HONORÉ

(AU COIN DE LA RUE D'ALGER)

1893

LIVRAISON DE JUILLET-AOUT





DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

PUBLIÉS PAR

LE BARON JÉROME PICHON ET GEORGES VICAIRE

(SUITE)

PHILIPPE DAMFRYE

1550, 11 mars. — Une pièce des Archives de la Cour des Monnoies, l. Z 3119, nous apprend qu'à cette date Philippe Damfrye étoit âgé de 46 ans ou environ. Philippe Damfrye est, on le sait, l'un des deux premiers introducteurs, dans l'imprimerie, des caractères cursifs dits de civilité; nous le verrons, dans les pièces qui suivent, désigné tantôt sous la dénomination de « tailleur de caractères », de « graveur en mathématiques », de « graveur d'armoiries », voire même de « canonnier ordinaire du Roi »; puis enfin, il occupe les importantes fonctions de « tailleur général des monnoies ».

1565, mardi 5 juin. — Philippe Damfrye, tailleur de caractères, et Jehanne Champaigne, sa femme, demeurant rue des Carmes, à l'enseigne du *Mirouer*, vendent à noble et discrète personne Me Nicolas Breton (1), chanoine en l'Église de Paris :

(1) Nicolas Breton était très probablement de la même famille que le libraire Richard Breton qui fut l'associé de Philippe Damfrye.



1° Tous leurs droits comme héritiers, en partie, de Nicolas Champagne, fils de feu Jehan Champagne, marchand boulanger à Paris, et de Marguerite Hamelin (Jehan Champagne, frère de la femme de Damfrye) sur une maison assise à la Tournelle, lieu dit le port Saint-Bernard, à l'enseigne de l'*Image S. Bernard.* Prix : 200 l. t.

Le 19 aoust 1568, ledit Philippe Damfrye, canonnier ordinaire du Roy, reçoit les 200 l.

2° Tout ce qui leur étoit dû par le Cardinal de Ferrare avec qui ils avoient plaidé à raison d'un bail de vignes, assises à Corbeil, louées par lui à Nicolas Champagne, oncle de Jehanne (1). (Arch. de Cothereau, not.)

1573, 25 février. — Nicolas Breton, chanoine de Paris, confesse que Philippe Damfrye, graveur en mathématiques, demeurant rue des Carmes, lui a baillé et laissé en garde la somme de 500 l. qu'il lui rendra à sa première requeste.

Ledit Damfrye nomme sa procuratrice Jehanne Champagne, sa femme, pour plaider et recevoir toutes sommes de deniers. (Arch. de Cothereau, not.)

1579, 26 juillet. — A Philippe d'Anfrye, graveur d'armoiries, 18 escus pour avoir gravé de neuf deux armoiries de S. M. en circuits de l'ordre du St-Esprit, l'une des armes de France pleines et l'autre de France et Pologne, pour aposer aux livres des Statuts et ordonnances du dit ordre, suivant l'ordonnance de M. le Chancelier, et quittance du 26 juillet 1579, cy . . . . XVIII escus.

(1) Jehan Champagne étant dit frère de Jehanne Champaigne, femme de Ph. Damfrye, et Nicolas Champagne étant dit son fils, ce dernier était le neveu et non l'*oncle* de Jehanne. Quant à la somme due par le cardinal de Ferrare, elle n'est point indiquée dans l'acte.



Biblioth. Nat., mss. Clairambault, 1281, fol. 90 v° et 91 r°. Communiqué par M. Fernand Mazerolle, archiviste de la Monnaie.

On voit, par cette pièce, que Philippe Damfrye a fait pour Henri III des fers à dorer. Il n'est question que de ceux relatifs aux livres du Saint-Esprit; or, les exemplaires d'Henri III portent tous l'ordre du Saint-Esprit. Il nous paraît bien difficile de ne pas attribuer sûrement à Damfrye l'exécution des fers qui ornent les reliures des livres de ce prince.

1582, 19 janvier. — Information faite par François Garault sur la vie, renommée, etc., de Phil. Damfrye, nommé tailleur général des monnoies.

Jehan Massieulx, vicaire de l'église Saint-Hilaire.

Hierosme de Marnay (signe Marnef), marchand libraire et capitaine du quartier, âgé de 66 ans :

Dit que Damfrye est prévost de sa dixaine et sous sa charge; il le connoît depuis devant les troubles, homme paisible, de bonne vie, prenant peine à gagner sa vie.

Thomas Brument, marchand libraire, au mont Saint-Hilaire, dixenier au quartier de Jaques Kerver et marguillier de la paroisse Saint-Hilaire, 50 ans :

Connoît Phil. Damfrye, graveur à Paris, depuis 25 ans, l'a fait travailler quelquefois en sphères, astrolabes, fers à marquer la couverture des livres, et autres choses concernant son état. Il n'y a trois semaines qu'il fit le pain bénit.

Jehan Le Normant, marchand libraire, au mont Saint-Hilaire, à la *Roze rouge,* 58 ans :

Connoît Damfrye depuis 30 ans pour l'avoir fait travailler de son mestier de graveur ès fers à marquer les livres, homme de bien, etc. Au jour de Noël, il fit le pain bénit.

Guillaume Le Mire, maître enlumineur, rue des Carmes, 46 ans :

Damfrye est son voisin depuis 12 ans; il a des rentes sur la maison de la ville de Paris et sur des particuliers.

Anthoine Besse, marchand bourgeois de Paris, au mont Saint-Hilaire, est proche voisin de Damfrye. (Arch. de la Cour des Monnoies, l. Z, 2850).

Le 8 mai 1582, le Roi, étant à Fontainebleau, donne des lettres de jussion pour recevoir Philippe Damfrye, tailleur général des monnoies (Arch. de la Cour des Monn., l. Z 2850), mais la Cour des Monnoies, ainsi que le prouve la pièce suivante, s'oppose à cette réception.

1582, 15 mai. — Opposition à la réception de Philippe Damfrye; la Cour vouloit donner la place au concours.

Gabriel Carlier, sculpteur, Jacques Reveloys, et André Benard, maitres orfèvres à Paris, Olivier Codoré, graveur et tailleur de pierres précieuses, Alex. Olivier, ouvrier et conducteur des engins de la Monnoie du Moulin, Nicolas de Villiers, maître orfèvre et graveur, et Philbert Regnault, orfèvre (n'est pas dit *maître)* à Paris, étoient les concurrents d'Est. *(sic)* Damfrye et devoient faire chef-d'œuvre. Ils demandèrent, le 24 avril, que remonstrances fussent faites au Roi qu'on disoit avoir donné lettres d'itérative jussion pour Damfrye, afin de ne pas perdre leur peine, et que le mieux faisant d'entre eux fût pourveu du dit estat.

11 mai. — Opposition de Germain Pillon.

Damfrye a voulu rendre l'arrêt du Conseil et celui de la Cour illusoires, confessant son insuffisance, a obtenu du Roi des lettres pour être reçu suivant ses lettres de provision. La Cour lui avoit ordonné de faire des cires et modèles de S. M. pour le donner aux concurrents; il a intérêt, car si le tailleur général sait bien imiter les cires et modèles qu'il doibt prendre de luy, l'on luy im-

puteroit toujours la faulte et sembleroit que la cire par luy baillée n'eût été bien faite. (Arch. de la Cour des Monnoies, l. Z 2850.)

1598, 31 janvier. — Le Roi, ayant égard aux services rendus à lui et à son prédecesseur par Phil. Damfrye et à ses belles inventions de géograffie, lui permet de résigner son état de graveur genéral des effigies des monnoies de France à Philippe Damfrye, son fils. (Arch. de la Cour des monnaies, reg. Z 3200.)

La nécessité de nous renfermer dans les limites de notre sujet nous donne le regret de ne pas mettre ici d'autres pièces bien intéressantes sur les Damfrye comme graveurs des monnaies; nous allons cependant en indiquer les dates, en regrettant profondément que le nouveau classement des Archives de la Cour des Monnaies en rende la recherche bien difficile :

1586, 9 décembre, liasse Z 2854; — 1594, 7 mai, liasse Z 2862; — 1601, 6 janvier, liasse Z 2876; — 1606, 8 août, liasse Z 2882; — 1606, 9 août, liasse Z 3121.

RAOULET BREVILLE ET MICHEL GUYTOIS

1551, 28 octobre. — Raoulet Breville et Michel Guytois, marchands libraires, reçoivent 48 l. t. sur les louages d'une maison saisie. (Arch. de Brulé, not.)

Non cités par La Caille, ni par Lottin. Peut-être est-ce Raoulet *Breuille* qu'il faut lire; et s'il en était ainsi, notre Raoulet pourrait bien être parent de Mathurin Breuille, qui, en 1561, imprimait les ordonnances de Charles IX.

ADRIEN TURNÈBE ET SA FAMILLE

1551, lundi 9 novembre. — Honorable homme, maistre Adrian Tournebus (Turnèbe), lecteur et maistre de l'impression du Roy ès lettres grecques, demeurant à Paris,

Épouse honorable femme Magdeleine Clément, veuve de feu noble homme Me Jehan Le Mestayer, procureur du Roy en la conservation des privilèges royaulx de l'Université de Paris.

Leurs biens seront communs. Tournebus donne à la future 100 l. de rente en douaire préfix, s'il y a enfans vivans au jour de son trespas ; sinon elle aura, à son choix, les 100 l. de rente ou le douaire coustumier. Ces 100 l. de rente rachetables 1200 l.

Magdeleine prendra par préciput ses habits, bagues et joyaulx jusqu'à la valeur de 900 l. t. et pour 450 l. seulement, s'il y a enfans. Tournebus donne, en outre, à sa femme, s'il décède avant elle sans enfans, 19 acres de terre en plusieurs pièces, assises à Villiers, paroisse d'Andely, au bailliage de Gisors, à lui appartenant de son acquisition. Si Magdeleine Clément décédoit la première, la donation est nulle.

Et a esté faict en la présence, du vouloir et consentement de noble homme et saige Me Thomas de Bragelongne, conseiller du Roy au Chastelet, amy desdits futurs conjoints ; de noble et discrète personne Me Pierre Galand, lecteur ordinaire du Roy et principal du collège de Boncourt, amy du dict de Tournebus ; de honorable femme Loyse Mainne, veuve de feu Estienne Clément, mère ; de vénérable et discrète personne Françoys Landry, docteur-régent en la Faculté de Théologie de l'Université de Paris, curé de Sainte-Croix, en la cité de Paris, cousin germain ; de Philippe Mainne, marchand joyaulier, oncle ; et de Pierre Turpin, cousin de la dite Magdeleine Clément. Faict et passé multiple, le lundi 9 novembre 1551. (Arch. de Brûlé, not.)

1561, samedi 5 juillet. — Me Adrian Tournebus, lecteur ordinaire du Roy ès lettres grecques, et Magdelayne Clément, sa femme, et autres, avoient droit de prendre

40 s. par. de rente sur une maison assise à Montmorency, ayant pour enseigne le *Daulphin*. (Arch. de Cothereau, not.)

1567, 13 juin. — Honorable femme Magdeleine Clément, veuve de feu Me Adrian Tournibus, lecteur du Roy, loue une maison, rue de la Mortellerie, au *Pot d'estain*, à Jehan Martine, maistre pasticier à Paris, 120 l. (Arch. de Brûlé, not.)

1569, 13 avril. — Magdeleine Clément confesse être propriétaire d'une maison assise au port Saint-Laurent, faubourg de Corbeil, sur laquelle le chapitre de Saint-Spire a 20 s. de rente. (Arch. de Brûlé, not.)

1569, 28 juillet.— Magdeleine Clément loue un moulin à eau sur la Seine, au Pont de Samois, à Pierre Chesnoy, meunier, y demeurant actuellement. Prix : 100 l. t. et un porc gras valant 3 escus d'or, pour la première année du bail, et, pour les autres, 120 l. et un porc gras. (Arch. de Brûlé, not.)

1569, 8 août. — Madeleine Clément loue à Estienne Le Maire, maître tailleur, une maison, rue de la Viex Tixéranderie, près le carrefour Guillory, dont jouit de présent la veuve de feu Guillaume de Chaumont, maître fourbisseur et garnisseur d'épées. Elle se réserve pour elle et pour Guillaume d'Espinay ou autre qui tiendra la maison de l'*Image Sainte-Catherine*, appartenant pareillement à la bailleresse, le droit de descendre des futailles par la trappe qui est en l'ouvrouer de la maison louée ce jour. (Elle s'étoit réservée aussi la cave de cette maison, il faut donc qu'elle y demeurât...?) Loyer : 50 l. t. baissé à 40 l. parce que, le vendredi 12, elle se réserve le deuxième étage, où elle entrera par le corps d'ostel et maison qu'elle occupe. (Arch. de Brûlé, not.)

1574, jeudi 27 mai. — Noble demoiselle Marthe de Thyvet (1), veuve de feu Claude de la Ballue, escuier, sieur de Villepreux, escuyer tranchant de M. le duc d'Alençon, paye deux années de rente 133 l. 6 s. 4 d. à Magdeleine Clément, veuve d'Adrien Tournebus, lecteur ordinaire du Roy en l'Université de Paris. (Arch. de Cothereau, not.)

1575, 30 août. — Madeleine Clément donne à loyer, à Jehan Calandre, charron, une maison rue S. Antoine, à la cour de Prémort, à l'enseigne de la *Coupe d'or,* 90 l. (Arch. de Brulé, not.)

Voir plus loin, au nom de Pierre Arcambault, à la date du 29 novembre 1575, une pièce dans laquelle figure la veuve d'Adrien Turnèbe.

1575, 9 décembre. — Georges Tournebuz, demeurant au Grand Andely, prend à titre de ferme, de la Toussaint 1574 pour 6 ans, de Madeleine Clément, etc., tutrice des enfans mineurs d'Adrien et d'elle, tous les héritages, rentes, vignes, maisons, rentes de blé (100 mines à prendre sur les fermiers de Fresnes, Suzay, Feuquerolles, Forest, Villers, deux acres soixante perches de vignes à hommage avec quelques isles, terres et prés; *item,* une maison au dit grand Andely, un acre de terre au port Morin et généralement tous les héritages, rentes, etc., qui appartenoient à Adrien Tournebus dans le bailliage de Gisors, en ce non comprins les terres, vignes, prés et rentes assises en la paroisse de Neaufle. Prix 400 l. par an. (Arch. de Brulé, not.).

(1) Dans une pièce du 19 février 1579, le nom de la veuve de Claude de la Ballue, sieur de Villepreux, est écrit : *du Thurel* ; cette dame a signé au bas : *d'Usuel,* voir p. 317.



1576, jeudi 15 mars. — Madeleine Clément transporte 72 l. de rente à noble homme Me Liger du Chesne (1), docteur en droit, lecteur du Roy en lettres latines à Paris. (Arch. de Brulé, not.).

1579, 19 février. — Noble demoiselle Marthe du Thurel (2) (signe : d'Usuel), veuve de Claude de la Balue, escuyer, sieur de Villepreux, escuyer tranchant de Mgr le duc d'Anjou et d'Alençon, frère du roy, confesse être propriétaire d'une maison, rue et près l'église S. Paul, ayant issue, par derrière, en la rue de Joy, qui fut à Guillaume Abot, sieur de la Chaise, conseiller au Parlement, sur laquelle Madeleine Clément, a droit de prendre 22 escus et 13 s. 4 d. de rente. (Arch. de Brulé, not.)

1579, 18 mai. — Isaac de Bargue, maître faiseur d'instruments de musique, loue de Magdeleine Clément, veuve de Turnèbe, une boutique, chambre et grenier d'une maison rue de la Tisseranderie et rue de la Poterie, 24 escus. (Arch. de Brulé, not.)

1579, mercredi 23 décembre. — Jacques Le Page, marchand, demeurant à Corbeil, vend à Magdeleine Clément, un jardin qui souloit être en masure assis à Corbeil, près le port Saint-Laurent, en la censive du sieur de Villeroy, à cause de son fief de Vaulx, et chargé envers lui de 5 s. de cens. Prix 30 escus sol. Un tas de pierre au dit jardin sera enlevé par le vendeur. (Arch. de Brulé, not.)

1580, samedi 28 mai. — Quittance de Madeleine Clément à Gabriel du Pain Goinsset, archer des gardes du

(1) Leodegarius a Quercu.

(2) Dans une pièce du 27 mai 1574, le nom de cette dame est écrit : *de Thyvet*. Voir p. 316.



corps du roy, demeurant au logis de M. de Cheverny, rue de l'Arbre sec, elle demeurant rue de la Poterie, paroisse S. Merry. (Arch. de Brulé, not.)

Voir plus loin au nom de Romain Tyverny, marchand papetier, libraire et relieur de livres, à la date du 19 décembre 1580, une pièce où figure Madeleine Clément.

1581, 20 mai. — François du Lyon, premier président de la Cour des monnoies, promet de résigner, sous le bon plaisir du Roy, son office de premier président au profit de noble homme Odo de Tournebu, avocat au Parlement, demeurant rue de la Poterie, et luy en bailler les lettres dedans le 1er aoust prochain, moyennant 6000 écus d'or que, pour ce, le dit Tournebu et noble femme Magdeleine Clément, sa mère, veuve de feu noble homme et sage Adrian Tournebu, luy vivant lecteur du Roy ès lettres grecques en l'Université de Paris, ont promis lui payer savoir : 4000 escus, en recevant les dites lettres et une rente au denier 12 des 2000 escus restant dus ; 2000 escus de dédit. (Arch. de Brulé, not.) (1).

1581, vendredi 23 juin. — Magdeleine Clement donne en avancement d'hoirie à noble homme Me Odo de Tournebu, son fils aîné, avocat au Parlement, les maisons, jardins, etc., ci-après provenant des successions de feuz Estienne Clément et de Louise Maussé, (2) ses père et mère.

Une maison à Corbeil, près le port S. Laurent, tenant aux héritiers de Jehan Danès, censive du sieur de Vaulx, quelques terres en dépendant énumérées.

Autre maison à Fericy en Brie, au lieu dit Fremery

(1) Odo ou Odet de Tournebu signe très mal.

(2) Dans la pièce du 9 novembre 1551, la veuve d'Estienne Clément est dite Louise Mainne.



5 quartiers 2/4, etc... *Item,* 6 perches audit vignoble (de Fericy) tenant à Germain Pillon. (Arch. de Brulé, not.).

Tournebu signe bien cette fois : O. de Tournebu.

1583, 11 août. — Charles d'Argillières, sieur de Valescourt, Bethemont et Poncy, maître des comptes, rachète de Madeleine Clément, veuve d'Adrien Tournebus, 100 l. de rente pour 400 escus. (Arch. de Brulé, not.)

JEHAN VACHOT

1551 (1552), mercredi 13 janvier. — Jehanne Vautrine, veuve de feu Jehan Vachot, en son vivant libraire, demeurant à Paris (n'est pas dit *maître* ou *marchand*), fondée de procuration de noble seigneur Claude Genton, sieur des Brosses, conseiller du Roi nostre sire, et prevost de son hostel, résilie le bail à lui fait par Jehanne de Vaudetar, veuve de Jehan Leclerc, auditeur en la Chambre des comptes, d'une maison, rue des Poulies, ayant issue sur la rue d'Antioche, en laquelle le dit Genton est actuellement demourant.

Bail de cette maison à noble homme Tristan de Rauslin, sire de Thieux, baron de Brou, la Guiarche et Villemomble, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 7 ^{xx} 10 l. de loyer. (Plusieurs corps d'ostel.) (Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

LES NYVERD

Guillaume II Nyverd

1553, 20 juin. — Inventaire, après décès, de Michel du Vau, commis au greffe de l'élection de Paris, rue des Arcis.

. . . .

La librairie prisée par Guillaume Nyver, imprimeur et libraire à Paris, le 21 juin.

Livres en droit.

23 articles.

Livres en humanité.

8 dont le dernier est un brevière de l'orde de S.-Martin de Tours, prisé 3 s.

Livres en françoys.

La mer des histoires, en grand volume, impression de Vezart (*sic*), relié en deux volumes, prisé 20 s.

Item. Vincent historial, relié en trois volumes, en basane vert, prisé 30 s.

Item, une vielle somme rural en grant volume, imparfaitte, et les Politiques et esticques d'Aristote, prisés ensemble 15 s.

Item, une bible en françoys, impretion de Lion, en grant volume, réglée, prisée 15 s.

Item, Petracque des remes (*sic*) (Des remèdes de fortune) 6 s.

Dion translaté de grec en françoys 10 s.

Le Violé (lier) des histoires et 8 autres livres en françoys dont 6 in-folio et les deux autres in-carto, prisés ens. 17 s. 6 d.

Item, un arbyé (herbier) et 7 autres livres en françoys, le tout in-carto, prisé 7 s. 6 d.

Le Guidon des praticiens et 9 autres livres en françoys, prisés ens. 20 s. t.

La nef des dames vertueuses et 13 autres petits livres en françois et plusieurs cartes et impretion, prisés ens. 7 s. 6 d.

Boccasse, des dames de renon et 6 autres petiz livres en françois, le tout covert de perchemin, prisé ens. 4 s.

Le secret (1) et mistaire des Juifz et trois autres

(1) Ce livre est de François Lefebvre, de Bourges, ou du moins traduit par lui de Suidas. On ne connaît pas d'édition antérieure à celle de Kerver 1537. Le présent inventaire prouve qu'il y en a une antérieure à juin 1533.

petits livres en françoys, reliefz en parchemin, en petit volume, prisé ens. 2 s. t.

Lactance, en grant volume, et ordonnances de l'hostel de ville de Paris, ung volume, et bible in-8, impretion de Lion, imparfait du Nouveau Testament. — Les ordonnances des tailles in-8, et les diverses lesons, in-seize, le tout prisé ens. 25 s.

(Arch. de Contesse, not.)

1561 (1562), 7 janvier. — Inventaire de Jehan Thioust, sieur de Champigny, avocat au Parlement, décédé en son hostel, rue de la Verrerie.

Livres prisez par Guillaume Nyver, marchand libraire à Paris :

63 volumes in-folio	8 l.
100 volumes de diverses sortes et formats	4 l.
Un propriétaire en françois	10 s.
Illustrations de Gaule	7 s. 6 d.
12 volumes en françois, in-fol.	25 s.
1 bible, in-folio, impression de Simon Vostre.	10 s.
38 volumes de divers formats.	
Les ordonnances de l'hostel de ville, de Nyvert, et 6 autres petits livres en françois	18 s.

Ces deux derniers articles dans la chambre donnant sur le jardin où le défunt est décédé.

(Arch. de Brulé, not.)

JEHAN NYVERD

1572, vendredi 22 février. — Inventaire (sans intérêt), après décès de Guillemette Andrenas, veuve de Jacques Bely, tondeur de draps, aux grandes forces.

. . . .

Plus ont déclaré lesdites parties que a ladite défunte ci devant baillé en gage pour la somme de 25 l. (*prêtée* omis?) par Jehan Nyvè (Nyverd), maître imprimeur, une paire de patenostres, noir et blanc, garnis de grains d'argent, un chapelet de coural avec marques et grains d'or,

une croix de quatre perles et deux anneaulx d'or, l'un avec perle, l'autre avec pierre rouge. (Arch. de Brûlé, not.)

La Caille ni Lottin ne citent ce Jehan Nyverd; Jacques Nyverd étant décédé avant 1549, il est impossible qu'il y ait eu confusion entre lui et Jean Nyvè qui paraît bien, malgré l'orthographe de son nom, être un Nyverd. On sait, en effet, que fréquemment à cette époque l'on ne prononçait pas les *r* se trouvant à la fin d'un mot; on en a eu l'exemple pour Vérard qui, lui-même, a écrit son nom Verad.

Nous avons également trouvé plusieurs autres pièces concernant un Jacques Nyverd, huissier de la Chambre des Comptes et du Trésor, demeurant rue de la Mortellerie, qui avait épousé Martine Debonnaire, ainsi que son fils Claude et sa fille Marguerite; mais nous ignorons, bien que cela paraisse probable, s'il existe aucun lien de parenté entre ce Jacques Nyverd et les Nyverd, libraires et imprimeurs. Nous donnons, en tout cas, l'indication des pièces qui les concernent et qui se trouvent dans les Archives de Brûlé aux dates suivantes :

1577, lundi 22 avril; 1578, 5 août (Voir aussi, plus loin, l'article Benoist Ravot, à cette date); 1582, 14 et 17 février; 1582, 24 juillet; et l'inventaire de Jacques Nyverd en 1582.

JEHAN BARBÉ

Voir les Le Bé, p. 243, à la date du 5 juin 1556.

1565 (1566), lundi 4 février. — Mariage de Estienne Garineau, praticien greffier de Usson en Xaintonge, fils de Simon Garineau, notaire royal et procureur fiscal de Saint-Fort-sur-Gironde, avec Marye Barbé, fille de feuz Jehan Barbé et Barbe Herissault, jadis sa femme, en la présence de Françoise Le Maire, femme de Mathieu Barbé, contreroleur, pour le Roy, du vin vendu en gros à Paris, de Robert Estienne, imprimeur du Roy, et Denyse Barbé, sa femme, et Hermault Barbé, marchand mercier

et passementier à Paris, les dits Barbez frères et sœurs de la dite Marie. — Douaire 300 l. (Arch. de Brulé, not.)

ROBERT ESTIENNE

Voir les Le Bé, p. 243, à la date du 5 juin 1556 et Jehan Barbé, à la date du lundi 4 février 1565 (1566).
Robert Estienne était le gendre de Jehan Barbé.

NICOLAS CHESNEAU, MICHEL FEZANDAT, MARTIN LE JEUNE, JEHAN ROIGNY ET JEHAN, IMPRIMEUR

Voir les Le Bé, pp. 243, à la date du 5 juin 1556.
Jehan, imprimeur, n'est cité ni par La Caille, ni par Lottin.

GUILLAUME CAVELAT

Voir les Le Bé, p. 243, à la date du 5 juin 1556. — Voir plus loin, Charles Langelier, à la date du mardi 11 février 1560 (1561) et Thomas Brument, à la date du jeudi 22 mars 1564 (1565).

JEHAN RUELLE

Voir les Le Bé, p. 243, à la date du 5 juin 1556.

1563, 5 septembre. — Sire Jehan Ruelle, marchand libraire, bourgeois de Paris, vend à Jehan Jacques, notaire au Chatelet, 20 l. de rente qu'il a droit de prendre sur Marie Charlet, veuve de Gilles Mulart, procureur en parlement. Prix : 240 l. (Arch. de Cothereau, not.)

1568, mardi 13 janvier. — Sire Jehan Ruelle, marchand libraire et bourgeois de Paris, vend 25 l. de rente à Marie Vanetz, veuve de Jehan Jacques, notaire à Paris. (Arch. de Cothereau, not.)

1570, lundi 19 juin. — Nicolas Lefevre, marchand gantier, déclare que ce n'est pas à lui, pour lui-même, mais pour Jehan Ruelle l'aîné, libraire, que Jacques, Loyr, boulanger, lui a transporté une créance de 40 l. sur Est. Macheu, bourgeois de Paris. (Arch. de Cothereau, not.)

1571, dimanche 6 mai. — Genevielve Boisset, veuve de feu honorable homme Jehan Ruelle, en son vivant marchand libraire imprimeur, bourgeois de Paris, tutrice de leurs enfants mineurs, stipulant pour Catherine Ruelle, l'une des dites mineures, la donne en mariage à Nicolas Bonfons, aussi marchand libraire, demeurant rue neuve Nostre-Dame. Presents : Jehan Ruelle, marchand libraire, frère — Nicolas Lefèvre, marchand gantier, et Guillemette Boissel, sa femme, tante de la future — Honorable femme Catherine Sergent, veuve de feu Jehan Bonfons, marchand libraire, mère — Mathurin Oudart, m^d de vins, et Gilles Robinot, marchand libraire, cousins germains, à cause de leurs femmes, du dit futur espoux.

La veille du mariage, Geneviève Boisset délivrera aux futurs espoux ce à quoy se pourra monter la part de la future espouse en meubles à elles appartenant par la succession du dit J. Ruelle, son père — Son lot de la marchandise en nature et la jouissance actuelle de sa part des immeubles ; douaire coustumier. (Arch. de Cothereau, not.)

1572, jeudi 16 avril. — Jehan Ruelle, marchand libraire, rue S. Jacques, à la *Rose blanche*, et sa femme (nom en blanc) reconnoissent devoir à noble homme, Pierre Chenu, escuyer, capitaine de. . . . . . . 200 l. pour prêt en 56 escus d'or sol., 2 doubles ducats, etc. (Arch. de Cothereau, not.)

1574, 30 juin.— Anselme Isambert, avocat, et Michelle Sachet, sa femme, et Jean Bergeron, procureur au Chastelet, et Nicole Girard, sa femme, vendent à Geneviève Boyset, veuve de sire Jehan Ruelle, marchand libraire, chacun le huitième d'une maison rue de la Juifrie, où pend pour enseigne les *Sagitaires* (1), tenant à la maison *des 4 fils Hemon* et d'autre à la *Roue de fer,* par derrière à la maison du Chasteau, 250 l. t. à chacun pour le huitième. (Arch. de Cothereau, not.)

1576, dimanche 9 mai. — Geneviève Boisset, veuve de sire Jehan Ruelle, marchand libraire, bourgeois de Paris, par l'advis de honorable homme Nicolas Bonfons, marchand libraire, beau frère, Urbin du Mont, m[d] de vins, oncle du costé maternel, Jacques Baudeau, cousin et subrogé tuteur, donne leur fille mineure Magdeleine Ruelle à Nicolas Chesneau, maistre ès ars, régent en l'Université de Paris, fils de Guillaume Chesneau, sergent de l'hostel de ville de Paris, qui promet à son fils 800 l. — Françoise de Nelle, femme de ce Guillaume, et mère de Nicolas Chesneau. — Magdeleine reçoit 600 l. de dot. Chesneau reçoit, en outre, de son père une chambre meublée. Dot de Madeleine payée le 30 aoust en présence de Nicolas Bonfons, libraire juré. (Arch. de Cothereau, not.)

1582, lundi 4 juin. — Testament de Geneviève Boisset (elle signe : Bisset), veuve de Jehan Ruelle, libraire et bourgeois de Paris, elle demeurant rue S. Jacques, paroisse Saint-Benoist, en son lit, malade.

Veut être enterrée sous les charniers en l'Église S. Benoist, là où est son mari.

(1) Maison de Guillaume Eustace.



Son corps porté par les novices des Jacobins. Connoissant l'infirmité de Me Nicolas Chesnot, son gendre (1), et aussi l'indisposition de l'esprit de sa fille, femme du dit (Chesnot), indisposition à elle survenue pour plusieurs causes et raisons qu'elle ne veult icy déclarer, craignant aigrir son gendre, et afin de luy conserver sa bonne renommée, elle ordonne qu'après son décès soit pourveu d'un curateur à la personne et biens de sa dite fille aultre que son mary, auquel curateur sera baillé la portion de ses biens revenant à la dite Madeleine Ruelle, sa fille, et lui donner ses nécessités corporelles.

Elle nomme pour son exécuteur testamentaire Nicolas Bonfons, aussi son gendre, md libraire à Paris, rue neuve Notre-Dame.

6 ecus d'or à son filleul et neveu P. Dupuys, à Pierre Petit, son neveu, 2 écus à Catherine Petit, et à son frère *idem*, (Arch. de Cothereau, not.)

Voir plus loin Nicolas Bonfons, à la date du 31 juillet 1597.

JEHAN HUAT

1556, 1er juillet. — Jehan Huat, compagnon libraire, demeurant en la maison de la veuve Richard, sur le pont Nostre Dame, fiancé à Jehanne de Montmal, fille de feu Léonard de Montmal et de Jehanne de S. Denys. Les fiancés reçoivent 18 l. de Jehan de Montmal, broudeur, oncle de la fiancée. (Arch. de Cothereau, not.)

LES BONFONS

Jehan Bonfons

1556, 27 juillet. — Jehan Noël, apothicaire, et Jehanne

(1) Dans la pièce précédente, le nom du gendre de Geneviève Boisset est écrit *Chesneau*.

Aubry, sa femme, âgée de 23 ans, vendent 25 l. de rente à la fabrique Ste Geneviève des Ardents.

Jehan Gillebert, notaire et procureur en cour d'église, et Jehan Bonfons, marchand libraire et bourgeois de Paris, comme marguilliers de l'œuvre et fabrique, stipulant :

Noël, demeurant rue S. Anthoine, à la *Corne de Cerf*.

Ces deux marguilliers, dans un acte passé le même jour, disent acheter en la présence et du consentement de noble et discrète personne Thomas Bolu, curé de Ste Geneviève des Ardents et chanoine de Paris ;

Me Thomas de Bragelonne, conseiller au Chastellet ;

Jehan Despréau, marchand tonnelier ;

Jehan du Tartre, procureur en cour d'église ;

Jehan Valleton, brodeur ;

Pierre Sergent, libraire ;

Henry Pascot, libraire ;

Antoine Guinet, cendrier ;

Paul Jutrain, drapier *(sic)* ;

Cl. Prevost, cordier ;

André Roffect, libraire ;

Guillaume Tabour, marchand chandelier, tous paroissiens de la dite église.

Prix 300 l. en 120 escus d'or sol., 2 nobles roze et de la monnoie.

Jehan Bonfons, demeurant rue Neuve nostre-Dame, Jehan Gillebert et le curé Bolu conviennent en présence de..... Estienne Grosleau (Groulleau) libraire, Pierre Sergent, libraire, André Roffect, libraire, tous paroissiens de Ste Geneviève des Ardents, de faire chanter bien dévotement au retour des processions, devant le crucifix, l'antienne qui ensuit :

« *Domine non secundum peccata nostra quæ fecimus nos neque secundum iniquitates nostras retribuas nobis. — Domine, ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum*

citó anticipens nos misericordiæ tuæ qui pauperes facti sumus nimis, etc., etc. »

Et pour les peines et labeurs des curé, vicaires et chappelains de la dite église qui y assisteront, diront et chanteront ce que dessus, seront tenus les marguilliers et leurs successeurs payer au curé, s'il est présent, sinon au vicaire, 12 deniers par., aux diacre, sous-diacre, chappiers et clerc, 6d. t., pour chaque jour qu'ils auront chanté iceulx versets, pseaumes et orasons — encore autres services et tout cela moyennant les 300 l. que le dit Bolu a donné ce jour à la fabrique. Cette fondation pourra être gravée sur une plaque de cuivre et placée dans un lieu apparent dans l'église de Ste Geneviève des Ardents. Dimanche 26 juillet 1556. (Arch. de Cothereau, not.)

1557 (1558), 14 mars. — Honorable homme Anthoine d'Argillières, ouvrier et faiseur d'orgues du Roy, demeurant à Paris, confesse avoir fait marché avec Jehan Guybert, notaire apostolique et procureur en cour d'église, et Jehan Bonfont *(sic)*, libraire juré à Paris, comme marguilliers de Ste Geneviève des Ardens, pour faire aux orgues de la dite église les ouvrages de son dit estat qui ensuyvent, c'est assavoir : de couper les montans de dessous le clavier creulx d'un des bouts, en tirer les soufflets dehors pour les racoustrer, et estancher les vans des dis orgues, démonter tous les tuyaux et les nettoyer dehors et dedans, et oulter toutes les pouldres, faire tourner les estrilles, jouer le rossignol, le taburin et le tremblant; *item* de rasseoir tous les tuyaulx, chascun en leur place, faire un clavier à pedalles pour jouer des pieds qui tirera le clavier des dits orgues; *item,* de mettre des petites campanes aux estrilles qui tourneront dedans les dits orgues, et le tout rendre dedans la vigile de Pasques prochainement venant, fournir de toutes menui-

series, planches et étoffes nécessaires, le tout pour 16 l. t. 6 s. t., payables à Pasques. D'Argillières aura et prendra, en outre, à son profit, les vieilles orgues de la dite église et toutes les démolitions d'icelles. (Arch. de Cothereau, not.)

NICOLAS BONFONS

Voir à l'article Jehan Ruelle, p. 324 une pièce du 6 mai 1571, où il est dit que Nicolas Bonfons, marchand libraire, épouse Catherine Ruelle, fille de feu Jehan Ruelle, libraire et imprimeur.

1574, jeudi 25 février. — François Le Roux, compagnon imprimeur, met Jeuffroy Le Roux, son frère, âgé de 17 à 18 ans, apprenti pour 4 ans chez Nicolas Bonfons, imprimeur et libraire, rue Neuve Nostre-Dame, en la maison où pend pour enseigne l'*Image S. Nicolas.* Bonfons lui enseignera le dit estat d'imprimerie, le nourrira, le fournira de feu, giste et lumière. François lui fournira vètemens et chaussures, sans rien bailler pour l'apprentissage. (Arch. de Cothereau, not.)

1574, jeudi 25 février. — Claude Bizart, veuve de Jacques Nyver, tailleur d'habits, et héritière seule de sa sœur Marie Bizart, femme de Jehan Guidon, et Nicolas Bonfons, marchand libraire, en son nom et comme tuteur de Catherine Bonfons, sa sœur, héritiers, chacun pour moitié, de feuz Jehan Bonfons et Catherine Sergent, sa femme, ont, ce jourd'huy, affirmé par devant les notaires soussignés qu'ils n'ont autres lettres concernant la propriété de la maison qu'ils ont et qui leur appartient de leur père, assise au coin de la Place au charbon et de la Grève, appelée la *maison de la Tournelle,* à eulx appartenant de leur propre, joignant la maison de l'*Image Notre-Dame,* sinon le partage d'icelle maison fait par

devant le commissaire Jointreau l'an 1550, le 16 aoust, entre le dit Jacques Nyver et sa femme, Jehan Guidon et sa femme, et les (1)....... dits Jaques Nyver et sa femme ayant droit par transport de Martin Bizart — Jehan Bonfons et Catherine Sergent, sa femme, héritiers de feu Perette Bizart, sa mère, d'une part, et Marcial Bizart, d'autre part. (Arch. de Cothereau, not.)

Cette pièce est intéressante, car elle nous fait voir que Pierre Sergent avait épousé Perette Bizart.

1574, lundi 10 avril. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, à Paris, donne procuration à Guillaume Chaudière, marchand (2), bourgeois de Paris, pour lui faire payer 18 l. par Jehan Duboys, marchand de Reims, et 112 s. par Nicolas Martin, y demeurant aussi, ses débiteurs. (Arch. de Cothereau, not.)

1574, 27 juillet. — Claude Bizart, veuve de feu Jacques Minet, (3) marchand, bourgeois de Paris, et Nicolas Bonfons, marchand libraire de Paris, pour lui et comme tuteur de Catherine Bonfons, sa sœur, louent, pour 6 ans, à Louis Pluvier, laboureur, demeurant à Louvres en Parisis, seize arpens de terre à Louvres. Prix : un septier de bled pour chaque arpent et un bon pourceau gras de la valeur de 8 l. Le fermier bornera la pièce suivant le partage fait entre les bailleurs d'une part, et Jehan Loste, d'une autre. (Arch. de Cothereau, not.).

(1) Ces points indiquent une lacune dans l'acte original.

(2) Guillaume Chaudière n'est pas dit *libraire*, mais il est très probable qu'il s'agit ici de Guillaume Chaudière, fils de Claude et petit-fils de Regnault I Chaudière et qui, d'après Lottin, était, en 1570, libraire-imprimeur de la Ste-Union.

(3) Dans une pièce du 25 février de la même année, Claude Bizart est dite veuve de Jacques Nyver et non *Minet*.



1574, vendredi 13 août. — Nicolas Dacquin, marchand libraire, demeurant à Arras, transporte à Nicolas Bonfons, marchand libraire de Paris, 310 l. 6 s. t. due par Claude Gérard, marchand de soye, bourgeois de Paris, à Jehan Maquerel, marchand d'Arras, et transportée par celui-ci à Dacquin pour se libérer envers Bonfons de pareille somme, pour vente de marchandises. (Arch. de Cothereau, not.).

L'acte ne donne pas la désignation des marchandises vendues, mais il est bien probable que c'étaient des livres.

1576, lundi 2 avril. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, bourgeois de Paris, et autres déclarent avoir bonne connoissance de Estienne Cusson, fils mineur de feu Nicolas Cusson, homme de bonne vie, et de Marion Groscœur, jadis sa femme, parce qu'il y a 9 ans ou environ, ils le tinrent sur les fons de baptême. (Arch. de Cothereau, not.)

1576, samedi 13 octobre. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, Claude Bizart, veuve de feu Nicolas Jacques (1), Jehan Racine, à cause de Catherine Bonfons, sa femme, louent à Nicolas Gontier, porteur de bled, une maison, rue Fromentel, autrement appellée les *trois pas de degrés* contenant : corps d'hostel, cour, puits et jardin, tenant d'une part aux offices du Louvre, pour six ans, à 86 l. par an. (Arch. de Cothereau, not.)

1576, vendredi 26 octobre. — Nicolas Bonfons, mar-

(1) Dans un acte du 25 fevrier 1574, Claude Bizart est dite veuve de feu Jacques Nyver, dans un autre du 27 juillet de la même année, veuve de Jacques Minet. Enfin, ici, elle est dite veuve de Nicolas Jacques ; mais comme dans une pièce du 4 septembre 1577, Claude Bizart est, une seconde fois, dite veuve de Jacques Mynet, il y a lieu de supposer que le nom de son mari était bien Mynet.



chand libraire, loue à Valeran des Pommiers une maison à Paris, rue des Ortoys, devant le guichet, à la *Croix de fer*. Prix : 80 l. (Arch. de Cothereau, not.)

1577, mercredi 4 septembre. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, et Jehan Racine, à cause de Catherine Bonfons, sa femme, pour eux et pour Claude Bizart, veuve de Jacques Mynet, tailleur d'habits, chargent leur fermier, Louis Pluvyer, de passer reconnoissance des cens et charges foncières qu'ils doivent à noble dame Anne Baillet, dame de Louvres, de 16 arpents de terre qu'ils ont à Louvres et dont Pluvyer est fermier. (Arch. de Cothereau, not.)

1578, jeudi 22 mai. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, bourgeois de Paris, rue Neuve Nostre-Dame, devant Ste Geneviève des Ardents, en son nom et se portant fort de Catherine Ruelle, sa femme, vend 20 escus d'or sol. de rente. 1° Sur la maison où il demeure, achetée récemment par luy de Daulphine Le Pelletier, veuve de Pierre Cappet, marchand, demeurant à Saint-Remy en Provence, tenant, d'un costé, à Me Pierre Lavastée (Lavastre ?), demeurant à Avignon, d'autre, au dit Bonfons, à cause de sa maison de l' *Image Saint-Nicolas,* par derrière à la ruelle de l'Hostel Dieu dite des Sablons, pardevant à la rue Nostre Dame. — 2° Sur la dite maison de l'*Image Saint Nicolas,* appartenant au dit Bonfons, de son propre et de son acquest. — 3° Sur tous ses autres biens. Prix : 240 escus d'or sol. reçus comptant de Raoul Bontemps, notaire au Chastelet, acquéreur. (Arch. de Cothereau, not.)

En marge se trouve la mention que cette rente a été rachetée, le mardi 5 avril 1583, de Isaac du Rueil, sieur de Grays, par ledit Nicolas Bonfons.

(A suivre.)

QUELQUES

AMIS DE MALHERBE

(SUITE)

III

Il n'existe aucun travail accusant la personnalité du plus célèbre des poètes provençaux, et sa famille est jusqu'ici restée dans l'ombre des vieilles écritures. Des recherches intelligentes, provoquées par un ami des lettres, un passionné de l'art au goût le plus exquis, — pas n'est besoin de désigner le conseiller-doyen honoraire à la Cour d'Aix, M. Eugène de Mougins-Roquefort, — ces recherches généreusement mises à notre disposition, jointes à nos propres découvertes, nous permettent de donner des indications puisées dans des documents authentiques sur la vieille famille éteinte Bellaud ou Bellaudy, de Grasse (Alpes-Maritimes).

Un Bellaudy transcrivait sur les registres des privilèges de la Communauté de Grasse, les lettres du Roi René d'Anjou comte de Provence (30 septembre 1459) par lesquelles il confiait aux Consuls les clefs des portes

de la ville, défendant au viguier de les toucher. Louis Bellaud était grand vicaire de l'évêque de Grasse; il installait l'abbé de Lérins, Augustin de Grimaldy (2 mars 1516.)

Antoine Bellaud, fils d'Honoré, dit Bourrel, figure au cadastre de l'année 1591 : faut-il l'identifier avec Antoine Bellaud (1) reçu au concours directeur du Collège de Marseille, comme « plus souffizant en sciences et bonnes esperances », le 25 mai 1543 et remplacé en 1546 ? Et peut-être le même lié d'amitié avec Antonius Aréna, à qui il adresse des vers latins : *Ad venerandum dominum Arenam, Judicem S. R. Bellaudi Grasseni carmina* (2)

Cette famille Bellaud avait sans doute plusieurs branches. L'état-civil faisant défaut, il n'est guère facile d'établir une généalogie directe. Les cadastres de 1558 à 1591, indiquent une rue des Bellaud, à Grasse.

« Me Anthoine Bellaud, en son vivant docteur ez « droict, de la ville de Grasse, habitant à Aix (3) », avait épousé Agnès Dalmas, mariée en premières noces avec Jean Dalmas, notaire à Arles, d'où Marthe Dalmas, épouse du capitaine Aubertin de Masin (4). Les époux Bellaud-Dalmas eurent trois enfants :

« Noble Loys Bellaud praticien habitant la ville d'Aix; « c'est le poète. Guilhem et Jehan Baptiste Bellaud, « escolliers. »

Dans un acte du 13 mai 1565, notaire Mouton, le capitaine de Masin donne à bail la terre de Malbosc, comme procureur fondé de « Agnès Dalmasse vefve de feu

(1) Voy. A. Fabre, *Anciennes rues de Marseille*, p. 232.

(2) Pièces préliminaires de la *Meygra Entrepriza*.

(3) Ainsi désigné dans la vente par sa veuve et ses trois enfants d'une maison à Grasse, rue des Durands, au prix de 550 florins. Acte du 14 septembre 1561, notaire Mouton.

(4) Contrat de mariage du 22 juillet 1548, notaire Jacques Crespi à Grasse.

« M[e] Anthoine Bellaudi et de Loys, Guillaume et Jehan « Baptiste Bellaudi ses enffans. »

Les 25 janvier et 5 février 1578 (actes devant le même notaire) « cappitaine Loys Bellaud » (le poète) en son nom et en celui de « Guilhem Bellaud » son frère, docteur et avocat au Parlement de Paris, procède à un partage avec Marthe Dalmas, sa sœur, épouse de Masin.

L'un de ces actes contient deux lignes de la main du poète, signées L. de Bellaud. Nous en donnons le fac-simile, répondant ainsi à une juste curiosité, aucun autographe de lui n'ayant jamais été vu.

Le même mois de février, il vend son jardin de Tracastel au docteur Rocomore. Il avait pris le nom de La Bellaudière d'un domaine situé à Magagnosc, où l'on voyait encore (1760) une source connue sous le nom de fontaine des Bellaud.

Physionomie saillante de ce seizième siècle prodigue en originaux de lettres, curieux comme objet d'études et de mœurs, Louis Bellaud de La Bellaudière est né à Grasse, vers les années 1532 à 1534 : la date présise est introuvable, le plus ancien registre des baptêmes ne remontant qu'à l'année 1596. Il occupe un rang à part dans la galerie des célébrités provençales. Les derniers chants des troubadours avaient cessé depuis plus d'un siècle; la poésie populaire

reléguée dans la rue n'inspirait plus que la verve des rimeurs de carrefour ; mais la Renaissance était dans l'air. Bellaud vint, « n'ayant jamais veu livre latin, ne regardé que de l'œil seulement les françois » ; s'inspirant aux sources de la nature, avec un esprit tout de verve, il « déterra, suivant l'expression de Nostredame, l'ancien honneur de la poësie et rime provensalle, que par advanture, il fairra envie à plusieurs de l'imiter ; mais désespoir de l'atteindre. »

Cet illustre maître en gaie science est presque ignoré et le seul travail qui le concerne est peu répandu, n'ayant été imprimé qu'à 158 exemplaires (1). On ne sait rien sur sa vie d'écolier ; sa qualité de praticien indique qu'il était dans la Basoche à titre de clerc de procureur. Il devait être dissipé et espiègle. Gai, insouciant, frondeur, mais ami chaud, très franc, n'ayant aucun projet arrêté ni ambition, il courait les villes de Provence, y recrutait des amis et leur communiquait la flamme de son caractère aimable porté à tous les plaisirs. Nourri des joyeusetés de Rabelais, de Marot, il avait le don naturel de la rime et il fit des sonnets à l'âge de dix ans.

Comme la plupart des gentilshommes du pays de Provence il fut mêlé aux troubles politico-religieux de son temps et guerroya avec l'armée royale, ayant le titre de capitaine, dans la contrée entre Bordeaux et Poitiers. Apprenant la nouvelle de la Saint-Barthélemy, Bellaud reçut l'ordre de retourner en Provence, quand pour une pécadille, sans doute légère, il fut, avec quatre de ses camarades, arrêté le 20 novembre 1572 par une troupe

(1) *Louis Bellaud de La Bellaudière, poète provençal du xvie siècle, étude historique et littéraire, par Aug. Fabre,* Marseille, imp. Arnaud, 1861 ; in-18, 116 pp.

d'archers, près de Gannat, à Chantelle, et conduit dans la prison de Moulins. Jeté dans une tour obscure, par ordre du vice-sénéchal, sans motifs ni jugement connus, il n'en sortit qu'au mois de juin 1584.

Il trouve dans les ressources d'une imagination flamboyante, un point d'appui pour narguer les souffrances de la détention. Il se recueille, il pense à ses amis de la Provence. Écrivant les impressions et les souvenirs d'une jeunesse écervelée, il se souvient de ses conquêtes amoureuses, de la tavernière Reymonette, d'Arles; il déguste en pensée les bonnes andouillettes de l'aubergiste Damiens, de Carpentras; il nomme tous ses compagnons de plaisirs, révélant leurs habitudes de la vie de Bohême; il peint son existence aventureuse, son mépris pour tout ce qui ne flatte pas les sens. Portrait de viveur accompli. Avec cela, la poésie déborde chez lui, colorée et sentimentale, riche de ton et de forme : c'est un écrin de perles fines taillées avec coquetterie; légère, empruntant beaucoup au genre du sonnet, elle rend à merveille les inspirations du poète, dans les tourments de l'amour et de la misère, dans les jouissances de l'amitié, dans les agréments de la société gauloise. Les œuvres de Bellaud reflètent les mœurs des provençaux et mettent en relief les types de lettrés associés au mouvement littéraire du temps, à la tête duquel émerge la figure de Malherbe.

Des prisons de Moulins sortit une composition originale pleine de révélations et de particularités, satire violente, mais vivante de la rigueur des lois, de l'esprit de chicane, et tableau saisissant des misères de la prison.

Le titre de *Don-Don infernal* donné à son œuvre fait sentir l'horreur qu'avait Bellaud de ce bruit de la cloche du donjon, bourdonnant sans cesse à ses oreilles son état de prisonnier. Il débute par ces vers dignes du burin :

O trop heuroux l'home que de sa vido
N'a de prezon jamais agut sentido,
N'auzit lou brut d'un gros manou de claux,
N'y lou *Don-Don*, dau pallais la campano,
Que tremoular d'une febre cartano
Fa tout subie la gent à tout prepaus.

Il châtie le privilège de la fortune auprès de la justice :

Car d'un palais est tallo la maniero,
Que qui n'a ren dedins la gibassiero
Ben es remez coum' un chin espallat.
May si l'on a, senso tant de rampony,
De so que fa cantar lou paure borny,
Nouveous amys plovon de tout coustat.

Il écrit à François du Périer, de la prison même, ce curieux morceau de verve, de sentiment, d'autobiographie, qu'il glisse à la tête de son livre :

« Cuidant ces iours passez adoucir un rongeard ennuy qui rauageoit tout le pourpris de mon cerveau, il me prin envie de lire quelques livres de recréation ; et par fortuit les œuvres de Marot me tombèrent en main, où ie cueillis assez de plaisir par la lecture d'une infinité de bons motz, dignes d'un poete facctieux. Les feuilletant, je lis une intitulation de son Enfer ; ce mot m'arresta quelque peu. Je trouvay que le tout n'estoit qu'une fiction poetique du Chastellet de Paris (prison trop malencontreuze), où Marot avoit longtemps fait demeure. Sur quoy je dis a moy-mesme, que veritablement ce miserable lieu (où a present je suis innocemment detenu) est le Purgatoire et l'Enfer pour y veoir languir sans relasche, un million de pauvres ames, du tout abandonnées de l'humaine pitié, et où l'aboy journalier du chien triple chef jamais ne defaut ; bref où les tourmens sont à fort bon marché. Au moyen de quoy voulant divertir ma pensée de

ce nombre infini de calamitez, à mesme instant j'entendis l'effroyable *don-don* de la cloche de nostre enfer. De sorte qu'il n'y eût personne (j'entends de ceux qui sont subiects à la touche), à qui un frisson de peur et de crainte ne furetast le plus sain de sa poictrine. Finy le triple bruit de ce tintamarre *don-donique ;* un intervalle après ce, je vis entrer deux seueres Magistrats de la cour pedicequement suivis d'une troupe de chiquanoux aux verges argentées, rouges museaux, et faces cramoisies. Lesquels venoyent, comme au couny d'Himénée, pour tirer la quinte essence de vérité, à un miserable de ce manoir, destiné au tourment d'allongement de nerfs, bras muscles et tendons...

« Mais quand ces deux magistrats furent partis, quelque peu après la cerberique porte fust ouverte à certains beaux pères, expressement dediez à l'exhortation spirituelle, pour ceux à qui la Parque filandière brunit le filet de leurs vies, les rendant passagers de la charonienne barque avant leurs trames achevées. Et parce qu'il me souvient avoir leu une chanson dans les œuvres du Romain Orace, reputant l'homme trop heureux qui peut passer sa vie, franc des Royalles cours, mangeant libre son pain entre les siens, parmi les champs, les forests et les bois ; à son imitation, j'ay basty assez grossierement, quelques stances en nostre langage provençal, d'autant qu'il se trouve plaisant à la rime, estimant trois et quatre fois heureux celuy à qui le vent malheureux n'a jamais singlé les voilles de son nauire...

« Et d'autant que de longue main j'ay faict preuve de vostre amitié, pour arres de la mienne, je vous donne et dedie ce mien petit labeur. Estant d'autre part asseuré que vous excuserez mon ouvrage, trop mal poly et limé ; tenant ce proverbe veritable, à petit mercier, petit panier, et selon le bras, la saignée. Au surplus, vous qui avez beu dans la douce fontaine d'Hélicon, et reçeu place aux carosses des Muses, pourrez rabiller les fautes que je puis avoir commises...

« Et pour ce que la clochette dinnative nous convie à l'infernalle mandibulation, je donneray fin à mon long discours, après vous avoir baisé les mains, et de nos amys de vostre monde. De Molins, terroir borbonique, et dans la cruelle demeure du renfrogné et impitoyable Pluton, ce 27 novembre 1583. Vostre plus asseuré et parfaict amy pour vous obeyr, L. de La Bellavdière. »

Le *Don-Don* parut imprimé, une première fois, à Aix, en 1584 ou 1585, et cette édition originale n'est pas connue. La suivante est intitulée :

LE DON-DON
INFERNAL, OV
SONT DESCRITES
EN LANGAGE PROVEN-
çal les miseres, et calamitez
d'vne prison.

A MONSIEVR DV PERIER
Gentil-homme Provençal.

PAR L. De la Bellaudiere, de la maison et compagnie
de MONSEIGNEVR le Grand Prieur de France

Reueu, corrigé, et augmenté.
A Aix en Prouence, Par Michel Coyzot.
M.D.LXXXVIII (1)

Une foule d'amis louent en diverses langues, ce livre de haute curiosité. Le sonnet de Du Perier débute ainsi :

Bellaud, ton *Don-Don* effroyable
Bruit si fort en cest univers,
Que le son porté sur tes vers
Fait peur au Scyte impitoyable.

(1) Petit in-8, 46 pp, vignettes sur le titre et au dernier feuillet ; le seul exemplaire connu est dans la belle collection de M. Paul Arbaud, à Aix, qui l'a acquis à la vente des livres de Rouard, duquel nous tenons quelques extraits ; une troisième édition est comprise dans les *Obros* de Bellaud et la quatrième et dernière porte au titre : « reueu, corrigé et augmenté de rechef. A Aix, par Jean Tholosan, imprimeur du Roy et de la ville, M.DC.II. » Petit in-8, de 46 pp.

Un inconnu, déguisé sous le nom de « L'Aymant à gré », adresse quatre couplets. Voici le premier :

Coumo lous viels troubadours
Per l'amour de las filhetos
Gitauon souspirs e plours
Et fasien de cansonnetos.
Car l'Archier que lous dontauo
A rimar lous incitauo.
Testimony lou Tuscan
Que pres au visc de Laureto...

On lit dans le sonnet de César de Nostredame :

Bellaud, orné de lauriers vers,
Eust du ciel à son gré vassalle
La Melpomene provençalle
Qui faict vivre ses doctes vers.

Rendu à la liberté, il reprend ses courses joyeuses à Avignon, à Arles, à Salon, à Aix, dépensant à pleines mains sa bonne humeur, ses plaisanteries. Franc et gai, il était tout esprit, et partout où l'on savait rire, on y rencontrait Bellaud. Recherché des personnages opulents, on l'admirait autant pour son talent distingué que pour sa conversation entraînante, et la chaleur de son amitié fidèle. Fixé à Aix, il fréquente les maisons dites de tolérance, les tavernes et les tripots : c'était de bon ton alors. Il prend part aux querelles de la rue ; il bamboche, à la tête de compagnons qui avaient pris le nom d'*Arquins* et qui vidaient maintes bouteilles et du meilleur crû.

Encin, gracis à Diou lavan ben lou mourrau,
Et puisque sian pariers à l'hounour de la festo,
Es dich que tous auran à l'entour de la testo,
De pampo, de rasins, en fourmo de Capeau.



Les prisons d'Aix recevaient souvent la visite de Bellaud ; comme chef des Arquins, la police fondait toujours sur lui et défense leur fut donnée de se réunir dans les cabarets. La geôle ne le corrigea pas, sa conduite l'avait réduit à la misère et il chantait quand même. Malherbe s'intéressa à sa gêne et le fit entrer chez Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence, en qualité de gentilhomme de sa maison, petite charge qui procurait la nourriture au palais et quelque gratification laissée à la générosité du prince. Le Grand Prieur mourut le 2 juin 1586 : avec lui se dispersa la petite cour de lettrés et de bambocheurs qu'il avait formée. Bellaud se rendit à Marseille, attiré par son oncle le capitaine Paul, comme lui « arquin intrépide » et bon poète provençal et y continua son existence de Bohême. Deux quatrains de l'oncle et du neveu témoignent de leur communauté de plaisir. Paul ne voyant pas rentrer, un soir, son gai convive, lui glissa ces vers :

En plus grand peno es Pierre Pau
Que s'ero dins lou percatory,
Per non saber vonte Bellau
Faguet à nuech son dourmitory.

Et Bellaud de riposter :

Eou dourmet luench de voeustr' houstaou,
Près d'un tendron blanc coum' yvory,
Et si bagnet dedins son trau
La plumo de son escritory.

Cette vie d'excès altéra sa santé ; il avait abusé de sa robuste constitution et sentait les premières atteintes de la maladie qui devait l'abattre. Jamais il ne mentit à cette profession de foi qu'il adresse « à monsieur l'oncle Paul : Prions Dieu que l'Église vive, et cependant buvons du meilleur, ne nous fâchons de rien, aimons le piot sur

toutes choses, et les amis. » Allant à Grasse pour des affaires d'intérêt il y mourut en novembre 1588 et dut être inhumé dans le tombeau des de Masin qui était dans l'église du Couvent des Cordeliers. Peu de temps avant il chargea son parent le capitaine Christol de Masin, de confier à Pierre Paul « tout ce qu'il avoit à disposer en ce monde, qui estoient aucunes de ses œuvres qu'il se trouvoit avoir encore derrière luy, tout le reste estant égaré et tombé en mains mortes. »

Fidèle exécuteur des volontés dernières d'un parent aimé, Paul recueillit les productions de Bellaud et coordonna les siennes propres qu'il plaça à la fin, étant plus convenable que ses poésies « comme filles de chambre et servantes, suyvissent et marchassent après celles de son grand amy, le sieur de la Bellaudière » ; le tout est réuni dans un livre qui est le premier produit connu de l'imprimerie à Marseille, et sur lequel Augustin Fabre a exprimé un sentiment chaleureux et vrai : « L'ouvrage de la Bellaudière n'est pas un livre ordinaire. Il s'élève au-dessus des volumes précieux qui font l'ornement des bibliothèques d'élite. S'il en est de plus rares, il en est peu qui soient plus importants, et il se plaçe même hors ligne par les enseignements qu'il fournit, par les études dont il est le texte, par toutes les circonstances de bibliographie, de linguistique, de littérature et d'histoire qui se rattachent à sa publication. Mais pour les Provençaux, et surtout pour les Marseillais, c'est quelque chose de plus qu'un livre : c'est un beau monument qu'ils doivent montrer avec fierté. »

Pierre Mascaron, d'Avignon, aïeul de l'éloquent évêque d'Agen, établit l'imprimerie à Marseille et imprima les *Obros et Rimos Provvenssalos, de Loys de La Bellavdiero, gentilhomme prouuenssau : Reviovdados per Pierre Pavl, escvyer de Marseillo. Dedicados, as vertvovzes et generovzes seigneurs, Loys d'Aix, et Charles de Casaulx, viguier et*

premier conssou, capitanis de duos galeros, et gouuernadours de l'antico cioutat de Marseillo. A Marseille, par Pierre Mascaron. Avec permission desdicts seigneurs, 1595 (1). Nous n'entrerons pas dans le détail de cette œuvre originale, pétrie de verve, du restaurateur de la poésie provençale, à la note si expressive de gauloiserie. Nous y ajoutons un sonnet qui n'y figure pas et que Perrache a placé à la tête de son *Triomphe de Berlan :*

A MOVSSV PERRACHO

La Muso d'vn Ronsard, d'vn Baïf, d'vn Ioachin (2)
A cantat mistament ton Franchiman lengagy.
Aquello dau Tuscan a ploura son ramagy,
Vergille a carlamuat sous carmes en latin.

May tu a qui lou ceou es istat plus begnin
A despuis lou mailhouat trapeiat sus l'herbagy
D'aquel Mont, double Mont, et ton apprentissagy
Ses fach diuersement sus lou flot Pegasin

(1) In-4, divisé en quatre parties. La première partie occupe 152 pp. La deuxième partie est intitulée *le Don-Don infernal..... A Marseille, 1595;* elle se compose de 27 pp. commençant à la p. 151 et finissant à la p. 180. La troisième partie porte ce titre : *Lous Passatens de la Bellaudiere, gentil-homme prouuenssau, mes en sa luzour, per Pierre Paul, escuyer, de Marseille. A Marseille, 1595 ;* elle occupe 130 pp. suivies de 5 ff. non chiff. Ces trois parties ont chacune au frontispice les armes de Marseille ; le portrait de Bellaud orne le verso du titre général et se trouve reproduit sur la dernière page des *Passatens*, avec la devise : « Vertu me guide, honneur me suit. » La quatrième partie, contenant l'œuvre de Paul, a pour titre : *Barbouilado et Phantazies iournalieres, de Pierre Pau, escuyer de Marseillo. A Marseille, par Pierre Mascaron, 1595;* elle a 68 pp. Vendu, ainsi complet, 430 fr., Ch. Giraud (n° 1513), exemplaire de Nodier, qui l'avait payé 526 fr., et 395 fr. Desq. de Lyon. Après la chute de Casaulx, suite des troubles de la Ligue, on jugea prudent de mutiler un certain nombre d'exemplaires invendus et de substituer à l'épître dédicatoire et au titre quelques pages de remplissage et un nouveau titre en français, ainsi conçu : *Rimes Provensalles de Louys de la Bellaudiere, gentilhomme provensal : mises en lumiere par le sieur Pierre Paul, escuyer de Marseille. A Marseille, 1596*, sans le nom de l'imprimeur, avec les armes de France.

(2) Du Bellay.

Glorious diuersement tu te fas Apollon
Lous autres en grand peine an fredonnant un ton,
Ta Muso en tres façons tey beau verssés entonno.

En francés, espagnou, en naturau Tuscan
Dont faut que per ton cap une sagradoman
De lausier entourtille uno triplo couronno.

Le capitaine Pierre Paul, né à Salon, vers 1565, et mort après 1615, n'a fait imprimer dans la *Barbovilado* des *Obros* qu'une mince parcelle de ses compositions. « De toute la masse de ces vers, dit-il, il n'en a voulu lascher et desmordre qu'environ la cinquiesme partie. » Cette « masse » inédite est enfouie à la Bibliothèque de Carpentras, sous l'étiquette de *Lei Rimos de Pierre Paul, pouete prouvensaou* (1). On lit au premier feuillet :

Embe ley flours de mon Printemps
Tastas dey frucs de mon Autouno ;
Ley flours me saran en tout temps
Uno bello et richo courouno.
Et per meys frucs, sian aygre ou dous
Quauquun y atrobaras d'augous.

Le frère de La Bellaudière, Jean-Baptiste Bellaud, chanoine à Paris, est l'auteur de cette rareté, acquise moyennant 300 francs, par le bibliophile aixois P. Arbaud, du marquis de Ganay (1881, nº 140), portant ce joli titre : *Phaëton, Bergerie tragique des guerres et tumultes civiles. A Monseigneur l'Illustrissime Eveque Salviate.* (A Lyon, chez Ant. de Harsy, 1574, petit in-4, 8 ff., 46 pp.) et de : l'*Hymne de la Victoire de Monsieur Frere du Roy, obtenue entre Jarnac et Châteauneuf.* (Lyon, B. Rigaud, 1579, in-8); l'*Oraison funebre du trespas*

(1) Manuscrit autographe, in-fol., 122 ff. chiff.

du Roy tres-chrestien Charles neufvième. (Paris, F. Morel, 1574, in-8, 16 pp.), reproduite en latin, en 15 pp.

IV

A MONSIEVR PERRACHE

Le guerrier qui bruslant dans les cieux se rendit,
De monstres et de maux despeupla tout le monde,
Arracha d'un toreau la corne vagabonde,
Et sans vie à ses pieds un lyon estendit;

Anthée dessous luy la poussiere mordit;
Inégal à sa force à nul autre seconde,
Et l'Hydre si souuent à renaistre féconde,
Par un coup de sa main les sept testes perdit.

De tout ce qui troubloit le repos de la terre,
Le Berlan seulement fut exempt de sa guerre.
N'osant pas sa vertu poursuyure ce bon heur.

Perrache qui s'esmeut d'une saincte cholere
L'attaque, le combat, et r' emporte l'honneur,
D'auoir fait un travail qu'Alcide n'a sceu faire.

F. DE MALERBE.

Le sentiment de Bayle à l'égard de Malherbe est exagéré et l'on doit le modifier. « Il ne louait et n'estimait presque personne », a-t-il dit. Toute la pléiade provençale adorait le poète, et de son côté il a prodigué son amitié et ses louanges même au plus crotté des poètes.

Jacques de Perrache, sieur d'Ampus (Var), appartient à une famille qui a fourni des officiers dans les troupes du comte d'Alais, gouverneur de Provence, et qui figure dans les troubles politico-religieux de la contrée; un descendant, Honoré François de Perrache, seigneur d'Ampus, Reynier et Villehaute, chevalier de

Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, assiste à l'Assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Draguignan, tenue le 27 mars 1789, à l'occasion des États-Généraux.

Ami de Malherbe et de Bellaud, le capitaine Perrache est inaccessible au biographe. Il écrit l'italien, l'espagnol et le provençal. Il devait avoir la passion du jeu, et voulant sans doute faire amende honorable, il arrache de son esprit ce « travail d'Alcide », qui le recommande aux bibliophiles et qui est sa seule marque connue dans le vaste océan de la Bibliographie : *Le Triomphe dv Berlan ov sont dedvittes plvsievrs des tromperies dv Iev et par le Repentir sont montrez les moyens d'éuiter le peché, par le capitaine I. Perrache, Gentilhomme Prouençal. A Monseigneur Charles de Bourbon, cardinal de Vendosme. A Paris, pour Mathieu Guillemot, M. D. LXXXV* (1). Ce titre ne dut pas attirer le lecteur, et deux ans après (1587), le même libraire, le mettait en vente, sans aucun changement, avec ce nouveau titre : *La Vanité du Ieu la miserable condition et fin damnable de ceulx qui le suyuent et les moyens de s'en retirer, poeme excellent.* « Excellemment » bizarre, entremêlé de gloses ou commentaires et suivi d'une chanson.

Robert Reboul.

(1) In-8, 7 ff. 23. pp., 1 f.

ALMANACHS ILLUSTRÉS

DE

LA RÉVOLUTION

1790-1791



Dans un essai bibliographique intitulé : *Coup d'œil sur les Almanachs illustrés du XVIIIe siècle* (in-8, librairie Techener, 1891), j'avais écrit la phrase suivante : « La Révolution a ses almanachs : ils sont en très grand nombre, et M. Henry Welshinger a publié sur eux un travail des plus intéressants (in-12; Paris, Jouaust, 1884). Mais, à l'exception de l'*Almanach de la Révolution française,* orné des figures de Moreau, 1792, de celui des *Époques les plus intéressantes des révolutions de Paris ou le Triomphe de la liberté,* du *Panthéon des Philantrophes,* 1791, du *Fanal des Patriotes,* 1791, et de quelques autres illustrés aussi par Dorgez, ils se ressentent de la décadence de l'art et du goût. Les petites estampes de médiocre composition sont moins finement gravées, les reliures n'ont plus les attributs galants qui en faisaient le charme ; le bonnet phrygien remplace le carquois de l'amour, le joli chansonnier n'est plus ! »

Depuis la publication de ces notes, il m'est passé entre les mains beaucoup d'almanachs de l'époque révolutionnaire, et mon appréciation reste la même. Il n'y a guère qu'une dizaine de ces petits livres qui, par le nombre des figures, l'intérêt des sujets qu'elles représentent et la finesse d'exécution de la gravure, puissent être classés parmi ceux qui sont dignes d'un examen iconographique.

Ils ont paru en 1790, 1791 et 1792, les dernières années du XVIIIe siècle pendant lesquelles se conservèrent encore les traditions de bon goût et d'élégance raffinée dans l'art. Ils sont d'une extrême rareté, et les bibliophiles me sauront gré, je l'espère, de leur en donner une exacte description.

1790

Époques les plus intéressantes des révolutions de Paris ou le triomphe de la liberté, dédiées aux bons citoyens.

A Paris, chez Boulanger, *rue du Petit-Pont, à l'image Notre-Dame.*

Titre gravé sur une draperie relevée à l'italienne, soutenue à droite par un faisceau de la liberté. De petits cartouches avec les inscriptions : *Armes aux Invalides, Prise de la Bastille, Députation à Paris, le Roi apporte la paix, Retour de M. Necker, Paris à Versailles, le Roi à Paris, la Constitution, Députés à Paris,* forment la bordure inférieure de cette draperie devant laquelle la France accueille la liberté. Au fond, à gauche, dans le lointain, hommes et femmes dansent une ronde sous des grands arbres. En bas de la figure, une tablette avec le coq gaulois surmonté d'un bonnet phrygien au centre et l'inscription suivante : *la France libre, le despotisme*

détruit, les fers de la féodalité sont brisés, la Nation attend le bonheur de la liberté et de la bonté du Roi.

Quatorze très jolies figures de Dorgez :

1° La famille royale venant à Paris est gardée par les Parisiens et les Parisiennes.

2° Le Roi convoque les États-Généraux ; la vérité répand sa lumière sur les députés.

3° Le prince de Lambesc assassine un vieillard au jardin des Thuileries.

4° Le curé de Saint-Étienne-du-Mont court aux Invalides prendre des armes.

5° Le prévôt des Marchands convaincu de trahison est massacré à la Grève.

6° Prise de la Bastille, le 14 juillet 1789; le gouverneur décapité à la place de Grève.

7° Triomphe du brave grenadier qui est monté le premier à la Bastille.

8° Le Roi apporte la paix à Paris et les clefs lui sont présentées par M. Bailli.

9° Foulon accroché à la lanterne ; il voulait nourrir le peuple avec de l'herbe.

10° L'intendant de Paris conduit à l'Hôtel-de-Ville et le peuple l'attache à la lanterne.

11° La ville de Paris nomme commandant de sa milice M. le Marquis de la Fayette.

12° Les dames de la Halle complimentent leurs Majestés à leur arrivée à Paris.

13° La Garde nationale parisienne, avant de prêter serment, passe sous les drapeaux.

14° Le Roi promet à la troupe nationale de venir à Paris avec son auguste famille.

Les chansons ou romances en regard desquelles sont les gravures s'intitulent :

Épître à la liberté (après le frontispice), *les Parisiennes à Versailles, le Retour de M. Necker, la Journée du 12,*

Éloge de M. le Curé de Saint-Étienne, la Perfidie reconnue, la Prise de la Bastille, le Triomphe du patriotisme, l'Expression du sentiment, l'Ambition justement punie, la Vengeance bien naturelle, Hommage à M. le Marquis de la Fayette, le Compliment des dames de la Halle, la Revue des citoyens, Séjour du Roi à Paris.

Compliment des dames de la Halle

Air : *Reçoit dans ton galetas.*

Quand on parle à de bon' gens
Y n'faut pas d'pus biau langage
Qu'y n'faut de biaux ornemens
Pour ajuster un biau visage.
Morgué pour flatter le cœur
Le pus long n'est pas le meilleur (*bis*).

Voilà donc la constraction
A la parfin ébauchée
Faut avouer que ce grand nom
N'est pas trop à notre portée
Mais j'nous doutons ben quoq'çà
Que l'pus grand bien en résult'ra (*bis*).

C'est not' bon Roi, c'est Louis
Qui veut q'sa maison prospère
Y ne r'çoit que de bons avis ;
Aussi nous n'aurons pas d'misère
Il aim' sa femme et l'État
Tous les deux sont ben faits pour çà (*bis*).

Séjour du Roi a Paris

Air : *L'avez-vous vu mon bien aimé.*

Il est donc enfin parmi nous
Ce roi tendre et sincère
Que des cœurs méchans, et jaloux
Ont voulu nous soustraire ;

Le ciel ennemi des forfaits
A détruit leurs honteux projets.
Un Roi qui chérit ses sujets
S'est donné pour otage.
De ses vertus, heureux Français,
Ce triomphe est l'ouvrage.

Avec lui sont tous ses enfans,
Qu'ils sont chers à la France !
Chaque jour de nos sentimens
Leur offre l'assurance.
De les voir on est affamé :
Quand on les voit on est charmé.
Qui les a vus serait flatté
De les revoir encore.
Tel est le sort tant mérité
D'un roi que l'on adore.

Calculons les malheurs affreux
Qu'évite sa présence,
Et par ce trait digne des dieux
Jugeons sa bienfaisance.
A présent, mortels corrompus,
Pour nous ravir notre Titus
Vos efforts seront superflus ;
Oui cessez d'y prétendre,
Tant de fois vous futes vaincus
Qu'il est temps de vous rendre.

A la fin du petit volume, couplets avec musique gravée. Feuillets de perte et gain pour chaque mois.

1790

La Cocarde citoyenne. Étrenne dédié à la nation. A Paris chez Jubert *doreür rue Saint-Jacqaes vis-à-vis les Mathurins, nº 35.*

Le titre est gravé sur le frontispice orné d'une cocarde tricolore placée sur une panoplie soutenue par un sabre et une hache entrecroisés ; tout autour, des drapeaux

avec inscriptions : *Fidelles au Roy, Prudence et Liberté,* et des fusils, canons, boulets et piques.

Sept figures, finement gravées, que l'on peut attribuer à Dorgez.

1° *Soirée des Thuilleries, du 12 juillet 1789.* (Le Prince de Lambesc, colonel du régiment Royal-Allemand sabre un vieillard qui s'est placé devant lui et le supplie d'épargner le sang des citoyens.)

2° *Prise des armes aux Invalides, le 14 juillet 1789.*

3° *Prise de la Bastille, le 14 juillet 1789.*

4° *Arrivé* (sic) *des députés à Paris, le 15 juillet 1789 ;*

5° *Arrivé du roi à Paris.*

6° *Retour et arrivé de M. Necker à l'hôtel de ville.*

7° *Offrandes des Dames françaises aux représentants de la Nation.*

C'est la représentation de la scène historique du 7 septembre 1789 où les femmes d'artistes, Mmes Moitte, Viette, Fragonard, David le Jeune, etc., apportent leurs bijoux au président de l'Assemblée nationale, Mgr de la Luzerne, évêque de Langres.

La même scène, mieux dessinée et mieux gravée, sert de frontispice à l'*Almanach des Françaises célèbres par leurs vertus, leurs talens ou leur beauté, dédié aux dames citoyennes qui, les premières, ont offert leurs dons patriotiques à l'Assemblée nationale. A Paris, chez* Leguay fils, *libraire, rue de l'Échelle-Saint-Honoré, 1790.*

Le titre gravé de cet Almanach représente le même sujet sous une forme allégorique.

La *Cocarde citoyenne* ne contient point de chansons, mais le précis des événements importants du commencement de la Révolution. A la suite de la préface, se trouvent les *Commandements de la Patrie* :

Avec ardeur tu défendras
Ta liberté dès à présent.

. . . .

Aux gens de loi tu couperas
Les ongles radicalement
. . . .
Aux dignités tu placeras
Des gens de bien soigneusement.
Et sans grâce tu puniras,
Tous pervers indistinctement.
Ainsi faisant, tu détruiras,
Tous les abus absolument.
Et d'esclave tu deviendras
Heureux et libre assurément.

1790

Étrennes Nationales dédiées à la liberté Française ornées de huit portraits de MM. les députés de l'assemblée nationale et de sept gravures représentant les principaux évènements depuis l'ouverture des états généraux jusqu'au mois de décembre avec leur explication contenant les noms, qualités et demeures de MM. les députés par ordre alphabétique des bailliages et sénéchaussées. in-12.

A Paris, Le Mercier, *rue des Canettes, à côté de la rue Guisarde et chez les marchands de nouveautés.*

Frontispice gravé. Minerve appuyée contre un piédestal où sont les bustes du Roi et de M. Necker, foule aux pieds l'hydre de l'aristocratie, en dirigeant sur elle une pique ornée du bonnet phrygien.

Portraits à l'aquatinte, tirés en bistre : La Fayette, Bailly, Pétion, le Chapelier, Mirabeau, l'abbé Dillon, l'abbé Grégoire, Buzot.

Six figures gravées en travers :

1° *La Procession à l'ouverture des États-Généraux.*

2° *Le Serment du Jeu de Paume.*

3° *La Charge du prinee de Lambesc.*

4° *La Prise de la Bastille.*

5° *L'Offrande des Bijoux faite par les dames artistes à l'Assemblée nationale, 7 septembre 1789.*

6° *L'Arrivée du Roi à Paris, 6 octobre 1789.*

Le texte de l'Almanach, comme l'annonce le titre, se compose de noms, d'adresses et d'explications historiques.

1790

La lanterne magique ou fléaux des aristocrates. Étrennes d'un patriote dédiées aux Français libres, ouvrage dans lequel on verra tout ce qui s'est passé de plus remarquable depuis l'assemblée des notables jusqu'à présent ; orné d'estampes et de couplets analogues.

A Berne, 1790.

Introduction : « Français, j'arrive de Suisse, pays « de la liberté. J'en apporte une pièce rare et curieuse « qui m'a été remise par un fameux méchanicien. C'est « une lanterne magique qui représente les tableaux les « plus fidèles de votre révolution depuis l'instant où « Calonne déclara le déficit jusqu'à l'époque où nous « sommes actuellement. »

Douze jolies figures bien gravées, avec leur explication.

1er TABLEAU. — La Maison de l'épicier en face de l'hotel de ville. Au-dessus de l'auvent, se voit le buste de Louis XVI qui a pour perspective la branche de fer à laquelle tient ordinairement le trop fameux reverbère, il est détaché et l'on a mis à sa place la lanterne magique. Celui qui la fait voir se tient auprès ; il est environné d'un groupe de personnes qui écoutent son annonce. On voit les tentes des soldats qui sont en

faction sur la place. La déesse de la liberté lève le rideau qui couvrait la machine.

Le montreur de lanterne magique s'écrie : « Allons, messieurs, nous allons commencer ! »

2e Tableau. — Vous voyez ici Louis et Antoinette au milieu de leurs courtisans. Les aristocrates appliquent un bandeau épais sur les yeux de notre auguste monarque ; d'un autre côté, voyez une perfide favorite couvrir d'une main les yeux de sa souveraine, tandis que de l'autre elle tient un poignard ; de la bouche empestée de cette mégère, sort un serpent prêt à s'insinuer dans le sein de la Reine ; dans le fond, à gauche, on voit des courtisans qui enlèvent des sacs d'argent. Les déprédations commencent.

3e Tableau. — Ce tableau allégorique vous représente la folie conduisant le char de la prodigalité, désigné par une femme qui sème l'or autour d'elle ; derrière le char se tient la rapine qui commet ses dilapidations jusque sur les genoux de la prodigalité ; sur plusieurs banderolles du char se lisent quelques-uns des abus qui ont occasionné l'épuisement de nos finances.

4e Tableau. — Considérez ici ces deux aristocrates formant des chaînes sur une enclume pendant qu'une femme, la même que vous avez vue dans le second tableau, favorite perfide d'une reine qu'elle trompe, s'occupe à souffler le feu et leur montre du doigt comment il faut forger ces fers.

5e Tableau. — Voici le Roi, rendant à M. Necker le portefeuille qu'il lui avait ôté. Ce ministre protecteur du peuple s'apperçoit que les yeux du souverain sont encore couverts d'un bandeau. Voyez son indignation ; il avance la main pour rendre la vue au monarque trompé ; les aristocrates qui l'environnent sont effrayés de son action ; ils le retiennent par le bras et l'empêchent d'approcher.

6e Tableau.— Voyez d'un côté un aristocrate militaire aiguiser des poignards et autres armes de toutes espèces, de l'autre deux de ces monstres occupés à broyer des poisons. Ce tableau emblématique représente l'horrible conjuration formée contre Paris, avant l'époque fameuse du 13 juillet.

7e Tableau. — Voilà les arcades du café de Foi, au Palais Royal. C'est là que se sont faites les premières motions qui nous ont conduit à la liberté. Vous y voyez un orateur qui, après la nouvelle de l'exil inattendu de M. Necker, tient un pistolet d'une main et de l'autre un papier sur lequel est écrit : « Aux armes ! » il est environné d'un groupe nombreux qui applaudit vivement à sa motion.

8e Tableau. — Vous voyez ici un aristocrate arrêté dans sa fuite, le peuple environne sa voiture et le force d'en descendre ; l'humiliation et la honte sont sur sa figure, mais la rage est dans son cœur ; dans le lointain, remarquez une autre voiture qui s'enfuit.

9e Tableau. — Après avoir combattu pour nous, le génie bienfaisant qui règne sur la France vient enfin arracher le bandeau fatal qui, depuis si longtemps, couvrait les yeux du Roi. Ce tableau désigne l'heureuse arrivée du Roi dans la capitale le 17 juillet.

10e Tableau. — Dans ce tableau, l'on voit Louis et Antoinette auxquels M. de Liancourt vient de raconter le malheur arrivé à l'infortuné François ! Sa Majesté donne à M. de Liancourt 6.000 livres pour les remettre à la veuve de ce boulanger.

11e Tableau. — Voyez ici le génie de la liberté terrassant et foulant aux pieds l'hydre de l'aristocratie. Déjà plusieurs de ses têtes sont coupées et son sang impur a plus d'une fois souillé la terre. Le génie victorieux plonge dans son cœur le fer qui doit nous affranchir à jamais du joug odieux de cet excécrable monstre.

12e Tableau. — Dans ce tableau est personnifiée la Constitution sous la figure d'une belle femme, posée sur un piédestal bien large, pour désigner combien la base de cette Constitution sera solide et durable; d'une main elle tient les balances qui annoncent l'égalité; de l'autre, une corne d'abondance; à droite et à gauche du pied-destal *(sic)*, vous voyez des gerbes de blé et la poupe d'un navire, qui annoncent que dès que la Constitution sera faite, on verra renaître l'abondance et le commerce refleurir. Dans le lointain, des gens qui dansent et jouent de divers instruments, heureux pronostics du bonheur qui résultera de la régénération de la France.

Le texte qui suit l'explication de chaque tableau se rapporte au sujet de la gravure; l'aristocratie y est fort maltraitée, tandis que l'auteur de ce pamphlet se montre le soutien du Roi et de la Reine.

1791

Le fanal des patriotes ou les LXXXIII départements almanach orné de jolies figures.

A Paris, chez Janet, *beau frère et successeur du sieur Jubert, doreur, rue Saint-Jacqnes vis-à-vis les Mathurins n° 36.*

Titre gravé sur le frontispice où est représenté le génie de la liberté sous la figure d'un amour plantant sur un globe fleurdelysé une pique surmontée d'un bonnet phrygien, au-dessous duquel la devise : « Vivre libre ou mourir. »

Sur le socle de la pyramide qui supporte le globe sont gravés ces vers :

On verra nos neveux, plus fiers que leurs ancêtres,
Reconnaissant des chefs, mais n'ayant pas de maîtres.

Une guirlande de feuilles de chêne à laquelle sont accrochés six médaillons, trois de chaque côté, portant les noms : *la Fayette, l'abbé Goutte, Clermont Tonnerre, Rabaud, Lameth, Barrère de Vieusac, Bailly, l'évêque d'Autun, Mirabeau, Chapelier, Barnave, Gérard,* sert d'encadrement au titre.

Soixante-douze pages de texte : les droits de l'homme que l'auteur de l'opuscule appelle le frontispice de la Constitution ; anecdotes en prose, couplets patriotiques, confédération des Français.

Six figures de Dorgez très finement gravées avec une légende au bas de la page :

1° *Les droits de l'homme.* Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

2° *Anecdote patriotique.* « Ma bonne, voilà un bien jeune patriote. Nous le sommes tous en naissant. »

Scène de la rencontre aux Tuileries du Dauphin suivi de sa gouvernante avec un enfant qui, revêtu de l'uniforme national, lui présente les armes.

3° *L'arrivée des députés*

> On se reçoit, on s'embrasse, on s'empresse
> Tambours battans, tambours battans.

4° *Réponse du Roi à M. de la Fayette.* « Redites à vos concitoyens que je suis leur père, leur frère, leur ami. »

Louis XVI est assis auprès de la reine qui porte le dauphin sur ses genoux.

5° *Pacte fédératif.* « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi. »

Le Champ de Mars est métamorphosé en un vaste cirque, au milieu duquel s'élève un autel dressé à la patrie ; un amphithéâtre immense est adossé à l'école militaire : C'est là où est le trône du chef de l'état.



Le récit qui accompagne cette cinquième gravure est des plus intéressants.

6° *Louis XVI couronné par la nation.*

Pourroit-il perdre une couronne que lui donna la liberté ?

Des citoyens armés tiennent une couronne suspendue au-dessus du portrait du roi ; plus haut le bonnet phrygien et devise *liberté ;* au-dessous du médaillon de Louis XVI, sur le piédestal qui le supporte, est gravée l'inscription : « Nous jurons de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution française. »

1791

Almanach de la Fédération de la France dédié à la nation.

A Paris, chez Blanmayeur *successeur du sieur Boulanger rue du petit Pont à l'image notre dame.*

Titre gravé sur un des drapeaux tricolores du frontispice où se trouve le faisceau de la liberté en haut duquel est posé le coq gaulois surmonté du bonnet phrygien et de la devise *Liberté.* Sur un deuxième drapeau dont la hampe se croise avec celle du premier sont écrits ces mots : *la Nation, la Loi, le Roi.* Au-dessous des drapeaux, à gauche, le génie de la Liberté foule aux pieds l'hydre de l'aristocratie, au fond à droite la Bastille. Au milieu de la figure, petites tablettes avec inscriptions : *Constitution, Droits de l'homme et du citoyen.*

Douze figures finement gravées :

1° *Le bouquet volé.*

2° *Le maire citoyen.*

3° *Les travaux du Champ-de-Mars.*

4° *La fête des Champs-Élysées.*

5° *L'amour patriote.*

6° *La Française patriote.*
7° *Les jeuues soldats parisiens.*
8° *Le récit attendrissant.*
9° *Le pacte fédératif.*
10° *Ici l'on danse.*
11° *La lecture des droits de l'homme.*
12° *Le double serment.*

1792

Almanach historique de la Révolution Française pour l'année 1792, rédigé par M. J. P. Rabaut.

On y a joint l'acte constitutionnel des Français avec le discours d'acceptation du roi, orné de gravures d'après les dessins de Moreau.

A Paris chez Onfroy, *libraire, rue Saint-Victor, n° 11 ;*

A Strasbourg chez J. C. Treuttel, *libraire.*

De l'imprimerie de Didot l'aîné.

Calendrier pour l'année bissextile 1792.

LXXVI pages pour la table des principaux décrets qui ont été prononcés et des événements les plus remarquables qui ont eu lieu pendant le cours de l'Assemblée nationale constituante.

257 pages pour le précis de l'Histoire de la Révolution Française.

108 pages pour la Constitution Française, la lettre du Roi à l'Assemblée Nationale le 13 septembre 1791, le serment du Roi pour l'acceptation de la Constitution, 14 septembre 1791, discours de M. Thouret, président de l'Assemblée Nationale, au Roi, du 14 septembre 1791, et la table alphabétique.

L'*Almanach de la Révolution française* n'est pas rare, mais il est intéressant, et ses illustrations de Moreau sont de petits chefs-d'œuvre.

Le frontispice représente la France debout, au milieu de ses sujets, et leur montrant le génie ailé de la Liberté qui descend vers elle.

Les cinq autres gravures sont : *le Serment du Jeu de Paume, la Prise de la Bastille, Entrée du Roi à Paris, la Confédération des Français, le Roi acceptant la Constitution.*

Avant la lettre, ces estampes sont remarquables de finesse.

1792

Le Panthéon des Philantropes ou l'école de la révolution. Almanach orné de jolies gravures.

A Paris chez Janet *successeur du sieur Jubert, rue Saint-Jacques vis-à-vis les Mathurins.*

Huit figures gravées par Dorgez :

1° Titre. *Deux soldats prêtent serment à la Constitution.* Sur des écussons placés en haut de la gravure sont les inscriptions : *Fidélité à la Nation, au Roi, à la Loi.*

2° *Le général Paoli à l'Assemblée Nationale.*

3° *Oraison funèbre de Franklin par l'abbé Fauchet.*

4° *Anecdote patriotique* (dialogue entre un seigneur et son valet).

5° *Le Cabinet des Patriotes* (des curieux regardent, dans un musée patriotique, les têtes de Francklin, Washington, Robespierre, Loustalot, Grégoire et Péthion.

6° *Analyse de la Révolution française.* Dans six médaillons ronds superposés, trois par trois, à droite et à gauche d'un faisceau de la liberté qui partage la figure en deux, sont représentés : la charge du prince de Lambesc, la

prise d'armes aux Invalides, la prise de la Bastille, le peuple de Paris se rendant à Versailles, la fête de la Fédération, la France ailée, rayonnante de lumière, descendant vers la Constitution.

7° *Promulgation de la Constitution française,* composition allégorique dans laquelle la République est assise sur un trône fleurdelysé.

8° *Louis XVI acceptant la Constitution.* Louis XVI, tenant de la main gauche Mgr le Dauphin, jure, la main droite sur une tablette posée sur un globe fleurdelysé, de faire exécuter la Constitution. Le génie ailé de la Liberté plane sur eux et tient la couronne royale suspendue au-dessus de la tête du Roi. En haut de la figure, les signes du Zodiaque. Comme légende : *la Révolution de France a commencé sous le signe du Lyon, qui désigne la force ; elle a été terminée sous celui de la Balance, qui désigne la justice.*

Le texte de l'almanach est un mélange de prose et de poésies républicaines.

1792

La civilogie portative ou le manuel des citoyens, Almanach lyrique orné de jolies gravures.

A Paris chez Janet, *successeur du sieur Jubert, rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Mathurins.*

Petit volume in-48.

Titre gravé et douze figures de Dorgez. Sur le titre, particularité très curieuse : en bas, le globe fleurdelysé surmonté du bonnet phrygien et, en haut, le soleil rayonnant pour éclairer ce globe appuyé sur des drapeaux aux trois couleurs ; les figures sont très finement gravées.

1° *L'Encouragement patriotique.* Jolie scène entre une femme élégante et un seigneur richement vêtu.

2° *Les Regrets bien méritoires.*

3° *Le Bal national.* Danses très animées entre militaires et citoyennes. Les musiciens de l'orchestre sont en uniforme.

4° *Le Danger du duel.*

5° *L'anniversaire du 14 juillet 1789.* Citoyens et militaires, autour d'un tronçon de colonne fleurdelysée, dans lequel est plantée une pique surmontée d'un bonnet phrygien, se donnent la main au dessous de la devise : « Vive la Liberté. »

6° *L'Animadversion d'un patriote.* Ses enfants devant les bustes de Voltaire et Rousseau.

7° *L'Exemple à suivre.*

8° *Les Effets de la Constitution.* Banquet joyeux, toast à la Constitution.

9° *La Licence corrigée par la Liberté.*

La Licence corrigée par la Liberté

Air : *Gardez-vous bien, jeunes fillettes.*

La Licence, un jour, se présente
Aux regards de la Liberté,
Plus sale encore, plus indécente
Que l'on a peint la Volupté.
« Sœur, lui dit-elle avec aisance,
En moi connaissez votre sang,
Nous avons même ressemblance,
Nous devons avoir même rang. »

« Ose-tu bien, vile mortelle,
Lui répond la Divinité,
Me proposer une parallèle
Que dément ta difformité.
Apprends quel est mon caractère !
C'est de m'investir de la loi.

Lorsqu'on en franchit la barrière
On est un monstre égal à toi. »

La Licence, à ces mots confuse,
Rougit, couvre sa nudité ;
« Pardon, dit-elle, je m'abuse
Et ressens l'inégalité. »
Je propose l'allégorie
A tout mortel décrédité
Qui frappe, embrase et calomnie,
Sous un vain nom de Liberté.

10° *L'Accord sentimental.*

11° *Le prix de mémoire.*

12° *Le Repentir d'un fugitif.* Une jolie femme ouvre ses bras à un jeune seigneur qui vient de descendre de sa voiture.

Cet almanach très rare, un de ceux qui sont à la fois galants et patriotiques, fait partie de la bien curieuse collection de M. G. Salomon, qui a su réunir plus de deux cents volumes des plus petits formats — des minuscules — imprimés en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, France et Hollande.

1792

Almanach du père Gérard pour l'année 1792, la troisième de l'ère de la liberté, orné de douze figures en taille-douce; ouvrage qui a remporté le prix proposé par la Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins.

A Paris : par J. M. Collot-d'Herbois membre de la société, prix trente sols.

Se vend à Paris chez Maillet, *rue Saint-Jacques n° 45; au secrétariat de la société des amis de la Constitution rue Saint-Honoré; an bureau du patriote Français, place du théâtre italien, rue Favart n° 3.*

6 feuillets pour le Calendrier.

Rapport fait à la Société des amis de la Constitution, par M. Dusaulx, au nom de MM. les examinateurs juges du concours de l'Almanach patriotique.

Introduction. — 1 feuillet. « Vous connaissez tous le « père Gérard, ce vieillard vénérable, député à l'Assem- « blée nationale, en 1789.

« C'est un homme d'un bon sens exquis ; il a la droi- « ture de cœur des anciens patriarches. A la fin de la « session, il est retourné dans ses foyers, au milieu de « sa famille, dans un village du *departement de l'Ile et* « *Vilaine.* Vous pensez bien qu'il y fut accueilli avec « joie ; chacun le bénissait, car on bénit toujours ceux « qui ont rempli loyalement les fonctions qui leur ont « été confiées par le peuple. Figurez-vous donc le voir « entouré de ses frères. de ses amis, pressé, caressé et « surtout bien questionné, bien interrogé. Je vous « dirai ce qu'il a pu leur répondre, Peut-être ne trou- « verai-je pas toujours ses naïves expressions ; mais, à « coup sûr, vous reconnaîtrez continuellement les in- « tentions, l'esprit et les principes de ce bon vieillard. « J'en composerai douze entretiens, et j'espère que le « tout pourra former une instruction ou almanach utile « pour les campagnes. »

De la page 30 à la page 96, les douze entretiens ornés chacun d'une figure dessinée par Charpentier et gravée par Michon, Bovinet, Leroy ou Duval ; toujours le même sujet : le père Gérard entouré de nombreux auditeurs, pérorant, expliquant et répondant aux questions qui lui sont posées.

1re Figure. *De la Constitution.* O la bonne constitution que la Constitution française, elle assure notre bonheur et celui de nos enfants.

2e. *De la Nation.* La nation est composée de tous les Français, quelque soit leur religion, leur état et leur couleur.

3e. *De la Loi.* J'ai donc concouru à faire la loi ? — Sans doute, vous y avez concouru par vos représentans.

4e. *Du Roi.* (UN PAYSAN :) Le Roi est-il aussi un citoyen? — (LE PÈRE GÉRARD :) C'est un titre que le roi doit s'honorer de porter assurément.

5e. *De la Propriété.* Il ne fauche pas son herbe ! autant que j'en profite ! Cela n'est pas juste.

6e. *De la Religion.* Nous ne faisons tous qu'une même famille.

7e *Des Contributions publiques.* (LE PAYSAN :) Va pour cinq cent millions, je suis fier de payer ma part.

8e. *Des Tribunaux.* Le 14 juillet, toutes les procédures doivent être brûlées devant le bonnet de la Liberté.

9e. *De la Force armée.* (UN JEUNE CITOYEN :) Je suis prêt à marcher, je sais faire la charge en douze temps.

10e. *Des Droits de chaque citoyen et de ses devoirs.* Le nouveau Cincinnatus.... Vivre libre ou mourir.

11e. *De la Prospérité publique.* La prospérité existe quand la population est abondante et va toujours en croissant.

(TOUTES LES FEMMES :) Bien bon signe que cela, père Gérard.

12e. *Du Bonheur domestique.* En prononçant nos opinions, respectons celles des autres.

A la page 96 : Attestation de Collot d'Herbois (la présente édition est conforme au manuscrit), et signature de Maillet (la vraie édition avec figures est celle-ci).

De 97 à 108 : Chansons patriotiques.

Il existe, de l'*Almanach du père Gérard,* des éditions in-32, 1792, ornées seulement d'un frontispice de Borel

gravé par de Launay, avec la légende : « *Le père Gérard tient le livre de la Constitution et l'explique à ses concitoyens.* »

L'Ami du Roi, almanach des honnêtes gens, Paris, chez l'apothicaire de la démocratie, au Palais-Royal, 1792, avec son beau frontispice représentant, en médaillon, les profils du Roi, de la Reine et du Dauphin, très bien gravés dans un ovale à fond noir, et l'*Almanach de Coblentz, ou le plus joli des recueils catholiques, apostoliques et français, à l'usage de la belle jeunesse émigrée, émigrante et à émigrer — Vive le Roi — à Paris, chez* Lallemand, *libraire au Pont-Neuf*, 1792, orné des mêmes portraits, chacun dans un médaillon, le tout entouré de lys et surmonté des mots *Domine salvum fac regem*, méritent aussi d'être mentionnés dans cette notice.

Mais, après ces derniers, plus rien à glaner pour le bibliophile délicat. Les almanachs de la Révolution deviennent vulgaires ; ils sont mal imprimés sur de très mauvais papier ; et leur illustration ne consiste qu'en un affreux frontispice. Ils n'ont de valeur que pour ceux qui tiennent à se rendre compte de la violence avec laquelle on plaidait le pour et le contre en un temps où l'on mettait si mal en pratique le sage précepte du père Gérard : « En prononçant nos opininos, respectons celles des autres. »

Vte DE SAVIGNY DE MONCORPS.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

JEAN LA FONTAINE

Dans nos recherches notariales, nous n'avons rencontré, jusqu'à présent, que trois documents signés de La Fontaine, ce sont des quittances qui se trouvaient dans les papiers de la maison de la Tour d'Auvergne, aux dates du 4 décembre 1668, 14 juin 1669 et 31 janvier 1671, et données au duc de Bouillon, dont on connaît les attaches, ainsi que celles de sa femme, Marie-Anne de Mancini, avec le fabuliste. Dans les trois pièces, celui-ci est dit demeurer chez Jacques Jannart; comme nous l'apprend M. Paul Mesnard, qui a consacré au poète une étude si consciencieuse dans l'édition Hachette des grands écrivains de la France, ce personnage était substitut du procureur général du Parlement de Paris et seigneur de Thury; il avait épousé Marie Héricart, fille de Guillaume Héricart, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel de la Ferté-Milon, laquelle avait un frère, Louis, comme son père, lieutenant civil et criminel de la même ville, dont il fut aussi maire perpétuel. Ce fut la fille de ce Louis Héricart, qui devint Madame de la Fontaine; Jeannart était donc l'oncle du poète qui le suivit à Limoges, lorsqu'il y fut exilé au moment de la disgrâce de Fouquet.

Dans ces trois quittances, il s'agit du remboursement « des offices de conseiller du Roi, maitre particulier « ancien et triennal des eaux et forets du duché de

« Chasteau-Thierry et prévosté de Chastillon sur Marne » qui reconnaissait le duc de Bouillon comme souverain depuis que Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne, frère de Turenne, en avait reçu l'investiture en 1651, en échange de la principauté de Sedan, ce qui amena la suppression des offices et leur remboursement.

Cette maîtrise avait été possédée d'abord par Jean de la Fontaine, aïeul, puis par Charles de la Fontaine, père du fabuliste, et assurée à ce dernier lorsqu'il se maria, en 1647. Le poète n'était en fonctions qu'une année sur trois (1), et mettait plus que de la négligence à remplir ses fonctions dont, à croire Furetière, il ne savait pas le premier mot (2).

En outre, nous nous représentons difficilement ce grand distrait en capitaine des chasses !

Dans la première de ces quittances, La Fontaine reconnaît avoir reçu 17.665 livres de principal et 2.649 livres 15 sols d'intérêts arriérés.

La seconde, fort endommagée par le temps et presqu'illisible, est un duplicata de la précédente.

La troisième semble un règlement de compte définitif.

Nous ne donnons donc comme intéressantes que la première et la troisième pièce, ainsi que le fac-simile de la signature du fabuliste.

VICOMTE DE GROUCHY.

---

4 DÉCEMBRE 1668.

Fut présent Jean de la Fontaine, cy devant conseiller du Roy, maistre particulier antien et triennal des eaux et foretz du duché de Chasteau Thierry, et prevosté de Chastillon sur

(1) Voir *Annales de la Société archéologique de Château-Thierry*, année 1880, p. 123, et *Revue des autographes*, n° 73, mai 1882.

(2) Second factum, p. 294.

Marne, et cappitaine des chasses du dit duché, demeurant ordinairement à Chasteau Thierry, estant de présent à Paris, logé sur le quay des Orfèvres en la maison du sieur Jannart, substitut de Mr le Procureur général, le quel a recongneu et confessé avoir receu de très haut et très puissant prince Monseigneur Godeffroy Maurice de la Tour d'Auvergne, souverain duc de Bouillon, duc d'Albret et de Chasteau Thierry, comte d'Auvergne, vicomte de Turenne, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy du Haut et Bas Auvergne, demeurant à Paris, en son hostel, rue Ste Anne, parroisse St Roch, à ce présent, la somme de vingt mil trois cent quatorze livres quinze sols, scavoir dix-sept mil six cens soixante cinq livres de principal pour le remboursement des dits offices de conseiller du Roy, maistre particulier antien et triennal des eaux et forets du dusché de Chasteau-Thierry et prévosté de Chastillon sur Loire, supprimés par le contract d'eschange fait entre Messieurs les Commissaires à ce députez par Sa Majesté, pour les raisons de souveraineté de Sedan et Raucourt, à feu Son Altesse Monseigneur le duc de Bouillon, père de sadite Altesse, et deux mil six cent quarante neuf livres quinze sols pour l'intérest des dites dix sept mil six cent soixante cinq livres, escheus depuis le premier jour d'octobre 1665, restant deubs des précédents jusqu'au premier octobre dernier, qu'ils ont cessé d'estre payés. De la quelle première somme de vingt mil trois cent quatorze livres quinze sols qui payée a esté, scavoir : sept mil deux cent soixante dix livres dix sols cy devant en deniers comptants dont il a dellivré ses quittances, les quelles ne forment avec ses présentes qu'une mesme chose et le surplus montant à treize mil quarante neuf livres quinze sols ou luy [*illisible*] de Sa dite Altesse la somme de unze mil huit cent livres en date du jour d'huy, à prendre sur les [*illisible*] en desduction du prix des bois de Barbillon aux sommes portées par les quittances en l'acquit de Mr Jean Baptiste Bafoil, de la somme de douze mil quarante neuf livres quinze sols à prendre sur le fonds des premieres ventes qui se feront des bois du dit duché dans un an, aux conditions portées par son billet du jour d'huy, et le dit sieur de la Fontaine s'en est tenu pour content et en a quitté et deschargé, quitte et descharge Sa dite Altesse et tous autres. Et au moyen du quel payement, a rendu à Sa dite Altesse les lettres de pro-

vision des offices, quittances de finance, jugement de liquidation de prix d'iceluy, et autres pièces produites devant Messieurs les Commissaires suyvant l'inventaire qui en a esté pour luy produict par devant les dicts sieurs commissaires, ce dont Son Altesse le descharge.

Faict et passé en l'hôtel de Son Altesse, l'an mil six cent soixante huit, le quatrième jour de décembre, après midy, et ont signé ces presentes avec les notaires soussignés.

De la Fontaine.

Godefroy Maurice de la Tour d'Auvergne.

Galloys. Laurent.

Quittance du 31 Janvier 1671.

Fut présent Mre Jean de la Fontaine, cy devant conseiller du Roy, Me particulier antien et trienal des Eaües et forestz du dûché de Chasteau-Thierry et prévosté de Chastillon sur Marne, et cappitaine des chasses du dit Duché, demeurant ordinairement au dit Chasteau-Thierry, estant de présent en ceste ville de Paris, logé sur le quay des Orfebvres, en la maison de Monsieur Jannart, substitut de Monsieur le Procureur général, lequel a recogneu et confessé avoir receu du sieur Jean Collin, marchand de bois de Paris, demeurant hors et près la porte Sainct Honnoré, parroisse Sainct Roch, à ce présent, qui luy a baillé, payé, conté et dellivré en présence des notaires soubzsignez, en loüis d'or et d'argent et autres monnoyes, le tout bon et ayant cours, la somme de trois mil soixante seize livres six solz, contenue en une rescription de pareille somme fournie par Son Altesse Monseigr le duc de Bouillon, à prendre sur le dit Collin en desduction du prix de la vente faicte par Sa dicte Altesse au dit Collin, de la couppe des bois de la forest de Vassy et autres, par contract du vingt deuxième avril mil six cent soixante neuf, passé par devant Galloys et Laurent, notaires au chastelet de Paris, la quelle somme de trois mil soixante seize livres six solz faict partye du remboursement tant en principal qu'interetz des dicts offices de conseiller du Roy, maître particulier antien et triennal des Eaües et foretz de Chasteau

Thierry et prévosté de Chastillon sur Marne et cappitaine des chasses du dit duché, fait par le dit seigneur duc de Bouillon au dit sieur de la Fontaine, par quittance passée devant Bizel et le dit Laurent, notaires, le quatorzieme juin mil six cent soixante neuf, de la quelle somme de trois mil soixante seize livres six solz, le dit sieur de la Fontaine se tient pour content et a quitte le dit Collin, en tant que besoing seroit, Sa dite Altesse de Bouillon, et tous autres. Et au moyen du dit payement, icelluy sieur de la Fontaine promet vendre et mettre ès mains du dit Collin dans huict jours, l'original de la dite résignation. A peine de tous despens, dommages et interestz, et de restitution de la dite somme ci dessus, à luy payée, consentant dès à présent qu'elle demeure nulle et que du contenu en ces présentes il soit faict mention sur toutes les pièces qu'il appartiendra, en vertu d'icelles présentes, sans que sa présence soit nécessaire, le tout ne servant que d'un seul et mesme acquit, promettant, obligeant, renonçant; faict et passé en l'étude dudict Laurent, notaire, l'an mil six cent soixante et unze, le vingt et unième jour de janvier avant midy, et ont signé

COLLIN. De la fontaine

GALLOYS. LAURENT.

A PROPOS

DES

INCUNABULA BIBLICA

DE M. W. A. COPINGER

Il n'est pas de livre qui ait été plus souvent imprimé ni plus souvent traduit que la Bible, puisque l'on estime à environ 50.000 le nombre des éditions qui en ont été données et qu'elle a été traduite en plus de deux cents langues.

Un savant bibliographe anglais, M. W. A. Copinger, président de la « Bibliographical Society » de Londres, qui s'est consacré à l'étude de la littérature biblique, vient de publier, en un magnifique volume in-folio (1), la bibliographie de toutes les éditions connues de la Bible latine imprimées avant 1501. Cette bibliographie, essentiellement spéciale mais touchant à un genre de littérature qui intéresse un si grand nombre de personnes, offre un autre avantage qui n'est pas des moins appréciables, celui de contribuer à l'histoire des origines de l'imprimerie en Europe.

On sait, en effet, que la Bible de Mayence, dite Bible Mazarine, dont l'impression est attribuée à Gutenberg,

(1) INCUNABULA BIBLICA or the first half century of the latin Bible being a bibliographical account of the various editions of the latin Bible between, 1450 and 1500. With an appendix containing a chronological list of the editions of the Sixteenth Century by W. A. Copinger, F. S. A. (Eng.), F. R. S. A. (Irel.), of the middle temple, Esq., Barrister-at-law; author of « the Law of copyright in works of literature and art, » « thoughts on holiness », « a treatise on predestination », &c, &c, &c. *London, Bernard Quaritch, 15, Piccadilly,* 1892, in-fol. de x-226 pp. et 54 planches. Tiré à 250 exemplaires. (Prix : L. 2. 16 s. 6 d.)

Incipit epistola beati ieronimi ad
paulinum presbiterum de omnibus
divine historie libris. capitulum primum.
Frater ambrosius
tua michi munuscu-
la perferens detulit
simul et suavissimas
litteras: que a prin-
cipio amicitiarum fidem
probate iam fidei et veteris amicicie
preferebant. Vera enim illa necessitudo est
et Christi glutino copulata: quam non utili-
tas rei familiaris, non presentia tantum
corporum, non subdola et palpans adulatio:
sed dei timor et divinarum scripturarum
studia conciliant. Legimus in veteribus
historiis quosdam lustrasse provincias,
novos adiisse populos, maria transisse:
ut eos quos ex libris noverant coram
quoque viderent. Sic pitagoras memphi-
ticos vates, sic plato egiptum et archi-
tam tarentinum, eamque oram ytalie que
quondam magna grecia dicebatur: labo-

Bible de Mayence, dite Bible Mazarine, 1450-1455.

passe pour être le premier livre imprimé sur des caractères mobiles.

L'ouvrage de M. Copinger, à la fin duquel se trouvent 54 planches reproduisant en *fac-simile* les spécimens de caractères empruntés à diverses éditions de la Bible, permet de suivre, d'une façon précise et intéressante, les progrès de l'art typographique depuis son invention jusqu'à la fin du xve siècle.

L'auteur, pour mener à bien cette tâche délicate et minutieuse, dont il s'est acquitté à son plus grand honneur, a dû consacrer de longues années à réunir les matériaux qui lui étaient nécessaires; il a, naturellement, dû rechercher, dans les travaux des précédents bibliographes, Brunet, Ébert, Graesse, Hain, Maittaire, Masch, Panzer, le Père Le Long, et de bien d'autres encore, tous les renseignements donnés par eux sur les éditions incunables de la Bible latine; mais M. Copinger, en bibliographe avisé, tout en reconnaissant le mérite de ses prédécesseurs, s'est bien gardé de reproduire, sans les contrôler, les descriptions de ces savants auteurs. Il a vu tous les exemplaires qu'il lui a été possible de voir; il les a recherchés au prix des plus grandes peines dans toutes les bibliothèques publiques de l'Europe, dans des collections particulières, chez des libraires; sa bibliothèque personnelle lui a fourni, il est vrai, de précieuses indications, car elle constitue, si l'on en excepte deux ou trois dépôts publics, la plus riche collection de Bibles latines du xve siècle, bien qu'elle ne contienne ni la Bible Mazarine ni celle d'Albrecht Pfister.

C'est le fruit de ces laborieuses recherches que nous donne aujourd'hui M. Copinger. La liste des éditions incunables de la Bible latine ne contient pas moins de 199 pages à deux colonnes, sans compter celle des éditions imaginaires; les cent vingt quatre éditions citées sont, pour le plus grand nombre, suivies de notices très

substantielles dans lesquelles le savant auteur d'*Incunabula Biblica,* en outre des descriptions bibliographiques, fournit des renseignements sur les textes, sur leurs annotateurs, sur l'exécution matérielle du livre, et sur les prix atteints dans les grandes ventes publiques. Ce catalogue est suivi d'un appendice de quinze pages où sont classées chronologiquement toutes les éditions connues de la Bible latine imprimées au XVe et au XVIe siècle. Cet appendice est divisé en huit colonnes dont la première sert au numérotage des 562 éditions mentionnées, et les autres à l'inscription de la date de publication, du lieu d'impression, du nom des imprimeurs, du format, du nombre de volumes, du nombre de lignes à la colonne (pour les éditions du XVe siècle seulement) et du nom des différents bibliographes qui ont cité l'édition. De plus, des chiffres placés dans la colonne réservée à ces derniers noms, allant de 1 à 12, indiquent que telle bibliothèque publique, telle collection particulière possède un exemplaire de l'édition mentionnée. Cette sorte de table est excessivement utile pour quiconque a une recherche à faire, car on sait aussitôt à quelle porte frapper pour trouver le livre qu'on a besoin de consulter.

L'identification des incunables, sans date, sans nom d'imprimeur et sans indication de lieu d'impression, présente souvent de grandes difficultés; la bibliographie de M. Copinger facilitera désormais, en ce qui concerne les éditions de la Bible latine du XVe siècle, la tâche des bibliothécaires dans la rédaction de leurs catalogues d'incunables, car son livre est un précieux instrument de travail dont on peut se servir en toute sécurité.

La méthode suivie par l'auteur et la conscience scrupuleuse avec laquelle il a examiné chacun des exemplaires qu'il a eus entre les mains sont une garantie

de l'exactitude que l'on doit rencontrer dans un ouvrage de ce genre.

Au début de son beau et bon livre, M. Copinger avertit le lecteur qu'il a éliminé de son travail quatorze éditions qu'il considère comme fausses; il en a donné néanmoins la liste à titre de renseignements, parce qu'il les a trouvées cités par d'autres bibliographes que des fautes d'impression ou une mauvaise lecture ont induits eux-mêmes en erreur. En réalité, M. Copinger compte, pour le xve siècle, cent vingt-quatre éditions de la Bible en latin et encore, parmi ces cent vingt-quatre, en indique-t-il treize comme étant douteuses.

M. Léopold Delisle, dans un article du *Journal des Savants* d'avril 1893, estime, lui, que le chiffre de 124 avancé par M. Copinger est un peu trop élevé.

« Sans pousser la sévérité à l'extrême, écrit l'éminent administrateur général de la Bibliothèque Nationale, on peut évaluer à 25 le nombre des éditions douteuses qui figurent dans les *Incunabula Biblica*. L'examen de quelques livres conservés à la Bibliothèque Nationale, à Sainte-Geneviève et à la Mazarine m'a fourni des raisons péremptoires pour faire disparaître du Catalogue les articles qui portent les numéros 54, 91 et 108 (1). »

(1) N° 54. — *Nuremberg*, per Anth. Coberger, 1481, 2 vol. in-fol. — La Bibliothèque Nationale possède un exemplaire de cet ouvrage (A. 804), mais M. L. Delisle a constaté qu'il ne renfermait que les Postilles de Nicolas de Lire et que, par conséquent, il ne doit pas figurer sur la liste des éditions de la Bible du xve siècle.

N° 91. — *Venetiis*, per Simonem de Garra, 1491, 1 vol. in-fol. — M. Delisle a découvert ce qui a pu amener plusieurs bibliographes tels que le Père Le Long, Maittaire, Weislinger, Walch, Masch, Panzer et Hain à accepter l'existence de ce livre. La *Bibliotheca Telleriana* dont le propriétaire Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, avait légué ses livres aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, cite en effet : Biblia latina, *Venetiis apud S. de Garra*, 1491, in-fol. Daunou, le rédacteur du catalogue des incunables de la Bibl. Ste-Geneviève, mentionne lui aussi : *Biblia latina*. Venetiis, Simon de Garra, 1491, in-fol., gothique. Mais, en examinant l'exemplaire en question, relié

et genus david: stella splendida et matuti-
na. Et spiritus et sponsa dicunt veni. Et qui
audit: dicat veni. Et qui sitit veniat: et q̄ vult
accipiat aquā vite gratis. Contestor enim
omi audienti verba ꝓphetie libri huius. Si
quis apposuerit ad hec. apponet deus super
illū plagas scriptas in libro isto: et si quis
diminuerit de verbis libri ꝓphetie huius. au-
feret deus partē eius de libro vite et de civi-
tate sancta: et de hiis que scripta sunt in li-
bro isto. Dicit qui testimoniū phibet istoꝝ.
Etiam. Venio cito amen. Veni dñe ihesu.
Gra dñi nri ihesu cristi cū omibꝫ vobis amē.

Pñs hoc opusculū Artificiosa adinventione
impmendi seu caracterizandi. absqꝫ calami
exaracōn in civitate Maguntiñ sic effigiatū.
et ad eusebiā dei industrie per iohēz fust civē
et Petrū schoiffher de gernßheym clericū di-
ocesis eiusdem est consummatū Anno dñi. M
cccc. lxij. In vigilia assumpcōis virg. marie.



Bible latine imprimée à Mayence par Jean Fust et Pierre Schœffer, avec date certaine en 1462.

Et M. Léopold Delisle ajoute que, dans l'état de nos connaissances actuelles, c'est à 99 seulement qu'il faut porter le nombre des Bibles latines imprimées au xve siècle.

Quatre-vingt-dix-neuf éditions dans l'espace de 50 ans, si l'on admet que la Bible Mazarine ait été commencée en 1450, c'est déjà un chiffre respectable.

M. Copinger, dans la préface de son livre, a dressé un état des différentes éditions du xve siècle qui se trouvent dans plusieurs grandes bibliothèques de l'Europe. C'est ainsi que la Bodléienne, d'Oxford, arrive en tête avec 84 éditions; d'après lui, le *British Muséum* viendrait après avec 73 et la Bibliothèque Nationale avec 66 éditions. Or, M. Delisle, dans l'article cité plus haut, a établi que la Nationale possédait 74 éditions, ce qui la met au second rang. La Bibliothèque Royale de Stuttgart suit avec 62 éditions; il y en a 34 à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, 30 à la Bibliothèque Lenox, de New-York, 27 à la Bibliothèque universitaire de Strasbourg, 21 à la Bibliothèque de Goettingue, et 20 à celle de Munich.

Dans l'énumération qu'il donne, M. Copinger a oublié de faire figurer la Bibliothèque Mazarine qui possède 32

aux armes de Leonor d'Estampes de Valençay, M. Delisle s'est trouvé en présence d'un livre, imprimé en 1491, sans nom de ville et sans nom d'imprimeur, et décrit par M. Copinger sous le n° 89. Au bas de la première page du volume, on lit cette note manuscrite : *Impressum Venetiis, anno 1491, apud Sacium de Gara.*

C'est cette note, ajoute M. Delisle, qui a induit en erreur le bibliothécaire de Le Tellier et Daunou ; il faut donc rayer sans la moindre hésitation l'édition que M. Copinger donne sous le n° 91.

N° 108. — *Coloniæ*, sine typogr. nomine, in-fol. — Weislinger, sur l'autorité duquel s'appuie M. Copinger, a dit qu'un exemplaire de cette édition était conservé à la bibliothèque Mazarine ; or M. Delisle n'a trouvé aucune trace, dans cet établissement, de Bible imprimée à Cologne en 1491 et cette édition n'aurait, d'après lui, jamais existé.

in ierusalē. Nomē matris eius azuba filia
salai. Et ambulauit in omni via asa patris
sui: et nō declinauit ex ea. Fecitq3 qđ rectū ē
in ɔspectu dñi: verūtamē excelsa nō abstu
lit. Adhuc eni ppl'us sacrificabat et adole
bat incensū in excelsis. Pacēq3 habuit iosa
phat cū rege isrl'. Reliqua aūt verbo4 iosa-
phat et opera eius q̄ gessit et p̄lia nōne hec
scrīpta sunt in libro vbo4ū dierū regū iuda?
Sz et reliquias effeminato4ū q̄ remāserant
in diebus asa patris eius abstulit de terra.
Nec erat tūc rex ɔstitutus in edom. Rex vo
iosaphat fecerat classes in mari q̄ nauiga-
rent in ophir ,p,p ter aurū: et ire no poterant:
q2 ɔfracte sūt in asyongaber. Tūc ait ocho
zias filius achab ad iosaphat. Vadāt s'ui
mei cū seruis tuis in nauib9. Et noluit iosa
phat. Dormiuitq3 iosaphat cū prib9 suis:
et sepultus est cū eis in ciuitate dauid pris
sui: regnauitq3 io2ā filius eius ,p eo. Ocho-
zias aūt filius achab regnare ceperat super
isrl' in samaria āno septiodecimo iosaphat
regis iuda: regnauitq3 sup isrl' duob9 annis
et fecit malū in ɔspectu dñi: et ambulauit
in via pris sui et mris sue: et in via iero-
boam filij nabath q̄ peccare fecit isrl'. Serui
uit q3 baal et ado2auit eū: et irritauit dñm
deū israhel iuxta omia q̄ fecerat pater eius
Finit liber tertius. Incipit Regum quartus

Première Bible latine imprimée, à Paris, par Ulrich Gering, Martin Krautz
et Michel Friburger [1476].

éditions de la Bible latine du xv[e] siècle, celle de l'Arsenal 29, et celle de Sainte-Geneviève, 23.

Voici encore, d'après l'administrateur de la Bibliothèque Nationale, la répartition des Bibles du xv[e] siècle dans les bibliothèques des départements :

Lyon, 25 ; Avignon, 21 ; Le Mans, 15 ; Besançon, 11 ; Grenoble, 11 ; Marseille, 11 ; Cambrai, 10 ; Rouen, 10 ; Toulouse, 10 ; Rennes, 9 ; Angers, 8 ; Versailles, 8 ; Chartres, 7 ; Vesoul, 7 ; Bourg, 6 ; Carpentras, 6 ; Lille, 6 ; Nancy, 6 ; Orléans, 6 ; Aix, 5 ; Epinal, 5 ; Poitiers, 5 ; Rodez, 5; Tours, 5; Amiens, 4; Bordeaux, 4 ; Bourges, 4 ; Chaumont, 4 ; Nantes, 4 ; Saint-Omer, 4 ; Troyes, 4 ; Caen, 3 ; Dijon, 3 ; Nice, 3 ; Vitry-le-François, 3 ; Arras, Beaune, Châlons, Clermont-Ferrand, Dôle, La Rochelle, Le Puy, Montbéliard, Niort, Perpignan, Saint-Mihiel, Tulle et Valence, possèdent chacune 2 éditions, et les villes suivantes, chacune 1 : Abbeville, Albi, Alençon, Arbois, Autun, Auxerre, Charleville, Châteauroux, Draguignan, Gap, Joigny, Le Hâvre, Louviers, Mâcon, Mende, Mirecourt, Montpellier, Moulins, Nîmes, Périgueux, Provins, Reims, Roanne, Saint-Brieuc, Saint-Chamond, Saint-Dié, Salins, Soissons, Tonnerre, Valenciennes et Verdun.

J'ai dit plus haut que la bibliothèque de M. Copinger était la collection particulière la plus riche en Bibles du xv[e] siècle. Elle contient, en effet, 66 éditions ; celle de Lord Spencer, vendue en 1844, n'en contenait que 62. M. Copinger a dressé le catalogue des Bibles latines qui lui appartiennent, et, si l'on en fait le total, on arrive au chiffre énorme de 543, soit 66 du xv[e] siècle, 203 du xvi[e], 117 du xvii[e], 97 du xviii[e] et 60 du xix[e] siècle.

Ce catalogue, enrichi de 10 planches de *fac-simile*, n'a pas été mis dans le commerce (1) ; il a été tiré à petit nombre pour les amis de l'auteur.

(1) Catalogue of the Copinger collection of editions of the latin Bible with bibliographical particulars by W. A. Copinger.... Privately printed. *Manchester*, 1893, gr. in-8 de viii-39 pp. et 10 planches.

Il n'est pas sans intérêt, puisque nous nous occupons ici des Bibles latines incunables, de dresser, par lieu d'origine, la liste de celles qui font partie de la collection Copinger.

Venise, 18 ; Bâle, 13 ; Nuremberg, 11 ; Strasbourg, 7 (dont 1 douteuse qui est peut-être de Spire) ; Cologne, 3 ; Paris, 2 ; Brescia, 1 ; Lyon, 1 ; Naples, 1 ; Ulm, 1 ; Vicence, 1 ; *sans lieu*, 7.

Les *Incunabula biblica* de M. Copinger constituent un des monuments bibliographiques les plus précieux pour l'histoire de l'imprimerie au xve siècle, et je ne puis que m'associer au vœu si justement exprimé par M. Delisle de voir le savant bibliographe anglais traiter l'histoire des Bibles latines imprimées depuis 1501, comme il l'a fait, avec tant de compétence et d'autorité, pour celles du siècle qui a vu naître l'imprimerie.

GEORGES VICAIRE.

P. S. — On a vu, au commencement de cet article, que M. W.-A. Copinger présidait la « Bibliographical Society » de Londres. Il me semble que je ne saurais trouver de meilleure occasion pour faire connaître aux lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* cette société qui, toute jeune encore, puisqu'elle n'a guère qu'une année d'existence, compte déjà, au nombre de ses membres, les bibliographes et les bibliophiles les plus en vue de l'Angleterre.

Le but de la « Bibliographical Society » est, son titre l'indique suffisamment, d'encourager les études bibliographiques, de les perfectionner et de les propager par l'impression ; c'est une société de *travail*, ainsi que l'a

dit M. Copinger, dans le discours qu'il a prononcé, lors de sa première assemblée, et cette société doit s'attacher surtout à publier des ouvrages purement scientifiques et de nature à faire progresser la bibliographie comme à aider dans leurs recherches les érudits et les travailleurs. M. Copinger a, d'ailleurs, dans ce discours, développé, avec une grande netteté, ses vues sur la bibliographie ; il a tracé à ses collaborateurs qui ne manqueront pas, j'en suis sûr, de le suivre, un programme très clair dont la réalisation ne peut qu'être fort utile. Parlant de Hain, notamment, et du précieux travail que M. Burger vient d'ajouter à son *Repertorium* si important pour l'étude des impressions du xve siècle, le président de la « Bibliographical Society » a émis le vœu qu'un supplément à cette publication fasse l'objet des travaux des membres de la société, et, pour joindre l'exemple à la théorie, il a dressé lui-même la liste des auteurs qui pourraient être consultés avec fruit pour la confection de cet ouvrage.

Le compte-rendu (1) de la première session (1892-1893) contient les statuts de la « Bibliographical Society » qui compte actuellement 187 membres ; un comité, nommé dans l'assemblée générale, est chargé de statuer sur l'élection des candidats qui désirent faire partie de la société. La cotisation annuelle est d'une guinée et le droit d'entrée (sauf pour les 200 premiers membres) est également d'une guinée. Moyennant ce droit d'entrée et la cotisation annuelle, tous les membres recevront les publications ordinaires de la société ; quant aux publications spéciales, ils pourront se les procurer au prix fixé par le Comité.

(1) Transactions of the Bibliographical Society, session 1892-3. Parts 1 and 2. *London, published by the Society*, 1893, in-4 de 144 pp.



Actuellement, la liste des membres de la « Bibliographical Society » sur laquelle je relève les noms de Mgr le duc d'Aumale, du Prince Roland Bonaparte et de M. Léopold Delisle, comprend peu de Français ; il est vrai que la société présidée par M. Copinger, pour ainsi dire naissante, est encore peu connue en France, mais le but qu'elle poursuit offre tant d'interêt que tous ceux qui se livrent à des études bibliographiques voudront s'associer à cette œuvre utile et recommandable en envoyant leur adhésion.

G. V.

LES LIVRES

DES

FEMMES BIBLIOPHILES

MADAME DE POMPADOUR

(SUITE)

Nous avons également relevé comme prenant place dans les livres de cette catégorie des volumes qui se sont montrés dans diverses ventes publiques.

BOURDIGNÉ (Ch.) *Légende de Pierre Faifeu; Paris,* 1723; in-12, veau. (Vente M., 1880.)

BRUZEN DE LA MARINIÈRE. *Introduction à l'histoire de l'Univers; Amsterdam,* 1743; 8 vol. in-12, mar. r. (Vente d'un amateur anglais, 1882, nº 341; 27 livres 14 sous en 1765.)

CHATEAUNEUF (L'abbé de). *Dialogue sur la musique des anciens; Paris,* 1735; in-12. veau. (Vente Giraud, 1855, nº 752; 2 livres 9 sous en 1765.)

CHEVREAU. *Scanderberg; Paris,* 1644; 2 volumes in-8, mar. (Béhague, numéro 978, ex. Solar.)

CHOLIÈRES. *Les neuf matinées; Paris,* 1586; 2 vol. in-12, veau. (Offert à 225 fr. Fontaine, 1874.)

CLARENDON. *Histoire de la rébellion d'Angleterre; La Haye,* 1704; 9 vol. in-12, mar. (Vente M., 1880.)

CLÉMENT. *Cinq années littéraires; La Haye,* 1754; 2 vol. in-12, veau. (Destailleur, 1891.)

Coquillart. *Poésies ; Paris,* 1723 ; in-8, veau. (Vicomte d'Auteuil, 1864.)

Crétin. *Poésies ; Paris,* 1723 ; in-12, veau. (Vicomte d'Auteuil, 1864.)

Chronique de Ville-Hardoin..... ; Lyon, 1601 ; in-folio, veau. (Vente M., 1880.)

De la Neufville (Le Quien). *Histoire des Dauphins de Viennois ; Paris,* 1760 ; 2 vol. in-12, mar. (Vicomte d'Auteuil, 1864.)

Duclos. *Considérations sur les mœurs ; Paris,* 1751 ; in-12, mar. (Vente M., 1880.)

Du Saix (Antoine). *Lesperon de discipline ; Bourg-en-Bresse,* 1532 ; un vol. in-4, veau. (La Roche-Lacarelle, 1888.)

Entretien de Colbert avec Bouin ; Cologne, 1701 ; un vol. in-12, mar. (L. Techener, 1886.)

Espagnac (D'). *Campagne de l'armée du roi en 1747 ; La Haye,* 1747 ; in-12, mar. (Comte de L., 1866.)

Essai sur l'agriculture... ; Paris, 1755 ; in-12, mar. (Destailleur, 1891.)

Estienne (Henri). *Apologie pour Hérodote ; La Haye,* 1735 ; 3 vol. in-8, mar. (Offert à 1200 fr. Fontaine, 1875.)

Félibien. *Histoire de Paris ; Paris,* 1725 ; 5 vol. in-folio, veau. (Offert à 2000 fr. Morgand, 1884.)

Fellon. *Abrégé du traité de l'amour de Dieu de Saint-François de Sales ; Paris,* 1756 ; in-12, mar. r. (58 fr., vente Techener, 1886, numéro 72, 3 livres en 1765.)

Filicaia. *Poésie Toscane ; in Firenze,* 1707 ; in-4, mar. (Fontaine, 1875.)

Fontenelle. *Œuvres ; La Haye,* 1728 ; 3 vol. in-folio, mar. (300 fr., Radziwill, 1865.)

Formey. *L'Anti-Sans-Souci ; Bouillon,* 1761 ; 2 vol. in-12, mar. (J. Techener, 1865.)

Cet ouvrage a reparu à la vente Didot, 1883.

FRÉDÉRIC II. *Examen du Prince de Machiavel; La Haye,* 1749; in-12, veau. (225 fr., vente Slave, 1869, nº 865, 500 fr., Béhague, 1880. 5 livres en 1765.)

GIRAUD (Cl.-Mar.) *Poème héroï-comique; Paris,* 1749; in-12, veau. (Vente Sénemaud, 1888.)

HAUTEVILLE (De). *Histoire de Zénobie; Paris,* 1858; in-8, mar. (Vente M., 1880.)

HORACE. *Horatii Carmina ;* Parisiis, 1763; in-12, mar. (Morgand, 1884.)

HOUDAR DE LA MOTTE. *Œuvres*; *Paris,* 1754; 4 vol. in-12, mar. (A. F. Didot, 1883.)

La République de Venise; Paris, 1680; in-12, mar. (Fontaine, 1875.)

MEZERAY. *Histoire de France; Paris,* 1643; 3 vol. in-folio, mar. (Fontaine, 1875.)

MONTPENSIER. *Mémoires; Amst.,* 1746; 8 vol. in-12, mar. (Un amateur anglais, 1882.)

Recueil des Opéras; Paris, 1703; 16 vol. in-12, mar. (J. Techener, 1865.)

SACY (DE). *Traité de l'amitié; Paris,* 1722; in-12, mar. (Vente M., 1880.)

Vie du maréchal de Villars; Paris, 4 vol. in-12, mar. (Vente M., 1883.)

MESDAMES DE FRANCE

MADAME ADÉLAÏDE

Les trois filles de Louis XV (nous ne parlons pas de la quatrième qui se fit carmélite), possédèrent des bibliothèques formées de livres sérieux et choisis avec intelligence; chacune des sœurs adopta pour les livres qu'elle avait réunis une couleur différente. Mme Adélaïde choisit

le maroquin rouge, Mme Victoire le vert, et Mme Sophie le citron.

Lorsque survinrent les orages de la Révolution, Mesdames, justement effrayées, prirent la résolution de se retirer en Italie ; arrivées dans un village de la Bourgogne, elles furent arrêtées par la municipalité qui, ne sachant s'il fallait leur permettre de continuer leur route, prit le parti de consulter l'Assemblée nationale ; un débat s'engagea à cet égard et l'issue en était incertaine lorsque Mirabeau intervint. « Et qu'importe, s'écria-t-il, de sa voix de tonnerre, qu'importe à la France que ces vieilles filles entendent la messe à Rome ou à Versailles. » L'Assemblée décida que Mesdames pourraient continuer leur voyage.

Plus tard leurs bibliothèques furent confisquées comme bien d'émigrés et dispersées ; les bibiophiles se saisirent avec plaisir de ces volumes très bien conditionnés et sortant des mains de relieurs habiles.

Voici le titre de quelques-uns dont nous avons retrouvé les traces :

Antilly (Arnault). *Vies des Pères du désert*; *Paris,* 1736 ; 3 vol. in-8, mar. (Vente V. de U..., 1884.)

Aubin. *Histoire des diables de Loudun ; Liège,* 1749 ; 2 vol. in-12, veau (vente Comte Roger du Nord, 1884, nº 831.)

Bettrie (De la). *Vie de l'empereur Julien ; Paris,* 1746 ; in-12, mar. (Turner, 1878).

Brunoy. *Le Théâtre des Grecs ; Paris,* 1749 ; 6 vol. in-12, mar. (J. Techener, 1865.)

Cassagne (L'abbé). *Traité des élémens du chant ; Paris,* 1766 ; in-4, mar. (Vente L. Perreau, de Dijon, 1885.)

Cicéron. *Tusculanes ; Paris,* 1747 ; 3 vol. in-12, mar. (Vente M., 1880.)

Cicéron. *Traité de l'orateur ; Paris,* 1737 ; in-12, mar. (Vente M., 1880.)

Cicéron. *Entretiens sur les vrais biens ; Paris,* 1721 ; in-8, mar. (Vente M., 1880.)

Considérations intéressantes sur les affaires présentes ; Londres, 1788 ; in-8. (Comte de L..., 1866.)

Debonnaire (L'abbé). *La Religion chrétienne méditée ; Paris,* 1745 ; 6 vol. in-12, mar. (Vente M., 1880.)

Expilly (L'abbé). *La Topographie de l'Univers ; Paris,* 1758 ; 2 vol. in-4, mar. (Vente M., 1880.)

Fénelon. *Direction pour la conscience d'un roi ; Paris,* 1775 ; in-8, mar., n° 5588. (Bibliopoliana, 1892.)

Fougeret. *La Henriade Travestie ; Berlin,* 1763 ; in-12, mar. (*Voir Cabinet d'un curieux,* p. 53.)

Frédéric II. *Examen du Prince de Machiavel ; La Haye,* 1749 ; in-12, veau (225 fr. vente Slave, n° 865 ; 500 fr., Béhague, 1880.)

Guer (M.). *Histoire de l'âme des bêtes ; Amst.,* 1749 ; 2 vol. in-8, mar. r. (1.440 fr. — Beckford, 1883, n° 438.)

Joliveau. *Polixène,* tragédie *; Paris,* 1763 ; in-4, mar. (Morgand, 1885.)

La Peyrie. *Lettres spirituelles ; Paris,* 1766 ; in-12, mar. (Vente M. E. M. B., 1882.)

La promenade de Livry ; Paris, 1678 ; 1 vol. in-12, veau (Scalini, 1859.)

Le Gendre. *Mœurs et coutumes des Français ; Paris,* 1712 ; mar. rouge. (Vente Beckford; 1882, n° 1628.)

Loubère (De la). *Du royaume de Siam ; Paris,* 1691 ; 2 vol. in-12, mar. (Un amateur anglais, 1882.)

Mareilles (Comte de). *Lettres sur l'éducation des princes ; Paris,* 1757 ; in-8, mar. (Comte de L., 1866.)

Mémoires sur Raoul de Coucy ; Paris, 1781 ; in-12, 2 vol., mar. r. (Vente D... C..., 1883.)

Neuville (De). *Sermons ; Paris,* 1776 ; 8 vol. in-12, mar. (E. Gauthier, 1872).

PÉREFIXE. *Histoire de Henry le Grand ; Paris,* 1661 ; in-4, mar. (Morgand, 1888.)

Pibraci Tetrostica Gallica latine disticata. Les Quatrains Français du sieur de Pibrac ; Paris, 1666 ; in-4, mar. (Turner, 1878.)

ROHAN. *Mémoires ; Amst.,* 1756 ; 2 vol. in-12, mar. (Morgand 1888.)

SAINCTION. *Histoire de Tamerlan ; Paris,* 1677 ; in-12, mar. (L. Techener, 1887.)

VERTOT. *Histoire des révolutions de la République Romaine ; Paris,* 1732 ; 3 vol. in-12, mar. (Un amateur anglais, 1882.)

VOLTAIRE. *La Henriade ; Paris,* 1763 ; in-8, mar. (Fontaine, 1872.)

MADAME VICTOIRE

AUGUSTIN (SAINT). *Sermons ; Paris,* 1739 ; 14 vol. in-12, mar. vert. (Fontaine, 1875).

BARRE (LE P.). *Histoire d'Allemagne. Paris,* 1748 ; 11 vol., in-4, mar. (Vente V. de U..., 1884.)

Bible (La Sainte) ; Paris, 1748 ; 14 vol. in-4. (Lebigre, 1889. Cet exemplaire figure au catalogue Fontaine, 1870.)

BERWICK. *Mémoires ; Londres,* 1758 ; 2 vol. in-12, mar. (Morgand, 1888.)

CRÉBILLON. *Œuvres ; Paris,* 1750 ; 2 vol. in-4, mar. (Morgand, 1885, offert à 800 fr.)

CICÉRON. *De la Vieillesse ; Paris,* 1681 ; in-8, mar. (Yemeniz, 1867).

CICÉRON. *Offices ; Paris,* 1692 ; in-8, mar. (Vente M..., 1880.)

CICÉRON. *Oraisons traduites en Français sur la nouvelle édition d'Hollande, par M. de Villefaure ; Paris,* 1732 ; 8 vol. in-12, mar. (Bibliothèque de M. Bordes de Fortage, à Bordeaux.)

DAVILA. *Histoire des guerres civiles ; Paris,* 1644 ; 2 vol. mar. (Roger du Nord, 1884.)

DELMAS (J.-Antoine). *Méditation sur la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ ; Paris,* 1747 ; 2 vol. in-12, mar.

Ces volumes portent, indépendamment des armes qui ornent les plats, un ex-libris gravé par C. Baron, qui les reproduit, au au-dessous duquel on lit : « Bibliothèque de Mme Victoire de France », chez M. Bordes de Fortage.

DUPONT. *Nouvel abrégé des méditations du père Louis Du Pont ; Nancy,* 1744 ; 3 vol. in-12, mar. (Fontaine, 1870.)

Dictionnaire de l'Académie ; Paris, 1740 ; 2 volumes in-folio mar. (Vente M., 1880.)

Fête donnée par la ville de Paris, 1745 ; in-folio, mar. (Marquis, 1890.)

FÉNELON. *Œuvres spirituelles...* 1752 ; 4 vol. in-12, mar. (Morgand, 1888.)

FLEURY. *Histoire ecclésiastique ; Paris,* 1758 ; 42 vol. in-12, mar. (Turner, 1878.)

GUI JOLY. *Mémoires ; Amst.,* 1738 ; 2 vol. in-8, mar. (L. Techener, 1886.)

GROTIUS. *De la vérité de la religion ; Paris,* 1724 ; in-12, mar. (De Lassize, 1867.)

Cet exemplaire, s'était montré à la vente de Lefèvre-Dallerange, 1851.

HUME. *Histoire des Stuarts ; Amst.,* 1763 ; 6 vol. in-12, mar. (J. Techener, 1865.)

LA CLÈDE (DE). *Révolution du Portugal ; Paris,* 1735 ; 8 vol. in-12 mar. (Un amateur anglais, 1882.)

MONTGON (L'abbé). *Mémoires,* 1751 ; 10 vol. in-12, mar. (Vente ***, 1886.)

MONTESQUIEU. *Il templo di Gnido, Londra, s. d. ;* in-8, mar. (Vente Libri, 1859, numéro 1685.)

PALLU (Le R. P.). *Des fins dernières de l'homme ; Paris,* 1753 ; in-12, mar. (Vente M., 1880).

PETIT DE LA CROIX. *Histoire du Grand Genghizcan; Paris,* 1710; in-12, mar. (Morgand, 1889.)

PUFENDORFF. *Histoire de Suède...; Amst.*, 1732; 3 vol. in-12, mar. (Vente ***, 1891.)

POLIGNAC (Cardinal de). *L'Anti-Lucrèce*; *Paris,* 1754; in-12, 2 vol., mar. (Vente Libri, 1859, numéro 2099.)

SAINT RÉAL. *Œuvres*; *Londres,* 1783; 4 vol. in-12, mar. (Fontaine, 1877.)

ROBERTSON. *Histoire de Charles-Quint; Paris,* 1771; 6 vol. in-12, mar. (Vente V... de U..., 1884.)

SULLY. *Mémoires; Londres,* 1747; 8 vol. in-12, mar. (Vente V... de U..., 1884.)

TRONCHIN. *Marie Stuart,* tragédie; *Paris,* 1735; in-8, mar. (J. Techener, 1865.)

Vie des pères et des martyrs; Paris, 1763; 8 vol. in-8, mar. (Jules Thonnelier, 1880).

XÉNOPHON. *Retraite des dix-mille; Amst.*, 1758; 2 vol. in-12, mar. (J. Thonnelier, 1880.)

MADAME SOPHIE

La liste des volumes réunis par Mme Sophie et qu'a rencontrée M. Quentin-Bauchart comprend cinquante-trois articles. On y voit figurer parmi des livres sans intérêt le *Molière de 1734*, 6 volumes, et l'*Antiquité expliquée* par Montfaucon, 15 vol. in-folio, 1719.

Voici les titres de quelques ouvrages que nous avons eu occasion de noter :

BEAUCHAMPS (De). *Recherches sur les Théâtres; Paris,* 1735; 3 vol. in-8, veau. (Pichon, 1869.)

BELLIN. *Essais sur les Isles Britanniques; Paris,* 1757; in-4, mar. (Un amateur Anglais, 1882.)

BOILEAU. *Œuvres*; *Amsterdam,* 1718; 2 volumes in-folio, mar. (Giraud, n° 1379.)

BONARELLI. *La Philis de Sare, pastorale...; Paris,* 1669; in-12, veau. (Vente M., 1880.)

Bossuet. *Politique tirée de l'Écriture Sainte; Paris,* 1709; in-4, mar. citron. (Vente V... de U..., 1884.)

Carpentier (Jean Le). *L'Ambassade de la Compagnie orientale des Provinces-Unies vers l'empereur de Chine, Leyde;* 1665; in-folio, mar. r. (340 fr. L. Techener, 1886, n° 625; 27 livres en 1765.)

Chastelain. *Martyrologe universel; Paris,* 1709; in-4, mar. (Fontaine, 1875.)

Fénelon. *Démonstration de l'existence de Dieu; Paris,* 1739; in-12, mar. vert. (Vente d'un amateur Anglais, 1882, n° 56; 5 livres en 1765.)

Fénelon. *Sermons choisis; Paris,* 1744; in-12, mar. (Un amateur Anglais, 1882.)

Fénelon. *Télémaque;* 1750; in-8, mar. (Cat. Comte de L..., 1866.)

Quinte-Curce. *Traduction de Vaugelas; Lyon,* 1692; in-12, mar. (A. F. Didot, 1883.)

Selecta latini sermonis exemplaria...; Lutetiæ, 1753; 2 vol. in-12, mar. (Morante, 1872).

COMTESSE DU BARRY

Cette femme qui exerça un si déplorable empire sur Louis XV, vieux et blasé, savait à peine lire et écrire, mais elle pensa, lorsqu'elle fut parvenue à une position des plus élevées, qu'une bibliothèque était indispensable à une femme de son rang, et un libraire fut chargé de former une collection digne de figurer dans un des appartements du château de Versailles.

Des livres modernes, ramassés un peu au hasard, formèrent cette collection qui ne se recommande nullement au point de vue de la reliure, c'est un simple cartonnage en maroquin avec l'écusson de la nouvelle comtesse.

Tous ses livres furent compris dans la confiscation en 1793, des propriétés de Mme du Barry et furent attribués en bloc à la bibliothèque de la ville de Versailles, mais sur les 1.968 articles qui figurent à l'inventaire officiel, il n'en reste guère qu'un tiers, le reste fut détourné à une époque de désordre et de dilapidation. C'est ce qui explique qu'on en rencontre un certain nombre ayant passé dans les bibliothèques particulières.

Il n'en reste aujourd'hui à Versailles que 142 volumes, dont le catalogue a été publié par M. Le Roy, bibliothécaire de cette ville, et par M. Paul Lacroix.

M. Quentin Bauchart enregistre les titres des plus importants de ces livres existant à Versailles, et il y a joint ceux dont il a retrouvé les traces dans diverses collections. 136 articles figurent dans cette énumération ; il signale comme se trouvant à la bibliothèque de Bourges le Molière de 1732, 8 vol. in-4, dont M. Lacroix n'avait pu retrouver la trace, tandis que le *Décaméron*, de Boccace, 1757 (5 vol., grand papier) est à la bibliothèque de Fontainebleau. Les volumes portant les insignes des Comtes Du Barry, avec la fameuse devise : *Boutez en avant,* sont recherchés et obtiennent des prix élevés lorsqu'ils se présentent en vente publique. Nous donnons les titres de divers ouvrages que présentent les divers catalogues que nous avons consultés :

Boccace. *Le Philosophe,* 1542 ; in-folio, 160 fr. (Yéméniz, numéro 2247).

Brumoy. *Théâtre des Grecs ; Paris,* 1763 ; (vente M. E. M. B., 1882.)

Choisy (L'abbé de). *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV ; Utrecht,* 1727 ; in-12, mar. (Béhague).

Crébillon fils. *La nuit et le moment ; Londres,* 1755 ; in-12, mar. (Pichon, 1869).

Diderot. *Contes moraux... ; Zurich,* 1773 ; in-4, mar. (Pichon, 1869).

Erasme. *Eloge de la folie ; Paris,* in-4, mar. (Offert à 800 fr., Morgand et Fatout, 1880).

Gesner. *Contes moraux et Idylles,* 1773; in-4. (620 fr., Pichon, numéro 779).

Hamilton. *Œuvres,* 1862; in-12. (210 fr., numéro 210, vente Double).

Histoire de l'établissement des moines mendiants ; Avignon, 1767. (Catalogue Dinaul, numéro 14.)

Horace. *Œuvres en vers français ; Paris,* 1752; 5 vol. in-12, mar. (Vicomte d'Auteuil, 1864).

Lesage. *Le Diable boiteux,* 1765; 3 vol. in-12, mar. r. (205 fr., vente L. Double ; 805 fr., vente Potier, numéro 208).

Malebranche. *Entretien d'un philosophe chrétien...,* 1708; in-12, mar. (Voir *Cabinet d'un curieux*, p. 94).

*Mémoires de M. de**** (publiés par de Querlon). *Amsterdam*, 1760; 3 vol. in-12, veau. (J. Techener, 1865).

Montesquieu. *Le Temple de Gnide...; Paris,* 1772; in-8, mar. (Vente ***, 1886).

Œuvres diverses du Comte (Ant.) Hamilton, 1762; in-12, mar. (Vente D... C..., 1883).

Porte (De La). *Mémoires ; Genève,* 1756; in-12, mar. (Un amateur anglais, 1882).

Recherches sur l'époque de l'équitation...; Marseille, 1764; 2 vol. in-8, mar. (L. Techener, 1887.)

Rousseau (J.-B.) *Œuvres ; Paris,* 1753; 4 vol. in-12, mar. (L. Techener, 1886).

Cet exemplaire avait paru aux ventes Potier, 1870, 205 fr.

Suetone, traduit par la Harpe, 1770; 2 vol., in-8. (245 fr., numéro 244, vente L. Double).

Swift. *Voyages de Gulliver ; Paris,* 1727 ; 2 vol. in-12, mar. (Laroche-Lacarelle, 1888).

Voyage de la baye d'Hudson fait en 1746 ; Paris, 1749; 2 vol. in-12, veau. (Comte de L..., 1866).

Le catalogue de la librairie Fontaine, 1873, numéro 8965, offre, au prix de 3.000 fr., un exemplaire des *Contes de la Fontaine,* édition des Fermiers-généraux, avec les armes de Mme Du Barry et sa devise : *Boutez en avant.* Un autographe, qui est joint à cet exemplaire, atteste que la favorite méconnaissait les lois de l'orthographe : « Je prie Mr Berfault de payer à Mr Gilbert, marchand de toile, la somme de deux mille livre *(sic)* dont je lui tiendree *(sic)* compte. » Une note du libraire Fontaine ajoute ceci : « Nous avons possédé récemment l'exemplaire de ce livre aux armes de Mme de Pompadour. Il est curieux de constater que le *Cas de Conscience* et le *Diable de Papefiguière* étaient couverts dans l'exemplaire de Mme de Pompadour et que ces deux figures sont découvertes dans celui de Mme du Barry. »

Mlle du Barry, nièce de la favorite de Louis XV, a laissé quelques volumes à ses armes : de gueules à trois jumelles d'argent, timbré d'une couronne de comte au-dessus de laquelle on lit la fameuse devise : *Boutez en avant.* La bibliothèque de M. Bordes de Fortage contient les trois premiers volumes du *Parnasse des Dames,* en maroquin rouge, aux armes de Mlle du Barry.

Un catalogue de livres, en vente à la librairie Techener, 1855, indique au prix de 600 fr., aux armes de la comtesse et portant son chiffre au milieu des rayons figurés du soleil, un piquant recueil de chansons très profanes, intitulé : *Bréviaire de table,* rédigé par Cupidon et Comus... à Cocagne, chez les frères joyeux, rue de la sensualité, aux dépens du plaisir. Ce volume figure au catalogue Béhague, 1880, numéro 799.

Le catalogue de Mme Du Barry a été publié par Paul Lacroix (Jacob) bibliophile, sur l'inventaire fait à Versailles en 1792. Paris, A. Fontaine, 1874.

(A suivre.) G. Brunet.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Meudon, Bellevue et Chaville, par le Vicomte de Grouchy. *Paris*, 1893, in-8 de 1 f., 158 pp. et 1 f. blanc.

Les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* ont maintes fois eu l'occasion — et ils l'auront souvent encore, il faut l'espérer — d'apprécier l'importance des découvertes que fait M. le Vicomte de Grouchy au cours de ses explorations à travers les minutiers des notaires parisiens. Ces minutiers renferment des documents très précieux pour notre histoire ; les pièces relatives à Boileau, à Racine, à Etienne Baluze qu'en a extraites cet infatigable chercheur, comme aussi celles que nous publions, le Baron Pichon et moi, concernant les libraires de Paris au XVIe siècle, le prouvent surabondamment. On sait qu'une campagne très active est actuellement menée pour que les archives notariales, antérieures à une certaine époque qui resterait à déterminer, soient versées dans nos archives publiques où l'on pourrait dès lors les consulter avec plus de facilité. Il serait bien désirable que ceux qui en ont pris l'initiative réussissent à faire adopter ce projet pour la réalisation duquel je forme les vœux les plus ardents, car on ne peut imaginer la quantité de renseignements curieux que l'on trouverait en compulsant ces volumineux dossiers. M. de Grouchy le sait mieux que personne.

Le livre qu'il publie aujourd'hui est la réunion d'articles parus, pour la première fois, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, et qui présentent, pour l'histoire des environs de la Capitale, un intérêt tout particulier.

Toujours fidèle à son excellente méthode qui consiste à ne traiter un sujet que d'après des pièces scrupuleusement contrôlées et dont l'authenticité ne peut être mise en doute, M. le Vicomte de Grouchy a retracé, presque année par année, l'histoire des maisons royales qui étalaient leur splendeur sur la colline dominant la Seine et dont

il ne reste, hélas ! plus rien aujourd'hui. Meudon, Bellevue et Chaville, telles sont les trois localités, si fréquentées des Parisiens, qui ont fait l'objet de ses consciencieuses et sagaces investigations.

En une centaine de pages, l'auteur a étudié les origines de Meudon qui remontent à une époque très reculée, puisqu'en 1845 le docteur Robert y découvrait un certain nombre de monuments celtiques et des squelettes appartenant aux types Gall et Kimry ; puis, toujours à l'aide de documents précis empruntés soit à nos grands dépôts publics, soit aux archives du ministère des affaires étrangères, soit aux minutiers notariaux de Mes Galloys et Caillet, il a retracé l'histoire du château construit, en 1539 et 1540, par Antoine Sanguin, grand aumônier de France, plus connu sous le nom de « Cardinal de Meudon », et qui, après avoir été la propriété de la maison de Lorraine devint celle de la maison de Bourbon. Ce malheureux château dont les salons, merveilleusement décorés par nos plus célèbres artistes, ont reçu tant de princes, tant d'illlustres personnages, et qui rappelait les souvenirs les plus chers pour l'histoire de notre pays, devait se voir, à l'époque de la Révolution, envahir par le Comité de salut public qui y installa, en 1793, des ateliers mystérieux où, sous la direction de Monge, de Berthollet, de Fourcroy, de Chaptal, de Carnot, de Robert Lindet, on étudiait les inventions destinées à perfectionner l'artillerie. En 1803, le vieux château parut tellement ruiné que la municipalité de Versailles en ordonna la démolition. Le château neuf fut alors restauré et l'Impératrice Marie-Louise y demeura jusqu'en mai 1812 ; depuis cette époque, le Comte d'Artois et le duc de Berry le prirent comme rendez-vous de chasse ; Louis-Philippe, pendant la guerre civile qui éclata au Portugal, le prêta à Dom Pedro ; le duc d'Orléans, le prince Jérôme Bonaparte, le prince Napoléon l'habitèrent successivement. Enfin, en 1870, les Prussiens s'y installèrent et le château fut incendié comme le fut celui de Saint-Cloud.

M. le Vicomte de Grouchy ne s'est pas borné à nous donner la liste assez longue des différents propriétaires du château de Meudon ; il nous renseigne sur les embellissements qui y ont été exécutés à diverses époques comme aussi sur l'état de délabrement où il s'est parfois trouvé.

Après Meudon, M. le Vicomte de Grouchy a entrepris l'histoire du château de Bellevue bâti par Mme la Marquise de Pompadour, un « caprice de favorite, un musée où tout ce que l'art français du XVIIIe siècle avait de plus délicat se trouvait réuni » et qui acquis, en 1757, par Louix XV, devint en 1775, la propriété de Mesdames de France. Pillé, comme le château de Meudon, en 1794, Bellevue

tomba quelques années plus tard sous la pioche des démolisseurs. Le château de Chaville, construit par Michel Letellier, subit également le sort des deux précédents ; vendu comme propriété nationale, il fut démoli en 1800.

Des états et des inventaires très instructifs complètent cet important travail qui, faisant le plus grand honneur à l'aimable érudit qui l'a écrit, rend un signalé service aux nombreux amateurs qui travaillent sur l'histoire de Paris et de ses environs.

M. le Vicomte de Grouchy aurait cependant pu ajouter quelque chose encore à son intéressante publication ; il est à regretter qu'il n'ait pas cru devoir y joindre une table des matières, des noms de lieux et de personnes cités dans l'ouvrage, ce qui aurait facilité les recherches de ceux qui consulteront son livre.

GEORGES VICAIRE.

Jeanne d'Arc en Berry et l'ancienne fête dite « de la pucelle » à Bourges. Avec des documents et des éclaircissements inédits par Lucien Jeny, vice-président de la Société historique du Cher, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, et P. Lanéry d'Arc, lauréat de l'Institut, avocat à la Cour d'appel d'Aix. Nouvelle édition, revue, illustrée et notablement augmentée. *Paris, librairie Techener (H. Leclerc et P. Cornuau) 219, rue Saint-Honoré ; Bourges, tous les libraires*, s. d. (1893), in-8 de 197 pp. et 1 f. n. ch. (Prix : 3 fr.)

MM. Lucien Jeny et Lanéry d'Arc viennent de donner une seconde édition de l'intéressant travail qu'ils avaient publié, il n'y a pas un an, et dont le *Bulletin du Bibliophile* a rendu compte. Cette édition est illustrée de 18 gravures et terminée par une table alphabétique des noms propres cités dans l'ouvrage ; elle a été augmentée par les auteurs d'un certain nombre de documents inédits qui permettent presque de dire que c'est une œuvre nouvelle.

G. V.

P. S. — Dans la prochaine livraison du *Bulletin* je parlerai d'un très intéressant ouvrage (1), édité avec luxe par Alphonse Lemerre, que M. Valbert Chevillard vient de consacrer au peintre Théodore Chassériau, une des figures les plus charmantes de l'école romantique. Je tiens néanmoins à le signaler, dès son apparition, en attendant que je puisse l'analyser comme il mérite de l'être.

G. V.

(1) Valbert Chevillard — Un peintre romantique. Théodore Chassériau. Avec une eau-forte de Bracquemond. *Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 23-31, passage Choiseul, 23-31.* M DCCC XCIII, in-8° de 323 pp. (Prix : 7 fr. 50).

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

88. — Les gestes romaines nouvellement imprimez à Paris. A la fin : *Imprimé à Paris pour Anthoine Vérard, marchant libraire, demourāt deuāt nostre dame de Paris a lymage saint jehan leuangeliste. Ou au palais au premier pillier deuant la chapelle ou lon chāte la messe de messeigneurs les presidens, s. d.;* in-fol., maroq. rouge, doublé de maroq. rouge, dent., tr. dor. (*Chambolle Duru*). 850 fr.

Superbe exemplaire.

Traduction de la troisième décade de Tite-Live, c'est-à-dire de l'histoire totale de la seconde guerre punique depuis la prise de Sagonte par Annibal jusqu'au triomphe de Scipion l'Africain. Cette traduction de la partie la plus intéressante de l'œuvre de Tite-Live occupe les neuf premiers livres et une partie du dixième ; la fin de ce dernier, laissant brusquement de côté « les gestes romaines », est consacrée à de tout autres sujets. Gaguin nous y apprend « comment le roy d'armes des Frãcoys fut premièrement créé et puis nommé Montjoye », quelles sont les manières de faire un empereur, un roy, un duc, un vicomte, un chevalier, « qui va devant, le connestable, le lieutenãt ou le mareschal », à quels statuts obéissent les hérauts d'armes, et une foule d'autres choses, relatives au blason d'armoirie « pour sçavoir blasonner armes en toutes manières », à « la signifiance des metaulx », à des « advisemens de guerre moult subtilz », etc. Le livre se termine par une nomenclature des villes du royaume de France et du duché de Bourgogne, et par un calcul du revenu annuel produit par l'accumulation de sommes quotidiennes.

Ce beau volume est orné d'un très grand nombre de gravures. En tête du prologue, l'auteur à genoux, offrant son livre au roi, qui tient le septre, drapé dans le manteau à fleurs de lis. Grands bois aux feuillets, 1, 21, 47 (Annibal « se partant de Cannes après sa victoire », sur un cheval dont les harnais sont fleurdelisés), 68, 88, 106 (C. Fulvius comparaissant devant le sénat), 148, 170, 187, 206 (à deux compartiments : d'un côté, le baptême de Clovis, de l'autre, une bataille). En outre, une foule de petits bois dont beaucoup sont plusieurs fois répétés.

On se demande pourquoi Brunet, qui cite bon nombre d'ouvrages de Gaguin, ne signale pas ces *Gestes Romaines*, un des chefs-d'œuvre d'Anthoine Vérard.

89. — Fasciculus temporum omnes antiquorum cronicas complectens. A la fin : *Fasciculus temporũ oẽs quasi antiquas choronicas* (sic) *mortaliũ usqz ad hec tempora cõplectens felicit explicit. Impressusqz impensa et arte mira Erhardi rodolt de augusta, 1481, 12 caleñ. Jañ,* in-fol., mar. vert, fil., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). 180 fr.

On sait que l'auteur de ce curieux livre est Werner Rolewinck, religieux de l'ordre des Chartreux, mort à Cologne en 1502. Le *Fasciculus temporum,* est un des premiers essais d'histoire universelle, le premier peut-être, des temps modernes. Sans avoir les dimensions considérables du *Supplementum Chronicarum,* de Foresta, ni de la *Chronique de Nuremberg,* d'Hartmann Schedel, qui parurent quelques années plus tard, il leur a servi de prototype. Dans une sorte de préface, l'auteur indique l'idée générale de son livre : *Colligere disposuimus juvante domino ex pluribus libris fasciculũ quẽmdã temporũ a mundi creatione usqz ad p̃sens* : *in quo tam sacrarum Scripturarum q̃z diversarũ aliaruz historiarum facta tanq̃z in memoriali quodam compendiose religabimus.* Rolewinck, en effet, embrasse dans un rapide résumé l'histoire de l'humanité depuis la création jusqu'au pontificat de Sixte IV ; il se borne à signaler les principaux évènements, surtout ceux de l'histoire sacrée, auxquels il rattache les faits politiques et militaires ; comme dans toutes les chroniques contemporaines, une place assez large est faite aux miracles et aux prodiges. Les noms des patriarches, prophètes, pontifes, papes, et princes sont encadrés dans

autant de cercles à deux filets, au-dessous desquels on lit le texte qui se rapporte à chacun d'eux.

Cette édition de 1481, en petits caractères gothiques, un des plus jolis livres imprimés par Ratdolt, contient un plus grand nombre d'illustrations que la première édition vénitienne, donné par Walch en 1479. Sauf une ou deux figures bibliques, assez médiocres, tous ces bois sont des vues de pays et de villes qui ne manquent pas d'une certaine finesse, malgré la naïveté de l'exécution. Ces vues sont, pour la plupart, fantaisistes ; plusieurs cependant ont quelque prétention à l'exactitude, entre autres (et cela se comprend) celle de Venise où l'on reconnait distinctement le palais dos Doges et les deux colonnes de la Piazzetta.

Bel exemplaire provenant de la bibliothèque Yéméniz.

90. — Celestina. Tragicomedia de Calisto y me | libea, en la qual se contie | ne de mas de su agradable | et dulce estilo muchas sētēcias filosafa | les et auisos muy necessarios para man | cebos mostrandoles los engaños que | estan en | cerrados en seruientes et alca | buetas, et nuevamente añadido el tracta | do de centurio. (Au recto du dernier feuillet :) *El carro de febo : sus bueltas ha dado | mil y quinientas y xxv en rueda | ambos los hijos : entonces de leda a phebo en su casa : tienen posentado quãdo este muy dulce : y breve tratado despues de revisto : y bien corregido dentro Barcelona : pintado y ledo por Calros amoros : ĩpressa acabado ;* in-4 goth. de 64 ff. non chiff., sig. A.-H., avec fig. sur bois, maroq. La Vallière, compart. de fil. à fr. et dor., entrelacs, doublé de maroq. rouge, dent. int., dos orné, tr. dor. (*Lortic fils*). 650 fr.

Édition très rare, ou plutôt presque inconnue. Salva, qui ne la cite que d'après D. Jaime Villanueva, se borne à dire : « Je ne puis donner plus de renseignements sur cette édition, mais je suppose qu'elle doit être in-4. »

Le titre est imprimé en caractères rouges dans un bel encadrement dont la partie supérieure représente deux corps de logis et

une place sur laquelle sont réunis les principaux personnages de la pièce. Outre les petites figures des acteurs, plusieurs fois répétées comme dans la plupart des éditions connues, une suite de bois commente les diverses scènes et surtout la fin tragique des deux amants et de plusieurs des comparses.

Cette édition manquait à la collection de Heredia, si riche pourtant en échantillons de toute sorte de la fameuse tragi-comédie. Du reste, notre exemplaire est jusqu'ici le seul que l'on connaisse de cette introuvable *Célestine.*

91. — Œuvres diverses d'un auteur de sept ans ; in-4, v. fauve, fil., tr. dorées. 250 fr.

Cet enfant de sept ans, écrivain singulièrement précoce, est le duc du Maine, et le recueil de ses « Œuvres diverses » fut publié par Madame de Maintenon en 1678. L'épître préliminaire, adressée à Madame de Montespan et signée « Vostre tres-humble et tres-obéissante servante **** », est certainement un des meilleurs morceaux qu'ait écrits Madame de Maintenon. D'un style ingénieux et délicat, sans dépasser les limites de la flatterie permise, elle se fait l'interprète des sentiments du jeune prince à l'égard de sa mère : « Pour moy qui connois ses plus secrettes pensées, je sçay avec quelle admiration il vous écoute. Et je puis vous assurer avec vérité qu'il vous étudie beaucoup plus volontiers que tous ses livres. » Ces aménités, toutes tempérées qu'elles sont, ne laissent pas d'offrir un assez piquant contraste avec les propos aigres-doux qui s'échangèrent, quelques années plus tard, entre l'altière Vasthi et la modeste Esther. L'éloge obligatoire du grand roi s'ajoute à celui de la mère : « Comment pourroit-il estre frappé des victoires des Grecs et des Romains et de tout ce que Florus et Justin lui racontent ? Ses nourrices dès le berceau ont accoutumé ses oreilles à de plus grandes choses. On lui parle comme d'un prodige d'une ville que les Grecs prirent en dix ans. Il n'a que sept ans, et il a déjà vu chanter en France des *Te Deum* pour la prise de plus de cent villes. »

Quant aux œuvres du plus jeune des auteurs, elles se composent d'extraits d'historiens anciens, de maximes à l'instar de la Rochefoucauld, de billets adressés au roi, à Madame de Montespan et à quelques personnes de la Cour, enfin d'un dialogue entre M. qui « prend le party de César et le Prince qui prend celuy d'Alexandre. »

Il va sans dire que Madame de Maintenon a tenu parfois la plume de son jeune élève ; la plupart des extraits de l'histoire ancienne

peuvent, à la rigueur, être l'œuvre d'un enfant ; mais certaines des maximes et des lettres trahissent une inspiration ou au moins une rédaction étrangère.

La plus enfantine et, par suite, la plus authentique peut-être de ces lettres serait le billet suivant : « Vous m'avez écrit une lettre dont je suis ravy, et puisque vous m'ordonnez de vous demander une récompense, je voue prie, ma belle Madame, que je ne mette plus de juppes ; je suis en chemin pour vous aller trouver. »

Ce volume, imprimé, comme on le pense, avec le plus grand soin, a été tiré à un très petit nombre d'exemplaires, sept ou huit, dit-on. Le nôtre est orné d'un beau portrait (ajouté) de Madame de Maintenon, gravé par Ficquet d'après Mignard.

92. — Sensuivēt les vigilles de la mort du feu roy Charles septiesme a neuf pseaulmes et neuf leçons contenans la cronique et les faitz advenuz durant la vie dudit feu roy, composees par maistre marcial de paris dit dauuergne procureur en parlement. *Sans lieu ni date ;* in-4, goth. de 116 ff. non chiffrés, à 2 col. de 40 l., figures sur bois, mar. rouge, fil., doublé de maroq. bleu, dent., tr. dor. (*Riche reliure de Joly.*) 750 fr.

Précieuse édition, décrite sommairement par Brunet (t. III. col. 1482). Le titre, en lettres de forme, est orné des armes de France et d'une S historiée, composée de deux dauphins. Au verso du titre, un grand bois occupant toute la page : *Charles VII sur son trône*. Puis se succèdent un très grand nombre de bois de dimensions diverses, commentaires graphiques du texte, parmi lesquels nous citerons :

La prinse du pont saint-cloud.
Comment rouen fut prins par les angloys.
Comment le roy dangleterre vint en france.
Comment le siège fut mis à orléans par les angloys.
Comment la pucelle vint deuers le roy.
Comment les angloys amenerent la pucelle à rouen et la firent morir.
Comment la ville de evreux fut prinse par flocquet.

Comment le siège fut mys par les angloys devant dieppe et leue par le daulphin.
La cinquiesme leçon chantée par clergie.
Comment la ville de rouen fut rendue.
La bataille de formigny.
Comment ceulx de bordeaulx se rendirent au roy et apporterent les clefs.
La journee et bataille de castillon où talbot et plusieurs aultres furent tuez.
La neufiesme leçon chantée par leglise.

Tous ces bois sont du plus haut intérêt pour les détails des fortifications, les armures et les costumes de l'époque. Ceux qui se rapportent à l'histoire de Jeanne d'Arc sont particulièrement remarquables par leur naïve et vigoureuse expression.

Ainsi que l'annonce le titre, cette histoire versifiée contient tout au long « la cronicque et les faitz advenuz durant la vie dudit feu roy » ; elle suit Charles VII depuis sa « nativité » jusqu'à ses derniers moments, racontés en une suite de quatrains d'une simplicité touchante. En voici quelques-uns :

Oultre voult par son testament
Estre à sainct denis enterre
En la chappelle et monument
De ses ancestres prepare.

Et le iour de la magdaleyne
Quil auoit seruie comme dame
Le mercredy vingt et deuxiesme
De juillet rendit a dieu lame.

Il trespassa a mehun sur yeure
Ou auoit sa jeunesse duyte
Et fist ainsy que le bon lieure
Qui se rend tousiours en son giste.

93. — Cronique et histoire faicte et composee par | reuerend pere en dieu Turpin archeues | que de Reims lung des pairs de frãce | contenant les prouesses et faictz | darmes aduenuz en son temps | du tres magnanime Roy Charles le grãt autre- | ment dit Charlemai- | gne : et de son nep- | ueu Raoulãd | lesquelles | il redi | gea comme cõpilateur dudit

œuvre. | *Imprime à Paris pour Regnauld Chaudiere | libraire demourant a la grant rue Sainct Ja | ques a l'enseigne de l'homme Saulvage.* (A la fin :) *Imprime à Paris par Pierre Vidoue..... ce huitiesme iour de Juing mil cinq cens xxvii* (1527) ; in-4, goth., maroq. rouge, fil., dos orné à petits fers, doublé de maroq. rouge, large dor. à petits fers, tr. dor. (*Joly*). 1.200 fr.

Seule édition ancienne, en francais, de la fameuse Chronique ; quant à la prétendue *Chronique de Turpin,* publiée en 1583 par Fr. Arnoullet, Lyon, elle n'est, sous ce titre menteur qu'une reproduction de la *Conqueste de Trébizonde.*

Il serait téméraire d'assigner une valeur historique un peu sérieuse à la *Chronique de Turpin.* On ne la trouve mentionnée par aucun des auteurs contemporains de Charlemagne ou même des derniers Carlovingiens ; on a constaté qu'il y est parlé de terres seigneuriales qui n'ont été constituées que longtemps après Charlemagne et qu'il y est fait allusion à des pratiques très postérieures au règne du grand empereur. L'opinion la plus accréditée est que l'archevêque de Reims ne peut être le véritable auteur de cette chronique qui aurait été fabriquée à la fin du XI[e] siècle. Dans son *Fasciculus temporum,* Werner Rolewinck s'exprime ainsi, en parlant du pape Calixte II : *Statuit etiam historiam Karoli descriptam a beato Tulpino remensi archiepò.* Le sens du mot *statuit* est assez énigmatique : faut-il entendre que le pape *établit,* fixa le texte définitif ou qu'il garantit l'authencité de l'œuvre? En tous cas, l'approbation donnée par Calixte II au récit légendaire ne saurait prouver ni que Turpin en soit réellement l'auteur, ni qu'il le faille accepter comme une « histoire » de l'expédition d'Espagne.

Il y a plus : s'appuyant sur d'excellentes raisons, M. Paulin Paris croit que, loin de pouvoir être donnée à Turpin, la Chronique qui porte son nom n'est même pas d'origine française, mais de source espagnole. « Il suffit, dit-il, de mettre en parallèle l'exactitude avec laquelle l'auteur y parle de la Péninsule, en décrit les localités, en rappelle les traditions, en recommande les églises, avec l'ignorance profonde qu'il montre dans tout ce qu'il nous dit du pays de France. Il se méprend sur la position de nos plus grandes villes, il confond toutes nos traditions historiques, il entasse dans l'armée de Charlemagne tous les héros populaires de trois ou quatre époques.

Un Français du XIIe siècle n'aurait jamais réuni Garin le Lohérain, Ogier le Danois et Renand de Montauban. Un Français eût mieux connu la position d'Agen et de Saintes que l'histoire de l'idole de Cadix, seulement consignée dans les légendes arabes. Enfin, un Français n'aurait pas dit que les trois principales églises du monde étaient Saint-Pierre de Rome, Saint-Jean d'Éphèse et Saint-Jacques de Compostelle (1) ». Ajoutons, et l'argument nous semble décisif, que c'est sur l'ordre du grand saint espagnol, « monsieur sainct Jacques l'apostre » qne Charlemagne se décide à franchir les Pyrénées.

Ce qui est certain, c'est que, dès le lendemain même des événements, les merveilleux exploits de l'expédition d'Espagne, et surtout l'épisode de Roncevaux, furent l'objet de récits devenus promptement populaires. Le chroniqueur connu sous le nom de l'Astronome, contemporain de Louis le Débonnaire, atteste nettement cette popularité : *Extremi quidam in eodem monte regii cœsi sunt agminis. Quorum quia vulgata sunt nomina, dicere supersedi.* Et ces récits durent être très vite traduits de latin en français, puisque Taillefert, pour animer le courage des combattants normands de Hastings, leur chantait les exploits de Charlemagne et de Roland. C'est à cette source ancienne qu'ont été puisées toutes les narrations historico-légendaires de la guerre d'Espagne, aussi bien la *Chronique de Turpin* que la *Chanson de Roland.*

Notre exemplaire, orné d'une des plus riches reliures de Joly, est à toutes marges, avec nombreux témoins, sans aucun défaut. Très beau livre.

94. — Domini Simphoriani Champerii lugduneñ.
Liber de quadruplici vita.
Theologia Asclepii Hermetis trismegisti discipuli cum cōmētariis eiusdē domini Simphoriani.
Sixti philosophi pythagorici Enchiridion.
Isocratis ad Demonicum oratio preceptiva.
Silve medicinales de simplicibus : cū nōnullis in medice facultatis praxim et ītroductoriis.

(1) Voir *Les grandes Chroniques de France.* Paris, Techener, 1837, t. II, XIV et XV.

Quedam ex Plinii junioris practica.

Tropheum gallorum quadruplicem eorundem complectens historiam.

De ingressu Ludovici XII francorum regis in urbem Genuam.

De ejusdem victoria in Genueñ.

Regum francorum genealogia.

De claris Lugdunensibus.

De gallorum scriptoribus.

De Gallis summis pontificibus.

Ep̃le varie ad eundem dñm Simphorianũ.

A la fin : *Impressum est presens opus Lugduni expensis honetissimorum bibliopolarum Stephani gueynardi et Jacobi huguetãni : arte vero et industria Jannot de campis : Anno dominici MCCCCCVII. Finitum pridie Kal. Augusti.* In-4, gothique, à deux col., fig. sur bois et sur métal, veau fauve, fil. et compart. à froid avec lions dorés au dos et sur les plats ; reliure dans le style du XVIe siècle (*Magnin*) 160 fr.

De tous les ouvrages du fécond Symphorien Champier, celui-ci est peut-être le plus important par l'étonnante diversité des matières qui y sont traitées. Comme l'indique le long titre ci-dessus, il y est question de philosophie, de théologie, d'alchimie, de médecine, d'histoire, de littérature ; Hermès Trismégiste et son disciple Asclepius y coudoient Isocrate et Pline le Jeune qui cèdent la place à Louis XII, vainqueur de Gênes, aux lyonnais illustres et aux papes d'origine française. Nous nous bornons à signaler quelques points spécialement intéressants de cette réunion de traités si divers. La partie du *De quadruplici vita*, intitulée *De vita Sana* contient d'utiles renseignements sur les maladies qui menacent principalement les hommes d'étude et sur les moyens de les conjurer. Les *Silvæ medicinales* sont un des premiers essais de classement par ordre alphabétique des substances usitées en médecine. On peut recueillir des indications historiques d'une certaine valeur soit dans le *Tropheum gallorum*, soit dans les deux opuscules sur la conquête de Gênes par Louis XII.

Mais c'est surtout pour l'histoire de Lyon que ce livre de Champier peut être consulté avec fruit. Outre les chapitres *De antiquitate Lugduni*, *De excellentia ecclesiæ Lugdunensis*, *De claris Lugdunensibus*, et autres, on y trouvera un certain nombre de lettres échangées entre Champier et plusieurs savants de l'époque, lyonnais ou momentanément fixés à Lyon, parmi lesquels Jacques Robertet, Gonzalve de Tolède, Le Maire de Belges, Humbert Fournier. Une des lettres de ce dernier donne de piquants détails sur la petite académie de Fourvières.

Gravures et lettres ornées. A noter deux gravures dites *interrasiles*, estampes sur métal en relief, offrant quelque analogie avec les nielles, employées pour la première fois par Neumeister de Mayence (voir *Origines de l'imprimerie à Albi*, par A. Claudin, Paris, 1880). A la fin de la seconde partie, la très curieuse marque de l'imprimeur Jannot Deschamps ou de Campis.

Cet exemplaire, grand de marges, non lavé et sans défauts, a appartenu à C. J. F. Beaucousin, avocat au Parlement de Paris, bibliophile distingué. En tête du volume, quatre pages de notes manuscrites, biographiques et bibliographiques.

95. — Catalogue des effets précieux qui composait le cabinet de feu M. le Duc d'Aumont, par P. F. Julliot fils et A. J. Paillet. Les gravures des vases, colonnes, tables et lustres se trouvent placées à la suite des feuilles de vacation, au nombre de 30 planches, dont chacune porte un numéro conforme à celui du catalogue. *Paris*, 1782 ; in-8, maroq. orange, fil. tr. dor. (*Chambolle Duru*). 600 fr.

Cet exemplaire du catalogue d'une des plus importantes collections du XVIIIe siècle, acquiert un haut intérêt grâce à quelques notes manuscrites et surtout aux nombreux *dessins* de Germain de Saint-Aubin dont il est orné.

On lit cette note humoristique, au verso du titre : « Au soin que je prens à completter mes catalogues, vous imaginés que je prends beaucoup d'interest à la variété des pièces, au progrès des arts, au bénéfice ou au déchet des marchands ; point du tout. Les ventes sont pour moy une comédie où chaque acteur joüe naïvement son rolle ; la vanité des uns, la cupidité des autres, la ruse de celui-cy, la méfiance de celui-la, je les conois a peu pres tous et vois les

differens ressorts qui les font mouvoir. Tout cela m'amuse et fait passer le temps à bon marché ; je suis même pour quelque chose dans la pièce ; ma figure un peu singulière prette à la caricature, et j'amuse quelquefois les gens qui m'amusent. » On ne peut s'immoler de meilleure grâce.

Quant aux dessins semés sur les marges, ils sont d'une finesse et d'une vivacité étonnantes. Signalons, entre autres, une délicieuse tête de femme (p. 7) ; une minuscule Vénus accroupie (p. 14) ; un vase en forme de soufflet (p. .31) ; une très originale pagode chinoise (p. 36) ; un aigle fièrement posé sur un rocher (p. 48) ; un curieux vase dont les anses sont formées par deux serpents entrelacés (p. 68) ; sur un feuillet intercalé, une tasse en forme de fruit, avec tronc d'arbres à feuilles et fruits en relief, et une buire oblongue, très singulière, représentant un instrument de musique chinois ; nombre de bouteilles à long goulot, de vases aux formes des plus bizarres, de magots chinois, le tout enlevé avec une verve et une sûreté de trait incomparables.

Les prix et les noms de la plupart des acquéreurs sont indiqués en marge. On peut constater que, sans atteindre les chiffres actuels, les objets d'art étaient, dès 1782, l'objet d'ardentes convoitises. Deux tables de porphyre, fort belles d'ailleurs, autant que la planche permet d'en juger, sont adjugées pour 24000 fr. qui représentent une somme beaucoup plus considérable en monnaie de nos jours.

LIBRAIRIE TECHENER

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

Livres gothiques

Impressions d'Ant . Vérard, de Simon Vostre, Pigouchet, Arnoullet et autres

Romans de Chevalerie

POÈTES ET LITTÉRATURE DU XVIe SIÈCLE

LIVRES A FIGURES SUR BOIS, ANCIENNES CHRONIQUES

Manuscrits sur vélin et avec miniatures.

Documents historiques — Chartes

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

Reliures anciennes avec Armoiries

Ouvrages sur les Beaux-Arts et l'Art dramatique
Publications sur le Moyen-Age
etc., etc.

INCUNABLES

ÉDITIONS PRINCEPS — EDITIONS ALDINES — ELZÉVIRS

Éditions originales des grands Auteurs français

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France, la noblesse et les antiquités, la numismatique, l'archéologie, etc.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

Bibliopoliana, catalogue (paraissant tous les deux mois) de livres anciens, rares et curieux, en vente aux prix marqués.

Le *Bibliopoliana* est envoyé gratuitement à tous les abonnés du *Bulletin du Bibliophile.*

Châteaudun — Imprimerie J. Pigelet

1893

SOIXANTIEME ANNEE

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Paul Bonnefon, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gust. Brunet, de Bordeaux; A. Claudin, Lauréat de l'Institut; E. Delaplace; Joseph Denais; Victor Develay, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Georges Duplessis, de la Bibliothèque Nationale; Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris; Dupré-Lasale, conseiller à la Cour de cassation; Charles Ephrussi; Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte de Grouchy; Léonce Janmart de Brouillant, de la Société des Bibliophiles de Belgique; Marais, de la Bibliothèque Mazarine; P. Margry; Henry Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gaston Paris, de l'Institut; Léon-Gabriel Pélissier; Baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles françois; Bernard Prost, archiviste-paléographe; Duc de Rivoli, de la Société des Bibliophiles françois; Baron de Ruble, de la Société des Bibliophiles françois; Vicomte de Savigny de Moncorps, de la Société des Bibliophiles françois; Schwab, de la Bibliothèque Nationale; Alexandre Sorel, président du Tribunal civil de Compiègne; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales; P. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut; Maurice Tourneux; abbé Ch. Urbain; abbé Tougard; Georges Vicaire, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

Charles Nodier; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); J. Ch. Brunet; Leber; G. Peignot; Paulin Paris; L. Barbier; Victor Cousin; Silvestre de Sacy; J. de Gaulle; Charles Giraud; Le Roux de Lincy; Monmerqué; Ch. Asselineau; Comte Clément de Ris; Marquis de Gaillon; Rathery; Sainte-Beuve; Francis Wey; Comte de Barthélemy; Meaume; Moulin; Cuvillier-Fleury; Baron A. Ernouf; le Comte de Baillon; Comte de Longpérier Grimoard, etc., etc.

SEPTEMBRE-OCTOBRE

ON SOUSCRIT A PARIS

A LA LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC ET P. CORNUAU)

219, RUE SAINT-HONORÉ

(AU COIN DE LA RUE D'ALGER)

1893

LIVRAISON DE SEPTEMBRE-OCTOBRE

MÉMOIRE

SUR

Mr DU FRESNOY

BIBLIOPHILE DU XVIIe SIÈCLE

ET SUR SA FAMILLE

Les reliures en maroquin aux armes de Du Fresnoy (1) sont très recherchées, avec raison, et se trouvent rarement. Lorsque je commençais ma carrière de bibliophile, il y a quelque 60 ans, on ne savait pas de qui étaient les armes qui figurent sur leurs plats. Mon cher et honorable ami, M. Debure l'aîné, était le seul amateur chez qui j'en connûsse. Il eut quelque peine à admettre l'attribution de ces armes à la famille Du Fresnoy, parce que les billettes qui sont sur le sautoir étaient perpendiculaires au plan horizontal de l'écu, tandis que dans les armoriaux de Paris, de Chevillard et de Beaumont, les quatre billettes des extrémités suivaient le mouvement du sautoir. Il ne se rendit que lorsqu'il eut vérifié que toutes les lettres du nom *Du Fresnoy* étaient dans le chiffre que portent ces beaux livres.

Aujourd'hui, les exemplaires de Du Fresnoy sont bien reconnus comme tels ; mais on ne connaît guère celui qui

(1) *Célèbre* bibliophile *qui vivait en Picardie*, dit le Nouvel Armorial du Bibliophile !



les posséda le premier et les fit relier. Je vais dire aux lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* ce que j'ai trouvé sur lui et sur sa famille.

Il y avait, vers 1630, à Paris, rue Saint-Honoré, au coin de la rue (Croix) des Petits-Champs, on a dit aussi au coin de la rue de Grenelle, un apothicaire très notable. C'était le Sire (1) Martin Du Fresnoy. Il n'avait que ce seul nom et ne s'appelait nullement *Petit Du Fresnoy*, comme on l'a imprimé dans la première édition de l'*Armorial du Bibliophile*. En 1636, il était l'un des échevins de Paris. Dix ans après, le 1er février 1646, il était élu juge consul (le 4e), ce qui lui donnait la noblesse.

De sa femme *N.* Bardin — (je ne sais si elle était parente de l'auteur du *Lycée*, homme fort estimé de la meilleure société du XVIIe siècle, et qui me semble avoir eu une position analogue à celle de Du Fresnoy) (2), — il eut six enfants. L'aîné, Ch.-Alphonse, est l'auteur du Poème sur la peinture et fut, lui-même, un peintre très estimable (3), mais nous ne parlerons que de son fils Hélie ou Elie, c'est le bibliophile (4).

(1) Au moyen-âge et encore au XVIe siècle, cette qualification n'était donnée qu'aux marchands et bourgeois très notables. Dans le XVIIe, elle tomba en désuétude. L'adresse de Du Fresnoy le père est donnée dans les *Dossiers bleus* du Cabinet des titres.

(2) Voir ma *Correspondance d'Humières*. Compiègne, 1883, nos 100, 104, 106 et 155.

(3) Très lié avec Mignard qui fut, pour lui, le meilleur et le plus généreux des amis, Ch.-Alphonse Du Fresnoy passa la plus grande partie de sa vie en Italie. Il mourut à Villiers-le-Bel, chez un de ses frères, en 1665, à l'âge de 54 ans. Son père, qui voulait faire de lui un médecin, ne lui pardonna jamais d'avoir préféré la peinture et la poésie et le laissa dans la gêne la plus dure. Je n'ai pas vu, dans mes recherches, si son frère Hélie le secourut.

(4) Cette filiation de Du Fresnoy est prise dans les *Dossiers bleus* du Cabinet des titres et me paraît irrécusable. Saint Simon dit cependant (tome 1, p. 60 de l'édition de 1856) que notre Du Fresnoy, un des commis les plus accrédités de Louvois, était fils *d'un Secrétaire de son père*. Cela est bien précis. A Dieu ne



Hélie du Fresnoy naquit en 1614. Il est dit dans l'article du *Mercure galant*, de mars 1698, relatif à sa mort, que ce fut le cardinal de Richelieu qui le donna à M. de Noyers — peut-être fut-ce à la requête du duc Claude de Saint-Simon. M. Sublet de Noyers était alors Secrétaire d'Etat de la Guerre. Du Fresnoy devint son premier commis.

On sait ce qu'étaient, sous l'ancien régime, les premiers commis des ministres. Etrangers à toutes les intrigues de Cour, ils faisaient seulement les affaires et étaient très rarement changés. Du Fresnoy resta premier commis sous le chancelier Le Tellier, qui était aussi Secrétaire d'Etat de la Guerre, et servit, en la même qualité, sous le Mis de Louvois, son fils, et sous M. de Barbezieux, fils de M. de Louvois.

Du Fresnoy était digne d'occuper cette importante position. Le Père Léonard, dont on a plusieurs recueils à la Bibliothèque et aux Archives Nationales, nous a laissé quelques mots sur Du Fresnoy. Il dit que notre bibliophile était d'un esprit agréable et vif, savait très bien le latin, et il ajoute : *pointes d'esprit*, ce qui me semble vouloir dire que Du Fresnoy ne dédaignait pas de faire de bons mots. (*Archives Nation.*, MM., 825, f° 27).

plaise que je méconnaisse la valeur d'une affirmation de Saint Simon, mais je me permets de dire qu'il a quelquefois erré. Ainsi *rien n'est plus faux* que l'histoire des prétendues luttes de la Comtesse de Verrue contre l'amour du Duc de Savoie. Le récit de Saint Simon est absolument contraire à la correspondance diplomatique de Savoie. On a peine à croire aussi l'histoire du Père Le Tellier racontant à Saint Simon qu'il savait nécesairement peu favorable à la Compagnie de Jésus, tous ses projets relativement à la *Bulle Unigenitus*. Il se pourrait que le premier duc de Saint Simon, père de l'auteur des *Mémoires*, ait connu Du Fresnoy le père, et ait eu de l'estime pour lui comme Saint Simon en avait lui-même pour son apothicaire Bolduc et l'eût fait entrer chez M. de Noyers, mais cela ne fait pas d'Hélie Du Fresnoy le fils d'un secrétaire du duc de Saint Simon. Tout le monde savait qu'Hélie Du Fresnoy était le fils d'un apothicaire.

Quant à sa bonté, à son obligeance et à sa probité, elles sont garanties et vantées par d'Hozier et Dangeau.

La vie des commis de Louvois était pénible pour ne pas dire cruelle. L'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de F. M. Le Tellier, m^is de Louvois*, (Amst. 1740, petit in-8) (1), raconte que ce ministre demandait un jour à un de ses commis quel revenu il avait. Celui-ci lui répondit que, par les grâces qu'il avait eu la bonté de lui obtenir du Roi, il jouissait de 6000 l. de rente, mais qu'il n'en était pas mieux. Louvois lui ayant demandé pourquoi : « C'est, répliqua le commis, que vous ne me laissez pas le temps de dépenser 200 fr. Vous voulez que nous soyons dans le bureau dès les 5 heures du matin ; vous nous occupez jusqu'à 1 h. 1/2 après midi. Nous partons pour aller dîner et vous voulez que nous rentrions à 3 h. précises. Vous nous retenez jusqu'à 11 heures. Il n'est plus temps de souper, et l'accablement de la journée nous fait chercher à dormir plutôt qu'à manger. A cette manière de vivre nous ne pouvons pas dépenser deux cents francs (p. 160). »

La vie des premiers-commis était certainement meilleure, mais elle devait être aussi bien laborieuse et bien fatigante. On conçoit donc qu'Hélie Du Fresnoy ait cherché à consoler et à embellir la sienne. Il savait fort bien le latin (V. ci-dessus, p. 3), il était riche : il se fit une bibliothèque. Les livres français, malgré l'éclat de notre littérature à l'époque où il vivait, furent sans doute un peu négligés. La plus grande partie était reliée en veau écaille, si j'en juge par ce fait que j'ai vu et acheté la *Pharsale* de Brebeuf, in-4°, de 1re édition, et

(1) Ce livre est attribué à M. de Chamlay, dont Saint-Simon a parlé avec la plus grande estime; M. de Chamlay possédait la confiance du Roi, qui voulut lui donner la succession de Louvois. Mais j'ai peine à croire qu'un homme si distingué soit l'auteur d'un livre aussi médiocrement écrit.



l'Introduction à la vie dévote de Saint François de Sales, de l'édition in-folio du Louvre, et d'autres livres ainsi reliés. En général, l'acide employé pour marbrer le veau de ces reliures l'a rongé, ce qui ne les embellit pas. Mais pour les livres latins classiques dont il avait un grand nombre et pour quelques français privilégiés (1), il faisait exécuter de charmantes reliures, toujours en maroquin rouge, dont nous donnons deux spécimens ci-contre. Son chiffre ou plutôt la réunion des lettres formant son nom est placée deux fois sur le plat du volume au dessus et au dessous de l'écu qui est d'or, au sautoir de sable chargé de billettes d'argent placées perpendiculairement au plan horizontal de l'écu qui est timbré d'un casque surmonté d'un tortil et d'une aigrette et accompagné de lambrequins (2). Chaque entrenerfs du dos est garni de ce même chiffre. Du Fresnoy en avait trois grandeurs différentes pour les divers formats.

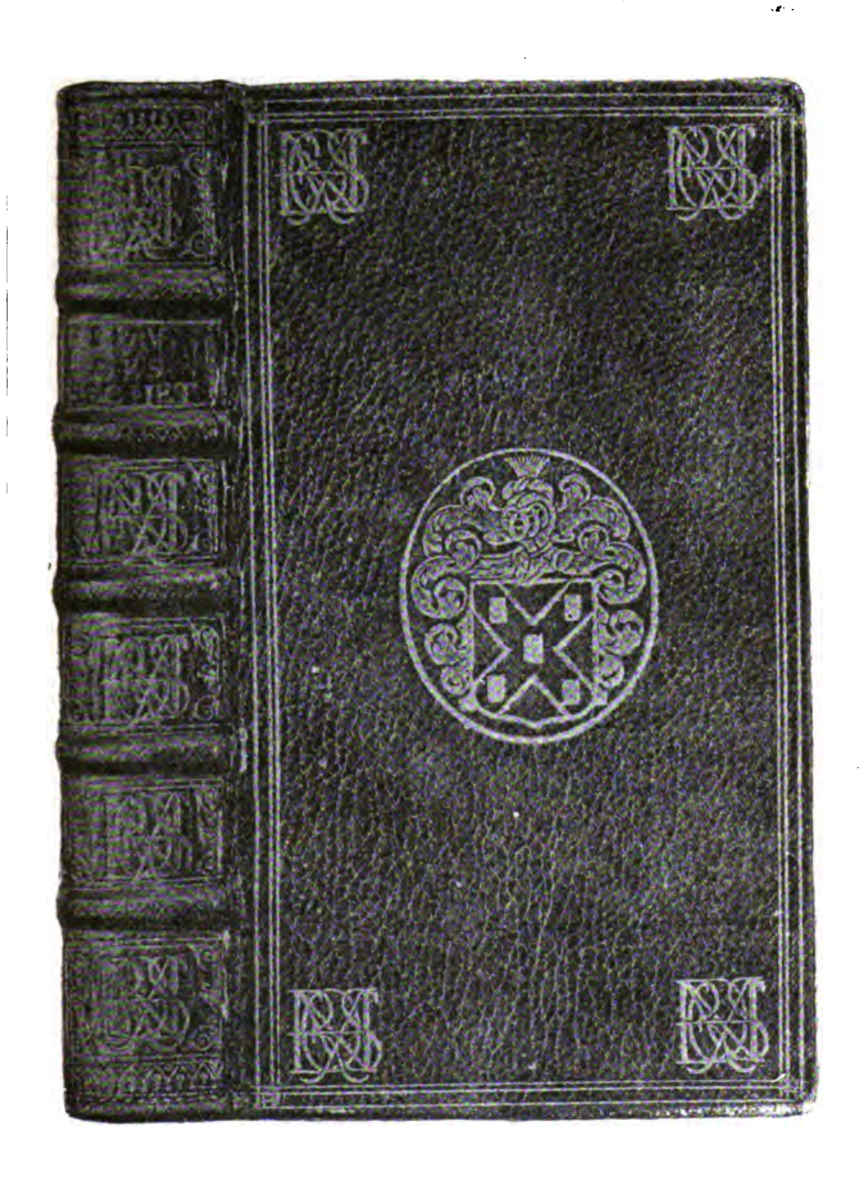


(1) Nous donnons, à la fin de ce *Mémoire*, une liste des exemplaires, en maroquin, de Du Fresnoy, dont nous connaissons l'existence. Il n'y en a que 28. Ca petit nombre de livres donne cependant l'idée de ce qu'était cette bibliothèque : bons livres de théologie et classiques latins. Il doit en exister bien davantage, mais ces beaux livres sont toutefois fort rares.

(2) D'Hozier, dans ses notes intéressantes et, en général, si bienveillantes pour les Du Fresnoy, s'est un peu égayé sur ces armoiries.

« Sa grande fortune (d'Hozier l'évalue, en 1672, à 50 ou 60,000 l. de rente qui « me paraissent équivaloir à environ 200,000 fr. d'aujourd'hui), lui fit venir « l'envie d'être de bonne maison, et la conformité de son nom avec celui « du Marquis De Fresnoy, dont il porte aussi les armes qui sont d'or à un « sautoir de sable chargé de billettes d'argent pour *brisure* (sic) ...*suppléez* :





Je pense que c'est vers 1650 qu'il commença sa bibliothèque. Les reliures, dont j'ignore l'auteur, mais qui pourraient bien être de Dubois ou d'Eloi Le Vasseur, relieurs dont Lacaille parle avec beaucoup d'éloges, semblent être de cette époque-là.

Mais quelque amour qu'on ait pour les livres, on ne peut pas toujours lire; aussi Du Fresnoy chercha-t-il un autre élément de bonheur : il se maria.

Son mariage fut-il le résultat de ses réflexions, ou un évènement fortuit, tel qu'une rencontre, amena-t-il ce changement dans son existence? c'est ce que nous ignorons.

Toujours est-il que, vers 1663 ou 1664, comme je l'exposerai tout à l'heure, époque à laquelle il avait 48 ou 50 ans, il donna son nom et sa main à une jeune fille d'une extraction beaucoup plus humble que la sienne, mais dont la surprenante beauté produisit, quelques années après, (quand elle se fut compromise, car le monde est ainsi fait) une vive impression et attira l'admiration générale.

La femme d'un bibliophile aussi distingué que Du Fresnoy n'est pas une étrangère pour nous. Ses beaux yeux *étranges*, comme les appelle Mme de Sévigné, se sont

« pouvait y aider. Ces billettes imitent assez bien les billes d'onguent et « servent à conserver la mémoire des premiers emplois de cette famille. »

Les Fresnoy de Picardie, ancienne et grande maison, portant aussi les billettes, celles-ci ne sont donc pas du tout une *brisure* que Du Fresnoy aurait ajoutée à ses armes, et, d'ailleurs, il n'y a que les cadets d'une famille qui en brisent les armes pour se distinguer de leurs aînés. On ne comprend pas que Du Fresnoy, *s'il n'était pas en possession de ces armes*, ait pu les prendre sans l'aveu des MM. *de* Fresnoy (car c'est plutôt ainsi qu'ils écrivaient leur nom. Voir une intéressante Généalogie de cette maison dans le *Mercure* d'août 1747, p. 184.) Du Fresnoy descendait-il d'un bâtard de cette maison? Était-il d'une branche cadette pauvre ? Le Marquis de Fresnoy et ses parents firent-ils à notre bibliophile la gracieuseté de garder le silence sur son usurpation pour obtenir sa protection auprès de Louvois ? Tout cela est possible.

souvent arrêtés sur ces livres si joliment reliés. Ses belles mains les ont touchés. Il me semble donc naturel de raconter à mes lecteurs ce que j'ai appris de sa vie. A eux de tenir compte de la malveillance et de l'envie qui s'attachent, ordinairement, en ce monde, à tout ce qui est supériorité.

Marie Colot, c'est le nom de cette jeune fille, n'était même pas la fille d'un apothicaire, comme le lui reproche sottement et faussement La Fare qui confond ainsi son origine avec celle de son mari. Elle était la fille d'un porteur de lettres de la poste. Son père était-il un courrier recevant et accompagnant les dépêches, était-il ce que nous appelons, aujourd'hui, un facteur, remettant aux particuliers leurs lettres de la province ou de l'étranger?.. (car la petite poste — lettres de Paris pour Paris, — n'existait pas encore, elle date je crois, de 1763 ou environ)? Il semblerait que l'expression de d'Hozier, *porteur de lettres*, s'appliquerait mieux à un facteur (1).

Quoi qu'il en soit, Du Fresnoy l'épousa. Je crois qu'on peut placer ce mariage vers 1663 ou 1664.

En effet, nous savons par d'Hozier que Du Fresnoy maria une de ses filles, *belle comme un ange, bien faite et de beaucoup d'esprit*, dit-il en juillet 1680, avec M. d'Alègre, comte de Beauvoir, en Auvergne, et que, de cette union, naquit une fille qui épousa le célèbre comte de Boulainvilliers.

Or, Mme de Boulainvilliers, Claude-Catherine d'Alègre, mourut, à Paris, le 1er septembre 1723 (table du *Journal de Verdun*, 1, 70), *âgée de 42 ans*. Elle était donc née en

(1) Comme les hommes qui aiment passionnément, Du Fresnoy épousa toute la famille de sa femme. D'Hozier nous apprend qu'il avait de bonne heure tiré son beau-père de son *misérable emploi*, car c'était, dit-il, le plus officieux homme et le plus serviable. Son beau-père étant mort, il remaria sa veuve à un de ses frères à lui, Dufresnoy, gouverneur de la citadelle de Dunkerque qui n'en eut pas d'enfants.



1681. Donc, sa mère était nubile quand elle se maria en 1680, c'est-à-dire âgée d'environ 16 ans ou même un peu plus ; elle naquit donc en 1664 si ce n'est 1663, ce qui met le mariage de ses parents au plus tard à 1662 ou 1664. Mais il se peut que le fils de Du Fresnoy ait été l'aîné de ses enfants ; on pourrait alors reculer, encore, la date du mariage, cependant il ne faut pas perdre de vue, que Mme Du Fresnoy était dans la fleur de sa beauté en 1673 et qu'elle n'a pu guère naitre que vers 1648 (1).

Je ne doute pas que, soit avant de l'épouser, soit dans les premiers temps de leur mariage, Du Fresnoy n'ait fait donner à Mlle Colot une éducation suffisante, si elle ne l'avait pas reçue déjà. Et puis la nature fait tant pour ses favoris ! Ne voit-on pas des hommes, des femmes surtout, deviner, pour ainsi dire, les bonnes manières sans avoir fréquenté ceux qui les ont par leur éducation première et presque par droit de naissance ? Mme Du Fresnoy les eut, elle, naturellement sans doute et aussi *par droit de conquête*, c'est le cas de le dire. Cela résulte et du silence significatif du haineux et malveillant La Fare et surtout du récit de Mmes de Coulanges et de Sévigné ; j'en dirai de même de son esprit, mais j'y reviendrai.

L'austère Louvois, si sévère pour ses commis, ne put voir cette belle personne sans l'aimer et il l'aima éperdûment. Il parait bien établi que, quoi qu'il fût secrétaire d'Etat de la guerre, il eut les privilèges des surintendants et ne trouva pas Mme Du Fresnoy cruelle.

Que fit Du Fresnoy, si, comme on ne peut guère en douter, il connut son malheur ? Il est probable qu'il prit

(1) Je n'ai trouvé nulle part l'âge qu'avait le fils de Du Fresnoy quand il fut nommé colonel en 1672, ni celui auquel il mourut. Même ignorance pour Mme Du Fresnoy. Ces deux lacunes ont été bien gênantes pour mon travail.



son parti avec philosophie ; en tout cas, sa femme allait à la Cour et dans le plus grand monde, tandis qu'on ne voit pas que lui les fréquentât. Elle triomphait seule.

Mme de Coulanges et Mme de Sévigné ont parlé toutes deux, à différentes époques, de Mme Du Fresnoy ; les témoignages rendus par ces femmes illustres en faveur de Mme Du Fresnoy ont, à mes yeux, un tel prix que je demande au lecteur de les leur faire connaître avec quelques détails.

Le plus important est une lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, du 29 janvier 1672.

« Hier au soir, dit-elle dans cette lettre, Mme Du Fresnoy soupa chez nous. C'est une *nymphe*, c'est une *divinité*. Mais Mme Scarron, Mme de La Fayette et moi nous voulûmes la comparer à Mme de Grignan, et nous la trouvâmes cent piques, au-dessous *non pour l'air et pour le teint*, mais ses yeux sont *étranges* : son nez n'est point comparable au vôtre, sa bouche n'est point finie — la vôtre est parfaite — et elle est tellement *recueillie dans sa beauté* que je trouve qu'elle ne dit précisément que les paroles qui lui siéent bien. Il est impossible de se la représenter parlant communément et d'affection sur quelque chose. C'est la résidence de l'abbé Têtu auprès de la plus belle ; il ne la quitta pas. Et pour votre esprit ces dames ne mirent aucun degré au dessus du vôtre, et votre conduite, votre sagesse, votre raison, tout fut célébré. Je n'ai jamais vu une personne si bien louée ; je n'eus pas le courage de faire les honneurs de vous ni de parler contre ma conscience. » (*Sévigné*, Ed. Regnier, t. II, p. 485.)

Le 26 décembre de cette même année, Mme de Coulanges écrit à Mme de Sévigné :

« Nous avons encore ici (à Paris) Mme de Richelieu. J'y soupe ce soir avec Mme Du Fresnoy. Il y a grande presse de cette dernière à la Cour, il ne se fait rien de

considérable dans l'Etat où elle n'ait part. » (*Sévigné*, t. III, p. 176.)

Le 24 février 1673, Mme de Coulanges qui s'était évidemment liée avec Mme Du Fresnoy écrit encore à Mme de Sévigné :

« Au reste, ma belle, je ne pars plus de Saint-Germain. J'y trouve une dame d'honneur que j'aime (la duchesse de Richelieu) et qui a de la bonté pour moi. *J'y vois peu la Reine.* Je couche chez Mme Du Fresnoy dans une chambre charmante. Tout cela me fait résoudre à y faire de fréquents voyages. » (*Sévigné*, t. III, p. 191.)

Le 20 mars 1673, Mme de Coulanges mande de Paris à Mme de Sévigné :

« Mme Du Fresnoy fait une figure si considérable que vous en seriez surprise ; elle a effaeé Mlle de S... (Saluce, suivant M. Régnier) ; on avait tant vanté la beauté de cette dernière qu'elle n'a plus paru belle ; elle a méchante gràce. » (*Sévigné*, t. III, p. 197.)

Puis, le 10 avril 1673 : (1)

« Il est minuit ; M. de La Rochefoucauld a passé le jour avec moi, je lui ai fait voir Mme Du Fresnoy, il en est tout éperdu. » (*Sévigné*, t. III, p. 198.)

(1) Il y avait seulement huit jours que Mme Du Fresnoy était Dame du lit de la Reine ; les lettres qui l'investissent de cette charge sont du 2 avril 1673 (*Etat de la France de 1674*). Mais, avant d'obtenir cette charge, elle avait déjà un rang et une position à la Cour, puisque Mme de Sévigné, dans sa lettre du 11 novembre 1671, nous apprend que Mlle de Marans prit la place de Mme Du Fresnoy à la *Comédie espagnole qu'on donnait chez la Reine* et qu'on se moqua d'elle (*Sévigné*, t. II, p. 411).

A cet endroit, M. Régnier a mis la note suivante : « Mme Du Fresnoy se nommait de Moresan et était, dit La Fare, fille d'un apothicaire, etc. » Cette note est erronée ainsi qu'on a pu le voir par ce qui précède. Pierre d'Amoresan était un commis de Louvois, employé dans les affaires militaires secrètes et de confiance : il avait épousé, j'ignore à quelle époque, une sœur de Mme Du Fresnoy ; comme je vois dans les notes de d'Hozier qu'il eut

Dans son adoration pour sa fille, Mme de Sévigné revient toujours à son éloge, mais il n'est pas difficile de voir à quel point Mme Du Fresnoy était belle et séduisante. L'abbé Têtu *ne la quitte pas.* M. de la Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, en est tout éperdu. Mme de Sévigné débute avant par ces mots : *c'est une nymphe ! c'est une divinité !* Mais elle est à cent piques au-dessous de Mme de Grignan — cela va sans dire — mais pourquoi? Constatons d'abord que ce n'est ni pour l'*air* ni pour le *teint*, non, c'est que sa bouche n'est pas *finie*, son nez n'est pas... comparable à celui de Mme de Grignan ; Mme Du Fresnoy, *recueillie dans sa beauté*, suivant la délicieuse expression de Mme de Sévigné, ne prononce que les paroles qui lui siéent bien. Mais, Madame, est-il bien sûr que ce sont les paroles qui lui siéent ? N'est-ce pas plutôt Mme Du Fresnoy qui sied aux paroles et qui leur donne, en les prononçant, le charme qui vous enchante? ce charme qui fixe l'abbé Têtu auprès d'elle et qui rend *éperdu* l'auteur des *Maximes* ! Quant à l'esprit, ce judicieux, ce redoutable aréopage, si digne de juger sans appel en pareille matière puisqu'il est composé de Mmes

sa place à la guerre par le moyen de sa femme, il est probable que ce fut après le mariage de Mme Dufresnoy. Mme d'Amoresan était aussi une très belle personne qui, dit d'Hozier, (*Dossiers bleus Du Fresnoy*) eut son temps à briller dans le monde et avec éclat, pendant la vie du feu archevêque de Reims, François-Maurice Le Tellier, frère de Louvois (c'est contre ce prélat qu'a été fait le *Cochon mitré*. Je n'y ai rien vu sur Mme d'Amoresan.) Quand d'Hozier écrivait, Pierre d'Amoresan était intendant de finances et police des armées du Roi au Quesnoy. Cette position lui valait plus de 40000 livres de rente de contributions. D'Hozier l'avait vu en 1668 et disait que tout le monde était satisfait de lui ; son fils Timon devint conseiller au Parlement.

La dernière sœur de Mme Du Fresnoy avait été mariée avec Saint-Mars, gardien de Fouquet et de Lauzun à Pignerol. Après la mort de Fouquet, il succéda à M. de Besmaux, gouverneur de la Bastille. J'ai vu, dans Delort, que d'Amoresan était, à cette époque, commissaire des guerres pour Pignerol et était chargé d'approvisionner la forteresse.

Scarron (depuis de Maintenon), de Sévigné et de La Fayette ne voit aucun degré au dessus de celui de Mme de Grignan. Il était donc impossible d'en avoir davantage, mais non peut-être d'en avoir autant. Si l'esprit de cette belle créature eût été tant soit peu inférieur, qui peut douter que ces trois femmes si supérieures ne l'eussent pas immédiatement remarqué ?

D'Hozier, plus âgé de huit années que Mme Du Fresnoy, lui a rendu témoignage à ce point de vue comme à celui de la beauté. Voici comme il s'exprime sur son compte dans une note autographe qui est dans les *Dossiers bleus* du Cabinet des titres.

« Je l'ai vue, cette femme, dans un âge où les femmes « ne doivent plus être belles ni aimables. Elle m'est « venue voir dans cet état où la vieillesse ne déshonore « point, pour des recommandations de demoiselles pour « Saint-Cyr, et je l'ai trouvée toujours aussi charmante « et pour le corps et *pour l'esprit* que dans le temps « où sa beauté lui attirait le plus d'admirateurs (1). »

J'ai présenté à mes lecteurs Mme Du Fresnoy telle que la voyaient Mme de Maintenon, Mme de Sévigné, Mmes de La Fayette et de Coulanges, et d'Hozier. Je vais maintenant mettre sous leurs yeux le jugement qu'en a porté La Fare dans ses *Mémoires*.

« Avant la Maréchale de Rochefort, Louvois avait « aimé éperdûment Mme Du Fresnoi, femme d'un de ses « commis, et la plus belle de son temps. Celle-ci, comme « l'on dit, lui fit bien voir du pays, le traita comme

(1) D'Hozier a mis sur ce dossier : *Revu depuis en sept. 1728, avec mes additions et mes notes de mémoire à 88 ans et 7 mois.* On voit quelle profonde impression avaient fait sur lui la beauté et l'esprit de Mme Du Fresnoy. Saint Simon dit aussi : (t. I, p. 60, de l'éd. de 1856), qu'elle était connue par sa beauté conservée jusque dans sa dernière vieillesse. D'après les chiffres donnés par d'Hozier, il devait être né en février ou mars 1640. D'Hozier est mort le 13 février 1732, à 92 ans.

« un petit garçon et lui fit faire bien des sottises, mais « parce qu'il sut habilement faire entrer le Roi dans sa « confidence qui, de son côté, faisait beaucoup de « choses mal à propos pour Mme de Montespan, bien « loin que cet amour fit tort à Louvois, on fit pour cette « femme une charge toute nouvelle en France de Dame « du lit de la Reine sur le modèle des dames du lit d'An- « gleterre, charge qui donnait à Mme Du Fresnoy toutes « les entrées et les prérogatives des Dames de la première « qualité, mais ne l'empêchait pas d'être la femme d'un « commis et la fille d'un apothicaire... Ce qu'il y avait « de plus grand, dans l'un et dans l'autre sexe, était ap- « pliqué à faire la cour à cette femme qui, de son côté, « répondait avec toute l'insolence que donne la beauté « et la prospérité jointe à une basse naissance et *à fort* « *peu d'esprit*. »

Quand on a lu les extraits des lettres de Mmes de Sévigné et de Coulanges et les notes de d'Hozier, cette appréciation de La Fare paraît étrange, et on conclut qu'il était aussi bien informé des qualités de Mme Du Fresnoy que de la profession de son père.

Cette nomination de Mme Du Fresnoy comme Dame du lit de la Reine qui déplaît tant à La Fare est, comme je l'ai déjà dit, du 2 avril 1673. Dans l'*État de la France* de 1674, Mme Du Fresnoy figure avec cette qualité après les Dames de la Reine, précédées elles-mêmes de Dames d'honneur et de Dames du palais. Les gouvernante et sous-gouvernante des filles de la Reine et les filles d'honneur de la Reine, viennent après Mme Du Fres noy.

La mort de la Reine, arrivée en 1683, n'enleva pa à Mme Du Fresnoy son titre de *dame du lit*, ce titre lui est encore donné dans des lettres du Roi, de janvier 1693, lui confirmant la possession d'une maison mise en loterie à Versailles par un sieur Philidor (probablement

de la famille des Danican dits Philidor de la Musique du Roi), et qu'elle avait gagnée.

Quelle fut la conduite de Mme Du Fresnoy à l'égard de Louvois ? Laissant de côté La Fare dont la partialité haineuse est visible pour ne pas dire criante, on peut supposer qu'elle ne lui fut pas fidèle. Les *sottisiers* (1) prétendent qu'aidée (?) en cela par sa sœur d'Amoresan, elle le trompait *sous sa moustache* (c'est l'expression qu'ils emploient) avec le duc de Cadcrousse. Mais quel fond peut-on faire sur les assertions de gens assez éhontés pour avouer leurs goûts infâmes dans leurs chansons ? Cependant, le désir d'être complet me fait donner ici deux couplets que j'ai trouvés dans un recueil en 12 volumes qui m'appartient (2). Les coupures qu'on y remarquera étaient *indispensables*.

L'auteur des *Mémoires* sur Louvois que j'ai déjà cités plus haut s'exprime, en ces termes assez prud'hommesques, comme on dit aujourd'hui, sur la liaison de Louvois avec Mme Du Fresnoy :

« Une seule attache l'avait dérangé (Et la maréchale de Rochefort ? V. ci-dessus p. 10). Il s'était laissé charmer par une beauté jeune et brillante, qui effaçait les plus grandes beautés de Paris. Il s'appliqua à faire la fortune de *cet objet* et à l'élever à la Cour à une charge très honorable dans la Maison de la Reine.

(1) Recueils mss. de chansons.

(2) *L'Amoresan à ce qu'on dit*
Est une terrible pratique
En deux jours elle.....
De vigoureux paralytique ;
Elle fait..... la Fresnoy
Sous la moustache de Louvoy

(A l'année 1666, date qui me paraît erronée. Tome II.)

Après les glorieux exploits
Du trop malheureux Caderousse
Si l'on voulait rendre à Louvoy,
Justice sur son humeur douce,
Sa femme le ferait, ma foy !
C.... comme la Du Fresnoy

(En note : *le duc de Caderousse, amant de Mme Du Fresnoy, maîtresse de M. de Louvois.* Tome III, à 1672.)

Tant l'amour est aveugle! Le crédit de cette personne auprès de lui fut bientôt public. Quelque précaution qu'il eût prise pour la détourner d'en user, il en fut souvent importuné. Ces sortes d'esprit sont presque toujours incapables de modération et plus encore de fidélité. Après un long temps il la trouva infidèle. Tant de bienfaits furent perdus. Les femmes de cette espèce ne peuvent jamais se fixer ni être retenues par des sentiments de reconnaissance, d'honneur ni de devoir. Il rompit ce fatal lien et depuis il renonça pour jamais (ceci n'est pas très sûr) à ces passions basses qui asservissent l'homme et l'avilissent (?) dans la suite. »

On a vu que, suivant Mme de Coulanges, dans sa lettre du 26 décembre 1672, (p. 8) il ne se passait rien de considérable dans l'Etat où Mme Du Fresnoy n'eût part, et La Fare dit qu'elle fit faire bien des sottises à Louvois. Il est fâcheux que Mme de Coulanges et La Fare se soient tenus dans les généralités et n'aient spécifié aucun fait. Le dire de Mme de Coulanges porte tous les caractères de l'exagération. Mme Du Fresnoy eût sans doute de l'influence pour faire parvenir telle ou telle personne à une position désirée, mais le Roi et les ministres ne lui demandaient certainement pas son avis sur les affaires de l'État.

Louvois a fait des fautes, quand ce ne serait que celle racontée par Saint-Simon et qui, si elle est vraie, mériterait plutôt le nom de crime puisqu'il aurait rallumé la guerre dans son mécontentement de voir que le Roi l'avait maltraité publiquement pour avoir soutenu qu'une fenêtre du Petit-Trianon était d'aplomb quand le Roi disait, avec raison, qu'elle ne l'était pas. On lui a reproché aussi d'avoir écrit si durement au Duc de Savoie, en 1694, que ce prince, à la la lecture de sa lettre, se leva et dit : « C'en est trop, il faut périr ou se venger », et signa

son traité avec l'empereur (1). On lui reproche encore des paroles offensantes pour certains princes allemands, mais est-ce à dire, pour cela, que ces fautes lui étaient inspirées par Mme Du Fresnoy ? Rien ne nous le prouve, ni même ne l'indique. Ses fils Barbezieux et Souvré en ont été accusés avec plus d'apparence de vérité (2).

Les renseignements, si abondants et si intéressants au début de l'apparition de Mme Du Fresnoy à la Cour, deviennent beaucoup plus rares à mesure que les années s'écoulent (3). Cela paraît indiquer une existence calme qui ne cadre pas avec les dires des sottisiers.

On peut croire aussi que les relations de Louvois avec Mme Du Fresnoy cessèrent cette année 1673 et que, dès lors, on s'occupa moins d'elle. Ce qui me fait croire qu'il en fut ainsi, c'est qu'au nombre de six dames d'honneur de la Reine, nommées pour entrer en fonctions le 1er janvier 1674, on voit la Marquise (peu après la Maréchale) de Rochefort figurer la cinquième. On sait qu'elle succéda à Mme Du Fresnoy dans l'intimité de Louvois, et cette nomination donne lieu de croire qu'elle était déjà très *protégée* par lui. (*État de la France pour 1674*. Paris, Loyson, 1674, in-12, p. 355.)

(1) Archives des Affaires étrangères. *Réflexions sur la rupture de Savoie en 1694 et la mauvaise politique de M. de Louvois*. Correspondance de Turin, 1691-1695, au 3e tiers du volume.

(2) M. de Souvré railla, un jour, un prince de l'Empire. Celui-ci s'étant fâché : « Comment, dit M. de Souvré, vous raisonnez ? Je l'écrirai à mon père qui brûlera vos petits états ! » Il le rendit, par cette réponse, plus souple qu'un gant. *C'est M. le prince Eugène qui le conte et qui y était présent* (Recueil mss. fait à Vienne, en 1718, par le comte d'Hoym). Ailleurs il raconte que Louvois, lui-même, disait au comte de Veilbourg (Nassau), envoyé en France de l'électeur palatin, que le Roi se souciait de l'amitié de l'électeur comme d'une botte de foin (*Ibid.*, *id.*).

(3) Mme de Sévigné ne parle plus de Mme Du Fresnoy que dans sa lettre du 9 juin 1677, pour recommander à sa fille l'usage de *l'eau de poulet* dont Mme Du Fresnoy s'était bien trouvée.



En attendant, Du Fresnoy continuait à recevoir les grâces du Roi. A la fondation de l'ordre de Saint-Louis, il fut nommé trésorier de cet ordre avec 4000 francs d'appointements, à la date du 6 mai 1693. Le 4 mars 1697, Dangeau ayant été nommé par le Roi avec les ducs d'Estrées, de Coislin, etc., commissaire pour examiner chez M. de Barbezieux les comptes de l'Ordre du Saint-Esprit, constata que M. de Saint-Pouange qui avait la charge d'intendant de l'ordre aux appointements de 4800 francs, partageait cette somme avec Du Fresnoy. Ces retenues faites sur une charge au profit d'un tiers étaient d'un usage fréquent sous l'ancien régime.

Du Fresnoy ne vécut pas longtemps après cette époque ; il mourut, le 15 février 1698, d'une attaque d'apoplexie. Son fils dont nous parlerons tout à l'heure l'avait précédé dans la tombe.

Voici en quels termes Dangeau annonce la mort de Du Fresnoy au 15 février 1698 :

« Le bonhomme Du Fresnoy, mari de la belle Madame du F. mourut à Paris d'apoplexie ; il avait 85 ans (1); il était premier commis de M. de Barbezieux et avait toujours été fort en réputation d'un honnête homme. »

Le *Mercure galant* contient deux annonces de la mort de Du Fresnoy, l'une dans le numéro de février 1698, p. 264, sans détails ; et l'autre, plus intéressante, dans le volume de mars, p. 180. La voici :

« Le samedi 15 du mois passé, mourut, à Paris, M. Du Fresnoy, Seigneur de Fleury et de Glatigny (2), premier commis de M. le Marquis de Barbezieux et trésorier

(1) Dangeau se trompe, c'est bien 84 ans. Ce chiffre est donné dans l'article du *Mercure galant* de février qui, comme celui de mars, doit émaner de la famille, et par d'Hozier.

(2) L'abbé Lebeuf dans son *Histoire du Diocèse de Paris* ne mentionne Du Fresnoy ni parmi les seigneurs de Glatigny, près Versailles, ni parmi ceux de Fleury, près Meudon.



de l'ordre militaire de Saint-Louis. Il entra dans le service pendant le ministère de M. Des Noyers (*sic* pour de Noyers), secrétaire d'Etat, à qui il fut donné tout jeune par le Cardinal de Richelieu pour le former aux affaires. Son service est si ancien qu'il a fait les ordres pour l'heureuse naissance de sa Majesté qu'il a toujours continué de servir sous les ministères de MM. Le Tellier, de Louvois et de Barbezieux. Nul homme n'a été plus généralement aimé, estimé et regretté, n'ayant laissé échapper aucune occasion de faire plaisir. Madame Du Fresnoy sa femme a eu l'honneur d'être 10 ans dame du lit de la Reine. Il ne laisse point d'enfant mâle, ayant perdu, il y a trois ans, son fils unique, colonel d'infanterie, et en estime d'un fort brave homme. Il laissa trois filles (1), l'aînée, veuve de M. le comte d'Alègre (voir p. 6), la seconde, mariée à M. le comte de Rochefort, aîné de la maison de Chastenay qui a porté le nom de Lanty près de 300 ans et l'une des plus grandes de Bourgogne, la troisième, âgée de 15 à 16 ans, fille ».

D'Hozier nous dit que cette troisième demoiselle Du Fresnoy (Anne-Antoinette) était encore à marier en 1700, mais, à la date du 4 juillet de cette année, Dangeau raconte que Mme Du Fresnoy maria sa fille à un gentilhomme nommé Longaunay (2).

Le fils de Du Fresnoy dont parle cet intéressant article était, en 1692, capitaine au régiment de Navarre. Le Roi ayant créé, à la fin de l'année 1692, quatre régiments d'infanterie, M. Du Fresnoy fut nommé colonel de l'un d'eux. Dangeau, qui donne cette nouvelle au 26

(1) Mme d'Alègre s'appelait Marie-Madeleine-Françoise ; Mme de Rochefort Marie-Catherine. (La Chesnaye des Bois.)

(2) Antoine, comte de Longaulnay, capitaine de dragons, blessé à Staffarde, en 1690, mort le 1er octobre 1712, âgé de 48 ans, sans postérité.



décembre 1692, ne dit pas si c'était un don pur et simple du Roi ou si M. Du Fresnoy fut seulement autorisé à acheter ce régiment. Hélas! dix-huit mois plus tard, le 20 juin 1694, Dangeau enregistrait la mort du jeune colonel sans aucun détail.

Si nous avons les dates des décès de notre bibliophile et de son fils, nous ignorons celle de la mort de Mme Du Fresnoy. Il résulte de bien des témoignages qu'elle mourut très âgée et toujours belle, mais c'est tout ce que nous savons. M. de Boislile, dans sa belle et bonne édition de Saint-Simon, uous apprend, sans citer de source, qu'elle vivait encore en 1714. Elle a dû mourir beaucoup plus tard puisque tout le monde parle de sa beauté conservée jusque dans l'âge le plus avancé et qu'elle n'avait qu'environ 66 ans en 1714. Il aurait été bien intéressant aussi de pouvoir contempler ces traits charmants qui plaisaient tant à ses contemporains, mais il n'existe aucun portrait gravé d'elle. Il en a, cependant, existé un très beau portrait peint. « Avant que de commencer ces grands ouvrages (de Saint-Cloud, 1677?) Mignard fit, dit l'abbé de Monville, auteur de sa vie, (Paris, Boudot et Guerin, 1730, tn-12, p. 106), de Mme Du Fresnoy, connue par la longue durée de sa beauté, un portrait où elle ne se vit pas avec moins de plaisir que dans son miroir. »

Qu'est devenu ce portrait ? Existe-t-il encore ? C'est ce que j'ignore, à mon très vif regret.

Comme trésorier de l'ordre de Saint-Louis, Du Fresnoy était comptable. Dangeau nous apprend, à la date du 3 mai 1699, que M. de Barbezieux alla l'après-dîné chez M. le Chancelier où Mme Du Fresnoy fit rendre les comptes de son mari par un de ses amis.

Je terminerai ce mémoire par deux historiettes qui se trouvent dans les *Annales de la Cour et de Paris* pour 1697 et 1698, (Cologne 1701, 2 vol. in-12.) qui sont relatives à Mme Du Fresnoy. On sait que ce très médiocre

ouvrage a été attribué comme beaucoup d'autres à Sandras de Courtilz. Les ouvrages de cet auteur sont fort dangereux à cause du mélange de vrai et de faux qu'ils contiennent. Ici, les faits racontés n'ont rien de bien intéressant, de sorte qu'on ne voit pas quel intérêt l'auteur aurait eu à les inventer. Ils sont donc probablement vrais.

La première historiette se trouve p. 12 du tome Ier. L'auteur raconte, comme une digression, qu'à une époque antérieure à 1697, l'abbé de Choisy perdit un jour 50 louis d'or contre Mme Du Fresnoy sans la payer. Elle s'en ennuya à la fin, dit-il, de sorte qu'il lui envoya un exemplaire des livres composés par lui, en ajoutant que, s'il était vrai qu'elle attendit après sa dette pour jouer, il la priait de se désennuyer avec ses livres (voilà une singulière prétention de l'abbé de Choisy, car *la Comtesse des Barres*, le seul amusant qu'il ait fait, n'avait pas encore paru) en attendant qu'il pût la satisfaire. Mme Du Fresnoy trouva cette manière de s'excuser de payer ses dettes toute nouvelle et fut tentée de faire de ces livres ce qu'en avait fait l'abbé de Choisy, afin de contenter ses créanciers quand ils lui enverraient demander de l'argent.

Le même auteur, (tome II, page 21), raconte encore que Mme Du Fresnoy, étant à l'Arsenal chez Mme Camus des Touches où on jouait le lansquenet, l'ambassadeur de Portugal, le marquis de Cascaye, soufflette lui-même et fit battre ensuite à coups de plat d'épée par son écuyer un joueur qui avait blâmé l'ambassadeur de ne pas payer comptant quand il perdait. Mme Du Fresnoy trouva, avec raison, étrange qu'un homme de ce caractère en usât ainsi devant des dames, mais comme elle le fit d'un ton de précieuse, dit cet auteur, et en affectant des airs de qualité et avec des paroles par lesquelles elle semblait vouloir passer pour

telle (1), la duchesse de la Ferté qui lui en voulait parce que peut-être elle était plus belle qu'elle, lui répondit que ce n'était pas à une petite bourgeoise comme elle à trouver à redire à ce qu'un homme de la qualité de M. de Cascaye faisait. Comme Mme Du Fresnoy avait aussi bonne langue que la Duchesse elle tira son épingle du jeu sans qu'il y allât du sien. Quelques jours après, l'ambassadeur étant retourné jouer chez une dame d'une autre qualité que Mme des Touches, la duchesse de La Ferté qui avait sur le cœur que son procédé lui eût attiré des paroles désagréables de Mme Du Fresnoy, lui demanda s'il se faisait toujours suivre par son écuyer. L'ambassadeur lui voulut répondre, mais elle lui dit qu'il n'y avait plus personne à battre, que, d'ailleurs, il était inouï, que parmi des femmes de qualité comme il y en avait dans cette compagnie, on souffrît un homme que l'on avait vu, la dernière fois, n'avoir ni respect ni honnêteté pour le sexe : que si cela se souffrait en Portugal, il n'en était pas de même en France. L'ambassadeur lui répondit que, puisqu'elle souhaitait qu'il renvoyât son écuyer, elle n'en serait pas dédite. Cette nouvelle querelle s'étant terminée de la sorte, ils se mirent à jouer.

Tels sont les renseignements que j'ai pu recueillir sur Du Fresnoy et sur les siens (2); ils me paraissent apporter un véritable intérêt à la possession de ces beaux livres, car il en est peu des mêmes temps qui se rapportent aussi directement et avec un aspect aussi élégant à l'époque la plus brillante du règne de notre grand Roi Louis XIV.

(1) Ailleurs (tome II, p. 40) l'auteur lui reproche d'avoir dit *une femme de ma qualité.*.

(2) A l'époque où vivaient M. et Mme Du Fresnoy, il existait une dlle du même nom qui faisait de bons vers. Voici quelques uns de ceux qu'elle dit lorsque le Roi se déclara protecteur de l'Académie française, après la



EXEMPLAIRES DE DU FRESNOY (1)

Voici une liste des exemplaires de Du Fresnoy dont j'ai pu connaître l'existence. Malgré les précieux secours que j'ai reçus de MM. Leclerc et Cornuau, et de M. Édouard Rahir, cette liste est loin d'être complète. Quand la reliure

mort du Chancelier Séguier, en 1672. On avait frappé, pour rappeler ce fait, une médaille où était représenté un Apollon avec ces mots : *Apollo Palatinus* (Apollon du Palais, dans le Palais). M[lle] Du Fresnoy disait :

. . . .
Comme Hercule, il combat les monstres de la terre,
Leur fureur devant lui demeure sans effet,
Et si, par ses fameux oracles,
Le premier Apollon prédisait des miracles
Celui de notre temps les fait.

Ces vers qui m'ont été indiqués par M. le lieutenant Dufour sont tirés du *Dictionnaire des Françaises connues par leurs écrits*, par M[me] Fortunée Briquet. *Paris*, 1804, in-8. M[me] Briquet dit que cette pièce se trouve dans le *Recueil de l'Académie française* pour 1691, mais je l'ai vainement cherchée dans l'exemplaire de l'Arsenal.

Je n'ai vu nulle part que Du Fresnoy ait été marié deux fois et du mariage que nous connaissons il ne pouvait avoir, en 1672, une fille d'âge à faire ces jolis vers. Cette demoiselle était-elle sa parente ou seulement son homonyme ? C'est ce que je ne puis dire. Il paraît qu'elle se fit religieuse aux Filles de la Croix à Paris et on fit alors ces vers sur elle :

Que cette Vestale a d'appas
Heureux celui qu'elle aime !
Son bandeau ne lui messied pas
Il semble un diadème
Mais s'il était deux doigts plus bas
On dirait l'Amour même.

(1) Au commencement de cette notice, j'ai prié les lecteurs de constater que Du Fresnoy ne s'appelait pas Petit Du Fresnoy. Cette invention a fait fortune de l'autre côté du détroit et plusieurs libraires anglais parlent de *Petit Du Fresnoy*. Une erreur aussi extraordinaire encore est celle qui a fait confondre aux rédacteurs du Catalogue de la magnifique bibliothèque Beckford les livres de Du Fresnoy AVEC CEUX DE MAÏOLI !

(2) Dans ce beau catalogue, les exemplaires de Du Fresnoy sont indiqués à leur place, mais on ne les a pas groupés dans l'introduction comme ceux d'Hoym et autres amateurs connus.

n'est pas indiquée, les livres sont revêtus de la belle reliure à compartiments de dorure ici reproduite page 419.

1. Appianus. *Amsterdam*, 1670, 2 vol. in-8.
   Vente Techener, nº 683, 2380 fr.
   Aujourd'hui, chez M. Morgand.

2. Adrien, en grec. *Amsterdam*, 1668, in-8.
   Catal. Cigongne (2), nº 2428 ; chez S. A. R. Mgr le Duc d'Aumale. (Annoncé à compartiments de *couleurs* dans le cat. Cigongne).

3. Saint-Augustin. Ses Confessions traduites par Arnauld d'Andilly. *Paris*, *Ve Camusat*, 1651, in-8.
   Chez M. le Bon J. Pichon.

4. Aurelius Victor. *Leyde*, 1670, in-8.
   Chez M. Morgand.

5. Ausonius. *Amsterdam*, 1671, 2 vol. in-8.
   Vente Debure, (1853), nº 545, 175 fr.
   Chez M. Dutuit.

6. La Sainte Bible, trad. par René Benoist. *Paris*, 1568, 2 vol. in-4, mar. olive, (reliure unie ne portant que les armes.)
   Vente Potier (1870), nº 6, 260 fr.
   Bibliothèque de mon ami bien regretté M. de Lignerolles.

7. Caesaris Commentarii. *Amsterdam*, 1661.
   Catal. du Cte de Mosbourg, nº 275, 2200 fr.

8. Cornelius Nepos. *Leyde*, 1667, in-8.
   Vente Potier, nº 612, 700 fr.
   A appartenu à M. de La Roche Lacarelle, puis au Cte de Fresne chez qui il a été vendu 2100 fr.

9. Engelgrave. Lux evangelica. *Cologne*, 1655, 4 vol. in-12.
   Vente Debure (1853), nº 4074, 155 fr.

10. Florus. *Leyde*, 1655, in-8.
    Chez M. Morgand.

11. Frontinus. *Amsterdam*, 1661, in-8.
    Chez M. Dutuit.

12. Greco (Gioachino). Jeu des échecs. *Paris*, *Pépingué*, 1669, pet. in-12. (Armes et chiffres seulement.)
    Chez M. le Bon J. Pichon.

13. HORATIUS. *Leyde, chez les Hacke*, 1654, in-8.
Vente Debure, nº 545.
Cat. Cigongne, nº 419. — Chez S. A. R. Mgr le Duc d'Aumale.

14. JUVENALIS. *Leyde*, 1648, in-8.
Cat. Cigongne, nº 447.
Chez S. A. R. Mgr le Duc d'Aumale.

15. LACTANTIUS. *Leyde*, 1652, in-8.
Biblioth. Cousin à la Sorbonne.

16. LUCIANUS. *Amsterdam*, 1687, 2 vol.
Chez M. Dutuit.

17. MACROBIUS. *Leyde*, 1670, in-8.
Vente Debure, nº 1022, 180 fr.
Chez M. Dutuit.

18. MARTIALIS epigrammata. *Leyde*, 1656, in-8.
Cat. Cigongne. Chez S. A. R. Mgr le Duc d'Aumale.

19. MESSEL (*sic*) romain, traduit en français par ordre de Mme la princesse de Conti (Martinozzi), par J. de Voisin. *Paris. Siméon Piget*, 1661, 6 vol. in-12.
Chaque volume contient un exemplaire de la préface intéressante de Voisin (1), une table des fêtes mobiles, etc. C'est un livre arrangé pour l'usage fréquent et qui a dû servir à Du Fresnoy, ce qui ne l'empêche pas d'être d'une fraîcheur extraordinaire.
Chez M. le Bon J. Pichon.

20. PHŒDRI Fabulæ. 1667, in-8.
Cat. Cigongne, nº 440.
Chez S. A. R. Mgr le Duc d'Aumale.

21. PLINII secundi epistolæ. *Leyde*, 1669, in-8.
Vente Brunet, nº 526, acheté 760 fr. par M. de Villeneuve.

22. SAINT FRANÇOIS DE SALES. Introduction à la vie dévote. *Paris, de l'Imprimerie Royale*, 1641, in-fol., veau

(1) C'est pour que les fidèles entendent ce que nous disons, écrit Voisin, que le Roy Charles V et ensuite la Reine Isabeau de Bavière firent traduire ce missel en français avec l'explication, etc.

marbré. Mis néanmoins ici à cause de son importance relative.
Vente Debure. Aujourd'hui chez M. le Bon J. Pichon.

23. Saluste. *Leyde*, 1654.
Chez M. Dutuit.

24. Senecæ Tragœdiæ. *Leyde*, 1651.
Chez M. Dutuit.

25. Suetone. *Leyde* 1656, in-8.
Chez Lord Gosford, no 191, 1800 fr.
Aujourd'hui chez M. de Sauvage.

26. Tacite. *Amsterdam*, 1672, 2 tomes en 4 volumes.
Vte Seillière, 3000 fr.
Chez M. Robert Hoe, à New-York.

27. Testament (Nouveau). *Mons*, *Migeot*, 1667, 2 vol. in-12.
Bull. Morgand, no 18240, 2500 fr.

28. Testament politique du Cal de Richelieu, *Amsterdam*, 1688, in-12.
Biblioth. Cousin à la Sorbonne.

Le Bon J. PICHON.

LE PREMIER TEXTE

DE

LA « BELLE AU BOIS DORMANT »

On ne saurait dire des *Contes de Perrault* que, s'ils ont été écrits pour l'amusement des enfants, ils font la tranquilité des bibliographes. Ils donnent lieu, au contraire, à de nombreux et intéressants problèmes. Dans un livre dont M. Georges Vicaire a parlé ici même avec une extrême bienveillance, la *Bibliophilie en 1891-92*, j'ai abordé un de ces problèmes; j'ai démontré l'existence de deux éditions différentes des *Contes*, l'une et l'autre données à Paris, en 1697, par le libraire Barbin. Mais une autre question se présente : avant d'avoir paru à Paris, les *Contes* de Perrault, — je parle des contes en prose, — n'avaient-ils pas vu le jour en Hollande, dans la publication par fascicules que le libraire Moetjens édita de 1694 à 1701, sous le titre : *Recueil de pièces curieuses tant en prose qu'en vers*, La Haye, 30 parties en cinq tomes ?

Posée pour la première fois par le savant libraire M. Potier, dans le catalogue de la vente Chaponay, il y a une trentaine d'années, cette question avait été jusqu'ici tranchée par l'affirmative. M. Ch. Giraud, notamment, et à sa suite tous les bibliographes, tous les rédacteurs de catalogues de ventes, considéraient, comme un point acquis, que ce *Recueil* contenait la véritable édition originale des *Contes*. Pourtant une contestation vient de

s'élever. Une note placée sous le numéro 5821 du *Répertoire* récemment publié par la librairie Morgand discute et prétend nier, — à tort, je crois, — l'antériorité qu'on attribuait à l'édition de Moetjens. J'apprécie beaucoup le soin et l'érudition avec lesquels sont rédigés les *Bulletins* et le *Répertoire* de la maison Morgand ; on y trouve une foule de documents et de renseignements précieux. Je prie M. Morgand et son savant collaborateur M. Edouard Rahir de voir surtout, dans la controverse que j'engage, une preuve de l'importance que j'attache à tout ce qui émane d'eux. J'estime, en outre, que cette controverse, en dehors de la question bibliographique, ne paraitra pas sans intérêt au point de vue littéraire ; et c'est ce qui m'enhardit à soumettre les observations qui suivent aux lecteurs du *Bulletin du Bibliophile*.

Je vais prendre, si l'on veut bien, le conte de la *Belle au Bois dormant*. Il se trouve dans un fascicule du Recueil de Moetjens daté de 1696 ; or, la première des éditions parisiennes ne parut chez Barbin que l'année suivante. Cette circonstance avait semblé décisive à M. Ch. Giraud, qui, dans sa préface de la réimpression des *Contes* faite en 1864 par l'Imprimerie Impériale, écrivait : « C'est le texte pur de l'édition de 1697... C'est « la véritable édition originale. » On va voir que M. Giraud se trompait en disant que c'était le même texte ; je noterai tout à l'heure des différences qui, d'ailleurs, fournissent un argument à l'appui de la conclusion de M. Giraud, bien loin de l'infirmer.

Mais d'abord disons comment s'y prend la note du *Répertoire Morgand* pour soutenir que le fascicule hollandais daté de 1696 est postérieur à l'édition parisienne de 1697. Voici : « Étant données les habitudes des contre« facteurs hollandais, nous supposons qu'en possession « des éditions parisiennes des *Contes*, Moetjens s'est « empressé de les réimprimer dans son *Recueil*.... Quant

« au conte : *La Belle au Bois dormant*, inséré dans une « partie datée 1696, on peut admettre que Moetjens n'a « pas régulièrement daté les différentes parties de son « recueil. Ce qui nous confirmerait dans la pensée d'une « réimpression de ces *Contes*, ce sont les nombreuses « fautes et modifications qui s'y trouvent ».

Il y a dans ces lignes une hypothèse et une affirmation.

L'hypothèse est que Moetjens aurait daté de 1696 un fascicule réellement imprimé en 1697 ; est-ce vraisemblable ? Fréquemment, sous nos yeux, on date du millésime à venir des publications qui paraissent dans les dernières semaines de l'année. Au XVIIe siècle, il en était déjà de même. Exemple : les *Pensées* de Pascal furent effectivement imprimées en 1669 et pourtant l'édition fut datée de 1670 — sauf le fameux exemplaire de la Bibliothèque Nationale. A cette époque déjà on *antidatait ;* et Dieu sait si l'on a continué ! Il n'est guère d'exemple qu'on ait *postdaté*.

Mais examinons d'un peu plus près la question. En 1696 Moetjens publie un premier fascicule destiné à amorcer le tome V du *Recueil*. Au verso du titre de ce fascicule, nous lisons la mention suivante : « Adrian « Moetjens avertit qu'il donnera tous les deux mois une « partie du Recueil semblable à celle-ci. » Vient ensuite un second fascicule, également daté de 1696 ; c'est celui qui contient la *Belle au Bois dormant*. Puis un troisième fascicule est mis en vente ; il porte encore la date de 1696. Donc, dans l'hypothèse du *Répertoire Morgand*, deux fascicules auraient été datés de façon à les faire paraître vieux dans leur pleine nouveauté. Je demande si c'est admissible ?

Examinons maintenant l'affirmation. On prétend trouver la preuve de la précipitation avec laquelle Moetjens aurait reproduit un exemplaire reçu de Paris dans les

« nombreuses » fautes et dans les « modifications » que le texte hollandais présenterait.

Mais d'abord, je cherche sans les découvrir ces « nombreuses fautes ». Parfaitement imprimée, l'édition hollandaise de 1696 a été, au contraire, corrigée avec un soin qui exclut toute idée d'un travail hâtif, précipité.

Des modifications, oui, il y en a. Je vais signaler les principales, et le lecteur jugera si elles peuvent être le fait de typographes hollandais qui auraient été pressés, même bousculés — pardon du mot — au point de lire de travers le texte mis entre leurs mains.

Comparons dans les deux éditions le passage où le Prince vient de trouver le château de la belle demoiselle qui dort depuis cent ans dans le bois; il s'est approché d'elle ; il a rompu le charme ; elle s'est réveillée ; ils causent : « Il y avait, dit le bon Perrault, il y avait quatre « heures qu'ils se parlaient, et ils ne s'étaient pas encore « dit la moitié de ce qu'ils avaient à se dire. » Là s'arrête l'édition parisienne ; mais l'édition de Moetjens donne un aperçu des propos des deux jeunes gens ; je cite, car c'est à la fois curieux et inconnu :

« Quoi, belle Princesse, lui disait le Prince en la regar- « dant avec des yeux qui en disaient mille fois plus que « ses paroles, quoi, les destins favorables m'ont fait « naître pour vous servir ? Ces beaux yeux ne se sont « ouverts que pour moi, et tous les Rois de la terre, avec « toute leur puissance, n'auraient pu faire ce que j'ai fait « avec mon amour ? — Oui, mon cher Prince, lui « répondit la Princesse, je sens bien à votre vue que « nous sommes faits l'un pour l'autre. C'est vous que je « voyais, que j'entretenais, que j'aimais pendant mon « sommeil. La Fée m'avait rempli l'imagination de votre « image. Je savais bien que celui qui devait me désan- « chanter serait plus beau que l'amour et qu'il m'aime-

« rait plus que lui-même, et dès que vous avez paru, je « n'ai pas eu de peine à vous reconnaître. »

Ce développement faisait longueur ; mais croit-on qu'un ouvrier imprimeur de Hollande, ayant pour consigne de bâcler sa besogne, l'eût tiré de son fonds et écrit dans ce style ?

Tournons les feuillets et arrivons à la fin. La méchante Ogresse, mère du jeune Roi qui a épousé la Belle au Bois dormant, veut profiter de l'absence de son fils pour faire périr très vilainement sa bru et ses jeunes enfants avec elle. Le texte de l'édition de Paris, le seul qui ait été réimprimé depuis deux cents ans et que le public connaisse, est ainsi rédigé : « Elle (l'Ogresse) avait donné « l'ordre de les amener les mains liées derrière le dos. « Ils étaient là, et les bourreaux se préparaient à les « jeter dans la cuve, lorsque le Roi qu'on n'attendait pas « sitôt, entre dans la cour à cheval. » Bien entendu, il sauve les intéressantes victimes et dénoue la situation.

Mais prenons l'édition de Moetjens ; à la place des quelques phrases qui précèdent, nous rencontrons le passage suivant :

« Elle avait donné l'ordre de les amener les mains « liées derrière le dos. Ils étaient là, et les bourreaux se « préparaient à les jeter dans la cuve lorsque la jeune « Reine demanda qu'au moins on lui laissât faire ses « doléances, et l'Ogresse, toute méchante qu'elle était, « le voulut bien. « Hélas ! hélas ! s'écria la pauvre Prin- « cesse, faut-il mourir si jeune ? Il est vrai qu'il y a assez « longtemps qur je suis au monde ; mais j'ai dormi cent « ans, et cela me devrait-il être compté ? Que diras-tu, « que feras-tu, pauvre Prince, quand tu reviendras et « que ton pauvre petit Jour, qui est si aimable, que ta « petite Aurore, qui est si jolie, n'y seront plus pour « t'embrasser, quand je n'y serai plus moi-même ? Si je

« pleure, ce sont tes larmes que je verse ; tu nous ven-
« geras, peut-être, hélas ! sur toi-même ! Oui, misérables
« qui obéissez à une ogresse, le Roi vous fera tous
« mourir à petit feu. » — L'ogresse qui entendit ces
« paroles, qui passaient les doléances, transportée de
« rage s'écria : « Bourreaux, qu'on m'obéisse, et qu'on
« jette dans la cuve cette causeuse ». Ils s'approchèrent
« aussitôt de la Reine et la prirent par ses robes ; mais
« dans ce moment le Roi, qu'on n'attendait pas sitôt,
« entra dans la cour à cheval, etc. »

Comme le précédent, ce passage avait le défaut d'interrompre le récit. Perrault eut raison de le sacrifier ; mais n'est-il pas évident qu'avant de le supprimer, c'est lui-même qui l'avait écrit, et de sa meilleure plume. ?

Jusqu'ici je viens de signaler des retranchements ; mais Perrault fit aussi des additions. Dans l'édition hollandaise, l'Ogresse informait simplement son maître d'hôtel qu'elle voulait manger ses petits-enfants ; elle ne commandait pas la sauce, tandis que, dans l'édition parisienne, elle précise ce point important : « Je veux « les manger à la sauce Robert. » Dira-t-on que le typographe hollandais oublia la sauce ? C'est impossible, car il en est question à trois reprises. Perrault ne s'était pas avisé tout d'abord de cet assaisonnement ; il l'ajouta après coup, et ce fut une heureuse inspiration, qui fait, depuis deux cents ans, la joie de ses petits lecteurs, et aussi des grands.

Je crois pouvoir conclure de tout ce qui précède que le *Recueil* de Moetjens nous donne, non pas une copie altérée, mais le premier texte de la *Belle au Bois dormant ;* et l'étude de ce texte est intéressante en ce qu'elle permet de suivre et de saisir sur le vif les méthodes de travail de Perrault.

Reste un dernier point : comment l'éditeur hollandais s'était-il procuré ce texte? Peut-être Perrault le lui avait-il

communiqué lui-même. C'était assez l'habitude de nos écrivains du grand siècle de se faire imprimer pour ainsi dire en cachette, avant de donner des éditions reconnues par eux. La Rochefoucauld, Boileau, d'autres encore, usèrent de ce procédé — ou de ce stratagème. Ils jugeaient ainsi de l'effet que produisait l'œuvre imprimée, et ils conservaient la faculté de corriger, même de désavouer, au besoin. Ajoutez, en ce qui concerne Perrault, que tout indique qu'il avait des relations suivies avec Moetjens et qu'il appréciait la publicité dont le *Recueil* disposait à l'étranger.

Toutefois, ce n'est là qu'une supposition, et il est fort possible que Moetjens, — qui appartenait à la classe peu scrupuleuse des contrefacteurs étrangers, — ait publié la *Belle au Bois dormant* à l'insu de l'auteur. Ces contrefacteurs étaient à l'affût des ouvrages qui pouvaient rapporter un bénéfice. Qu'on veuille bien se rappeler qu'à cette époque les manuscrits devaient faire de longs et obligatoires séjours dans les bureaux où ils étaient lus avant d'être « autorisés » et de faire l'objet d'un « privilège ». Ainsi, pour les *Contes de Perrault*, c'est en vertu du *privilège* délivré le 28 octobre 1696 que le libraire Barbin fit paraître l'édition de 1697. Ce privilège fait foi que, le 28 octobre 1696, le manuscrit sortit du bureau ; mais quand y était-il entré ? Et qui nous dit que Moetjens n'avait pas des accointances dans les bureaux, qu'il ne s'entendait pas avec des commis pour que ceux-ci prissent des copies qui lui étaient transmises et lui permettaient de devancer les éditeurs français munis du privilège ?

Je propose cette explication qui me semble pouvoir éclaircir bien des questions bibliographiques soulevées autour des éditions hollandaises du XVIIe siècle.

D'EYLAC.

DEUX LETTRES INÉDITES

DE

D.-F. CAMUSAT A DESMAIZEAUX

Bien que la correspondance de Desmaizeaux, conservée au British Museum (fonds Aiscough 4281-4289), ait été plusieurs fois mise à profit par divers écrivains ou érudits, l'ensemble de cette collection n'a été, que je sache, l'objet d'aucun travail spécial. Si les ressources de la Société de l'histoire littéraire de la France, qui vient de se fonder, lui permettent un jour d'entreprendre des publications de longue haleine, je recommande à sa sollicitude cette source d'informations de toute espèce sur le mouvement intellectuel en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas à la fin du XVIIe siècle et durant une partie du XVIIIe. L'éditeur, que j'appelle de tous mes vœux, ne devrait pas se borner d'ailleurs à dépouiller les neuf volumes in-folio appartenant à la magnifique et hospitalière bibliothèque de Great Russell street ; il lui faudrait encore pousser jusqu'à Copenhague où sont venus échouer quelques débris de cette correspondance.

Par suite de quelles circonstances M. Justiniani, professeur et « improvisateur » de littérature italienne à l'Université de Saint-Pétersbourg, les avait-il recueillis ? Je l'ignore, en dépit des recherches auxquelles je me suis livré. M. Justianini mourut avant 1870 et sa bibliothèque

très importante, paraît-il, fut dispersée après son décès (1). C'est alors, sans doute, qu'entrèrent à la Bibliothèque royale de Copenhague les papiers provenant de Desmaizeaux parmi lesquels figuraient les deux lettres dont j'offre aujourd'hui le texte aux lecteurs du *Bulletin*.

Denis-François Camusat, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme troyen Nicolas Camusat (1575-1655), ni rattacher à la famille de libraires et d'imprimeurs parisiens du même nom, n'avait pas droit non plus au qualificatif d'« abbé » que lui donne Jordan (2). Né à Besançon en 1695, mort à Amsterdam en 1732, il consacra sa courte vie aux lettres et, par ses origines comme par ses affinités intellectuelles, il eût dû provoquer les sympathies de deux autres bisontins, Ch. Weiss et Ch. Nodier. Le premier lui a consacré dans la *Biographie* Michaud une notice inexacte sur plusieurs points et assez malveillante ; le second n'a, ce me semble, jamais parlé de lui. Camusat méritait mieux. Dans le petit nombre d'écrits qu'il a laissés, on distinguera toujours cette *Histoire des journaux* tant de fois annoncée par lui, tant de fois remaniée aussi, comme on le verra par les deux lettres suivantes. Aussi n'avait-il, au moment de sa mort, rédigé que la monographie du *Journal des savants* et celle des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, trahissant toutes deux une érudition un tant soit peu prolixe et diffuse, et qui furent mises au jour par le libraire J.-F. Bernard, avec quelques additions de son crû, sous le titre général adopté par l'auteur.

(1) Cf. Gr. Ghennady, *les Écrivains franco-russes. Bibliographie des ouvrages français publiés par des Russes*. Dresde, impr. E. Blochmann et fils, 1874; in-8, p. 68.

(2) *Histoire d'un voyage littéraire fait en MDCCXXXIII en France, en Angleterre et en Hollande, avec une lettre fort curieuse concernant les prétendus miracles de l'abbé Pâris et les convulsions risibles du chevalier Folard*. La Haye, Adrien Moetjens, 1735; in-12, p. 187.



I

A Saint-Claude, le 21 septembre 1720.

Un nouveau voyage ne m'a pas permis, monsieur, de vous envoyer plus tôt la suite des mémoires que vous m'avez demandés sur M. de Fénelon; encore n'aurez-vous aujourd'hui que quelques remarques assez informes sur son *Télémaque*. (1). Peut-être que si j'avais eu tous mes papiers et quelques livres qui me manquent, je les aurais mieux fournies. Tout au moins vous aurais-je épargné la peine chercher tous les passages que je ne fais qu'indiquer peu exactement. J'espère, monsieur, que vous me plaindrez plutôt de mener une vie si ambulatoire que vous ne serez fâché contre moi de vous donner si peu d'éclaircissements. Vous recevrez au plus tôt ce qui regarde sa *Lettre à MM. de l'Académie*, contenant ses réflexions sur l'éloquence, la poésie, la grammaire et l'histoire; il y a des sentiments dans cet ouvrage fort particuliers et qui méritent bien d'être examinés.

Je suivrai les avis que vous avez eu la bonté de me donner dans votre dernière lettre; j'ai là-dessus réformé la table des journaux que j'ai augmentée des cinq journaux qui me sont tombés depuis peu entre les mains. On imprime actuellement la préface de tout l'ouvrage in-12 et on continuera d'en imprimer la plus grande partie en la même forme. (2). On n'en tire que 30 exemplaires. Je compte que j'aurai reçu pour janvier les avis de tous ceux à qui j'en demanderai et qu'alors je donnerai l'ouvrage au public. J'ai déjà au logis l'article de l'abbé Archimbault (3) qui contient environ 48 pag. in-12.

(1) Desmaizeaux avait donné en 1719 une traduction de *Télémaque* plusieurs fois réimprimée. La dernière édition parut à Paris en 1806 chez Th. Barrois, avec le texte original.

(2) Cette préface a été imprimée en 1720 à Besançon (sous la rubrique d'Amsterdam), in-4, 16 pp., et l'année suivante, in-8. Un exemplaire du second tirage, annoté par Desmaizeaux, est relié dans le tome II de sa correspondance avec diverses autres lettres de Camusat. Le catalogue imprimé de la bibliothèque de Besançon mentionne ces deux tirages; la Bibliothèque Nationale ne possède ni l'un ni l'autre.

(3) L'Abbé Archimbault a publié un *Recueil de pieces fugitives*, Paris, J.-B. Lamesle, 1747; 2 vol. in-8. L'article que Camusat lui avait consacré ne s'est pas retrouvé dans ses papiers.



Vous voyez bien, monsieur, que je travaille sérieusement et que je n'eus jamais un besoin si pressant d'être secouru. Je pars la semaine prochaine pour Genève où j'espère trouver quelques livres que je serai bien aise de consulter.

Je ne doute pas que vous n'ayez déjà appris la mort de Mme Dacier, mais peut-être ne savez-vous pas que l'on travaille à l'histoire de ses démêlés avec M. de La Mothe, l'abbé Terrasson et le P. Hardouin. On ne manquera pas de prendre la chose de plus haut et de remonter au moins à Perrault. J'ai conseillé de faire l'histoire de tous les adversaires d'Homère, depuis Zoïle, de médisante mémoire, jusqu'à nous. Si l'on suit ce projet, on peut bâtir un petit livre bien joli ; les faits ne sont pas difficiles à rassembler ; ils sont presque tous dans le traité de MM. Kuster et Westenius (1), mais il faut bien du goût pour ne pas donner dans l'une des deux extrémités où sont tombés tant de grands hommes sur ce sujet.

Je viens aussi, non d'apprendre la mort de M. l'abbé Renaudot, mais qu'il avait légué sa bibliothèque, laquelle est nombreuse et bien choisie, aux bénédictins de Saint-Germain et nommé D. de Montfaucon et le P. Le Quien, jacobin, pour avoir soin de l'impression de quelques ouvrages qu'il laisse en état d'être donnés au public (2).

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, monsieur, votre très humble et très respectueux serviteur.

CAMUSAT.

II

A Amsterdam, 27 janvier 1723.

Je vous dois bien des actions de grâce, Monsieur, pour tous les vœux que vous avez la bonté de faire au commencement

(1) *Historia critica Homeri.* Francofurti ad Rhenum, 1696; in-8.

(2) M. Georges Bertin a publié dans l'*Intermédiaire* de 1884, col. 26-29, le testament olographe et un codicille d'Eusèbe Renaudot datés du 8 février 1720. (Il mourut le 1er septembre suivant.) Il n'est pas question dans ces deux pièces de Montfaucon ni du P. Le Quien. Les manuscrits de Renaudot, consistant principalement en textes orientaux, sont aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. D'autres papiers formant 44 volumes furent acquis vers 1798 de la famille de Menou par le même établissement. (L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits français*, I, CXLII.)

de cette nouvelle année ; il n'en est point qui me flatte davantage que celui qui demande un voyage en Angleterre. Je n'oublierai rien pour obtenir la permission de le faire et j'espère être assez heureux pour réussir. Je vous prie d'être bien persuadé que le plaisir de vous voir et de vous saluer serait la principale raison qui m'attirerait en ce pays-là.

Vous avez bien raison, Monsieur, de dire qu'Amsterdam est une ville à voir ; j'en ai été charmé et ça été pour moi un spectacle également nouveau et agréable que la vue de ces beaux canaux bordés d'arbres et de maisons. Comme ce n'est cependant pas cela précisément que j'y allais chercher, je me suis plus attaché à voir les gens de lettres et à examiner en quel état est ici la littérature. J'ai trouvé beaucoup d'écrivains, peu de savants, mais ceux-là même dont l'érudition n'accomode pas ont d'autres talents qui valent bien l'érudition et dont un étranger a le plus besoin. Je vous laisserai faire, monsieur, toutes les applications que vous souhaiterez, je ne doute pas qu'elles ne soient fort justes ; pour moi je me contenterai de vous dire naïvement ceux que j'ai vus et ceux avec lesquels j'ai fait quelques liaisons.

Je rendis visite, tout en arrivant, à M. Le Clerc (1) et je l'ai revu deux ou trois fois, depuis ce temps-là ; je dois me louer de sa politesse, mais je n'ai pas voulu en abuser, ni m'ôter la liberté de dire tout ce que je pense de ses journaux, en contractant des engagements de bienséance et de politesse. J'ai aussi salué M. Abbadie (2) ; je suis charmé de son éloquence ; c'est dommage qu'après l'avoir si bien employée à défendre la religion chrétienne, il s'en serve à débrouiler les ténèbres de l'*Apocalypse*. Le traité qu'il a fait sur ce livre est imprimé il y a près d'un an, mais le libraire est mort et les procès que cause sa succession en feront encore différer la vente pendant quelque temps.

(1) Jean Le Clerc, né à Genève, le 29 mars 1657, mort à Amsterdam le 8 janvier 1736, l'un des plus laborieux polygraphes du commencement du XVIII[e] siècle. On trouve la liste de ses ouvrages dans la *France littéraire* de Quérard et dans le *Dictionnaire biographique des Génevois et des Vaudois* de M. Albert de Montet. (Lausanne, 1878, 2 vol. in-8°.)

(2) Jacques Abbadie, née à Nay (Béarn), en 1654, pasteur à Berlin, puis à Londres, mort à Mary-le-Bone (Londres) le 25 septembre 1727. Le livre auquel Camusat fait allusion a pour titre : *Le Triomphe de la Providence ou l'Ouverture des sept sceaux par le fils de Dieu*. Amsterdam, 1723, 4 vol. in-12.



Ce ne sont ps là les seuls illustres qu'Amsterdam renferme ; il y a encore M. Clermont, M. de La Rivière, M. de Limiers, M. De Vaux, (1), M. Régis,(2) et M. de La Martinière. J'ai fait connaissance avec ces messieurs et je vous dirai, si vous le souhaitez, à quoi ils s'occupent.

M. Clermont (3) est toujours dans la chimie et il partage son temps entre cette science et celle de son état. Il a inventé une nouvelle machine par le moyen de laquelle une sphère sert en même temps de pendule. Il compte de pouvoir faire imprimer des livres dont les lettres seront dorées. Nous verrons si cette expérience lui réussira.

Je ne doute pas que vous ne connaissiez M. de La Rivière (4) qui a été longtemps ministre à Rotterdam et qui l'est ici; à l'heure qu'il est, il refond le Furetière de Trévoux et prétend l'augmenter encore d'un volume.

M. de Limiers (5) a fait un grand nombre d'ouvrages et il en fera sans doute encore un bon nombre. Outre les *Lettres historiques* (6) dont il soutient le poids sans de grands secours étrangers, il vient de donner un *Abrégé de l'histoire de France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, en 2 vol. in-12. Les journalistes de Trévoux l'ont rudement

(1) La *France protestante* cite un Jacques Devaux, qui fut en 1718, directeur de l'Hôpital français de Londres. Est-ce celui-ci? Camusat n'a tenu sa promesse ni pour Régis, ni pour Devaux.

(2) Pierre Régis. médecin né à Montpellier en 1686, mort à Amsterdam en 1726. Voir sur sa vie et ses ouvrages *La France protestante*. Il n'a pas d'article dans la *France littéraire* de Quérard.

(3) Godefroy Clermont, né Amsterdam, d'abord pasteur à Leyde et à Amsterdam, puis nommé en 1714 pasteur de l'ambassade de Hollande à Paris. Il avait annoncé, en 1720, la publication d'un *Traité d'antiquités saintes et profanes* qui n'a pas paru.

(4) Jean Brutel de La Rivière, né à Montpellier, le 17 août 1669, mort à Amsterdam le 14 août 1742. (Voir sur sa vie et ses ouvrages la *France protestante*, édition Bordier, v° *Brutel*.) En 1725, il donna à La Haye une édition fort augmentée du *Dictionnaire universel* de Furetière (4 vol. in-folio.)

(5) Henri-Philippe de Limiers, né en Hollande de parents français, mort à Utrecht en 1725. Outre les ouvrages cités plus bas par Camusat, il a laissé une *Histoire de Suède sous le règne Charles XII* (Amst. 1721), 6 vol. in-12, que le livre de Voltaire sur le même sujet n'a pas peu contribué à faire oublier.

(6) *Lettres historiques contenant ce qui s'est passé de plus important en Europe et des réflexions convenables à ce sujet*. (Janvier 1692-Juin 1728.) La Haye, 111 vol. in-12.

traité, mais il leur a très bien répondu dans un *Journal des savants*, édition de Hollande. Il n'y pas longtemps que son *Histoire métallique de Hollande* paraît ; elle est à la suite de l'*Histoire des Provinces-Unies* de M. Le Clerc. Celui-ci a donné l'extrait de cet in-folio dans le 17e vol de sa *Bibliothèque ancienne et moderne* et après avoir rapporté le titre de ce qu'il a fait, il ajoute : « avec une explication historique *par un autre.* » Cet *autre*-là a extrêmement piqué M. de Limiers, qui d'abord avait résolu de relever vertement M. Le Clerc ; mais je lui ai conseillé de n'en rien faire, de s'adresser cependant à M. Le Clerc lui-même, d'en accrocher, s'il peut, une espèce de satisfaction, sinon de laisser tomber la chose. J'oubliais de vous dire, Monsieur, que l'on commencera bientôt l'impression de sa *Bibliothèque d'auteurs ecclésiastiques* en latin. Elle contiendra 2 vol. in-fol. Il a aussi sous presse l'*Histoire de* l'*Institut de Bologne* fondé par M. le comte de Marsigli, in-8, et quantité d'autres ouvrages sur le métier. On vient de me dire qu'il s'était hier cassé un bras. J'irai voir si on n'a pas grossi les objets.

M. de La Martinière (1) est un catholique romain qui a été longtemps secrétaire du duc de Mecklembourg ; il est à présent envoyé du duc de Parme et fait des livres. C'est de lui que nous viennent les *Entretiens des Ombres aux Champs Elysées*, un recueil d'épigrammes (2), la refonte de l'*Introduction à l'histoire des principaux états de l'Europe* (3), et la plupart des extraits des *Mémoires critiques* (4), depuis février jusqu'à novembre ; il fait le projet d'un *Dictionnaire géographique* en 4 vol. in-folio (5).

J'ai lieu de me louer de la politesse de tous ces messieurs, de M. du Sauzet (6) surtout, lequel, avant de savoir la part

(1) Antoine-Auguste Bruzen de la Martinière, né à Dieppe en 1662, mort à La Haye en juin 1746.

(2) *Nouveau Recueil des épigrammatistes françois anciens et modernes depuis Marot*. Amst., 1720, 2 vol. in-12.

(3) De Puffendorf. Amst., 1722, 7 vol. in-12.

(4) *Mémoires historiques et critiques pour l'année 1722*. Amst. 1722, 2 vol. in-8. (Avec Camusat.)

(5) *Dictionnaire géographique, historique et critique*. La Haye, 1726-1730, 10 vol. in-folio. C'est le plus important des travaux de La Martinière et le seul que l'on consulte encore.

(6) Ancien jésuite converti au protestantisme et devenu libraire.

que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde, m'avait fait mille honnêtetés ; je dois dire qu'il m'en a comblé depuis l'arrivée de votre lettre.

Nous avons ici M. le comte de Marsigli (1), qui fait imprimer son *Histoirs de la mer* (2) ; il y aura environ 30 feuilles in-folio parfaitement belles. Il m'a dit qu'aussitôt que ce premier ouvrage serait fini, il mettrait entre les mains des imprimeurs son *Histoire naturelle du Danube* (3) dont il a publié le plan il y a longtemps ; ce seigneur fait ce qu'il peut pour encourager ici les gens de lettres.

Il souvient toujours à Robin de ses flûtes ; passez-moi, Monsieur, ce proverbe que m'a arraché le chagrin de ne vous écrire jamais sans vous parler d'un ouvrage qui ne mérite pas votre attention. On commencera à l'imprimer vers Pâques ; je suis ravi que le nouveau plan que j'ai pris vous plaise. Voici précisément quel il est ; je donnerai d'abord tous les journaux mêlés par ordre chronologique et ensuite je parlerai de ceux qui traitent d'une matière particulière comme ceux de M. de la Roque qui s'est borné à l'histoire ecclésiastique. On me proposait de faire une classe séparée de ceux qui n'ont pour objet qu'un seul pays, comme la *Bibliothèque Germanique*. etc.. Je vous prie de bien peser ce qui conviendrait le mieux, votre avis me derminera. Je vous aurais bien des obligations si vous daigniez jeter les yeux sur l'essai que j'ai eu l'honneur de vous envoyer et faire vos additions et corrections page après page. Il n'est pas que plusieurs livres anglais n'aient loué ou blâmé le *Journal des savants?* C'est précisément de quoi j'aurais besoin. Je vous

(1) Louis-Ferdinand, comte de Marsigli, général au service de l'Autriche et du pape Clément XI, fondateur de l'Institut de Bologne, associé étranger de l'Académie des sciences et membre de la Société Royale de Londres, né à Bologne, le 10 juillet 1658, mort le 1er novembre 1730.

(2) *Histoire physique de la mer* (trad. en français par Le Clerc et publié par Boerhoave.) Amst., 1725, in-folio, 40 pl.

(3) *Danubius Panonnico-mysicus, observationibus geographicis, astronomicis, hydrographicis, historicis, physicis perlustratus.* La Haye, 1726, in-folio, trad. sous le titre de *Description du Danube depuis la montagne de Calemberg en Autriche jusqu'au confluent de la rivière Jantra.* La Haye, 1744, 6 vol. gr. in-folio.



prie de me marquer si vos occupations vous permettent d'entreprendre ce travail, parce que je l'attendrais pour mettre la dernière main à l'ouvrage. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CAMUSAT.

Il en fut de l'*Histoire des journaux* comme du *Dictionnaire critique*, auquel Camusat empruntait, disait-il, quelques notices, entr'autres celle de l'abbé de Bourzeis et dont il ne subsiste rien de plus, ou comme de cette refonte de La Croix du Maine et de Du Verdier qu'il devait, écrivait-il au président Bouhier, pousser jusqu'en 1700 (1). Lorsqu'il avait conçu le plan d'un livre, il inscrivait son titre en tête d'un beau cahier de papier blanc et il le considérait par cela seul comme en voie d'achèvement. Singulière et puérile satisfaction, fort excusable après tout chez un malade qui prolongeait ainsi l'illusion à laquelle il se rattachait désespérément.

Dans la seconde de ses lettres à Bouhier il annonce qu'il vient d'acheter une charge d'avocat aux conseils, mais il ne put sans doute ou en acquitter les frais ou supporter les fatigues du barreau, et il revint en Hollande pour y chercher quelques occupations et pour y mourir.

« Je vous ai mandé, en son temps, la mort du pauvre

(1) M. Ph. Tamizey de Larroque a publié dans le *Bulletin du bouquiniste* du 15 mars 1866 deux lettres de Camusat au président Bouhier, toutes deux datées de Paris (30 mai 1726 et 27 février 1727). En dehors de ces deux lettres et de celles qu'il écrivait à Desmaizeaux, on peut encore signaler une autre lettre de trois pages in-4, datée d'Amsterdam, 14 avril 1732, et adressée à un ministre sur des ouvrages publiés en Hollande contre la Cour de France. J'en ai trouvé la mention dans le troisième catalogue des curiosités mises en vente par le Bibliophile voyageur (P. Le Blanc), le 1er mars 1839 et jours suivants, mais elle n'a pas reparu depuis. Je serais fort reconnaissant à qui me mettrait sur sa trace.



M. Camusat que l'étisie a miné peu à peu, écrivait de la Haye, le 23 janvier 1733, Bruzen de la Martinière à Desmaizeaux. Il est mort très pauvre et, sans quelques amis, il n'aurait pas eu de quoi se faire médicamenter. Ses papiers sont inutiles : rien d'achevé, des morceaux commencés, des notes que lui seul pouvait entendre et dont il se réservait la clé. Ainsi, Monsieur, voilà un homme qui, avec beaucoup de mérite et de travail, ne laisse rien qui puisse soutenir dans la postérité la réputation que lui avaient donnée quelques promesses qu'il était très capable d'exécuter. »

MAURICE TOURNEUX.

POÈTES PROVENÇAUX

I

Un ami, marseillais, établi à Paris, arrivé aux plus hautes destinées, comme l'aigle il plane au-dessus de nous, avec orgueil et fierté ; il semble nous dire : voyez la rapidité de mon vol, admirez ce déploiement d'ailes ! Nous n'avons pas de sympathie pour cet animal, — l'aigle ; — il nous revient toujours le triste sort de l'agneau, sa victime. Rencontrant cet ami, le souvenir du pauvre innocent nous poursuivait. Un paquet de vieux bouquins en langue provençale, — nous le serrions avec amour sous le bras, — provoqua des quolibets et une dissertation malicieuse contre cette langue du berceau et sa poésie. Vaincu et impuissant, il nous fallut avoir recours à un étranger, l'appeler à notre aide, et faire lire à notre ami, furieux, cette page, empruntée à l'un de nos chers bouquins :

« La société patricienne du midi des Gaules, tout à la fois romaine et féodale, déclinait de la manière la plus sensible, n'ayant même plus la force de cacher sa faiblesse et sa décrépitude. La corruption des mœurs était effrayante, le courage épuisé, la littérature efféminée, abâtardie, sans force et sans couleur. Protégée d'un côté par la féodalité naissante, d'un autre côté par l'église et le clergé, la civilisation latine résista par une complète inertie aux envahissements des idées nouvelles ; mais ce flux qui s'élevait sans cesse ne devait pas tarder à couvrir les derniers débris de l'ancien monde : et il était réservé

à la Provence de voir, la première, l'église et la féodalité déposer, presque spontanément, leur esprit d'exclusivité, d'égoïsme et d'orgueil.

« Mais, c'est que, plein d'une vigueur intellectuelle encore vierge, formé à la rude école d'un long et obscur esclavage, un autre peuple grandissait à proportion du déclin de cette classe aristocratique. Avec lui, s'élevait peu à peu, pour paraître bientôt avec éclat sur la scène du monde, toute une civilisation nouvelle, avec sa langue, son caractère propre et sa littérature originale. Sa langue c'était le roman : langue encore inculte, grossière, mais préférable mille fois au latin abâtardi des gens de justice, au latin emphatique et pompeux des rhéteurs, et au latin pétrifié des moines et du clergé. Sa littérature, c'était l'affranchissement de la routine et de la servile imitation qu'avaient suivies les Romains, c'était le culte exclusif de l'inspiration ; c'était enfin la création d'une nouvelle et véritable poésie, poésie du cœur et de la nature : de la poésie troubadouresque (1). »

Notre ami n'osa plus désavouer le langage harmonieux employé par sa mère, alors que, penchée sur le bord de son berceau, elle chantait doucement, pour hâter le sommeil, la ravissante symphonie « lou viei endourmitori dou souem, souem (2). » Converti, nous le quittâmes, avide de jouir de notre moisson bibliographique et de déguster la liqueur poétique de quelque troubadour inconnu. Egaré sous une *thèse* touffue, — le labyrinthe provençal, — respirant l'air embaumé de parfums aromatiques, nous surprîmes un petit groupe de chanteurs qui méritent d'être entendus, ne serait-ce qu'à titre de simple curiosité.

(1) Le baron Van Bemmel. *De la Langue et de la Littérature Provençales*, Bruxelles, 1846, in-12, p. 80.

(2) Mots absolument intraduisibles en français.

II

Le langage provençal a occupé les loisirs d'une foule de personnages, plus ou moins obscurs, dans ce dix-septième siècle pourtant si fécond en lettrés supérieurs. Leurs écrits sont perdus ou enfouis dans les dossiers poudreux des archives et des bibliothèques. Les manuscrits de Peiresc (1) cachent une silhouette effacée sur laquelle l'on ne sait rien. J. Vivety, — tel est son nom, — n'était pas sans talent. Les érudits voués à la linguistique provençale ne dédaigneront pas ses pièces, inédites, croyons-nous, et non sans saveur.

LOU RENCONTRE ET COMBAT

D'UNG HUITRE ET D'UNG RAT DINS UNO COUSINO

SONNET.

Non ya ren de segur per terro ny per mar
Ny mais sensso périlhs dedins une cousino
Tesmoing un paure rat qu'avie la mourt vesino
Cachado entre dous oues per sa fin l'y tramar.

Lou rat en picourant trobo un mourtau amar
D'un huittre que sey dents ly siervon de jassino
Badant la nuech, lou rat lou mourde, l'assasino
Quicho lou rat non pouot ny fugir ny bramar.

Sy Plino ero vivent escriourie de la guerro
Das animaus marins contre aquellous de terro
Dau recontre furioux de l'huittre et d'un rat.

L'huittre vailhent ten pet men fuge la bataille
Lou rat pourto au museau l'estoc que pougné et taillo
En cousine ez son dueih senso anar dins un prat.

(1) Bibliothèque de Carpentras, n° 37, fol. 355.

QUATRENS

Sy lou darbous et la cauquilho
Fouguesson estat sey segoundz
Sy serion piegi que dragons
Romput, estrassat la rouppilho.

Admiras aquesto batailho
Combatens que sias tant curioux
Rodamont, Rolland lou furious
Non an auprès ren fach que vailho.

III

« Le sieur de La Tour n'est cité nulle part; cependant, ce poète provençal ne manque pas d'un certain mérite (1). » Quel est donc ce rimeur *nouveau,* échappé aux fureteurs du vieux livre ? Sa personne est aussi introuvable que son œuvre et il est à peine indiqué dans un ou deux recueils locaux. Découvert une première fois (2), il était retombé dans l'obscurité et peut-être y restera-t-il à jamais, à cause de la médiocrité de la plume qui tente son rajeunissement. Pourtant, il fut « le premier de tous les écrivains du Royaume », à saluer la naissance de Louis XIV (3).

M. Mouan avait indiqué la deuxième édition des œuvres de La Tour (4), n'ayant pas connu l'édition originale intitulée :

Diverses
Poesies
Françoises,

(1) *Bibliopoliana*, XXI, n° 3939.
(2) Mouan, *Notice sur deux poètes provençaux*, 'Aix, Illy, 1857, in-8, 28 pp.
(3) *Stances sur la naissance du Dauphin*, Paris, 1638, in-8, 11 pp. (Prix : 20 fr. chez L. Techener).
(4) Paris, Girard, 1677, in-8.

Latines
et
Provenceales,
presentées
av Roy
av retovr
de ses armees de Flandres.
Par le Sieur de La Tovr.

A Paris,
Chez Théodore Girard dans la Grand'salle du Palais, du côsté de la Cour des Aydes, à l'Envie.
M. DC. LXXVII.

Avec Permission (1)

Notre exemplaire est meurtri. On ne s'imagine pas avec quel acharnement le ver rongeur s'attache au livre ; il y creuse sa maison ; il y prend sa nourriture et il y accomplit l'acte du « grand œuvre : » familier avec les maximes des Bibles qu'il a hantées, il multiplie son espèce à l'infini et fait le désespoir de tous les bibliophiles.

Antoine Geoffroy de La Tour, naquit à Digne, vers 1600. Son père voulait le voir suivre la carrière du légiste : les tendances poétiques de son fils n'allaient pas à son caractère positif. Celui-ci rimait en cachette et courait les ruelles galantes. A vingt ans, il poursuivait une belle inconnue qu'il nommait tour à tour Philis, Sylvie, Olympe, Amaryllis. Malheureux en amour, il décochait à Sylvie, ce sonnet, portrait de l'indifférente, après la lettre :

(1) A la fin : « Permis d'imprimer ce 16 août 1676. De La Reynie. » petit in-fol. de 4 ff. 27 pp., en caractères italiques. M. L. de Crozet avait acquis cette édition y compris l'in-8 au prix de 600 francs.

Portrait injurieux, ennemy de ma vie
Toi ! qui me fais souffrir de si rudes tourmens,
N'es-tu pas le tyran de mes contentemens
Lorsque tu m'entretiens des beautez de Silvie ?

Tu sçais bien à quel point mon ame l'a servie,
Eloigne de mes yeux tous ces vains ornemens,
Et laisse me venger de tant de faux sermens,
Son mépris m'y contraint et l'honneur m'y convie.

Puisqu'elle foule aux pieds sa constance et sa foi,
Ne me tiens plus captif de cette injuste loi,
Qui me force à chérir les traits d'un beau visage.

Et puisque mes soupirs n'ont pas sceu la toucher
Fais la voir à mes yeux moins belle et moins volage,
Ou bien fais que mon cœur soit un cœur de rocher.

Nommé conseiller à la sénéchaussée de Digne, de La Tour tortura son esprit pour en faire jaillir quelque étincelle digne de captiver l'attention de la cour. D'une façon assez monotone il chanta, sur tous les tons, en trois langues, la gloire de Louis XIV et les grands de son entourage. Dans l'*Espitre av Roy* de ses *Poésies diverses,* il parait y avoir renfermé toute sa vie ; il n'est pas inutile de savourer ce morceau et de le reproduire avec ces lettres capitales : simple particularité qui offre un trait des mœurs du temps et met en relief la pompe du monarque encensé :

« Ie n'eusse jamais entrepris de présenter un si petit livre à VOSTRE MAIESTE, qui est le plus Grand Prince du Monde, si de puissants motifs ne m'eussent contraint de lui faire sçavoir quelles ont esté mes occupations depuis l'heureux moment de sa Naissance jusques à présent : Elle y verra, SIRE ! que je fus le premier de tous les Ecrivains de Vostre Royaume, qui en felicitay LOUIS LE JVSTE, Vostre Père, de Glorieuse Mémoire, et qui luy prédits toutes les admirables Dispositions qui devoient former un jour, en Vostre Personne, le plus Illustre Monarque de la Terre.

« Le mesme Génie, SIRE, qui me suggeroit alors les grandes Choses que V. M. a depuis si Glorieusement exé cutées, m'obligea d'observer incontinent les plus sérieuses démarches : et quoy qu'elles fussent toutes également éclatantes, je n'ay voulu m'attacher qu'à celles qui regardoient ma Profession ; Et je n'eus pas si tôt appris que pour se délasser des fatigues de la Guerre, V. M. avoit délibéré de réformer les désordres qui s'estoient introduits dans l'administration de la justice, que je résolus de mettre en lumière un Ouvrage qui peut avoir quelques rapports avec un Dessin si Judicieux. I'en ay présenté le plan à M. le Chancellier, en vostre absence, comme d'un Projet qui n'a point encore d'Exemple dans nos jours, et qui ne peut recevoir sa dernière Perfection que des mains seules de V. M.

« Vous trouverez, SIRE, cette Entreprise si curieuse et si surprenante, que j'ose soustenir qu'il n'en paroistra jamais aucune si Générale et si nécessaire à vos Sujets. Il semble que le siècle où vous régnez ne puisse plus nous inspirer que des pensées extraordinaires et merveilleuses comme les Vostres.

« I'ay donné un nouveau visage à toutes les Loix Civilles et Canoniques, après avoir corrigé les erreurs des anciens Iurisconsultes, pour assujettir les mesmes Loix à vos Ordonnances, et je les ay comme enfermées sous six figures qu'on peut apprendre dans un moment, et qu'on ne sçauroit jamais oublier : Et si Monseigneur le DAUPHIN, que V. M. fait élever pour être un jour l'Arbitre de l'Vnivers, en vouloit faire l'Essay, j'ose croire que, sur les premières Idées de mon Livre, il seroit persuadé luy-mesme sans autre secours de la Vérité que j'avance.

« Dans le progrès de mes Estudes, quand il a falû écrire pour les Droits de vostre couronne, qui ont des fondemens inébranlables, et que V. M. sçait si bien faire valoir par la force de ses Armes, ou soustenir les anciennes Libertez de l'Eglise Gallicane, et les Arrests de Vostre Conseil, contre les Abus de la Chancellerie de Rome ; je n'ay pas non plus épargné mes veilles et mes recherches ; et j'ay fait éclater la Iustice de ces Oracles Souverains depuis les extrêmitez de Vostre Royaume (où je fus contraint de me refugier), jusqu'aux endroits où se forment les Foudres dont on vouloit nous épouvanter.

« Tous ces longs et pénibles Travaux, SIRE, ont esté inconnus jusques à présent à V. M. parce qu'ayant toûjours vécu éloigné de la Cour, je n'ay pas rencontré des Patrons assez généreux pour l'en informer. Maintenant qu'un Destin plus favorable m'en approche, j'ai crû qu'il estoit de mon Devoir de lui en donner quelque connoissance. »

Le travail juridique de La Tour, monument colossal d'une originalité peu ordinaire, était intitulé *Le Livre du Souverain Bien*. Divisé en six parties formant chacune un gros volume in-folio, en manuscrit, il envisageait l'homme privé et célibataire, l'homme marié, l'homme dans l'état de veuvage, l'homme d'Église dans les rangs inférieurs du clergé, l'homme revêtu de dignités ecclésiastiques, civiles et militaires, l'homme à l'état de mort. Il avait pour but d'arrêter les procès, de « faire naître en tous lieux la plus touchante union, ramener, en un mot, l'âge d'or sur la terre. »

L'auteur vint à Paris pour placer son élucubration sous le patronage du Roi et en obtenir l'impression gratuite. Son entreprise échoua ; il fut gratifié du privilège de faire lui-même imprimer son gigantesque livre, qui était une édition nouvelle, augmentée considérablement du rare petit volume déjà publié sous ce titre : *Traité du Souverain Bien. Dédié à Mgr le Comte d'Alais, Gouverneur de Provence* (1). La préface est suivie d'une longue pièce de vers adressée au comte et la fin est occupée par des quatrains moraux sur la « *Félicité de l'Homme.* »

Les ressources pécuniaires du malheureux auteur s'épuisèrent bien vite, à force de solliciter. Il eut recours à son humeur poétique pour obtenir quelques gratifications du roi, et y employa le langage provençal :

(1) A Paris, chez J. Le Mire, 1640, in-12, avec tit. gr.

Moun placet, ô grand Rey ! n'es qu'un pichot memori
Per te faire sacher en patois prouvenceau
(Puy qu'à ce que m'en dict non l'entendes pas mau)
Ley rudes tratamens qu'ay souffert per ta glori.
Tu ! que fas tan de ben as autres escrivans
Relargo un pau per iou tey liberalos mans,
Ay tant escrit per tu, siou prest d'escrioure encaro
Qu'Appelles Tourne naisse et prengue son pinceau
Lou pourtrait, ô grand Rey, que lou miou te preparo
(Quand tu m'ajudaras) sera cent fes plus beau.

Retourné à Digne, ses illusions et ses espérances s'évanouirent. Peu de temps avant sa mort, arrivée vers l'an 1680, il écrivit les vers les meilleurs et les plus sensés, n'ayant aucune ressemblance aux vers qu'il dédiait aux courtisans :

Mon cœur, détachons-nous des objets de la terre.
N'aimons rien de mortel, le monde est un pipeur ;
Voguer sur cette mer dans un vaisseau de verre,
C'est n'avoir point d'esprit de n'avoir point de peur.

L'éclat de nos grandeurs est un éclat trompeur,
Et la plus douce paix est une sourde guerre ;
Chérir la vanité, c'est chérir la vapeur,
Et baiser les filets desquels on nous enserre.

Les sonnets français de De La Tour sont assez médiocres ; le poète occupe un rang assez élevé, ce nous semble, dans la famille des parasites littéraires ; mais, ne l'oublions pas, « c'est dans les poètes de second ordre que se trouve le plus d'originalité et d'excentricité (1). » Ses vers provençaux offrent un document à la science des origines, un sujet de comparaison, à la langue et à l'orthographe provençales. Nous citerons deux sonnets :

(1) Théophile Gautier.

AV REY
SUR SEY NOUVELLOS VICTORIS.
SOVNET PROVVENCEAV.

Grand Rey quen troubarès qu'escrive voustra Histori
Tous ley jours vous deffes regimens, bataillons,
Prenes villos, casteaux, per planos per valons,
Et cade pas que fes es un pas à la glori.

Lou superbe Espagnou que fasio tant lou flori
Per fugir voustros mans marcho de reculons,
L'Oulandes vergongnous vous viro lous talons
Et vous laisse emportar victori sur victori.

Commo poudes soulet domptar tant d'ennemis ?
Muso ! per lou sacher, fay virar lou Tamis,
(Car proun de gens man dich que lou Tamis devino).

May sabes tu per que noustre Prince es tant fouer
Lous autres soverens non pagon que de mino
Lou nostre sçau pagar et de mino et de couer.

A MONSEIGNEVR
LE DVC D'ENGVYEN
SOVNET PROVVENCEAV.

Fau creire ce que dy la Muso Prouvenceallo,
Qu'un sounet non pau pas vous lausar toutey doux,
La glori es uno flour que fay trop de jaloux,
E queu vou l'effreillar la fay devenir palo.

Aquello de ton pere es desja sensso égallo,
La tiouvo (tu que sies coumo eou trop valuroux,
Et que te sies trouvat en cent luech dangeiroux),
Se creisse à tous moumens, et se rendo immourtello.

Ma Muso a ben segui ton pero pas à pas,
May countavo per eau lous exploits que tu fas,
Que meriton soules que s'en dresse uno histori.

As battu Loulandes ; as deffach ley Flamans ;
Et tu sabes attout gagnar uno victori,
Car ton bras es tout coer, et ton coer es tout mans.

(*A suivre.*)

LES LIVRES

DES

FEMMES BIBLIOPHILES

(SUITE)

MARIE-ANTOINETTE

Cette reine infortunée posséda deux bibliothèques. L'une était à Versailles, elle est connue sous le nom de *livres du boudoir de la reine ;* le catalogue en a été rédigé par ordre de la Convention et il est conservé à la Bibliothèque Nationale. M. Louis Lacour l'a fait imprimer en 1862 chez le libraire Jules Gay ; il forme un volume in-18 de 144 pages. Les ouvrages énumérés, au nombre de 98, comprennent environ 600 volumes : l'ordre du catalogue est l'ordre alphabétique.

Cette publication déplut à des personnes très puissantes alors et qui y virent une atteinte à la mémoire de Marie-Antoinette ; elle valut des désagréments à l'éditeur et à son libraire.

Les *livres du boudoir* avaient été choisis par l'abbé de Vermont, personnage dont l'influence sur l'esprit de la reine fut des plus funestes ; à ne l'envisager qu'au point vue de ses agissements comme bibliothécaire, on ne saurait le blâmer trop sévèrement : il admit surtout dans la collection particulière de la souveraine des romans comtemporains pitoyables à tous les points de

vue ; on chercherait en vain quelques-unes de ces productions qui font la gloire de la France ; rien de Montaigne, de Montesquieu, de Voltaire, pas même les *Fables de la Fontaine*.

La seconde bibliothèque, bien plus considérable, a été conservée au château de Trianon ; après la chute de la royauté, il en fut dressé un catalogue qui porte le titre de *Livres de la femme Capet*, et qui, après un long oubli dans un dépôt public, a été publié par les soins de M. Paul Lacroix, (Bibliophile Jacob), Paris, Jules Gay, 1863, in-18 de 218 p.

Les livres de la reine sont presque tous reliés en maroquin rouge, aux armes de France et d'Autriche ; leur exécution, œuvre du relieur Blaizot, est médiocre ; les traditions de Padeloup et de Derome se sont effacées.

Les livres réunis au Petit-Trianon ont passé pour la plupart dans la bibliothèque publique de Versailles. Leur reliure est peu brillante : c'est du veau porphyre d'agrément.

Les volumes aux armes de Marie-Antoinette sont fort recherchés; surtout lorsqu'ils présentent quelque intérêt spécial, ils obtiennent des prix élevés. Mais il faut observer qu'on en a rencontré parfois où les armoiries royales avaient été ajoutées après coup, obtenant ainsi une illustration fort étrangère à leur origine primitive.

Le catalogue de M. Quentin-Bauchart, comprend 308 numéros.

Nous indiquons les articles que nos recherches nous ont permis de recueillir :

Almanach royal, 1780 ; in-8, mar. r., 190 fr. (Vente du Bon Pichon, 1869, numéro 992.)

Almanach pour l'année 1771 ; in-16, mar. Ce volume est inscrit sur le cat. Morgand, 1885, numéro 10,088. (Ex. orné de portraits et de vignettes peintes avec soin.)

Arnaud (d'). *Nouvelles historiques;* in-8, mar. (Fontaine, 1874, numéro 58, mis à prix à 300 fr.)

Atlas moderne; Paris, 1762; in-folio, mar. r. (Vente Huillard, 1870, numéro 894.)

Aulnoy (Mme d'). *Les Contes des Fées ; Pqris,* 1757 ; 4 vol. in-12, mar. (Offert au prix un peu élevé, ce semble, de 4000 fr., Morgand, 1890.)

Beaufort (Comtesse de). *Zilia, roman pastoral* ; *Toulouse*, 1789 ; in-12, mar. (Génard, 1882.)

Brisson. *Traité élémentaire de physique ; Paris*, 1789 ; 3 vol. in-8, mar. (Morgand, 1884 ; offert au prix un peu élevé de 1500 fr.)

Bussy-Rabutin. *Lettres* ; *Paris*, 1727 ; 4 vol. in-8, veau. (Destailleur, 1891.)

Casalde (de). *Le paysan gentil homme ; Paris*, 1737 ; 1 vol. in-18, veau. (Lambert, 1884.)

Dixémerie (De la). *La Sibylle gauloise ; Paris*, 1775 ; in-8, mar. r. (Vente Giraud, 1855, numéro 2680.)

Dorat. *Mélanges littéraires ; Paris,* 1778 ; in-8, mar. (Morgand, 1891.)

Fauque (Mlle). *Abbassai, histoire Orientale ; Paris*, 1753 ; 3 vol. in-12, veau. Ex. provenant du château de Trianon, avec les lettres C. T., surmontées d'une couronne royale sur le dos de chaque vol., offert à 400 fr. (Morgand, 1888.)

Fénelon. *Télémaque ; s. l. n. d.*; in-4, mar. r. (910 fr., vente Turner, 1886, numéro 484.)

Fénelon. *Télémaqne ;* Collection de 25 estampes gravées d'après les dessins de Choffard, Monnet et Tillard ; 1 vol. in-4, mar. (L. Techener, 1886.)

Fénelon. *Œuvres philosophiques ; Paris*, 1764 ; in-12, mar. r. (640 fr., vente Pichon, 1869, numéro 81.)

FIELDING. *Amélie ; Paris*, 1775 ; 1 vol. in-12, veau. (Fontaine, 1875.)

FRANÇAIS (LE) *à Constantinople ; Paris*, 1787 ; in-12, veau. (Morgand, 1888.)

HÉNAULT (Le Président). *Abregé de l'histoire de France ; Paris*, 1768 ; 1 vol. in-8, mar. (Vente M., Avril 1883.)

HENRIQUEZ. *Abrégé de l'histoire de Lorraine ; Paris*, 1775 ; 2 vol. in-18, mar. Ouvrage dédié à la reine, dont les armoiries se trouvent en tête de la dédicace. (L. Techener, 1889.)

HESPELLE (l'abbé). *La seule véritable religion démontrée... ; Paris*, 1774 ; 2 vol. in-12, mar. (Pichon, 1869), (voir *Cabinet d'un curieux*, p. 60.)

LABORDE (DE). *Choix de chansons ; Paris*, 1773 ; 4 vol. grand in-8, mar. r. (Vente Radziwil, 1865, numéro 824.) Exemplaire sur vélin.

Il fut offert à Marie-Antoinette lorsqu'elle était encore dauphine. Ce recueil est recherché uniquement pour les gravures (celles de Moreau, surtout) qui figurent dans les 1er volume. C'est un des chefs-d'œuvre de l'illustration du siècle dernier, il se payait 50 à 60 fr. il y a une soixantaine d'annees; depuis il dépasse, et de beaucoup, 1.000 fr. lorsqu'il se présente au feu des enchères.

Lucina sine concubitu ; *Londres*, 1776 ; 1 vol. in-12, veau. (Un amateur anglais, 1882.)

LUSSAN (Mlle de). *Annales de la cour d'Henri second ; Amst.*, 1749 ; 2 vol. in-12, veau. (Vente ***, 1886.)

MARAT. *Nouvelles découvertes sur le feu, l'électricité, la lumière... ; Paris*, 1779 ; in-8, mar... Ex. de dédicace.

Voir *Cabinet d'un curieux*, p. 58.

MIREMONT (DE). *De l'éducation des femmes ; Paris*, 1779 ; 4 vol. in-8, mar. (J. Techener, 1865.)

PRÉVOST (l'abbé). *Histoire de Manon Lescaut ; Amst*, 1756 ; 2 vol. in-12, veau.

Ce volume a fait partie de la bibliothèque du château de Trianon, réunie pour l'usage de la reine, et composée surtout de productions contemporaines oubliées aujourd'hui ; un décret de la convention la fit passer dans la bibliothèque de Versailles, où elle repose depuis un siècle.

(Voir *Cabinet d'un curieux*, p. 59.)

Promenade de deux parisiens ; Avignon, 1768 ; 2 vol. in-12, veau. (*Bibliopoliana*, 1892, numéro 5658.)

Sacre de Louis XVI ; *Paris*, 1775 ; in-4, mar. (Ruggieri, 1873.)

Ce volume fait aujourd'hui partie de la précieuse collection de M. Lucien Double.

SAINT-AUBIN (Mme de). *Mémoires de deux jeunes personnes ; La Haye*, 1765 ; 1 vol. in-12, veau. (Vente M. en Avril 1883)

Traitez sur la prière publique ; *Paris*, 1707 ; in-12, mar. (Voir *Cabinet d'un curieux*, p. 61.)

VALMONT (Le Comte de). 5 vol. mar. 1.040 fr. (Vente du Comte de B***, avril 1892.)

COMTESSE D'ARTOIS

Cette princesse de la maison de Savoie aimait les livres ; elle partageait à cet égard les goûts de son mari qui devint plus tard roi de France, sous le nom de Charles X. Ce prince avait, dans sa jeunesse, fait publier chez Didot une collection de 64 volumes d'un format très portatif et d'une exécution fort soignée, collection qui comprenait parmi les chefs-d'œuvre de la littérature

française bien des ouvrages aujourd'hui très justement oubliés ; il avait également fait l'acquisition de la seconde partie de la bibliothèque du duc de la Vallière, collection fort importante dont le catalogue, rédigé par le libraire Nyon, forme 6 forts volumes in-octavo et qui, confisquée comme bien d'émigré, est entrée en bloc à l'Arsenal.

Les livres aux insignes de la Comtesse d'Artois ne sont pas rares dans le commerce et se présentent souvent en vente publique; ceci tient à ce que des industriels, établis, dit-on, en Belgique, ont mis sur un certain nombre de volumes des contrefaçons des armoiries de la comtesse, supercherie dont nous aurons à citer d'autres exemples.

Nous avons relevé sur divers catalogues les titres de différents ouvrages enregistrés comme appartenant à la Comtesse d'Artois : nous donnons ci-dessous cette nomenclature ; et, dans l'impossibilité de distinguer l'ivraie et le bon grain, nous n'avons pas voulu pousser nos recherches jusqu'au bout.

André (Le père). *Essai sur le beau ; s. l.*, 1770; in-12, mar. r., 135 fr. (Vente Silvestre de Sacy, mai 1879, numéro 125.)

Arioste. *Roland furieux; Paris,* 1780; 4 vol. in-12, mar. (Fontaine, 1872, numéro 1512, offert à 520 fr.)

Augustin (St). *La cité de Dieu ; Paris,* 1675; 2 vol. in-8, mar. r., 280 fr. (Vente Portalis, janvier 1878, numéro 33.)

Catalogue de pièces choisies; *Paris,* 1775; in-8, mar. vert, 900 fr. (Vente Behague, 1880, numéro 821.)

Diodore. *Histoire universelle* ; *Paris,* 1758 ; 7 vol. in-12, mar. (Béhague.)

Dampier. *Voyage autour du monde ; Rouen,* 1715; 5 vol. in-8, mar. (Morgand, 1885.)

ESOPE. *Fables, s. l.*; 1763; 2 vol. in-12, mar. r., 136 fr. (Vente Slave, 1868, numéro 5.)

FÉNELON. *Œuvres spirituelles ; Paris,* 1767 ; 4 vol. in-12, mar. (Un amateur anglais, 1882.)

GROS DE BESPLAS (L'abbé). *Les causes du bonheur public ; Paris,* 1774, 2 vol. in-12, mar r. (Béhague.)

HOMÈRE. *Iliade ; Paris,* 1751 ; 4 vol. in-12. — *l'Odyssée d'Homère ; Paris,* 1751 ; 8 vol. in-12, mar. (Fontaine, 1875, numéro 693, mis à prix à 1.200 fr.)

NIVELLE DE LA CHAUSSÉE. *Œuvres ; Paris,* 1763 ; 5 vol. in-12, mar. (Un amateur anglais, 1882.)

PICHENOT (L'abbé). *Poésies sacrées ; Paris,* 1787 ; in-8, mar. (Comte de L...., 1866.)

PLUCHE. *Le spectacle de la nature ; Paris,* 1764 ; 9 vol. in-12, mar. (Morgand, 1891.)

SAINT EVREMONT. *Œuvres ; Paris,* 1740 ; 10 vol. in-12, mar. (Roger du Nord, 1884.)

Recueil de voyages au Nord ; Amst., 1731 ; 10 vol. in-12, mar. (Roger du Nord, 1884.)

JOSÈPHE. *Histoire des Juifs ; Bruxelles,* 1701 ; 5 vol. in-8, mar. (Roger du Nord, 1884.)

LÉVY (de). *Journal historique du règne de Louis XV ; Paris,* 1766 ; 185 fr. (Derome.)

LE ROY. *La marine des anciens peuples ; Paris,* 1777 ; in-8, mar. (P. J.) (D... 1856.)

LE SAGE. *Le diable boîteux ; Paris,* 1756 ; 3 vol. in-12, mar r., 260 fr. (Pichon, 1869, numéro 728, 400 fr. Vente Lebœuf de Montgermont, 1876, numéro 728.)

MAINTENON (Mme de). *Lettres ; Amst.* 1756 ; 9 vol. in-12, mar. (Un amateur anglais, 1882.)

MARC ANTONIN (Empereur). *Rèflexions morales ; Paris,* 1691 ; 2 vol. in-12, mar. (Solar.)

Marmontel. *Les Incas ; Paris*, 1777 ; 2 vol. in-8, mar. (Un amateur anglais, 1882.)

Massillon. *Pensées sur différents sujets de morale et de piété ; S. l.*, 1762 ; in-12, mar. r., 150 fr. (Vente Silvestre de Sacy, 1879, numéro 125.)

Marivetz. *Physique du monde ; Paris*, 1780 ; 6 vol. in-4, mar. (Offert catalogue Fontaine, 1874, numéro 1517, 125 fr.)

Virgile. *Les Géorgiques ; Paris*, 1770 ; in-8, mar., 380 fr. (Vente Portalis, 1878, numéro 47.)

Nous n'avons pas cru devoir ouvrir un compte spécial pour des femmes d'un rang fort élevé, mais dont on rencontre bien rarement des livres leur ayant appartenu et qui ne faisaient pas partie de bibliothèques proprement dites : nous avons toutefois noté au passage quelques volumes, débris de collections depuis longtemps disparues.

Orléans (Duchesse d'), *mère du régent.*

Citons d'abord ce qui concerne la duchesse d'Orléans mère du régent, figure étrange, amenée à la cour de France par des combinaisons politiques et bien connue grâce à sa volumineuse correspondance, pleine d'intérêt pour ce qui regarde l'histoire non officielle des trente dernières années du règne de Louis XIV.

Blanc. — *Histoire de Bavière. Paris,* 1680 ; in-8, mar. (Béhague).

Bossuet. *Discours sur l'histoire universelle. Paris,* 1681 ; in-4, mar. (Pichon, 1869).

Varillas. Histoire de Charles IX. *Paris, 1682 ;* 2 vol. in-4, mar. (L. Techener, 1886.)

Duchesse du Maine

La Condamine. — *Relation d'un voyage dans l'Amérique méridionale. Paris*, 1745; in-8, mar. (Voir. *Cabinet d'un curieux*, p. 34.)

Réaumur. *Histoire des insectes. Paris*, 1734; 6 vol. in-4, mar. (Lambert, 1884.)

Pellegrin. — *Jason*, tragédie. *Paris*, 1713 ; in-4, mar. (L. Techener, 1887.)

Marie Leckinska

Le fat puni, comédie. *Paris*, 1738; in-8, mar. (Fontaine, 1874.)

Marie Thérèse Antoinette, infante première femme du Dauphin, fils de Louis XV

Oraisons funèbres de Bossuet. Paris, 1744 ; 2 vol. in-12, mar. vert. Inscrit au prix de 1200 fr. ; n'est-ce-pas un peu cher ? (Fontaine, 1875.)

Lamballe (Princesse de)

Saint Blaise. *Traité d'Agriculture. Paris*, 1788 ; in-8, mar. (Voir *Cabinet d'un curieux*, p. 66.)

Marie Louise-Adelaide de Bourbon Penthièvre femme de Philippe Egalité.

Carmontelle. *Théâtre de campagne, Paris*, 1775 ; 4 vol. in-8, mar. (Fontaine, 1875.)

Comtesse de provence.

Lévy (le président de). *Journal historique du règne de Louis XV. Paris*, 1766 ; 1 vol. in-12, mar. (Destailleur, 1892.)

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE

J.-CHRIST SECHAEFFER. *Elementa entomologica, Ratisbonnæ*, 1766; in-4, veau. (J. Techener, 1865.)

DUCHESSE DE BERRI, FILLE DU RÉGENT

MASSILLON. *Sermons sur les évangiles de Carême; Trévoux*, 1710;3 vol. in-12, mar. (Un amateur anglais 1882.) On peut craindre que la princesse à qui appartenaient ces volumes ne les ouvrît que bien rarement.

DUCHESSE DE BERRY.

MESSANGES. *Recueil de diverses poésies. Paris*, 1714; in-8, mar. (Fontaine, 1870.)

SUPPLEMENT

AVANT-PROPOS

Quelques amis des livres nous ont témoigné leur sympathie pour le travail que nous avons entrepris et qui leur a paru réunir des conditions d'utilité et d'intérêt.

Nous trouvant ainsi encouragé, nous avons persévéré dans nos recherches et nous en publions le résultat, grâce à l'hospitalité bienveillante que leur offre le *Bulletin du Bibliophile,* toujours jeune et vigoureux quoiqu'il soit âgé de plus de cinquante ans, existence déjà bien longue pour un journal consacré à la bibliographie.

Nous réclamons toute l'indulgence de nos lecteurs pour un essai dans lequel il sera facile de trouver des erreurs et surtout des lacunes, mais nous n'avons d'autres prétentions que celle de signaler un champ d'investigations jusqu'ici peu exploré et sur lequel se portera, nous l'espérons, l'attention des bibliophiles possesseurs d'éléments de travail qui nous manquent.

Diane de Poitiers

Alamanni. *Girone il Cortese. Parigi,* 1548 ; in-4, mar. (ex. de dédicace. Libri, 1847.)

Chansons et Motets en Français et en latin, 1552 ; in-4 ; v. à compartiments de différentes couleurs. Ex. avec les armes et les chiffres de Diane de Poitiers et de Henri II, en or, en argent et en couleurs, sur les plats. (Voir la planche xxxviii de l'*Histoire de la Bibliophilie*), (Vte Techener, 1865 ; n° 1674.)

Une longue note donne des détails étendus à l'égard de ce précieux volume, dont nous avons déjà indiqué l'apparition à la vente d'un amateur anglais, 1882, numéro 90.

Estienne (Ch.). *La Dissection des parties du corps. Paris,* 1546 ; in-folio, mar. rouge, (cat. Porquet, 1884 ; numéro 190 ; ex. offert à 2.200 fr.)

Marie Stuart

Une mention est due à Marie Stuart ; un libraire parisien a possédé un volume fort digne d'attention.

Du Choul. *Discours de la religion des anciens Romains. Lyon,* 1556 ; in-folio, mar. n. Armes de la reine d'Ecosse sur les plats ; les M. couronnées sont placées quatre fois autour des armes, aux angles des comparti-

ments et répétées neuf fois sur le dos. Cette reliure est reproduite au cat. Morgand, 1876; numéro 2578.

Cet ex. est indiqué comme vendu; le prix qui reste ainsi caché était sans doute fort élevé.

Elisabeth de Valois

Elisabeth de Valois, fille d'Henri II et de Catherine, épouse du sombre Philippe II, est digne d'être inscrite dans la galerie des femmes bibliophiles.

Brantome nous apprend qu'elle aimait fort à lire et lisait toujours dans les plus beaux livres qu'elle pouvait se procurer.

Les volumes à ses armes sont fort rares. On n'a pas hésité à payer 2.300 fr., à la vente Techener, numéro 333, un *Traité d'Aristote* en grec et en latin, imprimé par Vascosan (1550), in-folio, portant le blason de cette princesse.

Catherine de Médicis

Mémoires de Martin du Bellay; 1569; in-folio, mar. r., avec chiffres et monogrammes, faisant partie de la collection Motteley, qui entra dans la bibliothèque du Louvre, incendiée en mai 1871. C'est un splendide volume. (Voir Fournier, p. 101, qui entre dans des détails intéressants au sujet des livres de cette reine.) Son exemplaire de l'*Orlando Furioso*, en mar. c. à comp. (voir l'*Histoire de la Bibliophilie*, planche III, a été payé 1.510 fr., (vente Techener, numéro 1673.)

Terrier pour la royne mère de sa terre de Besse, dont la reliure n'a pu être conservée. (Cat. Cigongne, n° 2497.)

Elisabeth d'Angleterre

La reine Elisabeth a laissé quelques traces dans les annales de la bibliophilie. Un inventaire, publié dans l'*Archæologia*, nous apprend que, dans la seizième année de son règne, elle possédait « un livre des *Evan-*

giles couvert de tissu, et garni à l'extérieur du crucifix et des armes de la reine, en argent doré, pesant en tout, avec la couverture en bois, 112 onces. »

La bibliothèque bodleyenne, à Oxford, conserve les *Epitres de saint Paul*, en anglais, in-12, avec une note de la main de la reine. Ce volume est couvert d'une étoffe où se trouvent deux sujets brodés par Elisabeth avant qu'elle ne montât sur le trône ; ils représentent le *Jugement de Salomon* et le *Serpent d'airain*, Dibdin (*Bibliomania*, 2e édition, p. 250), a reproduit par la gravure ces broderies.

ÉLISABETH D'AUTRICHE.

Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, possédait quelques volumes, dont la trace est aujourd'hui bien difficile à retrouver. Le docteur Payen, mort en février 1870, fort connu, grâce à ses travaux sur Michel de Montaigne, possédait un exemplaire de l'édition originale des *Essais*, *Bordeaux*, 1580, portant sur les plats de sa reliure en maroquin un C surmonté d'une couronne royale.

Ce beau volume est entré à la Bibliothèque Nationale avec toute la collection montaignesque du docteur, collection dont il a été publié un catalogue raisonné, rédigé par M. Jules Delpit.

MARGUERITE DE VALOIS

Les livres qui portent les emblêmes de cette princesse figurent au premier rang dans les cabinets des bibliophiles ; ils obtiennent dans les ventes des prix d'une élévation remarquable; citons-en quelques exemples :

CICERONIS *Opera*, 1557 ; 2 vol. in-folio, (60 fr., vente Double.)

DESPORTES. *Œuvres,* 1600 ; in-8, mar. rouge, avec des marguerites en or sur le dos et sur les plats, (650 fr. vente Double, numéro 130.)

Dionysii *Carthusiani de quatuor hominis nouissimis liber, Lugduni,* 1591 ; mar. r. (Vente Yéméniz, 1867, numéro 288.)

Hieronymi *Stridoniensis epistolæ selectæ,* 1580 ; in-8, mar. (Vente Comte de Mosbourg, 1893, numéro 17, adjugé à 2.050 fr.)

Plutarchi *vitæ,* 1556 ; 4 vol. in-12. (Vente Double, numéro 339, adjugé à 700 fr.)

Ronsard (P. de). *Œuvres ; Paris,* 1587 ; 5 vol. mar. b. (Adjugé à 10.850 fr. Vente Beckford, 1883, numéro 1469.)

Salmi di David, tradotti della lingua hebrea nella Italiana, Parigi, 1588 ; in-12, mar., offert à 150 fr. (Cat. Fontaine, 1873, numéro 8529.)

Tacitus ; 1584 ; in-12. (Vente Morante, numéro 1616, adjugé à 800 fr.)

Tasso (T). *Rime, prima parte ; Ferrara,* 1589 ; 1vol. in-8, mar. (Adjugé à 2.170 fr. Vente Beckford, 1883, numéro 2427.)

Stobei (J). *Sententiæ ;* 1555 ; 2 vol. in-16, mar. vert. (520 fr. Brunet, numéro 520.)

Suetonius. *Cæsares, Lugduni,* 1551 ; in-12, mar. (Vente Morante, 1872, numéro 1627, adjugé à 800 fr.)

Cette reliure est couverte sur le dos et sur les plats d'œillets, de marguerites et de pensées ; la dorure exécutée à petits fers est d'un goût exquis.

Louise de Lorraine

Louise de Lorraine, femme d'Henri III, réunit au château de Chenonceaux où elle se retira après l'assassinat de son méprisable époux, une collection de livres splendidement ornés et reliés ; une partie sortait des mains de Nicolas Eve.

Un inventaire dressé en 1603, publié en 1856 par le prince Galitzin, mentionne 84 ouvrages, la plupart couverts de « mar. bleu, rouge, vert, dorés sur la tranche, et à petits fers »; quelques-uns portaient un « semis de fleurs de lis », d'autres les armes de la reine, mi-partie de France et de Pologne, contre partie de Lorraine-Guise. Ces livres ont été dispersés depuis longtemps; nous n'en avons rencontré qu'un seul : *Code du roi Henri III. Paris,* 1587; in-folio, mar. (Cat. Marquis de G*** 1847; numéro 17.)

Marie de Médicis

Boyssal. *Histoire des chevaliers de l'ordre de Jérusalem. Lyon*, 1612; in-4, mar. v. (Vente Lambert, 1884, numéro 1465.)

Les Psaumes de David traduits en vers; *Paris*, 1625; in-8, mar. r.

Exemplaire provenant des bibliothèques J. Pichon et Montgermont. (Vente Marquis de Ganay, 1881; adjugé à 700 fr.)

Mathieu (J. B.) *Eloge historial de Marie de Médicis.* (Vente L. Techener, 1887, numéro 682, adjugé à 800 fr.)

Exemplaire de présentation aux armes de la reine Marie entourées d'une cordelière de veuve. Le dos et les plats de la reliure sont couverts de fleurs de lis; le titre manque. (Cette reliure a été reproduite dans l'*Histotre de la bibliophilie*, (pl. xliv.)

Historiæ Augustæ scriptores VI. Parisiis, 1620; 1 vol. in-folio, mar. (Vente A. F. Didot, 1884; numéro 429.)

Duchesse de Longueville

N'oublions pas la célèbre duchesse de Longueville; malheureusement nous n'avons rencontré qu'un seul volume dont elle puisse revendiquer la propriété ;

Le mespris du monde (*s. l. n. d.*) in-4; mar. (Vente de Bure, 1853; numéro, 185.)

ANNE D'AUTRICHE

BÈZE (Théodore de) *Histoire ecclésiastique*; 3 vol. in-8, mar. bleu. Cet exemplaire figure au catalogue Cigongne, numéro 2414, après avoir été adjugé successivement à 61 francs en 1813, et à 217 francs, vente La Bédoyère, en 1839.

CASSILLAC. *Heureux augures du triomphe de Louis XIII*; 1665; in-4, mar. r., filets à compartiments. (35 francs Giraud, numéro 2845.)

COQUILLART. *Œuvres*; *Paris*, 1546; in-16, mar. (reliure de le Gascon.) Vente Brunet, 1868; numéro 275. Adjugé à 600 francs à un libraire de Rouen. Les marges supérieures de ce volume étaient fort rognées, ce qui l'a empêché d'atteindre le prix auquel il aurait pu s'élever.

Sur quelques-uns des volumes ayant appartenu à cette reine, ses armes sont réunies à celles de son mari Louis XIII.

CORROZET (Gilles). *Les divers mémorables propos des nobles hommes de la Chrestienté*; *Lyon*, 1558; in-16, mar. bleu, riches compartiments. (Vente marquis de Ganay 1881; numéro 204; adjugé à 1770 francs à M. Conquet.)

Epistolæ et evangelia totius anni; *Parisiis*, 1647; in-8, mar. Ex. de dédicace; l'épître dédicatoire, imprimée en gros caractères, est en français. (Vente J. Techener 1865; numéro 1697.)

Cet ex. a reparu à la Vente L. Techener, 1887; numéro 39, où il fut adjugé pour 350 francs.

FRANÇOIS DE SALES (Saint) *Introduction à la vie dévote*; *Paris*, 1651; in-8, mar. (Vente de Bure, 1853; numéro 151. Adjugé à 605 francs.)

(*A suivre.*) G. BRUNET.



BIBLIOTHÈQUE

DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

Après la mort de l'Impératrice Joséphine, le 19 juillet 1814, la bibliothèque de la Malmaison fut estimée, par Pierre Mongie, aîné, libraire, demeurant à Paris, boulevard Montmartre nº 7. Nous avons relevé dans cette estimation quelques-uns des prix les plus élevés : L'*Encyclopédie* est prisée 250 fr., les *Œuvres complètes de Voltaire,* 400 fr., dix volumes reliés en maroquin rouge, *Histoire d'Angleterre,* de Hume, 800 fr., le *Voyage en Egypte,* de Denon, 250 fr., onze volumes in-folio, reliés en maroquin vert, les *Liliacés*, de Redouté, dessins originaux sur velin, 5.500 fr., 4 vol., in-folio et in-quarto, *Lettres du divan à Bonaparte, Bouquet à Joséphine*, etc., 6 fr., ce dernier prix est généralement celui des ouvrages catalogués, comprenant surtout des mémoires, des voyages ainsi qu'un peu de musique. En somme, il ne nous semble pas qu'il y ait eu dans l'inventaire qui vient de passer sous nos yeux rien d'intéressant pour nos lecteurs.

Ces livres avaient une valeur totale de 15.793 fr. dont 5.500 fr. pour l'ouvrage de Redouté.

Le Prince Eugène et la Reine Hortense ayant considéré la prisée de cette bibliothèque et notamment celle de l'œuvre de Redouté comme inférieure à leur valeur véritable convinrent de faire entrer ce dernier ouvrage dans la masse à partager pour 20.000 fr. et d'augmenter de 15 % la valeur de la bibliothèque ce qui donna un total de 31.936 fr. 95 cent.

La bibliothèque de Boispréau, estimée d'abord 10.776 fr., fut aussi portée par les héritiers de l'Impératrice à 12.392 fr. 40 cent.

Vte DE GROUCHY.

PLAINTE EN CONTREFAÇON

PORTÉE AU ROY

PAR CLAUDE CRAMOISY CONTRE CLAUDE GRIVET

(1659)

Sur la requête présentée au Roy, en son Conseil, par Claude Cramoisy, marchand libraire en l'Université de Paris, contenant que par lettres patentes en forme de privilège du xxe feburier 1659, Sa Majesté luy aiant permis d'imprimer pendant le temps et espace de cinq années, un livre intitulé « l'*Interieur chrestien* » avec deffenses à tous autres libraires et imprimeurs d'imprimer le dit livre sous prétexte de déguisements, aux peines y contenues, et à condition d'en mettre deux exemplaires en la bibliothèque de Sa Majesté et un dans Son Cabinet du Chasteau du Louvre, et un autre dans la bibliothèque de Mr le Chancelier, en vertu du dit privilège et soubz la bonne foy d'iceluy, il s'est mis en despenses et a fait imprimer le dit livre et satisfait aux conditions, ayant fourny les susd. exemplaires ès bibliothèques susdites et Cabinet du Louvre, dont il a les quittances sur le privilège meme du dit livre, le quel n'a pas plustost paru avec ce titre de « *l'Interieur Chrestien* » ou la conformité intérieure que doivent avoir les chrestiens avec Jésus Christ qu'ayant charmé les bonnes âmes qui ont la piété en recommandation, il a d'abord esté extraordinairement recherché de toutes parts, en sorte que le suppliant pouvoit justement espérer quelque fruit de son travail si utile au public, lorsque l'envie et la mauvaise émulation qui ne manquent jamais parmi ceux de mesme profession ont suggéré les déguisements prohibés par son privilège à Claude Grivet, marchand libraire à Rouen, lequel au mespris du privilège spécial, contre les règlements et privilèges de tous les libraires du Royaume et par attentat aux ordonnances qui deffendent l'impression de tous livres sans la permission et privilège exprès de Sa Majesté, à con-

dition d'en fournir des exemplaires ès susd. bibliothèques, suivants plusieurs arrestz, dès le commencement de la pñte année auroit osé, sans privilège, faire et déguizer l'impression du d. livre si grossièrement qu'il n'y a aucune couleur ny prétexte spécieux dont il puisse couvrir ou excuser son entreprise en ce qu'au lieu que le livre imprimé avec permission par le supliant, en petit caractère, et divisé en quatre livres porte pour titre : « L'*Interieur Chrestien ou la conformité intérieure que doivent avoir les Chrestiens avec Jesus Christ,* » celuy imprimé par le sieur Grivet sans privilège en plus gros caractères, en huict livres, porte en titre : « *le Chrestien intérieur,* » le reste du titre estant le mesme et l'Epistre, de mesme, dediée à Jésus Christ, et bien que le discours en soit un peu plus estendu, le style et les expressions différentes et quelques changements et transpositions aux titres des chapitres, néantmoins la preuve est entière et acquise sans contredict, non seulement par la conformité cy dessus remarquée esd. titres sans différences que par transposition de mots et par celle des expressions des mesmes mouvements et sentiments divins, mais par un adveu et confession de l'autheur de la d. ampliation du d. livre, le quel dans sa d. espitre au deuxième feuillet verso fait acte de déclaration et reconnaissance qu'il n'y a travaillé que sur quelques escripts et lettres d'un homme de St. Vic, en disant qu'il y a peu de temps qu'un homme de condition, de mérite et de pieté en ayant vu quelques uns il fut si pénétré de leurs sentiments qu'il les voulut rendre publics et mit au jour « *l'interieur Chrestien* » et ce qui est à consi derer, il a tiré cette expression en mesmes termes de l'espistre qui est au dit livre de « *l'interieur Chrestien* » et publie ensuite hautement en ces termes que ce petit livre comblant tous les cœurs de joie et de satisfaction, a bien faict connaître qu'il les remplissait de Dieu ayant ajouté : *Voicy quelque chose de plus ample, qui procédant de la mesme cause produira les mesme effects,* et plus bas : *l'interieur Chrestien a esté une première rosée dont la douceur a charmé toutes les bonnes âmes, le chrestien interieur est une pluie un peu plus abondante,* et dans la page suivante advoure que les principaux escripts de cet homme de bien inconnu sont entre les mains de ses plus considérables amis, des quels passages de l'espitre du dit livre imprimé à Rouen, les preuves estant concluantes que ce n'est qu'un mesme ouvrage, que le changement n'est qu'en quelque

extension et changement de titre et d'expressions que les hommes ne peuvent avoir uniformes, le supliant estoit en droit de remontrer à Sa Majesté que le dit amplifié n'estant autre que celuy qu'il avoit permission d'imprimer pendant cinq ans et que l'impression faite à Rouen par le dit Grivet estoit une contravention formelle à son dit privilège, puisque de l'adveu de l'autheur ce n'estoit qu'un mesme livre qui a esté tiré des mesmes mémoires, que l'epithète du titre n'estant que transposée; ce desguizement estoit faible et pouvoit estre blasmé puisque l'on ne souffre pas que les enseignes et marques singulières des marchands et ouvriers par émulation se contrefassent par imitation ou legers changements, qui peuvent faire préjudice et altérer le débit des marchands dont on imite avec quelques petits déguizements les marques ou les ouvrages comme on en a rencontré, au quel le supliant soufriroit une perte notable si l'entreprise du dit Grivet n'estoit point reprimée, en cas que le supliant ayant fait de grands frais pour imprimer « l'*Interieur Chestien* » qu'on advoue faire de grands fruits au public, il ne seroit pas juste qu'il n'en pût retirer ses dits frais et le profit qu'il s'en estoit promis par la cessation de son débit qui manqueroit par le moien de celuy qui se feroit du dit livre imprimé à Roüen avec le desguizement de tiltre « *le Chrestien Intérieur* » soubz la faveur de celuy qui est en reputation et a esté imprimé à Paris par le supliant, lequel se plaignoit de la dite contravention à son dit privilège et demandoit la confiscation avec l'adjudication des autres peines portées en iceluy, d'autant plus que le dit Grivet, libraire à Rouen, estant tombé dans la contravention générale aux ordonnances réglements et arrets, par l'impression du dit livre sans permission de Sa Majesté, outre les punitions ordonnées par les dits arrets, reglements et ordonnances, il devoit etre privé de la continuation en faveur du suppliant au quel seul ayant esté permis par le dit privilège special d'imprimer l'*Intérieur Chrestien*, celuy par ampliation soubz le titre de « *Chrestien interieur* » nepouvoit estre imprimé que par luy, oultre qu'en imprimant l'un et l'autre dans un même volume et caractère il pouvoit satisfaire au public de toutes parts dont en tant que besoing il pouvoit demander la permission et privilège confirmatif ou en conséquence du sien, tant pour son desdommagement que par raison de préference par toutes considérations, estant libraire de Paris, qui a fait les premiers

frais et soubz le privilege aux conditions du quel il a satisfait et fourny les exemplaires, à ces causes requeroit, attendu son dit privilège et ses dites fournitures y mentionnées, et les dites contraventions, qu'il pleust à Sa Majesté déclarer tous les exemplaires du dit livre imprimé à Roüen par le dit Grivet, sans permission de Sa Majesté et avec un desguizement de titres, pour ces doubles contraventions, acquis et confisqués au profit du suppliant et condamner le dit Grivet en l'amende de 3000 livres portée par le dit privilège et en tous les dommages et interets du dit suppliant, au quel en conséquence de son dit privilège qu'il requeroit Sa Majesté luy continuer, et en tant que besoin luy donner nouvelle permission pour le temps qu'il lui plaira d'imprimer ou faire imprimer le dit livre intitulé le « *Chrestien interieur,* » à la à la suitte de celuy portant le nom de l'« *Interieur Chrestien* » et en tels caractères que bon luy semblera aux conditions de fournir autant d'exemplaires que du premier avec deffence au dit Grivet de continuer la dite impression et d'en plus entreprendre sans privilège et sans desguisement et tous autres libraires et imprimeurs du Royaume d'imprimer ou ou faire imprimer ny user de tels desguisements aux mesmes peines portées par son d. privilège.

Veu la d. requête signée du supliant, et de Briandet avocat ès conseils, le dit privilège du xxe feburier 1659, scellé du grand sceau, les trois quittances des exemplaires fournis, les dits deux livres avec les observations de desguizements et petites différences et ce qui a esté remarqué dans les dites espitres, extrait des arrets du conseil des xxvie Juin et viie aoust dernier, en termes moins favorables en faveur de Sebastien Cramoisy, le premier contre les libraires de Lion et le dernier contre Denys Thierry.

Ouï le rapport du sieur de Vertamon Villemon, commissaire à ce député et tout consideré :

Le Roy estant en son conseil, ayant esgard à la dite requête et au dit privilège du xxiie fevrier 1659, en conséquence d'iceluy, a maintenu et maintient le suppliant au droit d'imprimer seul le livre intitulé l'*Interieur Chrestien ou la conformité intérieure que doivent avoir les Chrestiens avec Jésus Christ*, et pour la contravention au dit privilège et aux ordonnances par le dit Grivet, Sa Majesté a déclaré acquis et confisqués au profit du supliant tous les exemplaires du livre imprimé par le dit Grivet à Rouen sous le titre du « *Chrestien*

intérieur » luy fait deffense d'y récidiver à peine de punition exemplaire, permettant en outre Sa Majesté au dit supliant d'imprimer et faire imprimer en tel caractère que bon luy semblera à la suite l'un de l'autre les livres intitulés « l'*Interieur Chrestien et le Chrestien Interieur* » pendant le temps de neuf années, faisant deffense à tous libraires et imprimeurs du royaume d'imprimer et faire imprimer sans l'adveu et consentement du supliant les dits livres sous pretexte d'ampliation ou desguizements de titre pendant le dit temps ny après iceluy sans permission à peine de six mille livres d'amende payables sans déport et de confiscation des exemplaires et de tous despens dommages et interets du supliant.

SEGUIER VERTAMON,

(Archives des Affaires Étrangères. France 1660, vol. 909).

VICOMTE DE GROUCHY.

LA

BIBLIOTHÈQUE DRAMATIQUE

DE

FEU LE BARON TAYLOR

On sait quels services le baron Taylor a rendus au théâtre et aux acteurs. Commissaire royal près le théâtre français en 1825, il fut ensuite le fondateur et, jusqu'à sa mort, le président de cette Société des artistes dramatiques, qui a été le type de toutes les associations du même genre. Grâce à la sagesse de ses statuts et à l'infatigable activité de son fondateur, cette Société a rapidement prospéré et sa fortune s'élève aujourd'hui à plus de neuf millions, dont les revenus, équitablement répartis, assurent les Sociétaires contre les hasards dangereux d'une carrière sujette à de si étranges vicissitudes.

Par une conséquence logique de sa prédilection pour toutes les choses du théâtre, le baron Taylor avait réuni, pendant sa longue existence, un nombre considérable d'œuvres dramatiques et d'écrits relatifs aux arts de la scène. Acquéreur d'une partie importante de la bibliothèque Soleinne, il y avait ajouté, avec la patiente ténacité du collectionneur et le goût sûr du connaisseur éclairé, un choix des meilleures et des plus rares productions du théâtre français et des théâtres étrangers, imprimées ou manuscrites, quelques-unes inédites ou introuvables, certaines autographes et chargées des corrections faites par les auteurs mêmes.

Dès 1877, le bibliophile Jacob réclamait instamment la publication du catalogue de cette collection, retardée sans doute par le secret espoir d'une vente en bloc à une de nos bibliothèques publiques ou à un de nos grands théâtres.

« Les amateurs de théâtre, disait-il dans une lettre au baron Taylor, attendaient avec bien de l'impatience la troisième

partie du Catalogue de votre bibliothèque, parce qu'ils espéraient y trouver ce qui constitue réellement votre célèbre collection théâtrale, c'est-à-dire une suite presque non interrompue de toutes les œuvres dramatiques qui ont paru en France et en Europe, depuis les Mystères..... Il semble que le libraire-expert, qui s'est voué à l'œuvre patiente et successive des Catalogues de votre immense bibliothèque, espère toujours que la collection théâtrale pourra encore échapper à la loi fatale des ventes à l'enchère et trouver sa place, sa retraite, son éternité relative dans un de nos grands théâtres subventionnés par la République..... (1). »

C'est cet ensemble, composé de 8,000 volumes environ, qui sera mis aux enchères, du lundi 27 novembre au mercredi 13 décembre 1893. La lecture seule du Catalogue peut donner une idée précise de l'intérêt de cette collection, la plus importante en ce genre qui ait été mise en vente depuis la bibliothèque Soleinne, dont elle comprend, répétons-le, une notable portion. Nous nous bornons à mentionner ici, dans chaque section, quelques-uns des numéros les plus remarquables à divers titres.

Rien à dire du théâtre ancien, représenté cependant par les meilleures éditions, dont plusieurs assez rares, des trois tragiques grecs, d'Aristophane, de Plaute et de Térence. Le théâtre latin moderne forme une des sections les plus intéresantes ; on y trouvera les œuvres d'Harmonius Marsus, de Platus, d'Antonius Thylesius, la *Dolotechne* de Zambertus, l'*Epirota* de Medius Venetus, la *Latina et recens comœdia,* de J. Frachæus Borbonius, qui manquait à la collection Soleinne, plusieurs éditions des *Scenica progymnasmata* de Reuchlin, le *Ludus ludentem luderum ludens*, vif pamphlet contre Luther et ses doctrines, le *Mercator,* le *Pammachius* et les autres pièces antipapistes du fougueux Naogeorgus, parmi lesquelles le rare *Judas Iscariotes* (de la bibliothèque Heber), les *Studentes* de Stummelius, le théâtre de Frischlinus, le *Lutherus* de Hirtzwig, la première édition de l'*Acolastus*

(1) Catalogue de livres anciens et modernes, rares et curieux, provenant de la bibliothèque de M. le baron T... troisième partie. *Paris, Léon Techener*, 1877.



et du *Morosophus,* un grand nombre de drames sacrés, les pièces de théâtre jouées dans les collèges des Jésuites et autres, enfin quelques œuvres contemporaines des événements politiques et religieux qui les ont provoquées (conquête de Grenade par Ferdinand le Catholique et Isabelle, la Réforme, les guerres de Gustave-Adolphe, etc).

Dans le théâtre français, qui occupe naturellement la plus large place, nous signalerons, parmi les Mystères et Moralités: *Le premier (et le second) volume du triomphant mystère des Actes des Apostres* (n° 232), première édition de l'œuvre d'Arnoul et Simon Greban ; *Une dévote contemplation ou meditation de la croix de nostre saulveur et redempteur jhesucrist... par maistre Jehan de Lacu,* sans doute mise en vers par Gringore, seul exemplaire connu (n° 256); *Moralité en vers sur les abus du temps présent, à cinq personnages,* composée vers 1390, peut-être par Christine de Pisan, dramatique tableau des misères de la France pendant les premières années du règne de Charles VI, très précieux manuscrit (n° 258); le *Jardin de Jennes avec la plainte de Religion et le Soulas de Labeur,* avec figures sur bois, œuvre de Jean Marot (?), inspirée par la révolte de Gênes contre Louis XII, seul exemplaire connu, malheureusement incomplet (n° 261); le *Combat de la Chair et de l'Esprit,* de la bibliothèque du baron Léopold Double (n° 264).

Puis, dans l'ancien théâtre profane : les *Marguerites de la Marguerite des princesses,* dans une reliure ancienne bien conservée (n° 265); la *Farce de maistre Pathelin,* manuscrit sur vélin qui, malgré de regrettables lacunes, a fourni à M. Paulin Pâris plus de cent variantes, le plus ancien peut-être des textes de la célèbre farce, dont on pourrait tirer un utile parti pour une nouvelle édition (n° 276); *Farce nouvelle, nommée la Folie des Gorriers à IIII personnaiges,* manuscrit qui semble inédit, avec une figure en pied d'un dessin remarquable (n° 287); *Dialogue noveau à trois personaiges, c'est à sçavoir l'Embassadeur de Lempereur, Dame Paix et Bellone la Déesse de guerre,* 1544, relatif aux dernières luttes de Charles-Quint et de François Ier, seul exemplaire connu, provenant des bibliothèques La Vallière et Soleinne

(nº 304); les *Sept Marchands de Naples. Cest assavoir Ladventurier. Le Religieux. L'escolier. Laveugle. Le Vilageois. Le Marchant. Et le Bragart*, pièce rarissime (nº 305)

Depuis Jodelle jusqu'à nos jours : *le théâtre de Jacques Grévin de Clermont en Beauvaisis. Ensemble la seconde partie de l'Olimpe et de la Gelodacrye*, 1562, avec les quatre feuillets de l'*Elégie de Ronsard à Grévin*, qui manquent souvent (nº 322) ; *la Pastorale amoureuse*, 1569, un des plus raresouvrages du fécond Belleforest (nº 343) ; *la tragédie de feu Gaspard de Coligny iadis admiral de France... avec le nom des personnages*, de François de Chantelouve (nº 346) ; un très bel exemplaire du *théâtre d'Alexandre Hardy, parisien*, 1625-28, avec les frontispices gravés par Crispin de Pas (nº 394) ; *Les premières œuvres poétiques de Margarit Pageau, vandomois* (nº 395) ; *Les diverses poésies du sieur de la Fresnaye Vauquelin. Caen*, 1612, édition qui manquait à la collection Soleinne (nº 408) ; le *Recueil des divers poèmes et chants royaux*, de J. Galaut (nº 420) ; un manuscrit de *Mirame*, chargé de corrections et donnant le texte primitif de la tragédie, très différent du texte imprimé en 1641 (nº 555) ; un grand nombre d'éditions originea lesde Pierre Corneill, la réunion complète (sauf les *Dames vengées*)des éditions originales in-12 de Thomas Corneille (nº 656) ; les œuvres complètes, le plus souvent en premières éditions, des contemporains de Corneille et de Racine : Mairet, Rotrou, Scudéry, Boisrobert, Guérin de Bouscal, Charles Beys, Benserade, Desmarets, Tristan l'Hermite, Le Metel d'Ouville, Gilbert, Scarron, Poisson, Quinault, Montfleury, Boursault, Champmeslé, Pradon. Viennent ensuite les éditions originales de Dancourt, de Regnard, de Voltaire, de Crébillon etc., et la foule de ces pièces d'auteurs provinciaux, si rares et si recherchées, pleines de curieux détails sur les mœurs et les coutumes locales.

Dans la catégorie des manuscrits : *Astérie pastorale*, par P. du Faultrey, autographe dédié à mademoiselle deBourbon (nº 1436) ; *les Epoux sans le savoir*, autographe de d'Alembert, jolie comédie attribuée à Julie de l'Espinasse, amie du célèbre encyclopédiste (nº 1446) ; *l'Isle de la Volupté*, avec

42 miniatures (nº 1664) ; *la Tarentole* (nº 932), comédie-ballet de Malézieu aux armes de la duchesse du Maine ; les 3 volumes in-folio du théâtre de Coypel ; *Eugénie* (nº 1117), de la main d'une des filles de Beaumarchais; le *Recueil des fêtes données par la marquise de Monconseil au roy Stanislas* (nº 1710) ; *fête donnée à la comtesse de Provence par Madame de Valentinois* (nº 1715) ; *la fête du Château, représentée sur le théâtre de Millemont*, avec un beau dessin à l'aquarelle, aux armes de Rigoley d'Oigny (nº 1726).

La série des ballets et des opéras se recommande spécialement à l'attention. Après le *ballet-comique de la Royne faict aux nopces de Monsieur le duc de Joyeuse et Madamoyselle de Vaudemont... par Balthasar de Beaujoyeulx* (nº 1540), *le Grand Bal de la douairière de Billebahaut...* avec *maistre Galimatias* (nº 1551) et le *Ballet des modes tant des habits que des dances depuis Charles VII jusqu'à présent* (nº 1557), on y trouvera les ballets dansés par Louis XIV, la reine et les princes, la série des ballets de Molière, les divertissements de Fontainebleau, de Versailles, de Marly, de Choisy, les opéras de Cambert, de Lully, le répertoire de l'Académie royale de musique, etc. Puis se succèdent l'ancien théâtre italien et le nouveau, le théâtre de la foire, le théâtre burlesque, des recueils de parades et de parodies, le théâtre de société, les proverbes dramatiques, le théâtre des collèges et des maisons d'éducation, les pièces satiriques et les pièces en patois parmi lesquelles nous relevons : *Lou jardin deys musos provensalos* et la *Perlo dey musos et coumedies prouvensalos* (nºs 1835 et 1836) ; *l'antiquité du triomphe de Besiers au iour de l'Ascension*, 1628, très rare volume (nº 1848), des œuvres en patois poitevin, forésien, messin, etc.

La section italienne est des plus copieuses. Elle s'ouvre par deux pièces, fort rares, du théâtre religieux : *la rappresentatione divota di Barlaam et Josaphat, per Bernardo Pulci*, avec de très jolies figures sur bois de l'école florentine, et *La rappresentatione di San Francesco* (nºs 1877 et 1878), l'une et l'autre sans lieu ni date, mais imprimées à Florence, à la fin du xvᵉ siècle. On rencontrera, dans cette section, de nombreux échantillons de cette *commedia*

rusticale, pastorale, boschereccia, maritima, aux capricieuses allures, si curieuse par son mélange de délicate poésie et d'extrême licence ; les œuvres de tous ces académiciens aux noms bizares, *insipidi, insensati, intrepidi, agitati, desiderosi, intronati, innominati* ; des pièces en patois divers, vénitien, bergamasque, bolonais, romagnol, napolitain, et les *drammi per musica*. Il nous est impossible de signaler, même brièvement, les raretés de cette partie du catalogue ; il nous suffira de dire que beaucoup de ces pièces sont demeurées inconnues à la *Drammaturgia* d'Allacci et à ses continuateurs, qu'elles manquaient aux abondantes collections Floncel, Farsetti et Pinelli et qu'on les chercherait vainement dans plus d'une bibliothèque publique de l'Italie, notamment dans celle de Sienne, si riche pourtant en singularités dramatiques.

Dans les autres théâtres étrangers, nous ne mentionnerons que la *Jornada de Judas Machabeo*, manuscrit autographe de Calderon (2336), et : *Ein Gesperch vonn einer muter mit ir tochter*... 1526, comédie protestante en vers, des plus violentes et des plus rares (2398) ; *tragedia Johannis Huss, auff dem Unchristlichen concilio zu Costniz gehalten... Wittemberg*, 1538, qui met en scène le procès et la condamnation du célèbre hérésiarque (2399).

La réunion des *Ecrits relatifs au théâtre* ne le cède pas en intérêt à la bibliothèque purement dramatique. Nous signalerons d'abord la série : *Fêtes, pompes et solennités publiques* (nos 2474 à 2526) ; les *Annales du théâtre français, de* 1799 *à* 1805, manuscrit autographe et inédit de Lemazurier, archiviste de la Comédie française ; des *mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de musique, depuis son établissement jusqu'en* 1758 (no 2564) et *l'histoire de l'Académie royale de musique*, 1645-1741 (no 2566), manuscrits inédits, d'une haute importance pour l'histoire de notre grand opéra ; une très complète *histoire du théâtre italien*, 1577-1750, manuscrite, par Gueullette, avec lettres autographes et nombreux portraits, (no 2570) ; une très abondante collection d'écrits de toute sorte relatifs à Corneille, à Molière, à Racine et à Voltaire (no 2630-2670) ; *La Douctrino crestiano meso*

en rimos, per poude estre cantado sur diberses ayres, *Toulouso*, 1645, fort rare, (nº 2731) ; un manuscrit autographe de Mozart, six sonates pour piano et violon, composées par le maître à l'âge de dix-huit ans, avec un morceau de la 6e sonate entièrement refait. Dans les écrits sur la danse et les ballets : *Le gratie d'amore di Cesare Negri milanese, professore di ballare. Milano*, 1602, avec 58 belles planches gravées à l'eau-forte par Leone Pallavicino d'après Mauro Rovero (nº 2755) et un superbe exemplaire des *Nuove inventioni di balli,* autre édition, avec un nouveau titre, du livre précédent, (nº 2756). Dans l'architecture théâtrale : un recueil de *plans de théâtres*, 43 dessins au lavis (nº 2790) et la *Comédie française du faubourg Saint-Germain*, 199 dessins grand in-folio (nº 2791). Parmi les estampes : *Neueroffneter Masquen-Saal...* de Johann Messelreuter, *Bayreuth*, *s. d.*, recueil très rare et non cité de costumes d'opéras, publié au XVIIIe siècle, (nº 2845) ; les *Costumes et Annales des grands théâtres de Paris... par M. de Charnois. Paris*, *Janinet*, 1786-89, magnifique exemplaire en grand papier, relié en maroquin ancien, de ce précieux ouvrage, doublement intéressant par les renseignements qu'il fournit sur les théâtres parisiens, et par les portraits d'artistes dont il est orné, (nº 2847) ; une suite de recueils de costumes, de Galeries des artistes dramatiques, de portraits (nos 2848-2863) ; enfin un *Album de caricatures par Horace Vernet*, les unes à la sépia, les autres en couleur, toutes étincelantes de verve et d'esprit (2865).

Telle est, présentée à grands traits, cette bibliothèque, qui sollicite l'intérêt non seulement des collectionneurs d'œuvres dramatiques, mais aussi des bibliophiles de tout genre ; des historiens, qui pourront recueillir d'utiles informations et saisir l'impression populaire du moment dans les nombreuses pièces relatives aux grands et menus évènements de chaque période ; des philologues, auxquels les éditions, imprimées ou manuscrites, de nos vieux auteurs fourniront de précieuses indications ; des curieux de la mode et du costume, auxquels s'adressent tout particulièrement les recueils de dessins et d'estampes.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild. Tome troisième. *Paris, Damascène Morgand, libraire, 55, passage des Panoramas*, 1893, in-8 de 2 ff., 516 pp., 1 f. non ch. (liste des planches hors texte) et 1 f. blanc (25 fr. sur papier ordinaire et 50 fr. sur papier de Hollande).

Le tome III du *Catalogue des Livres de la bibliothèque de feu M. le Baron James de Rothschild* vient de paraître ; il devait, suivant les prévisions de son rédacteur, être le dernier et contenir les *tables*. Mais la bibliothèque s'étant considérablement augmentée dans ces dernières années, le catalogue a dû s'augmenter aussi, et ce ne sera que le tome IV qui contiendra les *Additions*, les *Corrections* et les *Tables*. Les bibliophiles et les amateurs de bibliographie ne se plaindront certainement pas de cet accroissement.

Ce tome III contient la description des livres relatifs à l'histoire de France depuis le règne de Henri II jusqu'à nos jours, l'histoire des provinces de France, les mélanges historiques, l'histoire des institutions, l'histoire militaire, l'histoire étrangère, l'histoire de la noblesse et de la chevalerie, le blason, l'archéologie, la biographie, la bibliographie, l'histoire littéraire, l'encyclopédie et les journaux. Parmi ces derniers, sous le n° 2524, M. Emile Picot a minutieusement décrit, année par année, les 1787 tomes (j'en compte 1791), reliés en 1060 volumes qui composent la collection des différents *Mercures* dont je reproduis ici les titres d'après le catalogue Rothschild :

— Le Mercure galant. *Paris, 1672-1673*, 6 vol. pet. in-12.
— Le Nouveau Mercure galant. *Paris, 1677*, 10 vol. pet. in-12.
— Mercure galant. *Paris, 1678-avril 1714*, 511 vol. in-12 plus 2 volumes ajoutés.
— Nouveau Mercure galant. *Paris, 1714-1716*, 33 vol. in-12.
— Le Nouveau Mercure. *Paris, 1717-May 1721*, 53 vol. in-12.
— Le Mercure. *Paris, Juin 1721-Juin 1768*, 690 vol. in-12.

— Mercure de France. *Paris, Juillet 1768-Mai 1778,* 156 vol. in-12.
— Mercure de France, (à partir du 17 décembre 1791 : Mercure Français) et Journal politique de Bruxelles. *Paris, Juin 1778-1792,* 330 vol. in-12.

M. Emile Picot, dans cette liste, indique le *Mercure* comme ayant paru sous ce titre jusqu'en juin 1768. Sa description n'est pas conforme à celle de l'exemplaire de Mme de Pompadour que possède la Bibliothèque de l'Arsenal; car le 2e volume de décembre 1723 est le dernier portant le titre de *Mercure* tout court. A partir de janvier 1724 (1), et pendant les années suivantes, jusqu'à l'époque indiquée par M. Picot, il porte le titre de *Mercure de France.*

La bibliographie de ces journaux, si précieux pour l'étude de l'histoire et si fertiles en renseignements de toute sorte, n'avait pas été dressée jusqu'ici ; il est vrai de dire que la tâche était difficile et que, seul, un maître comme M. Picot pouvait la mener à bien.

Je ne puis consulter ce merveilleux catalogue rédigé par l'éminent bibliographe sans être pris d'une admiration profonde pour la précision de ses renseignements, la sûreté de sa méthode et la clarté de ses notes.

Certes, le *Manuel du Libraire* est un excellent outil de travail qui a rendu et rend encore tous les jours les plus grands services aux bibliothécaires, aux libraires et aux travailleurs ; je serais désolé qu'on me prêtat l'intention de vouloir diminuer, en quoique ce soit, le mérite du savant bibliographe à qui nous le devons, mais il est un fait certain, c'est que, depuis quelques années, la science bibliographique a réalisé de notables progrès et qu'elle exige aujourd'hui une précision et une abondance de détails que nous ne rencontrons pas toujours, malheureusement, dans les ouvrages du siècle dernier et du commencement de ce siècle. Dans l'état de nos connaissances actuelles, si un « Brunet » était refait d'après les principes rigoureux qu'a appliqués M. Emile Picot à la rédaction du *Catalogue des livres de feu M. le baron de Rothschild,* quel monument bibliographique nous laisserions aux travailleurs des siècles à venir !

L'œuvre à entreprendre serait certainement une œuvre colossale. Un homme seul, si savant fût-il, ne pourrait assumer la responsabilité d'une si lourde tâche ; mais ne serait-il pas possible de faire

(1) Mercure de France dédié au Roy. Janvier 1724. *A Paris, chez Guillaume Cavelier, au Palais ; Guillaume Cavelier fils, rue S. Jacques, au Lys d'or. Noel Pissot, quay des Augustins, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'or.* MDCCXXIV (1724). Avec approbation et privilège du Roi. (Arsenal, H. 18701E).

appel au dévoûment d'un certain nombre de bibliographes qui, réunis en comité sous la direction du plus savant d'entre eux, j'ai nommé M. Emile Picot, travailleraient en commun à édifier le monument bibliographique dont je viens de parler.

Je soumets cette idée pour ce qu'elle vaut, et j'avoue que, pour ma part, je ne la crois pas trop mauvaise, mais de la théorie à la pratique, il y a loin, et la réalisation d'un semblable projet n'est pas sans rencontrer plus d'un obstacle.

Cette digression, peut-être un peu longue, ne me paraît pas cependant inutile, et j'en reviens au catalogue de M. Emile Picot.

La seconde moitié du volume est occupée par un copieux supplément qui nous ramène à la Théologie, à la Jurisprudence, aux Sciences et arts, aux Belles lettres et encore à l'Histoire. De nombreux fac-similés dans le texte et seize planches tirées hors texte donnent à l'ouvrage, luxueusement imprimé par Danel, un attrait particulier.

Actuellement, si les recherches sont un peu longues à travers les 2735 numéros qui composent cette inappréciable collection, on est au moins certain, quand on a trouvé ce que l'on cherchait, de posséder un renseignement sûr et précis. Lorsque le tome IV qui doit contenir les tables aura paru, nous aurons entre les mains un des instruments de travail les plus utiles qu'il soit possible de souhaiter.

GEORGES VICAIRE.

CATALOGUE des incunables de la Bibliothèque Mazarine, par Paul Marais, archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine et A. Dufresne de Saint-Léon, archiviste-paléographe, ancien attaché à la même bibliothèque. *Paris, H. Welter, éditeur, 59, rue Bonaparte, 59,* M. D. CCC. XCIII (1893); gr. in-8 de 2 ff., VIII-807 pp., et 2 ff. (40 fr.)

Le *Catalogue des incunables de la Bibliothèque Mazarine,* commencé en 1886, achevé en 1889, dont l'impression a été retardée par des raisons indépendantes de la volonté de ses auteurs, vient seulement de paraître. Dans l'Avant-propos qu'a écrit M. Alfred Franklin pour le livre de MM. Marais et Dufresne de Saint-Léon, l'administrateur de la Bibliothèque Mazarine, explique grâce à

quel miracle cet ouvrage a pu être imprimé; car si la sympathie des différents ministres, qui se sont succédé au Ministère de l'Instruction publique, ne s'est jamais démentie et n'a cessé d'encourager l'œuvre entreprise, du moins la caisse ministérielle est toujours restée close. Et, — ce n'est pas sans une certaine tristesse que je le constate, — il a fallu qu'un sujet anglais, nommé Horatio Prater, fît un legs à la Bibliothèque Mazarine pour que nous possédions aujourd'hui le Catalogue imprimé des nombreux et beaux incunables que renferme ce dépôt.

La tâche que se sont imposée MM. Marais et Dufresne de Saint-Léon n'était pas sans présenter de nombreuses difficultés. Je m'empresse de dire qu'il l'ont accomplie à leur plus grand honneur. La rédaction d'un catalogue d'incunables est particulièrement délicate, car un grand nombre de livres imprimés au xve et dans les premières années du xvie siècle sont sans date, sans indication de lieu d'origine, sans nom d'imprimeur ou de libraire. Or, il est admis qu'un livre est dit incunable lorsqu'il a été imprimé avant 1501. Mais rien ne ressemble plus, bien souvent, à un livre imprimé avant 1501, qu'un livre imprimé en 1502 ou même quelques années plus tard. Et si ce livre n'est pas daté, s'il ne porte pas le nom du typographe qui l'a exécuté ou du libraire pour lequel il a été fait, son classement devient tout à fait malaisé; ce n'est qu'en examinant de très près les caractères employés, en les comparant attentivement avec ceux des livres datés ou portant un nom d'imprimeur ou de libraire qu'il est possible de lui assigner une date approximative.

Les Incunables de la Bibliothèque Mazarine, lorsque les rédacteurs du catalogue ont commencé leur important travail, n'étaient pas groupés dans un fonds spécial ; ils ont dû extraire des 200 ou 300.000 volumes de la Bibliothèque tous les livres imprimés avant 1501 et tous ceux qui, à première vue, présentaient l'apparence d'un incunable.

Une fois cette grosse besogne terminée et les éliminations nécessaires faites, ils ont opéré le classement des livres qu'ils ont décrits avec une minutie scrupuleuse et une précision remarquable. Il est certain que, si on voulait donner une nouvelle édition du *Repertorium* de Hain, l'ouvrage de MM. Marais et Dufresne de Saint-Léon serait d'un précieux secours et indispensable à consulter.

Les deux savants auteurs de cette Bibliographie qui comprend plus de 1400 numéros ont adopté pour le classement des incunables l'ordre le plus rigoureusement chronologique. C'est ainsi que nous y trouvons d'abord, par année, les ouvrages à date certaine, puis

les ouvrages à dates admises par les bibliographes. Viennent ensuite les incunables sans date, mais avec une indication de lieu d'impression et, enfin, par ordre alphabétique de noms d'auteurs, les ouvrages dépourvus de toute indication.

MM. Marais et Dufresne de Saint-Léon, s'élèvent, dans leur introduction, contre le système des recueils factices. Il est évident que ce système offre les plus grands inconvénients et qu'il devrait être sévèrement banni; on ne l'emploie d'ailleurs plus guère aujourd'hui, mais pour les recueils anciens, il peut y avoir bien des considérations qui s'opposent à ce qu'ils soient cassés; ne serait-ce pas, je dirai presque criminel, de désunir par exemple les pièces qui auraient été groupées par des bibliophiles tels que de Thou, Hoym, La Vallière, ou le marquis de Paulmy, et ne devons-nous pas, respectueux du passé, conserver les livres qui viennent d'eux dans l'état où ils nous les ont laissés ?

La table du *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque Mazarine* a été l'objet de soins tout particuliers; elle est établic par ordre alphabétique de noms d'auteurs, pour chaque auteur par ordre alphabétique d'ouvrages, pour chaque ouvrage par ordre chronologique d'éditions. Le numéro de l'ouvrage est suivi du numéro de la page où se trouve l'article.

Un *supplément*, des *additions* et des *errata* terminent cette excellente publication qui est le complément de Hain et de Panzer. Dans un travail d'aussi longue haleine et d'une élaboration si délicate, il est matériellement impossible qu'il ne se glisse pas quelques omissions ou quelques fautes; les auteurs préviennent du reste, avec franchise, les lecteurs que leur liste des *errata* n'a pas la prétention d'être complète. Elle ne l'est pas en effet, car un bibliographe anglais, M. W. A. Copinger, président de la « Bibliographical Society » et auteur des *Incunabula biblica* dont j'ai rendu compte ici même, a eu la patience de relever les erreurs ou fautes qu'il a rencontrées dans l'ouvrage de MM. Marais et Dufresne de Saint-Léon. Ces erreurs qui, pour la plupart, proviennent de fautes d'impression ou de correction, et qui sont légères, M. Copinger les a consignées dans une petite plaquette non mise dans le commerce, imprimée sur ses presses particulières du Prieuré, à Manchester, et tirée à 20 exemplaires seulement (1).

(1) Corrections and additions to the catalogue of Incunabula in the Mazarine, library. By W. A. Copinger. LL. D., F.S.A., F.R.S.A., Barrister at Law, Professor of Law in the Victoria University and President of the Bibliographical Society. *Privately printed at the Priori press. Manchester*, 1893, in-12 de 2 ff., 11 pp. et 9 pp. blanches.



M. Copinger n'a pas échappé, lui-même, à ces terribles fautes d'impression. Ainsi p. 7 de sa plaquette, je lis : « Page 374, art. 202, is not Hain 4308 but 4307 » . Or, dans le catalogue de M. Marais, il y a deux articles 202, l'un portant le n° de Hain, n° 14856, l'autre ne portant rien. Celui qui porte le n° 14856 est absolument conforme à la description de Hain. Quant à l'article qui ne porte rien, il ne correspond nullement au n° 4307 du savant bibliographe. P. 11 de la plaq. de M. Copinger : « Page 703, art. 1267, 29 lines ? 26 ». Cette ligne est une répétition erronée de la précédente. L'erreur imputée aux rédacteurs du Catalogue de la Mazarine n'est pas justifiée ; ils ont compté le nombre de lignes à la page pleine et j'ai vérifié, sur l'exemplaire, que le nombre indiqué par eux était exact ; il est vrai d'ajouter que j'ai trouvé aussi des pages pleines à 28 lignes.

Si j'ai relevé moi-même dans la plaquette de M. Copinger, quelques erreurs, c'est pour bien prouver que nous sommes tous plus ou moins peccables.

Le Catalogue de MM. Marais et Dufresne de Saint-Léen est une belle œuvre bibliographique ; il serait à souhaiter que les bibliothécaires des autres bibliothèques suivissent l'exemple que viennent de leur donner deux d'entre eux. La bonne volonté ne leur manque pas, je le sais, et plus d'un catalogue manuscrit serait dès maintenant, prêt à être livré à l'impression.

Mais, comme nos députés ne se soucient point de délier les cordons de la bourse et de voter, au budget, les fonds nécessaires à l'impression de ces travaux si utiles pourtant, il faut attendre qu'un nouvel Horatio Prater veuille bien, par sa générosité, permettre d'en réaliser l'exécution.

G. V.

VALBERT CHEVILLARD. — Un peintre romantique. Théodore Chassérian. Avec une eau-forte de Bracquemond. *Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 23-31, passage Choiseul, 23-31*, MDCCCXCIII (1893), in-8 de 2 ff., 323 pp. et 2 ff. (7 fr. 50).

« C'est une figure d'artistes les plus charmantes du siècle que celle de Chassériau. La grâce de son enfance précoce, la fierté de son caractère, l'élégance mondaine de sa personne, la distinction bril-

lante de son esprit, la hauteur de son idéal et ses combats pour l'atteindre, la richesse et la saveur originale de son œuvre, jusqu'à sa fin, brutale, en pleine vie, au moment même où il arrachait à la gloire, entre Ingres et Delacroix, le laurier si longtemps disputé, tout en lui éveille la sympathie, excite l'intérêt, séduit l'imagination. Dans le groupe mêlé des peintres qui ont illustré cette époque tourmentée, il représente l'aristocrate, le gentilhomme d'art. On dirait d'un de ces artistes de la Renaissance, anoblis par le génie, qui, en accomplissant des chefs-d'œuvre immortels, partageaient l'existence magnifique et raffinée des grands seigneurs italiens, jaloux d'eux comme de leurs maîtresses. »

Tel est le beau portrait de Théodore Chassériau qu'ébauche à la première page de son livre M. Valbert Chevillard, un des admirateurs les plus convaincus du peintre romantique.

Pour écrire la vie de cet artiste qui fut à la fois un puissant et un délicat, il fallait une plume élégante et vive ; M. Valbert Chevillard mit la sienne au service de l'auteur du *Tepidarium*, et il a retracé avec une abondance de détails charmants la vie de Théodore Chassériau.

Des documents puisés aux sources les plus sûres, des lettres, des papiers de famille pieusement conservés par un cousin du peintre, M. Arthur Chassériau, qui l'a encouragé dans son œuvre et lui a libéralement ouvert ses cartons, si riches en dessins originaux, en gravures et en reproductions, ont permis à M. Chevillard d'écrire un livre sincère, exempt de toute fantaisie, de cette fantaisie qui se glisse trop aisément dans les ouvrages similaires. Toutes les anecdotes qu'il raconte, tous les souvenirs qu'il fait revivre, c'est de la bouche d'amis de Théodore Chassériau qu'il les a recueillis; la sincérité du récit éclate à chaque page de ce livre dont la lecture est véritablement attachante.

Quant à la vie artistique du maître, si prématurément enlevé à l'art, (il avait 37 ans), les recherches personnelles de M. Chevillard à travers nos musées et les collections particulières, les articles écrits par les critiques de l'époque lui ont fourni d'importants matériaux pour la retracer, et l'on peut dire que les plus célèbres d'entre eux ont rendu hommage au talent de Chassériau qui, ayant débuté, à l'âge de dix ans, dans l'atelier de M. Ingres, remportait à seize, sa première victoire au Salon de 1836.

Il me faudrait plus de place que celle dont je dispose ici pour analyser, même à grands traits, le livre de M. Valbert Chevillard ; je ne peux cependant point passer sous silence la partie de son

ouvrage où sont publiées, pour la première fois, les *Notes et pensées* que Chassériau inscrivait, au jour le jour, sur son carnet, pendant ses voyages. Ces notes d'artiste sont très instructives ; elles reflètent l'état d'âme de celui qui les écrivait, révèlent bien des projets demeurés irréalisés, et montrent, pour ainsi dire, la palette si vivante du peintre.

Chassériau n'a pas, comme ses contemporains, les Devéria, les Johannot, Célestin Nanteuil, etc., contribué a l'illustration de beaucoup de livres de son époque. Toutefois, il a tenté d'illustrer l'*Othello* de Shakespeare, je dis *tenté* parce que les quinze eaux-fortes qu'il grava pour cette œuvre n'obtinrent, lorsqu'elles parurent, aucun succès, la critique ayant reproché à l'artiste d'imiter Delacroix. Mais la critique n'est pas infaillible et, si j'en crois M. Chevillard dont le goût en matière d'art est très éclairé, ces planches seraient, au contraire, une magnifique illustration de l'œuvre anglaise. Et qui sait si une édition d'*Othello* contenant ces planches, publiée aujourd'hui, ne ferait pas rendre justice à leur aûteur! Il existe, du reste, dit M. Chevillard, une seizième planche qui devait servir de frontispice, mais cette planche n'a jamais été livrée au public.

Deux livres de prières ont été illustrés par Chassériau ; l'un est un Missel qui appartient à Mme la comtesse de Ranchicourt à qui il a été donné par l'artiste ; l'autre est ainsi mentionné sous le nº 349 du Catalogue des œuvres de Th. Chassériau qui termine l'ouvrage de M. Chevillard : « Série de douze dessins à la plume qui ornent un livre de prières fait pour Mme Clotilde de Buns de Holebèke »

On ne peut parler de l'auteur de la *Suzanne au bain*, qui est au Louvre, sans penser à ses merveilleuses fresques de l'escalier de la Cour des comptes et sans constater, avec peine, l'incurie gouvernementale qui laisse achever la destruction de cette œuvre maîtresse du peintre qu'avait épargnée, en partie, l'incendie de 1871.

Enfin, j'ajouterai qu'une eau-forte de Bracquemond est seule indiquée sur le titre du livre, bien qu'il contienne trois intéressants portraits de Th. Chassériau, reproduits par l'héliogravure, et trois *fac-simile* de lettres adressées par lui à Théophile Gautier et tirées de la collection de M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul.

G. V.



CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

96. — JACOBI GUALLE JURECONSULTI Papie Sanctuarium. A la fin : *Finis Sanctuarii Papie antiquitatũ ; Reliquiarũ sanctoruz que erãt in Arce Papie : Indulgentiar. quarũlibz ecclesiaruz intra et extra civitatẽ : ac ubi iaceat corpus B. Bernardini de Feltro. Impressuz Papie p̃ magistrũ Jacob de Burgofrãcho. Anno domini* MCCCCV, *die* x *mensis novembris. Laus Deo ;* in-4, dem.-rel. 400 fr.

Publié quelques jours seulement avant la mort de Gualla, ce *Papie sanctuarium* est un pieux monument élevé à la gloire de la vieille cité lombarde. S'attachant surtout à l'histoire religieuse de la ville, l'auteur énumère avec complaisance les évêques qui s'y sont succédé, parmi lesquels il fait figurer saint Pierre ; les fondateurs des édifices sacrés ; les saints et saintes qui sont l'objet d'une vénération particulière en Lombardie, ou dont les tombeaux et les reliques sont conservés à Pavie. Son ouvrage est divisé en six livres. Dans le premier, Gualla raconte comment saint Syrus prêcha le premier le christianisme sur les bords du Tessin et comment les Lombards envahirent l'Italie du nord et établirent, avec Alboin, le siège de leur domination à Pavie. Le reste de ce livre et les deux livres suivants sont réservés à l'histoire des évêques. Le quatrième livre traite surtout des fondations d'édifices sacrés dans la ville même ou dans les faubourg. Les légendes des saints et des saintes chers à la Lombardie occupent presque tout le cinquième livre. Dans le sixième, Gualla revient aux fondations d'églises et indique avec précision la place des sépultures de tous les pieux personnages dont Pavie possède les restes. Le livre se termine par un catalogue des reliques accumulées dans la cité lombarde et des indulgences attachées aux prières dans les diverses églises. Parmi les plus précieuses reli-

ques, on remarque quelques gouttes du sang de Jésus-Christ, dans un coffret en ivoire, don du marquis de Mantoue en 1402; une croix de bois *cum litteris testimonialibus in membrana scriptis et cum insertione litterarum Philippi regis Francorum*, attestant qu'une épine de la couronne de la Passion est jointe à ladite croix ; des cheveux de la Sainte-Vierge ; une dent et des os de saint Jean-Baptiste ; la verge de Moïse, longue d'une coudée ; le cilice et du sang de saint Thomas martyr, archevêque de Cantorbéry ; le bras gauche de la bienheureuse Madeleine. *integrum cum manu et digitis ;* du sang et du lait de Sainte Agathe ; le cilice de sainte Radegonde.

Ce volume rare est orné de nombreuses gravures au trait. Au 1er feuillet, dans un joli encadrement, Gualla, en costume de jurisconsulte, assis à son bureau et écrivant ; puis un grand nombre de petites figures de saints et d'évêques, plusieurs fois répétées, dont quelques-unes d'une remarquable finesse : Saint Gingolph, martyr ; Saint Martin à cheval, partageant son manteau avec un pauvre ; sainte Félicité avec ses sept enfants martyrs ; Saint Georges vainqueur du dragon, dans un gracieux paysage, etc.

97. — RATIONARIUM EVANGELISTARUM omnia in se euangelia prosa, versu, imaginibusqz quã mirifice cõplectens. *S. l. n. d.* (1510) ; pet. in-4, fig. sur bois, mar. r., jans., dent. int., tr. dor. (*Duru*). 250 fr.

Voici l'intéressante note du Catalogue Leber (t. I, p. 7) sur ce curieux ouvrage.

« Livret rare, principalement remarquable par la singularité des figures qui entrent dans sa composition, et, à cet égard, un des plus anciens et des plus curieux monuments de la mnémonique de nos pères. C'est une réimpression du livre fameux intitulé : *Ars memorandi notabilis per figuras Evangelistarum*, que le baron de Heinecken signale comme le premier ouvrage gravé qui ait paru avec un discours ajouté à chaque image, occupant seul une page (*Idée générale d'une collection d'estampes*, pag. 395 et suiv.). Il existe plusieurs réimpressions de ce livre, in-4, du XVIe siècle, qui ne sont, quant aux figures, que des copies ou de nouveaux tirages les unes des autres. De cinq que je connais, quatre ont sorties des presses de T. Anselme de Pforzheim, sous le titre de *Rationarium* ou *Memorabiles Evangelistarum figurœ.* La 1re est de 1502, la 2e de 1503, la 3e de 1505, et la 4e de 1510 ; la 5e, d'Anvers, 1553, avec des explications différentes des précédentes, est intitulée : *Argumenta singulorum capitum generalia quatuor Evangelistarum, imaginibus*

descripta. Je rappelle ces quatre dernières dates, parce qu'elles ne sont indiquées ni dans l'*Idée d'une collection d'estampes*, ni dans le *Manuel du libraire*, qui ne va pas au-delà de Heinecken, et parce qu'il n'est fait mention que du *Rationarium* dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* (t. IV. Sup.). Je crains, d'ailleurs, que M. Barbier ne se soit trompé en attribuant le *Rationarium... Phorcæ*, 1505, in-4, à Pierre de Rosenheim. En quoi consiste l'ouvrage? Uniquement dans les estampes, car les explications, qui varient suivant les éditions, ne sont que des sommaires de textes évangéliques. Or ce Pierre de Rosenheim, moine allemand, n'a fait qu'ajouter à chaque emblème partiel le chiffre qui le met en rapport avec le chapitre d'évangile dont il est l'image (v. l'avis de l'édit.). Ce n'est point là l'auteur du livre. Quant à l'éditeur, on sait qu'il imprimait à Pforzheim, en latin *Phorca*, ville du pays de Bade, d'où la qualité de *Phorcensis* ou *Badensis* sous laquelle il est désigné. Son monogramme, qu'on voit ici, est composé des lettres T. A. B. (Thomas Anselme Badois). V. aussi Dibdin, *Decam.* »

Tout en fournissant des indications exactes sur ce monument de la xylographie primitive, Leber ne donne qu'une idée incomplète du livre et adresse à Barbier un reproche immérité. Il ne nous dit pas qu'en face de chaque figure se trouve un texte explicatif en prose, divisé en numéros correspondant à ceux des bois et suivi de distiques mnémoniques, qui, comme le dit Barbier, sont de Rosenheim. En effet, dans son avis au lecteur, George Simler ne revendique pour lui-même que l'exécution (ou la reproduction) des figures: *In hoc enim animũ nostrum attendimus, ut neutique displicerẽt facies illæ lineamẽtis opera atque labore nostro illustres.* Et il ajoute: *Appensis cuiusdam Petri Rosenheim numeris... alphabetica serie per capita coherentibus...* Leber a cru à tort que le mot *numeris* indiquait les numéros des figues et du texte explicatif en prose; ce mot désigne les distiques mnémoniques, disposés, comme l'annonce Simler, dans un ordre alphabétique des plus rigoureux, *alphabetica serie.* Barbier a donc raison contre Leber.

Au dernier feuillet, (dont la marge extérieure est remontée): *Ingenue lector... ista tibi Thomas Badensis cognomento Anshelmi tradidit.* M. D. X., avec la marque de cet imprimeur.

98. — Mémoire d'une admirable conduite de Dieu sur une âme particulière, appellée sœur Marie de Coutance, copié sur un exemplaire escrit de la main de feu M. de Renty, quy est en depost au couvent

des Carmélites de Pontoise. Manuscrit in-4, de 264 pp., veau brun. 125 fr.

Ce très curieux manuscrit est une biographie de la sœur Marie des Vallées, connue par l'étrange admiration qu'elle inspira au P. Eudes, frère aîné de Mézeray, fondateur de la congrégation des Eudistes. Cette biogr. phie est accompagné d'un exposé des « doctrines » de cette visionnaire.

Cette Marie des Vallées, fille d'un pauvre paysan du diocèse de Coutances, née en 1590, fut possédée du diable à l'âge de dix-neuf ans. Emprisonnée comme sorcière, acquittée par le parlement de Rouen qui la jugea folle et la renvoya à son évêque, elle retourna à Coutances où, par une grâce spéciale elle fut pénétrée de « la divine volonté » et admise à converser avec la Sainte-Vierge et avec Jésus-Christ dont elle devint l'épouse. Elle n'en passa pas moins dix-sept ans en enfer, tout en restant visible à tous les yeux dans les rues de Coutances. Enfin, elle s'éteignit paisiblement en 1656.

Les titres de quelques chapitres de notre manuscrit donneront une idée des aventures et des rêveries de cette hallucinée :

Charmes jettez sur elle et commencement de sa possession.

Divers prodiges arrivez ensuitte que la divine volonté eust pris possession d'elle.

Sentence épouvantable quy luy fust prononcée et du commencement de son enfer.

Description de la forme de l'enfer et de l'ordre des supplices.

Comme le Père éternel luy a donné son fils pour époux et des choses étranges qu'elle a souffertes pour cela.

Continuation de ses souffrances et comme Nostre Seigneur luy a osté son cœur, et luy a donné le sien.

De la manière que Nostre Seigneur lui parle.

Contre la vanité des gorges descouvertes et des nouvelles modes.

De trois degrez de perfection que Nostre Seigneur lui a enseignée, et dans lesquels il l'a mise.

De la différence de sa voye d'avec celle de Sainte Catherine de Sienne, de Sainte Térèse, de Sainte Gertrude et de Sainte Angèle de Foligny.

Comme elle est toute anéantie et comme Nostre Seigneur est tout en elle.

De l'estomach de Nostre Seigneur quy est sa passion.

De ses contestations avec Dieu.

Dialogue qui montre sa haute perfection ; Nostre Seigneur la menace de l'attacher à la queue de son cheval.

Du pur amour qu'elle porte à Dieu, où il y a une grande contestation pour une place à table.

Du carosse de la Sainte Vierge.
Nostre Seigneur luy chante un motet.
Du jardin de Jésus et de Marie quy est le jardin des contemplatifs.

99. — Clavis philosophiæ, seu axiomata totius philosophiæ, cum disputatione et respondentium officiis, tribus Regiæ Prosapiæ Principibus dicata. Elucidata à Magistro Petro Pion, presbytero Tricassino. *Parisiis, apud Petrum Auboüyn, Regiorum Franciæ liberorum Bibliopolam et typographum*... MDCC. Pet. in-12, mar. rouge, fil., fleurs de lys, tr. dor. 240 fr.

Petit manuel philosophique, à l'usage des trois fils du grand dauphin, précédé d'une dédicace à chacun d'eux. A vrai dire, c'est plutôt un exposé succinct des principales règles de la logique, telle qu'on l'entendait alors, qu'un traité de philosophie ; la psychologie, la morale et la métaphysique y sont à peine effleurées. L'auteur, un prêtre du diocèse de Troyes, semble ignorer que Descartes et les cartésiens ont renouvelé ou transformé la philosophie, et il s'en tient volontiers aux vieilles formules de la scholastique, qui commençait cependant à être singulièrement démodée. On retrouve dans sa *Clavis philosophiæ* les axiomes favoris de l'École :

Ab actu ad posse valet consequentia ;
A divisis ad conjuncta non valet consequentia ;
Continens majus est contento ;
Non sunt multiplicanda entia sine necessitate ;
Quod est causa causæ est causa causati ;
Qualitas sequitur formam, quantitas materiam ;

et autres, répartis en cent cinquante paragraphes, heureusement fort courts.

L'auteur, en offrant son ouvrage au jeune duc d'Anjou, s'écrie : *Quam optarem ut gratum tibi foret ac jucundum !* Il est à craindre que ce vœu n'ait pas été exaucé. Ce petit livre n'en a pas moins quelque intérêt, comme spécimen de ce qu'était l'enseignement de la logique élémentaire au commencement du XVIIIe siècle. Il est, d'ailleurs, orné des très jolis portraits de Louis XIV, du grand dauphin, des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, gravés par Crespy. Mais ce qui fait surtout le prix de notre exemplaire, c'est qu'il est dans une reliure ancienne très fraîche aux armes du duc de Berry et qu'il a dû être le livre d'étude, peu feuilleté peut-être, du jeune prince.

SOUS PRESSE

CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DRAMATIQUE

DE

FEU M. LE BARON TAYLOR

Dont la vente aura lieu du 27 Novembre au 13 Décembre 1893

Par le ministère de Mᵉ M. DELESTRE, Commissaire-Priseur,
Assisté de MM. LECLERC et CORNUAU, libraires.

La plus importante de toutes les collections dramatiques mises aux enchères depuis la vente de la bibliothèque de M. de Soleinne. Toutes les époques du théâtre ancien et moderne y sont représentées ; nous signalerons surtout : le théâtre latin moderne ; le théâtre français depuis ses origines jusqu'à nos jours (mystères rares et la série des contemporains de Corneille en premières éditions, etc. ; une réunion très importante de ballets dansés à la Cour ; répertoires des divers théâtres) ; très riche série du théâtre italien, etc., etc. Parmi les écrits relatifs au théâtre, on trouvera une très intéressante suite d'entrées, des recueils de costumes, un manuscrit autographe de Mozart, de curieux écrits sur la musique et la danse.

Ce catalogue se composera d'environ 3.000 numéros.

CATALOGUE

D'UNE

JOLIE COLLECTION DE LIVRES

DE

L'ÉCOLE ROMANTIQUE

la plupart brochés.

VENTE EN NOVEMBRE PROCHAIN

Châteaudun. — Imprimerie J. Pigelet

Title-page

1893

SOIXANTIEME ANNEE

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Eugène Asse, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Paul Bonnefon, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gust. Brunet, de Bordeaux; A. Claudin, Lauréat de l'Institut; E. Delaplace; Joseph Denais; Victor Develay, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Georges Duplessis, de la Bibliothèque Nationale; Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris; Dupré-Lasale, conseiller à la Cour de cassation; Charles Ephrussi; d'Eylac; Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte de Grouchy; Marais, de la Bibliothèque Mazarine; P. Margry; Henry Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gaston Paris, de l'Institut; Léon-Gabriel Pélissier; Baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Émile Picot; Bernard Prost, archiviste-paléographe; Duc de Rivoli, de la Société des Bibliophiles français; Baron de Ruble, de la Société des Bibliophiles français; Vicomte de Savigny de Moncorps, de la Société des Bibliophiles français; Schwab, de la Bibliothèque Nationale; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales; P. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut; Maurice Tourneux; abbé Ch. Urbain; abbé Tougard; Georges Vicaire, de la Bibiothèque Mazarine, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

Charles Nodier; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); J. Ch. Brunet; Leber; G. Peignot; Paulin Paris; L. Barbier; Victor Cousin; Silvestre de Sacy; J. de Gaulle; Charles Giraud; Le Roux de Lincy; Monmerqué; Ch. Asselineau; Comte Clément de Ris; Marquis de Gaillon; Rathery; Sainte-Beuve; Francis Wey; Comte de Barthelemy; Meaume; Moulin; Cuvillier-Fleury; Baron A. Ernouf; le Comte de Baillon; Comte de Longpérier Grimoard, etc., etc.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

ON SOUSCRIT A PARIS
A LA LIBRAIRIE TECHENER
(H. LECLERC ET P. CORNUAU)
219, RUE SAINT-HONORE
(AU COIN DE LA RUE D'ALGER,
1893

LIVRAISON DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Le *Bulletin du Bibliophile* rendra compte de tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) dont il sera envoyé un exemplaire.

Adresser les envois à M. Georges VICAIRE, rédacteur de la REVUE CRITIQUE, *51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Techener).*



DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

PUBLIÉS PAR

LE BARON JÉROME PICHON ET GEORGES VICAIRE

(SUITE)

LES BONFONS (*Suite*)

NICOLAS BONFONS

1578, lundi 18 août. — Michel Lefebvre et Nicolas Bonfons, marguilliers de Sainte Geneviève des Ardents, reçoivent 204 escus d'or sol., reliquat du compte de Maurice Coichamp et Jacques Damaye, ci-devant marguilliers. (Arch. de Cothereau, not.)

1578, 4 et 26 août. — Marché fait et somme de 110 l. t. payée par Nicolas Bonfons et Michel Lefebvre, pour réparation à la toiture de Sainte Geneviève des Ardents, (beaucoup de tuiles, bien moins d'ardoises) à Pierre Chappu, couvreur, rue des Graviliers. (Arch. de Cothereau, not.)

Le 24 janvier 1580, Nicolas Bonfons et Michel Lefebvre louent à Robert Le Mangnier une maison appartenant à la fabrique de Sainte-Geneviève des Ardents. Voir plus loin Robert Le Mangnier, p. 529, à la date du 24 janvier 1580.

1581, mardi 14 mars. — Joseph Longis et Ch. Auger, marchands, bourgeois de Paris, reçoivent le compte et la caisse de Michel Lefebvre et Nicolas Bonfons, naguères marguilliers de Sainte Geneviève des Ardens. (Arch. de Cothereau, not.)

Joseph Longis et Ch. Auger étaient de nouveaux marguilliers.

1581, jeudi 3 mai. — Nicolas Bonfons, marchand libraire juré en l'Université de Paris, demeurant rue Neuve Nostre-Dame, constitue procureur pour recouvrer 20 escus d'or d'Anthoine Romarin, marchand à Liège, et ses héritiers, qui lui est tenu de cette somme pour la succession de défunt sire Jehan Bonfons, son père, pour les causes mentionnées dans une cédule écrite par Romarin, le 6 octobre 1563. (Arch. de Cothereau, not.)

1581, dimanche 30 juillet. — Assemblée des marguilliers et notables (dont Nicolas Bonfons) de la paroisse Sainte Geneviève des Ardens, pour s'opposer, en plaidant, à la construction qu'Anthoine du Lac, avocat en Parlement, prétend faire élever dans la cour de l'ancien presbytère, appartenant à l'œuvre et fabrique, et pour lequel celle-ci paye 8 d. par. de censive à la Grande Confrairie. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir p. 529, Robert le Mangnier, à la date du 29 janvier 1584.

1583, 14 janvier. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, pour lui et comme procureur de Claude Bizart, veuve de feu Nicolas Jacques (Niverd) (1), et Jehan Racine, marchand, bourgeois de Paris, à cause de

(1) Voir note p. 331.

Catherine Bonfons, sa femme, louent une maison rue des Orties, devant le guichet, où pend pour enseigne la *Croix de fer,* à Valeran des Pommiers (1), marchand boucher, y demeurant, 33 escus 1/3, et il fera une loupe (?) de 8 toises de long, de pierre de taille de Clicart, pour vider les eaux de la maison, depuis la cour de la maison jusque dans la rue. (Arch. de Cothereau, not.)

1583, 31 janvier. — Pierre Hamon, écrivain juré en l'Université de Paris, met son fils Jehan, âgé de 16 ans, en apprentissage pour 5 ans chez Nicolas Bonfons, maître imprimeur et libraire juré en l'Université de Paris, rue Neuve-Nostre-Dame, à *Saint-Nicolas.* (Arch. de Cothereau, not.)

Tout le haut de la pièce est déchiré. C'est ce P. Hamon, maître d'écriture de Charles IX, que La Croix du Maine dit avoir été pendu ; mais la date de l'exécution (7 mars 1569) donnée par cet auteur est erronée, puisque nous le voyons, en 1583, mettre son fils en apprentissage et que, en 1580, il publiait, à Lyon, chez Loys Cloquemin, une nouvelle édition de son *Alphabet de l'invention et utilité des lettres et Karacteres en diverses escritures... reveu, corrigé et de nouveau augmenté par luy-mesmes.* Voir une note curieuse du Catalogue des livres de M. le baron J. Pichon, 1869, n° 260.

1590, 13 juillet. — Nicolas Bonfons, libraire juré de l'Université de Paris, rue Neuve-Nostre-Dame, et Jehan Racyne, marchand mercier, pont S. Michel, paroisse S. Barthélemy, tuteurs de Marie Racyne, fille mineure de luy et de feue Catherine Bonfons, jadis sa femme, donnent à loyer à Pierre Le Conte, maître des selles à laver lessives, demeurant en la maison ci-après

(1) Le 26 octobre 1576, Nicolas Bonfons avait déjà loué cette maison à Valeran des Pommiers pour 80 l.

déclarée, et à Marguerite Le Roy, sa femme, une maison, place de Grève, faisant un coin descendant à la Place au charbon, appelée la *Tour de Bourry,* appartenant à Bonfons, sauf un dizième à la dite mineure. Prix : 80 escus sol., chacune des quatre années de bail. (Arch. de La Barde, not.)

1594, 25 juillet. — Honorable homme Nicolas Bonfons, imprimeur-libraire juré en l'Université de Paris, rue Neuve-Nostre-Dame, paroisse Sainte-Geneviève des Ardents, et Jehan Racyne, marchand mercier, pont S. Michel, paroisse S. Barthélemy, comme tuteurs et curateurs de Marie Racyne, fille mineure du dit Jehan Racyne et de feue Catherine Bonfons, jadis sa femme, louent pour quatre ans à Robert Le Conte, maitre des selles à laver lessyves, demeurant rue de la Tannerie, paroisse S. Gervais, une maison, place de Grève, faisant le coin descendant à la Place au charbon, appellée la *Tour de Bourry*, consistant en un corps d'hostel devant et un derrière, appartenant au dit Bonfons, fors un dizième qui appartient aux mineurs. Prix : 80 escus. Charges : vider la fosse à privez, payer les impôts, faire les réparations locatives, etc. (Arch. de La Barde, not.)

1594, 25 juillet. — Honorable homme Nicolas Bonfons, maître imprimeur, etc., demeurant rue Neuve Nostre Dame, à l'*Image S. Nicolas,* tuteur et curateur des enfans mineurs de feu Mathurin Oudart et de Gaulchère Sertenas (1), jadis sa femme, les dits enfans héritiers simples de leur père et sous bénéfice d'inventaire de

(1) Gaulchère Sertenas était la deuxième fille de Vincent et de sa première femme, Denise Bonnemère. Voir plus loin, l'article Sertenas, à la date du 30 mars 1562 (1563).

leur mère; Claude Perras..., pour la moitié de cette maison (Bonfons se porte fort pour lui) saisie à la requeste de Charles Tilier, procureur en la Cour, qui a autorisé Bonfons à passer le bail, loue cette maison, rue Vieille Tixéranderie, à Jehan Mathieu, meusnier, demeurant au Mont S. Hilaire. Moitié du loyer payée à Bonfons et l'autre à Perras. (Arch. de La Barde, not.)

1594, jeudi 13 octobre. — Inventaire après décès de Jean Gillebert le jeune.

. . . .

Livres estimés par Nicolas Bonfons :

Un paquet de 32 volumes, latins et françois, marqué A.	5 s.
Un de 13 volumes, marqué B.	20 s.
Dans le paquet coté G une Bible en latin, dorée sur tranche, 12 vol.	20 s.
Dans le paquet coté J., autre Bible en latin, dorée sur tranche, 11 volumes in-carto (*sic*) et in-folio.	15 s.
Dernier paquet qui est le dixième et dernier coté	12 s.
Un Dictionnaire latin de Robert Estienne.	

(Arch. de La Barde, not.)

1596, 9 mai. — Pierre Decombes, marchand mercier, au Palais, demeurant rue de la Calandre, paroisse S. Germain le Vieil, cède à Nicolas Bonfons, libraire juré en l'Université de Paris, demeurant rue Neuve Nostre Dame, paroisse Sainte Geneviève des Ardents, pour le temps qui reste à courir du bail fait pour neuf ans, en 1586, commençant à la S. Jehan-Baptiste 1587, (il ne restait guères que cinq à six semaines) du premier estail adossé contre les quatre piliers de la grande salle du Palais, moyennant 4 escus 53 s. par an, avec le temps porté par le nouveau bail qui sera faict dudit estail pour neuf ans commençant à la S. Jehan-Baptiste prochaine.

En récompense de cette cession, en apparence gratuite, Bonfons paye à Decombes 433 escus 1/3 savoir : 233 escus 1/3 comptant et, pour les 200 restant, il constitue 16 escus 2/3 de rente qu'il devra racheter dans deux ans. (Il les rachète le 1er octobre 1596). (Arch. de La Barde, not.)

1596, 22 octobre. — Inventaire de feu Me Jehan Gillebert, notaire ès cours ecclésiastiques, rue Neuve Nostre Dame, au *Petit escu.*

. . . .

Livres estimés par Nicolas Bonfons, libraire juré de l'Université de Paris.

La Bible de Simon de Colines et celle de Robert Estienne 50 s.
Histoire des plantes painte, auteur Fulsinus, imprimé par Gaseau, veau 40 s.
Histoire de Polongne
(A l'inventaire est jointe cette estimation autographe de Bonfons).

(Arch. de La Barde, not.)

1597, 31 juillet. — Honorables personnes Nicolas Bonfons, imprimeur-libraire juré en l'Université de Paris, Catherine Ruelle, sa femme, Pierre Bonfons, leur fils, marchand libraire, tous demeurant rue Neuve Nostre Dame, et Jehan Racyne, marchand mercier, sur le pont S. Michel, paroisse S. Barthélemy, se portant fort de Magdelaine Lepyat, femme du dit Pierre Bonfons, qui ratifiera dès qu'elle aura atteint l'âge de 25 ans, vendent à François Piedeseigle, marchand drapier, pour son fils mineur, demeurant rue Galande, 16 escus 2/3 de rente. Ils hypothèquent :

1° Une maison, rue Neuve Nostre Dame où pend pour enseigne l'*Image S. Nicolas,* tenant d'une part à Jacques

Damaye, maître brodeur, de l'autre à Claude Le Menant, procureur en la Chambre des comptes.

2° Une autre maison, grande Place au charbon, appelée la *Tour de Bourry*, tenant d'une part aux héritiers de la veuve Carré, d'autre part à la rivière de Seine.

3° Autre maison (fors un dizième), rue des Orties, près S. Thomas du Louvre, où pend pour enseigne la *Croix de fer*.

4° Autre et moitié de jardin appelée la maison du *Noïer*, rue Frepault.

5° 16 arpens de terre à Louvres excepté un dizième.

6° 50 l. de rente, dues par la veuve de Jehan Ruelle, à prendre sur une moitié de maison (à l'*Image S. Nicolas*) rue S. Jacques, devant S. Benoist, par contrat du 12 novembre 1580, signé Ymbert et Amazou (1). Le tout appartenant à Nicolas Bonfons et sa femme.

7° La maison de la *Grande Barbe blanche*, sur le pont S. Michel, appartenant à Racyne. Prix : 200 escus en 200 carnes (2) de 1/4 d'écus. S'il se trouvoit que Pierre Bonfons n'eût pas 25 ans, Nicolas et sa femme s'engagent à lui faire ratifier l'acte ultérieurement. (Arch. de La Barde, not.)

(1) Peut-être est-ce le même notaire qu'Auzou cite ci-après à la date du 2 mars 1598.

(2) Nous ne nous rappelons pas avoir vu ce mot ailleurs que dans les archives notariales. Il y parait, pour la première fois, à la date du 4 janvier 1581, dans un reçu de 2000 écus donné par Jehan Huault, sieur de Bussy et de Vaires, à Jehan Lescuyer, marchand et bourgeois de Paris. Nous en avons trouvé l'explication positive au 25 juillet 1594 où Jacques Roussin, marchand-libraire à Lyon, reconnait avoir reçu de Joseph et J.-B. Cenamy, 50 escus en 50 carnes de quarts d'escus. Il en résulte clairement que la carne était la réunion de 4 unités. Il y a quelques 40 ans, quand la monnaie d'argent était la plus usitée, on mettait les écus par piles de 100 fr. et les piles étaient toujours comptées par 4 pièces ; on disait en prenant ces quatre pièces un, deux, trois, quatre, puis cinq et alors on disait 100 francs, et on passait à une autre pile, mais on ne parlait pas de carnes.

1598, 2 mars. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, vend à Claude de La Barde, clerc au greffe civil du Chastelet, 8 escus 1/3 de rente à lui cédés par François Grégoire, marchand libraire, et Olive Desloges, sa femme, le 29 décembre 1597, par devant Desnos et Auzou, notaires, provenant du mariage de Grégoire avec Olive, par contrat du 16 janvier 1597 devant Leroy et Auzou, notaires. (Arch. de La Barde, not.)

1598, 13 juillet. — Lancelot Baudouin, laboureur, demeurant à Bondis, à cause de Jehanne Oudart, sa femme, et Nicolas Bonfons, tuteur de Françoise et Catherine Oudart, sœurs de Jeanne, et encore (Bonfons) se portant fort de Jehan Robinot, marchand mercier, louent à Nicolas Chicot, marchand de vins, la moitié de la maison de la *Boule Blanche*, rue de la Tixéranderie, l'autre moitié appartenant au locataire. Prix 50 escus sol. (Arch. de LaBarde, not.)

1600, mardi 12 décembre. — Nicolas Bonfons paroît comme témoin dans une fondation faite a Ste Geneviève des Ardents, le 12 décembre 1600, par Nicolas Lavocat, vendeur de marée aux halles. Autres témoins : Jehan Ducarnoy, Jacques Damaye, etc. (Arch. de La Barde, not.)

1632, 29 février. — Furent présents vénérable et discrète personne Me Nicolas Bonfons, prêtre, curé d'Anthony, diocèse de Paris, y demeurant, tant en son nom que comme estant à présent seul chargé de la fondation cy après par le moien du partage fait entre lui et M. Pierre Bonfons, son frère, conseiller du Roy, conterolleur au grenier à sel de Ponthoise, tous deux enfans et seuls héritiers de deffunt honorable homme Nicolas

Bonfons, vivant marchand libraire juré en l'Université de Paris, et Catherine Ruelle, sa femme, d'une part.

Et Mes Nicolas Carteron, banquier expéditionnaire en Cour de Rome, Leloup et Anth. Oudard, bourgeois de Paris, marguilliers de Ste Geneviève des Ardents.

Lequel sieur Bonfons auroit déclaré que deffunt son père, par son testament holographe *(sic)* du XIIIe (ou XIIe) mars 1622, avoit ordonné que, pour chascun an, seroient célébrés deux services complets, trois haultes messes et *libera*, l'un au jour qu'il plairoit à Dieu le tirer de ce monde, et l'autre, au jour que décederoit sa dite femme. Au cas où ses enfants n'auroient argent pour fonder les dits services, ils les feroient faire en les payant chaque année. — Nicolas Bonfons, voulant faire ladite fondation et exécuter la pieuse volonté du défunt, et mesme que par le partage fait entre eux des biens, meubles et immeubles de leurs dits père et mère par devant Jules et Vassez, notaires, le 24 novembre 1629, le dit Pierre Bonfons avoit obligé son frère Nicolas de faire la dite fondation et offrir, pour ce, aux marguilliers 25 l. de rente rachetables de 400 l., les marguilliers, ayant trouvé que 25 l. n'étoient suffisants pour ces services et qu'il falloit 30 l. rachetables à 600 l., Nicolas Bonfons promet payer les 30 l. Il y oblige une maison située rue Neuve Nostre Dame à l'enseigne *S. Nicolas*, *item* deux maisons se tenant, rue Frepault, paroisse S. Nicolas des Champs, appellées l'une la *maison du Mûrier* et l'autre le *Pilier Vert*.

Les services célébrés :

L'un, le 7 mai, jour du décès de Nicolas Bonfons, l'autre le 15 juin, date du décès de Catherine Ruelle, sa femme.

(On ne dit pas les années, mais c'est probablement, pour Nicolas au moins, en 1622. V. ci-dessus ligne 7).

Details : Sonner les trois cloches, tendre les bons ornements noirs, fournir l'argenterie, pain, un calice et autres ornements, deux torches et quatre pointes à la

représentation qui sera posée sur la fosse desdits défunts, ou autre lieu le plus commode de la dite église, deux cierges sur l'autel, etc.

Me Anth. de Machy, curé de Ste Geneviève des Ardens, Jean Prevost, bourgeois de Paris, etc... Guillaume Fourmant, marchand, bourgeois de Paris, Louis Boizard, marchand tapissier (marguilliers ?) Bonfons élit domicile en sa maison du *Mûrier*, rue Frepault.

Le jeudi 12 juillet 1635, remboursement déclaré provenir des fonds de honorable homme Jacques Dufour, chef de fruiterie chez le Roy, que Bonfons substitue aux droits et hypothèque de la fabrique.

(Arch. de Parque, not.)

Il nous paraît certain que c'est ce Nicolas II Bonfons, auteur ou plutôt réalisateur de la fondation ci-dessus qui était devenu confesseur ordinaire des religieuses du Val de Grâce et qui, décédé en novembre 1659, fut enterré, à sa demande, dans la cave qui est ou était sous l'église de ce monastère.

Voyez les Épitaphes de Paris, article du Val de Grâce, et, pour la fondation de 1632, le même recueil, article de l'église Ste-Geneviève des Ardents. (Tome 2, pp. 561 et 578 de l'exemplaire ms. de M. le Bon J. Pichon.)

Pierre Bonfons

1598, 5 janvier. — Pierre Bonfons, libraire au Palais, demeurant rue Neuve Nostre Dame, reçoit comme apprenti, pour quatre ans, Claude Poyvret, fils de feu Henry et de Claude Legros, sœur de Me Legros, chirurgien de Mgr le Prince de Condé. (Arch. de Pajot, not.)

PIERRE SERGENT

Voir Jehan Bonfons, p. 327, à la date du 27 juillet 1556 et Nicolas Bonfons, p. 330, à la date du 25 février 1574.

ESTIENNE GROULLEAU

Voir Jehan Bonfons, p, 327, à la date du 27 juillet 1556, et, plus loin, Vincent Sertenas, à la date du 30 mars 1562 (1563.)

LES HENRY PAQUOT (1)

Voir Jehan Bonfons, p. 327, à la date du 27 juillet 1556 ; Henry Le Bé, p. 243, à la date du 12 octobre 1558.

1557, lundi 26 juillet. — Françoys de la Mare, doreur de livres, demeurant à Paris, âgé de 70 ans;

Remy Brisset (ou Boiset), libraire, 60 ans ;

Louis Hernault, aussi libraire, 68 ans ou environ :

Ont affirmé avoir bonne connaissance de Henry Pacot l'aîné, aussi marchand-libraire, lequel Pascot peut être âgé de 60 ans.

Delamare l'a vu apprenti en la maison de Simon Vostre, dès 60 ans y a.

Brisset l'a vu demeurer en la rue Neuve-Nostre-Dame, dès 40 ans y a.

Hernault l'a veu, dès 50 ans y a, demourer en la maison du dit Vostre.

Délivré à Pascot pour lui servir à ce que de raison.

(Arch. de Contesse, not.)

1559, 1er juillet. — Jacques Bonnefoy, soy disant avoir droit par transport de Henry Pascot le jeune, avoit obtenu des lettres royaulx en forme de compulsoire à l'encontre

(1) Le nom de ces libraires est, dans les diverses pièces que nous publions, écrit de différentes manières, mais c'est toujours des mêmes personnages qu'il s'agit, nous avons dit ailleurs combien les clercs étaient peu soigneux dans la transcription des noms, et c'est ainsi que nous trouvons tour à tour Pascot, Pacot, Pacquot, Pasquot, Paquot. Cette dernière orthographe est celle admise par La Caille et par Lottin.



de Henry Pascot l'aîné (ayeul de Henry Pascot le jeune), en l'hostel presbytéral de Sainte Geneviève des Ardens.

Pascot l'aîné a dit et remonstré qu'il ne congnoist point le dit Bonnefoy, lequel ne fait que prester son nom au dit Henry Pascot le jeune, son fils (*sic* pour petit-fils ?) pour le vexer et travailler en procès, au moyen de son vieil âge. C'est Pascot jeune qui sollicite et qui a levé copie du testament qu'il a fait compulser, il y a plus d'un mois, ès mains du vicaire de la dite église qui l'a confessé (1). (Arch. de Cothereau, not.)

1559, 20 septembre. — Isabeau et Robine Pasquot (Isabeau est dite mariée à Guillaume Finet, orfèvre, demeurant à Paris), filles de Jehan Pasquot, marchand-libraire, demeurant à Paris, disent que Jacques de Bonnefoy, soi-disant avoir droit par transport de Henry Pasquot le jeune, colludant avec iceluy Pasquot le jeune, auroit obtenu exécutoire de la cour de Parlement contre leur dit père pour chose non deue et par intelligence que leur dit père avoit avec le dit Pasquot le jeune, son petit-fils, portant son nom,pour les frustrer de la succession du dit Pasquot l'aîné, leur père, soubz couleur que ceulx descendant de leur corps ne pourroient porter le nom de leur dit père comme le dit Henry Pasquot son petit-fils, auroit le dit Bonnefoy fait saisir la moitié de la maison assise en ceste ville de Paris, rue Neuve Nostre-Dame où pend pour enseigne *la Rouze* (2) qui jouxte et aboutit par devant la dite grande rue et, d'une part, tenant à la maison de la fabrique Sainte Geneviève des Ardents,

(1) Nous avons, plus loin, un testament d'Henry Paquot, du 22 mars 1559 (1560) ; mais il est postérieur à la présente pièce et ne peut et revisé par elle. Il est probable qu'Henry Paquot l'aîné avait fait antérieurement un autre testament qui est celui visé ici et qui fut renmplacé par celui de 1560.

2) Peut-être la *Rose Rouge*. V. p. 523.



d'autre, à Thomas Byetrier, et, par derrière, à une masure qui fut aux hoirs Jourdain, pour 37[l] 3[s] 3[d]. Elles s'opposent à la dite saisie faite le 15 septembre dernier, dont elles ont requis acte. (Arch. de Cothereau, not.)

1559 (1560), vendredi 22 mars. — Testament de Henry Pascot l'aîné, marchand libraire, estant malade mais sain de pensée.

Demande à être enterré dans l'église Sainte Geneviève des Ardents, sa paroisse, au lieu où fut enterrée feue sa femme (1) et, pour ce, veult estre donné à l'œuvre et fabrique ce que l'on a accoutumé de donner pour ce faire. Pour son convoi, etc., il s'en rapporte à son exécuteur. Il veut que Jehan Syonneau, son serviteur, soit deschargé et indemnisé de la garde des biens prins sur le testament pour exécution à la requeste de Henry Pascot le jeune, sous le nom de Bonnefoy, parce que Syonneau s'est chargé de cette garde seulement à sa requeste.

Il déclare qu'avant le décès de sa femme, lui et elle firent vente à Guillaume Finet (2), leur gendre, de la moitié de la maison en laquelle il est demeurant, moyennant certaine somme qu'ils ne reçurent pas, quoiqu'ils eussent dit le contraire et c'étoit pour avantager sa femme (?) parce qu'il étoit alors malade. Il met ceci dans son testament pour sa conscience et pour que Finet ne s'aide de ce contrat.

Item, veult et ordonne que pour raison des paroles injurieuses, maulvais traitements et oultrages commis par le dit Henry Pascot le jeune, fils de feu son fils,

(1) Geneviève Preudhomme, voir, ci-après, acte du 29 juillet 1560.

(2) On a vu dans la pièce précédente, que ce Guillaume Finet était dit orfèvre.



mesmes pour les vexations et exécutions qu'il luy a faictz sous le nom de Jacques Bonnefoy et pour les ingratitudes dont le dit Henry Pascot le jeune a usé envers luy, oultre qu'il est cause de la maladie d'iceluy testateur, dont il y a trois mois qu'il en est au lict, il déshérite le dit Henry Pascot le jeune, donne et lègue à Françoys et Geneviève Finet, enfants d'Isabeau Pascot, sa fille ainée, tous ses biens ; en cas de décès de ses petites filles, ces biens seront partagés entre Ysabeau et Robine Pascot.

Pour qu'on ne puisse quereller son testament, quoiqu'il pense avoir baillé juste part et portion à Henry Pascot le jeune, ses frères et sœurs, et à feu leur père, il laisse à chacun d'eux 10 l. t.

Veut que Robine Pascot, sa fille, poursuive en justice Guillaume Finet, son gendre, pour lui rendre le dit contrat de vendition. Me Jehan Thuillier, chanoine de Bourges, son exécuteur, occupoit une chambre dans sa maison. (Arch. de Cothereau, not.)

1560, 29 juillet. — Robine Paquot, fille à marier, jouissant de ses droits, nomme Michel Nahier, procureur au Chastelet, pour la représenter et se joindre à Jehan Thuillier, exécuteur du testament de son père, Henry Pascot, pour faire déclarer nul le contrat passé à Finet qui, au reste, a déclaré ne s'en vouloir aider.

Henry Pacquot a pris tous les biens de Genevíefve Preudhomme, sa femme, mère de Robine, sans avoir fait faire l'inventaire. (Arch. de Cothereau. not.)

1560, 30 juillet. — Jehan Thuillier, chanoine de Bourges, exécuteur du testament de défunt Henry Pasquot, nomme un procureur (*nom en blanc*) pour déclarer qu'il ne connoît pas les papiers qu'on réclame comme estant à Jehan Carnaus — que tous les papiers de Pasquot sont

dans un grand coffre dont les notaires ont la clef et qu'on ne peut y toucher parce qu'on en fait l'inventaire. (Arch. de Cothereau, not.)

1561 (1562), 30 janvier. — Isabeau Pacquot, fille mineure d'ans de feuz Henry Pacquot (sans doute le jeune), et Jeanne Guérin, jadis sa femme, étoit sous la tutelle de Nicolas Guérin, bourgeois de Paris, qui assiste pour elle à un débat et discussion de pièces entre les héritiers de défunt Nicolas Guérin et Robine Puleu, jadis sa femme. (Arch. de Brûlé, not.)

1561 (1562), 31 janvier. — Honorable homme Pierre Duboys, maître tailleur d'ymages à Paris, baille à Jehan Chailleau, maître frippier, une boutique sur le devant, une sallette, un cellier et une cave dans une maison rue Neuve Notre-Dame où pend pour enseigne la *Rose Rouge* (1) qu'il tient à louage de Guillaume Finet. Prix : 40l. (Arch. de Cothereau, not.)

Cette pièce est signée : Pierre Duboys.

1565, 14 mai. — Compromis entre différents membres de la famille Guérin parmi lesquels Jehan Bonhomme, marchand, bourgeois de Paris, et Marguerite Guérin, sa femme, et Isabeau Pasquot, fille mineure d'ans de feu Henry Pasquot et Jeanne Guérin. (Arch. de Brûlé, not.)

Voir plus loin Robert le Mangnier, à la date du 24 janvier 1580.

1594, 13 mai. — Maison de la *Rose rouge*, rue Neuve Nostre-Dame, où avoient demeuré Henry Pacquot et autres libraires, louée par Durant Yon, marchand, tuteur

(1) C'est la maison de Pacquot.

de Marie de Label, fille de Pierre de Label et Marguerite Gobert, et Claude de la Rivière, père et tuteur de Guillaume de la Rivière, fils de lui et de la dite Marguerite Gobert, à Jehan Fosset, maître pâtissier, chacun pour moitié. Prix : 55 escus. (Arch. de La Barde, not.)

Trois ans plus tard, le 27 novembre 1597, la maison de la *Rose Rouge* était habitée par Anth. Bertrand, maître menuisier. (Arch. de La Barde, not.)

LES ROFFET

André Roffet

Voir Jehan Bonfons, p. 327, à la date du 27 juillet 1556.

1561, lundi 6 juin (1). — Michelle Balisson, veuve de défunt André Roffet, en son vivant libraire et bourgeois de Paris, reconnoît que Anthoine Brunet, chanoine de Saint-Aignan et vicaire en l'église de Paris, nommé par le défunt dans son testament son exécuteur testamentaire, conjointement avec elle, ne s'est mêlé de rien et promet de rendre son compte de l'exécution. (Arch. de Cothereau, not.)

Nicolas Roffet

Voir, plus loin, Charles Langelier, à la date du 11 février 1560 (1561).

1571, samedi 9 juin. — Nicolas Roffet, marchand libraire, bourgeois de Paris, demeurant rue Neuve Nostre-Dame, en la maison où pend pour enseigne le *Faulcheux*, confesse avoir vendu à honorable femme Gillette Le Breton, sa belle-sœur, absente, 25 l. de rente pour 300 l. (Arch. de Cothereau, not.)

(1) Il y a erreur dans le jour ; le 6 juin de cette année était un vendredi.

Voir, plus loin, Robert Le Mangnier, à la date du 9 juin 1571 et Vincent Normant, à la date du mercredi 23 septembre 1572.

1584, 24 septembre. — Mémoire de Jeanne Le Roy, veuve de feu Nicolas Roffet, du 1er mars 1583 au 1er septembre 1584.

2 douzaines d'ordonnances du descri des liards (11 mars 1583) 24 s.

Avoir fait pourtraire, tailler et imprimer l'ordonnance des liards nouveaux par commandement de Messieurs, lesquels ne furent pas treuvéz bien faits, bien qu'il n'y eût point de la faute de la dite Le Roy ny de l'imprimeur, dont les fallut refaire ; pour tous les frais et pertes . . . . 6 escus.

Pour les avoir fait réimprimer pour la deuxième fois, lesquels ne se sont pas vendus parce qu'ils ont esté mis dans la dernière ordonnance, pour la perte . . 4 escus.

(Arch. de la Cour des monnoies, liasse 2852.)

1594. — Jehanne Le Roy, veuve de feu Nicolas Roffet, marchand papetier, sur le Pont Saint-Michel, et honorable homme Gabriel Le Gay, tailleurs d'habits des demoiselles de Madame de Guise, demeurant en l'hostel de Guise, paroisse Saint-Jean-en-Grève, se faisant fort de Marie Le Roy, veuve de Guillaume Le Gay, en son vivant aussi tailleur de Mme de Guise, mettent Claude Le Gay, fils de Guillaume Le Gay et de la dite Marie Le Roy, en apprentissage chez Pierre Guillard, marchand mercier grossier, bourgeois de Paris. (Arch. de La Barde, not.)

Dans cette pièce, Nicolas Roffet est dit marchand papetier, mais c'est bien du libraire qu'il s'agit. V .p.526 un acte du 22 août 1597 où Jehanne Le Roy est bien dite veuve de feu Nicolas Roffet, *vivant marchand libraire.* A la date du 18 novembre 1594, nous trouvons un autre Nicolas Roffet, marchand mercier, près Saint-Leufroy. C'était probablement un parent du libraire.

1597, 22 août. — Janne Le Roy (signe ainsi d'une belle écriture), veuve de feu Nicolas Roffet, vivant marchand libraire, demeurant Pont Saint-Michel, paroisse Saint-Barthelemy, héritière de Jehan Le Roy, son père, en la présence de Guillaume Le Roy, son frère, marchand, bourgeois de Paris, demeurant sur le dit pont, donne à loyer à Josse Mestayer, maître teinturier, rue de la Barillerie, le corps de logis de devant, boutique, salles, etc. d'une maison rue de la Barillerie, à l'enseigne de la *Couronne d'argent*, appartenant à la dite veuve Mestayer ; connoît la maison pour en jouir. Prix : 100 escus. (Il ne sait pas écrire). Estienne Geson, tailleur, s'associe à ce bail le 27 aoust. — Il ne sait pas écrire non plus. (Arch. de La Barde, not.)

1597, 23 aoust. — Jehanne Le Roy, veuve de Nicolas Roffet, reconnoît être propriétaire de la moitié par indivis d'une maison rue de la Barillerie, où pend pour enseigne l'*Image Saint-Michel,* tenant par derrière à une ruelle descendant à la rivière, chargée de 5 escus de rente. (Arch. de La Barde, not.)

MATHURIN FORVESTU

1556, 29 octobre. — Mathurin Forvestu, marchand libraire et bourgeois de Paris, habitoit depuis 4 ans une maison, rue Saint-Jehan de Beauvais. Il paye à Me Jacques de Montholon (apparemment propriétaire de l'autre moitié) 300 l. t., prix auquel on lui remet ce qu'il devoit de loyer. Montholon agissoit aussi comme procureur de Charles Bertheul, avocat, propriétaire de la moitié par indivis de cette maison. (Procuration du dit jour) (Arch. de Cothereau, not.)

Ni La Caille, ni Lottin n'ont connu ce libraire.

1562 (1563), jeudi 4 février. — Claude Tronchet, veuve de feu Mathurin Forvestu, en son vivant marchand libraire, demeurant en la maison où pend pour enseigne la *Fleur de Lis d'or*, dit qu'elle ne doit pas le louage de la dite maison à Claude de Hery, graveur du Roy à Paris. (Arch. de Cothereau, not.)

Cette pièce est presque illisible.

JEHAN DALLIER

1557, 22 juillet. — Jeanne Gorron, veuve de feu Jehan Dallier, bourgeois de Paris, cède une créance à son gendre Jehan Vallée. (Arch. de Cothereau, not.)

Nous n'avons, malheureusement, aucun autre document qui nous renseigne sur Jeanne Gorron. Ce ne peut être la veuve de Jehan Dallier, imprimeur du Roi pour les monnaies, puisqu'il était encore vivant et ne fut pourvu de cette charge que le 23 avril 1559. Mais elle pourrait être la mère de cet imprimeur.

Dans ces mêmes archives, nous trouvons aussi un Jehan Dallier, pharmacien, natif d'Epernay ; peut-être est-ce un parent du libraire ? Nous ne pouvons le dire.

Voir, plus loin, Mathurin Breville, à la date du 9 octobre 1561.

LOUIS HERNAULT

Voir Henry Pacquot, p. 519, à la date du 26 juillet 1557.

1559, 24 octobre. — Mahiet Hernault, marchand, bourgeois de Paris, héritier de défunt Loys Hernault, son frère, marchand libraire, déclare à Jehan Lebrun, marchand orfèvre, exécuteur du testament de Loys Hernault, qu'il approuve ce qu'il a fait. (Arch. de Contesse, not.)

LES LE MANGNIER

Robert Le Mangnier

1557, 13 novembre. — Robert Le Mangnier, marchand libraire et bourgeois de Paris, curateur aux biens vacants de noble homme et saige Messire Jehan Jourdain, en son vivant avocat au Parlement de Paris, loue à Jehan Jacques, notaire, une maison, rue des Canettes, appartenant à Jourdain. Bail passé en présence de trois personnes dont honorable homme sire Galliot du Pré, marchand libraire, bourgeois de Paris, ayant fait saisir cette maison. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir, plus loin, Jeanne Bruneau, à la date de 1565 et à celle du 23 août 1567.

1571, samedi 9 juin. — Jehan Huchon et Claude Prevost, marchands et bourgeois de Paris, marguilliers de Sainte-Geneviève des Ardents, louent du jour S. Jehan Baptiste prochainement venant, pour 9 ans, à Robert Le Mangnyer et à Geneviève Longis, sa femme, une maison et appartenances, rue Neuve Nostre-Dame, où pend pour enseigne l'*Image Saint-Jehan-Baptiste*, estant près et joignant la grande porte et principale entrée de ladite église Sainte-Geneviève des Ardents qui consiste en cour, celier, salle, ouvrouer, deux chambres, bouge et grenier. Prix : 90 l. — Entretenir le pavage, payer l'impôt des fortifications et la vidange des privez. Plusieurs paroissiens notables interviennent pour approuver, entre autres Nicolas Roffet, marchand libraire (c'est le seul libraire), Jacques Damaye, maître brodeur. Les preneurs donnent, de plus, à l'œuvre et fabrique 10 escus d'or soleil. (Arch. de Cothereau, not.)

1573, samedi 17 janvier. — Robert Noël, vicaire, les chapiers, diacres ou marguilliers, Robert Masnyer (Le Mangnier), marchand libraire, et Pierre Odde, potier d'estain, attestent que Joseph Nepveu demeure à Paris, et remplit très bien ses devoirs de curé de Sainte-Geneviève des Ardents. (Arch. de Cothereau, not.)

1580, dimanche 24 janvier. — Michel Lefebvre et Nicolas Bonfons, marguilliers de Sainte-Geneviève des Ardents, louent, pour 9 ans, à honorable homme Robert Le Mangnier, marchand libraire juré, une maison à la dite œuvre appartenant, en laquelle il est demeurant, rue Neuve Nostre-Dame, joignant la dite église, consistant en cave, sale, boutique, chambres et grenier, tenant d'une part à la dite église, d'autre, aux héritiers ou ayant cause de Henry Pacot, d'un bout, par derrière, à la cour Sainte-Geneviève, par devant à la rue Neuve Nostre-Dame. Prix : 40 escus d'or.

Ce bail fait en considération des réparations et améliorations que le preneur a faites et fera suivant le mémoire par lui remis aux bailleurs et paraphés par les notaires. Si on agrandissoit l'église, et qu'il fallût démolir cette maison, Le Mangnier n'aura droit à aucune indemnité. Parmi les paroissiens présents à l'acte figurent Gilles Robinot, N. Bonfons, R. Le Mangnyer qui ont signé (Arch. de Cothereau, not.)

1584, 29 janvier. — Nomination d'un procureur par les habitants de la paroisse Sainte-Geneviève des Ardents pour s'opposer aux entreprises d'Antoine Dulac. (Arch. de Cothereau aîné, not.)

Parmi les signataires, figure R. Le Mangnier, mais nous n'y voyons pas Nicolas Bonfons. Voir une pièce relative à cette affaire, à l'article de Nicolas Bonfons, à la date du 30 juillet 1581.

Félix Le Mangnier

1587, vendredi 13 février. — Félix Le Mangnier, libraire juré, rue Neuve Nostre-Dame, paroisse Sainte-Geneviève des Ardents, nomme son procureur Anselme Auzanet, procureur au Parlement, pour répondre aux requestes du Palais, à l'assignation de Jehan Andry, marchand boulenger, tendant à lui faire déclarer ce qu'il doit à la veuve et héritiers de feu M.[a] le Comte de Saux et, s'il a plus de 94 escus dus par le dit comte à Jehan Andry. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir, plus loin, Nicolas de Louvain, à la date du mardi 10 juin 1587 et Jeanne Bruneau, à la date du mardi 26 septembre 1589.

Le dimanche 5 août 1590, nous trouvons Félix Le Mangnier, marchand libraire au Palais, et demeurant rue Neuve Nostre-Dame, se portant garant dans un acte. (Arch. de La Barde, not.)

1591, 5 janvier. — Félix Le Mangnier, Georges Crichant, bourgeois de Paris, demeurant rue Neuve Nostre-Dame, comme maistres et administrateurs de la confrairie établie en l'église Sainte-Geneviève des Ardens, reçoivent 56 escus pour cette confrérie. (Arch. de La Barde, not.)

1591, lundi 22 avril. — Félix Le Mangnier, libraire, bourgeois de Paris, et Dauphine Richer, sa femme, âgée de 28 ans passés, vendent à la fabrique de Sainte-Geneviève des Ardens, Jacques Damaye et Guillaume Mazure, marguilliers, acceptant, 4 escus 10 s. de rente. — Ils hypothèquent leurs biens, savoir : le tiers d'une maison à deux corps d'hostel, rue de la Huchette, entre le *Boeuf* et l'*Arbaleste*, par devant à un jardin. Des rentes, une boutique en la galerie du palays.... allant en la

chancellerie, selon qu'il est plus au long déclaré au bail du 12 octobre 1586, et sur tous leurs autres biens et héritages. (Arch. de La Barde, not.)

GUYON THIOUST

Guyon Thioust, libraire de l'Université de Paris, demeurant rue Saint Jehan de Latran, figure à l'inventaire de Jehan Le Charron, papetier, comme devant à sa succession 27 l. 15 s.; cette dette est du 29 août 1556.

V. à l'article *Papetiers* Jehan Le Charron, à la date du 16 novembre 1557.

Guyon Thioust n'est cité ni par La Caille, ni par Lottin.

JEHAN PESTEL

1557, 4 novembre. — Jehan Pestel, imprimeur de livres, promet épouser Marie Livernoys, fille de Nicolas, sainc-turier. Dot : 60 l. Douaire : 30 l. (Arch. de Contesse, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

1562 (1563), mardi 2 février. — Jehan Pestel, maître imprimeur, épouse Henriette Le Coq, veuve de feu Jehan Frezot, maître sainturier. Une parente de la mariée donne 25 l. t. ; Douaire : 20 l. (Arch. de Cothereau, not.)

NICOLAS MOULIN

1557, 29 décembre. — Nicolas Moulin, marchand libraire, demeurant à Paris, rue des Sept Voyes, vend à Jehan Moulin, son frère, cousturier, demeurant à Maudetour près Magny en Welxin françois, 30 perches de terre à Maudétour 12 l. t. — Remye Melert, femme de Nicolas, ratifie le 29 octobre 1558. (Arch. de Louvencour, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

NICOLAS ROUSSEL

1557 (1558), 3 février. — Nicolas Desrues se met en apprentissage chez Nicolas Roussel, marchand libraire, bourgeois de Paris, qui lui donnera 16 l. au feur et ainsi qu'il en aura besoin pendant les quatre ans, et une paire de souliers bons et à son usage. Desrues s'entretiendra d'habits. (Arch. de Contesse, not.)

La Caille mentionne un Nicolas Roussel qui faisait imprimer en 1513; est-ce chez ce libraire que Desrues se mit en apprentissage ? Cela n'a rien d'impossible ; mais, ce qui paraît plus extraordinaire, c'est que Lottin, p. 152, cite Nicolas Roussel comme étant libraire en 1513 et comme exerçant encore en 1627, ce qui lui ferait 114 ans d'exercice, en admettant toutefois qu'il fût né en 1513 et mort en 1627.

MICHEL VASCOSAN

1557 (1558), 14 avril. — Honorable homme sire Michel Vascosan, marchand imprimeur, et bourgeois de Paris, et Robine Coing, sa femme ;

Jehan Bonnéau, marchand, maître tapissier, et bourgeois de Paris, et Geneviève Coing, sa femme, constituent des procureurs pour l'apurement des comptes de feu Pierre Coing le jeune, marchand jouaillier à Lyon, tuteur de Robine et Geneviève, et leurs frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre Coing l'aîné, marchand mercier, bourgeois de Paris et de Marie Berthreau, sa femme, pour qu'on leur rende compte et que partage soit fait. (Arch. de Cothereau, not.)

La Caille, p. 101, commet une erreur lorsqu'il dit que Michel Vascosan, épousa Catherine Bade et *en secondes noces* Robine Coing. Les pièces que nous publions prouvent absolument le contraire puisque, dans celle-ci, Robine

Coing est dite femme de Michel Vascosan et que, dans un acte de 1569 (V. plus loin), il est parlé de Catherine Bade, femme de Michel Vascosan. Catherine Bade était la fille de Conrad Bade et la petite-fille du célèbre imprimeur Josse Bade. Robert Estienne était son beau-frère.

1567, mercredi 22 janvier. — Honorable homme sire Michel de Vascossan (*sic*), marchand libraire de Paris, reçoit 136 l. pour Denis Berrier (?), marchand, demeurant à Bretheul, prévôté de Montdidier, de Jehan de Cheyn, escuier, sire de Quesnel, y demeurant. (Arch. de Cothereau, not.)

1569, 26 juillet. — Honorable homme Michel Vascosan, libraire juré en l'Université de Paris, confesse être détenteur et propriétaire de la moitié indivise moins un seizième d'une maison, court et autres appartenances, assise à Paris rue Saint-Jacques, où pend pour enseigne la *Fontaine,* où il est demourant, tenant d'une part, la totalité à Regnauld Chaudière, d'autre à l'Hôtel-Dieu de Paris, par derrière aux héritiers Jacques Le Rousse, par devant à la rue Saint-Jacques.

Item, une autre maison et ses appartenances, rue de Saint Jehan de Beauvais, aux *Sizeaulx d'or*, tenant d'une part à la maison du *Cadran*, d'autre à une maison qui appartient à la nation d'Allemagne.

Item, la moitié, par indivis d'une autre maison, rue de la Bucherie, à l'enseigne du *Moutier*, et sur les dits biens tant du dit Vascosan et Catherine Bade, sa femme, que de Denis Desauves, marchand apothicaire et espicier, et Marie Bade, sa femme, Bertrand Lefèvre, marchand, bourgeois de Paris et X. Passavant, sa femme, à cause d'elle comme héritière de Marie Danès sa mère, ont droit de prendre 25 l. de rente qui, dès le 22 aoust 1549, furent par les dits Vascosan et Desauves et leurs femmes

vendus et constitués à Guillaume Danès père, de la dite défunte Marie Danès. (Arch. de Brûlé, not.)

Voir, plus loin, Frédéric Morel, à la date du 30 juillet 1580.

DENYS PAUGET

1558, 11 janvier. — Denys Pauget, marchand libraire, pont Notre-Dame, reçoit 11 l. 2 s. pour un septième d'arpent de vigne. (Arch. de Contesse, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

(A suivre.)

ALFRED DE VIGNY

ET

LES ÉDITIONS ORIGINALES DE SES POÉSIES

Bien que de son vivant, le nom d'Alfred de Vigny fut toujours prononcé avec ceux de Lamartine, de Victor Hugo, d'Alfred de Musset, par sa renommée, plus discrète, plus voilée, il semblait cependant placé un peu à distance, et comme à l'écart de cette grande trinité poétique.

Il n'en a plus été ainsi après sa mort.

Depuis 1863 sa gloire n'a fait que grandir, et aujourd'hui il apparaît comme un véritable initiateur en beaucoup de choses. Le poème philosophique, qui sera un des meilleurs titres littéraires de notre temps, lui doit d'être, et il en a donné les plus parfaits modèles. On pourrait en dire autant du poème en général. Des œuvres de nos grands morts, c'est la sienne qui a subi la moindre atteinte du temps, qui a même grandi avec lui.

Il le doit sans doute à son beau et hardi génie, mais aussi au soin qu'il a apporté de ne léguer au public que ce qu'il estimait le plus accompli dans son œuvre. Courage rare parmi les romantiques ! il a lui-même, de son vivant, supprimé des pièces déjà publiées et que tout autre que lui aurait éternisées dans une édition définitive *ne varietur*. Lorsque tant d'écrivains n'ont cherché qu'à accroître leur bagage littéraire, il n'a cherché qu'à alléger le sien.

De là l'intérêt qui s'attache tout particulièrement aux éditions originales des poésies d'Alfred de Vigny. Elles contiennent en effet des pièces, ou qui n'ont pas été réimprimées, ou qui l'ont été différemment. Il importe de les connaître pour bien juger le développement de son esprit et en faire l'histoire. Des questions d'imitation ou d'influence littéraires ont été aussi soulevées, qui ne peuvent être résolues que par l'étude attentive de ces éditions.

Tels sont les motifs qui nous ont porté à entreprendre le travail que nous offrons ici.

Nous rappelons en deux mots les dates importantes de la vie d'Alfred de Vigny. Né à Loches le 28 mars 1797, élevé à Paris à l'institution Hix, il entre en 1814 dans la garde royale et ne quitte la carrière militaire qu'en 1827, après quatorze ans de service. Il débute dans les lettres par un volume de vers en 1822, aborde le roman en 1826 avec *Cinq-Mars*; le théâtre en 1829 avec *Othello*, a son grand succès sur la scène avec *Chatterton* (12 février 1835), donne l'édition complète de ses œuvres en 1837-1839, est reçu à l'Académie en 1845 (8 mai), et meurt à Paris le 17 septembre 1863.

I

C'est en 1822, au mois de mars, que parut le premier livre de vers — nous pouvons dire même le premier livre — d'Alfred de Vigny. A la différence d'autres poètes, de Victor Hugo en particulier, qui avaient fait d'abord paraître dans des journaux ou des revues une partie des vers qu'ils réunissaient ensuite en volume, sauf une pièce (*le Bal*) tout était nouveau, inédit, dans le recueil du jeune écrivain.

Il n'est pas indifférent de connaître quels étaient à cette date les prédécesseurs d'Afred de Vigny dans la carrière romantique, quelles œuvres avaient devancé la sienne.

Dans les premiers jours de mars 1820, Lamartine avait publié les *Méditations poétiques* ; en 1819 Victor Hugo avait vu couronner par les Jeux Floraux *les Vierges de Verdun*, et le *Rétablissement de la statue de Henri IV*, et en 1820, *Moïse sur le Nil.*

Par une coïncidence digne d'être remarquée, Alfred de Vigny et Victor Hugo, déjà liés étroitement, puisque le 12 octobre 1822, le premier allait servir de témoin au second lors de son mariage avec Mlle Foucher, devaient publier presqu'en même temps et chez le même éditeur, Pélicier, leur premier recueil de vers. Les *Odes et Poésies diverses,* de Victor Hugo, parurent en juin 1822. Elles figurent dans le *Journal général de l'Imprimerie et de la librairie* du 8 juin, sous le n° 2711 ; le volume d'Alfred de Vigny y est annoncé le 16 mars, sous le n° 1349. Il est anonyme, en voici la description :

Poemes. | Héléna, | le Somnambule, la fille de Jephté, la femme adultère, | le Bal, la Prison etc. | *A Paris* | *chez Pélicier, libraire, place du Palais-Royal, n° 243.* | MDCCCXXII, in-8. (1).

158 pp. Au verso du faux-titre : De l'imprimerie de Guiraudet, rue Saint-Honoré, n° 315. Couverture imprimée, avec fleurons (une lampe antique et un hibou au recto, une lyre au verso.)

En tête, avant le poème d'*Héléna*, on lisait ces lignes qualifiées d'Introduction dans la Table seulement, et qui ont disparu des autres éditions avec le poème lui-même.

« Dans quelques instants de loisirs, j'ai fait des vers inutiles, on les lira peut-être, mais on n'en retirera aucune leçon

(1) Bibl. nationale : Y. e. 34786, Inventaire. Bibl. de l'Arsenal : Nouv. F. 4394 (Fonds Lazarche), avec dédicace de l'auteur sur la couverture.



pour nos temps. Tous plaignent des infortunes qui tiennent aux peines du cœur, et peu d'entre mes ouvrages se rattachent à des intérêts politiques. Puisse du moins le premier de ces poèmes n'être pas sorti infructueusement de ma plume ! Je serai content s'il échauffe un cœur de plus pour une cause sacrée. Défenseur de toute ligimité, je nie et je combats celle du pouvoir ottoman. »

Le poème d'*Héléna*, qui suivait (pp. 9-66), était divisé en trois chants; chacun a une épigraphe : Le premier, l'*Autel :*

« Ils ont, Seigneur, affligé votre peuple, ils ont opprimé votre héritage.
« Ils ont mis à mort la veuve et l'étranger, ils ont tué les orphelins. »

(Psaumes.)

Le chant second, *le Navire :*

« O terre de Cécrops ! terre où règnent un souffle divin et deux génies amis des hommes ! »

(*Les Martyrs*, Châteaubriand.)

Le chant troisième, l'*Urne :*

Cette urne que je tiens contient-elle sa cendre ?
O vous ! à ma douleur, objet terrible et tendre,
Eternel entretien de haine et de pitié !

(Corneille.)

Héléna est un poème inspiré par la cause des Grecs, mais où il y a des vers d'un beau sentiment antique. Le poète ne le jugea pas cependant digne d'être réimprimé, et il l'a supprimé de ses œuvres. M. Louis Ratisbonne en a donné cinq fragments à la suite du *Journal d'un poète,* qu'il publia en 1867, d'après le journal manuscrit beaucoup plus étendu laissé par Alfred de Vigny. Ils sont accompagnés de cette note, intéressante pour l'histoire de ce poème, ou plutôt de sa suppression :

« J'ai entre les mains un exemplaire des poèmes de 1822.... *Héléna* y est annotée à la plume par la mère du poète ; elle avait souligné les passages défectueux d'une main inexorable, et, au-dessous de ces sévères annotations, le poète lui-même a, depuis, ajouté les siennes qui donnent raison, avec une charmante humilité, aux critiques de sa mère: « Ma mère vous aviez bien raison. C'est fort mauvais, et j'ai supprimé le poème entier. »

Dans son journal même, Alfred de Vigny, s'est expliqué plus au long sur les défauts qu'il trouvait dans ce poème. Ce passage est d'autant plus intéressant qu'il fait connaître le sujet d'*Héléna* à ceux qui aujourd'hui ne pourraient la lire dans l'original.

Héléna est un essai fait à dix-neuf ans — Il a un vice fondamental, c'est l'action du poème.

Une jeune fille des îles Ioniennes a été violée par les soldats turcs.

Son amant, qui l'ignore, la conduit à bord d'un vaisseau grec qu'il commande et mène délivrer Athènes.

Il la voit mélancolique et souhaitant la mort. Lui qui ne voit et ne désire que la *victoire* sous les yeux de sa fiancée, il lui parle de la Grèce et la lui montre dans le lointain à travers les Cyclades.

Elle voit une autre Grèce et ses ruines et ses tombeaux. On attaque Athènes en débarquant. Une église renferme les restes de la garnison turque réfugiée ; Héléna voit ces Turcs qui vont être écrasés et s'élance en criant :

— Je meurs ici !

— Sans ton époux ?

— Mes époux, les voici, dit-elle. — Mon âme est *vierge encore*.

Voilà le mot de l'énigme.

Son amant (*Mora*, non mal choisi et au hasard, sans étude assez attentive des *Botzaris, Canaris*, etc, etc.) son amant est trop *naïf* en attribuant sa tristesse au regret seul qu'elle a d'avoir quitté *sa famille pour le suivre*.

Il n'ouvre les yeux qu'au moment de son aveu public et désespéré.

Le lendemain, au clair de lune, il va gémir sur sa cendre dans les ruines, invoque Héléna et promet de passer sa vie à pleurer sur cette cendre.

Cependant il se console dans un coin en réfléchissant et dit à son ombre qu'il résisterait à la ressusciter, s'il en avait le pouvoir, et qu'il l'aime mieux morte et à l'état de fantôme et de souvenir ; que leur amour sans honneur eut été très refroidi et fort troublé, et conclut :

Va, j'aime mieux ta cendre encore qu'un tel bonheur.

C'est une aventure souillée par le fond même du sujet, et je remarquai, après la publication, que les personnes qui m'en parlaient avec le plus *d'enchantement* et qui appréciaient le mieux ce qu'il y avait là de digne de la grande cause grecque, ne prenaient aucun intérêt ni à l'héroïne *cosaquée*, comme il était trop d'usage de le dire après l'avoir souffert dans les deux invasions, ni surtout à l'amoureux refroidi par la *découverte fâcheuse* du dénouement.

Refaire une autre aventure avec les mêmes personnages était une absurde et impossible tentative. — Moi-même, j'étais saisi de dégoût et d'ennui seulement en relisant cet essai, et la conclusion de mon examen de moi-même fut de retrancher le poème entier de mes œuvres : je le fis, et fis bien.

En relisant cependant aujourd'hui *Héléna*, on est disposé à être moins sévère pour elle que ne le fut son auteur. On ne peut s'empêcher de penser qu'il juge son œuvre trop en Brutus littéraire, et que, dans son journal il a plutôt refait *Héléna* en parodie et en charge qu'il ne l'a jugée. Quant aux dix-neuf ans de l'auteur, ce qui fixerait à l'année 1816 la composition du poème, ils ne pouvaient pas plus être par eux-mêmes un vice rédhibitoire pour *Héléna*, que pour la *Dryade* datée de 1815, et nonobstant conservée par l'auteur.

Ce qu'il faut remarquer surtout à l'occasion de ce poème, c'est qu'Alfred de Vigny ne s'y montrait, aussi bien que dans le *Trappiste* de 1822, nullement disposé à se renfermer « dans sa tour d'ivoire », et que les événements politiques trouvaient en lui un écho. Dans le genre

philhellène et oriental, il ne se laissa devancer par personne, et précéda plutôt qu'il ne suivit.

Les neuf poèmes qui viennent après *Héléna* sont groupés sous trois catégories :

Poèmes antiques (pp. 69-89) : *La Dryade, Symétha, le Somnambule.*

Poèmes Judaïques (pp. 91-117) : *La fille de Jephté, le Bain, la Femme adultère.*

Poèmes Modernes (pp. 119-147) : *la Prison, le Bal, le Malheur, Ode.*

Ainsi apparaît déjà la division qui, en se simplifiant et en se caractérisant davantage, deviendra en 1826 celle en *Poèmes antiques et modernes*, et servira désormais de titre général aux poésies complètes du poète jusqu'à sa mort.

Ce n'était pas encore tout à fait l'idée de la *Légende des siècles* de Victor Hugo (1859), mais cette idée on la voit comme poindre dans ces lignes qui précédaient les poèmes antiques (p. 67 ; la table l'appelle une *Note*) :

« On éprouve un grand charme à remonter par la pensée jusqu'aux temps antiques : c'est peut-être le même qui entraîne un vieillard à se rappeler ses premières années d'abord, puis le cours entier de sa vie. La Poésie, dans les âges de simplicité fut toute entière vouée aux beautés des formes physiques de la nature et de l'homme, chaque pas qu'elle a fait ensuite avec les sociétés, vers nos temps de civilisation et de douleurs, a semblé la mêler à nos arts ainsi qu'aux souffrances de nos âmes : à présent, enfin, sérieuse comme notre Religion et la Destinée, elle leur emprunte ses plus grandes beautés. Sans jamais se décourager, elle a suivi l'homme dans son grand voyage, comme une belle et douce compagne.

J'ai tenté dans notre langue quelques-unes de ses couleurs en suivant aussi sa marche vers nos jours. »

Parmi les Poèmes de 1822, un seul avait déjà été imprimé : *le Bal.*

Il avait figuré dans le *Conservateur littéraire*, journal fondé par Victor Hugo, en décembre 1819, paraissant



deux fois par mois et qui subsista jusqu'au mois de mars 1821. C'est donc par cette pièce que Vigny aborda la publicité. Elle parut dans la XXVII[me] livraison (tome III, p. 249), deuxième numéro du mois de décembre 1820.

Dans cette première version, les douze premiers vers actuels n'existent pas. La pièce commence à :

Courez, jeunes beautés, formez la double danse.

On trouve les variantes suivantes :

Jeunes beautés! bientôt la légère cadence
Va tout-à-coup vous mêler à mes yeux.

au lieu de :

Jeunes beautés! Bientôt la légère cadence
Toutes va, tout-à-coup, vous mêler à mes yeux.

✱

Et que vos pas mœlleux, délices *de* l'amant,

au lieu de :

délices d'un amant,

✱

Que l'Anglais inventa, nœuds chers à Terpsichore,
Qui d'une chaîne imitent les anneaux.

au lieu de :

Que l'Anglais inventa, nœuds chers à Terpsichore,
Qui d'une *molle* chaîne imitent les anneaux.

✱

Un teint, déjà flétri, pâlira sous *des* larmes.

au lieu de :

Un teint, déjà flétri, pâlira sous les larmes.

✱

La pièce se termine, comme aujourd'hui, par ce vers :

Et que la salle au loin tremble de vos plaisirs.

Trois poèmes seulement étaient précédés d'épigraphes ; l'usage n'en était pas alors aussi établi qu'il le devint bientôt parmi les romantiques. Aucun des trois *poèmes antiques* n'a d'épigraphes ; parmi les autres, seuls *la fille de Jephté, la Femme adultère* et *la Prison,* en ont. L'épigraphe de *la fille de Jephté* n'a pas varié dans les éditions postérieures, mais celle de la *Femme adultère,* est différente, bien qu' également tirée du livre de *Job.* La voici :

Qu'un tourbillon ténébreux règne dans cette nuit : qu'elle ne soit pas comptée dans les jours de l'année !
Que cette nuit soit dans une affreuse solitude, et que les cantiques de joie ne s'y fassent pas entendre !
Que les étoiles de son crépuscule se voilent de ténèbres ! qu'elle attende la lumière, et qu'il n'en vienne point ! et qu'elle ne voie pas les paupières de l'Aurore ! (Job.)

L'épigraphe qui a été substituée à celle de 1822 est beaucoup plus courte et plus énergique.

Quant à l'épigraphe de *la Prison*, elle n'a pas été reproduite dans les éditions postérieures. Elle est ainsi conçue :

C'est dans la tombe qu'on est à couvert du bruit qu'excitent les impies.
C'est là que ceux qui étaient enchaînés ne souffrent plus, et qu'ils n'entendent plus la voix de l'exacteur. (Job.)

Mais une particularité de cette édition doit surtout attirer l'attention ; aucune des pièces n'y est datée. Toutes pouvaient donc passer pour avoir été composées dans l'année même où elles étaient publiées, du moins dans un temps très rapproché, sauf *le Bal*, que sa publication dans le *Conservateur littéraire* date de 1820. C'est en effet à la date de 1822, que s'en est tenu Sainte-Beuve, même après que l'auteur eut, en 1829, inscrit d'autres dates à la plupart de ces poèmes. De là est née une controverse

fort vive, qui n'est pas encore apaisée, et dont l'objet n'est rien moins que de savoir si les poèmes antiques, *la Dryade* et *Symétha*, ont été directement inspirés par la lecture des poésies d'André Chénier, publiées pour la première fois par Henri de Latouche en 1819, ou si, au contraire, Vigny y est absolument novateur, ne s'inspirant que de lui-même et de ses souvenirs de l'antiquité. Nous n'avons ici qu'à constater l'origine du débat, et l'argument qu'on a pu tirer du silence gardé sur ce point par l'auteur lui-même en 1822. Nous rappellerons toutefois que les romantiques, et Victor Hugo surtout, ont pris seulement plus tard l'usage de dater chacune de leurs pièces de vers. En même temps nous constaterons que, dès l'apparition des Poèmes antiques, les contemporains furent vivement impressionnés par la nouveauté de leur forme, de leur inspiration venue de la Grèce et de Rome, et les rapprochèrent des grandes pièces d'André Chénier. Nous le voyons par ce passage d'une lettre qu'Alexandre Soumet écrivait de Paris à son ami Jules de Rességnuier, au commencement de 1820, et qui fixe aujourd'hui pour nous la date de composition d'un des trois Poèmes antiques.

« J'ai entendu des vers ravissants d'un jeune homme nommé Alfred de Vigny. C'est une élégie intitulée *le Somnambule* et inspirée par la muse d'André Chénier. Je la demanderai pour vous, afin que mes admirations soient aussi les vôtres. » (1).

C'est ce que Sainte-Beuve, plus cavalièrement et déjà avec une nuance de malveillance, a exprimé ainsi :

« En même temps, par les pièces de *la Dryade*, de *Symétha*, il jouait de la flûte sur le mode d'André Chénier, ressuscité depuis quelques années et mis en lumière (2) ».

(1) Lettre publiée par M. Edmond Biré, *Victor Hugo avant 1830*, p. 153.
(2) *Nouveaux Lundis*, VI, 404.



Depuis, avec plus de précision critique, ces premiers *Poèmes antiques* de 1822 ont été ainsi appréciés et caractérisés par M. Emmanuel des Essarts :

« C'est encore la Grèce vue à travers l'idylle et l'élégie latine, une Grèce virgilienne et tibullienne, à peine syracusaine. La Grèce de Pindare, d'Orphée et d'Hésiode ne sera abordée dans ce pays qu'à partir de Victor de Laprade. Mais comme cette poésie a déjà le parfum antique, lorsqu'on sort de l'école pseudo-classique et des timides essais de Millevoye et de Victorien Fabre, voire même de Denne-Baron ! (1) »

Sans résoudre ici cette question d'imitation d'André Chénier dans *la Dryade*, *Symétha* et *le Somnambule*, et en s'attachant à l'ensemble du volume de 1822, il est un point certain, c'est que Vigny fut le créateur en France d'un genre nouveau, celui du Poème et qu'il en trouva de prime abord le type définitif. Emile Deschamps, qui l'avait connu dès ces premières années de 1820, a très bien mis ce fait en lumière dans la préface célèbre de la 1re édition de ses *Etudes françaises et étrangères* (1828).

« Le *Lyrique*, l'*Elégiaque* et l'*Epique* étant les parties faibles de notre ancienne poésie, c'est de ce côté que devait se porter la vie de la poésie actuelle. Aussi M. Victor Hugo s'est-il révélé dans l'Ode, M. de Lamartine dans l'Elégie, et M. Alfred de Vigny dans le Poëme. Mais avec quelle habileté ces trois jeunes poètes ont approprié ces trois genres aux besoins et aux exigences du siècle ! M. Alfred de Vigny, un des premiers, a senti que la vieille épopée était devenue presque impossible en vers, et principalement en vers français, avec tout l'attirail du merveilleux..., et à l'exemple de lord Byron il a su renfermer la poésie épique dans des composition, d'une moyenne étendue et toutes inventées ; il a su être grand sans être long. »

(1) *Portraits de maîtres*, Perrin, 1888, in-12, p. 81. Cité par M. Dorison dans son excellent ouvrage, *Alfred de Vigny, poète philosophe*, Paris, Colin, p. 249.



Cette assertion d'Emile Deschamps que Vigny a puisé dans la *Fiancée d'Abydos*, *le Siège de Corinthe*, *Parisina*, *le Prisonnier de Chillon*, publiés par lord Byron en 1813-1815, l'idée et la forme d'un nouveau genre littéraire, le Poème, peut paraître hasardée, et c'est plutôt Alfred de Musset que jusqu'ici on a considéré comme le plus réel imitateur, en France, du grand poète anglais. Cependant il faut reconnaître que, à cette époque, Alfred de Vigny était fort occupé de Byron. Le *Conservateur littéraire* (1) de décembre 1820 (p. 212) contient en effet de lui un article sur Byron, où, malgré des réserves sur *Don Juan* et *Beppo*, éclate une vive admiration. En 1824, il insérera dans la *Muse française* des vers sur sa mort. Il ne cessa de le pratiquer, et c'est à une lettre de lui publiée dans les *Letters and Journal of lord Byron*, de Thomas Moore, qu'il empruntera cette expression *Implora pace*, que Byron avait lue sur une pierre tombale d'un cimetière d'Italie, et qu'il s'appliquait à lui-même avec non moins d'enthousiasme désespéré que le poète anglais (2). Son mariage, en 1828, avec lady Lydia Bunbury ne diminuera pas ce goût pour la littérature anglaise, que lui avait peut-être inspiré son parent le baron de Sorsum, traducteur de Southey et de Shakespeare, et qui, le 24

(1) L'article a pour titre : *Littérature anglaise : Œuvres complètes de lord Byron (premier article)*. Il est signé *A. de V.* Il ne parut jamais de second article. On y lit : « Cette poésie attachante n'offre qu'un charme perfide, elle laisse dans le cœur une tristesse profonde, car une âme, malhenreusement affectée, a douloureusement pesé sur la vôtre... Avouons, malgré notre admiration pour ce grand poète, quels défauts déparent ses ouvrages. Souvent ils manquent de plan arrêté; parfois de longues digressions viennent détourner l'attention du lecteur et glacer l'intérêt. » Cette dernière critique, à laquelle, dans ses Poèmes, Vigny n'a jamais donné prise, montre bien que, quant à la forme, Byron n'a pas été son modèle.

(2) Voir Maurice Paléologue, *Alfred de Vigny*, Paris, Hachette, 1891, in-16, p. 135. La 1re édition anglaise des *Letters and Journal* est de 1829. Dès 1830, une édition parut en France, chez Galignani. Voir p. 301 de cette édition.

octobre 1826, lui avait fait donner sur la scène *Othello*, la première pièce de Shakespeare qui ait été jouée sur notre théâtre dans une traduction fidèle et non défigurée par le vernis classique. En cette même année 1828, il écrira encore *Shylock*, adaptation du *Marchand de Venise*, et c'est un poète anglais qu'il mettra sur la scène dans Chatterton (12 janvier 1835). Cependant il y a de telles différences entre les poèmes de Vigny et ceux de Byron, et en particulier la forme est si arrêtée chez le premier, tandis quelle l'est si peu chez le second, qu'on peut croire que l'auteur du *Somnambule*, de *la Femme adultère* et de *la Prison* ne puisa pas à cette source les idées d'après lesquelles il a conçu le type littéraire de ces poèmes.

L'édition de 1822, si intéressante pour l'étude de ces diverses questions, ne l'est pas moins pour celle du texte même des pièces qui y sont contenues, et des changements que l'auteur y apporta avant d'adopter définitivement celui qu'il devait léguer à la postérité, ne voulant pas que rien y fût changé, ajouté, ou seulement commenté dans des notes posthumes. L'on connaît la recommandation qu'il a faite à M. Louis Ratisbonne en lui léguant la propriété exclusive de ses œuvres :

« Il sait, écrivait-il dans son testament, que l'expérience a démontré que, pour exciter et renouveler la curiosité publique, les éditeurs souillent par des *préfaces* et des annotations douteuses, quand elles ne sont pas hostiles et perfides, les *éditions* posthumes des œuvres célèbres.

« C'est pour mettre à tout jamais mon nom à l'abri de ces insinuations littéraires flétrissantes et dangereuses que mon ami, M. Louis Ratisbonne, veut bien accepter ce modeste legs. »

En étudiant les variantes qu'offre l'édition de 1822 comparée avec celles qui l'ont suivie, nous sommes certain de ne pas faire un acte « perfide » et nous espérons

même servir la gloire du poète en le traitant comme on traite les Anciens et les grands classiques français.

Voici les variantes que nous avons recueillies dans l'édition de 1822.

Dans la *Dryade :*

Quand Bacchus a reçu leur *bruyant* sacrifice,

au lieu de :

... leur brillant sacrifice,

Glicere

au lieu de :

Glycère.

Dans *Symétha :*

Navire aux larges flancs, *de roses couronnés,*

au lieu de :

Navire aux larges flancs, de guirlandes ornés.

*

Et de mes vœux, *ce vœu montera le dernier*,

au lieu de :

Et de mes vœux pour elle exaucez le dernier ;

*

C'en est fait, et mes pieds *déjà sont* chez les morts,

au lieu de :

C'en est fait, et mes pieds sont déjà chez les morts.

*

Va, que Vénus, du moins, t'épargne *les remords*,

au lieu de :

Va, que Vénus, du moins t'épargne le remords,

Dans *le Somnambule* :

L'œil ouvert immobile *en* murmurant tout bas :

au lieu de :

L'œil ouvert, immobile, et murmurant tout bas.

*

D'un blond duvet, *son front* à peine se décore,

au lieu de :

D'un blond duvet sa joue à peine se décore,

*

Corinne, tu mourras...» — « Ce n'est pas *moi*, *ma* mère,
Il ne m'a point *aimée*, *ô* ta sainte colère
A comme un Dieu vengeur poursuivi nos *amours*.

au lieu de :

Corinne, tu mourras... — Ce n'est pas moi ! Ma mère,
Il ne m'a point aimée ! Oh ! ta sainte colère
A comme un dieu vengeur poursuivi nos amours !

*

Puisses-tu ne jamais t'éveiller ! » — « Justes Dieux ! »

au lieu de :

Puisses-tu ne jamais t'éveiller ! — Justes Dieux.

Dans *la Fille de Jephté :*

Le fer de Galaad a ravagé vingt villes,

au lieu de :

Jephté de Galaad a ravagé vingt villes,

*

Tous les guerriers d'Ammon *ont attristé leurs mères,*
Et leurs veuves ont bu l'eau des larmes amères,

au lieu de :

Tous les guerriers d'Ammon sont détruits, et leur terre
Du Seigneur notre Dieu reste la tributaire.

Dans *le Bain*, qui ne porte pas encore en sous-titre : *Fragment d'un poème de Suzanne :*

Dégagés des lacets, le manteau d'*H*yacinthe,

au lieu de :

Dégagé des lacets le manteau d'hyacinthe,

*

Une rougeur errante,
Anima de *son teint* la blancheur transparente ;

au lieu de :

Une rougeur errante
Anima de son front la blancheur transparente ;

Dans *la Femme adultère :*

Et son front sans couleur,
De l'immortel remords a déjà la pâleur,

au lieu de :

Du remords qui s'approche a déjà la pâleur.

*

C'est alors qu'elle vit et la faute et le lieu,

au lieu de :

Elle vit tout ensemble et la faute et le lieu,

*

Les deux vers :

Une terne blancheur, comme un voile épaissie,
Entoura tristement sa prunelle obscurcie,

ont été depuis remplacés par ceux-ci :

Elle joignit les mains, immobile et muette,
Ses yeux toujours fixés sur la porte secrète ;

*

S'accroche avec fureur au lit empoisonné,
Court vers le seuil, l'entr'ouve, et là tombe abattue.

au lieu de :

Tant la honte a rempli son cœur désordonné !
Elle entr'ouve le seuil, mais là tombe abattue.

*

Or l'époux revenait, en se réjouissant
Jusqu'au fond de son cœur. Le lin éblouissant
Recouvrait des fardeaux, fruits de son opulence,

au lieu de :

Ce jour-là, des remparts, on voyait revenir
Un voyageur parti pour la ville de Tyr,
Sa suite et ses chevaux montraient son opulence.

*

Fléchissaient sous *ces dons*, et l'onagre rayé.

au lieu de :

Fléchissaient sous leur poids

*

Et son amour peut-être invente mon trépas

au lieu de :

Et du côté de Tyr je ne l'aperçois pas

*

Après ce vers :

Et l'acier des miroirs que souhaitaient vos yeux

Se trouvent ceux-ci qui ont été retranchés depuis :

« Mais quelle est cette femme étendue à la porte ?...
« Dieu de Jacob ! c'est elle ; accourez : elle est morte ! »
Il dit ; les serviteurs s'empressent. Sur son cœur,
Il l'enlève en ses bras ; sa voix, avec douceur,
L'invite à la lumière, et, par une eau glacée,
Veut voir de son beau front la pâleur effacée.
Mais son fils, d'une épouse ignorant le danger,
L'appelle, et dans ses pleurs accuse l'étranger.
« L'étranger ! quel est-il ? Parcourons la demeure,
« Dit le maître irrité : que cet assassin meure ! »
Des suivantes alors le cortège appelé
Se tait ; mais le désordre et leur trouble ont parlé.
Il revient, arrachant ses cheveux et sa robe ;
Sous la cendre du deuil sa honte se dérobe ;
Ses pieds sont nus, il dit : « Malheur ! Malheur à vous !
Venez, femme, à l'autel rassurer votre époux,
Ou, par le Dieu vivant, qui déjà vous contemple !... »
Elle dit, en tremblant : « Seigneur, allons au temple. »

On marche. De l'époux les amis empressés
L'entourent tristement, et tous, les yeux baissés,

Se disaient : « Nous verrons si, dans la grande épreuve,
Sa bouche de l'eau sainte impunément s'abreuve. »
On arrive en silence au pied des hauts degrés
Où s'élève un autel (1). Couvert d'habits sacrés
Et croisant ses deux bras sur sa poitrine sainte,
Le prêtre monte seul dans la pieuse enceinte.
La poussière de l'orge, holocauste jaloux (2),
Est, d'une main tremblante, offerte par l'époux.
Le pontife la jette à la femme interdite,
Lui découvre la tête ; et tenant l'eau maudite :
« Si l'étranger jamais n'a su vous approcher,
« Que l'eau, qui de ce vase en vous va s'épancher,
« Devienne d'heureux jours une source féconde ;
« Mais si, l'horreur du peuple et le mépris du monde,
« Par un profane amour, votre cœur s'est souillé,
« Que, flétri par ces eaux, votre front dépouillé,
« Porte de son pêché l'abominable signe,
« Et que, juste instrument d'une vengeance insigne,
« Leur poison poursuivant l'adultère larcin,
« En dévore le fruit jusque dans votre sein. »
Il dit, écrit ces mots, les consume, et leur cendre
Paraît, avec la mort, au fond des eaux descendre ;
Puis, il offre la coupe : un bras mal assuré
La reçoit ; on se tait : « Par ce vase épuré,
Dit l'épouse, mon cœur...» De poursuivre incapable :
« Grâce ! dit-elle enfin ; grâce ! je suis coupable ! »
La foule la saisit. Son époux furieux
S'éloigne avec les siens, en détournant les yeux,
Et du sang de l'amant sa colère altérée,
Laisse au peuple vengeur l'adultère livrée.

*

Portait les feux divins en bandeau glorieux.

Au lieu de :

Portait les feux divins en bandeaux glorieux.

(1) L'autel des holocaustes. Le peuple ne pouvait pas entrer dans le temple, il restait dans une cour où était cet autel. (*Mœurs des Israélites*. Chap. XX).

(2) Voyez les Nombres, chap. V, V. 15, 16, etc.

Visant surtout ce poème, Sainte-Beuve a dit : « Je regrette que des changements importants aient été faits à certaines pièces, à *la Femme adultère*, dans l'édition de 1829 (*Portraits contemporains*, II, 58, édit. 1889 ; l'article avait d'abord paru en 1835).

Dans *la Prison* :

« *O* ne vous jouez plus d'un vieillard et d'un prêtre !
« *Passager* dans ces lieux comment les reconnaître ?

au lieu de :

Oh ! ne vous jouez plus d'un vieillard et d'un prêtre !
Etranger dans ces lieux, comment les reconnaître !

*

Tantôt *craque* à ses pieds le bois des ponts mouvants ;

au lieu de :

Tantôt crie à ses pieds le bois des ponts mouvants ;

*

D'un escalier rapide on avertit ses pas ;

au lieu de :

Dans l'escalier tournant on dirige ses pas ;

*

D'un mur qui le conduit tâte l'obstacle humide.

au lieu de :

Tâte les murs épais du corridor humide.

*

... il entend le bruit des *pieds* mourir,
Sous de bruyantes clefs *une porte* s'ouvrir.
Il descend *quelques pas* sur la pierre glissante.

au lieu de :

... il entend le bruit des pas mourir,
Sous de bruyantes clefs des gonds de fer s'ouvrir.
Il descend trois degrés sur la pierre glissante.

*

Dites, pourquoi *déjà* n'êtes-vous pas venu ?

au lieu de :

Pourquoi jusqu'à ce jour n'êtes-vous pas venu ?

*

Venaient ensuite ces huit vers retranchés depuis :

Vous m'appelez mon fils ? Si vous étiez mon père,
Vos pas seraient tardifs en ce lieu. Et ma mère
Ne viendra-t-elle pas me regarder mourir ?
Aujourd'hui que leur fils va cesser de souffrir,
Qu'ils viennent tous les deux voir ma reconnaissance.
Mais ne les a-t-on pas punis de ma naissance ?
Ils ont dû l'expier, car, devant votre loi,
Si je suis criminel ils le sont plus que moi.

*

Ont usé, *dans les pleurs*, mes genoux pénitents,

au lieu de :

Ont usé, chaque jour, mes genoux pénitents,

*

Au creuset douloureux *tout notre être* épuré
S'envole en bienheureux vers le séjour sacré.

au lieu de :

Au creuset douloureux il faut être épuré
Pour conquérir son rang dans le séjour sacré

*

Au nom de vos douleurs passées,
Par des larmes montrez vos fautes effacées ;
Et devant cette Croix, où Dieu monta pour nous,
Souhaitez comme moi de tomber à genoux.

au lieu de :

Au nom de vos douleurs passées
Dites-moi vos erreurs pour les voir effacées ;
Et devant cette Croix où Dieu monta pour nous,
Souhaitez avec moi de tomber à genoux.

✱

Ses yeux gonflés des pleurs, fixés avidement,

au lieu de :

Les pleurs qu'il retenait coulèrent un moment,

✱

Que le Masque de fer *n'avait point fait* de crime,

au lieu de :

Que le Masque de fer avait vécu sans crime,

✱

Que de vertus c'était un céleste mélange,

au lieu de :

Qu'il avait dans la voix une douceur étrange,

✱

Cet homme de l'enfer était une imposture

au lieu de :

Nul ne devait sonder la récente aventure

✱

L'aspect de mon malheur *fait taire* vos paroles,

au lieu de :

L'aspect de mon malheur arrête vos paroles,

✱

Quand les vivants au jour montraient des attentats,
Mon enfance au cachot ne les soupçonnait pas.

au lieu de :

Seul, toujours seul, par l'âge et la douleur vaincu,
Je meurs tout chargé d'ans, et je n'ai pas vécu.

✱

... *et longtemps mes* journées
Ont tracé sur les murs mes lugubres années ;

au lieu de :

... dans mes longues journées,
Je traçais sur les murs mes lugubres années ;

✱

... l'homme né de la femme.

avec cette note :

Job, Chap. XIV, V, I.

✱

Les *mâts baissent leurs bras*, les voiles s'y reposent.

au lieu de :

Sur nos mâts arrêtés les voiles se reposent.

✱

Non, j'ai vu *les beautés de sa démarche, et celles*
Qui venaient de ses yeux en vives étincelles.

au lieu de :

Non, j'ai vu la pitié sur ses lèvres si belles,
Et de ses yeux en pleurs les douces étincelles.

✱

Soldats que voulez-vous ? *Encor ce masque froid ?*
Que vous ai-je donc fait ? Le soleil est à moi,
Il ranime ma vie.

au lieu de :

Soldats que voulez-vous ? Quel lugubre appareil !
J'ai mes droits à l'amour et ma part au soleil ;
Laissez-nous fuir ensemble.

✱

Je puis *mener nos jours* de montagne en montagne,

au lieu de :

Je puis errer longtemps...

✱

J'inventerai des jours où je vous cacherai,

Au lieu de :

Votre crime est bien grand, mais je le cacherai.

*

Mais je vois mon tombeau, *je suis ravi de joie*

Au lieu de :

Mais je vois mon tombeau, je m'y couche avec joie

*

Que me veut donc cet homme avec sa *robe sombre ?*
De quelque prisonnier sans doute que c'est l'ombre ;

Au lieu de :

... avec ses habits sombres ?
Captifs morts dans ces murs, est-ce une de vos ombres ?

*

O Seigneur.

Avec cette note :

Psaume XXXII, V, I.

*

De l'impie.

Avec cette note :

Psaume XXVII, V, 5.

*

Entre ses mains.

Avec cette note :

Psaume XXXVI, V. 32.

*

Abîme,

Avec cette note :

De Profondis...

*

Et des voix résonner dans ces voûtes secrètes.

Au lieu de :

... sous ces voûtes secrètes.

Dans *le Bal :*

Car la walse

Au lieu de :

Car la valse.

*

Et la vierge, enivrée aux transports de la fête

Au lieu de :

La danseuse, enivrée aux transports de la fête.

*

Mais, dans les airs émus, la musique a cessé :
La danseuse est assise en un cercle pressé ;
Tout se tait. Et pourquoi, graves, mais ingénues,
Ces trois jeunes beautés vers un homme venues ?
Cette douleur secrète, errante dans ses yeux,
N'a pas déconcerté l'abord mystérieux ;
Elles ont supplié ; puis, s'aidant d'un sourire,
Elles ont dit : « Les vers ont sur nous tant d'empire !
« Ils manquent à la fête, et le bal les attend. »
Le sujet est donné, c'est la danse ; on attend :

Ont été remplacés par ces deux vers :

La danseuse...
Au bras qui la soutient se livre, et, pâlissant,
Tourne, les yeux baissés sur un sein frémissant.

*

Après ce vers, qui termine aujourd'hui la pièce :

Et que la salle au loin tremble de vos plaisirs.

on lit les vers suivants, sorte d'épilogue supprimé depuis :

Où donc est la gaîté de la danse légère ?
Ces mots ont-ils détruit sa grâce passagère ?
Au lieu du rire éteint qui n'ose plus s'offrir,
L'éventail déployé nous dérobe un soupir.
Hélas ! lorsqu'un serpent est mort dans une source,
D'une eau vive et limpide elle poursuit sa course ;
Mais son matin n'a plus de fécondes vapeurs,
Et le gazon s'abreuve à des trésors trompeurs ;
La reine-marguerite a perdu sa couronne,
Le bleuet incliné de pâleur s'environne,
Et l'enfant qui, joyeux, vient de s'y rafraîchir,
Pleure et crie en fuyant, sent son genou fléchir,
Son cœur traîne un feu sourd, une torture amère,
Et des maux dont jamais n'avait parlé sa mère.

Dans *le Malheur*, *Ode* (plus tard, *ode* a disparu) :

J'immortalise le malheur

Au lieu de :

J'immortalise le Malheur,

Sainte-Beuve, qui estimait beaucoup cette pièce a dit : « Suprimée à tort dans l'édition des *Poèmes* » (*Portraits contemp.*, II, 58). Le célèbre critique entend l'édition de 1829, car celle de 1826 ne pouvait la contenir par cette raison qu'elle n'était composée que de poèmes nouveaux.

Le Malheur reparut dans l'édition de 1837, avec la date de 1820. A en croire Sainte-Beuve (1), cette ode remonterait plus haut, à 1814 ou 1815, à l'époque où Vigny et Emile Deschamps, auquel il en fit la confidence, se retrouvèrent dans le monde. Elle aurait, selon lui, précédé *le Bal*, que son auteur a daté de 1818, et qui parut dans le *Conservateur littéraire* de 1820.

On a dit que le recueil de 1822 s'était peu vendu. M. Maurice Paléologue affirme même « qu'il passa inaperçu » (2). C'est aller bien loin. En 1823, la *Muse française*, en publiant *Dolorida*, l'accompagnait de cette note : « Les Poèmes de M. de Vigny, *Héléna*, etc., se vendent chez Pélicier... L'édition est presque épuisée » (3). Cinq ans plus tard, l'auteur écrivait à Sainte-Beuve, au début de leur liaison, et en le lui adressant : « Puisque vous êtes de ceux qui se rappellent les Poèmes que le public oublie si parfaitement, je veux faire un grand acte d'humilité en vous les offrant. Les voici tels qu'ils sont venus au monde, avec toutes les souillures baptismales : leur date

(1) *Portraits contemporains*, éd. de 1889, II, 58.
(2) *Alfred de Vigny*, p. 19.
(3) *La Muse française*, Paris, Ambroise Tardieu, 1823, in-8, p. 231.

de naissance est leur unique mérite et ma seule excuse.. (*C'est déjà la pensée qui sera exprimée dans la Préface de 1829.*) Il me restait encore un de ces livres, je ne pouvais le mieux placer que dans vos mains » (1).

EUGÈNE ASSE.

(*A suivre.*)

(1) Lettre du 14 mars 1828, ajoutée, plus tard, avec d'autres, au portrait de 1835 (*Portraits contemporains*, II, 81).

LES LIVRES

DES

FEMMES BIBLIOPHILES

ANNE D'AUTRICHE

(SUITE)

BAUVAIS (le père). *La vie du Père César De Bus. Paris,* 1645; in-4, mar. r.

Très bel exemplaire de dédicace. Cat. Techener (Bibliopoliana), 1893, numéro 5883; offert à 350 francs.

GODEAU (A.). *Paraphrase des Psaumes; Paris,* 1648; in-4, mar. Ex. d'Anne d'Autriche. Les armes sont au centre des plats que borde une large bande formée des chiffres de la reine alternant avec des fleurs de lis. Le même chiffre et des fleurs de lis couvrent également le dos de la reliure. Vente du marquis de Ganay 1881; numéro 6. Adjugé à 750 francs.

GOMBERVILLE. *La doctrine des mœurs représentée en cent tableaux. Paris,* 1646; in-folio, mar. vert. Vente L. Double, 1863, numéro 45; 125 fr.

Justini Historiarum ex Pompeio libri XLIII; Amstelodami, 1628; in-32, mar. r. (Vente L. Techener, 1887; numéro 637. Adjugé à 105 francs.)

JUVÉNAL DES URSINS. *Histoire de Charles VI; Paris,* 1653; in-folio, mar., riche reliure. (Adjugé à 625 francs. Vente L. Techener, 1887; numéro 661.)

Marolles (Abbé de). *Les Psaumes de David;* 1644; in-8, mar. r., compartiments, doublé de mar. vert. (95 fr. A. Salmon, en 1857, numéro 6.)

Messie (Pierre). *Les diverses leçons, mises en Français par Claude Gruget, Paris, Claude Micard*, 1572; in-16, mar. bleu. (Cat. Huillard, 1870; numéro 887). Volume provenant de la vente L. Double.

Cet exemplaire, qui avait figuré aux ventes La Vallière et Méon, avait été adjugé à 74 fr., vente de Bure, en 1853; numéro 281. Il s'est élevé à 1500 francs à la vente J. Ch. Brunet; il figure au catalogue d'un amateur Bordelais H. Bordes, 1872; numéro 52; on le trouve au prix de 2000 fr. sur un catalogue du libraire Fontaine.

Mémoires de la reine Marguerite de Valois. Reliure dorée au pointillé, ordinairement attribuée à Le Gascon (ex. Brunet, numéro 662; 1,500 francs). Reliure reproduite au catalogue J. de Rothschild, 1893, numéro 2237, t. III).

Thomas Morus. *Description de l'isle d'Vtopie; Paris*, 1550; in-8, mar. belle reliure à compartiments (La Roche Lacarelle, 1888, numéro 86; 9,100 francs.)

Office de la semaine sainte, 1627; in-8. (Vente Motteley, 1841; numéro 43.)

Paraphrase des Psaumes de David. Paris, 1648; in-4, mar. r. (Vente baron Pichon, numéro 9; adjugé à 360 francs.)

Sainte Marthe. *Histoire généalogique de la maison de France; Paris,* 1647; 2 vol. in-folio, mar. r. (Vente L. Techener, 1887; numéro 697; adjugé à 225 francs.)

Sales (Saint François de). Introduction à la vie dévote. *Paris*, 1651; in-8, mar. r. (Vente Lebeuf de Mongermont, numéro 87; adjugé à 1820 francs.)

SANGUIN (Claude), *Heures en vers français ; Paris*, 1660 ; in-4, mar. (Vente L. Techener, 1887 ; numéro 30. Adjugé au prix de 305 francs.)

Silius Italicus. Parisiis ; 1618 ; in-4, mar. rouge. (Vente J. Techener, 1865 ; numéro 1696.)

THÉOPHILE. *Œuvres*, 1622-1626 ; in-8, mar., chiffre de la reine répété à l'infini. (330 francs, Giraud, numéro 1310.)

VALDOR. *Les triomphes de Lovis le Ivste* XIII *du nom. Paris*, 1649 ; in-folio, mar. r. (Vente A.-F. Didot, numéro 703 ; adjugé à 400 francs.

Exemplaire de dédicace provenant de la collection L. Double.

CATHERINE DE MÉDICIS

Horæ ad usum Rothomagensen. In-8 de 78 ff. ; miniatures, bordures et lettres ornées ; velours rouge, fermoirs en argent.

Manuscrit sur vélin, exécuté au commencement du XVII[e] siècle pour Anne de Bretagne. Vente A.-F. Didot, 1879 ; 18,000 francs. (Voir une longue note à ce catalogue n° 28.)

HENRIETTE DE FRANCE

N'oublions pas Henriette de France dont nous inscrivons ici le nom grâce à un exemplaire de l'*Imitation*.

De l'imitation de Jésus-Christ ; traduction nouvelle, *Paris*, 1663 ; in-8, mar. (Vente de Bure 1853 ; numéro 138.)

MONTPENSIER (M[lle] DE)

Mercure galant. Octobre 1683. *Paris*, 1683 ; in-12, mar. r. (Vente Madden, 1890, numéro 728.)

Recueil de portraits. Troisième édition de ce célèbre recueil. La première imprimée à Caen en 1659, aux

dépens de Mademoiselle, ne fut tirée qu'à 30 exemplaires devenus introuvables. Celle-ci, non moins rare, renferme un bien plus grand nombre de portraits; on en compte plus de 100 au lieu de 59 que contient l'édition originale.

Cet exemplaire présente quelques particularités curieuses.

Il contient, entre le portrait de la reine par Mme la comtesse de Brégy et celui de Mlle d'Orléans, un fragment important de 10 pages en prose et en vers qui n'est autre que le portrait de Mademoiselle elle-même. Ce fragment incomplet aura été pour cette raison supprimé dans les éditions suivantes. On y trouve encore, entre les pages 455 et 456 : Portrait d'une dame de condition sous le nom de Philis (en vers.)

Dans les autres exemplaires, qui le plus souvent sont scindés en deux volumes, ce portrait est supprimé et remplacé par un titre portant : seconde partie.

Recueils des portraits et éloges ; Paris, 1659, in-8, mar. rouge. (Vente La Roche-Lacarelle, 1888, numéro 510, adjugé 15.080 fr., revendu 10.685 fr., catalogue de Mosbourg, 1893, numéro 310).

CHAMILLART (Mme DE)

Nous avons déjà fait mention de plusieurs volumes aux armes de Mme de Chamillart payés à des prix très élevés grâce à la solidité et à la perfection de leur reliure qu'on attribue à Boyet. Inscrivons ici quelques notes que nous avons recueillies :

AUGUSTIN (SAINT). *Les lettres. Paris,* 1701 ; 6 vol. in-8, mar. citron. (Vente La Roche-Lacarelle, numéro 36, 1888, adjugé à 9,000 fr.

GUICCIARDIN (François) *Histoire des guerres d'Italie ; Paris,* 1577 ; in-folio, mar. r. (Vente L. Techener, 1886, numéro 782, adjugé à 345 fr.)

Pascal. *Les Provinciales; Cologne,* 1700 ; 2 vol. in-12, mar., exemplaire provenant de la vente Parison. (Vente J. Ch. Brunet, 1868, numéro 51, adjugé à 1620 fr.) Il reparaît à la vente du marquis de Ganay où il fut payé 10.000 fr.

Testament politique de Richelieu ; Amst., 1688 ; 1 vol. in-12, mar. v. (Vente Roger du Nord, 1864, numéro 735).

Voiture. *Œuvres;* 1702; 2 vol. in-12, mar. (Vente baron Pichon, 1869, numéro 849.) Adjugé à 1.010 fr. à M. Ernest Odiot. Cet ex. se retrouve également à la vente Delbergue-Cormont en 1883, où il fut payé 2.160 fr.

Montespan (Mme de)

Une vente récente nous a fait connaître un livre de provenance de Mme de Montespan (et on sait combien ils sont rares).

Grenade (Louis de). *Le catéchisme, ou instruction au Symbole de la Foy ; Paris,* 1665 ; 4 vol. in-8, mar. (Vente comte de Mosbourg, 1893, numéro 22.)

Maintenon (Mme de)

Nous avons eu la satisfaction de rencontrer quelques volumes qui se sont dispersés chez de fervents bibliophiles.

Bellegrade (l'abbé de). *La manière de prier et de méditer.* Dédiée aux demoiselles de Saint-Cyr. *Paris,* 1703; in-12, mar. r. (Vente A.-F. Didot, 1879; numéro 169 ; adjugé à 440 francs.)

Bossuet. *Conférence à M. Claude. Paris,* 1682; in-12, mar. r. (Vente La Roche-Lacarelle, 1888, numéro 63; adjugé à 80 francs.)

Bossuet. *L'Apocalypse, avec explication; Paris,* 1689 ; in-8, mar. r. (Vente marquis de Ganay, 1881, numéro 13, adjugé à 1.780 fr. à M. Morgand.)

Bossuet. *Relation sur le quiétisme ; Paris*, 1698 ; in-8, mar. (Cat. marquis de G*** 1847, numéro 36.)

Cantique des cantiques (traduit par le Maistre de Sacy). *Paris*, 1694 ; in-8, mar. r. (Vente La Roche-Lacarelle, 1888. numéro 6; adjugé à 500 francs.)

Cordemoy (l'abbé). *Les désirs du ciel, ou les témoignages de l'Ecriture Sainte*; *Paris*, 1698 ; in-12, mar. (Vente J. Techener, 1865, numéro 1804.)

Divers écrits sur le livre intitulé : Explication des maximes des saints ; Paris, 1698 ; in-8, mar. (Vente de Bure, 1853, numéro 159.)

Gervaise (J.). *Description du royaume de Macaçar; Paris*, 1688 ; in-12, mar. r., exemplaire provenant de la bibliothèque de J. J. de Bure. (Vente L. Techener, 1889, numéro 215, adjugé à 399 fr.)

Le Roul, curé d'Audeville. *Concordance des quatre évangélistes.* In-8, mar. vert (Cat. Bachelin-Deflorenne, 1870, numéro 19 ; mis à 300 fr.

Cet ex. a reparu à la vente A.-F. Didot, 1883, numéro 49, où il fut adjugé à 299 francs.

Marsollier. *La vie de saint François de Sales. Paris,* 1700 ; 2 vol. in-12, mar. r., exemplaire de dédicace (Vente Double, 1863, numéro 21 ; 205 fr.)

Sainte-Marthe (Denys de). *Histoire de saint Grégoire. Rouen*, 1697 ; in-4, mar. r. (Vente baron Pichon, 1869, numéro 870; adjudé à 210 francs.

Statuts et ordonnances synodales de l'église; Noyon, 1694 ; in-12, mar. (Vente J. Techener, 1865, numéro 1803.)

VICTOIRE DE BAVIÈRE

Victoire de Bavière, femme du grand Dauphin et belle-fille de Louis XIV, paraît n'avoir possédé qu'un très petit nombre de volumes, nous n'avons trouvé son nom mentionné que deux fois dans une foule de catalogues.

Histoire de Philippe de Valois ; Paris, 1688 ; in-4, mar. r. (Vente L. Techener, 1887, numéro 660, adjugé 169 fr.)

PERROT (Catherine). *Les leçons royales, sur la manière de peindre en miniature ; Paris*, 1686 ; in-12, mar., ex. de dédicace, sur les marges des notes de Jamet (jeune), (Vente A.-F. Didot, 1884, numéro 225.)

DUCHESSE D'ORLÉANS

La Duchesse d'Orléans qui fut la mère du régent, nous a laissé une correspondance fort intéressante pour l'histoire de l'époque ; elle avait du goût pour les médailles et les pierres gravées, elle ne paraît pas s'être souciée de réunir des livres, nous n'en avons rencontré que trois auxquels ses armoiries donnent du prix.

BOSSUET. *Discours sur l'histoire universelle*, 1681 ; in-4, mar. (Vente baron Pichon, 1869, numéro 863, adjugé à 1,020 fr. à M. de Villeneuve.)

DUBOIS, *conformité de la conduite de l'église. Paris*, 1685 ; in-12, mar. (Vente, Silvestre de Sacy, 1879, numéro 738, adjugé à 155 fr.)

LE GOBIEN (Charles le père). *Histoires des iles Mariannes, Paris*, 1700 ; in-12, mar. (Vente Coste, 1854 ; numéro 2413.)

COMTESSE DE VERRUE

Les livres provenant de la comtesse de Verrue ne sont pas bien rares, mais ils offrent parfois de l'intérêt et ils

font bonne figure dans les ventes ; nous allons cataloguer ceux dont les titres ont passé sous nos yeux :

Assoucy (D'). *Les Aventures. Paris,* 1677 ; 1 vol. in-12, veau fauve (Vente A. Labitte, novembre 1886, numéro 220.)

Bayle. *Lettres choisies. Rotterdam,* 1714 ; 2 vol. in-12, mar. r. (Vente A.-F. Didot, 1883, numéro 430 ; adjugé à 205 francs.)

Belleau (Rémy) *Œuvres ; Paris,* 1578 ; un-vol. in-12, mar. (Vente Béhague, 1880, numéro 592. Adjugé à 310 fr.)

Borde (J.) *L'amour vainqueur de la haine ; Paris,* 1712 ; in-12, mar. citron. (Catalogue marquis de G*** 1847, numéro 299.)

Célinte. Nouvelle ; Paris, 1641 ; in-8, mar. (Vente J. Techener, 1865, numéro 1842.)

Conteras (Hierosme de). *Histoire des amours d'un chevalier de Séville, dit Luzman. Paris,* 1587 ; in-16, mar. r. (Cat. de M***, 1893, numéro 117.)

Desmarets. *Ariane. Paris,* 1639 ; in-4, mar. v. (Vente baron Pichon, 1869, numéro 718 ; adjugé à 300 francs.)

Desportes. *Premières Œuvres. Paris,* 1575 ; 1 vol. in-4, mar. bleu, relié avec l'origine de la langue française par Claude Fauché. *Paris,* 1581. (Catalogue d'un amateur bordelais, 1872, numéro 210.)

Diversitez curieuses. Paris, 1700 ; 10 vol. in-12, mar. r. (Vente A.-F. Didot, 1883, numéro 435 ; adjugé à 120 fr.)

Drouet de Maupertuy (l'abbé J. B.) *Les Aventures d'Euphormion ; Anvers,* 1711 ; un vol. in-12, mar. (Vente Lambert, 1884, numéro 1220.)

Du Perret. *La Cour d'amour ; Paris,* 1667 ; 2 vol. in-8, mar. (Vente J. Techener, 1865, numéro 1843.)

Huet. *Histoire du commerce et de la navigation ; Paris,* 1727 ; in-12, veau. (Cat. Huillard, 1870, numéro 141.)

FÉNELON. *Télémaque. Paris*, 1699; 3 vol. in-12, mar. citron. Vente A.-F. Didot, 1878, numéro 637; adjugé à 120 francs.).

LA CALPRENÈDE. *Cléopatre ; Paris*, 1657; 12 vol. in-8, mar. (Cat. marquis de G***, 1847, numéro 289. Cet ex. à reparu à la vente Solar, 1862, numéro 1932; 60 francs.)

Meladius de Leonnoys. Paris, 1532 ; in-folio, veau écaille. (Vente A.-F. Didot, 1881, numéro 404; adjugé à 110 fr.)

MILTON. *Le Paradis perdu ; Paris*, 1729; 3 vol. in-12, veau. (Vente Potier, 1872, numéro 1494.)

PLUTARQUE. *Décade contenant les vies des Empereurs. Paris*, 1567; in-8, mar. r. (Vente A.-F. Didot, 1884, numéro 499; adjugé à 250 fr. Ex. Yéméniz.)

PURE (l'abbé). *La prétieuse. Paris*, 1660; 2 vol. in-8, mar. v. (Vente baron Pichon, 1869, numéro 720; adjugé à 500 fr.)

Recueil de Mazarinades, 1649; 1 vol. in-4, mar. vert (Vente baron Pichon, 1869, numéro 972 ; adjugé à 200 francs.)

SAINT-AMAND. *Œuvres. Paris*, 1629; in-4, mar. r. Ex. La Roche-Lacarelle. (Cat. A. Labitte, 1873, numéro 912; offert à 440 francs.)

SCARRON. *Œuvres burlesques. Paris*, 1648; in-4, veau fauve (Vente A.-F. Didot, 1878, numéro 361 ; adjugé à 60 francs.)

SOREL. *La maison des jeux. Paris*, 1657; 2 vol. in-8, mar. v. (Vente baron Pichon, numéro 395; adjugé à 180 francs.)

TASSE. *Jérusalem délivrée. Paris*, 1648; in-12, mar. r. (Vente A. Labitte, novembre 1878, numéro 67.)

TATIUS (Achille). *Les amours de Clitophon, traduit du grec; Paris*, 1635; in-8, mar. (Vente J. Techener 1865, numéro 1841.)

Themiseul de Saint Hyacinthe. *Le chef-d'œuvre d'un inconnu; La Haye*, 1714; in-8, mar. (Vente, comte Mosbourg,1893, numéro 132. Adjugé à 180 fr.)

Duchesse de Bourgogne

La duchesse de Bourgogne, épouse d'un prince honnête mais médiocre, avait du goût pour les livres; nous n'avons pu en enregistrer que six dont voici la liste :

Bossuet. *Instruction sur les Estats d'oraison; Paris*, 1697; in-8, mar. (Vente La Roche Lacarelle, 1888, numéro 45; 660 francs.)

Choisy (l'abbé). *Histoire de l'église; Paris*, 1703-1706; 4 vol. in-4, mar. r. (Vente Léon Techener 1887, numéro 620. Adjugé à 1360 fr.)

Corneille. *Poëmes dramatiques*, 1692; 5 vol. in-12, (Cat. marquis de G*** 1847, numéro 265.)

Divers écrits, sur le livre intitulé : *Explication des maximes des saints* ; *Paris*, 1698 ; in-8, mar. (Vente Roger du Nord, 1864, numéro 70.)

Fleury (Cl.). *Les Mœurs des Israélites. Paris*, 1694; 2 vol. in-12, mar. r.

Ex. Brunet. (Vente Lebœuf de Montgermont, 1876, numéro 848; 4.900 francs, prix excessif amené par la concurrence acharnée que se firent deux bibliophiles voulant à tout prix rester possesseur d'un volume qui, en condition ordinaire, n'aurait qu'une valeur fort modeste.)

Guicciardin (Loys). *Heures de récréation ; Paris*, 1636 ; 2 vol. in-12, mar. (Catalogue Porquet, 1884, numéro 980, offert à 450 fr.)

Sentiments et maximes. Paris, 1697; in-8, mar. r. Livret dédié à Mme de Maintenon. (Vente L. Double, 1863, numéro 140).

Du Maine (Duchesse)

Cette princesse, dont le rôle, au commencement du XVIIIe siècle, offrit quelque originalité, protégeait les gens de lettres et réunissait chez elle quelques volumes qu'elle ne lisait peut-être pas; voici les titres de trois d'entre eux que nous avons rencontrés sur divers catalogues.

Dubois. *Histoire secrète de l'antiquité*; *Paris*, 1726; 6 vol. in-12, mar. (Vente Radziwill, 1865, numéro 990.)

Pélegrin. *Medée et Jason, tragédie; Paris*, 1713; in-4, mar. r. (Vente Léon Techener, 1887, numéro 285. Adjugé à 300 fr.)

Histoire des insectes; Paris, 1734; 6 vol. in-4, mar. r. (Cat. Lambert, 1884, numéro 1019.)

Marie Leczinska

La pieuse épouse de Louis XV a laissé quelques volumes de dévotion que les amateurs s'empressent de se procurer lorsque l'occasion s'en présente. Il reste aussi divers volumes à ses armes, qui probablement lui furent présentés comme hommage; voici ceux que nous avons rencontrés:

Bourette (Mme). *La muse Limonadière; Paris*, 1755; 2 vol. in-12, mar. (Vente L. Techener, 1886; numéro 610. Adjugé à 129 fr.)

Calmet. *Histoire de la maison du Châtelet; Nancy*, 1741; in-folio, mar. (Vente L. Techener, 1889, numéro 219. Adjugé à 79 fr.)

Etat du tableau de la ville de Paris. Paris, 1760; in-8, mar. r. (Vente A.-F. Didot; 1883, numéro 509; adjugé à 100 francs.)

Frédéric II. *Mémoires concernant la maison de Brandebourg. Au donjon du château*, 1750; in-8, mar. r., com-

partiments. (Vente L. Techener, 1887, numéro 718. Adjugé à 535 fr.)

HARDION. *Nouvelle histoire poétique. Paris*, 1751 ; 3 vol. in-12, mar. r. (Vente baron Pichon, 1869, numéro 866 ; adjugé à 150 francs.)

LE GENDRE. *Des antiquités de la maison de France ; Paris*, 1739 ; in-4, mar. r., ex. de Gaignat. (Vente L. Techener, 1886, numéro 749, adjugé 95 fr.)

LE GENDRE (Louis). *Vie du cardinal d'Amboise. Rouen*, 1726 ; in-4, mar. r. (Cat. J. de Rotschild, 1893 (t. III, numéro 251.)

Lettres choisies. Paris, 1768 ; 2 vol. in-8, mar. r. (Cat. Tross, 1855, numéro 211.)

MONCRIF. *Œuvres; Paris,* 1743 ; in-12, mar. (Vente M. A. Z., 1879, numéro 30. Adjugé à 195 fr.)

RÉAL (de). *La science du gouvernement; Paris,* 1764 ; in-4, mar. (Vente L. Techener, 1886, numéro 141.)

SAINT-AUBIN (Gilbert-Charles). *Des antiquités de la Maison de France. Paris,* 1739 ; in-4, mar. r. (Vente baron Pichon, numéro 987 ; adjugé à 49 francs.)

MADAME DE POMPADOUR

Pompadour (nom que Voltaire lui donna un jour très malencontreusement) reconnut un jour que son empire sur Louis XV était sérieusement menacé ; elle conçut l'idée de changer de rôle, de se jeter dans la dévotion ; mais ce projet ne dura qu'un instant ; il eut du moins pour résultat de faire rentrer dans sa bibliothèque quelques livres mystiques que les amateurs sont heureux de posséder.

Nous avons rencontré dans divers catalogues un certain nombre de volumes que nous nous empressons d'énumérer après ceux que nous avons déjà relevés :

Ambassade (l') des Provinces-Unies vers l'empereur de la Chine ; Leyde, 1665 ; in-folio, mar. r. (Vente L. Techener, 1886, numéro 623, adjugé à 349 fr.)

BELLIN. *Description de la Guiane. Paris*, 1763 ; in-4, mar. r. (Vente baron Pichon, 1869, numéro 861 ; adjugé à 270 francs.)

BEAUCHAMPS. *Recherches sur les théâtres. Paris*, 1735 ; 3 vol. in-8, veau. (Vente baron Pichon, 1869, numéro 666 ; adjugé à 30 francs.)

AUGUSTIN (Saint). *Les Confessions. Paris*, 1758 ; 3 vol. in-12 (Vente Lebœuf de Mongermont, 1876, numéro 43 ; adjugé à 550 francs.)

BIBIENA. *Le triomphe du sentiment ; La Haye*, 1750 ; 1 vol. in-8, mar. doublé de tabis citron.

Les tours qui formaient le blason de la marquise se trouvent sur le dos et sur les plats ; une particularité à noter : les tours du centre sont d'argent, celles du dos sont d'or. (Cat. d'un amateur bordelais, 1872, nº 391.)

BOCCACE. *Le Philocope ;* 1548 ; veau. (Vente Yéméniz, 1867, numéro 2247 ; 160 francs.)

BOSIO (Antonio). *Roma sotterranea. Roma*, 1650, 2 vol. in-4, veau. (Vente Lambert, 1884, numéro 1451.)

BOLINGBROK. *Lettres sur l'esprit du patriotisme ; Londres*, 1750 ; in-8, v. (Vente Lambert, 1884, numéro 1395.)

BRANTOME. *Œuvres ; La Haye*, 1740 ; 15 vol. in-12, mar. (Vente comte Mosbourg, 1893, numéro 293, adjugé au prix de 2.100 fr.)

CHARLEVOIX (R. P.). *Histoire du Paraguay. Paris*, 1756 ; 3 vol. in-4, mar. Cat. Techener (Bibliopoliana), 1892, 555 ; offert à 500 francs.)

CHEMINAIS (le père). *Sermons ; Paris*, 1737 ; 5 vol. in-12. mar. (Cat. du marquis de G***, 1847, numéro 29.)

CHEVREAU. *Scanderbeg. Paris*, 1644 ; 2 vol. in-8, mar. r. (Vente Solar, 1863, numéro 1939 ; 30 francs.)

CHOLIÈRES. *Les neuf matinées. Paris,* 1586; in-12, veau marbré. (Catalogue d'un amateur bordelais, 1872, numéro 406.)

DES ACCORDS (le Seigneur). TABOUROT. *Bigarrures;* 1583 ; in-12, mar. (Vente baron Pichon, 1869, numéro 784.) Adjugé à 305 fr. à M. J. de Rothschild.

DION CASSIUS. *Histoire abrégée de la République Romaine. Paris,* 1674; 2 vol. in-12, veau. (Cat. Labitte, 1876, numéro 303.

DRURERUS (Guilielmo). Alvredus sive Alfredus, tragicomædia. *Duaci,* 1620; in-16, mar. r. (Vente L. Double, 1863, numéro 165; 31 fr.)

Ecole (l') des amans ou l'art de bien aimer ; Paris, 1700; in-12, mar. (Vente comte Mosbourg, 1893, numéro 232; adjugé à 585 fr.)

État des troupes et des états-majors des places, 1763; in-12, mar. r.

Le titre imprimé a été remplacé par un joli frontispice dessiné par Eisen et lavé à l'aquarelle. On y voit l'écusson de la marquise soutenu par les grâces et les amours. Dans cette forme galante, l'annuaire militaire était présenté à Mme de Pompadour, comme au véritable chef de l'armée. Pareille présentation avait lieu chaque année. L'annuaire de 1758, orné d'un dessin analogue, mais relié en maroquin bleu, est porté dans le bulletin de la librairie Morgand, sous le numéro 12969.

L'annuaire de 1759, également décoré d'un frontispice d'Eisen et relié en mar. vert, comme celui de 1763, a figuré en 1889 à la vente Techener (Cat. nº 206) où il a été acquis par M. G. de Villeneuve.

Ex. provenant de la vente L. Double (cat. de 1863, nº 324; cat. Rothschild, t. III, nº 3263.)

FILICAIA. *Poesie, Toscane* ; *In Firenze,* 1707; in-4, mar. (Cat. Fontaine, 1877, numéro 722, offert à 300 fr.)

Festin (le) de la version de M. le Fèvre ; *Paris*, 1670 ; in-12, veau. (Cat. Labitte, 1889, numéro 5212.)

FRÉDÉRIC II. *Œuvres du philosophe de Sans-Souci* ; *Berlin*, 1750 ; 3 vol. in-8, mar. (Vente Béhague, 1880, numéro 1505, adjugé à 500 fr.)

Histoire de Louis XIV ; La Haye, 1740 ; 5 vol. in-4, mar. (Cat. Fontaine, 1870, numéro 557.)

Histoire du temps, ou récit de ce qui s'est passé dans le Parlement de Paris ; 1649 ; 1 vol. in-8, veau. (Cat. Huillard, 1870, numéro 1036.)

HÉLIODORE. *Histoire æthiopique, traduite du grec ; Lyon,* 1584 ; in-16, veau. (Vente Radziwill, 1865, numéro 924.)

HODE (DE LA). *Histoire du règne de Louis XIV. La Haye,* 1740 ; 5 vol. in-4, veau. (Vente baron Pichon, 1869, numéro 971 ; adjugé à 151 francs.)

HORACE. *Les poésies. Paris*, 1750 ; 2 vol. in-12, mar. rouge (Vente A.-F. Didot, 1878, nº 113 ; adjugé à 605 fr. à M. Labitte.)

RACAN. *Les Bergeries ; Paris*, 1632, in-8, veau. (Vente Lambert, 1884, numéro 1124.)

Industrie (l') ou les principes du commerce réduits en pratique ; Paris, 1761 ; in-8, mar. (Vente Radziwill, 1865, numéro 333.)

LA FONTAINE. *Contes et nouvelles ; Amst.* 1762 ; 2 vol. in-8, fort belle reliure en mosaïque sur fond de mar. vert., exemplaire de Ch. Nodier, ayant figuré à sa vente en 1844, où il fut adjugé au prix fort modeste de 337 fr. 50. Après avoir passé dans diverses mains, entre autre dans celles du libraire A. Fontaine, il devint la propriété du baron Laroche-Lacarelle, et à la vente de cet éminent bibliophile en 1888, il s'est élevé au prix de 15.000 fr., prix qui a paru excessif à quelques amateurs, mais que

justifie une provenance exceptionnelle et une place au premier rang parmi les livres à figures du XVIIIe siècle. Il ne figure pas parmi les imprimés du catalogue de la marquise, il serait intéressant de connaître, si la chose était possible, le motif de cette abstention.

LA FONTAINE. *Fables ; Paris,* 1743 ; 1 vol. in-12, mar. v. (Cat. Fontaine, 1873, numéro 8973.) Cet ex. provient des bibliothèques Cigongne et Quentin Bauchart, offert à 400 fr.

Le fléau de Henri soy disant roy de Navarre. Paris, 1589 ; in-8, mar. r. (voir le cat. Rothschild. 1893, t. *III*, numéro 2241. Ex. L. Double).

LONGUS. *Les amours pastorales de Daphnis et Chloé. Paris,* 1757 ; in-4, mar. r.

Très bel exemplaire en mosaïque sur fond de maroq. vert. (Voir la note jointe à ce catalogue, numéro 312). A l'intérieur, on voit collée sur le verso du feuillet de garde, dans un joli cartouche gravé par Lemire, d'après un dessin d'Eisen, la marque de Dubuisson, doreur du roi ; ex. de Quentin-Bauchart. (Vente La Roche-Lacarelle, 1888, numéro 312 ; adjugé à 7,000 francs à M. Parran.)

LORET. *La Muse historique ;* 8 vol. in-folio, mar. (Vente baron Pichon. 1869, numéro 978, adjugé à 3.200 fr.)

MASSILLON. *Sermons. Paris,* 1745 ; in-12, mar. r. (catalogue Paillet, 1887, numéro 12226 ; offert 1,000 fr.)

MAUPERTUIS. *Réflexions sur l'origine des langues* (sans lieu ni date) ; in-12, mar. r., exemplaire Charles Nodier.

Ouvrage imprimé à petit nombre et distribué parmi les amis de l'auteur. (Vente L. Techener, 1886, numéro 207.) Adjugé à 213 fr. à M. Fontaine.)

MAGNIÈRES (comte de). *Essai sur le commerce maritime ; La Haye,* 1754 ; in-12, mar. r. (Vente L. Techener, 1887, numéro 107, adjugé à 150 fr.)

ONGARO (Antonio), *Alceo, favola pescatoria ; Venetia,* 1582 ; in-8, veau. (Vente Lambert, 1884, numéro 1177.)

Origine des puces ; 1749 ; in-12, mar. (Vente comte de Mosbourg, 1893, numéro 231.) Adjugé à 2.384 fr., prix excessif mais qu'explique une lutte des plus acharnée ; à la vente Radziwill, ce livret avait été adjugé à 190 fr.

Patin (Charles). *Histoire des médailles ; Amst.*, 1695 ; in-12, mar. r. (Vente L. Techener, 1886, numéro 833. Adjugé à 220 fr. à M. Rouquette.)

Pfeiffet (M.-P.). *Abrégé chronologique de l'histoire d'Allemagne. Paris,* 1754 ; in-8, veau. (Vente Modden, 1890, numéro 798.)

Philostrastes. *Les tableaux de platte peinture ; Paris,* 1615 ; in-folio, mar. r. (Cat. Labitte, 1889, numéro 3763.)

Poinsinet de Sivry. *Anacréon, Sapho ; Nancy,* in-12, mar. (Cat. Martin, 1847, numéro 330.)

Popelinière (De la). *Histoire des histoires avec l'idée de l'histoire accomplie. Paris,* 1559 ; in-8, veau (Cat. Château de Persan, 1880, numéro 1,078.)

Quillau. *Lettre sur les bains médicinaux ;* 1752 ; in-12, mar. (Cat. Eugène P***, 1862, numéro 123.)

Recueil des choses mémorables advenues par le Roy ; 1658 ; in-8, mar. (Cat. Fontaine, 1870, numéro 1107, offert à 450 fr.)

Recueil de pièces choisies. Paris, 1745 ; in-8, mar. bleu (Vente baron Pichon, 1869, numéro 983 ; adjugé à 260 francs.)

Rémy (A.). *La Galatée ; Paris,* 1625 ; in-12, veau. (Vente Lambert, 1884, numéro 1218.)

Riccoboni. *De la réformation du théâtre ; Paris,* 1743 ; in-12, veau. (Vente Lambert, 1884, numéro 1208.)

Rittratti capitani illustri, 1635 ; in-4, mar. r. (Vente A.-F. Didot, 1884, numéro 198 ; adjugé à 650 francs.)

129 portraits gravés en taille-douce livre au *Manuel du libraire.*

Scève (Maurice). *Delie, obiect de la plus haulte vertu. Lyon*, 1544; in-8, mar. vert (Vente A.-F. Didot, 1878, numéro 275; adjugé à 3,250 francs.)

Recueil de vers que Sainte-Beuve qualifie d'illisibles.

Sorel. *Connaissance des bons livres; Paris*, 1721; in-12. (Cat. Fontaine, 1873, numéro 8475.)

Surgy (de) et autres. *L'agronomie; Paris*, 1761; 2 vol. in-8, mar. (Vente Radziwill, 1865, numéro 395.)

Une autre édition de cet ouvrage figure au catalogue de la marquise. Elle s'est également montrée au cat. Radziwill, 1865, numéro 396.

Wicquefort. *Discours historique de l'élection de l'empereur Ferdinand III*; 1711; in-8, veau. (Vente Ruggieri, 1873, numéro 980.)

Les livres dont les plats sont décorés des trois tours chères aux bibliophiles ne sont pas fort rares; la marquise avait réuni la bibliothèque la plus nombreuse qu'une femme ait jamais formé à l'exception d'une fille de la Belgique, Mlle d'Yve, à laquelle notre *Bulletin* a consacré une notice.

MESDAMES DE FRANCE

MADAME ADÉLAIDE

Ambroise (le père) de Lambez. *Lettres spirituelles; Paris*, 1766; in-12, mar. r. (Vente Bergeret, numéro 152.)

Arnauld et Nicole. *L'Art de penser. Paris*, 1730; in-12, mar. rouge (Cat. du Château de Persan, 1880, numéro 162.)

Bellarmin (Le Cardinal). *Des sept paroles de Jésus-Christ sur la croix; Paris*, 1700; in-12, mar. (Vente G. K***, 1882, numéro 16.)

Bernard (Saint). *Traité de la considération, au pape Eugène; Paris*, 1672; in-8, mar. r. (Vente J. Techener, 1865, numéro 1741.)

FÉNELON. *Directions pour la conscience d'un roi. Paris,* 1775 ; in-8, mar. rouge (Cat. Techener, 1892, numéro 5588 ; offert à 140 francs.)

GOLDONI. *Le bourru bienfaisant. Paris,* 1771 ; in-8, mar. r. (Cat. Techener, Bibliopoliana, 1892, numéro 4242.)

LACTANCE. *Mort des persécuteurs de l'Eglise ; Paris,* 1680 ; in-12, mar. r. (Cat. Fontaine, 1873, numéro 9142.)

M.-Z. *Le Bonheur public ; Londres,* 1780 ; in-8, mar. (Vente Lambert, 1884, numéro 1391.)

Office (l') de la semaine Sainte ; Paris, 1752 ; in-8, mar. r. (Vente Chartener, 1885, numéro 29.)

OROUX (l'abbé). *Histoire ecclésiastique. Paris,* 1776 ; 2 vol. in-4, mar. r. (Vente Porquet, avril 1886, numéro 93.)

Pizarre ou la conquête du Pérou ; Paris, 1785 ; in-4, mar. (Vente Lambert, 1884, numéro 1203.)

Principes de pénitence ; Paris, 1731 ; in-12, mar. r. (Vente du comte de L***, 1878, numéro 4.)

Règle (la) des devoirs ; Paris, 1758 ; 4 vol. in-12, veau. (Vente Lambert, 1884, numéro 1011.)

SALMON (l'abbé). *Poésies sacrées. Paris,* 1751 ; in-12, mar. rouge (Vente Lebœuf de Montgermont, 1876, numéro 434 ; adjugé à 42 francs.)

SOPHIE

BOUHOURS. *La manière de bien penser ; Paris,* 1715 ; in-12, mar. citron. (Vente Coste 1854, numéro 1033.)

CLARENDON. *Histoire de la rébellion d'Angleterre. La Haye,* 1704 ; 6 vol. in-12, mar. citron. (Vente Solar, 1863, numéro 2916 ; 74 francs.)

Quinte Curce. Lyon, 1692 ; in-12, mar. citron. (Vente A.-F. Didot, 1883, numéro 471 ; adjugé à 39 francs.)

Dictionnaire des arts et des sciences. Paris, 2 vol. in-fol., mar. citron. (Vente A. Labitte, novembre 1878, nº 11.)

Fléchier, *Histoire du cardinal Ximénès ; Paris.* 1693; in-4, mar. (Cat. Porquet, 1884, numéro 356, mis au prix de 225 fr.)

Grotius. *Le droit de la paix et de la guerre ; Basle,* 1746 ; 2 vol. in-4, mar. (Vente Comte Mosbourg, 1893, numéro 37.)

Hérodote *Histoires. Paris,* 1677 ; 4 vol. in-12, mar. citron (Vente baron Pichon, 1869, numéro 899 ; adjugé à 175 francs.)

Houdart de la Motte. *Œuvres. Paris,* 1754 ; 11 vol. in-12, mar. citron (Vente A.-F. Didot, 1883, numéro 432; adjugé à 420 francs.)

La Chaussée. *Œuvres ; Paris,* 1752 ; 3 vol. in-12, mar. (Vente Béhague 1880, numéro 863.)

Mézeray. *Histoire de la mère et du fils ; Amsterdam,* 1731 ; 2 vol. in-12, mar. (Vente Comte Mosbourg, 1893, numéro 305.)

Mézeray (E. du). *Histoire des Français depuis Pharamond. Paris,* 1643 ; 3 vol. in-folio, mar. citron (Cat. Bachelin-Deflorenne, 1870, numéro 367 ; mis à 650 fr.)

Quintiliani *Oratoria institutione ; Parisiis,* 1725 ; in-folio, mar. (Vente Comte Mosbourg, 1893, numéro 66.)

Sully (Duc de). *Mémoires ; Paris,* 1752 ; 8 vol. in-12, mar. (Vente Comte Mosbourg, 1893, numéro 304. Adjugé à 760 fr.)

Thou (J.-A.). *Histoire universelle. Paris,* 1734 ; 16 vol. in-4, mar. citron. (Vente Solar, 1863, numéro 2591 ; 520 francs.)

Warburton *Dissertation sur les tremblements de terre ; Paris,* 1754 ; 2 vol. in-12, mar. (Cat. Fontaine, 1877, numéro 1416.)

Victoire

Antonin (l'Empereur.) *Réflexions morales; Paris*, 1691, 2 vol. in-12, mar. (Cat. Porquet, 1884, numéro 72.)

Bible (la). *Paris*, 1789; 12 vol. in- folio, veau. (Cat. Fontaine, 1870, numéro 90.)

Dacier (M.). *Le Manuel d'Epictète. Paris*, 1715; 2 vol. in-12, mar. vert (Vente A. Labitte, mars 1875, numéro 13.)

Fléchier. *Histoire de Théodose* ; *Paris*, 1734; in-12, mar. (Cat. Porquet 1884, numéro 859.)

Frison (le R. P. Nicolas). *Nouvel abrégé des méditations*; *Nancy*; 3 vol. in-12, mar. (Cat. Huillard, 1870, nº 744.)

Histoire du traité de Nimègue ; Amsterdam, 1754; 2 vol. in-12, mar. v. (Vente Roger du Nord, 1864, numéro 787.)

Histoire de Sainte Agathe ; Meaux, 1722; in-4, mar. (Vente Lambert 1884, numéro 972.)

Grotius. *Traité de la vérité de la religion chrétienne. Paris*, 1724; in-12, mar. vert. (Cat. A. Labitte, 1873, numéro 442.)

Guy Joly. *Mémoires ; Amsterdam*, 1738; 2 vol in-8, mar. vert. (Vente L. Techener, 1886, numéro 738, adjugé à 52 fr.)

Petit (Pierre). *Traicter sur les Amazones ; Paris*, 1740; 3 vol. in-12. (Vente Crozet 1841, numéro 211.)

Piganiol de la Force. *Introduction à la description de la France. Paris*, 1752, mar. vert. (Vente baron Pichon, 1869, numéro 914; adjugé à 245 francs.)

Puffendorf (le Baron). *Histoire de Suède. Amsterdam*, 1732; 3 vol. in-12, mar. vert. (Vente A. Labitte, mars 1875, numéro 147.)

Relation de ce qui s'est passé à Ryswic La Haye, 1697; in-12, mar. vert. (Vente Solar, 1863, nº 2,592; 39 francs.)

Sainctyon. *Histoire de Tamerlan; Paris,* 1777; in-12, mar. r. (Vente L. Techener, 1887, numéro 725, adjugé à 25 fr.)

Tavernier. *Nouvelle relation de l'intérieur du sérail. Paris,* 1675; in-4, mar. vert. Catalogue A. Labitte, 1877; offert à 350 francs.

(A suivre.) G. Brunet.

POÈTES PROVENÇAUX

(SUITE)

IV

Le dernier rejeton d'une famille, également distinguée dans la magistrature, dans les armes, dans l'érudition et dans les lettres, n'a jamais obtenu la justice qui lui est due à plus d'un titre, comme savant et comme poète provençal. Le chef-d'œuvre sorti de sa plume facile et élégante, à peine mentionné, est à peu près inconnu des dégustateurs de la poésie populaire. Publié pour la première fois dans un recueil difficile à se procurer (1), reproduit par fragments dans un ouvrag e devenu rare et toujours inaccessible aux petites bourses (2), on le peut considérer comme inédit. Le donner fidèlement, c'est révéler à la curiosité un morceau piquant, digne d'intéresser le lecteur le plus chatouilleux.

Pierre de Gallaup de Chasteuil, naquit à Aix, le 2 août 1644. Il fit la campagne de Candie sous les ordres du duc de La Feuillade. Son frère, Hubert de Gallaup, procureur général de la Cour des Comptes de Provence, puis avocat général au Parlement, opposé au cardinal Mazarin, perdit sa charge, et sa disgrâce amena celle de Pierre de Gallaup. Appelé auprès de son autre frère, François de Gallaup, capitaine des Gardes du Prince de Condé,

(1) *Continuation des Mémoires de Littérature et d'histoire*, par Desmolets, 1729, t. VIII, partie II, p. 298.

(2) *Hommes illustres de Provence*, t. I, p. 323.

puis précepteur du prince de Piémont, Pierre se disposait à partir pour Turin, lorsque la mort du duc de Savoie vint briser ce projet. Il devait être adjoint au précepteur pour achever l'éducation du jeune prince.

Aimant les lettres, il se rendit à Paris. Par le crédit des Du Périer, ses compatriotes, il fut bien accueilli de La Fontaine, de Furetière, de Boileau, de Georges de Scudéry, qui apprécièrent la tournure leste de son esprit et l'élégance de ses vers. La prise de Maëstrick par le roi Louis XIV, en 1673, fut un des évènements considérables de la monarchie et un sujet alléchant pour les poètes. Le « roi soleil » était inondé d'encens poétique. Une épigramme provençale du Jésuite Bertet obtint des succès à la Cour ; elle fit naitre une discussion sur la langue des troubadours dans les salons de M. Justel où se trouvaient Du Périer et de Chasteuil. « On la loüa beaucoup, dit Bougerel, mais on avança qu'elle étoit écrite dans une langue qui n'étoit propre que pour la bagatelle. Le poète Du Périer prit feu, et soutint au contraire que la Langue Provençale étoit si belle, si féconde, si propre à chanter les sujets les plus sublimes, qu'il n'y en avoit point de vulgaire qu'on dût lui preferer. » Il promit de faire deux sonnets et fit engager de Chasteuil à composer l'ode suivante, qui a été mise en parallèle avec les plus belles odes d'Horace.

ODO

SU LA PRISO DE MAESTRICK

AU REI

Musos, quei bords de Durenço
Au tems de vouestrei beoux jours,
Cantavias de la Provenço
Lei Guerros et leis Amours ;
Doctos fillos de Memori
Fes que vouestro ancieno glori

Ressuscite dins mei vers,
Et que dins vouestre langagi
Agues enca l'avantagi
De charmar tout l'univers.

Lei sons de vouestrei Musetos
An quaquaren de trop dous,
Me fau lou brut dei Trompetos
De vouestrei vieils Troubadours.
Per contar d'un grand Mounarquo
Lei fets d'eternelo marquo
Fau leis esclatantei voix
Qu'estounavon nouestro terro
Quand de sei foudros de Guerro
Celebravias leis exploits.

Déja l'insoulent Batave,
Tant valuroux autreifés,
Coumenço d'estre mens brave,
Et tramblo au noum dei Françès.
Et deja la Renoumado
Pouerto dins son armado
Et la terrour et la mouert;
Et su lei planos humidos
Sei velos espavourdidos
A peino troboun l'ou pouert.

Mastrick soulet resistavo,
Et de sei fiers combattants
Superbe se preparavo
De se deffendre dez ans.
Lei fouerços de l'Allemagno,
Lei vans secours de l'Espagno
Lou rendien plus insoulent,
Quand per de nouveoux miracles
Louis fourçan leis oustacles
Li ven, l'ou vez et l'ou pren.

Tau que d'uno hauto Montagno
Un tourrent impetuoux
Dins la vezino campagno
Toumbo escumant de courroux:
Si sei rapides ouragis

Li duerboun ges de passagis,
Et que se sente arrestar,
Sa vioulenço plus fouerto
Abbate, derrabo, empouerto
Ren non li pou résistar.

Tau marchavo, et plus terrible,
Nouestre illustre Conquerant,
Pourtant soun bras invincible
Ounte l'effort es plus gran.
Investis aquello villo,
Sa defenso es inutilo,
Inutile es son secours,
Et sei fouerços tant vantados,
Sei muraillos reparados
Noun tenoun que trege jours.

D'uno ardour senso secondo
Plus vaillen enca que Mars
Ourleans que l'ou secondo
Affrounto tous leis hazards.
Bellefonds, Ronez, Vivouno,
Toujou pres de sa persouno
Et toujou siguen sei pas.
Confessoun que sa presenço
Fa ben may que la vaillenço
De sei plus braves souldats.

Mastrick vezin de sa perto
Per la valour de Montmouth
Ves sa tranchado duberto
Et tous sei travaux about.
Sa miejo Luno es perdudo,
Sa muraillo es abbatudo,
Et lei vallons esblouis
A travers mille granados
Vesoun su lei palissados
Leis Estandarts de Louis.

Ajudat de la fourtuno
Farjaux en aqueou moument
Nous repren sa miejo Luno

Et refa soun lougeament.
Quan d'uno noblo coulero
Lou valuroux Mousquetero
L'intro l'espazo à la man,
Et l'avié deja fourçado
Quan la Parquo courrouçado
L'y ravisset Artagnan.

Troupo generouso et fouerto
Que lou seguias pas à pas,
La doulour que vous transpouerto
Venjo déja son trepas.
Dins uno talo tristesso
Troubarès quauqu'allegresso
Apprenen que lou Destin
A vouestro perto amendrido,
Et que sa plaço es remplido
Per l'intrepidé Fourbin.

Mai ount'anas vous ma Muso,
Mon Rey pren deja Maëstrick,
Ourleans passo la Muso
Et deja fouerço lou Vic.
L'Ennemi prest à se rendre
Sonjo plus à se deffendre,
Et nouestrei fets estounants
Que pertout causoun d'allarmos
Lou surprenoun, et leis armos
Li toumboun d'abort dei mans.

Grand Rey lou Diou que t'inspiro
De tei vertus amouroux
Vou que canti su ma Lyro
Tei succes avanturoux,
Vou que canti teis Bataillos
Et lei tristei funeraillos
De tei Rivaux affeblis,
Et quan meyssonnes lei palmos
Dins nouestrei Provinços calmos
Millo beoux Arts restablis.

Deja cent et cent Ourfeos
Per eternisar toun nom,
Et t'elevar de Tropheos

Souertoun dou sacra vallon ;
Et per rendre vraysemblables
Teis exploits inimitables,
L'un nous represento Mars,
Et mette tout an usagi
Per egalar toun couragi
Au couragi dei Cesars.

L'autre en aquesto entrepreso
Senso escoutar la reson
Te fa semblable à Farnezo
Dins uno comparaison,
Sa Muso mens avisado
Noun ves pas dins toun armado
Ei siegis, dins leis assauts
Tei Leutenents plens de glori
Aneantir la memori
Dei Farnezos, deis Nassaus.

De Musos plus regulieros
Eme un plus juste pinceou
Ressarquon d'autros manieros
Per retraçar toun tableou,
De tous leis Heros ensemble,
N'en troboun ges que te semble,
Et per de traits plus huroux,
Ou per sei plumos daurados
Tei vertus seran pourtados
A nouestrei derniers nebous.

O tu de qu l'insoulenço
Jouncho à la Rebellion
A roumput à sa neissenço
Lou rude joug dou Lion,
Orgueillouso Republiquo,
Ta fatalo poulitiquo,
Ta foulié, ta vanita,
An attira su ta testo
L'espouvantablo tempesto
Et l'ou Foudre merita.

Houllando autreifez tan fiero
Sies semblable à l'impruden

Qu'eme seis alos de ciero
Affruntet lou char arden.
Envan soun paire Dedalo
Li crido de beissar l'alo,
Eou se ris de soun counseou.
Coumo seis alos fundudos
Teis Enseignos son perdudos
Dins lou temple dou souleou.

Icaro toun arrouganço
Ven d'allumar lou flambeou
Dou gran souleou de la Franço
Que ta reducho du tombeou.
Que teis velos mens superbos
Et plus bassos que leis herbos
Abeissoun sei Pavillons,
Ou per sei flamos fatalos
Couneisseras que teis alos
Sont d'alos de parpaillons.

Cedo donc à la vaillenço
De nouestre gran Poutenta,
Et dins toun oubeissenço
Troubaras ta liberta.
Ta Justici dins tei Vilos
De tei discordos civilos
Arresto deja lou cours,
Et de tei tristei Rivagis
La Pas chassan lei nuagis
Va faire plaço ei beoux jours.

A l'houro justamen flero
De ta nouvelo grandour
Veiras l'Allemagno entiero
Jalouzo de ta splendour.
Que de l'appuy de la Franço
Vas recuillir d'aboundanço,
Que de fruits dei Flous de lys
Dins ta fourtunado terro
Toujours exempto de guerro
A jamai seran cuillis !

Cette pièce, quoiqu'un peu longue, ne fait-elle pas regretter les morceaux restés en portefeuille et sans doute perdus (1)? Pierre de Gallaup de Chasteuil revint à Aix s'y fixer définitivement. Il s'éprit des recherches historiques et des antiquités, au temps où de Haitze publiait ses *Curiosités de la ville d'Aix*. Une rivalité de clocher divisa ces deux personnages et une vive polémique tout en faveur de l'érudition, si l'on en excepte quelques éclaboussures de plume, la porta à son degré extrême : une circonstance heureuse pour la ville d'Aix la fit éclater. Les ducs de Bourgogne et de Berry vinrent en Provence en 1701 ; leur arrivée dans la vieille capitale de cette province fut un évènement. De Gallaup avait été choisi pour composer les inscriptions et les devises des arcs de triomphe élevés en l'honneur des Princes. Il en a publié la relation (2). De Haitze, jaloux de cette préférence, blessé dans son amour propre de savant, se fâcha et lança contre le discours de Gallaup une *Lettre critique de Sextius le Salien à Euxenus le Marseillois touchant le Discours des Arcs triomphaux dressez en la ville d'Aix* (3). Euxenus désigne L. A. de Ruffi, l'historien marseillais, avec lequel de Haitze correspondait. Les points d'histoire représentés sur les arcs de triomphe et expliqués sont battus en brèche et lestement réfutés.

De Haitze est loin d'avoir l'instruction de son adversaire et sa critique, sans valeur, égale son style, souvent barbare. Il s'attira une réponse vigoureuse, cassante, mais spirituelle, dans laquelle, — en prose et en vers, — de Gallaup foudroie le pauvre de Haitze, lui fait mordre

(1) La Bibliothèque de Carpentras conserve le manuscrit d'une *Vie des Poètes Provençaux*, par de Gallaup.

(2) *Discours sur les Arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de Monseigneur le duc de Bourgogne et de Monseigneur le duc de Berry*, Aix, Adibert, 1701, in-fol. 4 ff. 76 p. 4 pl.

(3) Sans lieu, 1701, in-12, 96 pp.

la poussière, et prend à partie de Ruffi (1). Voici un spécimen de ses aménités :

Pierre-Joseph, charmé de son esprit,
Trouve tout uni, tout facile,
On le croiroit savant, habile,
S'il n'avoit jamais rien écrit.

Et plus loin :

L'auteur des *Moines Empruntés*
Attaque mes Antiquités.
Bien sot, quand le chien dort, est celui qui l'éveille ;
D'un pareil procédé je ne suis point surpris.
Nous ne saurions, Damon, plaire par nos écrits
A qui peut admirer l'*Histoire de Marseille*.

Les deux érudits sont gratifiés des épithètes de « furieux, grossiers, fats, pédants, impudents, cuistres, canailles, crocheteurs. » Ce n'est là qu'une escarmouche, la grande bataille se dessine. Les deux champions dressent leurs batteries formidables : c'est la guerre à mort. Le plus faible commence l'attaque ; il monte à l'assaut avec des *Dissertations sur divers points de l'histoire de Provence* (2) ; il s'acharne encore davantage contre le *Discours sur les Arcs triomphaux*, qu'il pulvérise en douze points. De Ruffi ayant eu la primeur de cette nouvelle incartade de son ami de Haitze, veut parer le coup, et s'apercevant que la colère ne raisonne pas juste, il écrit au pétulant Pierre-Joseph :

« I'ai receu, mon cher, l'exemplaire de uos dissertations. Ie uous asseure que la derniere m'a pénétré d'une uiue douleur, le cousin Deidier qui est le seul à qui ie

(1) *Réflexions sur le libelle intitulé : Lettre critique de Sextius le Salien...*, *Cologne, Pierre Leblanc*, (Aix, Adibert), 1702, in-12, 96 pp.

(2) A Anvers, de l'Imprimerie Plantinienne, (Aix), 1704, in-12, 7 ff, 149 pp.

l'ay communiquée par hazar a esté dans le mesme sentiment. Uous auièz touiours promis de répondre sans fiel, cepandant sans garder aucune mesure uous uous estes déchainé d'une maniere indigne de uous. Cette reponce loin de uous iustifier uous condamne tout à fait. Ie uous coniure par nostre ancienne amitié de la suprimer, si uous ne uoulès pas que nous rompions pour touiours, car ie preuois que l'iniquité tomberoit sur des personnes qui n'ont nulle part à uostre ouurage. Le remede est aisé, il n'y a qu'à mettre un carton sur la page 144 et suprimer le reste. Ne m'enuoyès point d'exemplaires pour distribuer à uos amis, car ie ne ueus pas estre le distributeur d'une si insolente satire. Fetes bien reflexion sur ce que ie uous dis, et pour uous satisfaire inutilement ne uous hazardes pas à rompre nostre comerce. A Dieu.

De Ruffi.

Ce 21 mars 1604 (1). »

Plusieurs exemplaires, vierges du carton, avaient circulé et de Gallaup en avait un. Les suppressions eurent lieu : on enleva les pages 143-148, où de Haitze multipliait les faussetés historiques. De Gallaup, armé jusqu'aux dents, indigné de l'audace de l'assiégeant, lance la mitraille et la fait éclater jusque dans le camp des amis de l'auteur des *Dissertations*. A la tête de son *Apologie des anciens Historiens et des Troubadours ou poètes provençaux, servant de réponse aux Dissertations de Pierre-Joseph* (2), il place le rondeau suivant, comme avant-garde :

Connoissez-vous, si vous le pouvez faire,
Et taisez-vous si vous vous pouvez taire;

(1) *Lettres inédites de L. A. de Ruffi à P. J. de Haitze, publiées par V. Lieutaud* Marseille, Olive, 1873, in-8.
(2) Avignon, J. Duperrier, 1704, in-12, 126 pp.



Tous vos rebus ne sont point de saison.
Vous n'entendez ni rime ni raison ;

Et ne savez Histoire ni Grammaire.
Votre jargon bas, rampant, populaire,
Votre humeur sombre, avide, atrabilaire,
Font qu'on vous crie en balade, en chansons :
Connoissez-vous.

Vous ignorez l'art d'instruire et de plaire ;
Et ne sauriez être que secrétaire (1)
Ou le quêteur de la gent de prison :
On vous l'a dit ; l'avis est sage et bon,
Profitez-en : on vous le réitère,
Connoissez-vous.

Cette querelle n'avait porté aucune atteinte à la santé des combattants : de Haitze atteignit sa 80e année et de Gallaup, mort à Aix, le 13 juillet 1727, avait 84 ans.

Le baron de Gauffridy, mort avant la lutte de nos deux enragés, est qualifié de Tite-Live et de Thucydide provençal dans l'épitaphe composée par de Haitze, son parent. Le mâlin Gallaup n'oublie pas ce point et prépare encore sa férule pour « redresser les réflexions qu'on a faites sur l'histoire du Tite-Live provençal, où l'on trouve plus d'erreurs que le père Pagi n'en a remarqué dans Baronius : desquelles on réjouira peut-être un jour de le public ; et c'est là, qu'en faisant connoître les égaremens du maître (Gauffridy), on pourroit tomber sur ceux du disciple (Haitze). » Cette menace avait retardé la publication de l'*Histoire de Provence :* madame de Gauffridy craignant de la voir saluée par les fusées de Gallaup de Chasteuil. Un silence complet succéda au vacarme. L'histoire de Gauffridy vit le jour sans rencontrer le moindre obstacle. Ces jolis vers d'un bel esprit, Leven

(1) De Haitze était secrétaire des Pénitents blancs voués aux secours des prisonniers.

de Templery, adressés à madame de Gauffridy, ont seuls survécu à tous ces lourds in-folios et à tout ce tapage :

Vous et votre mari, si digne de mémoire,
Contribuez également
A parer la Provence, à relever sa gloire.
Votre époux en a fait l'Histoire,
Et vous en faites l'ornement.

V

Les auteurs locaux sont très sobres à l'égard d'un avocat-poète provençal, non sans mérite. La biographie dite d'Achard (1) se borne à donner son épitaphe ; Roux Alphéran (2), très-concis, fournit du moins des notes exactes; mais aucun ne fait connaître le petit livret fort rare qu'il livra à la publicité, de son vivant, sous le titre de *Lou crebo couer d'un paysant sur la mouert de son ay eme la souffranso et la miseri dei fourçats que son en galero. Au Corps-Sainct chec les Amans Transis à l'Enseigne des Filles Abandonnées* (3).

L'auteur, Louis de Brianson, seigneur de Reynier, naquit le 16 septembre 1598, à Aix, où il mourut le 16 décembre 1670. Il était le dernier rejeton de sa famille. Son aïeul, Michel de Brianson, capitaine, fut tué à Aix (août 1579) dans une émeute soulevée par les soldats corses commandés par d'Ornano. Roux-Alphéran dit que son épitaphe « est incrustée dans un mur du couvent des Dames du Saint-Sacrement, ainsi que l'écusson en pierre de ses armes, qui étaient d'or à une face d'azur,

(1) *Hommes illustres de Provence.* T. II, p. 153.
(2) *Les Rues d'Aix*, T. II, p. 458.
(3) Marseille, chez Claude Garcin, imp. 1665, in-8, 36 p. fig. sur bois. Le *Crève-Cœur* seul est de Brianson ; la *souffrance des forçats* est de François de Bègue, poète Marseillais.

accompagnées en chef de trois roses rangées de gueules et en pointe d'une coquille d'azur. »

Il y a une édition non citée, aussi rare que la première, et dont le seul exemplaire connu est à la Bibliothèque de Carpentras ; elle est intitulée : *Leys Regrez de Pavlet sur la mouert de son ay emé la miseri deys Fovrçats que son en galero augmentas de nouveau. A Aix chez Laurens Elzeas, imprimeur à la grand-rue de la plate-forme, au derrière M. D'Agut, 1711* (1). Avant le titre est une vignette représentant un paysan, un bâton d'une main et de l'autre s'apitoyant sur le sort de son âne mort et renversé à ses pieds ; costume du commencement du dix-septième siècle. Au haut et au bas de la vignette, on lit : *Pavlet Montabovro*. Sur le titre vignette avec l'âne. Nouveau titre au commencement de l'ouvrage, ainsi conçu : *Lou crebo cuer de Paulet Montabouro sur la mouert de son ay*. Page 19 : *La soufranço et la miseri dei Fourçats que soun en galero, divisa en tres partidos ;* au haut de la page, vignette représentant une galère avec des forçats qui rament, surmontée de cinq étendards flottants dont deux avec des fleurs de lis. Bien que le titre annonce trois parties, il n'y en a que deux : la deuxième étant terminée par le mot *fin*.

On recherche encore l'édition avec ce titre : *Le Crebor Couer de Mestre Paulet sur la mouert de son ay, eme la soufranso et la miseri dei Fourças que soun en galero ; revist et augmentat de la soufranso dei jardiniers. A Marseille, chez D. Sibie, 1728* (2).

(A suivre.)

(1) Pet. in-8, 31 pp.

(2) In-12, 36 pp. Autres éditions : Aix, 1732, in-12, 24 pp. Marseille, 1836, in-18 ; *id.* s. d. in-16 ; s. l. n. d. : in-32. 31 pp. et 30 pp.



REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage, et des livres facétieux, pantagruéliques, scatologiques, satyriques, etc. Par le Cte d'I*. 4e édition entièrement refondue, augmentée et mise à jour par J. Lemonnyer.** ***Paris, J. Lemonnyer, libraire, 12, rue Jacob ; Ch. Gilliet, libraire, 18, rue Séguier,*** **1893, 4 vol. gr. in-8.**

La *Bibliographie Gay* est assez connue des amateurs pour qu'il ne soit pas nécessaire de dire ce qu'elle est ; les initiales sous lesquelles elle a paru ont fait naître bien des suppositions. On a attribué l'ouvrage à tel bibliophile, à tel bibliographe et l'on s'est bien souvent demandé quel était ce mystérieux *Comte d'I**** ? Il n'y avait pourtant pas à chercher bien loin ; l'auteur qui se cachait sous ce pseudonyme était tout simplement l'éditeur lui-même, M. Gay, auquel plusieurs bibliographes et non des moins compétents avaient prêté leur concours.

L'édition que donne aujourd'hui M. Lemonnyer peut être considérée comme une œuvre nouvelle ; car s'il a tiré parti des trois éditions précédemment parues, il a été fort bien inspiré en en éliminant un certain nombre d'articles qui n'avaient aucune raison de figurer dans la *Bibliographie des livres relatifs à l'amour*, etc. Je regrette même qu'il n'ait pas été plus énergique dans ses suppressions ; il y avait une certaine catégorie de livres à faire disparaître radicalement de son important travail, les livres scatologiques qui n'ont rien de commun avec ceux où l'amour joue un rôle quelconque.

M. Gay, en prévision d'une quatrième édition qu'il comptait publier lorsque la mort est venue le surprendre, avait recueilli un grand nombre de matériaux nouveaux, et noté les corrections à faire ;

M. Lemonnyer, de son côté, avait réuni, depuis plusieurs années, une grande quantité de notes sur ce sujet. C'est cet ensemble de documents (M. Lemonnyer ayant acquis les manuscrits de Gay) qui a permis à l'auteur de donner l'excellente édition de la *Bibliographie de l'amour* dont les deux premiers fascicules viennent d'être mis en vente.

M. Lemonnyer a entièrement remanié les précédentes éditions de cet ouvrage ; il y a apporté de sérieuses modifications qui l'améliorent considérablement. La première amélioration à signaler, c'est l'adoption du format grand in-octavo qui, d'un maniement beaucoup plus commode que celui de l'édition précédente et d'un volume moindre, permet de placer, sur les rayons d'une bibliothèque, cet ouvrage à côté des ouvrages similaires de Brunet, Quérard, Barbier, Cohen, Lacombe, etc.

Puis, adoptant le système de Barbier, M. Lemonnyer a classé les articles de sa bibliographie par titre d'ouvrages et dans l'ordre le plus rigoureusement alphabétique, ce qui facilite beaucoup les recherches ; ce classement serait, du reste, insuffisant si l'auteur n'annonçait qu'une fois l'ouvrage terminé, il publiera une table par noms d'auteurs. La troisième édition manque, de ce côté, de la méthode la plus élémentaire, car les ouvrages décrits se trouvent tantôt au nom des auteurs, tantôt à leur titre. M. Lemonnyer a remédié à ce grave inconvénient.

L'éditeur de la quatrième édition a fait, ai-je dit plus haut, de nombreuses éliminations. Il a, par exemple, banni de son travail tous les livres que Gay y àvait fait figurer, soit romans, soit pièces de théâtre, uniquement parce que leur titre renfermait les mots : amour, femme ou mariage. En revanche, il a ajouté une grande quantité d'ouvrages nouveaux omis dans les éditions précédentes et tout à fait à leur place dans celle-ci.

M. Gay, sans doute pour rendre plus affriolante sa bibliographie, avait cru devoir imprimer nombre de citations, la plupart du temps érotiques ; M. Lemonnyer considérant, avec raison, ces citations comme des hors-d'œuvre sans utilité, a fait acte de bibliographe avisé en les supprimant. Il a, de cette manière, allégé son livre qui y a gagné en précision et en clarté.

Si j'en juge par les deux fascicules déjà parus, la bibliographie de de M. Lemonnyer se présente dans les meilleures conditions et rendra service, non plus seulement aux amateurs de grivoiseries qui trouveront cependant encore à glaner dans ce champ si vaste, mais aux travailleurs sérieux.

La *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes et au mariage* paraît par fascicules de 6 feuilles chacun à 5 francs sur papier vélin et à 8 francs sur papier vergé de Hollande. Ces derniers sont tirés à 60 exemplaires numérotés. Il y aura 20 fascicules qui seront mis en vente environ de mois en mois. L'ouvrage complet formera 4 volumes gr. in-8, à deux colonnes.

GEORGES VICAIRE

MANUEL DE L'AMATEUR de la gravure sur bois et sur métal au XV[e] siècle, par W. L. Schreiber. Tome troisième contenant un catalogue des gravures sur métal et des empreintes en pâte, suivi d'un supplément provisoire, d'une clef des attributs des Saints et d'une liste des marques et monogrammes, avec des notes critiques, bibliographiques et iconologiques. *Berlin, librairie Albert Cohn, 53, Mohrenstrasse, 53*, 1893, gr. in-4 de XVI-334 pp. — MANUEL DE L'AMATEUR de la gravure sur bois et sur métal au XV[e] siècle, par W. L. Schreiber... Tome sixième contenant un atlas de fac-similés de gravures sur bois et sur métal et d'empreintes en pâte. *Berlin, librairie Albert Cohn, 53, Mohrenstrasse, 53,* 1893, in-fol. de VIII pp. et 35 planches.

Comme dans les deux premiers volumes (1), M. Schreiber, qui poursuit activement la publication de son précieux travail, a classifié les estampes d'après leur sujet. Le troisième volume est consacré à la description des gravures sur métal; il est divisé en dix parties lesquelles sont elles-mêmes subdivisées : A. Interrasiles. — B. Empreintes en pâte. — C. Empreintes en noir à hachures en blanc. — D. Supplément provisoire. — E. Clef des attributs des Saints et des Saintes. — F. Index des marques et monogrammes d'artistes.

Quant au tome sixième, qui vient également de paraître, c'est un fort intéressant recueil de trente-cinq planches reproduisant vingt-

(1) Voir livraisons du *Bulletin du Bibliophile* de janvier-février 1892 et de janvier-février 1893.



sept gravures sur bois, six sur métal et deux empreintes en pâte. Une table explicative précède les planches qui n'ont pas encore été reproduites jusqu'à présent.

Il ne reste donc plus à paraître de l'important et si utile travail de M. W. L. Schreiber que le tome IV, qui a trait aux livres xylographiques, et le tome V qui sera un traité historique de la gravure en taille d'épargne. Le premier de ces deux volumes nécessite des recherches particulièrement longues et minutieuses ; il faut espérer néanmoins que le savant auteur ne nous le fera pas trop attendre.

G. V.

LES DÉBUTS DE L'IMPRIMERIE à Poitiers (1479-1515), par M. A. de la Bouralière, membre de la Société des Archives historiques du Poitou. Deuxième édition. *Paris, Emile Paul, L. Huard et Guillemin, libraires de la Bibliothèque nationale, 28 rue des Bons-Enfants, 28*, 1893, gr. in-8 de 70 pp., 1 f. n. ch. et 3 planches. (Prix : 4 fr.)

L'étude de M. de la Bouralière sur les origines de l'imprimerie à Poitiers est un premier pas fait dans une question obscure et qui, jusqu'ici, avait été traitée très imparfaitement par les bibliographes. La Serna Santander, dans son *Dictionnaire choisi du XVe siècle* (1) disait que l'on ne connaissait que trois livres imprimés à Poitiers, au xve siècle. M. de la Bouralière en énumère vingt-deux. Pour arriver à une pareille constatation, on voit à quelles recherches il a dû se livrer.

La question des débuts a été, de sa part, l'objet d'une enquête fort intéressante, mais il avoue n'avoir pu encore percer l'ombre du mystère sous lequel s'est dissimulé le promoteur de l'œuvre de progrès. Je crois savoir qu'un savant bibliographe dont le *Bulletin du Bibliophile* a souvent inséré des articles fort remarqués, M. A. Claudin, qui, depuis longtemps, a travaillé la question des origines typographiques apportera, dans le débat, de nouveaux documents. Ces documents permettront d'éclaircir le mystère. D'ores et déjà, il a

(1) Bruxelles, 1805, 3 vol. in-8.

découvert le nom de deux imprimeurs poitevins sur un livre imprimé en 1483 qui a échappé aux investigations de M. de la Bouralière.

L'ouvrage de l'érudit bibliothécaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest est écrit avec beaucoup de clareté et de méthode ; il redresse avec beaucoup de bons sens une assertion fausse admise jusqu'à ce jour par tous les bibliographes, à la suite de laquelle on avait rangé parmi les impressions parisiennes des livres sans nom de lieu, imprimés avec la marque de Jean Bouyer et Guillaume Bouchet, imprimeurs à Poitiers. M. A. Claudin, dans un article publié dans l'*Intermédiaire de l'Ouest* (1) a, de son côté, prouvé irréfutablement que les imprimeurs précités n'avaient jamais exercé à Paris et n'avaient jamais quitté Poitiers où leur industrie était des plus actives.

M. de la Bouralière est entré dans des détails excessivement intéressants sur la famille des De Marnef, célèbres éditeurs qui avaient des officines à Paris, à Poitiers, et des succursales à Tours, à Bourges et à Angers. Il parle d'un imprimeur, peu connu, du nom de Jehan Mesnage qui venait de Paris et s'était établi à Poitiers. C'était un typographe actif, entreprenant, faisant toutes sortes de métiers, qui aimait la bonne chère et dont il trace un portrait rabelaisien d'après une pièce de vers qui lui est adressée. Encore un imprimeur que l'on avait rangé parmi les typographes de la capitale. M. Claudin le cite également dans le fragment d'étude publié dans l'*Intermediaire de l'Ouest* et prolonge son exercice au-delà de la date fixée par M. de la Bouralière, d'après d'autres livres qu'il connaît de lui.

On ne peut que gagner à cette enquête sérieuse et approfondie, poursuivie parallèlement par deux bibliographes exacts. Ils se compléteront l'un l'autre ; du choc des idées jaillira la lumière qui éclairera d'un jour entièrement nouveau cette page brillante de l'histoire typographique de la France.

Un mot avant de finir. M. de la Bouralière a indiqué, comme dernière impression de Bouyer et Bouchet, un volume, sans date, de Mantuanus ; je peux lui signaler un livre portant une date certaine commencé par les deux associés et terminé après la mort du dernier d'entre eux, arrivée le 24 juin 1515. C'est un volume in-4, imprimé en caractères romains et accompagné d'un privilège accordé à Guillaume Bouchet seul, le 19 septembre de la même année.

(1) Livraison de juin-juillet 1893.

¶ Ingenioſiſſima lucubratio viri vndecūq; doctiſſimi dn̄i ſtephani Malereti iuris vtriuſq; celeberrimi profeſſoris doctoriſq; regentis in pictauienſi p̄claro gimnaſio necnō burdegalēſis ecclie archidiaconi Electionis libere faciende materiā miro artificio ꝑſtringens in ſuper & que quantaue ſit in beneficijs regie maieſtatis vis atq; poteſtas de oībus que circa hec occurrere poſſunt dubijs ingenijs legentium abunde ſatiſfactura.



Deux jours auparavant, Bouchet avait signé aux héritiers de Jean Bouhier le reçu d'une somme de dix écus d'or que son ancien associé lui avait légués.

Nous donnons ci-contre le fac-simile du titre avec la marque des deux imprimeurs que nous devons à l'obligeance de M. A. Claudin.

G. V.

Lettres inédites de divers savants de la fin du xvii[e] et du commencement du xviii[e] siècle, publiées par Emile Gigas, de la Bibliothèque royale de Copenhague. Publication faite sous les auspices de la fondation Carlsberg. Tome II. II[e] (et dernière) partie. Lettres des Bénédictins de la Congrégation de St-Maur, 1701-1741. *Copenhague, G. E. C. Gad, libraire-éditeur, imprimerie Thiele.* (Paris, Alphonse Picard, libraire-éditeur), 1893, in-8 de xiii-382 pp. et 1. n. ch.

Cette dernière partie de la publication de M. Emile Gigas (1) dont le *Bulletin du Bibliophile* a déjà entretenu ses lecteurs, n'offre pas un intérêt moins grand que les deux premières pour l'histoire littéraire de la France au xvii[e] et au commencement du xviii[e] siècle. Elle contient un grand nombre de lettres, soit écrites par des Bénédictins, soit à eux adressées, entre autres, une lettre de l'abbé Le Beuf, l'auteur de l'*Histoire du diocèse de Paris*, ce livre si souvent consulté, au R. P. Martène. A citer aussi une curieuse notice biographique écrite sur Bernard de Montfaucon par un contemporain. M. E. Gigas a également donné, dans ce volume, une table des lettres contenues dans les deux tomes de cet intéressant recueil.

G. V.

L'année 1562 et la bataille de Dreux. Etude historique et militaire. Extraits divers, correspondances officielles du temps. Edition ornée de six plans topographiques à $\frac{1}{40000}$, reproduisant les six phases de la bataille de Dreux, dessinées et publiées par J. Perissin en 1570. Par le commandant de Coynard.

(1) Voir livraison de novembre-décembre 1892, p. 599.

Paris, librairie de Firmin Didot et Cie, imprimeur de l'Institut, rue Jacob, 56, 1894, gr. in-8 de VIII-48 pp. (Prix : 3 francs.)

Plusieurs relations de la bataille de Dreux ont été récemment publiées ; mais aucune d'elles n'est accompagnée de plans topographiques permettant de voir l'emplacement qu'occupaient les troupes catholiques et protestantes et de suivre les différentes phases de cette mémorable bataille. M. le commandant de Coynard vient de combler cette lacune en dressant le plan des phases de la journée d'après les six gravures publiées par Périssin en 1570. L'auteur a accompagné ces intéressants documents graphiques d'un récit très détaillé de l'affaire.

G. V.

MAURICE TACONET. Par les Sentiers. Contes et souvenirs, 52 compositions de Ed. Rudaux et Ch. Léandre, gravées à l'eau-forte par A. Lamotte et Ed. Rudaux. *Paris, librairie Rouquette, 69, passage Choiseul, 69,* 1894, pet. in-8 de 4 ff., 244 pp. et 2 ff. (Prix : 40 fr.)

Voici un charmant petit livre, charmant par le fond et par la forme ; les cinq contes que l'auteur, M. Maurice Taconet, y a réunis, sont empreints d'une bonne humeur communicative et d'une gaîté de bon aloi. Il les a dédiés à ses enfants, c'est assez dire qu'ils peuvent être mis entre toutes les mains, et je suis persuadé que, la nouvelle année venue, il ne restera plus un seul exemplaire de *Par les Sentiers* chez l'éditeur.

Il faut dire aussi que c'est un véritable livre de luxe dont la place est d'ores et déjà marquée dans toutes les bibliothèques d'amateurs, à côté des plus belles éditions de Rouquette : *Point de Lendemain,* de Vivant-Denon, et les *Petits Contes en prose,* d'Hégésippe Moreau ; du *Dernier Abbé,* de la *Mouche,* d'*Hérodias* et du *Roi Candaule,* édités avec tant de goût par M. Ferroud ; de *Sylvie*, de la *Mionette*, et des autres jolies éditions de M. Conquet

Le nouveau volume mis en vente par M. Alexis Rouquette, qui continue les excellentes traditions de son père, est tiré à 400 exemplaires, dont 20 sur papier du Japon, avec trois états des planches ; 40 exemplaires sur papier du Japon, avec deux états

des planches ; 40 exemplaires sur Japon avec un état des planches, et 300 exemplaires sur papier vélin du Marais, avec un état des planches. L'impression, exécutée par M. Le Male et Cie, du Havre, est des plus soignées. Quant aux 52 compositions de MM. Ed. Rudaux et Ch. Léandre, gravées par MM. A. Lamotte et Ed. Rudaux, et tirées par Ch. Wittmann, ce sont d'exquis petits tableaux qui accompagnent à merveille le texte délicat de M. Maurice Taconet.

G. V.

Chatillon-Plessis. La Vie à table à la fin du xixe siècle. Théorie pratique et historique de gastronomie. Physiologie. — Discussions. — Mœurs et mode. — Pratique. — Service de la table et des réceptions. — Le Boire. — La Cuisine. — Grandes recettes culinaires du siècle. — La Pâtisserie. — Les Restaurants. — Nouveaux classiques de la table. — Mélanges et fantaisies. — Ouvrage illustré de 170 gravures hors texte ou dans le texte sur la vie d'autrefois et la vie d'aujourd'hui. *Paris, librairie de Firmin Didot et Cie, imprimeurs de l'Institut, rue Jacob, 56*, 1894, pet. in-8 de 2 ff. et 411 pp. (Prix : 5 fr.)

On s'étonnera peut-être de voir vanter ici les douceurs de la gastronomie. Cette aimable science n'a, j'en conviens, aucun rapport avec les sujets qui se traitent d'ordinaire dans cette revue, mais une fois n'est pas coutume,et les bibliophiles, qui ne sont pas toujours aussi graves qu'on le pourrait penser, ne me tiendront pas rigueur — à l'approche du jour de l'an — de leur signaler ce livre. Jules Janin ne professait-il pas un culte pour les beaux livres en même temps que pour la bonne chère ? Ouvrez le joli volume de M. Châtillon-Plessis ; vous y rencontrerez d'amusantes anecdotes gastronomiques sur l'éminent écrivain.

La *Vie à table* offre d'ailleurs une grande variété de sujets ; je vous ferai grâce de la partie pratique où se trouvent pourtant les plus succulentes leçons des princes de la cuisine française, pour ne mentionner que la partie historique et anecdotique de l'ouvrage qui est traitée de main de maître. M. Châtillon-Plessis est, du reste, l'homme de France qui possède le mieux l'histoire culinaire de son

siècle. Rien de ce qui touche à la table et aux arts qui s'y rapportent ne lui est étranger ; je n'affirmerais pas qu'il sache faire une omelette, mais, ce qui vaut peut-être mieux, il excelle à assaisonner ses ragoûts qu'il tourne avec sa plume en guise de cuiller.

La bibliographie a aussi sa part dans *la Vie à table* ; la littérature gastronomique du XIXe siècle (et elle est plus considérable qu'on ne pourrait le croire) y est passée en revue, à grands traits il est vrai, mais d'une manière très suffisante pour donner une idée de son étendue.

Les gravures qui ornent le volume méritent également d'être signalées ; il y en a de toutes les époques et de tous les genres, depuis des reproductions de bois du XVIe siècle jusqu'à des dessins d'une fantaisie toute moderne. Les uns et les autres accompagnent agréablement le texte plein d'humour de l'auteur.

G. V.

JEANNE D'ARC CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE FRANCO-CHAMPENOIS, par l'abbé Etienne GEORGES, de Troyes. *Troyes, Lacroix* ; *Paris, Lechevalier*, 1894 ; gr. in-8 de v-538 pp. Prix : 7 fr. 50.

On sait avec qu'elle énergie la Champagne et la Lorraine se disputent — depuis tantôt un demi-siècle — l'honneur d'avoir été la *petite patrie* de Jeanne d'Arc. La discussion entre le docteur Athanase Renard et M. Lepage, archiviste de la Meurthe, soutenant le premier l'origine champenoise, le second l'origine lorraine de la Pucelle, et publiant en deux ans six mémoires sur cette question, est restée célèbre ; mais, loin de clore le débat, n'a été que le point de départ d'une série d'études contradictoires sur ce sujet, parmi lesquelles celle de M. Siméon Luce d'une part, et celle de M. Chapellier d'autre part (tous deux récemment décédés), sont les plus importantes.

Jusqu'ici les nombreux auteurs qui avaient disserté sur cette question — M. S. Luce excepté — s'en étaient tenus à peu près aux arguments immédiats, s'il est permis de nous exprimer ainsi, discutant sur le côté matériel de la question. M. l'abbé Etienne Georges, un érudit champenois distingué, qui avait pris part entretemps à la discussion par la publication de plusieurs mémoires en

faveur de la thèse champenoise, nous donne aujourd'hui un ouvrage magistral sur la question de l'origine provinciale de Jeanne d'Arc. L'auteur ne se borne pas à discuter devant nous le point de savoir si Domremy faisait partie de la Champagne ou de la Lorraine, il étend et moralise en quelque sorte le débat en s'attachant à montrer les liens de toutes natures qui unirent la Champagne à Jeanne d'Arc et en nous faisant voir dans l'héroïne, en quelque sorte, la marque d'origine champenoise.

C'est ainsi que M. Georges nous montre la Champagne patrie des ancêtres de Jeanne, de son père et de la famille de sa mère ; le développement de l'enfance et de l'adolescence de Jeanne dans un milieu franco-champenois ; les préliminaires de sa mission à Vaucouleurs — prolongement du Bassigny champenois ; l'esprit des croisades, né au sein de la Champagne chevaleresque, reproduit dans la manière de combattre de Jeanne ; la Champagne théâtre de la marche triomphale de Jeanne vers Reims et couronnement de sa mission à Reims ; la Champagne berceau de la langue d'oil, langue française par excellence, parlée par Jeanne devant ses juges à Poitiers et à Rouen ; le caractère franco-champenois personnifié dans l'attitude et le langage de Jeanne pendant son jugement, sa condamnation et son supplice ; la généreuse initiative de la Champagne dans le procès de réhabilitation.

M. Siméon Luce dans sa *Jeanne d'Arc à Domrémy* avait démontré que la conception, la gestation et l'enfantement de la mission de Jeanne s'étaient effectués dans un milieu franco-champenois, en face de la réaction de ce milieu contre la Lorraine féodale, devenue anglo-bourguignonne. L'éminent historien s'était attaché surtout à déterminer les influences ambiantes, les circonstances de temps et de lieu, à rétablir l'enchaînement des faits *antérieurs* à la mission. Faisant œuvre à la fois se patriotisme provincial et national, M. Etienne Georges adapte le même point de vue à la vie de Jeanne tout entière et la suit de sa naissance à sa mort, insistant particulièrement sur la période que n'avait pas étudiée M. Luce, c'est-à-dire l'époque même de la mission.

Cet ouvrage, on le sent, est le fruit de longues et mûres réflexions, l'essence d'une vie de travail et de patientes recherches convergeant au même but ; il repose, à ce point de vue, du flot de publications historiques hâtives que nous ont apportées ces dernières années.

P.-L. D'ARC.

GALERIE ILLUSTRÉE

DE LA

COMPAGNIE DE JÉSUS

Album de 400 portraits, choisis parmi les plus beaux, les plus rares ou les plus importants et reproduits, en héliogravures, par les soins et sous la direction du P. Alfred Hamy, de la même Compagnie. A Paris, chez l'auteur, 14 *bis*, rue Lhomond, 1893. Huit volumes, in-4.

Parmi les publications documentaires les plus récentes, celle dont nous signalons l'importance à nos lecteurs, paraît devoir occuper une place des plus honorables. Tandis que son confrère, le P. Sommervogel, recueille, avec un soin méticuleux, tout ce qu'on peut savoir sur les manuscrits et les imprimés des écrivains Jésuites, le P. Hamy a entrepris de nous montrer ces personnages eux-mêmes, quand, à la force de recherches, il a trouvé leurs portraits, afin de les faire voir « tels qu'ils ont paru aux yeux de leurs contemporains. » A la seule inspection des deux premiers volumes, il est facile de se rendre compte de l'intérêt de ce grand travail. En effet, l'histoire des Jésuites est si intimement mêlée à celle des temps modernes qu'il n'est plus guère possible d'étudier l'une sans connaître l'autre. Aussi, à quelque point de vue qu'on se place pour les juger, est-il sage de prendre contact, dans toute la mesure du possible, avec les hommes les plus remarquables de la Société.

Sous le titre peu prétentieux d'*Indications biographiques sommaires*, l'auteur de la « Galerie illustrée de la Compagnie de Jésus » a pris soin de faire suivre les 50 planches de chacun de ses huit volumes par un nombre égal de courtes notices. A notre grande surprise, nous n'y avons rien vu qui sente le panégyrique ou l'apologie. Les Jésuites auraient-ils renoncé à l'usage, si critiqué par leurs adversaires, de se louer eux-mêmes en toute occasion ? En tout cas, les *Cursus vitæ* de cet ouvrage nous ont paru sobres, quoique pleins d'informations puisées à de bonnes sources et présentées avec concision. Mais, si le texte n'est pas long, il suppose une somme assez considérable de recherches et de travail. On fera sagement de le

consulter, quand on écrira sur l'un ou l'autre des 400 personnages da la *Galerie*, sous peine de s'exposer à des erreurs de faits ou de dates.

Les estampes, dessins, tableaux ou photographies, reproduits en héliogravure, proviennent, pour la plupart, de la collection réunie par le P. Hamy,. à des heures de loisir, sans doute peu nombreuses dans la vie active d'un Jésuite. On ne saurait trop admirer tant d'opiniâtreté dans la poursuite de cette entreprise, commencée il y a plus de trente ans. Une persévérance aussi longue n'est pas encore aussi commune en France que dans les pays d'outre-Rhin. D'ailleurs, le succès de la publication donne raison à l'auteur, puisque les premiers souscripteurs lui ont fourni le moyen de faire exécuter ses 400 planches en moins de quinze mois. Plût à Dieu que d'autres collectionneurs trouvent le secret de réussir aussi bien ! Mais comment trouver de l'appui, quand, par caprice ou bizarrerie, on se borne à recueillir, par exemple, les estampes de tous les personnages historiques qui ont porté des lunettes ?

Il n'en est pas de même d'une galerie comme celle de la Compagie de Jésus. Qui ne connaît au moins de nom la plupart de ces grands hommes, les Aquaviva, les Bellarmin, les Berchmans, les saint François de Borgia, les Boscowvich, les Bonhours, les Bourdaloue, les Caussin, les Charlevoix, etc., etc. Il est hors de doute que l'étude de leur physionomie, en nous donnant un moyen nouveau de juger de leur caractère, nous permet, pour ainsi dire, de les voir et de les interroger, sinon de les entendre. N'est-ce pas d'ailleurs un usage assez général de placer un portrait en tête de toute biographie, afin de mieux faire revivre les personnages dont on écrit la vie ? Cette série de planches ne sera donc pas parcourue sans profit.

L'exécution, au dire de juges compétents, est non-seulement satisfaisante, mais vraiment bonne. Les retouches sont exactes et fines et la plupart des reprises au burin dénotent une habileté peu commune. Nous ne croyons pas que le P. Hamy ait eu la main malheureuse dans le choix ni du photograveur, ni du retoucheur. En général, ils ont réussi à éviter les deux grands écueils du *procédé :* le grossissement, et l'uniformité de la teinte, par des remorsures nombreuses, et par de bonnes mises en valeur, accompagnées de travail à la pointe sèche et au burin. Mais, pour obtenir un pareil résultat, l'œil du maître, aidé d'une bonne loupe, a dû être mis souvent à réquisition. Nous serions même surpris si le P. Hamy n'avait pas surveillé de fort près le travail de son retoucheur.

L'impression ne laisse rien à désirer : elle est faite sur papier-pâte du Marais, de la qualité dite *de 80 kilos*, dans un grand et beau format. Pourquoi l'éditeur n'a-t-il pas pris soin de mieux protéger, par une couverture en carton , par exemple, ses volumes tirés en feuilles ? C'est une bien petite économie, et les bibliophiles

ne sauraient manquer de lui en faire un grave reproche. Espérons qu'il en profitera pour l'avenir. Il est vrai que si l'on compare le prix de cet ouvrage avec celui des publications similaires, il est des plus modestes ; mais ce n'est pas une raison pour exposer les planches d'un beau tirage à se froisser, faute d'une enveloppe assez résistante.

Naturellement, comme l'auteur le dit dans son *Introduction*, et comme on peut s'y attendre avec un peu de réflexion, les Jésuites célèbres ont été de trop rudes travailleurs ou de trop grands ascètes pour présenter une série de pièces remarquables par la beauté de la forme, surtout quand on les a peints dans leur extrême vieillesse, sinon de mémoire, ou quand l'artiste chargé de ce soin n'était pas de premier ordre. Cependant, on y trouve des estampes signées par de véritables maîtres, comme celle de Jean-Casimir par Sandrart, de saint F. de Borgia par F. Poilly, du bienheureux Pierre Canisius par Elias Hainzelmann, etc. etc. Au point de vue de la rareté, outre de nombreux portraits inédits, il y a des gravures tellement rares qu'on ne connaît pas encore d'autre exemplaire que celui dont le P. Hamy s'est servi, soit en le tirant de sa collection, soit en l'empruntant à d'autres albums.

Ces raisons nous paraissent suffisantes pour recommander la *Galerie illustrée de la Compagnie de Jésus* à l'attention de tous les bibliophiles, sans acception de parti.

L. Gicquel.

TABLE DES MATIÈRES

Châteaudun, imprimerie J. Pigelet

Chateaudun. — Imprimerie J. Pigelet

